U d'/of OTTAWA
39003001271526

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/elmentsdepda00fr

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ecole Normale
OTTAWA UNIVERSITY
NORMAL SCHOOL
de l'Université d'Ottawa
6002
371
E126
v. 1, 2e et

# ÉLÉMENTS

DE

# PÉDAGOGIE PRATIQUE

A L'USAGE

DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

SCOLASTICAT O. M. I. OTTAWA
uOttawa LIBRARY ANNEX
uOttawa LIBRARY ANNEX

I

## PARTIE GÉNÉRALE

uOttawa LIBRARY

PARIS
PROCURE GÉNÉRALE
27, RUE OUDINOT, 27

1901

6002
E 38

LB
1025
.E44
1901

SCHOLA
PSYCH.-ED.

# PRÉFACE

On composerait une importante bibliothèque en réunissant les ouvrages pédagogiques publiés depuis cinquante ans seulement. L'éducation et l'enseignement de la jeunesse apparaissent à bon droit aux meilleurs esprits comme une question vitale pour les sociétés ; mais si le sujet est aujourd'hui l'un des plus étudiés, il s'en faut de beaucoup que les théoriciens s'entendent sur le but à atteindre et sur les moyens d'y parvenir. Toutefois leurs divergences, nombreuses et parfois contradictoires, ne sauraient étonner, quand on pense combien peu ces écrivains s'accordent entre eux sur la psychologie et sur la religion, d'où la pédagogie reçoit ses principes fondamentaux.

Les Instituts religieux voués à l'éducation de la jeunesse n'ont pas connu ces incertitudes et ces variations. D'une part, ils se sont toujours attachés à enseigner aux enfants la doctrine chrétienne, qui ne change pas, et de l'autre, ils ont reçu de leurs Fondateurs des directions qui assurent l'uniformité et la stabilité de leur méthode

pédagogique. Ainsi saint Ignace composa, pour les collèges de sa Compagnie, des règlements qui devinrent plus tard le *Ratio studiorum*, ou programme des études. De même, l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes doit à saint Jean-Baptiste de la Salle la *Conduite des Écoles*, directoire pratique, tout rempli de l'expérience, des vues surnaturelles et des fécondes initiatives de ce créateur de l'enseignement populaire.

Dès les débuts de son œuvre, le saint Fondateur rompit avec les routines traditionnelles qui, jusque-là, avaient à peu près abandonné les méthodes d'éducation et d'enseignement à la bonne volonté des maîtres des *petites écoles*. « Avec les principaux Frères de l'Institut, et les plus expérimentés, il rechercha les moyens d'entretenir l'uniformité dans la manière d'instruire la jeunesse. Il rédigea ce qu'il crut convenable pour cela, et il en fit une Conduite d'École, qu'il exhorta ses Frères à lire et à relire, afin d'y apprendre ce qui leur serait le plus utile [1]. »

Pendant toute sa vie, il pratiqua lui-même les règles pédagogiques qu'il avait données à ses disciples, et il ne cessa de perfectionner son admirable méthode de l'enseignement simultané. Chaque fois que la Providence l'amenait à créer une œuvre nouvelle, il rédigeait un directoire, pour en assurer le bon fonctionnement ; et lorsqu'il admit des pensionnaires dans la maison de Saint-Yon, il fit des règlements spéciaux pour les « maîtres de pension » et pour leurs élèves. Ces divers directoires, complétés par l'expérience des Frères et propagés par copies manuscrites, établirent l'unité d'esprit dans les

---

[1] *Conduite des Écoles Chrétiennes* (1720). Épître dédicatoire.

écoles de notre Institut. Et quand le saint Instituteur mourut, en 1719, il laissait à ses fils les *Règles* de communauté et la *Conduite des Écoles Chrétiennes*, les deux codes de leurs devoirs de religieux et d'éducateurs.

Depuis deux cents ans, la *Conduite* est entre les mains des Frères. Les préfaces des éditions successives de cet ouvrage et les Manuscrits de nos archives disent comment on a toujours compris parmi nous la nécessité de la suivre. Voici, à ce sujet, quelques réflexions empruntées à la préface de l'un de ces anciens Manuscrits :

« La nécessité d'une direction bien déterminée n'a pas besoin de preuves. Quelle conduite serait celle qui n'aurait pas de principes certains, fixes et constamment suivis ? Quelle idée pourrait-on avoir d'un gouvernement dans lequel chaque jour verrait éclore de nouvelles manières de régir ?

« Comme une société sans régime bien arrêté, et que chacun de ses chefs prétendrait administrer selon ses idées particulières, serait une véritable anarchie, ainsi en serait-il d'une école, si chaque maître, au lieu d'observer et faire observer les règlements qui sont établis, entreprenait d'en substituer d'autres de son invention. On y verrait sûrement autant de diversité et de contradiction qu'il y en aurait dans les façons, peut-être bizarres et changeantes, de leurs auteurs.

« Quelle inquiétude n'aurait pas un nouveau maître, s'il était obligé de se faire le plan de sa conduite dans son emploi, ou s'il était réduit à le prendre des autres, qui pourraient n'être pas toujours d'accord entre eux ? Il flotterait entre l'incertitude des moyens qu'il hasarderait et la crainte de les voir sans succès... Au contraire,

trouvant le chemin tracé, il le suit sans défiance, ayant soin de ne pas s'écarter des sentiers qui sont frayés : il jouit des douceurs d'une entière sécurité ; et l'uniformité de conduite dans tous les maîtres partant des mêmes principes, il en résulte un parfait accord qui produit l'ordre et la bonne administration[1]. »

Le respect qu'un Institut enseignant garde pour la pensée de son Fondateur lui fait conserver intacts les principes généraux de sa pédagogie ; mais en même temps il ne lui interdit pas d'en modifier avec prudence certaines applications pratiques. En effet, le Saint, qui s'est autrefois montré un admirable initiateur, un homme de progrès, ne manquerait pas d'accueillir aujourd'hui, après les avoir sagement examinés, les procédés nouveaux, adaptés, soit au caractère des peuples au milieu desquels ses disciples viennent à s'établir, soit aux modifications profondes survenues dans la vie sociale, soit enfin aux progrès des connaissances humaines. C'est ainsi que la *Conduite des Écoles Chrétiennes*, toujours inspirée de l'esprit primitif, a reçu, dans ses éditions successives, les changements qu'on a crus nécessaires.

Les *Éléments de Pédagogie pratique* ne sont pas une mise à jour de la *Conduite*. En attendant une nouvelle édition de cet ouvrage, il a semblé opportun de réunir en un corps de doctrine ce qui se pratique depuis longtemps chez nous, dans les écoles populaires et les pensionnats. Ces deux sortes d'établissements présentent trop de similitude, pour qu'il soit nécessaire de

---

[1] *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit catalogué sous le n° 42, dans les archives de l'Institut.

séparer en des ouvrages distincts les directions propres à chacun d'eux. D'ailleurs le personnel étant commun aux uns et aux autres, tous les maîtres ont à profiter des conseils même qui ne trouveraient peut-être pas une application immédiate dans leur situation présente.

Pour conserver à ces *Éléments* leur caractère familial, nous n'avons guère cité les auteurs, même les plus réputés, qui ont écrit sur la pédagogie et en particulier sur l'éducation. Nous avons surtout rappelé les enseignements de notre saint Fondateur, en qui, selon les paroles de la sainte Église, « les maîtres honorent un guide sacré [1] ». Nul ne saurait mieux nous enseigner l'art de conduire à Dieu nos élèves : « Il réunit les enfants près des sources pures de la vertu et de la science, et les amena à Jésus, soumis par l'amour. Comme la rosée rafraîchit le gazon, son enseignement désaltérait leurs tendres âmes, et, pour eux, il sema de fleurs l'étroit sentier du salut [2]. » Puisqu'il a reçu du Ciel, pour nous les transmettre, les trésors de la sagesse, c'est à lui surtout qu'il faut les demander.

Dans ces *Éléments de Pédagogie pratique*, nous avons cité le plus souvent possible les ouvrages de saint Jean-Baptiste de la Salle, en conservant, avec un respect filial, le texte des plus anciennes éditions que nous possédions. Nous avons également emprunté de nombreuses citations à divers manuscrits de la *Conduite des Écoles,* que renferment les archives de notre Maison-Mère. Dès le milieu du dix-huitième siècle, nos véné-

---

[1] *Office de saint Jean-Baptiste de la Salle*, Hymne des Vêpres. — [2] *Ibid.*, Hymne des Laudes.

rables Anciens comprirent la nécessité où ils étaient de concilier leur pieux respect pour les traditions de l'Institut, en matière d'éducation, avec des exigences nouvelles dont la pratique de l'école leur révélait la force et la justesse : de là, plusieurs rédactions différentes de la *Conduite*. Mais, sous leur plume, ce sont bien moins des innovations que le développement des pensées exprimées par le Fondateur avec une sobre et forte concision. On lira avec plaisir les extraits de ces pédagogues anonymes, nos devanciers dans l'apostolat, dont nous sommes réduits aujourd'hui à conjecturer le nom et l'époque par l'examen attentif des plus minutieuses particularités de leur texte. Ce sont des papiers de famille, où l'on sent se perpétuer l'esprit surnaturel dont saint Jean-Baptiste de la Salle avait si fortement marqué ses créations. On trouvera, à la suite de cette Préface, l'énumération de ces divers documents.

En insérant dans les *Éléments de Pédagogie pratique* des citations de nos plus anciens ouvrages et des manuscrits de nos archives, nous n'avons certes pas voulu faire œuvre d'érudition ; mais nous avons estimé qu'il convenait d'appuyer nos théories éducatives sur l'autorité décisive de notre bienheureux Père, et sur la pensée de ses disciples qui ont établi les traditions dont nous vivons.

Il nous semble utile d'ajouter encore quelques remarques sur la rédaction de cet ouvrage, et spécialement de la I^re^ Partie, l'*Éducation* :

Au lieu de réserver une très large place à l'étude des théories, et d'écrire ainsi une psychologie appliquée à l'éducation, nous n'avons exposé que les principes

essentiels, pour insister préférablement sur les conseils et les procédés pratiques.

Quant à la forme, on pouvait choisir entre l'exposition des questions en discours suivi, ou leur division en paragraphes et alinéas parfois même bien tranchés, avec une disposition typographique qui mît en relief les idées principales : ce dernier mode a été préféré, comme plus en rapport avec le but qu'on s'est proposé.

En général, les citations empruntées aux ouvrages autres que les *Règles* et les *Méditations* de saint Jean-Baptiste de la Salle ont été groupées au bas des pages : introduire ces notes dans un texte déjà très divisé, eût été le morceler à l'excès et le surcharger aux dépens de la clarté. Ces notes sont de deux sortes : les unes, établissent que la doctrine pédagogique exposée par les *Éléments de Pédagogie* est de tradition dans notre Institut; les autres, n'ont été placées qu'à titre de souvenir historique, pour rappeler d'anciens usages qui n'ont pu être conservés ; toutes ont paru de quelque intérêt à ces divers points de vue.

Les notes sont beaucoup moins nombreuses dans les IIe et IIIe Parties, consacrées à l'*Enseignement*, car si la méthode générale d'enseignement propre à notre Institut, le mode simultané, reste telle qu'elle nous fut léguée par saint Jean-Baptiste de la Salle, les programmes des écoles populaires ont subi bien des transformations, depuis cinquante ans surtout, et la méthodologie spéciale a fait d'incontestables progrès. En conservant des usages anciens tout ce qui peut et doit être maintenu, on a remplacé les parties vieillies ou caduques par les procédés adoptés aujourd'hui par les meilleurs maîtres.

La IVe Partie est réservée aux *Œuvres de persévérance*, qui ont pris dans notre Institut, durant ces vingt dernières années, un si providentiel accroissement.

Ainsi donc, ces *Éléments de pédagogie* présentent l'ensemble des procédés qui nous sont familiers, dans les fonctions diverses auxquelles nous applique notre apostolat. Puissent-ils accroître encore notre zèle pour la formation de l'enfance et de la jeunesse, auprès desquelles Jésus-Christ nous envoie, afin que, selon la parole de notre bienheureux Père, elles reçoivent de nous « les instructions qui leur sont nécessaires et une éducation honnête et chrétienne ».

---

# DOCUMENTS

## CITÉS DANS CET OUVRAGE

---

### I. Ouvrages de S. Jean-Baptiste de la Salle.

1° **Règles communes.** — Copie manuscrite, paraphée et signée du F. Barthélemy, envoyée à la communauté de Troyes en 1718. — *Règles communes.* Édition de 1725.

2° **Recueil** *de différents petits Traités.* Édition Chastanier, Avignon, 1711.

3° **Méditations** *pour les Dimanches de l'année, avec les Evangiles de tous les Dimanches.* Seconde partie : *Méditations sur les principales Fêtes de l'année.* Édition Machuel, Rouen, sans date. — L'exemplaire que nous avons en mains porte une note manuscrite indiquant que le livre était à l'usage des Frères de Rethel-Mazarin, en 1735.

4° **Méditations** *pour le temps de la Retraite, sur l'emploi de l'École.* — L'édition la plus ancienne porte le nom de Jean-Baptiste de la Salle ; elle est sans date, mais une inscription à la main fait connaître que ce volume appartenait aux Frères de Chartres, en 1735.

En 1882, le T. H. F. Irlide a publié toutes ces *Méditations* en un seul volume, où il reproduit à peu près intégralement le texte primitif, altéré dans les éditions précédentes.

5° **Conduite des Écoles.** *en trois parties,* Manuscrit de la Bibliothèque nationale (Ms. fonds Fr. 11,759)[1]. — Ce précieux document

---

[1] Une copie authentique du Manuscrit 11,759 a été prise à la Bibliothèque nationale ; elle est aujourd'hui déposée dans nos archives.

renferme, avec la Conduite générale, une Conduite pour l'*Inspecteur des Écoles*, p. 236-303. Il a été écrit à Reims, vers 1706, comme l'indique un titre de chapitre à la page 106 : *Catalogue des Écoliers reçus et admis pour les Écoles de la Maison, à Reims, en 1706.*

*Les Écoles de la Maison, à Reims*, dont il est ici question, sont les écoles alors récemment établies rue Neuve et rue de Contray, dans les immeubles achetés le 11 août 1700 et le 16 juin 1701. — Depuis le 24 juin 1880, nos Frères sont réinstallés sur ce terrain, sanctifié par les vertus du saint Fondateur.

On lit dans la *Préface* du Manuscrit ci-dessus (p. 4) : « Cette *Conduite* est divisée en trois parties..... La IIIe expose : 1° les devoirs de l'Inspecteur des Écoles ; 2° le soin et l'application que doit se donner le Formateur des nouveaux maîtres ; 3° les qualités que doivent avoir ou acquérir les maîtres, et la conduite qu'ils doivent tenir pour bien s'acquitter de leur devoir dans l'école ; 4° ce que doivent observer les écoliers. » Malgré cette indication formelle, le Manuscrit de la Bibliothèque nationale ne renferme, en sa IIIe Partie, que le développement du premier de ces quatre paragraphes.

6° **Conduite des Écoles,** *divisée en deux parties.* Édition Chastanier, Avignon, 1720. — C'est la première édition des deux premières parties du Manuscrit ci-dessus. Elles sont intitulées : I. *Des exercices qui se font dans les Écoles, et de la manière de les bien faire ;* II. *Des moyens d'établir et de maintenir l'ordre dans les Écoles.* — En comparant les deux ouvrages, on suit, avec un vif intérêt, les modifications consenties par le saint Fondateur dans l'Assemblée de mai 1717, où le Frère Barthélemy fut élu Supérieur.

Le Manuscrit de 1706 prévoyait ces changements devenus nécessaires, puisqu'il dit, dans la *Préface,* que « la présente rédaction n'est pas faite en manière de règle, y ayant plusieurs pratiques qui ne sont que pour le mieux et qui ne pourront peut-être pas être observées facilement par ceux qui n'auront que peu de talents pour les écoles. » Le résultat de cette revision est consigné dans l'Épître dédicatoire, où il est dit, à propos du texte dont on s'était contenté jusqu'alors : « Cette *Conduite* (manuscrite) fut bientôt introduite dans toutes les maisons de l'Institut, et chacun se fit une gloire de

s'y conformer; cependant, comme il se trouva plusieurs choses qui ne se pouvaient pratiquer, les Frères de l'Assemblée qui se tint pour élire le premier Frère Supérieur, représentèrent à M. de la Salle qu'il serait expédient d'y faire quelques corrections; il approuva leur proposition, et ainsi on l'a mise dans un meilleur ordre qu'elle n'était. »

7° **Les Devoirs d'un chrétien envers Dieu,** *et les moyens de pouvoir s'en bien acquitter.* Édition Antoine Chrétien, 3 vol., Paris, 1703. — Le deuxième volume ressemblant aux *Devoirs du chrétien*, de Claude Joly, évêque d'Agen (5e édit. 1674), on a parfois mis en doute que l'ouvrage fût de saint Jean-Baptiste de la Salle : mais d'abord ce seul volume est imité du catéchisme d'Agen ; puis, malgré les similitudes assez frappantes, que notre Fondateur n'a pas cherché à déguiser, il est visible que même cette partie est bien son œuvre personnelle. — Les éditions parues depuis 1703 sont très nombreuses, et ont fait subir au texte primitif de trop notables changements.

L'édition originale de 1703 n'était pas connue lorsque la Sacrée Congrégation des Rites statua sur les écrits de notre Fondateur. En présence des textes variés offerts par les éditions successives du livre des *Devoirs*, elle conclut qu'on ne pouvait les attribuer au saint Instituteur. Aujourd'hui le texte de 1703 est reconnu pour être celui de notre bienheureux Père.

Le Ier volume, sur les *Devoirs du chrétien*, est en discours suivi ; le IIe est un *Catéchisme* par demandes et par réponses ; le IIIe, en forme dialoguée, traite du *Culte extérieur et public*, et se termine par des *Cantiques* spirituels.

8° **Exercices de piété** *qui se font pendant le jour dans les Écoles chrétiennes.* Edition Dumesnil, Rouen. — Cet ouvrage fut approuvé en Sorbonne dès le 4 août 1697, et imprimé avec l'approbation royale. Aux exercices de piété, on a joint 82 cantiques.

9° **Les Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne,** *divisées en deux parties*, 1717. — Ce livre fut composé par saint Jean-Baptiste de la Salle, à Vaugirard, vers 1695. Des éditions en furent faites en caractères gothiques ; on s'en servait alors pour l'exercice de lecture.

10° **Lettres.** — Nos archives conservent les originaux d'un assez grand nombre de lettres de saint Jean-Baptiste de la Salle et la copie authentique de plusieurs (environ quarante) dont les originaux sont perdus.

Remarque. — Il ne nous reste, de la *Conduite du Formateur des jeunes Maîtres*, aucun texte que l'on puisse attribuer à notre saint Instituteur. Ce directoire existait dès 1696 ; mais l'original s'est perdu. Toutefois, à la page 2 de la seconde *Préface* d'un essai de *Conduite*, arrêté par le Frère Agathon (Manuscrit n° 45 de nos archives), le vénéré Supérieur écrivit :

« Nous étions occupé de ce travail, lorsqu'il nous est tombé dans les mains, très à propos, un manuscrit daté de 1696 ; l'ayant trouvé tout rempli de l'esprit primitif de notre Société et des maximes qui ont été de tout temps employées à la *formation des Frères à l'école*, nous avons cru ne pouvoir rien faire de mieux que de transcrire ici les règles de direction qu'il renferme, lesquelles paraîtront d'autant meilleures qu'elles sortent de la *première source*. Nous n'y avons fait que les changements que l'expérience de cent ans et les variations exigées par le temps ont rendus nécessaires. »

Or le texte manuscrit du Frère Agathon, relatif aux *Formateurs*, reçoit, de la page 14 à la page 42, des additions marginales qui en doublent l'étendue, ce qui n'a guère lieu, en de telles proportions, pour aucune autre partie du Manuscrit. Nous avons donc sujet de croire que c'est précisément dans ces notes marginales que fut introduit le texte même de 1696, mais avec les changements reconnus utiles.

Dans ce même Manuscrit n° 45, p. II, le F. Agathon, qui l'écrivait en vue d'une édition prochaine, a soin de reconnaître l'ancienneté des préceptes relatifs à l'inspection des écoles et à la formation des jeunes maîtres : « La Ire Partie de la *Conduite : du Formateur des jeunes Maîtres et de l'Inspecteur des Écoles*, dit-il, est aussi ancienne que la Société. C'est le recueil des préceptes qu'on y a constamment enseignés. S'il n'a pas été imprimé plus tôt, c'est qu'il avait été mis à l'usage particulier des Formateurs et Inspecteurs, et que leur petit nombre a fait croire qu'on le répandrait suffisamment par écrit. Mais la multiplication nécessaire des exem-

plaires étant devenue trop gênante, l'impression parera à cet inconvénient, et produira plus facilement le bien qui en est le but. » Le manuscrit fut sans doute préparé pour le Chapitre général de 1787, dont le xxv^e arrêté ordonne que l'édition prochaine de la Conduite renferme les instructions pour le *Formateur*. Les événements politiques qui suivirent bientôt empêchèrent l'impression projetée, et la *Conduite pour les Formateurs* ne parut qu'en 1811.

## II. Imprimés et Manuscrits relatifs aux Écoles populaires.

1° **Conduite des Écoles Chrétiennes,** *divisée en deux parties* (1742). — Ces deux parties ont pour titre : I. *Des exercices qui se font dans les Écoles, et de la manière dont on doit les faire.* II. *Des moyens d'établir et de maintenir l'ordre dans les Écoles.* — C'est une réimpression, très peu modifiée, de l'édition de 1720.

2° Manuscrit n° 45. **Projet d'une édition de Conduite** *en quatre parties.* (XIII-272 pages.) — Il renferme 226 articles ainsi répartis : I. *Du Formateur des jeunes maîtres* (art. 1 à 45). *De l'Inspecteur des Écoles* (art. 46 à 60). — II. *Des exercices qui se font dans les Écoles et de la manière de les bien faire* (art. 61 à 155). — III. *Du bon ordre dans les Écoles, et des moyens de l'établir et de le maintenir* (art. 156 à 226). — La IV^e Partie n'est pas dans ce Manuscrit.

Écrit tout entier de la main même du F. Agathon, ce manuscrit se compose d'un texte postérieur à l'édition de la *Conduite* de 1742, et des modifications introduites en vue d'une édition nouvelle. Il comprend deux Préfaces (I-VI et 1-3), dont la première a été ajoutée quelque temps après la rédaction du manuscrit, et un texte de 200 pages, divisé en 226 articles. Il reproduit la *Conduite des Formateurs et des Inspecteurs*, non imprimée jusqu'à ce jour, mais qu'il était devenu nécessaire d'imprimer, l'extension de l'Institut exigeant désormais des copies manuscrites trop nombreuses.

3° Manuscrit n° 44. **Projet d'une édition de la Conduite,** *en quatre parties, y compris les Pensions.* (460 pages.) — C'est une mise au net, par le F. Agathon lui-même, du Manuscrit n° 45, un peu modifié quant au style. Cette mise au net a-t-elle été présentée au

Chapitre général de 1787, ou lui est-elle postérieure, c'est ce que nous ne saurions décider. — Une note insérée sur l'une des feuilles de garde du Manuscrit n° 45 montre que le Supérieur Général avait emporté ces deux manuscrits à la dispersion de l'Institut, en 1792.

4° Manuscrit n° 40. **Conduite**, *en onze chapitres* (120 pages.) — Ce manuscrit n'a point la division ordinaire en parties. Il fut écrit dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. La rédaction en est très personnelle ; c'est peut-être celle dont la forme s'éloigne le plus des éditions de 1720 et de 1742.

5° Manuscrit n° 41. **Conduite**, *en onze chapitres.* (268 pages.) — Elle fait de notables emprunts à Rollin, pour « la manière d'établir et de maintenir l'ordre » et pour les punitions. Elle semble dater de 1787, puisque l'auteur ou le copiste donne comme exemple de la tenue d'un registre d'absences, celui du lundi matin 4 septembre 1787 (p. 231).

6° Manuscrit n° 43. **Conduite des Écoles Chrétiennes**, *en deux parties* (353 pages.) Dans ce manuscrit (p. 284), l'exemple relatif à la tenue du registre des absences porte la date du lundi 24 novembre 1806.

Les Manuscrits n^os^ 40, 41 et 43 paraissent être des travaux particuliers à certains Frères. Leur avaient-ils été demandés en vue d'une réédition de la *Conduite*, nous ne pouvons l'affirmer.

7° **Conduite des Écoles Chrétiennes**, *divisée en deux parties.* Édition Mistral, Lyon, 1811. — C'est la première édition imprimée après la Révolution. Elle contient, avec des modifications, les trois premières parties du Manuscrit n° 44, qui avait été préparé par le Frère Agathon ; mais on y a fait des suppressions, et ajouté un *Avant-propos sur ce qu'un Frère doit penser de son état* et sur les *Moyens généraux pour bien faire l'école* (p. 15-22). — Cet avant-propos se trouve dans le Manuscrit n° 40 (p. 1-6).

Aux deux Parties annoncées par le titre, on a ajouté la *Conduite des Formateurs des jeunes Maîtres et Inspecteurs des Écoles* (p. 287-356), que l'on a fait précéder de la seconde Préface, écrite par le Frère Agathon, dans le Manuscrit n° 45. C'est en réalité un second ouvrage réuni au premier, en un seul volume.

8° **Conduite des Écoles Chrétiennes**, *divisée en deux parties*. Édition Rusand, Lyon, 1819. — C'est la réédition du texte de 1811, modifié seulement en ce qui concerne les punitions.

9° **Conduite des Écoles Chrétiennes**, *revue et corrigée*. Édition Moronval, Paris, 1828. — Elle renferme les deux Parties des éditions précédentes, auxquelles s'ajoutent également la *Conduite du Formateur* et celle de l'*Inspecteur des Écoles*. Cette dernière est simplifiée sur le texte de 1811.

De nombreuses éditions de la *Conduite* ont suivi celles que nous citons : 1827, 1828, 1834, 1837, 1838, 1849, 1852, 1853, 1863 et 1877.

10° **Explication des douze Vertus d'un bon maître**, par le Frère Agathon, Supérieur Général de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes. (Melun, 1785.)

Les *Douze Vertus* ont été souvent rééditées, soit isolément, soit jointes à la *Conduite*. Elles ont reçu des modifications qui ont altéré le texte primitif et même la division des parties.

## III. Manuscrits relatifs aux Pensionnats.

1° Manuscrit n° 42. **Conduite pour les Pensions.** (48 pages.) — Cette *Conduite*, précédée d'une *Préface*, contient seulement vingt-trois articles. Ce manuscrit est antérieur au Chapitre de 1777, qui l'approuva, ainsi que nous l'apprend le Frère Agathon dans la Préface du Manuscrit n° 45 (p. VI) : « Nous avons d'autant plus sujet de présumer que la quatrième partie, destinée particulièrement à la *Conduite des Pensions*, sera aussi bien accueillie que les trois autres, qu'elle a été approuvée dans les Assemblées générales de 1777 et de 1787. » Aussi le Supérieur Général ne fit-il sur ce texte que de très rares corrections, et il en numérota les articles, de 227 à 249. Cette *Conduite pour les Pensions* est donc la IVe Partie du Manuscrit n° 45, qui se termine au n° 226.

2° Manuscrit n° 44. **Projet d'une édition de la Conduite**, *en quatre parties, y compris les Pensions*. (460 pages.) — Il renferme, comme il a été dit, la mise au net du n° 45, par le F. Agathon lui-même.

La quatrième partie, *Pour les Pensions*, ne compte pas moins de 85 pages, et reproduit intégralement le Manuscrit n° 42 ci-dessus, avec une augmentation d'environ 25 pages, sur quelques-unes des qualités à faire acquérir aux pensionnaires, sur les récréations, les repas et les moyens d'émulation.

3° Le **Règlement de Saint-Yon**, extrait du *Cahier des Permissions de Saint-Yon* (p. 10 et suiv.), où le Frère Agathon consignait les observations faites pendant les Visites. — Le texte de ce Règlement est approuvé en ces termes : « Nous, Supérieur des Frères des Ecoles Chrétiennes, approuvons la *Conduite* ci-dessus, pour être observée par nos chers Frères de la Pension libre [1] de Saint-Yon. En foi de quoi, nous avons signé la Visite à Saint-Yon, le 9 avril 1782. *Signé :* Frère Agathon. »

4° Manuscrit n° 105. **Règlement pour les Pensionnats des Frères des Écoles Chrétiennes,** *dits petits Pensionnaires* [2], *selon les arrêtés du T. Vble Frère Agathon.* (12 pages.) — Il renferme 24 articles très brefs, et s'inspire des principales dispositions du Manuscrit n° 42.

5° **Coutumier du Pensionnat des Frères des Écoles Chrétiennes de Marseille,** *supprimé le 13 Mai 1792.* (16 pages.) — Archives de la Maison-Mère, carton n° 105.

6° **Coutumier de la Maison de la Rossignolerie,** *d'Angers, par le T. C. Frère Agathon, Supérieur Général des Frères des Écoles Chrétiennes.* Anno Domini 1785. (16 pages.) — Il y avait, à la Rossignolerie, une « pension libre » et une « grande pension ».

---

[1] Il y avait aussi à Saint-Yon une « pension de force ». — [2] Les élèves des « pensions libres » étaient désignés sous le nom de *petits pensionnaires*, pour les distinguer des jeunes gens internés dans les « pensions de force » ou « grandes pensions ».

# ÉLÉMENTS

DE

# Pédagogie pratique

---

## INTRODUCTION

**Nature et objet de la pédagogie.** — La pédagogie [a] est à la fois la science et l'art de l'éducation et de l'enseignement.

Son objet est double : elle expose les principes généraux qui président au développement normal de la vie physique, intellectuelle, morale, religieuse et sociale de l'enfant ; puis elle en étudie l'application dans l'école, par les méthodes et les procédés reconnus les meilleurs. L'ouvrage que nous publions ici insiste particulièrement sur l'application des principes ; d'où son titre : *Éléments de Pédagogie pratique.*

L'enseignement est inséparable de l'éducation, comme le moyen l'est de sa fin : l'enseignement enrichit l'esprit de connaissances variées ; l'éducation développe les facultés et incline l'âme à la pratique du bien. Tout en les distinguant pour les mieux étudier, la pédagogie ne perd pas de vue leur nécessaire union dans l'action du maître, à l'égard de l'enfant qu'il doit élever et instruire.

---

[a] Au sens étymologique, la pédagogie (du grec *paidos,* enfant ; *agô,* je conduis) est l'art de *conduire les enfants.*

**Importance de la pédagogie.** — L'artisan étudie son métier; le peintre, le statuaire prélude à ses travaux par de longues études, et fût-il parvenu à une habileté consommée, il ne se désintéresse jamais de la théorie de son art. Or il n'est certes ni artisan, « ni peintre, ni statuaire, ni aucun artiste qui atteigne à la hauteur de celui qui possède l'art d'élever la jeunesse [1] » : l'éducateur manquerait donc à son devoir, s'il n'étudiait pas les moyens de se rendre habile dans sa très noble profession, et s'il ne cherchait pas à s'y perfectionner de plus en plus.

C'est un fait indéniable que les aptitudes naturelles, le désir du bien, l'ardeur du dévouement et l'intiative personnelle ne suffisent pas ordinairement pour constituer un bon maître : il faut que ces heureuses dispositions soient dirigées, et que leur exercice soit rendu fécond par l'expérience de ceux qui ont la pratique de l'éducation. Lire des ouvrages pédagogiques sérieux, solliciter et suivre les conseils de guides éclairés, joindre à leurs indications le résultat de ses observations et de ses réflexions quotidiennes, tel est, pour le maître, le moyen de progresser dans son art, où les plus habiles eux-mêmes trouvent toujours à apprendre.

**Plan de l'ouvrage.** — Le plan de cet ouvrage est des plus simples : on y étudie l'apostolat du maître *dans l'École*, par l'éducation et l'enseignement ; et *après l'École*, par les œuvres de persévérance chrétienne et d'éducation sociale. Il est ainsi divisé en quatre parties :

**Ire Partie : l'Education.**
**IIe Partie : l'Enseignement en général.**
**IIIe Partie : les Spécialités du Programme scolaire.**
**IVe Partie : les Œuvres de persévérance ou Œuvres post-scolaires.**

---

[1] S. Jean Chrysostome. — *Office de saint Jean-Baptiste de la Salle* : IXe Leçon des Matines.

# Ire PARTIE

# L'ÉDUCATION

Un ouvrage d'éducation doit traiter de l'éducation en général, du maître qui la donne, de l'enfant qui la reçoit, et des moyens d'action du maître sur l'enfant. D'où la division en quatre livres, de la première partie des *Éléments de Pédagogie pratique* :

Le *premier Livre* étudie l'éducation en général et la manière dont elle est comprise dans l'Ecole chrétienne ;

Le *second* traite des qualités de l'éducateur religieux et des vertus qui lui sont nécessaires ;

Le *troisième* s'occupe de l'enfant, de son éducation physique, intellectuelle, morale, religieuse et sociale ;

Le *quatrième* recherche par quels moyens généraux le maître agit efficacement sur l'élève.

# LIVRE PREMIER

## L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE EN GÉNÉRAL

L'éducation la plus parfaite est celle dont parle le saint Évangile, lorsqu'il dit du divin Enfant de Nazareth : « Jésus était soumis à Marie et à Joseph... Et il croissait en sagesse, en âge et en grâce, devant Dieu et devant les hommes [1]. » L'autorité qui préside au développement de l'enfant, la soumission de cet enfant aux représentants de Dieu, le progrès de ses facultés et, implicitement, l'action sociale qu'il se prépare à exercer, tout est renfermé dans ce texte; c'est comme la formule synthétique de l'éducation chrétienne.

### CHAPITRE I

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

**Nature de l'éducation.** — Au sens le plus général, l'éducation consiste en une excitation et une direction de l'activité libre de l'homme [a], pour lui faire acquérir toute la perfection que comporte sa nature. C'est l'épanouissement continu de ses puissances et de ses facultés, jusqu'à ce que soit réalisé l'idéal naturel et surnaturel que Dieu lui assigne. Et dans la mesure où l'homme le réalise, il atteint aussi sa destinée : connaître Dieu, l'aimer, le servir en ce monde, et, par ce moyen, acquérir la vie éternelle.

---

[a] On ne peut faire l'éducation que d'un être libre. — Avec les animaux, ce qu'on appelle improprement éducation n'est qu'un *dressage*.

[1] S. Luc, II, 51-52.

Faire l'éducation[a] d'un enfant, c'est favoriser le développement complet des dons qu'il a reçus du Ciel ; c'est façonner en lui l'homme et le chrétien, en l'habituant à n'agir que par des motifs inspirés par la raison et la foi ; c'est exciter, protéger et guider l'expansion de ses facultés jusqu'au jour où, laissé à sa propre initiative, il pourra se conduire lui-même selon les prescriptions du devoir et les maximes de l'Evangile.

Pour désigner l'œuvre de l'éducation, on se sert communément du mot *élever*. Or ce terme a deux sens : il signifie faire vivre, croître et grandir ; puis faire passer d'un milieu à un autre qui soit supérieur. L'éducation se propose ce double but : elle fait vivre, croître et grandir l'enfant par le corps, l'intelligence, la volonté et le cœur ; elle le fait passer de son état actuel de faiblesse et d'ignorance à la possession de ses énergies physiques et morales, et à la connaissance de la vérité. Elle le prépare ainsi à remplir dans la famille, la société civile et l'Église, les obligations générales de l'homme, du chrétien et du citoyen, et les devoirs particuliers à sa vocation et à sa situation.

Le nom d'*élèves*, que l'instituteur[b] donne à ses disciples, marque d'ailleurs expressément l'obligation où il est de les faire progresser vers le bien, par une ascension constante : ce sont de jeunes âmes dont la tendance habituelle doit être de *monter* dans la lumière de la vérité, la pratique de la justice, l'amour de Dieu et du prochain.

**Nécessité et possibilité de l'éducation.** — Le besoin absolu d'une éducation, pour l'enfant, ressort de l'incapacité où il est, par lui-même, de subvenir à ses multiples besoins, de parvenir à la connaissance de la vérité et à la pratique de la

---

[a] *Éduquer* un enfant (du latin *ex*, hors de ; *ducere*, conduire), c'est le *conduire hors*, *au-dessus* de l'enfance ; c'est le *dégager* de la servitude où tend à le tenir la prédominance de la vie des sens ; c'est le faire progresser dans la vie supérieure de l'intelligence, du cœur et de la foi.

[b] L'*instituteur* (de *in*, sur ; *statuere*, établir) est un architecte qui établit sur de solides fondements un édifice de science et de vertu, dans l'âme des enfants.

vertu. Que deviendrait-il, privé des sollicitudes qui l'entourent?

Mais Dieu y a pourvu. A la faiblesse de l'enfant, il a ménagé de puissants secours: la tendresse des parents, le zèle des maîtres, la charité de l'Eglise représentée par le prêtre, et l'efficacité de la grâce implorée dans la prière. On peut donc beaucoup espérer d'un être pourtant si faible, s'il est docile à l'action divine et à l'influence d'éducateurs qui comprennent la sublimité de leur mission.

**Conditions d'une bonne éducation.** — Pour avoir nié la faute et la déchéance originelles, de dangereux sophistes ont affirmé que l'enfant est bon en naissant; ils ont conclu que l'éducation doit se borner à écarter de lui les influences qui pourraient arrêter l'épanouissement spontané de sa nature et corrompre la droiture native de ses instincts. C'est l'erreur de J.-J. Rousseau et de ses disciples. Ils ont prôné une éducation *négative*, dans laquelle ni le maître, ni la religion surtout, ne contrarient l'indépendance de l'enfant, qu'on abandonne ainsi aux incertitudes de sa conscience, aux erreurs de sa raison, aux faiblesses de sa volonté et de son cœur.

Tout autre est la véritable éducation. De la part du maître, elle est une *direction* religieuse, chrétienne, donnée aux élèves; de la part des élèves, elle est une *soumission* respectueuse de leur activité libre à l'autorité du maître.

L'éducation est une direction religieuse ou bien elle demeure incomplète, car il ne saurait y avoir d'éducation sans morale, et le meilleur appui de la morale, c'est la religion. L'éducation doit être chrétienne, car elle n'est que la restauration de l'homme selon la ressemblance de Jésus-Christ, notre modèle: « Les maîtres, dit saint Jean-Baptiste de la Salle, sont chargés, de la part de Dieu, de revêtir les enfants de Jésus-Christ même et de son esprit[1]. »

D'autre part, la docilité de l'enfant à l'autorité du maître rend seule l'éducation possible. S'il est dans l'ordre que le

---

[1] *Méditation pour la fête de saint Martin* (11 novembre). — « Une éducation ne saurait être parfaite si elle n'est chrétienne. Cette qualité est la source et le fondement le plus solide de toutes celles qui font le parfait honnête homme. » *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 35.

maître commande, puisque son autorité est une délégation de l'autorité de Dieu, il n'est pas moins nécessaire que l'enfant obéisse, puisque Dieu l'a assujetti à des supérieurs chargés de le soutenir et de le diriger.

D'ailleurs, loin d'être un joug tyrannique, dont l'effet naturel soit de susciter dans l'âme des élèves d'intimes révoltes, l'autorité du maître est une force persuasive qui cherche à obtenir leur adhésion à des ordres légitimes et bienfaisants. Que l'éducateur commande toujours en vue du bien, et ses disciples auront pour lui une déférence confiante ; peu à peu leur obéissance deviendra volontaire et libre : c'est ainsi que se forme, chez les jeunes gens surtout, une personnalité capable de se diriger elle-même dans la voie du bien et de résister à l'entraînement du mauvais exemple.

**Unité et diversité dans l'éducation.** — L'œuvre de l'éducation est une, car c'est l'homme tout entier qu'il faut élever, à tel point qu'elle serait manquée si, donnant à l'esprit la force et la souplesse, elle avait négligé la direction de la volonté et la formation chrétienne du cœur.

Mais si l'on considère les différents objets auxquels elle s'applique simultanément, l'éducation se diversifie en éducation physique, intellectuelle, morale, religieuse et sociale.

L'*éducation physique* surveille et facilite le développement du corps, par un ensemble de précautions et d'exercices choisis avec discernement.

L'*éducation intellectuelle* cultive, redresse et développe les facultés de l'esprit. Elle exerce le jugement et le raisonnement, enrichit la mémoire, discipline l'imagination, accroît la puissance d'attention et d'observation.

L'*éducation morale et religieuse* fortifie dans l'âme des enfants les bonnes inclinations, la notion du devoir et les convictions de la foi ; elle y forme des habitudes vertueuses, par la réaction énergique et constante contre les passions déréglées. Sans la comprimer ni l'asservir, elle incline leur volonté vers l'accomplissement du bien voulu par Dieu. Elle les initie à la connaissance, à l'amour et à l'imitation de Jésus-Christ, puis les y perfectionne selon la coopération de chacun à la grâce divine.

L'*éducation sociale* prépare l'adolescent et le jeune homme à remplir les devoirs du citoyen, puis à en exercer les droits.

**Périodes successives dans l'éducation d'un enfant.** — Il y a lieu de distinguer dans l'éducation quatre périodes successives : la première enfance, l'âge de raison ou de conscience, l'adolescence et l'âge de jeune homme.

*La première enfance.* — Le père et la mère sont les éducateurs naturels de l'enfant, et leur influence sur l'âme du petit être qui leur sourit est de celles qui ne s'abolissent pas. La formation morale, religieuse et intellectuelle d'un enfant commence avec les premières paroles que sa mère lui apprend à prononcer. Il s'en faut que l'âme soit inactive en cet âge si tendre : ses facultés naturelles s'éveillent et, par le baptême, elle a reçu infuses les vertus surnaturelles ; il faut donc se hâter d'y jeter des semences de vérité et d'y développer les germes du bien. Heureux les enfants sur le front desquels des parents chrétiens « ont imprimé profondément le caractère divin ! On peut être à peu près sûr que la main du vice ne l'effacera pas [1]. »

C'est au foyer familial que les enfants devraient grandir et recevoir la première initiation aux connaissances divines et humaines. Mais parce que souvent les parents manquent du temps ou des connaissances nécessaires, ils les confient à l'école, à un âge où, semble-t-il, elle ne devrait pas encore leur être ouverte [a].

---

[a] Les *Règles communes* et la *Bulle d'approbation* de l'Institut de saint Jean-Baptiste de la Salle font nettement entendre que l'école chrétienne ne fait qu'exercer par suppléance le droit primordial des parents à diriger eux-mêmes l'éducation de leurs enfants :

« Cet Institut est d'une très grande nécessité, parce que les artisans et les pauvres étant ordinairement peu instruits, et occupés pendant tout le jour pour gagner leur vie et celle de leurs enfants, ne peuvent pas leur donner eux-mêmes les instructions qui leur sont nécessaires, et une éducation honnête et chrétienne. » *Règles communes*, I, 4.

— « Le feu pieux serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de la Salle, considérant chrétiennement le nombre infini de désordres que cause l'ignorance, origine de tous les maux, surtout parmi ceux qui, accablés de misères et pratiquant pour vivre des arts mécaniques, n'ont aucune connaissance non seulement des belles-lettres, faute de pouvoir s'y appliquer, mais, ce qu'il y a de plus

[1] Joseph de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg.*

Combien ces chers petits enfants réclament de soins dévoués ! Après avoir été « en naissant, comme des êtres qu'anime seulement la vie animale, l'esprit ne se distingue en eux de la matière qu'avec le temps, et il n'arrive à la possession de lui-même que peu à peu [1]. » Leur éducation exige une sage et douce contrainte ; il faut les plier à de bonnes habitudes qu'ils ne peuvent vouloir par eux-mêmes, étant hors d'état d'en comprendre la nécessité et les avantages.

*L'âge de raison ou de conscience.* — Un enfant atteint cet âge quand il commence à distinguer le bien d'avec le mal et le vrai d'avec le faux. C'est, à vrai dire, le premier âge scolaire. Alors s'éveille en cette âme, avec une netteté relative, le sentiment de la liberté, de l'obéissance et de la désobéissance, de la récompense et de la punition ; ses facultés intellectuelles se fortifient, sa mémoire est facile, son imagination vive, et sa curiosité ardente.

Que le premier soin des maîtres soit d'éclairer la conscience de cet enfant sur ses devoirs, et sa raison sur la connaissance de Dieu, fondement stable de la moralité ; qu'ils exercent en même temps l'activité de son esprit par un travail proportionné à ses forces.

Sans exclure la bonté condescendante qui a marqué ses relations avec les tout jeunes élèves, l'éducateur traite avec plus de gravité les enfants parvenus à l'âge de discernement. Il va sans dire qu'il n'accable pas leur intelligence de notions trop abstraites, et qu'il se garde bien de les priver des distractions dont ils ont besoin ; mais il apporte tous ses soins pour donner à leurs facultés une bonne direction et incliner leur cœur à l'amour de la vertu. Plusieurs, « abandonnés à leur propre conduite et très mal élevés dans leur bas âge [2] », se montrent sans doute peu dociles à son influence ; loin de se rebuter, il n'en met que plus de dévouement à développer

---

fâcheux, ignorent le plus souvent les éléments de la religion chrétienne, fonda, pour la gloire de Dieu et le soulagement des pauvres, un Institut ayant pour titre : *Frères dits des Ecoles Chrétiennes.* » Bulle *In Apostolicæ dignitatis solio.*

[1] *Cinquième Méditation pour le temps de la Retraite.* — [2] *Règles communes*, I, 6.

les ressources de leur nature, et à seconder en eux l'action de la grâce.

*L'adolescence.* — Cette période de l'éducation répond à une transformation physiologique et morale de l'enfant. L'adolescent pense et agit plus personnellement ; il obéit moins que dans l'enfance aux impulsions spontanées de l'instinct. Ses aptitudes intellectuelles s'accusent, ses goûts se prononcent pour tel ou tel genre d'études, la vocation se manifeste. Cet âge n'est point encore celui des passions violentes, mais cependant elles font entendre déjà d'impérieuses réclamations qui jettent le trouble dans une imagination pure jusque-là, dans une vie dont rien peut-être n'avait altéré le calme. Soudain le maître s'aperçoit qu'à certains élèves, ordinairement dociles et souples, les tutelles salutaires deviennent gênantes ; la mobilité de leurs impressions le déconcerte et l'irritabilité de leur humeur le surprend et l'inquiète. Qu'il les surveille de près, c'est une nécessité ; qu'il soit ferme mais très bon avec eux, c'est leur salut. Eclairer la raison et la conscience des adolescents, fortifier leur cœur, soumettre librement leur volonté à l'obéissance, les passionner pour l'étude, leur donner une éducation virile et chrétienne, est le plus grand bienfait qu'un éducateur puisse leur assurer.

*L'âge de jeune homme.* — L'adolescent devient un jeune homme à l'âge où, normalement, va commencer pour lui la vie sociale, avec ses responsabilités et ses écueils de toutes sortes. Jamais l'éducation qu'on lui donne n'a dû être plus forte, ni les leçons plus sérieuses. Il faut compléter sa formation intellectuelle, achever sa préparation aux examens, et surtout « l'affermir dans la voie du salut [1] ». Il va quitter l'école : qu'une affectueuse sollicitude l'entoure de soins délicats, pour que ses premières démarches dans le monde ne soient pas des chutes morales, mais un engagement décisif dans la voie du bien. Oh ! qu'elle est belle, cette génération des courageux et des chastes ! Elle s'éprend des nobles causes, s'y dévoue sans calcul et en prépare le triomphe. La sainte Ecriture fait l'éloge de sa force, et son ardeur au bien ravissait

---

[1] *Oraison* de la Messe de saint Jean-Baptiste de la Salle.

l'adoration de saint Jean : « Je vous écris, jeunes hommes, parce que vous êtes forts, que la parole de Dieu demeure en vous et que vous avez vaincu le maudit [1]. »

## CHAPITRE II

### L'ESPRIT DE L'ÉCOLE CHRÉTIENNE

Dans le *Discours* placé en tête de la Vie de saint Jean-Baptiste de la Salle, le chanoine Blain multiplie les comparaisons pour mieux faire comprendre ce qu'est une *École chrétienne :* « C'est une pépinière de l'Eglise et de l'État où les enfants, comme de jeunes arbres, sont élevés pour être transplantés dans la suite en différentes conditions, et y porter des fruits en leur temps... C'est l'asile des enfants contre la corruption du siècle; un lieu de sûreté pour mettre à couvert leur innocence ; un refuge pour ceux qui ont déjà commencé à se perdre... une académie sainte où ils se préparent au combat spirituel, où ils apprennent la science du salut et la pratique des vertus chrétiennes. » Ainsi l'esprit qui doit animer l'École chrétienne est, par définition même, l'esprit de Jésus-Christ.

C'est pour le fortifier dans les enfants que saint Jean-Baptiste de la Salle a établi son Institut : « Dieu, nous dit-il, vous a destinés pour annoncer à ces jeunes âmes les vérités du saint Évangile, et leur procurer des moyens de salut qui soient à leur portée [2]. » Puis au chapitre Ier de la *Règle* : « La fin de cet Institut est de donner une éducation chrétienne aux enfants ; c'est pour ce sujet qu'on y tient les écoles, afin que les enfants, y étant sous la conduite des maîtres depuis le matin jusqu'au soir, ces maîtres leur puissent apprendre à bien vivre, en les instruisant des mystères de notre sainte Religion, en leur inspirant les maximes

---

[1] I S. Jean, II, 14. — [2] *Première Méditation pour le temps de la Retraite.*

chrétiennes, et ainsi leur donner l'éducation qui leur convient [1].»

« Il ne suffit pas, dit-il encore, que les enfants soient retenus dans une école pendant la plus grande partie du jour et qu'ils y soient occupés; il est en outre nécessaire que ceux qui leur sont donnés pour les instruire s'appliquent particulièrement à les élever dans l'esprit du christianisme [2].» Dans tous ses ouvrages, le saint Fondateur revient sur cette vérité capitale; il veut l'imprimer fortement dans l'esprit de ses Frères, afin qu'elle demeure, à travers les développements de sa Société, la règle et la préoccupation dominante de leur conduite [a].

L'Ecole chrétienne ne néglige pas l'étude des sciences et des lettres [b]; mais avant tout, elle veut répandre dans l'intelli-

---

[a] Les disciples de saint J.-B. de la Salle n'ont eu garde d'oublier ses enseignements sur ce point si important :

« Jésus-Christ confie les enfants au jeune maître, pour veiller à la conservation de leur innocence, pour leur apprendre les mystères de sa vie et de sa mort, et tous les préceptes à l'observance desquels il attache leur salut... Son école sera comme le noviciat de la doctrine de Jésus-Christ, où les enfants apprendront la science des saints, la pratique des vertus, pour devenir de bons chrétiens et de bons citoyens.» *Du Formateur des Maîtres.* Manuscrit nº 44, p. 10. — *Conduite* (1811), p. 300-301.

— « Le but principal des maîtres est de bien instruire leurs élèves de la religion chrétienne et catholique; de les former à la piété, à la vertu, à une bonne conduite; de leur inspirer, par leurs instructions continuelles, d'en prendre, d'en conserver l'esprit et les habitudes. » *Conduite pour les Pensions.* Manuscrit nº 42, art. 227.

[b] « Vous rendrez compte à Dieu des soins donnés à vos élèves pour leur apprendre les choses qu'il leur convenait de savoir, selon leur âge et leur capacité. » *Troisième Méditation pour le temps de la Retraite.*

— « Avez-vous enseigné, avec toute l'application possible, à ceux qui sont sous votre conduite, les choses utiles qu'il est de votre devoir de leur apprendre, comme la lecture, l'écriture et tout le reste? » *Méditation pour le 30 Décembre.*

— « Les maîtres enseignent aussi à leurs élèves les règles de la politesse et de la civilité, qui sont d'usage parmi les honnêtes gens; à bien lire, tant les manuscrits que les imprimés, la belle écriture, le calcul général et celui des changes étrangers, la tenue des livres de comptes, la théorie du commerce, l'orthographe, la grammaire française, le dessin, les éléments des mathématiques, de géographie, d'hydrographie et d'histoire... Telle est la somme de leurs obligations envers cette jeunesse qui leur est confiée; c'est aussi

[1] *Règles communes*, I, 3. — [2] *Deuxième Méditation pour le temps de la Retraite.*

gence des enfants la lumière de la vérité religieuse; soumettre leur conscience à la règle de l'Evangile, pour fortifier leur volonté contre les entraînements des passions, et conserver leur cœur dans la pureté [a].

Jésus-Christ est le centre, le tout de l'Ecole chrétienne : il est la Voie, où les maîtres cherchent à guider leurs disciples, après s'y être engagés eux-mêmes; il est la Vérité proposée aux esprits; il est la Vie qui anime les cœurs. C'est au nom de Jésus-Christ que les maîtres parlent; c'est pour l'amour de Jésus-Christ qu'ils se dévouent et qu'on leur obéit. D'ailleurs, l'éducation est incomplète et fausse, là où ne règne pas l'esprit de Jésus-Christ, seul Éducateur des âmes comme il en est l'unique Rédempteur.

---

la fin de leur profession; c'est pour eux une affaire de justice, de conscience et de salut. » *Conduite pour les Pensions*. Manuscrit n° 42, art. 227.

— « Le premier devoir des maîtres à l'égard de leurs élèves étant de leur donner une éducation chrétienne et civile, ils ne peuvent porter trop loin l'attention de ne leur donner, en toute leur conduite, que des exemples de zèle pour les former à la vertu, à la société et aux talents dont ils ont besoin pour les différents états de vie qu'ils embrasseront. » *Règlement de Saint-Yon*, art. 15.

[a] La *Règle* est très explicite sur ce but spécial de l'École chrétienne : « Secondement, l'esprit de l'Institut consiste dans un zèle ardent d'instruire les enfants, de les élever dans la crainte de Dieu, de les porter à conserver leur innocence s'ils ne l'ont pas perdue, de leur donner beaucoup d'éloignement et une très grande horreur pour le péché et pour tout ce qui pourrait leur faire perdre la pureté. » *Règles communes*, II, 9.

— « Le jeune maître doit considérer que l'innocence baptismale de ces petits enfants est un trésor que Jésus-Christ a confié à sa garde... Les Frères sont établis de Dieu pour les aider à conserver ce trésor par leurs exemples, leurs prières, leurs instructions et leur surveillance. » *Du Formateur des Maîtres*. Manuscrit n° 44, p. 12. — *Conduite* (1811), p. 303.

# LIVRE II

## L'ÉDUCATEUR RELIGIEUX

Qu'il appartienne ou non à un Institut religieux, l'éducateur remplit une très noble et très utile mission ; il doit l'honorer et en assurer le succès par la dignité de sa vie et la générosité de son dévouement. Mais combien cette obligation s'impose plus stricte à ceux qu'une vocation sainte sépare du monde pour les consacrer à l'œuvre de la formation chrétienne des enfants !

### CHAPITRE I

### SUBLIMITÉ DE LA VOCATION DE L'ÉDUCATEUR RELIGIEUX

« Je ne sais, disait Gerson, s'il y a rien de plus grand et de plus agréable à Dieu que de cultiver les jeunes plantes du jardin du Seigneur, et de les arroser des eaux de la doctrine céleste [1]. » Or, la vocation du religieux éducateur le range parmi les ouvriers que le Père de famille charge de faire fleurir et fructifier des plantes de choix, qu'il veut un jour transporter dans les parterres de la Jérusalem éternelle : combien elle est sublime !

En nous appelant à l'Institut des Écoles Chrétiennes, Dieu nous a fait cet honneur de nous enrôler dans la milice des apôtres. Avec quelle insistance notre saint Fondateur et nos

---

[1] Gerson, *De l'Art de conduire les enfants à Jésus-Christ.*

ouvrages reviennent sur cette pensée, nous le savons : « Ce qui doit fortifier votre zèle aussi bien que votre foi, nous dit saint Jean-Baptiste de la Salle, c'est que vous annoncez les vérités de l'Évangile en qualité de ministres de Dieu[1]... Que vous devez vous estimer honorés d'être chargés par l'Église d'un emploi aussi saint et aussi élevé ! remerciez Dieu de la grâce qu'il vous a faite de vous associer au ministère des saints Apôtres et des principaux pasteurs de l'Église[2]... Rien n'est plus grand que de s'employer à donner aux enfants une éducation chrétienne et à leur inspirer la crainte et l'amour de Dieu, et c'est pour cette fin que vous vous êtes consacrés à son service[3]. » Regardons-nous comme infiniment honorés d'être appelés à ressembler à Jésus-Christ dans l'exercice de ses fonctions en faveur du prochain[4], car les nôtres sont celles mêmes du Sauveur, venu pour annoncer l'Évangile aux pauvres[a].

Nos fonctions sont, de plus, une œuvre de patriotisme et de restauration sociale, puisque élever dans l'esprit chrétien les générations adolescentes, c'est étendre sur la société le règne de Jésus-Christ, seul auteur du véritable progrès. « Vous devez joindre, nous dit encore notre Père, le zèle du bien de l'Église et celui du bien de l'État, dont vos disciples commencent d'être membres et doivent le devenir un jour plus parfaitement.... Vous procurerez le bien de l'État en leur enseignant tout ce qui est de votre ministère[5]. »

---

[a] « La foi fait découvrir au maître qu'il n'y a pas de fonction plus honorable que d'amener les enfants à Jésus-Christ, de tenir sa place, de faire son office .. Cette noble fonction est la première dont Jésus-Christ a chargé ses apôtres, après les avoir appelés à sa suite. L'honneur qu'il fait au jeune maître est tel, qu'il l'établit l'ange visible de ses écoliers, pour leur donner extérieurement et visiblement les mêmes soins qu'ils reçoivent invisiblement de leur ange gardien. » *Du Formateur des Maîtres.* Manuscrit n° 44, p. 9. — *Conduite* (1811), p. 300.

[1] *Méditation pour la fête de saint Etienne* (26 décembre).

[2] *Septième méditation pour le temps de la Retraite.*

[3] *Conduite des Ecoles Chrétiennes* (1720). Epitre aux Frères des Ecoles Chrétiennes.

[4] *Du Formateur des Maîtres*, Manuscrit n° 44, p. 8. — Le texte est reproduit par les *Conduites* de 1811, 1819 et 1828. — *Les Douze Vertus d'un bon Maître* insistent très particulièrement sur cette idée (p. 26 et 133).

[5] *Méditation pour la fête de saint Louis* (25 Août).

Une vocation si haute impose des devoirs à celui qui l'a reçue : l'aimer, l'honorer, travailler à acquérir et à perfectionner les qualités et les vertus qui en rendent féconds les travaux. C'est encore l'enseignement de notre bienheureux Père : « Aimez des fonctions si utiles à la jeunesse qui, sans les éducateurs religieux, serait tant exposée à grandir dans l'ignorance des devoirs les plus essentiels du chrétien [a]. Honorez votre vocation en vous efforçant de faire parvenir au salut les enfants qui vous sont confiés..... Remerciez Dieu de la bonté qu'il a eue de se servir de vous pour leur procurer de si grands avantages [1]. » Remplissez avec exactitude tous vos devoirs : « cette fidélité obtient au maître des grâces qui, en lui faisant goûter la douceur du service de Dieu, le soutiennent contre les peines et les dégoûts, et lui préparent d'heureux succès dans son ministère [2]. »

Les *qualités* et les *vertus* dont l'ensemble assure à l'éducateur religieux l'ascendant moral sur les élèves sont extérieures, intellectuelles et morales.

## CHAPITRE II

### QUALITÉS EXTÉRIEURES DE L'ÉDUCATEUR RELIGIEUX

Ni l'âge, ni la taille ou la prestance, ne peuvent communiquer l'autorité morale à l'éducateur. Toutefois certaines qualités extérieures y contribuent, dans la mesure où elles manifestent les vertus intimes qui les produisent ; ces qua-

---

[a] « Que les religieux dévoués par profession à l'éducation de la jeunesse se persuadent qu'une fois sortie d'avec eux, elle n'aura plus l'occasion de recevoir de semblables leçons, et qu'elle ne se mettra pas en peine de les chercher. » *Projet d'une édition de Conduite en quatre parties*. Préface, IX-X. Manuscrit n° 15.

— « Beaucoup de parents et plusieurs pasteurs se reposent sur les soins du maître pour l'instruction chrétienne des enfants. » *Projet d'une édition de Conduite en quatre parties*, p. 10. Manuscrit n° 44.

[1] *Première et deuxième Méditation pour le temps de la Retraite.* — [2] Avant-propos du Manuscrit n° 40 : *Projet de Conduite des Ecoles Chrétiennes, divisée en onze chapitres.*

lités sont la dignité de la tenue et du maintien, l'urbanité des manières, l'aisance et la correction du langage.

Ceux à qui Dieu confia la mission d'élever les enfants doivent leur être un modèle de parfaite éducation. Ils évitent les affectations puériles d'une politesse mondaine, qui choquent chez un religieux ; mais le rayonnement de la vertu dans leur conduite extérieure attire le respect, et maintient parmi les élèves, quelle que soit d'ailleurs la position sociale de leur famille, la distinction noble, simple et aisée qui convient à de jeunes chrétiens.

**Dignité de la tenue et du maintien.** — A l'éducateur religieux, et en particulier au Frère des Écoles Chrétiennes, il suffit d'observer les prescriptions de ses règles, pour que la dignité de sa tenue et de son maintien prévienne en sa faveur [1].

Il porte le costume religieux avec décence et propreté, sans aucune recherche, comme « une marque extérieure de l'engagement qu'il a contracté de mener une vie sainte [2]. » Il n'y souffre ni tache, ni déchirure, ni désordre.

Selon le vrai sens du mot *tenue*, il retient les propensions de sa nature, qui l'inclineraient au laisser-aller. Son attitude est digne, sans affectation. Assis, il ne croise pas les jambes, ne se renverse pas avec indolence sur sa chaise, et n'appuie pas négligemment la tête sur la main. Debout, il a les bras ramenés vers la poitrine ou croisés, plutôt que pendants ou passés derrière le dos. Il ne fait avec la tête aucun signe ni mouvement désordonnés. Son regard assuré, sans dédain ni dureté, embrasse l'ensemble de la classe sans inquiétude ni défiance. Le recueillement et la modestie pénètrent son visage de calme, de bienveillance et de douceur : « Vous devez être si recueillis, si modestes et si retenus, dit notre saint Fondateur, qu'il paraisse que véritablement Dieu est en vous, et que vous n'avez que lui en vue dans toute votre conduite... Il faut que les enfants puissent étudier dans votre recueillement la modestie qu'ils doivent pratiquer et la sagesse avec laquelle

---

[1] Cf. *Règles communes*, chap. XXIII, De la Modestie. — [2] *Méditation pour le VII^e Dimanche après la Pentecôte.*

ils doivent se conduire... Faites en sorte que tout votre extérieur ne respire que la vertu... Si vous faites paraître un maintien simple et grave, on se persuadera que votre intérieur est bien réglé, et que vous êtes en état d'élever vos disciples dans l'esprit du christianisme... Après le zèle pour l'instruction et la pureté des mœurs, une grave modestie est la vertu la plus utile à ceux qui sont chargés d'instruire la jeunesse [1]. »

A cette dignité modeste, le religieux éducateur joint, dans son allure et ses procédés, une assurance qui exclut l'indécision, marque la pleine possession de lui-même et la résolution arrêtée de maintenir l'ordre dans la classe [a]. Elle contribue beaucoup au respect de la discipline, au succès de l'éducation et des études, tandis que la timidité neutralise, du moins en partie, les qualités du maître.

**Urbanité des manières.** — Dans un éducateur religieux, la politesse est la fleur de la bonté, du renoncement et de la bienveillance. Cette parfaite urbanité des manières devient, pour les élèves, une leçon constante de savoir-vivre ; plus qu'aucune exhortation, elle développe en eux l'habitude des procédés délicats qui sont le charme des relations. Au contraire, les ridicules, petits ou grands, compromettent l'action du maître, et l'impolitesse, si elle se rencontrait en lui, aurait pour conséquence et pour châtiment la grossièreté des élèves [b].

---

[a] Cette assurance est désignée aussi sous le nom de *hardiesse*. « Ce n'est ni l'effronterie, ni la fanfaronnerie, ni la pédanterie, ni la vanité, mais une contenance délibérée, une certaine élévation d'un homme qui ne s'étonne point de sa besogne, et qui, sans être monté sur des échasses, bannit la timidité et le trouble. » *Conduite du Formateur*, section VII (Manuscrit n° 44).

[b] Au dix-huitième siècle, nos Frères se servaient, dans les classes populaires, de l'expression *Messieurs*, durant la réflexion journalière, et de *Monsieur N.*, en infligeant une pénitence à un élève (Manuscrit n° 41, p. 74 et 188). — Aujourd'hui, en s'adressant à un enfant, on se sert, ou de l'expression *Monsieur N*, ou, préférablement, de son nom de baptême.

La *Conduite pour les Pensions* se sert couramment de l'expression *Messieurs les Pensionnaires*. A propos de la réserve qui doit marquer les rapports d'un maître avec ses élèves, « il faut, dit-elle, toujours parler aux Pensionnaires honnêtement et avec décence, sans rien perdre d'une cer-

[1] *Méditations pour le 6 Juin, le 19 Janvier et le XVI^e Dimanche après la Pentecôte. — Quatorzième Méditation pour le temps de la Retraite.*

En classe, ne vous départez pas d'une réserve aimable et digne. Ne touchez jamais les écoliers par badinerie, familiarité ou colère.

Si, pour un instant, vous croyez devoir encourager les jeux par votre entrain, ne vous laissez pas entourer de si près que vous soyez enveloppé, bousculé dans la mêlée générale[a]. Que vos élèves, du moins les plus réfléchis, comprennent que vous cherchez à animer la récréation, mais que vous ne jouez pas pour votre plaisir personnel. Même aux moments du plus grand abandon, que votre dignité soit telle, qu'elle éloigne de l'esprit des enfants jusqu'à la pensée de vous traiter familièrement : l'éducateur qui s'abaisse à se faire le « camarade » de ses élèves en est méprisé.

Lorsque vos fonctions vous conduisent avec les élèves au réfectoire, en récréation et au dortoir, qu'ils apprennent par vos exemples ce que doivent être leur tempérance et leurs attentions prévenantes, leur modération dans l'expansion joyeuse, leur bienséance chrétienne et leur silencieuse réserve.

Il se peut que, malgré toute votre vigilance, vous contractiez quelque habitude extérieure qui, de près ou de loin, toucherait à la manie : acceptez volontiers qu'un confrère vous le fasse remarquer, et corrigez-vous d'un travers qui peut-être jetterait le ridicule sur votre personne, et même un certain discrédit sur votre ministère[b].

---

taine manière élevée qui inspire le respect, la subordination, la docilité, sans gêner la louable liberté qu'il convient de laisser à un écolier qui fait son devoir (p. 440).

[a] Aujourd'hui, on regarde comme une chose utile que les maîtres animent parfois les jeux en y prenant part durant quelques instants. Au dix-huitième siècle, la distance demeurait plus grande entre les élèves et les professeurs ; aussi était-il interdit à ceux-ci de se mêler aux jeux. Cf. *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 44, p. 441.

[b] Le *Manuscrit n° 44* recommande ainsi cette urbanité des manières : « Si les jeunes maîtres montraient un air austère, fier, rodomont, précieux, revêche, triste, refrogné ou maussade, ils porteraient immanquablement les écoliers à la malaugure (opinion défavorable) d'eux, à se plaindre et à craindre d'être malmenés. Il n'en est pas de même quand les enfants voient dans la physionomie de leurs maîtres des traits agréables, qui annoncent la bonté, la droiture, la cordialité. » (p. 55.)

— « Entrer dans la classe avec un extérieur modeste, simple, affable, c'est le moyen de gagner le cœur des enfants. » *Conduite* (1828). VIII° Avis aux jeunes Maîtres.

**Aisance et correction du langage.** — La parole de l'éducateur doit être digne, calme, correcte, simple, claire, sans précipitation ni lenteur exagérée.

Que votre langage soit toujours empreint de délicatesse et de sage réserve. Ne vous permettez pas de tutoyer les enfants [1]; évitez les trivialités ou les facéties, et, dans les réprimandes, soyez si maître de vous-même qu'il ne vous échappe aucun terme messéant, injurieux ou ironique [1].

Parlez d'un ton de voix modéré, pour obtenir des élèves le calme et l'attention, et pour ménager votre santé. Evitez les incorrections, les provincialismes et les accents défectueux, ordinairement si tenaces : la constante pureté de votre langage est l'une des meilleures leçons de français que vous puissiez donner. Soyez toujours naturel; hors de là, il ne saurait y avoir de distinction véritable [a]. Que votre diction soit nette; articulez assez lentement pour être entendu de tous, pour vous donner à vous-même le temps de suivre vos idées et ne pas contracter l'habitude du bredouillement, dont souffrent celui qui en est atteint et ceux qui l'écoutent. Employez des mots si bien à la portée des élèves qu'il leur soit comme impossible de ne pas vous comprendre [b]. Enfin surveillez-vous pour éviter la répétition fastidieuse de certaines expressions ou formules qui, sur vos lèvres, tendraient peut-être à revenir avec la monotonie et la fréquence d'un tic.

---

[a] « La facilité à parler demande qu'on sache les règles de la langue, qu'on sache bien ce qu'on doit dire, qu'on l'ait toujours préparé et mis dans un ordre convenable ; qu'on s'énonce bien, avec décence et sans précipitation, sans afféterie et sans sortir des bornes de la simplicité qui convient au maître et à ceux qui l'écoutent. » *Manuscrit n° 44*, p. 57. — *Conduite* (1811) 10e Avis aux jeunes Maîtres, p. 317.

[b] « Il faut, dit saint Jean-Baptiste de la Salle, que vous donniez à vos élèves des instructions qui soient à leur portée, sans quoi elles leur seraient peu utiles. » *Méditation pour le IIe Dimanche après Pâques.*

[1] *Règles communes*, VIII, 4.

# CHAPITRE III

## QUALITÉS INTELLECTUELLES DE L'ÉDUCATEUR RELIGIEUX

Les qualités intellectuelles de l'éducateur sont : la rectitude et la souplesse des facultés, exercées avec méthode et persévérance ; une science suffisante, entretenue et augmentée par un travail incessant ; la connaissance des meilleurs procédés pédagogiques et l'art de les appliquer.

Le séjour du jeune maître dans les maisons de formation de son Institut a développé ses facultés ; il l'a en même temps initié aux méthodes d'enseignement que l'expérience a consacrées. L'étude de ces méthodes fait l'objet de la IIe Partie des *Éléments de Pédogogie*, et l'organisation des scolasticats n'entre pas dans notre plan : nous n'avons donc à nous occuper ici que du travail intellectuel par lequel le maître cherche à renouveler et à développer son savoir.

La science qui lui est nécessaire comprend : un ensemble de connaissances générales ; des données précises sur les vrais principes de l'éducation ; une étude approfondie des spécialités inscrites au programme de la classe.

### I. — POURQUOI ET COMMENT ÉTUDIER

**Nécessité de l'étude.** — De multiples raisons pressent un Frère appliqué à l'enseignement de consacrer à l'étude tous les moments laissés libres par l'accomplissement de ses autres obligations :

1° Il doit communiquer à ses élèves un ensemble de connaissances en rapport avec leur âge et la carrière à laquelle chacun d'eux se destine : comment le pourrait-il sans une instruction solide et variée [a] ? Rien ne saurait le dispenser de

[a] « L'estime de l'école porte le maître à ne rien négliger pour se procurer toutes les connaissances dont on a besoin pour s'acquitter parfaitement de cette fonction. » *Conduite du Formateur*, p. 8. (Manuscrit n° 44) ;

travailler à l'acquérir : ni la multiplicité de ses occupations, ni le caractère très élémentaire des leçons qu'il donne, ni un long professorat des mêmes spécialités. Les heures consacrées à l'étude lui sont-elles mesurées avec une apparente parcimonie, raison de plus pour les mieux employer [3]. Ses élèves ne sont-ils que de jeunes enfants, nouveau motif pour réfléchir aux moyens de se tenir toujours à leur portée.

Selon l'adage connu, il faut savoir beaucoup pour enseigner peu. Si l'on veut enseigner avec succès un programme restreint, il faut non seulement en posséder parfaitement les spécialités, mais encore ne pas rester étranger à des connaissances diverses, qui peuvent fournir des arguments, des comparaisons et des rapprochements, et par là, rendre les leçons plus intelligibles et plus intéressantes.

Un long professorat dans une même classe ne dispense pas de l'étude, si l'on veut échapper à la routine et à la paresse intellectuelle, et continuer longtemps le même enseignement sans monotonie et sans dégoût. D'ailleurs les dispositions intellectuelles des promotions successives à une même classe varient d'une année à l'autre : d'où la nécessité, pour le maître, d'adapter ses leçons aux besoins des élèves. Enfin, il se fait chaque jour, dans les sciences, des découvertes qui modifient l'enseignement ou tout au moins les procédés d'exposition.

2° La science du maître ajoute à l'ascendant que lui donnent ses vertus. « La piété dans un homme, dit saint Jean-Baptiste de la Salle, n'est ordinairement utile qu'à lui seul ; mais la science jointe à la piété rend les hommes utiles à l'Église [1]. » Au reste, le religieux ne s'est-il pas mis à la disposition de ses Supérieurs pour remplir, dans son Institut, tel

---

*Conduite* (1811 p. 299 ; *Conduite* (1828), p. 253. — « Un maître préparera soigneusement le sujet de chaque leçon qu'il veut donner. » *Explication des Douze Vertus d'un bon Maître* (1785 , p. 42.

« Il est de conséquence que les maîtres ne donnent jamais de leçon ou d'instructions, quelles qu'elles soient, sans s'être préparés et mis en état de le bien faire. » *Reglement de Saint-Yon*, p. 12.

[3] « Il est incroyable, dit Rollin, combien une heure ou deux données chaque jour à l'étude mènent loin au bout d'une année. » *Traité des Etudes*.

[1] *Méditation pour la fête de saint Bruno* (5 octobre).

poste qu'on jugera bon de lui confier ? Loin donc de se restreindre aux études que nécessite sa classe, il étend ses connaissances par un labeur assidu, afin de se rendre plus utile encore à l'avenir. C'est en lui une noble ambition de travailler toujours à savoir plus et à savoir mieux.

3° Sans un constant exercice, les facultés, la mémoire surtout, opposent à toute application sérieuse une résistance qui augmente avec les années. Ainsi, le professeur qui délaisse l'étude voit se restreindre le cercle de ses connaissances, et il se met bientôt hors d'état d'enseigner avec fruit.

4° Enfin, l'étude est un préservatif assuré contre l'ennui et la divagation des pensées, en même temps qu'elle est une source de satisfactions intimes.

**Ordre à garder dans les études.** — Les sujets d'étude n'ont pas tous pour vous une égale importance ni une égale opportunité : il y a un ordre à garder ; la raison et la foi s'accordent pour le prescrire.

Donnez à l'étude des sciences religieuses la préférence sur toutes les autres[a]. Chaque jour vous expliquez en classe les vérités divines et vous exhortez vos élèves à la pratique de leurs devoirs de chrétiens ; or des théologiens même ne se présenteraient pas devant ce jeune auditoire sans une sérieuse préparation immédiate : ne la négligez donc pas. « Vous êtes obligés par votre ministère d'avoir suffisamment de science, pour enseigner aux enfants qui sont sous votre conduite la bonne et saine doctrine de l'Évangile. Ce doit être l'un de vos principaux devoirs de vous en instruire, afin de la bien posséder [1]. »

— L'étude assidue d'un petit nombre d'excellents ouvrages de pédagogie s'impose à vous, ainsi que la lecture d'une revue où les questions de méthodologie et d'éducation sont traitées avec compétence.

---

[a] « Ce serait, en des Frères, une sorte d'aveuglement de croire qu'ils seraient tout ce qu'ils doivent être s'ils n'étaient qu'écrivains, arithméticiens, orthographistes, etc. Ceux qui ont le plus l'esprit de leur état regarderont toujours la science de la religion comme la plus nécessaire. » *Lettre du F. Agathon*, 4 octobre 1787.

[1] *Méditation pour la fête de saint Athanase* (2 mai).

— Pour être données avec assurance et autorité, toutes vos leçons exigent une préparation consciencieuse, scrupuleuse même : possédez parfaitement les notions renfermées dans les ouvrages que les élèves ont en main ; rédigez des notes, des plans, des sommaires, qui rendront votre enseignement méthodique et fructueux.

— Appliquez-vous à acquérir les divers diplômes qui sont ou peuvent être demandés à ceux qui se livrent à l'enseignement.

— Quand vous aurez satisfait à ces exigences diverses, choisissez, afin de vous y consacrer particulièrement, une spécialité pour laquelle vous avez plus d'aptitudes : sciences, littérature, histoire ou langues vivantes.

**Dispositions avec lesquelles l'éducateur religieux doit étudier.** — Deux sortes de dispositions doivent présider à l'étude : les unes sont naturelles et les autres surnaturelles. Les premières se ramènent aux suivantes : le calme et l'attention, la constance, la méthode, le courage et l'assiduité, la docilité et la mesure.

Le *calme* et l'*attention* empêchent la dispersion des facultés, d'où naît l'impuissance au travail ; la *constance* applique l'esprit à un même objet jusqu'à ce qu'il en ait une connaissance suffisante ; la *méthode* le conduit, par une progression lente et sûre, des principes aux conséquences, des faits particuliers aux lois générales, des détails à une vue d'ensemble ; le *courage* triomphe des difficultés qui naissent, soit de l'objet même de l'étude, soit des fatigues de l'emploi, soit du morcellement des heures libres ; l'*assiduité* met à profit, avec une jalouse parcimonie, tous les instants que laissent disponibles le professorat et les exercices religieux ; la *docilité* se soumet volontiers à une direction, elle recourt aux conseils, accepte la critique et la provoque même pour en profiter ; la *mesure* enfin s'attache aux connaissances utiles, délaisse les vaines curiosités et ne cherche pas à dépasser, par des efforts excessifs et d'ailleurs stériles, la somme de travail compatible avec la santé et les aptitudes intellectuelles.

Le religieux ne se contente pas de se livrer à l'étude avec les dispositions qui en préparent le succès ; avant tout, il veut

s'en assurer le mérite par la pureté d'intention. Combien les *vues de foi* ennoblissent l'étude, envisagée comme une action voulue de Dieu et une préparation à l'apostolat ! Le religieux implore d'abord les lumières de l'Esprit-Saint, puis il offre son travail à Dieu, en union avec Jésus-Christ [a] : cette intention surnaturelle prévient en lui le découragement dans les difficultés ; elle éloigne les sottes infatuations de l'amour-propre dans le succès ; elle défend son cœur contre une sécheresse égoïste ; enfin elle conserve en lui l'esprit intérieur, qui est sa consolation et sa force. Ainsi étudiait saint Jean-Baptiste de la Salle, dont le chanoine Blain a écrit : « Son progrès dans la science et la vertu alla toujours d'un pas égal. »

**Des notes prises en étudiant.** — Pour aider la mémoire, pour suppléer à ses défaillances et garder un souvenir précis des études, il est au moins utile d'en conserver le résumé par écrit. C'est un travail personnel qui facilite singulièrement l'assimilation des idées.

S'agit-il d'une question complète et de quelque étendue, on donne à ces notes la forme d'un résumé analytique, où l'enchaînement des idées est mis en relief par une disposition convenable. D'autres fois, ce sera un court fragment dont on reproduit le texte intégral ; un sommaire des sujets traités dans un ouvrage, une appréciation sur la valeur du travail et sur le talent de l'auteur, une note concise où se fixe la trace des impressions personnelles. Le titre de l'ouvrage, l'indication du chapitre, le nom de l'auteur et de l'éditeur, sont des renseignements à consigner pour la facilité des recherches ultérieures.

**La lecture, moyen de formation intellectuelle.** — La lecture réfléchie des bons écrivains est l'un des moyens les plus efficaces de formation intellectuelle ; c'est aussi un exercice

---

[a] Sa Sainteté Léon XIII a attaché 300 jours d'indulgence à la prière suivante de saint Thomas d'Aquin, récitée avant l'étude : « Nous vous en supplions, ô Dieu de miséricorde, accordez-nous la grâce de désirer avec ardeur ce qui est conforme à vos désirs, de le rechercher avec prudence, de le reconnaître avec sincérité, de l'accomplir avec une parfaite fidélité pour l'honneur et la gloire de votre saint nom. »

indispensable pour faire quelque progrès dans l'art difficile de parler et d'écrire.

Voici quelques conseils à ce sujet.

1. Rappelez-vous que, de par vos obligations de religieux, la nature et le choix des livres que vous lisez sont soumis à la sanction de l'obéissance.

2. Les écrivains épris de grandeur et de beauté morale méritent seuls d'être lus. Recherchez donc les ouvrages qui élèvent la pensée; préférez-les aux autres, même à ceux qui vous séduiraient par l'originalité ou le pittoresque de l'expression.

3. Défiez-vous de la singularité du style, car la bizarrerie est toujours d'un goût douteux. Ne vous laissez pas tromper par les approbations bruyantes qu'auraient reçues certains ouvrages récemment parus; attendez qu'une saine et sérieuse critique les ait appréciés à leur juste valeur.

4. Lisez avec méthode. Pour cela, vous pourriez adopter la marche suivante :

— Prendre d'abord une connaissance générale de l'ouvrage, par la lecture attentive de la préface et de la table des matières.

— Pour chaque chapitre, se rendre compte de l'idée principale que l'auteur a voulu exposer, des idées secondaires par lesquelles il la développe [a], et du lien logique qui les unit.

— Avec l'étude des idées, faire celle de l'expression.

— Prendre des notes, les classer et les relire de temps en temps.

**Des notes de lectures.** — Les notes prises au courant d'une lecture ne diffèrent guère de celles que l'on prend en étudiant. Elles comprennent : le résumé succinct de cette lecture ; le souvenir de l'impression personnelle qu'ont produite les idées et leur expression ; la copie d'un ou plusieurs passages caractéristiques ; des remarques sur certaines expressions particulièrement heureuses.

A moins qu'il ne s'agisse de l'analyse détaillée d'un ouvrage,

---

[a] Joseph de Maistre et Balmès recommandaient de se demander à soi-même, avant de lire un chapitre, comment on aurait développé la pensée exprimée par le titre.

on conseille de ne pas prendre ces notes sur un cahier unique, où tout s'entasse au hasard des lectures, ni même sur des cahiers ayant chacun une destination spéciale et qu'on ne termine guère, mais sur des feuilles distinctes, d'un maniement et d'un classement plus commodes.

Distribuez vos notes en groupes, selon les spécialités auxquelles elles se réfèrent, et, dans chaque groupe, constituez des dossiers relatifs aux divers ordres de questions. Ces classements facilitent les recherches et contribuent à faire acquérir à l'esprit des habitudes d'ordre et de méthode.

## II. — REMARQUES SUR LE JUGEMENT OU SENS PRATIQUE

Avec les vues surnaturelles dans l'exercice de ses fonctions, rien n'est plus nécessaire à l'éducateur religieux que la rectitude du jugement, appelée encore *bon sens* ou *sens pratique*. Rien ne remplace cette qualité maîtresse. Des hommes remarquables d'ailleurs par les dons de l'intelligence, les talents acquis et la vertu même, ont vu se multiplier leurs échecs dans le professorat, parce qu'il leur manquait un jugement droit et sûr.

On ne saurait citer ici toutes les manifestations de ce bon sens, car il s'applique à tous les détails de la direction d'une classe. En voici quelques-unes, sur lesquelles nous aurons d'ailleurs à revenir :

**Marques de sens pratique dans l'éducation.** — 1. S'observer soi-même dans sa propre conduite, pour y découvrir la cause de ses succès comme de ses mécomptes : c'est le moyen d'éviter de nouveaux écueils et de rendre efficaces les leçons de l'expérience.

2. Ne pas s'étonner, encore moins s'irriter, de rencontrer des défauts chez les écoliers ; faire la part de leur faiblesse et se rappeler, dans l'appréciation de leurs actes, que le mérite réside à la fois dans la perfection acquise et dans la tendance courageuse de la volonté pour l'atteindre. Donc, au lieu d'abattre l'âme des enfants par de continuelles réprimandes, il importe de la soulever par l'encouragement et l'émulation.

3. Ne pas chercher à jeter toutes les natures d'enfants dans le même moule[a]. « L'expérience nous apprend, dit notre saint Fondateur, que les hommes et les enfants ne peuvent pas être conduits tous par les mêmes moyens. » En conséquence, ne demander à chaque élève qu'un développement raisonnable d'activité volontaire ; comprendre ses défaillances et l'aider dans la lutte qu'il soutient contre ses mauvais penchants ; enfin se rendre compte des difficultés particulières que lui créent son tempérament et les habitudes acquises.

4. Attendre patiemment les effets de l'éducation, car les meilleurs sont d'ordinaire lents à se produire.

5. Puisque rien de répréhensible, dans la conduite d'un maître, ne demeure longtemps caché aux regards perspicaces de ses élèves, il doit se conduire avec eux comme s'ils étaient déjà des hommes : ils en atteindront bientôt l'âge, et alors ils jugeront en hommes les actes de leurs formateurs.

6. Recevoir avec une parfaite déférence les avis du frère Directeur et de ceux qui, avec lui, ont mission de diriger les classes[b].

**Marques de sens pratique dans l'enseignement.** — 1. Dans les leçons, se placer toujours à la portée des élèves qu'on

---

[a] « Les écoliers ont des caractères différents : les uns sont hardis, les autres timides, il en est d'étourdis et de turbulents, de posés et de tranquilles ; toutes ces sortes de caractères ne peuvent être conduits de la même manière. Il y en a qui demandent à être conduits par la douceur, d'autres par la fermeté ; pour beaucoup, il faut un mélange de l'un et de l'autre. On en trouvera qui peuvent être redressés aussitôt qu'ils ont manqué et plusieurs qui ne le peuvent être avec fruit que dans un autre temps. Tel est rappelé au devoir par une parole, à tel autre une punition est nécessaire... Pour atteindre la fin qu'il se propose, le maître devra régler sa conduite à l'égard de chacun de ses élèves selon la différence des caractères et des dispositions. » *Manuscrit n° 44.* Qualités que les jeunes Maîtres doivent acquérir, Sect. VII, art. XII, p. 59.

[b] « La première qualité que doit avoir celui qui veut se mettre au fait de la manière de faire l'école est la docilité aux avis de l'Inspecteur et des premiers maîtres. » *Manuscrit n° 44,* p. 54.

— « L'un des moyens d'avoir de prompts succès, pour un jeune maître, est d'observer attentivement, et autant qu'on le peut raisonnablement, la manière dont les meilleurs maîtres conduisent les écoliers : c'est une leçon muette des plus utiles. » *Manuscrit n° 44,* p. 16.

instruit ; mais en même temps se tenir plutôt au-dessus de leur niveau intellectuel moyen, car élever c'est attirer pour faire monter.

2. Être pratiquement persuadé que rien ne dispense un professeur de préparer ses leçons, et qu'elles sont profitables aux élèves dans la mesure où il en a prévu tous les détails.

Se convaincre que les leçons même les plus élémentaires exigent une très sérieuse préparation, car il est plus difficile d'être compris par les petits enfants que par des jeunes gens dont les facultés sont déjà développées.

3. Accorder aux diverses spécialités du programme scolaire l'importance relative que les élèves doivent y attacher eux-mêmes. Au-dessus de tout, placer l'enseignement religieux : donner plus de soin, non aux spécialités pour lesquelles on se sentirait un goût marqué, mais à celles qui assurent la formation générale de l'homme et qui seront les plus utiles aux enfants.

4. Chercher à exciter chez l'écolier moins l'effort de mémoire, qu'il ne faut cependant pas négliger, que l'exercice du bon sens, du jugement personnel.

5. Ne pas tenir pour les meilleurs élèves ni pour les plus attentifs ceux qui assistent calmes et passifs aux leçons, mais ceux dont l'activité intellectuelle est le plus constamment en éveil.

6. Ne pas exiger de tous les enfants la même quantité de travail ni surtout le même succès ; et récompenser la bonne volonté au moins autant que le résultat. Si les élèves voyaient les préférences de leur maître aller aux dons intellectuels plutôt qu'à l'effort même infructueux, s'ils les voyaient se traduire par des sympathies exclusives pour les élèves brillants, auxquels d'ordinaire le travail coûte peu, ils en seraient froissés, et plus d'un sans doute porterait dans la vie sociale ces funestes manières de juger, qui dénotent un esprit superficiel auquel l'expérience prépare bien des mécomptes.

7. Pour apprécier les efforts intellectuels d'un enfant, le comparer moins à ses condisciples qu'à lui-même : il n'est pas tenu de les surpasser, mais seulement de se perfectionner.

8. Tenir les enfants en garde contre la précipitation et la

légèreté, qui les empêchent de rien approfondir. L'une des meilleures habitudes d'esprit qu'on puisse leur faire contracter est le besoin de la précision, de la netteté, et l'horreur de l'*à peu près* : entre plusieurs effets déplorables qu'elles produisent, les notions vagues et confuses donnent l'illusion du savoir, alors qu'en réalité on ne sait rien.

## CHAPITRE IV

## VERTUS DE L'ÉDUCATEUR RELIGIEUX

L'éducateur religieux est tenu, par son caractère et ses fonctions, d'être un homme de vertu non commune. A lui s'adresse particulièrement cette recommandation de l'Écriture : « Soyez ceint d'une ceinture d'honneur [1]. » Il faut que sa vertu brille aux yeux des enfants qu'il est chargé de conduire à Dieu, et qu'elle lui mérite leur estime, leur confiance et leur soumission.

### I. — L'ÉDUCATEUR RELIGIEUX DOIT ACQUÉRIR D'ÉMINENTES VERTUS

Obligé déjà par devoir d'état de tendre à la perfection chrétienne, le religieux enseignant s'y trouve encore engagé par les considérations suivantes : sa conduite doit être, pour les élèves, une constante excitation au bien, et l'exercice de ses fonctions réclame d'éminentes vertus.

**Influence des exemples de l'éducateur religieux.** — « Il faut, dit saint Jean-Baptiste de la Salle, que ceux qui ont la conduite des âmes aient beaucoup de vertu pour leur servir d'exemple [2]. » C'est qu'en effet la vertu s'inspire plus encore qu'elle ne s'enseigne, et elle s'inspire surtout par l'exemple. Dans la conduite d'un maître vertueux, il y a une lumière qui fait comprendre la beauté du devoir, un attrait qui en fait désirer la pratique, et une persuasion dont l'autorité décisive

---

[1] Eccli., XLV, 9. — [2] *Méditation pour le IIe Dimanche après Pâques.*

tend à soumettre les volontés[a]. Qu'il soit lui-même ce qu'il veut que soient ses disciples, et alors son silence même sera une éloquente exhortation au bien. Il leur recommande la piété, la douceur, la modestie et la tempérance : que sa conduite leur en soit un modèle et leur en démontre la possibilité, contre les sophismes des passions; autrement les plus légers, les moins généreux, concluraient qu'on les invite à une perfection chimérique. « Votre zèle à l'égard de vos élèves, affirme notre bienheureux Père, serait fort imparfait si vous ne l'exerciez que par des instructions ; mais il deviendra parfait si vous pratiquez vous-mêmes ce que vous enseignez, parce que, principalement dans les enfants, l'exemple fait beaucoup plus d'impression sur l'esprit et le cœur que les paroles [1].... Voulez-vous que vos écoliers pratiquent le bien, faites-le vous-mêmes [2]. »

Pour conduire les enfants, il conviendrait, autant que possible, de ne laisser paraître aucune des faiblesses de l'humanité, car si les vertus d'un maître ne rendent pas toujours ses élèves plus vertueux, ses défauts, dont ils s'autorisent, ont presque infailliblement sur leurs âmes une funeste influence. Toutefois n'exagérons rien : le religieux n'est pas tenu d'être parfait, mais de travailler à le devenir ; et d'autre part, les enfants se scandalisent parfois lorsqu'il n'y en a pas lieu. Ce qui est indispensable, c'est que l'éducateur bannisse de sa conduite tout ce qui, à bon droit, pourrait mal impressionner ses élèves.

---

[a] « Un maître doit prêcher d'exemple, car rien n'est plus puissant sur l'esprit des enfants. Il ne doit donc jamais se permettre une parole qui ne soit une leçon, une démarche qui ne soit un modèle. De quelque tempérament que soient les enfants, insensiblement la vertu, la douceur, la sérénité d'un maître passent dans l'âme de ses écoliers. » *Manuscrit n° 40*, p. 3. — *Conduite* (1811), p. 18.

— « Tout petits qu'ils sont, les écoliers reçoivent et gardent aussi facilement les impressions des démarches des Frères, qu'ils sont attentifs à les observer. » *Conduite* (1828), p. 273.

— « Un maître zélé enseigne d'abord ses disciples par de bons exemples .. Il ne les conduira à la vertu que par le chemin le plus long, s'il se contente de parler ; le plus court est celui de l'exemple. » *Explication des Douze Vertus d'un bon Maître* (1785), p. 132.

[1] *Dixième Méditation pour le temps de la Retraite.* — [2] *Méditation pour le IIe Dimanche après Pâques.*

Le premier effet des défauts de l'éducateur est d'amoindrir, de détruire même le respect chez ses disciples : du même coup, leur éducation est compromise, car elle est avant tout une œuvre de respect.

Le second est de diminuer à leurs yeux la portée de ses exhortations à la vertu, puisque sa conduite, contredisant ses discours, devient ainsi une leçon opposée et bien autrement persuasive.

Le troisième est de fournir aux passions naissantes et déjà si vives des jeunes gens, un prétexte qu'elles ne manquent pas d'invoquer pour justifier leurs réclamations.

Enfin, comme il est ordinaire que les défauts d'un maître soient le sujet de fâcheux commentaires dans les familles, la confiance des parents s'en trouve diminuée d'autant[a].

**Vertus nécessaires à l'éducateur religieux.** — L'œuvre de l'éducation, sublime entre toutes par son objet et son but, est aussi la plus difficile par l'ensemble des vertus qu'elle réclame de celui qui s'y consacre. Vertus naturelles d'abord : car, par une disposition admirable de sa providence, Dieu fonde en nous l'ordre de la grâce sur celui de la nature. Loin de détruire les ressources de celle-ci, le don divin les féconde, les élève, et les utilise; d'où la nécessité, pour l'éducateur, d'acquérir avec soin et persévérance toutes les qualités qui honorent un homme. A ces qualités, transformées en vertus surnaturelles, le maître religieux joint l'exercice des vertus théologales, qui complètent son idéale grandeur et qui sont la source féconde où, sans cesse, il alimente son zèle. C'est la tendance à la perfection, avec ses difficultés ; mais l'éducation est à ce prix : il est facile de le montrer.

L'éducation est une œuvre de *respect*. — Le maître doit imprimer dans l'âme de l'enfant le respect de Dieu et de tout

---

[a] « Que les Frères soient toujours bien persuadés que Messieurs les pensionnaires font plus d'attention à la conduite de leurs maîtres qu'aux exhortations qu'ils leur adressent pour régler leurs mœurs... et qu'ils oublient l'exemple de dix vertus plutôt que celui d'un seul vice. Une mauvaise édification rendrait le maître méprisable, aliénerait la confiance des parents et jetterait dans l'esprit des jeunes gens des impressions dangereuses et indélébiles. » *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 41.

ce qui porte le cachet divin : l'Eglise, le sacerdoce, les choses saintes, l'autorité, quel que soit celui qui l'exerce, la grandeur morale, la souffrance. Mais ce sentiment n'entrera profondément dans l'âme des élèves que si le maître en est animé lui-même.

L'éducation est une œuvre de *dignité*. — A n'en pas douter, l'une des sollicitudes de l'éducateur est de rendre comme instinctives, en ses disciples, la répulsion pour ce qui est bas et l'aversion pour ce qui est abject. Or ce respect de soi-même, cette délicatesse des sentiments, s'inspirent plus encore par les exemples du maître que par ses leçons.

L'éducation est une œuvre de *franchise* et de *loyauté*. — Pour former les enfants à la droiture, l'éducateur se montre lui-même franc et loyal : c'est l'un de ses plus élémentaires devoirs. D'ailleurs si la ruse, la duplicité, la finesse cauteleuse, se rencontraient en lui, elles se développeraient rapidement chez les élèves et ruineraient dans la classe l'esprit familial et la sincérité [a].

L'éducation est une œuvre de *discrétion*. — Dans les rapports de l'éducateur avec les enfants, cette discrétion prend deux formes : la charité, qui respecte la réputation des élèves et s'interdit même toute allusion à leurs fautes; la circonspection, qui, jusqu'au moment opportun, garde le silence sur les mesures relatives à l'administration intérieure de l'école.

L'éducation est une œuvre de *justice* dans l'affection et dans les répressions. — Si le maître voit dans ses élèves les membres de Jésus-Christ, il les chérit tous d'un égal amour, et d'autant plus qu'ils lui apparaissent, ou souffrants d'une infirmité physique, ou défigurés par quelque imperfection morale. Il réprime courageusement en lui-même les sympathies spontanées qui le feraient excéder en douceur à l'égard des uns, et les antipathies naturelles qui l'entraîneraient à d'injustes sévérités vis-à-vis des autres [b].

---

[a] « La quatrième sorte de douceur est celle qui fait agir avec simplicité et droiture. » *Douze Vertus*, p. 79.

[b] « Les maîtres doivent avoir une charité égale et désintéressée pour tous les écoliers, et même faire paraître à l'extérieur plus d'affection pour

L'éducation est une œuvre de *calme* et de *patience*. — Les défauts des enfants, leur lenteur à comprendre, leur promptitude à oublier, leur légèreté, et, par suite, l'obligation de répéter les mêmes avertissements et les mêmes explications, provoquent souvent le maître à l'impatience. Qu'il n'y céde pas ; mais qu'il possède son âme dans le calme et la douceur, afin de mériter la réalisation de la promesse : « Bienheureux les doux, car ils posséderont la terre », c'est-à-dire les esprits et les cœurs.

L'éducation est une œuvre de *constance*. — Le succès auprès des enfants est assuré, moins par la diversité des moyens employés que par l'application persévérante de ceux que le maître a choisis, eu égard à ses dispositions personnelles et au milieu où s'exerce son zèle [a].

L'éducation est une œuvre de *fermeté*. — L'éducateur est le gardien de la discipline, qu'il ne peut ni laisser violer ni violer lui-même sans encourager le désordre et ses suites : or la fidélité personnelle du maître au règlement, sa résistance courageuse aux empiétements renouvelés des enfants,

---

les pauvres que pour les riches, pour ceux qui sont plus mal faits de corps et d'esprit ou plus mal équipés, que pour ceux qui sont avantagés des dons spirituels ou temporels... L'acception trop marquée que l'on ferait paraître pour de certains enfants en particulier, ne manquerait pas d'attirer la jalousie des autres... D'ailleurs, tous les écoliers d'une même classe l'étant au même titre, croient devoir être traités sans distinction. » *Conduite en quatre parties*, Manuscrit n° 44, p. 43-44.

— « Les pensionnaires qui sont admis dans une même pension ont tous également droit aux soins des maîtres. Ceux qui ont le plus d'aptitudes comme ceux qui en ont le moins sont tous égaux.... Ce qui serait accordé de plus à ceux qui ont plus de facilité serait une injustice notoire pour ceux qui en ont moins.... Lorsque tous s'efforcent également de bien faire leur devoir, on doit leur en savoir à tous le même gré et tenir une conduite égale envers tous. » *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 44, p. 438.

[a] « A force d'instruire, de remontrer, d'avertir et de reprendre, on parvient tôt ou tard au but que l'on se propose : déjà, les idées justes et raisonnables qu'on n'a cessé de présenter commencent pour ainsi dire à prendre racine ; les sentiments pieux et chrétiens, ceux de droiture et d'honnêteté, s'insinuent dans le cœur des enfants bien disposés ; et enfin on recueille des fruits d'autant plus abondants qu'ils ont été plus longtemps attendus. » *Douze Vertus*, p. 69.

supposent une grande énergie de caractère et une constante fermeté de conduite [a].

L'éducation est une œuvre de *courage* et d'*humilité*. — Aucune œuvre sérieuse ne s'accomplit sans peines ni difficultés ; et certes, elles ne manquent pas à l'apostolat de l'éducateur. Mais en présence des obstacles, de l'indiscipline des enfants, de l'insuccès même, le religieux ne se décourage pas, car il ne met pas sa confiance en ses propres forces. Sa constance n'est pas l'effet d'une prudence humaine, mais de sa confiance en Dieu, et d'un humble sentiment de soi-même qui lui révèle son impuissance ou ses fautes, lui en fait accepter les conséquences naturelles, et le conduit à recourir aux conseils de ceux que leurs fonctions, l'âge et l'expérience qualifient pour lui venir en aide [b].

L'éducation est une œuvre de *pureté*. — L'un de ses principaux objectifs est de fortifier les élèves dans l'habitude des luttes méritoires que nécessite la conservation de cette vertu. Or, pour que l'école chrétienne devienne un sanctuaire d'innocence, le premier soin de l'éducateur religieux est de « faire éclater en lui la chasteté [1] », et de s'établir dans une si parfaite rectitude de mœurs, que le plus léger soupçon ne vienne jamais ternir sa réputation [c].

L'éducation est une œuvre de *piété*, de *zèle* et de *dévouement surnaturel*. — Elle fait du religieux le coopérateur de Jésus-

---

[a] « Dans un maître, la fermeté exige de la force, du courage et de la constance : de la force, pour s'opposer à ce qui pourrait être contraire à la discipline, et pour se mettre au-dessus de toutes les difficultés et de toutes les peines de l'école ; du courage, pour tenir la main à ce qui peut produire le bon ordre et l'avancement des écoliers ; de la constance, pour persévérer inviolablement dans les bonnes dispositions. » *Douze Vertus*, p. 97-99.

[b] « S'il a des capacités, le maître n'en fait point ostentation ; il ne montre pas de suffisance, de fierté, de hauteur... S'il ne fait pas toujours parmi ses écoliers tous les fruits qu'il espère, il s'en impute la faute à lui-même ; il cherche à la connaître pour la réparer, mais ensuite il reste en paix et soumis à la Providence. » *Douze Vertus*, p. 28-29.

[c] Le maître « pense, parle, agit avec modération et modestie, avec une retenue telle qu'il évite tout ce qui pourrait donner lieu à des jugements téméraires et odieux, et diminuer la considération et la réputation dont il a besoin pour faire le bien. » *Douze Vertus*, p. 71 et 76.

[1] *Règles communes*, XX, 2.

Christ, dans la Rédemption des âmes; aussi, selon la parole du divin Maître, se sanctifie-t-il lui-même, afin que se sanctifient dans la vérité [1] ceux qui lui sont confiés. Il aime tendrement ses élèves pour Dieu; il travaille à leur salut par de généreux sacrifices; il se fait leur médiateur auprès du Ciel; il expie leurs fautes et supplée pour eux à « ce qui manque à la Passion du Sauveur [2] »; il se donne à eux sans compter, par un dévouement de chaque jour, comme Jésus-Christ s'est livré et se livre sans cesse pour nous [a].

## II. — CONSIDÉRATIONS SUR QUELQUES VERTUS DE L'ÉDUCATEUR RELIGIEUX

Les vertus dont on vient de présenter le rapide tableau constituent la physionomie morale de l'éducateur religieux, et elles assurent à son œuvre la bénédiction divine. Elles pourraient chacune faire le sujet d'utiles développements; nous nous bornons à de brèves considérations sur quelques-unes d'entre elles : la piété, l'habitude d'agir par des vues surnaturelles, l'affection pour les élèves, le dévouement, le respect pour l'autorité, l'union cordiale avec les confrères, la vénération pour la mission et le caractère du prêtre.

**Piété du maître religieux.** — Pour tout religieux, la piété est un devoir, une vertu d'état. Sa nécessité paraît plus impérieuse encore pour le religieux éducateur, car la formation morale d'un enfant étant une œuvre surnaturelle, seule l'action de Dieu rend efficaces les efforts humains; et d'autre part, la piété du maître est, pour ses disciples, la plus éloquente exhortation.

A l'œuvre de l'éducation, s'appliquent avec une parfaite justesse les paroles du Psalmiste : « Si le Seigneur n'édifie lui-même la maison, c'est en vain qu'y travaillent les ouvriers; la vigilance de ceux qui gardent la ville sera trompée, si le

---

[a] « Comme il désire ardemment le salut de ses disciples, le maître y travaille autant que possible par ses bonnes œuvres, par ses prières et par ses communions; en un mot, il veut les sauver tous sans exception, persuadé qu'il n'est aucune âme qui n'ait coûté le sang de Jésus-Christ. » *Douze Vertus*, p. 139.

[1] S. Jean, XVII, 19. — [2] Coloss, I, 24.

Seigneur ne veille lui-même[1]. » Notre saint Fondateur revient sur cette vérité avec une très particulière insistance : « Vous êtes chargés, nous dit-il, d'un saint emploi qui demande que votre piété ne soit pas commune... Vous devez y avoir une piété qui vous distingue du reste des hommes, sans quoi il vous serait difficile de vous en acquitter dignement[2]... Dans tout ce qui regarde la gloire de Dieu et le salut des âmes, il faut toujours recourir à la prière et demander à Dieu les lumières et les grâces dont on a besoin, car on ne peut avoir de succès que si l'on est aidé par son secours et dirigé par son Saint-Esprit[3]..... Recourez à une prière assidue, représentant chaque jour à Jésus les besoins de vos élèves et les difficultés de votre mission.... Jésus, voyant que vous le regardez comme celui qui peut tout, et que vous ne vous considérez que comme un instrument qui ne doit se mouvoir que par lui, ne manquera pas de vous accorder ce que vous lui demanderez[4]. » Seul, l'esprit de prière fait acquérir à l'éducateur religieux « une haute estime des grandeurs de Dieu, qui l'excite à vouloir l'adorer en esprit et en vérité, à dépendre totalement de sa conduite, à concevoir un zèle très ardent de procurer sa gloire, à ne pas souffrir qu'il soit offensé sans s'y opposer quand c'est possible, à annoncer avec un accroissement de foi les vérités de l'Evangile, à persévérer avec une grande confiance dans le pénible exercice de son emploi[5]. »

La piété d'un maître ne peut être « intérieure et sincère » sans devenir « éclatante et exemplaire.[a] » Qui peut dire l'impression qu'elle produit sur les élèves? Elle les incline à

---

[a] « Qu'est-ce qu'un maître chrétien, chargé de l'éducation des enfants? C'est un homme entre les mains de qui Jésus-Christ a remis un certain nombre d'enfants pour qui il a donné sa vie, qu'il regarde comme ses membres, ses frères et ses cohéritiers, et qui régneront avec lui dans l'éternité... Il les lui a confiés pour conserver en eux le précieux trésor de l'innocence et en faire de véritables chrétiens... Mais pourrait-il leur donner une semblable éducation, s'il n'était pas lui-même rempli de tout ce qu'il leur enseigne? Nous avons donc raison de dire que sa piété doit être éminente. *Douze Vertus*, p. 157 et 164.

[1] Ps. CXXXVI. — [2] *Méditations pour la fête de saint Joseph* (19 mars) *et la fête de saint Marcel* (3 novembre). — [3] *Méditation pour la fête de saint Mathias* (24 février). — [4] *Quatrième Méditation pour le temps de la Retraite* — [5] *Du Formateur des Maîtres*, Manuscrit n° 44, p. 13.

se donner à Dieu ; et après qu'ils ont quitté l'école, ce souvenir embaume leurs âmes; il est pour eux une sauvegarde, ou l'occasion dont se sert la grâce pour reprendre possession de cœurs un instant égarés. Aussi, nous dit encore notre Père, « que votre piété soit telle qu'elle puisse servir de règle à vos élèves pour toute la suite de leur vie. »

Soyez leur édification pendant les prières que vous faites avec eux, soit en classe, soit à l'église. Ils auraient droit de s'étonner que votre piété ne fût pas telle que la font supposer votre vocation et vos fonctions.

Que votre piété se consiste principalement dans une intime union à Jésus-Eucharistie. Au saint tabernacle, le Sauveur continue sa mission rédemptrice ; il attire les âmes, pour les éclairer, les toucher, les purifier et leur faire pratiquer la vertu : priez-le d'agir sur les enfants que vous élevez. Recourez souvent à lui par la visite au saint Sacrement et la sainte Communion. Exposez à ce bon Maître les besoins de vos élèves, l'opposition que vous rencontrez dans leur volonté, séduite peut-être par la passion; suppliez-le de prendre la direction de votre classe et de vous soumettre les cœurs[a]. « Dieu a mis, en quelque façon, les enfants sous votre tutelle. Il vous les remet entre les mains, se chargeant de leur donner

---

[a] Dès votre entrée dans la classe, donnez à vos élèves l'impression que vous y venez pour faire l'œuvre de Dieu. « En entrant dans l'école, les maîtres prendront de l'eau bénite avec beaucoup de respect, et étant arrivés dans leur classe, ils feront inclination au Crucifix, se mettront à genoux, feront le signe de la sainte Croix, et ensuite une courte prière. » *Conduite* 1706 et 1720.

L'édition de 1828 de la *Conduite* (p. 262) propose, pour la » Prière du Maître avant l'Ecole », celle que Rollin inséra au IVe volume du *Traité des Etudes*, (Ire partie, art. XIII.) « C'est vous, Seigneur, qui êtes ma patience et ma force : c'est vous qui êtes ma lumière et mon conseil ; c'est vous qui me soumettez le petit peuple que vous avez confié à mes soins. Ne m'abandonnez pas moi-même un seul moment. Accordez-moi, pour la conduite des autres et pour mon propre salut, l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété et surtout l'esprit de la crainte du Seigneur. » (Edit. 1748, p. 509.)

La *Conduite* de 1828 y ajoute : « et un zèle ardent pour procurer votre gloire. J'unis mes travaux à ceux de Jésus-Christ et je prie la très sainte Vierge, les Anges et les Saints de me protéger dans l'exercice de mon emploi. »

Cette prière, avec quelques modifications, est restée en usage dans l'Institut.

tout ce que vous lui demanderez pour eux : la piété, la modestie, la retenue, l'éloignement des compagnies qui pourraient leur être dangereuses. Comme il sait que vous-mêmes n'avez ni assez de vertu ni assez de puissance pour leur donner toutes ces choses, il veut que vous les lui demandiez pour eux souvent, fervemment et instamment, afin que, par vos soins, rien ne leur manque de ce qui leur est nécessaire pour se sauver [1]. »

Cette union avec Jésus-Eucharistie facilite à l'âme religieuse les solides vertus qui rendent un apostolat fécond : l'humilité, qui ouvre le trésor des grâces ; la douceur, qui subjugue les volontés, et l'abnégation, qui les soulève pour les donner à Dieu, selon la parole du Sauveur : « Quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi [2]. »

**L'habitude d'agir par des vues surnaturelles.** — L'esprit de foi vivifie toutes les entreprises du dévouement. Lorsque cet esprit anime un éducateur, il lui fait contracter l'habitude de voir Dieu dans les enfants, d'agir en vue de Dieu à leur égard, de juger toutes choses à la lumière divine, de souffrir pour Dieu les peines de son emploi, et tout cela sans défaillance, jusqu'à la mort.

En vos élèves, reconnaissez Dieu dont ils sont l'image, défigurée il est vrai par la souillure originelle, mais réparée merveilleusement par le baptême. En la personne des plus indigents surtout, c'est le Christ lui-même qui réclame vos soins : tout ce que vous ferez à l'un de ces petits, assure le Sauveur, c'est à lui-même que vous l'aurez fait [3]. Combien cette considération est capable de toucher une âme religieuse ! « La foi, nous dit saint Jean-Baptiste de la Salle, vous doit faire honorer Jésus-Christ dans la personne des enfants pauvres..... Adorez-le en eux et remplissez votre mission à leur égard avec affection et zèle, puisqu'ils sont ses membres [4]. » Sous les voiles de l'enfance, reconnaissez Jésus, qui vous demande de le protéger, de le secourir, de le faire croître jusqu'à l'état parfait.

---

[1] *Méditation pour le Lundi des Rogations.* — [2] S. Jean, XII, 32. — [3] S. Matth., XXV, 40. — [4] *Méditations pour la fête de saint Nicolas* (6 décembre) *et la fête de l'Epiphanie.*

Agissez pour Dieu dans votre emploi, car il est voulu de lui. Procurer à vos écoliers l'instruction et l'éducation, aider les familles dont vous êtes le mandataire, faire œuvre de patriotisme en préparant à la nation d'utiles citoyens, sont de nobles motifs ; mais élevez-vous plus haut. Au-dessus de ces considérations, voyez la volonté divine qui vous appelle à cet apostolat. « Appliquez-vous à votre emploi de tout votre cœur, comme ne travaillant que pour la gloire de Dieu [1]..... Gardez-vous d'avoir aucune vue humaine dans les instructions données à vos élèves, ni de vous glorifier de ce que vous faites, car ce sont deux choses capables de corrompre tout ce qu'il y aurait de bon dans l'exercice de votre ministère [2]. »

Dans vos rapports avec les enfants, jugez toutes choses au point de vue de la foi, et accordez à chacune l'importance relative qu'elle mérite. Avant tout, montrez par votre conduite que vous êtes un sauveur d'âmes. Que votre principal souci, dans vos fonctions de catéchiste, de professeur et de surveillant, soit de protéger, d'éclairer et de fortifier les âmes. C'est d'ailleurs le but essentiel que s'est proposé le Fondateur de notre Société : « L'esprit de l'Institut est un zèle ardent d'instruire les enfants et de les élever dans la crainte de Dieu, de leur donner une très grande horreur pour le péché [3]. »

En même temps que vous sauvegardez les intérêts spirituels de vos écoliers, donnez-leur l'enseignement le plus complet qui puisse convenir à leur âge et à leur condition. Prenez les meilleurs moyens pour les préparer aux divers examens auxquels ils se présentent : c'est leur droit, et la réputation des écoles chrétiennes y est engagée.

**Affection du maître pour ses élèves.** — Dieu ayant résolu de compléter l'éducation morale de l'humanité par la révélation évangélique, il aima le monde jusqu'à lui donner son propre Fils [4] ; et le Verbe, incarné pour sauver les hommes, « aima les siens jusqu'à la fin [5] », c'est-à-dire au delà de toutes limites. Depuis cet exemple divin, aimer, donner et se

---

[1] *Neuvième Méditation pour le temps de la Retraite.* — [2] *Quatrième Méditation pour le temps de la Retraite.* — [3] *Règles communes*, II, 10. — [4] S. *Jean*, III, 16. — [5] S. *Jean*, XIII, 1.

donner demeure le grand moyen de succès dans l'apostolat.

Aussi, parlant de la manière dont les Frères doivent se comporter dans les écoles à l'égard des enfants, saint Jean-Baptiste de la Salle dit : « Ils aimeront tendrement tous leurs écoliers[1] ; » et ailleurs : « Ayez beaucoup de bonté et d'affection pour les enfants, car plus vous aurez de tendresse pour ces membres de Jésus-Christ et de l'Eglise, plus Dieu produira en eux d'admirables effets de sa grâce. Mettez au premier rang de vos obligations celle de vous efforcer de gagner les cœurs de vos élèves, car c'est l'un des principaux moyens pour les engager à vivre chrétiennement... Si donc vous avez à leur égard la fermeté d'un père pour les éloigner ou les retirer du désordre, vous devez avoir aussi la tendresse d'une mère pour les affectionner à vos leçons et leur faire tout le bien qui dépend de vous[2]. »

Selon des recommandations si formelles, aimons les enfants : c'est le moyen d'ouvrir leur âme et de la disposer à accueillir nos conseils. Inclinons-nous vers eux par une sollicitude de tous les instants ; témoignons « à tous une égale affection[3] » : ils nous donneront leur confiance et nous pourrons les conduire à Dieu. N'est-ce pas ainsi que saint Augustin fut conquis par saint Ambroise ? « Je commençai à l'aimer dit-il, non à cause de la vérité qu'il m'enseignait, mais parce qu'il me témoignait de l'affection et de la bienveillance[4]. »

Aimons les enfants, car seule la charité comprend et ménage les délicatesses intimes d'une jeune âme ; seule elle sait avertir sans rudoyer, contraindre sans resserrer, punir sans irriter.

Aimons les enfants, et rien ne nous semblera trop onéreux dans notre continuel assujétissement à leur service : « L'amour porte son fardeau sans en sentir le poids... Il ne compte pas le travail, il veut faire plus qu'il ne peut... Aussi est-il capable de tout ; et pendant que celui qui n'aime pas

---

[1] *Règles communes*, VII, 13. — [2] *Méditations pour la fête de saint Anselme* (21 avril) *et la fête de sainte Marguerite* (10 juin). — Voir aussi la *Méditation pour le IIe Dimanche après Pâques*. — [3] *Règles communes*, VII, 14. — [4] S. AUGUSTIN, *Confessions*.

se décourage et se laisse abattre, celui qui aime exécute bien des choses et les achève [1].

Aimons les enfants, et notre affection excitant la leur, ils estimeront « léger ce qu'il y a de pesant [2] » dans le devoir. La discipline et le travail perdant pour eux une partie de leur austérité, ils se montreront actifs, pieux, sincères, joyeux et agréables, courageux et persévérants [3].

Aimons tous les enfants, car tous ont besoin de trouver le bonheur à l'école, où ils passent une si notable partie de leurs journées ; or il n'y a pas de bonheur pour eux, si notre affection ne dilate leur cœur.

Aimons surtout les pauvres, « puisque nous avons l'avantage d'être employés particulièrement à leur instruction, et que nous devons, selon l'esprit de notre Institut, les considérer beaucoup plus que les riches [4]. » Que nos prédilections soient aussi pour ces autres pauvres, les déshérités de l'intelligence ou du cœur, et ceux qui n'ont pas reçu une éducation chrétienne au foyer de la famille.

Et comment ne les aimerions-nous pas, ces chers enfants ? leur surnaturelle beauté attira les tendresses du Sauveur ; leur faiblesse réclame notre appui ; et c'est pour eux que nous avons abandonné notre propre famille.

**Zèle et dévouement du maître pour ses élèves.** — « L'esprit de l'Institut consiste dans un zèle ardent d'instruire les enfants [5] », et ce « zèle ardent que vous avez pour vos élèves, dit saint Jean-Baptiste de la Salle, doit vous faire entreprendre de vous dévouer sans réserve à l'œuvre de leur éducation chrétienne [6]. Faites donc connaître par toute votre conduite que vous vous regardez comme les ministres de Dieu dans l'éducation chrétienne de la jeunesse, vous acquittant de cet emploi avec une charité ardente, et un zèle aussi éclairé que véritable [7]. »

Vous n'en pouvez douter, la volonté de Dieu est qu'aucun de ces petits, qui sont vos élèves, ne se perde [8]. Il les appelle

---

[1] *Imitation de Jésus-Christ*, liv. III, ch. v, 3-4. — [2] *Ibid.*, liv. III, ch. v, 3. — [3] *Ibid.*, liv. III, ch. v, 7. — [4] *Méditation pour la fête de saint Alexis* (17 juillet). — [5] *Règles communes*, II, 9. — [6] *Neuvième Méditation pour le temps de la Retraite.* — [7] *Ibid.* — [8] S. Matth., XVIII, 14.

au ciel et vous charge de leur en montrer la voie. Pensez aux dangers que la faiblesse, les passions et les mauvais exemples font courir à ces chères âmes, et venez-leur en aide par les moyens que nous marque notre saint Fondateur dans ces paroles : « Les Frères s'efforceront par la prière, les instructions, leur vigilance et leur bonne conduite dans l'école, de procurer le salut des enfants qui leur sont confiés, en les élevant dans la piété et dans un véritable esprit chrétien [1]. »

Que votre dévouement soit courageux et persévérant, malgré les peines et les difficultés inhérentes à votre état, car « ce n'est pas le repos que vous êtes venu chercher en religion, mais le travail [2] ; » — qu'il soit universel, plus généreux même à l'égard des élèves les moins bien doués et les moins vertueux : ce sont des malades qui ont besoin de médecin [3], et c'est vous qui devez les soigner ; — « qu'il soit si actif et si animé, que vous puissiez dire aux parents des enfants qui vous sont confiés : nous nous chargeons de travailler au salut de leurs âmes, vous abandonnant les avantages temporels qui résulteront pour vous et pour eux de l'instruction que nous leur avons donnée [4] ; » — qu'il soit humble, exempt d'ostentation, détaché de tout retour humain, selon ce vœu suprême de notre Père mourant : « Je recommande aux Frères... de s'acquitter de leur emploi avec zèle et désintéressement [5]. »

Donnez à vos élèves tout le temps que réclame le soin de leur instruction. Sans négliger vos études personnelles, préférez-leur la préparation de la classe et la correction parfois fastidieuse des compositions et des devoirs : c'est une obligation de justice. Acceptez avec empressement les surveillances ou les leçons supplémentaires que l'on vous demanderait, pour faire face à une situation momentanément difficile : Dieu récompensera vos fatigues. Dévouez-vous à la jeunesse, comme s'est dévoué pour elle notre Père, « qui brûla de cette suréminente charité de Jésus-Christ, supérieure à la science..., se dépensa tout entier, en toute perfection, par

---

[1] *Règles communes*, II, 10. — [2] *Imitation de Jésus-Christ*, liv. I, ch. XVII, 3 — [3] S. Luc, V, 31. — [4] *Neuvième Méditation pour le temps de la Retraite.* — [5] *Testament spirituel de saint Jean-Baptiste de la Salle.*

la vertu de Dieu, combattant à droite et à gauche avec les armes de la justice, à travers la gloire et la confusion, la diffamation et les louanges[1]. » Voilà notre modèle.

**Le respect pour l'autorité.** — L'œuvre de l'éducation serait manquée, avons-nous dit, si elle ne développait dans l'enfant le respect pour l'autorité ; dès lors, n'est-il pas indispensable que, devant ses élèves, le maître religieux témoigne lui-même ce sentiment envers ses Supérieurs[a] ?

Loin de poser pour indépendant, un bon maître se montre toujours « l'homme de l'autorité ». Ses relations avec le Frère Directeur sont empreintes de respectueuse et cordiale obéissance. Si, à l'égard des écoliers, une mesure est prise, à laquelle il n'inclinait pas d'abord, il s'y range non seulement sans dépit, mais avec un visible empressement. En une telle circonstance, la raison et la foi s'accordent d'ailleurs pour tracer au maître son devoir : le Frère Directeur est pour lui l'organe de Dieu ; responsable de la marche générale de l'école, il est mieux placé pour voir l'ensemble des dispositions à prendre, et s'il tait parfois les motifs de ses décisions, c'est que la prudence le lui conseille ou l'y oblige.

Ayez une égale soumission envers celui qui partage, avec le Frère Directeur, la conduite générale de la maison. Il est juste que, d'un commun accord avec lui, vous régliez bien des détails concernant votre classe ; mais quand il a donné publiquement un ordre, faites-le toujours respecter. Tenez pour certain que vous fortifiez votre autorité morale, dans la mesure où vous adhérez cordialement aux directions de ceux que l'obéissance a placés au-dessus de vous.

De leur côté, le Frère Directeur, l'Inspecteur des classes et le Frère Préfet[b] se font un devoir strict de soutenir devant les

---

[a] « L'humilité condamne l'esprit d'indépendance, qui veut n'être subordonné pour ainsi dire à personne dans l'exercice de son emploi, en sorte qu'on rend avec peine à un Visiteur, à un Directeur, à un Inspecteur, les devoirs de prévenance et d'honnêteté qu'on doit remplir à leur égard. » *Douze Vertus*, p. 35.

[b] Le Frère chargé de la surveillance générale et de l'organisation des

[1] *Lettres décrétales de S. S. Léon XIII, pour la canonisation de saint Jean-Baptiste de la Salle*, p. 31.

élèves et les familles l'autorité des maîtres, de respecter et de favoriser leur juste initiative, de couvrir leur responsabilité, de les aider en particulier de leurs conseils et de ne jamais se permettre à leur égard, en public surtout, aucune remarque peu charitable.

**L'union entre confrères.** — Entre vos confrères et vous, faites régner une religieuse union. Elle est d'abord la condition de votre propre bonheur : « Il n'y a rien, dit saint Jean-Baptiste de la Salle, que vous deviez demander plus instamment à Dieu que cette union avec vos Frères, puisque c'est par ce moyen que vous acquerrez la paix, qui doit faire le bonheur de votre vie[1]. » De plus, elle est indispensable au succès de l'œuvre si difficile que vous accomplissez auprès des élèves.

On comprend que des hommes animés du même amour du bien et qui le recherchent suivant des directions générales uniformes, adoptent cependant, pour les appliquer, des moyens divers, inspirés par leur caractère propre ou leur expérience personnelle. Cette variété des moyens concourant sagement au même but ne compromet pas le succès de l'action commune ; elle permet aux forces individuelles de déployer toute leur énergie. Mais ce qui serait funeste, c'est qu'une divergence légitime de vues dégénérât en mésintelligence avouée et devînt un scandale[a]. Que votre union cordiale avec tous vos Frères ne puisse donc être mise en doute ; ne dites d'eux que du bien ; prenez leur défense, « alors

---

études dans un pensionnat, reçoit divers titres selon les régions. Sans improuver aucun usage local, nous le nommerons *Frère Préfet* : cette appellation est la plus ancienne dans l'Institut et, par sa généralité même, elle répond aux attributions diverses de ces sortes d'Inspecteurs.

[a] « Chacun des maîtres a sa manière de penser et d'agir qu'il n'abandonne pas toujours aisément pour épouser celles des autres, à moins que celles-ci ne lui soient présentées avec des avantages tels qu'elles portent infailliblement la conviction dans les esprits. Il peut se rencontrer entre les maîtres une grande disparité de caractères, d'humeurs, d'inclinations et de conduite. Mais l'esprit fraternel et celui de religion les porteront toujours à se prévenir par de bons offices et des témoignages de politesse, à s'obliger dans les occasions, à se suppléer dans le besoin, à ne parler

[1] *Méditation pour la veille de l'Ascension.*

même qu'ils vous auraient fait de la peine[1] » ; et que vos élèves soient persuadés que, s'ils parlaient mal de l'un de vos collègues, ils vous attristeraient et s'attireraient une prompte et sévère réprimande.

Le respect des attributions réparties à chacun exige que, sans une mission spéciale, aucun des maîtres ne récompense ou ne punisse d'élèves étrangers à sa classe. S'il arrive que l'un de vos collègues punisse trop sévèrement, à votre avis, un élève de votre classe, placé momentanément sous sa surveillance, gardez le silence sur cet incident jusqu'à ce que votre émotion soit calmée, et demandez-vous si votre secrète irritation ne viendrait pas d'une susceptibilité excessive ou d'un autre sentiment que vous devriez mortifier[a].

Enfin, l'union entre les maîtres d'une même école a encore pour résultat d'établir l'unité de vue et de conduite, indispensable surtout en matière d'éducation. Cette unité constitue l'esprit d'une maison ; elle assure aux enfants les avantages de l'uniformité de direction morale pendant la durée entière de leur scolarité ; elle évite, dans l'application du règlement, les variations contradictoires, si préjudiciables à la formation des caractères.

C'est particulièrement dans les internats que les éducateurs doivent se surveiller, pour que soit maintenue entre eux la plus parfaite union. Des deux professeurs simultanément chargés d'une même classe, il arrive souvent que l'un a plus d'autorité sur les élèves que l'autre : l'œuvre commune demande que le plus favorisé sous ce rapport vienne en aide à son collègue avec dévouement et prudence. Surtout ne donnez

---

qu'avec honneur les uns des autres. » *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 16.

[a] « L'union entre les maîtres consiste dans le secours réciproque que se portent les maîtres d'un même quartier ou d'une même école divisée en plusieurs classes... Cette union ne peut que contribuer à l'ordre, les enfants étant convaincus qu'il est très indifférent d'être vus en faute par leur maître ou par ses compagnons, puisque tous ont une égale attention et autorité pour exiger le devoir. » *Conduite*, Manuscrit n° 41, p. 162, et Manuscrit n° 43, p. 179.

[1] *Règles communes*, XIII, 5.

pas le douloureux spectacle d'une opposition systématique entre votre confrère et vous; si des volontés discordantes, même bonnes, font pauvre besogne, des volontés hostiles prépareraient la destruction du bon esprit et la ruine des âmes [a].

**La vénération pour le caractère et la mission du prêtre.** — Jésus-Christ a établi le prêtre pour donner aux âmes la direction spirituelle et leur dispenser les sacrements. Le ministère du prêtre est donc nécessaire à l'éducation des enfants ; sans lui, elle demeure frappée de stérilité : « L'instituteur et le confesseur, dit Mgr Dupanloup, ne peuvent se passer l'un de l'autre ; leur alliance est nécessaire. [1] » L'une des plus grandes bénédictions du Ciel sur une école, est l'action d'un saint prêtre qui dirige et forme les consciences.

Nous donc que Dieu honora d'une vocation sainte pour que nous devenions les auxiliaires du prêtre, enseignons à nos élèves que son caractère est le plus auguste qu'un homme puisse recevoir. Selon les paroles de saint Jean-Baptiste de la Salle, apprenons-leur qu' « on doit avoir pour les prêtres une grande vénération et un profond respect, parce qu'ils sont les pasteurs de l'Église, les ministres de Dieu, les dispensateurs de ses mystères [2]. » En toute occasion, témoignons devant les

---

[a] « Un maître sans compagnon, dans une classe dont il est chargé, ne trouve rien dans les propos ou la conduite d'un confrère qui gêne ou contrarie sa manière d'agir : est-il maître de pension, il faut, pour l'exercice de son emploi, qu'il s'entende, qu'il se mette à l'unisson, qu'il cadre, qu'il sympathise avec ses associés. La conservation de la bonne intelligence entre eux demande que, dans les rencontres, ils usent de déférence, de modération, de complaisance ; qu'ils tâchent de n'avoir pas de torts, qu'ils oublient ceux des autres, qu'ils partagent leurs peines s'ils en ont, qu'ils ne soient pas trop délicats ni trop sensibles sur ce qui les touche, qu'ils n'aient pas l'ambition de vouloir toujours faire triompher leurs propres idées, et qu'au lieu de se donner l'odieux de la raideur des esprits opiniâtres, ils se fassent le mérite, pour conserver la paix, de se plier prudemment aux moyens qui peuvent l'entretenir, quand ils ne sont pas évidemment ou mauvais ou dangereux. Des hommes réunis par une profession religieuse et appliqués par l'obéissance à une même fin doivent écarter les obstacles qui pourraient venir de leur part, et concourir, autant qu'il est en eux, à la perfection de l'œuvre dont ils sont chargés. » *Règlement pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 16-17.

[1] *Traité de l'Education.* — [2] *Les Devoirs d'un Chrétien envers Dieu* (1703), IIe partie, 1er traité, chap. IX, sect. II, p. 373.

écoliers, notre révérence pour la dignité du prêtre et notre gratitude pour son ministère. Que par nos conseils, ils recourent avec une confiante docilité à leur confesseur : il est pour eux le porte-parole de Dieu même. Enfin, formons-les à un grand respect envers tous les religieux, qu'ils les connaissent ou non.

## III. — MODÈLES PROPOSÉS AU FRÈRE DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

L'éducateur parfait réunirait, à un haut degré, toutes les qualités et les vertus dont il vient d'être question. Le divin modèle en a été montré au monde, dans la personne de Jésus-Christ, Maître des Apôtres : en lui resplendit l'idéal des vertus que doit pratiquer le religieux honoré d'une vocation apostolique. Le zèle de la gloire de Dieu a fait descendre du ciel cet adorable Éducateur de l'humanité, et, comme une flamme dévorante, l'a consumé tous les jours de sa vie. La charité la plus universelle, la plus tendre et la plus désintéressée, l'a porté à guérir les infirmités corporelles et les maladies morales ; l'humilité lui a fait trouver ses délices avec les pauvres, et choisir parmi eux ses amis de prédilection : la pureté l'a incliné avec amour vers l'âme innocente des enfants, dont il s'est constitué le défenseur. Il possède la plénitude de la sagesse et de la science de Dieu, et il en a rendu les leçons accessibles aux petits et aux simples. Rien n'a pu lasser sa patience : il a enseigné les esprits, sans se rebuter de leur lenteur à comprendre ; il a relevé les âmes, sans s'irriter de leur faiblesse ni de leur malice ; il a pardonné sans compter et s'est donné lui-même sans réserve.

Pour perpétuer sa mission dans toute la suite des âges, Jésus-Christ suscita les Fondateurs des Ordres religieux, et fit briller, en chacun d'eux, l'une des formes du zèle qu'il avait manifesté pendant sa vie mortelle. Ainsi il a communiqué à saint Jean-Baptiste de la Salle quelque chose de l'infinie tendresse de son cœur pour l'enfance, puis il l'a exalté dans l'Eglise comme un type parfait d'éducateur. « O vous tous

qui portez dignement le titre sacré de maîtres, dit la sainte Eglise, vous avez en lui un modèle que vous pouvez contempler, dont vous pouvez, dans votre ministère, vous efforcer d'imiter les vertus [1]. » Pour les Frères des Ecoles Chrétiennes surtout, saint Jean-Baptiste de la Salle est un guide, puisque, continuateurs de son œuvre, il leur faut vivre de son esprit. Il demeure pour eux l'exemplaire, le père et le chef, qu'ils doivent aimer et suivre.

---

[1] *Lettres décrétales de S. S. Léon XIII, pour la Canonisation de saint Jean-Baptiste de la Salle*, p. 32.

# LIVRE III

## L'ENFANT

L'éducation cherche à développer la nature de l'enfant, en le dirigeant vers sa fin. Il importe donc à l'éducateur de connaître cette nature, puisqu'elle est le champ de son action, et cette fin, qui est le but vers lequel doivent tendre ses efforts.

## CHAPITRE I

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'ENFANT.

**Nature de l'enfant.** — Il n'y a aucune différence essentielle entre la nature de l'enfant et celle de l'homme adulte : c'est la même complexité de vie physique, intellectuelle et morale ; ce sont les mêmes facultés et les mêmes opérations.

Dans son traité sur l'*Education*, Mgr Dupanloup a écrit, sur la nature de l'enfant, une page sonvent citée, et qui résume heureusement la question qui nous occupe : « Que vois-je dans un enfant ? J'aperçois d'abord les facultés intellectuelles, l'esprit actif, destiné, dans les vues de Dieu, à en faire un homme intelligent ; ces vives facultés qui l'aident à penser, à comprendre, à saisir la vérité, à raisonner, à retenir, à parler : mémoire, entendement, imagination, jugement. Je lui découvre : la volonté libre et ce discernement du juste et de l'honnête, de la loi et de la rectitude suprême, qu'on nomme conscience ; et cette sensibilité, qui est le lien de la fraternité humaine en même temps qu'un des liens de la terre

avec le ciel ; et cet amour du beau, du vrai, du bien éternel et immuable, qui est le fond divin du cœur de l'homme. En un mot, je découvre en lui toutes ces belles facultés morales et religieuses, qui lui feront aimer la vérité connue ; désirer, vouloir, pratiquer le beau et le bien. Rien n'est plus noble en cet enfant : ce sont les saintes ressources qu'il a reçues de Dieu, pour devenir l'homme de la vertu, l'homme du bien. Enfin, je trouve en lui les facultés physiques et corporelles et le précieux don de la santé. Voilà ce que l'étude attentive du plus simple, du plus humble enfant révèle au premier regard de l'observateur réfléchi [1]. »

Il faut ajouter que ces facultés ne sont pas seulement des puissances capables d'action ; elles sont agissantes. L'intelligence est avide du vrai, et elle le recherche par une infatigable curiosité ; la sensibilité est prompte aux émotions ; la volonté se résout librement à des actes d'où naissent des habitudes. Mais cette activité, encore faible, a besoin d'une direction et d'un soutien : c'est l'éducation qui les lui assure.

La nature de l'enfant n'est pas seulement faible ; une déchéance originelle l'a profondément altérée, surtout dans ses facultés morales, inclinées au mal en tant de manières. Elle a besoin d'être initiée, aguerrie à la lutte, pour s'affranchir des passions déréglées : c'est encore l'éducation qui lui en donnera la force, parce que Dieu y intervient avec ses grâces.

En effet, il a élevé la nature humaine à la vie surnaturelle : par le baptême, il a fait de cet enfant son fils, le frère de Jésus-Christ, et l'héritier du royaume céleste. Il l'éclaire, l'excite au bien, l'aide à vouloir et à agir, en un mot, il coopère à son éducation, à tel point que l'on peut dire que l'enfant est d'abord l'élève de Dieu.

**Ses destinées.** — Les destinées de l'enfant sont naturelles et surnaturelles. Il doit en même temps développer ses aptitudes humaines et vivre de la vie de la grâce, pour mériter, par les épreuves de son existence terrestre, une vie glorieuse dans le ciel.

---

[1] Mgr Dupanloup, *Traité de l'Éducation*, I, p. 74.

Pour mettre l'enfant en état de satisfaire les besoins légitimes de sa nature, l'éducation doit en développer toutes les puissances : le corps, pour faire acquérir aux organes des sens la sûreté dans leur champ respectif d'action, et pour donner à tout l'être physique la santé et la force ; les facultés de l'esprit, pour qu'elles deviennent plus actives et plus habiles dans la recherche de la vérité ; les tendances du cœur, pour que les germes bons trouvent la liberté de leur expansion dans la destruction même des germes mauvais. Afin de préparer cet enfant ~~enfant~~ à atteindre sa destinée surnaturelle, l'éducation la lui fait connaître par l'enseignement religieux, et en même temps elle l'exerce à la pratique des vertus chrétiennes.

Ainsi, leur nature et leurs destinées constituent aux enfants une dignité éminente. Jésus-Christ se complaît dans leur âme innocente, et il menace de ses vengeances ceux qui les scandalisent. Des saints se sont faits leurs éducateurs [a], s'estimant trop honorés de guider ces rejetons d'une lignée royale et divine, vers le royaume du Père céleste. « Ayez, nous dit saint Jean-Baptiste de la Salle, plus de soin de leur éducation et de leur instruction que s'ils étaient les fils d'un roi [1]... »

## CHAPITRE II

### L'ÉDUCATEUR DOIT CONNAITRE SES ÉLÈVES.

Qu'il y ait, pour l'éducateur, une obligation de connaître ses élèves, cela est trop évident pour qu'il soit besoin de le démontrer. Selon la gracieuse image de l'Evangile, ceux qui

---

[a] « Vous voyez quels puissants remparts Jésus-Christ a construits pour protéger la faiblesse des enfants ; quel zèle il déploie, quels soins il se donne, pour qu'ils ne soient pas perdus. D'une part, il menace des dernières peines ceux qui les trompent et, de l'autre, il promet la plus haute récom-

[1] *Méditation pour la fête de sainte Marguerite* (10 juin).

ont charge d'âmes sont de bons pasteurs qui doivent avoir grand soin de leurs brebis et les connaître toutes distinctement. « Ce doit être aussi, nous assure saint Jean-Baptiste de la Salle, l'une des principales attentions de ceux qui sont employés à l'instruction des autres, de connaître leurs élèves et de discerner la manière dont ils doivent se conduire à leur égard [1]. » C'est une étude intéressante, qui requiert la plus sérieuse attention.

## I. — EN QUOI CONSISTE LA CONNAISSANCE DES ENFANTS.

L'éducateur qui étudie ses élèves découvre en eux deux sortes d'éléments : un fonds général, commun à tous, et des particularités variables qui les distinguent les uns des autres. Le fonds commun, c'est le composé humain, avec ses deux substances, l'une spirituelle et l'autre matérielle ; c'est l'ensemble des phénomènes de la vie sensitive et ceux de la vie intellectuelle, morale et surnaturelle ; c'est encore ce qui caractérise l'enfance en ce qu'elle a de faible et d'imparfait. L'élément variable consiste dans les différences si nombreuses qu'établissent entre les enfants le tempérament et la constitution physique, le caractère moral, les dispositions de leur esprit, de leur volonté et de leur cœur.

Cette connaissance complète s'impose au maître, car son action éducatrice doit être à la fois une impulsion commune donnée à la classe, et une direction individuelle des idées, des sentiments et des habitudes de chacun des écoliers qui la composent. Si les principes généraux de direction sont les mêmes pour tous ces enfants, puisque leur nature est la même dans sa constitution essentielle, que de variantes dans la manière de les appliquer à chacun d'eux ! C'est faute de « savoir prendre » les élèves, que l'éducateur commet à leur égard des méprises regrettables et qu'il est parfois difficile

---

pense à ceux qui prennent soin d'eux. » S. Jean Chrysostome. *Office* de saint Jean-Baptiste de la Salle, VIIe Leçon des Matines.

« L'enfant chrétien est roi, dit saint Léon ; il est prêtre, puisqu'il est consacré par le signe de la sainte croix et par l'onction du Saint-Esprit. »

[1] *Méditation pour le IIe Dimanche après Pâques.*

de réparer [a]. Saint Jean-Baptiste veut nous les faire éviter lorsqu'il nous recommande de « discerner la manière dont on doit se conduire à l'égard des enfants : il faut plus de douceur envers les uns, et plus de fermeté envers les autres ; il y en a qui demandent qu'on ait beaucoup de patience, d'autres qu'on les pousse et qu'on les anime ; il est nécessaire, à l'égard de quelques-uns, qu'on les reprenne et qu'on les punisse, pour les corriger de leurs défauts ; il s'en trouve sur lesquels il faut continuellement veiller pour les empêcher de se perdre ou de s'égarer [1]. »

## II. — MOYENS DE BIEN CONNAITRE LES ENFANTS

Pour acquérir la connaissance pratique des enfants qui forment sa classe, le maître peut employer avec profit les moyens suivants :

Une étude sérieuse de la psychologie générale, et en particulier de la psychologie du jeune âge ;

Des réflexions sur sa propre enfance, sur la manière dont lui-même a été élevé, et sur les souvenirs qu'il garde de cette éducation ;

L'examen attentif de la conduite des enfants, surtout dans leurs moments de plus grand abandon ;

La rédaction de notes précises sur certains caractères, dont les traits sont particulièrement accusés.

**Etude de la psychologie.** — Toute la pédagogie est en germe dans la psychologie. La *psychologie générale* étudie les facultés de l'âme humaine et les modes divers de leurs opérations : elle fournit donc les grandes lignes de la direction à imprimer aux esprits. En raison de leur faiblesse, les facultés de l'enfant réclament, de celui qui les cultive, de spéciales délicatesses et une grande habilité : la psychologie du jeune âge, nommée parfois *psychologie infantile*, en instruit

---

[a] Le Manuscrit n° 44, *Conduite en quatre parties*, recommande aux maîtres cette étude qui leur fait acquérir « l'adresse à se modifier selon les différents caractères des écoliers. » (p. 59.)

[1] *Méditation pour le IIe Dimanche après Pâques.*

l'éducateur. Elle l'éclaire sur la prédominance momentanée que prennent, dans une jeune âme, la sensibilité, la mémoire et l'imagination; sur la possibilité et les moyens d'y développer en même temps, à un certain degré, le jugement, la raison et la conscience morale. Elle signale encore l'influence si grande du physique sur le moral chez les enfants, en qui, selon le mot de saint Jean-Baptiste de la Salle, « l'esprit ne se distingue de la matière qu'avec le temps, et n'arrive à la pleine possession de lui-même que peu à peu [1]. »

Toutes ces notions vous sont utiles pour corriger les élèves de leurs défauts, limiter vos exigences, et faire produire aux esprits le travail qu'on en peut raisonnablement attendre.

**Retours réfléchis sur le passé personnel.** — Les enfants que vous élevez sont, dans leurs dispositions générales et leur manière de connaître, de sentir et de vouloir, ce que vous étiez vous-même à leur âge.

Réfléchissez donc à ce que fut votre enfance, à la conduite que tinrent à votre égard ceux qui vous ont élevé, aux impressions que vous ont fait éprouver tels procédés encourageants et affectueux, et tels autres d'une sévérité excessive. Rappelez-vous, et les sollicitudes protectrices dont on entoura votre âme pour lui épargner le contact du mal, et les dangers que peut-être vous aurait fait courir l'imprudence de ceux qui auraient dû veiller sur vous. Si loin que votre pensée puisse remonter, faites revivre les sentiments dont une piété naissante vous pénétrait et vous réjouissait alors, et demandez-vous par quelles industries on l'avait éveillée.

A ces indications, joignez les remarques que vous suggèrent vos souvenirs sur vos condisciples d'autrefois : elles peuvent vous guider aussi dans la direction de votre classe.

**Examen attentif de la conduite des enfants.** — L'attitude ordinaire, les paroles, les actes des enfants et leurs relations, font connaître leurs dispositions intimes. Examinez donc avec soin ces manifestations diverses de leur activité, surtout les plus spontanées d'entre elles.

---

[1] *Cinquième Méditation pour le temps de la Retraite.*

En classe, vous jugez particulièrement de leur intelligence. Vous reconnaissez les esprits vifs ou lents, légers ou sérieux, attentifs ou distraits; les mémoires faciles et fugitives, ou laborieuses et tenaces; les jugements droits ou faux; les goûts, les aptitudes et les indices révélateurs d'une vocation spéciale. D'autre part, la conduite ordinaire de vos élèves, les effets que produisent sur eux le succès ou l'échec, la louange ou le blâme, vous permettent de conclure, non sans raison, à leurs sentiments habituels et à leurs dispositions morales.

Hors de classe, affranchis de la contrainte, en partie du moins, les enfants laissent voir, pour ainsi dire jusqu'au fond de leur âme, leurs tendances et leurs passions. Soyez attentif à ces révélations spontanées; elles vous indiquent comment il faut varier vos moyens d'action, restreindre ou étendre vos exigences selon le tempérament, les tendances et les ressources de chacun [a].

## III. — RÉDACTION DE NOTES SUR CERTAINS CARACTÈRES D'ENFANTS

Il est utile, pour votre formation pédagogique, que vous rédigiez des remarques sur quelques enfants, dont le caractère est nettement accusé ou qui oppose à votre action des obstacles d'une nature spéciale. Elles vous seront d'un précieux secours pour votre conduite à leur égard, et à l'égard d'autres élèves dont les dispositions seraient analogues. Est-il besoin d'ajouter que ces notes sont strictement personnelles, que la discrétion vous fait un devoir de n'y consigner rien qui touche à la conscience de l'enfant? Le même souci de la discrétion vous fera remplacer le nom de l'enfant par

---

[a] « C'est surtout dans les divertissements que les passions se font remarquer ; un peu d'attention, dont les jeunes gens ne se doutent pas, fait distinguer leur caractère : l'inquiétude, la tranquillité, la dureté, la douceur, la chicanerie, la droiture, l'obstination, la souplesse, la malhonnêteté, la complaisance, l'emportement, le sang-froid, la présomption, la modestie : tout se montre. Les enfants, laissés raisonnablement libres dans les récréations, sans le vouloir, laissent apercevoir tout le détail des qualités de leur âme, que le maître doit perfectionner ou rectifier, et découvrir celles qui leur manquent et qu'il doit leur faire acquérir. » *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 44, p. 44.

un numéro d'ordre, correspondant à la liste des élèves de votre classe.

Donnez à ces notes telle disposition qu'il vous plaira : rédaction suivie ou groupement des observations sous forme de tableau. Toutefois, pour que votre enquête soit méthodique et complète, vous pouvez la faire porter sur les points suivants :

Année..... Classe..... N°.....

- Instruction :
  - Intelligence
    - Faculté dominante.
    - Facultés dont le développement est normal.
    - Facultés dont le développement est faible.
  - Connaissances acquises
    - L'élève est-il avancé, ou en retard pour son âge ?
    - En quelle spécialité réussit-il le mieux ?
- Education :
  - Religion.
  - Caractère
    - Sensibilité.
    - Volonté
      - Docilité.
      - Initiative.
  - Manières.
  - Ordre, tenue de l'élève
    - Sa personne.
    - Ses effets scolaires.
- Conduite hors de la classe.
- Efforts tentés par le maître pour améliorer l'élève.
  - Nature des industries employées.
  - Résultats obtenus.
- Efforts réalisés par l'élève pour s'améliorer lui-même.
- Direction générale à suivre à son égard.

Les « portraits d'enfants », ou observations faites sur certains caractères, sont tenus aujourd'hui en grande faveur, et plusieurs écrivains semblent les préconiser comme une heureuse innovation en pédagogie. La vérité est que, si la méthode d'investigation est devenue plus scientifique, plus rigoureuse qu'elle ne l'était autrefois, le procédé est depuis longtemps pratiqué.

Il est longuement exposé dans le Manuscrit de la *Conduite des Écoles Chrétiennes,* de 1706. A titre de document historique, nous en donnons quelques extraits à la fin de la Ire Partie.

# CHAPITRE III

## ÉDUCATION PHYSIQUE

L'éducation physique, ou éducation du corps, a pour but : de conserver la santé du corps, et d'accroître la force et la souplesse des membres ; — de faire acquérir à l'enfant une habileté relative dans l'usage des sens et de leurs organes ; — d'augmenter son endurance, et de contribuer ainsi en quelque manière à l'éducation morale.

La nécessité de l'éducation physique résulte des rapports réciproques de l'âme et du corps, dans le composé humain. Les organes corporels sont les instruments de notre action extérieure; il faut donc qu'ils soient assouplis, perfectionnés, pour répondre le mieux possible à leur destination. D'autre part, l'âme ayant besoin des organes corporels pour acquérir la plus grande partie de ses idées, si l'organisme entier ou tel sens particulier fonctionne mal pendant un temps notable, la vie intellectuelle s'en trouve ordinairement amoindrie. L'école doit donc chercher à perfectionner le corps, pour en faire un plus utile serviteur de l'esprit.

L'éducation physique d'un enfant requiert le fidèle accomplissement des prescriptions de l'hygiène et un ensemble d'exercices qui développent les sens et les organes.

L'hygiène est l'ensemble des mesures propres à conserver la santé. Elle comprend l'hygiène générale et l'hygiène de l'école.

### I. — HYGIÈNE GÉNÉRALE

L'hygiène générale règle les conditions de l'alimentation, de l'habillement et de la respiration ; elle prescrit les soins de

propreté et la tempérance ; elle indique les précautions pour assurer l'équilibre des fonctions, pour éloigner les maladies, et prévenir ou corriger certains défauts physiques.

**Hygiène de l'alimentation.** — Dans les écoles qui ne reçoivent que des externes, le Frère Directeur et les professeurs n'ont guère à s'occuper de l'alimentation. Leur rôle se borne à rappeler aux élèves quelques principes généraux ; à donner des notions d'enseignement antialcoolique ; à signaler les les imprudences qui le plus ordinairement compromettent la santé ; à faire connaître quelques-unes des substances vénéneuses du règne végétal et du règne minéral.

Le Directeur d'un internat doit faire servir aux élèves une nourriture saine, abondante, variée, sans recherche et convenablement apprêtée. On leur donne de bon pain, de la viande d'excellente qualité, des légumes frais, peu d'aliments lourds, et une boisson rafraîchissante. On se procure de l'eau potable, exempte de toute contamination, et, s'il en est besoin, on la filtre à l'aide d'appareils efficaces.

**Hygiène de l'habillement.** — Même pour les internes, les familles ne se déchargent guère du soin de fournir les vêtements de leurs enfants. Les précautions du maître se réduisent alors aux suivantes :

1° Ne pas permettre, sauf le cas de maladie, que les écoliers conservent, dans une salle chauffée, des pardessus, foulards ou cache-nez, et à plus forte raison leur coiffure. Au contraire, leur recommander d'avoir la tête couverte lorsqu'ils jouent en plein soleil, et ne pas les laisser se dévêtir pendant les récréations, à moins que la chaleur ne soit intense.

2° Faire déposer les vêtements humides dans le vestibule ou le corridor, et non dans la classe. Il en est de même des sabots et des galoches, si le sol de la classe est planchéié et si les enfants ont une seconde chaussure.

3° Dans les internats, faire changer de chaussure, de vêtements et même de linge au retour d'une promenade, quand les élèves ont eu très chaud ou qu'ils ont été surpris par la pluie.

4° Ne pas tolérer qu'en jouant, les enfants échangent entre

eux leurs coiffures : cette imprudence contribue parfois à une rapide propagation de maladies contagieuses.

**Hygiène de la respiration.** — La pureté de l'air est indispensables à la santé : il doit par conséquent être fréquemment renouvelé dans les appartements où séjournent les élèves. — Cette question est traitée au paragraphe suivant, à propos de l'hygiène de l'école.

**Soins de propreté.** — La propreté résulte de l'ensemble des soins qui assurent la bonne tenue du corps. Elle est une marque de dignité personnelle et l'une des formes du respect de soi-même. Elle contribue à la conservation de la santé, à l'éloignement des maladies, au charme des relations ; et tous les éducateurs affirment, par expérience, qu'elle est un élément de moralité.

Dans les écoles, les maîtres doivent s'efforcer de corriger l'insouciance ordinaire des enfants à l'égard de la propreté. Aux plus pauvres de leurs élèves, ils font comprendre que la propreté du corps, de la tête et des vêtements, n'est pas un luxe superflu, mais une nécessité [a]. Chaque matin et dans toutes les classes, à l'égard des plus grands élèves comme des plus jeunes, les maîtres procèdent à une visite de propreté ; ils s'assurent que le visage, les oreilles et les mains sont convenablement lavés, que les souliers sont cirés, que les cheveux sont tenus en bon état.

Des fontaines ou lavabos sont établis dans les cours [b], sous

---

[a] Les anciennes *Conduites* sont très explicites sous le rapport de la propreté, surtout à l'égard des élèves appartenant à des familles indigentes. — Le *Manuscrit* n° *44* (IIe Partie, chap. III, art. 4) dit que « l'on doit exiger des élèves qu'ils ne viennent point à l'école sans être peignés, qu'ils aient le visage et les mains propres et qu'ils ne soient pas déchauts ». Et si, dans la revue de propreté *spéciale* que l'on fera des écoles tous les mois, quelques enfants « ne sont pas trouvés propres, il est fort utile de les envoyer aux parents ». (p. 294.) — On sait en quels minutieux détails de propreté, saint Jean-Baptiste de la Salle est entré dans la première Partie des *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne.*

[b] Il est bien évident que l'on ne parle pas ici des lavabos dans les internats : ils doivent y être établis, comme on le dira plus loin, non dans les cours ou sous un préau, mais dans une salle close, que l'on puisse chauffer l'hiver.

un préau ou dans une salle spéciale ; et les écoliers y sont envoyés pendant la journée, lorsqu'il est utile. Il ne faut pas tolérer que les enfants rentrent dans la famille avec des taches aux mains ou à la figure, avec des vêtements sales ou en désordre.

Dans les internats, la vigilance à l'égard de la propreté s'étend à plus de détails encore : elle s'assure que les élèves changent assez souvent de bas, de chaussettes, de mouchoirs ; qu'ils ne portent pas d'habits tachés ou déchirés ; qu'ils procèdent chaque matin à une toilette sérieuse et que, pendant ce temps, ils ne se prêtent pas des objets qui doivent rester absolument personnels, peignes, brosses à cheveux, etc. Il est nécessaire qu'une installation convenable permette aux élèves de prendre assez fréquemment un bain de pieds, et de temps en temps un grand bain et des douches.

Autant l'hygiène prescrit une parfaite propreté, autant elle s'accorde avec la simplicité chrétienne pour répudier tout excès, comme serait l'usage des cosmétiques ou des parfums. L'éducation virile qui convient aux jeunes gens ne saurait tolérer ces vaniteux abus : il faut accorder au corps ce que réclame le développement des forces physiques, mais lui refuser ce qui peut l'amollir en le flattant.

**Tempérance chrétienne.** — La tempérance chrétienne, qui impose la sobriété et réfrène les passions sensuelles, exerce une influence salutaire sur l'organisme physique. Le corps ressent le contre-coup de tous les excès dans le boire ou le manger, et les passions, surtout les plus tumultueuses qui agitent l'âme, jettent le trouble dans l'équilibre physiologique. Non seulement le visage d'un jeune homme chaste rayonne de la beauté morale de son âme, mais, toutes choses égales d'ailleurs, son corps se développe avec une plus libre spontanéité.

**Précautions contre les maladies.** — Les maladies auxquelles les élèves sont particulièrement exposés peuvent être groupées en transmissibles ou contagieuses, et en non contagieuses.

Les *maladies contagieuses* ont été parfois rangées, d'après

leurs premiers symptômes, en quatre catégories : 1° maladies internes avec fièvre initiale assez forte : variole, scarlatine et grippe ; 2° maladies internes avec faible fièvre au début : rougeole, diphtérie ou croup, varicelle et oreillons ; 3° maladies sans fièvre : coqueluche et épilepsie ; 4° maladies ayant leur siège à la surface du corps : teigne, gale et pelade.

Il importe de séparer des autres, dès le début, les enfants atteints de l'une de ces affections. Les règlements scolaires sont d'ailleurs formels quant à l'éviction des élèves malades : la négligence à cet égard contribue à développer et à multiplier les foyers d'infection ; elle peut faire encourir de graves responsabilités, puis amener le licenciement de l'école, par l'autorité compétente. Le Frère Directeur a soin de se conformer aux prescriptions administratives, pour la vaccination des enfants, et pour la réadmission, en classe, de ceux qu'une maladie contagieuse en aurait éloignés.

L'infirmerie des internats est établie dans un local bien aéré ; on y installe sinon un pavillon distinct, ce qui serait bien désirable, du moins des chambres spéciales où les contagieux peuvent être isolés des autres malades, lorsqu'il n'a pas été possible de les remettre à leur famille.

Parmi les *maladies non contagieuses*, nous ne parlerons que de la fatigue intellectuelle causée par le *surmenage*. Chez les élèves, cette fatigue résulte surtout d'une application trop prolongée pour leur âge, et de l'emploi de mauvaises méthodes de travail. Tout travail intellectuel excessif, surtout par la durée, fait affluer le sang à la tête, et cause la fatigue cérébrale. C'est pourquoi une classe de trois heures doit être coupée par une récréation d'un quart d'heure. Aux plus jeunes élèves, on ménage souvent l'occasion de prendre un peu de mouvement pendant la classe même : changer de place, se tenir debout pour lire ou réciter, se ranger le long du mur.

D'une étude abstraite et difficile, faites reposer les enfants par une leçon agréable. Aidez leur mémoire par le raisonnement, par les classifications naturelles d'idées et les associations logiques. Ne leur permettez pas de travailler aussitôt après les repas ; les retenues de midi, consacrées à la rédaction

de pensums, sont antihygiéniques. Enfin ne leur donnez pas, pour être faits dans la famille, des devoirs trop longs et qui les privent du délassement dont ils ont besoin.

Si, dans les internats, un supplément de travail est reconnu nécessaire à l'approche des examens, au lieu de conduire les jeunes gens en classe après le repas du soir, mieux vaut élaborer, pour une courte période, un règlement spécial qui leur donne une heure d'étude en plus le matin.

— Les enfants sont exposés à des indispositions subites, à des accidents qu'il importe de soigner immédiatement. Il faut donc qu'il y ait, dans chaque école, quelques médicaments et liniments, des solutions d'ammoniaque, d'acide phénique et de sublimé, des bandes de toile blanche, de l'amadou, du coton hydrophile, du sparadrap, etc.

**Précautions contre certains défauts physiques.** — Ces défauts sont la myopie, le bredouillement et les tics.

La *myopie* des élèves est le plus généralement un défaut acquis. Ses causes ordinaires sont : 1° l'habitude contractée par les enfants de se trop pencher sur leurs cahiers et leurs livres : ils y sont souvent contraints par un système défectueux de tables et de bancs; — 2° l'usage des livres dont les lignes sont trop serrées, les caractères trop fins, peu lisibles ou imprimés avec une encre trop pâle ; — 3° des fenêtres trop petites ou mal placées ; — 4° un éclairage artificiel trop vif, ou insuffisant, ou mal placé ; — 5° la liberté laissée aux enfants de choisir, sans consulter un spécialiste, les lunettes ou binocles qu'ils croient leur convenir.

Le *bredouillement* est l'une des infirmités scolaires les plus répandues ; non corrigé, il s'aggrave et rend presque inintelligible la parole. Il naît parfois de la timidité, mais le plus souvent de l'habitude de parler trop vite. Pour le prévenir ou le combattre, on oblige les élèves, surtout ceux qui lisent ou récitent trop rapidement, à prononcer très lentement les mots, à bien articuler les consonnes, et à ne pas précipiter certains groupes de syllabes qui semblent offrir une plus grande difficulté.

Les écoliers sont exposés à contracter certaines habitudes désagréables, qui deviennent inconscientes, certains *tics*,

comme de cligner les yeux, de faire des contractions de visage, de se ronger les ongles ; tics encore, mais d'autre nature, la tendance si générale chez les enfants, de répéter pendant les récitations des parties de propositions ou de phrases, de les faire précéder d'interminables *eu*, *eu*... Attirez l'attention de vos élèves sur ces défauts, pour les contraindre à s'en corriger.

## II — HYGIÈNE DE L'ÉCOLE — AMÉNAGEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES[1]

*Nota.* — Un certain nombre de prescriptions renfermées dans ce paragraphe ne sont obligatoires que dans les écoles de France.

**Situation de l'école.** — Il est à souhaiter que l'école soit établie sur un sol bien sec ou desséché par le drainage ; en un endroit aéré, dégagé, rapproché de l'église si l'on doit y assister aux offices, éloigné de tout voisinage bruyant, dangereux, insalubre ou malsain [a].

**Services intérieurs des écoles, spécialement des écoles primaires.** — Les services intérieurs d'une école sont : l'entrée, le vestibule, les corridors, les classes, la chapelle ou l'oratoire, le vestiaire, le parloir, la procure ou magasin d'effets classiques, la bibliothèque et le musée scolaire.

---

[a] Les arrêtés administratifs précisent la nature des voisinages qui s'opposent à l'ouverture d'une école. — Voici, d'après la *Conduite des Ecoles Chrétiennes en deux parties* (Manuscrit n° 43, page 296), le résumé des conditions que doit avoir l'emplacement des écoles :

« 1° Il doit être en grand et bon air ; 2° au rez-de-chaussée ; 3° il faut que les classes puissent avoir du jour de deux côtés parallèles, par quatre fenêtres ; 4° qu'elles soient proches de l'Eglise ; 5° qu'on ne soit pas obligé de passer au milieu d'un marché les jours ouvriers, pour conduire les enfants à la messe ; 6° qu'on ne soit pas incommodé par le bruit des cloches ou des charrettes ; 7° que les classes soient entre cour et jardin à l'usage des Frères ; 8° qu'on ne puisse être ni entendu ni vu dans les classes, surtout par des vues directes ; 9° que l'on puisse disposer les classes de manière que deux maîtres se voient toujours. » — Nous donnons ces renseignements à titre de souvenir, car au moins une des conditions ci-dessus, l'éclairage bilatéral d'égale intensité, est aujourd'hui controversée.

[1] Pour n'y pas revenir dans un paragraphe spécial, nous joignons aux précautions hygiéniques qui concernent les locaux scolaires, de brèves indications sur leur aménagement.

L'*entrée* de l'école doit être engageante et d'accès facile.

Le *vestibule* ou le *corridor* séparent les classes de la rue ou de la cour. Le vestibule est garni de bancs, car il sert aussi de salle d'attente. Les corridors, larges (au minimum, deux mètres) et bien aérés, garantissent les salles du bruit et des courants d'air; ils facilitent l'ordre pendant les mouvements généraux des élèves.

Les *classes* d'une même école sont indépendantes, c'est-à-dire qu'elles ont chacune leur entrée particulière [1]; mais elles sont contiguës au moins deux à deux, et les murs ou cloisons qui les séparent doivent être munis de vitrages au moins partiels. Leur hauteur réglementaire est de quatre mètres; la surface assurée à chaque élève est, au minimum, d'un mètre carré et demi [a].

La *chapelle* d'une école devrait être assez spacieuse pour contenir tous les élèves, soit par ses dimensions propres, soit par l'adjonction momentanée de locaux voisins dont elle ne serait séparée que par des cloisons mobiles. On y réunit toute l'école sinon chaque matin, du moins en certaines solennités particulières, et l'on fait contracter aux enfants la louable habitude d'aller chaque jour y adorer le très saint Sacrement, lorsqu'on a le bonheur de le posséder.

Le *vestiaire*, ou le corridor transformé en vestiaire, reçoit les coiffures, les pardessus des élèves et les provisions que plusieurs apportent pour le repas de midi.

Le *parloir* est une pièce vitrée, meublée simplement et disposée près de l'entrée de l'école. Le Frère Directeur ou

---

[a] La *Conduite en quatre parties* (Manuscrit n° 44, p. 363) les *Manuscrits n° 41* (p. 251) et *n° 43* (p. 297), indiquent les dimensions suivantes, plus restreintes que celles qui sont exigées par les règlements actuels, mais qui constituaient alors un progrès notable sur l'installation ordinaire des écoles au dix-huitième siècle :

*Classes d'écrivains :* 22 à 23 pieds de large sur 25 de long, pour un maximum de 60 élèves. (Un peu plus d'un mètre carré par élève.)

*Petites Classes :* 16 pieds de large sur 25 de long, pour un maximum de 80 à 90 élèves. (On n'y écrivait pas alors, d'où les dimensions exiguës de ces classes.)

[1] *Conduite* (1720), p. 218.

celui qui le remplace y reçoit les parents des élèves et les autres personnes qui ont quelques communications à leur faire.

A défaut d'autre local, on organise dans le parloir ou dans le vestibule de l'école une exposition, soit temporaire, soit permanente des travaux des élèves : dessins, cartes, cahiers, travaux manuels.

Dans les écoles paroissiales de quatre ou cinq classes, il serait bien utile d'avoir une *grande salle* où tout le personnel de la maison pût être réuni : elle servirait pour les distributions de billets d'honneur et les petites séances qui les accompagnent, pour la proclamation des résultats des examens mensuels et pour l'exposition annuelle des travaux des élèves.

Le *magasin scolaire* ou *procure* renferme les livres, cahiers et objets divers dont les écoliers font usage dans les classes. Les fournitures classiques sont vendues à des heures déterminées, par le Frère chargé de cet office.

La *bibliothèque* des élèves contient les livres de lecture instructive qui leur sont prêtés.

Dans le *musée scolaire* sont rangés les collections, les objets de démonstration et le matériel d'enseignement intuitif. Les professeurs viennent les demander avant la classe au Frère qui en a la garde, et il les lui rapportent après s'en être servis.

Dans les écoles primaires élémentaires, ce musée se compose : 1° du matériel spécial pour l'arithmétique, le système métrique, la géométrie, le dessin, l'histoire, la géographie et les projections lumineuses; 2° du musée général, c'est-à-dire des collections de produits naturels et industriels, des appareils élémentaires pour les expériences de chimie agricole et de physique ; 3° du musée régional, qui renferme les spécimens des produits caractéristiques de la contrée.

Le musée scolaire prend plus d'extension dans les écoles primaires supérieures, les écoles professionnelles et les internats : on installe dans ces établissements un laboratoire de chimie, un cabinet de physique et un musée d'histoire naturelle.

**Services extérieurs des écoles.** — Les services extérieurs d'une école sont les cours de récréation, le préau couvert, le jardin et les lieux d'aisances.

Les *cours de récréation* sont indispensables pour servir aux jeux des élèves, surtout dans les internats ; pour séparer l'école de la rue et des maisons voisines, et pour faciliter l'aération des locaux.

D'après les nouveaux règlements, applicables spécialement aux internats, la surface des cours est de 5 mètres carrés environ par élève.

Le *préau couvert* est établi dans la cour, et non contre les classes, où il nuirait à l'éclairage et à l'aérage. Il est mis en communication avec les locaux scolaires par un sol cimenté ou carrelé. S'il est vaste, une partie peut être aménagée pour servir à la gymnastique avec appareils.

Le *jardin* comprend deux parties, le jardin de la communauté et le jardin scolaire. Le jardin de la communauté est un terrain de rapport, avec une ou plusieurs allées ombreuses réservées aux Frères. Le jardin scolaire, de surface restreinte dans les écoles primaires, est une portion de terrain consacrée à des expériences d'agriculture et d'horticulture élémentaires. Dans les internats, on peut y joindre utilement un jardin botanique.

Les *lieux d'aisances* et les *urinoirs* sont établis dans les cours de récréation, sous un auvent, assez éloignés des classes, en un endroit d'accès commode et bien en vue, pour que la surveillance en soit facile [a]. Il faut exiger qu'ils soient lavés sou-

---

[a] Souvent les privés et les urinoirs ne sont pas établis dans toutes les conditions hygiéniques désirables : alors surtout l'emploi des substances désinfectantes s'impose, pendant les fortes chaleurs et plus encore dans les temps d'épidémie. — Voici la préparation et l'usage de quelques-unes de ces substances :

I. *Chlorure de chaux.* — C'est le désinfectant le plus souvent employé ; il agit par contact et par dégagement gazeux. On en saupoudre le sol des privés ou des urinoirs. On peut encore le délayer en bouillie épaisse avec laquelle on badigeonne le bas des parois. L'addition de quelques gouttes de vinaigre active le dégagement du gaz.

II. *Chlorure de zinc.* — C'est un désinfectant inodore, très actif, ne dégageant pas de produits volatils et agissant seulement par contact. On le trouve dans le commerce, en solution marquant 50° à l'aréomètre Baumé. Avant de s'en servir pour le lavage, on le mélange avec trois fois son volume d'eau.

III. *Sulfate de cuivre.* — Il présente les mêmes avantages que le chlo-

vent à grande eau, que les élèves les maintiennent dans une grande propreté et ne s'y permettent aucune inscription.

**Mobilier des classes.** — Le mobilier d'une classe comprend : 1° les objets qu'il est nécessaire ou utile d'y exposer ; 2° le mobilier scolaire proprement dit.

Les objets qu'il est nécessaire d'exposer dans une classe sont : le crucifix, des statues ou des images pieuses, un bénitier, les sentences en usage dans nos écoles, des cartes murales de géographie et un tableau du système métrique. — On y ajoute le programme et l'horaire de la classe, des tableaux où sont régulièrement inscrits les résultats des compositions, les notes hebdomadaires et mensuelles, et les places obtenues aux examens [a].

Les objets qu'il est utile d'exposer dans une classe, à certains jours, sont des cartes murales d'histoire et de sciences physiques ou naturelles, des cartes d'échantillons du musée scolaire, des spécimens de travaux d'élèves (dessins, écriture), et tous autres documents relatifs à l'enseignement.

Le mobilier scolaire proprement dit comprend : le siège et le bureau du maître, les tables-bancs des élèves, les tableaux noirs, l'armoire-bibliothèque et les appareils de chauffage et d'éclairage.

Les *estrades* des maîtres, hautes de deux ou trois marches,

---

rure de zinc, mais il a l'inconvénient d'attaquer les tuyaux de fer et de fonte. On l'emploie en dissolution : 100 gr. de sulfate pour un litre d'eau.

IV. *Sulfate de fer.* — Il s'emploie pulvérisé ou en dissolution (250 gr. par litre d'eau). Ce n'est pas un désinfectant assez énergique en temps d'épidémie, mais il est très utilement employé quand les cabinets dégagent une mauvaise odeur, ou quand on veut désinfecter une fosse avant de la faire vider.

V. *Acide azotique agissant sur du cuivre.* — Cette préparation est utilisable surtout en temps d'épidémie. On place dans le local à désinfecter une petite terrine de grès remplie de tournure de cuivre que l'on arrose avec de l'acide azotique (ou nitrique), et de l'eau, dans les proportions suivantes : 20 gr. de cuivre, 60 gr. d'acide et 250 gr. d'eau. Pendant deux heures environ, ce mélange dégage des vapeurs nitreuses douées de propriétés désinfectantes très énergiques. (Ces vapeurs sont toxiques et dangereuses à respirer). La dissolution bleue d'azotate de cuivre, qui reste après le dégagement du gaz, a les mêmes propriétés que celle du sulfate de cuivre.

[a] Ces tableaux peuvent aussi être exposés dans le vestibule ou les parloirs.

sont disposées de manière que, dans les classes contiguës, les Frères puissent se voir l'un l'autre [a].

Les *tables-bancs* doivent rendre facile l'attitude correcte des élèves, et leur permettre d'écrire sans fatigue ; c'est ce qu'on obtient en disposant sur une même verticale le bord inférieur de la table et le bord antérieur du banc. Il faut que la hauteur du banc soit proportionnée à la taille des enfants, et sa largeur suffisante pour que la cuisse y repose en grande partie. On le munit d'un dossier peu élevé, légèrement incliné en arrière. Dans plusieurs classes de jeunes gens, on fait usage de sièges indépendants de la table [b].

Pour les jeunes enfants, il est nécessaire que la place des encriers soit ménagée dans l'épaisseur même de la table [c].

---

[a] « Les Frères seront dans des classes contiguës l'une à l'autre ; ils seront toujours placés de telle manière qu'ils se puissent voir l'un l'autre. » *Règles communes*, IX, 13.

[b] A propos des bancs « dans les petites classes », la *Conduite des Écoles Chrétiennes, en quatre parties* (Manuscrit n° 44), dit : « Il serait bien commode pour les enfants que les bancs eussent un dossier, et alors il faudrait leur donner plus de largeur » (p. 366). — Le *Manuscrit n° 43* (p. 312) et le *Manuscrit n° 41* (p. 255) déterminent, avec force détails, la disposition de ce dossier, « incliné en arrière pour la commodité des enfants. »

Aujourd'hui, ce n'est pas seulement pour les « petites classes » qu'on reconnaît la nécessité des sièges à dossier ; elle est admise pour toutes les classes.

— Le *Manuscrit n° 44* (p. 368) et la *Conduite* de 1742 (p. 263) disent que « si, par la suite, quelque maître trouvait une manière de rendre les tables plus commodes et plus solides, il la proposerait au Supérieur Général, et prendrait ses ordres avant de l'exécuter. »

[c] Recettes pour la fabrication de l'encre. — I. Faites dissoudre 1 kgr. d'extrait de bois de campêche dans 40 lit. d'eau bouillante. Ajoutez au mélange 1 kgr. 250 gr. d'alun ordinaire et 1 kgr. 250 gr. de sulfate de fer (couperose verte). Faites bouillir jusqu'à complète dissolution des cristaux. Agitez le mélange, et versez-y enfin 1 kgr. de gomme arabique, puis laissez refroidir; et ajoutez de l'acide salicylique, pour éviter la moisissure. En ajoutant une nouvelle quantité d'eau, l'encre sera moins épaisse et moins noire.

II. Faites bouillir 12 à 15 litres d'eau, ajoutez-y 2 kgr d'extrait de campêche, et agitez le mélange jusqu'à complète dissolution ; versez ensuite ce liquide dans un tonneau contenant déjà 15 lit. d'eau très chaude. — Faites aussi dissoudre séparément 600 gr. de bichromate rouge de potasse dans 15 lit. d'eau bouillante ; jetez cette dissolution sur la première ; mélangez-les et versez-y encore 15 lit. d'eau chaude. Ajoutez aussitôt après 2 lit. d'acide chlorhydrique dans lequel vous aurez fait dissoudre 2 ou 3 gr. de

Enfin, quel que soit le système de tables-bancs que l'on adopte, il faut que le balayage puisse se faire commodément.

Les *tableaux noirs*, fixes ou portatifs, occupent une surface notable des parois de la classe, car leur usage est très fréquent dans l'enseignement. On peut aussi les placer dans les angles ou de chaque côté du bureau du professeur. Ils sont de grandes dimensions, et le plus ordinairement fabriqués en bois et ardoisés[a]. Dans la classe où l'on commence la géométrie descriptive et dans les salles de dessin, il est bon de faire disposer un tableau à charnières, dont on peut relever la partie inférieure.

Les *cartes géographiques* peuvent être, ou constamment développées le long de la muraille, ou enroulées dans un porte-cartes, après la leçon.

Dans chaque classe, une *armoire-bibliothèque* renferme les livres classiques que l'on prête aux élèves. On y range certains livres à l'usage du professeur, le nécessaire-métrique, parfois des appareils élémentaires de sciences que le maître ou les écoliers auraient construits eux-mêmes ; mais on n'y

---

chlorure de mercure (sublimé corrosif). — Cette dernière substance, très toxique, a pour effet d'empêcher la moisissure. Lorsque le mélange de toutes ces dissolutions est terminé, on ajoute de l'eau à volonté suivant que l'on veut obtenir de l'encre plus ou moins noire. Les quantités d'ingrédients indiquées ici peuvent produire 100 litres d'encre.

[a] Recette pour le noir des tableaux. — Vernis à tampon (alcool et gomme laque), 1 litre; noir de vigne, 300 gr.; poudre d'émeri très fine, 100 gr. Passer l'enduit au moyen d'un pinceau large et plat, en faisant manœuvrer le pinceau toujours dans le même sens, sur toute la surface du tableau, sans arrêt. Quand toute la surface est recouverte, on promène le pinceau perpendiculairement à la première direction et en continuant jusqu'à ce que l'enduit soit sec. Si le grain que donne l'émeri au tableau était trop fort, on pourrait l'adoucir avec de la pierre ponce, passée sur la surface préalablement mouillée. — On doit bien se garder de peindre les tableaux à l'huile et de les rendre luisants.

— Les tableaux noirs étaient en usage dans nos écoles au dix-huitième siècle. A propos des « tables noires », la *Conduite en quatre parties* (Manuscrit n° 44) dit : « Il y aura dans chaque classe, dans laquelle on écrit des discours suivis, une grande table de six pieds de longueur et de trois ou trois pieds et demi de hauteur (environ deux mètres carrés et demi)... Elle sera attachée à la muraille, à l'endroit le plus commode, et peinte en huile de couleur noire, de sorte qu'on puisse écrire dessus avec de la craie. » Le *Manuscrit n° 41* (p. 262) demande qu'on donne à ce tableau sept pieds de long et quatre de haut (environ trois mètres carrés).

garde rien de ce qui a été emprunté au musée de l'école, car on en priverait ainsi d'autres professeurs. Au-dessus de cette armoire, trouvent place les globes terrestres.

**Éclairage des classes**[a]. — L'éclairage des classes est naturel ou artificiel.

L'éclairage naturel peut être unilatéral si la classe n'a pas une largeur trop considérable, pourvu que les baies soient de grande ouverture et que la lumière vienne de gauche à droite. Dans le cas d'un éclairage bilatéral, on s'arrange de manière que la lumière la plus abondante soit reçue à gauche. On évite de placer les élèves de telle façon qu'ils aient le jour en face.

L'éclairage artificiel est produit par l'huile minérale, le gaz, l'acétylène ou l'électricité. Il importe que la lumière soit suffisante, fixe, et d'un éclat modéré.

**Chauffage des classes.** — La température des classes peut varier entre 12° et 16° ; le professeur la règle suivant les indications d'un thermomètre. Le mode de chauffage le plus hygiénique est celui des calorifères à eau chaude ou à vapeur. Si l'on se sert de poêles, on les choisit à double enveloppe : ils donnent ainsi une température plus uniforme, vicient moins l'air et le renouvellent avec plus d'activité. L'eau d'un large récipient, posé sur le poêle, conserve à l'atmosphère une humidité suffisante. — Dans les classes des jeunes enfants, on entoure le poêle d'un grillage en fil de fer, pour éviter les accidents.

**Aération des classes.** — L'aération des classes est assurée, pendant les récréations et durant l'absence des élèves, par les fenêtres tenues largement ouvertes. Pendant les études, l'air est renouvelé par des orifices d'évacuation placés vers le plafond ou un peu au-dessus du sol[b]; on évite ainsi les

---

[a] « Il faut que les classes aient un bon jour et un bon air, et qu'il y ait pour cela des fenêtres aux deux bouts de la classe pour la transpiration (aération) ». *Conduite des Ecoles chrétiennes* (1720).

[b] L'air chaud occupe les couches supérieures ; il descend s'il est par trop chargé d'acide carbonique : c'est pourquoi les orifices d'évacuation sont utiles, soit vers le plafond, soit vers le sol. Ils sont préférables aux impostes, lesquelles toutefois étaient déjà un progrès sur les fenêtres qui n'en avaient pas.

courants d'air, toujours nuisibles à la santé. On peut aussi faire disposer, dans la partie supérieure des fenêtres, des vasistas s'ouvrant de haut en bas.

Il est à souhaiter que, durant l'hiver, le chauffage et la ventilation des classes se combinent, c'est-à-dire que l'air extérieur entrant dans la salle soit directement conduit vers l'appareil de chauffage, pour de là se répandre dans l'appartement.

**Propreté des classes.** — La propreté permanente des classes, aussi bien que leur bonne installation, contribue au maintien de la santé des élèves. On entretient la propreté du sol par un balayage quotidien, par des lavages fréquents, et par l'emploi périodique de désinfectants, par exemple d'eau phéniquée.

Si les murs sont recouverts d'un badigeon à la chaux, on le renouvelle chaque année ; s'ils ont été vernis ou peints à l'huile, on les lave deux ou trois fois l'an.

**Services spéciaux des internats.** — Les services spéciaux des internats sont : les réfectoires, les dortoirs, les lavabos, les salles de bains, l'infirmerie et la salle de réunion.

Les *réfectoires* sont à proximité de la cuisine. Le parquet et le mobilier réclament une très grande propreté ; la disposition des tables des élèves et des professeurs doit, avant tout, faciliter la surveillance.

Les *dortoirs* bien installés satisfont aux conditions suivantes : 1° être suffisamment vastes pour que 15 mètres cubes y soient assurés à chaque élève ; 2° présenter une disposition des lits qui favorise la surveillance et la décence ; 3° être munis d'un bon système de ventilation.

Les *lavabos* sont ou non établis près des dortoirs ; une très grande propreté doit toujours y régner. S'ils sont éloignés du dortoir, on les chauffe pendant la saison froide et l'on veille à ce que les élèves ne s'y rendent pas sans être complètement habillés.

Il est indispensable d'aménager, dans les internats, des *salles de bains* et *d'hydrothérapie*. On les tient à une température telle que les refroidissements n'y soient pas à craindre.

On établit l'*infirmerie* d'un internat dans un endroit sain, calme et facilement accessible aux parents des élèves. Les divers services, officine et laboratoire, salle commune et chambres particulières, salles de bains et d'hydrothérapie spéciales aux malades, doivent y être installés dans les meilleures conditions hygiéniques. Quelques chambres d'isolement sont indispensables.

Une *salle de réunion* est nécessaire dans un internat. On la construit vaste, à proximité de la rue, si elle doit servir à des séances publiques, et dans des conditions satisfaisantes de ventilation, de chauffage, d'éclairage et d'acoustique. On y ménage un nombre suffisant de portes de sortie s'ouvrant du dedans au dehors, pour parer à toute catastrophe en cas d'incendie. Si elle est à un premier étage, il faut de plus établir des escaliers suffisants, comme nombre et comme dimensions.

## CHAPITRE IV

### ÉDUCATION PHYSIQUE (*Suite*). — EXERCICES PHYSIQUES

Les précautions hygiéniques dont il vient d'être question ont surtout pour objet de soustraire l'organisme aux causes qui pourraient nuire à son développement normal : c'est l'éducation physique indirecte. A l'éducation physique directe, se rapportent les exercices corporels, qui mettent en jeu l'activité musculaire de l'enfant, et qui contribuent à l'éducation des sens[a].

Les exercices corporels sont nécessaires : 1° au fonctionnement normal de l'organisme et à son développement ; 2° au travail intellectuel, en procurant à l'esprit une salutaire détente. — Ils sont utiles à la moralité, par l'activité même qu'ils font déployer, et par les leçons pratiques de virilité et d'endurance dont ils sont l'occasion.

---

[a] Les *travaux manuels* sont, pour l'élève, l'occasion d'exercices physiques en même temps qu'ils concourent à l'éducation des sens. Il en sera parlé dans la IIIe partie.

Ces exercices sont méthodiques ou libres ; les premiers sont du domaine de la gymnastique ; les seconds comprennent les récréations, les jeux et les promenades.

## I. — GYMNASTIQUE

La gymnastique est un ensemble d'exercices méthodiques qui ont pour but d'assouplir le corps et de développer ses forces.

On distingue la gymnastique élémentaire ou sans appareils, et la gymnastique avec appareils.

La *gymnastique sans appareils* est obligatoire dans toutes les écoles de France depuis 1882. Elle comprend des mouvements variés, soit des membres fonctionnant isolément ou non, soit du corps entier, le tout exécuté en mesure, au commandement et par un groupe d'élèves. Ses avantages sont nombreux : elle active la circulation et l'assimilation, elle assouplit les muscles, facilite les mouvements des membres et tend à prévenir ou à corriger certains défauts corporels, tels que déviation de la colonne vertébrale et manque de développement de la poitrine.

La *gymnastique avec appareils* demeure facultative. Elle consiste en exercices divers aux anneaux, trapèzes, échelles, mâts, barres fixes et parallèles, au tremplin et à la corde, en mouvements exécutés avec les haltères ou les massues. Elle est fort utile surtout aux enfants des villes, auxquels manque la place pour se livrer à de libres ébats en dehors de l'école.

Comme la gymnastique sans appareils, elle développe la poitrine, réagit contre la tenue défectueuse si habituelle dans les classes ; elle excite une grande activité musculaire, sans risque prochain d'accident si le professeur a la sagesse de bien surveiller les élèves, et de proscrire tout ce qui ressemble à l'acrobatie, aux tours de force.

A la gymnastique se rattachent la natation et l'escrime, qui réclament des professeurs spéciaux.

**Remarques pratiques.** — 1° Pendant les leçons de gymnastique, le silence est exigé. Leur durée normale est d'environ

trois quarts d'heure. On évite de les donner immédiatement après le repas.

2° Les leçons se donnent en plein air, excepté pendant les saisons extrêmes, où elles ont lieu sous un préau, dans une salle ou une galerie.

3° Aucun enfant n'est habituellement dispensé de la gymnastique sans appareils, sinon sur l'ordre du médecin.

4° Pendant la leçon, les élèves portent une ceinture autour des reins et ils sont vêtus de manière à se mouvoir avec aisance.

5° Chaque leçon doit être graduée, intéressante et conduite avec énergie et entrain. Elle comprend la revision des exercices qui ont fait l'objet de la leçon précédente, puis l'étude de quelques exercices nouveaux.

6° Pendant ce temps, le maître exerce une active surveillance sur les élèves, et sur les exercices auxquels ils se livrent; la loi le rendrait d'ailleurs civilement responsable s'il arrivait des accidents. — Signalons comme particulièrement dangereux l'emploi de moniteurs pour la gymnastique avec appareils.

## II. — RÉCRÉATIONS ET JEUX

Dans les internats, le moment et la durée des récréations sont d'ordinaire fixés comme suit : une heure entière après le repas de midi, une demi-heure vers quatre heures, puis, en été, une demi-heure avant le souper. — Deux récréations d'un quart d'heure sont placées l'une après le déjeuner du matin et l'autre vers dix heures. Pour éviter les sorties pendant les classes, deux repos de dix minutes sont accordés vers trois heures et six heures du soir, surtout aux jeunes enfants.

Dans les écoles paroissiales, à moins que les élèves n'y prennent leur repas de midi, il n'y a souvent pas d'autres récréations que les repos d'un quart d'heure qui coupent en deux la matinée et l'après-midi.

Le jeu est l'emploi le plus hygiénique et le plus moral des récréations ; les conversations et les promenades par groupes sont interdites pendant ce temps.

**Rôle des jeux dans l'éducation.** — On a parfois exagéré l'importance éducative des jeux ; par une erreur signalée à maintes reprises, on est allé jusqu'à leur attribuer une influence décisive sur la formation morale des jeunes gens. Toutefois il est juste d'affirmer qu'ils sont indispensables.

Les jeux constituent la meilleure gymnastique. Ils détendent et délassent l'esprit ; ils sauvegardent la santé en favorisant le fonctionnement des organes ; ils développent la force et l'agilité musculaires, l'énergie, l'ardeur, l'initiative et le sang-froid ; ils dissipent la rêverie et ses suggestions malsaines ; ils contribuent à la formation du caractère, par les petites contestations qu'ils suscitent ; ils mettent de l'intérêt dans la vie scolaire ; ils maintiennent une joyeuse et franche intimité entre tous les élèves d'une classe, et le bon esprit dans une maison. L'hygiène du corps, de l'esprit et du cœur réclame donc que les jeux soient bien organisés, surtout dans un internat : rien n'est pire qu'une maison d'éducation où l'on joue peu et mal.

**Organisation des jeux.** — L'une des principales sollicitudes des éducateurs est d'exciter, dès le début de l'année, une grande animation dans les jeux pour amener les élèves à jouer beaucoup et volontiers, sans toutefois paraître les y contraindre.

Dans ce but, on emploie les diverses industries que l'expérience a jugées les meilleures : initiative laissée parfois aux élèves dans le choix d'un jeu, d'ailleurs habilement suggéré ; division des joueurs en groupes rivaux ; établissement d'un jury ; attribution de notes et de récompenses ; préparation de séances solennelles ou fêtes des jeux.

Les jeux sédentaires ne sont à recommander, ni au point de vue hygiénique, ni au point de vue moral. — Le jeu de billes ne provoque sans doute guère les enfants à des mouvements violents, mais il ne manque pas d'animation ; il exerce l'œil, autant peut-être qu'aucun autre jeu et il intéresse beaucoup les joueurs, surtout en certaines saisons de l'année. — Dans les cours de l'école, les meilleurs jeux sont les barres, la balle, la course et les échasses. A la campagne, les grands

jeux, tels que balle, cerceaux, ballon, font régner une animation vive et générale [1].

**Surveillance pendant les récréations.** — Plusieurs raisons, et des plus graves, font au maître une obligation d'exercer une exacte surveillance pendant les récréations. Il doit : empêcher les élèves de s'isoler, de former des groupes, et de s'éloigner de la cour ; — ranimer le jeu qui viendrait à languir ; — ne pas perdre de vue les abords des cabinets ; — étudier le caractère des enfants, qui se font connaître surtout dans l'expansion du jeu.

Cet important sujet recevra, au IVe livre, les développements qu'il réclame.

**Retenues pendant les récréations.** — Puisque la récréation et le jeu sont si utiles à l'élève, on ne l'en privera que très rarement, et qu'une seule fois dans la même journée. On n'écoutera pas volontiers les demandes d'enfants qui, sans raison valable, voudraient rester à la salle de garde ; on n'y enverra que les élèves indisposés.

## III. — LES PROMENADES

Deux promenades par semaine semblent constituer, pour les internats, une mesure nécessaire et suffisante. Vers la fin de l'année scolaire, lorsque la fatigue intellectuelle se fait sentir, on peut trouver des circonstances opportunes pour en augmenter le nombre, car les promenades sont le meilleur reconstituant des forces.

La promenade scolaire n'est pas une lente flânerie de désœuvrés ; c'est une marche, dont la longueur et l'allure varient avec l'âge et la force physique des enfants. Dix à douze kilomètres (aller et retour) paraissent être une sage moyenne pour des élèves en bonne santé.

Le but de la promenade atteint, on organise les jeux. Si l'internat possède une maison de campagne de quelque éten-

---

[1] Cf. *Les Jeux au College*, par les PP. de Nadaillac et Rousseau (Delalain, Paris).

due, elle devient souvent le but de la promenade ; et en certains jours d'été, on peut même y prendre le repas du soir.

## IV. — ÉDUCATION DES SENS

Les sens sont des facultés sensitives de l'âme, s'exerçant par certains organes déterminés. C'est par eux que nous prenons connaissance du monde extérieur. Il importe que leur fonctionnement soit normal, et qu'une éducation spéciale, commencée de bonne heure et conduite avec méthode, en développe la portée, la sûreté et la finesse.

L'école n'a guère à s'occuper de l'éducation du goût et de l'odorat, sinon à propos des manipulations de chimie.

**Éducation du toucher.** — Le tact est le sens par lequel nous sommes avertis qu'un corps touche le nôtre. Le toucher est le tact volontaire, perfectionné, qui nous fait connaître la température et la résistance des objets, leur poli, leur rugosité et leur poids. Son organe principal est la main.

L'éducation de la main se fait par des exercices variés dans lesquels l'enfant palpe des objets, pour juger de leur température et de leur résistance ; — par l'écriture, le dessin et surtout par les exercices élémentaires de travail manuel ; — par les cours techniques et spécialement par le modelage.

**Éducation de l'ouïe.** — L'ouïe a pour perceptions naturelles [a] le son, avec ses qualités fondamentales d'intensité, d'articulation, de hauteur et de timbre.

L'éducation de l'ouïe se fait par la parole du maître, la lecture expressive, la déclamation, le chant et la musique instrumentale. Exercez vos élèves à prononcer les mots avec netteté, à donner à la lecture le ton convenable, à chanter avec justesse et d'une voix modérée. Il importe de combattre

---

[a] On nomme *perceptions naturelles* d'un sens celles qui dérivent de sa nature et qu'il nous donne sans le secours des autres sens : la lumière, pour la vue ; le son, pour l'ouïe.

On nomme *perceptions acquises* celles qui sont dues à l'expérience et à l'habitude : les distances, pour la vue ; la nature d'un corps sonore, pour l'ouïe, et celle d'un corps odorant, pour l'odorat.

chez les enfants la tendance à crier à tue-tête pendant les jeux : c'est de mauvais genre, et de plus, les bruits trop perçants tendent à fausser l'oreille.

**Éducation de la vue.** — Les perceptions naturelles de la vue sont la couleur des objets et leurs formes.

L'éducation de la vue est négative ou positive : elle est *négative* quand, par exemple, elle prend les précautions nécessaires pour que l'enfant ne contracte pas la myopie ou d'autres infirmités ; elle est *positive*, quand elle exerce l'œil à distinguer les couleurs et les formes, et qu'elle applique le jugement à rectifier, au besoin, les appréciations spontanées fournies par la vue sur la couleur, le relief des objets et leur éloignement.

Cette éducation visuelle se fait par des exercices sur l'évaluation des dimensions des objets et sur l'approximation des distances, mais spécialement par les arts du dessin, surtout le dessin d'imitation d'après nature. Ajoutons que certains jeux (billes, balle, paume, croquet), qui réclament de l'adresse, développent aussi la justesse du coup d'œil.

## CHAPITRE V

### ÉDUCATION INTELLECTUELLE

**Considérations générales.** — L'éducation intellectuelle est la culture méthodique des facultés ou puissances de l'esprit. Ces facultés sont : les sens, le sens intime ou conscience psychologique, la raison, la mémoire et l'association des idées, et l'imagination. Les *opérations* de l'esprit, dont la condition commune est l'attention, sont : l'abstraction, l'analyse, la comparaison, la généralisation, la synthèse, le jugement et le raisonnement.

L'éducation intellectuelle et l'enseignement sont choses fort distinctes, bien qu'inséparables : l'enseignement meuble l'esprit de connaissances qui s'oublieront peut-être ; l'éducation intellectuelle développe les facultés et la sûreté de leurs

opérations, et cela demeure. Ce n'est pas la semence qui rend la terre féconde, mais la bonne culture ; de même, un esprit vaut moins par les connaissances amassées que par l'assimilation personnelle qu'il en a faite : or la culture des facultés augmente cette puissance d'assimilation. Un bon maître ne perd pas de vue que l'éducation intellectuelle est supérieure à l'instruction et doit lui être préférée : aussi cherche-t-il, avant tout, à transformer en *forces disciplinées* les *forces spontanées* que sont les facultés de l'enfant. Il ne traite pas l'esprit de ses élèves comme un vase à remplir, mais comme un organisme vivant, dont il faut provoquer le développement par des exercices méthodiques et raisonnés. Au-dessus des succès scolaires immédiats, au-dessus de la réussite à un examen, il place la formation des intelligences, et le souci de leur donner une méthode et des procédés de travail.

L'éducation des facultés est chose délicate, en raison de leur nature et des variétés d'esprits que l'on rencontre parmi les enfants et les jeunes gens. Les uns sont ouverts, curieux et vifs ; les autres, paresseux, passifs et bornés. On en trouve de larges, d'ingénieux et de pénétrants ; mais aussi d'étroits, de grossiers et de superficiels. Tels se révèlent justes et nets ; tels autres, obscurs et faux. Vous avez à donner vos soins à des esprits attentifs, méthodiques, personnels ; mais plus nombreux sont les esprits distraits, étourdis ou routiniers. En offrant à ces intelligences diverses le même enseignement, il ne faut cependant pas les conduire par les mêmes moyens, pour qu'elles développent chacune toutes leurs ressources.

## I. — ÉDUCATION DE L'ATTENTION [a]

**Principes.** — L'attention est un regard actif de l'intelligence, arrêté consciemment sur un objet pour l'étudier. C'est une

[a] L'attention n'est pas une faculté intellectuelle : c'est l'acte par lequel l'esprit concentre volontairement ses forces sur un objet. Au sens strict, on ne fait donc pas l'éducation de l'attention, mais l'éducation de l'esprit quant à l'acte de l'attention. La même remarque s'applique à l'association des idées, et au langage. — Cette explication étant donnée, nous conservons cependant l'expression.

sorte de recueillement de l'esprit, qui se déprend de toute application étrangère à l'idée dont il veut s'occuper.

Tout travail intellectuel commence, continue et se soutient par l'attention ; c'est pourquoi l'éducateur cherche à exciter, à entretenir, à accroître en ses élèves le pouvoir d'attention, qui est la grande force de l'esprit.

L'attention est *spontanée*, quand l'esprit s'applique de lui-même à un objet ; *provoquée*, quand il s'y porte par une excitation extérieure. Avec les jeunes enfants, il ne faut guère compter sur la première de ces deux formes : leur légèreté, leur indifférence pour les études dont ils ne voient pas l'utilité, leur besoin de mouvement, leur propension à la rêverie ou à la distraction, le peu de puissance de leurs facultés, la fatigue causée par l'application intellectuelle, tout leur rend pénible cet effort personnel. Mais en provoquant l'attention de ses élèves, l'éducateur développe en eux le goût et la volonté d'être attentifs.

L'attention est parfaite dans la mesure où elle est prompte, directe, forte, soutenue et exclusive : prompte, elle se fixe de suite sur l'objet qu'on lui propose ; directe, elle va droit à lui et s'applique à tout ce qu'il est ; forte, elle s'en occupe avec intensité ; soutenue, elle persévère autant qu'il est utile ; exclusive, elle attache l'esprit uniquement à l'étude présente.

**Conseils relatifs à l'éducation de l'attention.** — Le grand secret pour rendre les élèves attentifs, c'est de les intéresser [1]. Voici quelques moyens pratiques pour y réussir :

1. Les élèves écoutent volontiers un maître qu'ils respectent

---

[1] « Le maître aura égard de ne point parler d'une manière molle et qui soit capable de donner du dégoût. » *Conduite des Écoles Chrétiennes* (1720), p. 102. — « Pour se concilier l'attention des écoliers, le maître doit faire ses instructions d'une manière intéressante. » *Conduite des Écoles Chrétiennes* (1828), p. 113. — Ce qui est dit ici du catéchisme s'applique à tout l'enseignement.

— « Le peu de cas que les écoliers font de ce que disent les maîtres, la négligence des élèves à suivre les leçons, leur défaut d'attention aux instructions, sont les suites ordinaires de la nonchalance et du peu de soin des maîtres. » *Conduite des Formateurs*. Manuscrit n° 74, p. 23 ; *Conduite* (1828), p. 285.

et qu'ils aiment : efforcez-vous donc de gagner leur confiance et d'acquérir sur eux l'ascendant moral que donnent la vertu et la science.

2. Préparez soigneusement vos leçons, puisque c'est le seul moyen de les rendre claires et intéressantes. Ingéniez-vous à donner de la vie et du relief à votre enseignement, par des interrogations, des comparaisons, des rapprochements : quand les élèves prennent plaisir à écouter, leurs distractions sont moins nombreuses et moins persistantes.

3. Procédez logiquement du connu à l'inconnu : intéressé par ce qu'il sait déjà, l'enfant se porte comme de lui même au-devant du nouvel objet proposé à son étude ; au contraire, faute de connaître les notions que suppose la leçon présente, il ne peut suivre les explications, il se décourage et s'abandonne aux distractions.

4. Faites en sorte d'occuper souvent l'attention des jeunes enfants par un objet matériel, concret, ou par sa représentation ; sinon, leurs regards errent de tous côtés et leur esprit demeure étranger à votre enseignement.

5. Pour que la communication se maintienne entre les élèves et vous, ne les perdez pas de vue pendant que vous leur parlez. Possédez si parfaitement la question que vous traitez, que vous n'ayez pas besoin de recourir sans cesse au livre. Soyez tout à la leçon actuelle, expliquez-la avec entrain, et ne vous occupez de rien qui lui soit étranger [1].

6. Ne commencez pas avant que l'ordre et la tranquillité règnent dans la classe, et que tous les élèves aient les yeux fixés sur vous. Pendant que vous parlez, écartez toute cause de distraction ; au besoin, arrêtez-vous un instant pour faire cesser l'inattention. Si vous avez affaire à de jeunes élèves, ne manquez pas de récompenser souvent les plus attentifs.

7. Parlez ordinairement à demi-voix, avec calme, clarté et sérieux. Pouvez-vous raisonnablement exiger, après de brusques et trop fréquentes saillies d'une humeur joyeuse, que vos élèves se remettent spontanément à l'ordre et au silence ?

8. Au début de la leçon, du moins si le développement

---

[1] Cf. *Règles communes*, IX, 5 et 6.

intellectuel des élèves le permet, exposez les idées générales du sujet et montrez leur enchaînement. Vous suivrez cet ordre dans les explications.

9. Evitez les longues explications : souvent les enfants ne les écoutent plus, lors même qu'ils paraissent attentifs. Surtout dans les classes primaires, procédez le plus souvent possible par des interrogations, qui tantôt exercent la réflexion des plus avancés, et tantôt fournissent aux plus arriérés la joie de trouver une réponse satisfaisante.

10. Sans négliger l'interrogation à tour de rôle, posez souvent la questionà toute la classe et, seulement après, désignez l'élève qui doit y répondre ; ainsi vous exciterez l'intérêt général.

11. L'attention exige une tension de l'intelligence ; ne la demandez ni trop prolongée ni trop forte, surtout lorsque les élèves sont fatigués de corps ou d'esprit. Proportionnez la durée des leçons à l'âge des enfants et à leurs dispositions intellectuelles ; avec les plus jeunes, qu'elles soient très courtes, autrement vous ne seriez plus suivi.

12. Que deux leçons consécutives ne mettent pas spécialement en jeu la même faculté ; ce qui arriverait si, par exemple, vous rapprochiez l'une de l'autre deux études de mémoire, ou une leçon d'arithmétique d'une autre de géométrie. Faites plutôt alterner les leçons orales et les exercices personnels.

13. Pour fortifier l'attention, graduez les difficultés dans les questions que vous proposez. Les exercices de calcul offrent, en particulier, ce grand avantage que les élèves n'y réussissent pas sans attention, et qu'il est facile au maître d'y présenter des difficultés croissantes.

**De l'attention à l'étude et à la lecture.** — Obtenir l'attention des écoliers aux leçons que vous donnez, n'est qu'une partie de votre tâche ; l'important est que, livrés à eux-mêmes, ils apportent cette activité recueillie de l'esprit à leurs travaux personnels : études, lectures, recherches pour la solution d'un problème ou la rédaction d'une composition française. Vous les y aiderez beaucoup en maintenant dans la classe l'ordre et le silence, sans lesquels les sujets de distraction et de dissipation seraient continus ; vous les y contraindrez en quelque

sorte par le contrôle auquel leur travail est soumis. Si, par expérience, les enfants ou les jeunes gens savent que ce contrôle est certain, sérieux et suivi d'une sanction, ils se livrent au travail avec une application consciencieuse.

D'ordinaire, les enfants parcourent des yeux les livres qu'ils lisent, plutôt qu'ils ne cherchent à en comprendre les idées. Vous leur rendrez un service inappréciable en leur faisant contracter les habitudes d'un esprit attentif, pour qui toute lecture est une analyse, une dissection méthodique des pensées. Cette question sera traitée plus au long dans la III^e partie.

## II. — ÉDUCATION DE LA MÉMOIRE

**Principes.** — 1. Il n'y a, dans l'âme humaine, qu'une seule mémoire; mais selon les objets dont elle retient plus facilement la notion ou le souvenir, on lui donne le nom de mémoire des idées ou des choses, et de mémoire des signes (mots, figures, couleurs, dates, sons et rythmes).

2. En classe, il ne faut pas séparer l'un de l'autre l'exercice de la mémoire des signes et l'exercice de la mémoire des idées; par les soins du maître, l'enfant doit attacher un sens, et le vrai, à tout mot, à tout signe représentatif.

3. Il est indispensable de cultiver beaucoup la mémoire des enfants par des exercices méthodiques et répétés. Toutefois il convient de ne faire apprendre textuellement que ce qui est utile.

4. Toutes les facultés de l'enfant doivent être développées simultanément. Ce serait une grave erreur de cultiver, même chez les plus jeunes élèves, la mémoire aux dépens du jugement : au contraire, il faut de bonne heure habituer les élèves à se rendre compte, à raisonner, sans toutefois leur permettre d'apprendre par cœur les raisonnements, du moins s'il ne les comprennent pas.

5. En exerçant la mémoire des enfants, le maître cherche à lui faire acquérir la promptitude à apprendre, la fidélité à conserver les souvenirs, la rapidité à les rappeler, et l'étendue pour accueillir les idées d'ordres très divers qu'on lui confie.

6. Pour que le souvenir d'un objet se fixe dans notre mé-

moire, cet objet doit s'être présenté clairement à l'esprit et l'avoir occupé un temps suffisant. On ne retient bien que ce qu'on a bien compris ; on retient mieux encore ce qu'on a soi-même laborieusement trouvé ; on n'oublie guère ce qu'on revoit souvent. La fidélité des souvenirs dépend donc, chez les élèves, de la clarté des leçons du maître, de l'attention qu'ils y apportent, de la vivacité des impressions et des images qu'ils y reçoivent, enfin des répétitions et des revisions qu'ils en font.

7. Plus on fait concourir de sens à la formation d'un souvenir, plus il y a de chances qu'il soit fidèle. Ainsi, faire écrire un mot au tableau, le faire lire, puis le faire copier, c'est ajouter au souvenir visuel un souvenir auditif et un souvenir moteur ou graphique, et tous trois concourent à fixer ce mot dans la mémoire de l'enfant.

**Conseils relatifs à l'éducation de la mémoire.** — 1. Ne pas attendre que les jeunes enfants sachent lire pour leur faire apprendre par cœur de courtes prières, de petites poésies, des récits très simples et intéressants, pourvu qu'ils soient à la portée de leur intelligence.

2. Pour ne pas laisser les enfants « se payer de mots », dans ce qu'ils étudient par cœur, commencez toujours par bien lire et par expliquer le texte à retenir ; puis assurez-vous, par des interrogations, que tous les mots en sont intelligibles aux élèves. Que votre règle soit : « Ne rien faire apprendre sans l'avoir fait comprendre[a]. »

3. Imposez chaque jour une étude textuelle : poésie, fragment du saint Evangile, prières, définitions du catéchisme et des sciences exactes, résumés ou sommaires d'histoire, lois des sciences physiques et naturelles.

---

[a] On sait avec quel soin saint Jean-Baptiste de la Salle s'est tenu à la portée des enfants dans tout ce qu'il composa pour leur usage, et avec quelle insistance il nous recommande de chercher avant tout à faire comprendre aux élèves ce que nous leur enseignons : « Il faut que vous leur donniez des instructions conformes à leur portée. C'est pourquoi vous devez vous étudier à *bien faire comprendre* vos demandes et vos réponses dans les catéchismes, à les expliquer nettement, à vous servir de mots qui soient aisés à entendre. » *Méditation pour le IIe Dimanche après Pâques.*

— « Les enfants, ayant l'esprit plus borné que les hommes, parce qu'il est

4. Ne donnez d'abord à apprendre par cœur que des leçons très courtes, mais exigez qu'elles soient bien sues ; augmentez ensuite progressivement leur longueur, sans toutefois excéder. Six à huit lignes ou vers, par jour, avec répétition des deux ou trois leçons précédentes, constituent une moyenne raisonnable pour les enfants, avant l'âge de dix ans[a]. C'est par l'expérience surtout que vous vous rendrez compte de ce que vous pouvez demander à la majorité de vos élèves.

5. Assurez la fidélité des souvenirs par de fréquentes répétitions[b] et des exercices variés de revision.

6. Les souvenirs ayant une influence considérable sur la direction des pensées, ne confiez à la mémoire des enfants que des textes irréprochables quant à la forme, et réellement éducatifs par les idées qu'ils expriment.

7. Ne laissez pas étudier à haute voix dans les classes. Les enfants apprennent sans doute plus vite en prononçant les mots qu'en les lisant seulement des yeux ; mais recommandez leur de prononcer sans se faire entendre.

8. Proscrivez de votre enseignement tout procédé mnémonique, s'il ne repose pas sur l'enchaînement logique des idées.

---

moins dégagé des sens et de la matière, ont besoin qu'on leur développe les vérités d'une manière *plus sensible*... Vous devez les leur exposer et expliquer *familièrement*... Vous devez les leur faire comprendre clairement et complètement. » *Cinquième et sixième Méditations pour le temps de la Retraite.*

— « Le maître interrogera les élèves par plusieurs demandes et sous-demandes, afin de leur *faire comprendre* ce qu'il leur enseignera. » *Conduite* (1720), p. 99.

[a] « C'est au maître à examiner, de concert avec l'Inspecteur, quelle tâche de devoir (récitation par cœur) il peut raisonnablement exiger de chaque écolier, relativement à ses dispositions intellectuelles et naturelles (santé). » *Conduite en quatre parties*, Manuscrit n° 44, p. 163.

[b] L'un des principes pédagogiques sur lesquels nos anciennes *Conduites* sont le plus explicites est l'emploi très fréquent de la *répétition*, pour graver dans l'esprit des enfants ce qu'il leur importe de savoir. La méthode d'enseignement du catéchisme introduite dans l'Institut par notre saint Fondateur, les catéchismes spéciaux des dimanches et fêtes, réservent une très large part aux répétitions. On peut encore s'en rendre particulièrement compte, en étudiant le système établi dès l'origine pour faire répéter les prières « pendant le déjeuner et le goûter. » *Conduite* (1706), p. 12 ; (1720), p. 9 ; (1742), p. 18. — Les procédés de revision sont étudiés dans la IIe partie.

9. La fonction de la mémoire appliquée à une étude textuelle exige une activité cérébrale très intense; elle s'accomplit mieux et avec moins de fatigue après le repos de la nuit: c'est donc le matin qu'il faut placer de préférence ces sortes d'études. Toutefois il est utile de faire, le soir, la lecture attentive d'une leçon qu'on doit apprendre le lendemain matin : il se produit, pendant le sommeil, une sorte de travail inconscient qui facilite l'étude.

10. Donnez à vos élèves une bonne méthode pour apprendre par cœur. Le plus souvent, ils se fatiguent à lire la leçon entière autant de fois qu'il est nécessaire pour qu'elle se grave dans leur esprit; en cela, ils ont tort. Procédez comme il suit:

— *Aux enfants qui ne savent pas lire*, expliquez, racontez tout d'abord ce qu'il s'agit d'apprendre de mémoire. Prononcez ensuite distinctement une proposition, et faites-la répéter lentement et séparément par deux ou trois élèves, puis collectivement deux ou trois fois par toute la classe. Agissez de même pour la seconde proposition, que vous joignez ensuite à la première, afin que les deux ensemble soient répétées suivant le même mode. Procédez ainsi jusqu'à la fin du texte imposé pour le jour, et terminez en demandant à quelques élèves de réciter isolément le tout.

— *Aux élèves qui savent lire*, recommandez l'emploi d'un procédé analogue : Lire attentivement tout le texte à apprendre et, pour en bien saisir le sens, se souvenir des explications qui en ont été données. Reprendre la première phrase et la réciter lentement deux ou trois fois ; à cette phrase, en joindre une seconde et répéter de même les deux ensemble; continuer ainsi, en ajoutant toujours une phrase nouvelle à celles déjà étudiées.

— *Aux jeunes gens*, vous pouvez conseiller l'emploi du procédé suivant, concurremment à celui qui précède : Lire attentivement tout le texte à étudier; l'analyser afin de se rendre compte de la liaison logique des idées, de la raison qui justifie telle construction, telle expression caractéristiques. Le relire lentement, puis essayer de le reproduire de mémoire.

Porter une attention spéciale aux endroits où la mémoire a faibli, et reprendre le texte jusqu'à ce qu'on en soit maître.

## III. — ÉDUCATION DE L'IMAGINATION

**Principes.** — 1. L'imagination est la faculté de se représenter et de combiner les images des objets absents, qu'ils soient ou réels, ou simplement possibles. Elle est dite *représentative*, *reproductrice*, ou *mémoire imaginative*, quand elle rappelle des images antérieurement perçues; on la nomme *inventive* ou *créatrice*, quand elle combine ces images ou leurs éléments, pour en former de nouvelles.

2. L'imagination reproductrice diffère de la mémoire : l'imagination garde et reproduit les images des objets; la mémoire seule distingue et reconnaît ces objets, et se rappelle le lieu et le temps où ils ont été vus.

3. Il y a des images fournies par les différents sens, mais une seule imagination dans l'âme humaine. Selon la nature des images qu'elle reproduit ou combine plus facilement, on distingue l'imagination du poète, du peintre, du musicien.

4. L'imagination s'enrichit par l'abondance des images ; elle se perfectionne par leur choix.

5. Les images font naître des idées et des sentiments ; quand elles sont habituelles, elles provoquent à l'action. Si donc elles sont saines, nobles, elles suscitent des idées justes, élevées et des actions bonnes ; chimériques, elles créent de douloureuses déceptions et de funestes erreurs; basses et voluptueuses, elles engendrent la dépravation.

6. L'imagination est d'autant plus active que les autres facultés de l'esprit subissent une sorte de détente. Dans l'oisiveté, la solitude, le rêve, son travail spontané tend à devenir excessif et dangereux.

7. L'imagination joue un rôle considérable dans les études littéraires et artistiques. L'étude des sciences elle-même ne peut s'en passer : la recherche des constructions graphiques en géométrie, l'intelligence des épures en descriptive, la lecture des cartes et des plans topographiques, offrent à un

jeune homme plus ou moins de difficultés, selon les dispositions de son imagination.

**Conseils relatifs à l'éducation de l'imagination.** — 1. L'imagination de l'enfant se développe de bonne heure. Elle est vive, riante, et dissipe bien vite en lui, par une évocation joyeuse, la tristesse passagère qui avait un instant assombri son front. Mais elle est souvent indisciplinée ; c'est « la folle du logis », qui crée déjà des chimères, des illusions, et parfois des représentations dangereuses : l'éducateur doit lui imposer le frein de la raison et du devoir.

2. Il y a bien des variétés d'imaginations dans une classe : étudiez-les, afin de tempérer les ardentes, de contenir les évaporées, de guider celles qui s'égarent, et d'en stimuler plusieurs que la sécheresse semblerait condamner à la stérilité.

3 Exercez prudemment l'imagination des élèves ; nourrissez la d'aliments sains et fortifiants, pour qu'elle éprouve moins le désir d'aller chercher elle-même une pâture qui lui serait nuisible. N'oubliez pas que les premières images se gravent avec une intensité particulière ; n'en offrez donc aux enfants que de pieuses, de pures et de nobles. En général, ne proposez à l'imagination de vos élèves que des objets simples et beaux : les grands spectacles de la nature et les exemples des vertus morales.

4. Combattez, en ceux qui y sont portés, la tendance habituelle à la rêverie : elle endort l'activité et expose l'âme à de graves dangers.

5. Les meilleurs parmi les écrivains classiques n'ont ordinairement laissé à l'imagination qu'un rôle discret dans leurs ouvrages ; encore faut-il que l'éducateur chrétien fasse une sévère sélection des textes qu'il introduit en classe, afin de proscrire ceux qui pourraient troubler ou souiller l'esprit des jeunes gens.

Dans le choix des livres prêtés aux élèves, le maître fait une part suffisante à la belle poésie, car elle stimule l'apathie de certaines imaginations, et offre à toutes une nourriture fortifiante. Il ne proscrit pas les récits fantaisistes, mais il se garde de les faire lire indistinctement à tous les enfants.

Enfin, il met les jeunes gens en garde contre la lecture des romans, même honnêtes : les meilleurs ne valent rien, en ce sens que le goût qu'on y prend devient vite une passion déréglée.

6. Il peut être quelquefois utile de captiver l'imagination des jeunes enfants par des récits fictifs, simples et délicats, tels que contes, fables, paraboles, dont on tire une instruction morale ; mais il faut être très sobre de récits surnaturels ou extraordinaires, ne les puiser qu'à des sources authentiques, et s'interdire les histoires fantastiques ou terrifiantes.

7. Ne laissez pas les jeunes gens s'éprendre d'admiration, sans discernement, pour tout ce qui brille ou étonne, pour les descriptions, les expressions qui ne sont qu'éclatantes. Persuadez-leur que le premier mérite d'un ouvrage réside dans la valeur même de la pensée.

8. Rappelez-leur souvent que l'imagination ne doit être prépondérante en rien : ni dans la piété, sous peine d'altérer la force des convictions; ni dans les relations sociales, où elle expose ses dupes à de ridicules extravagances et à de regrettables écarts de conduite.

9. Ne comprimez pas systématiquement l'imagination des écoliers, soit en réduisant les heures qu'un sage règlement accorde à la lecture libre, soit en vous montrant d'une sévérité excessive pour les compositions françaises où apparaît une aimable et innocente fantaisie.

## IV. — ÉDUCATION DE L'ASSOCIATION DES IDÉES

**Principes.** — 1. L'association est une loi de la mémoire en vertu de laquelle chacun de nos souvenirs d'idées ou d'images en évoque plusieurs autres, qui lui ont été antérieurement unis dans notre esprit.

Voici quelques exemples des principaux rapports suivant lesquels s'unissent les idées et les images :

*Rapport logique de cause à effet, et inversement* : La pensée de Dieu rappelle le souvenir de ses bienfaits. La vue, la pensée du crucifix s'associent à l'idée de la bonté infinie du Rédempteur.

*Rapport logique de principe à conséquence, et inversement* :

Une tentation se présente à l'esprit : elle éveille l'idée du remords qui suivrait la faute, et celle d'un jugement sévère de la part de Dieu. Une vie constamment honnête permet de conclure à l'élévation des principes qui la dirigent.

*Rapport logique de moyen à fin, et inversement* : L'accomplissement d'un acte de vertu est facilité par la pensée que c'est pour Dieu qu'on s'y résout généreusement. La vue d'une carte de France peut évoquer le souvenir des luttes qui ont amené notre unité territoriale.

*Rapport de rapprochement dans le temps ou l'espace* : Le souvenir de l'école rappelle le dévouement des maîtres. La rencontre d'un ancien condisciple semble faire revivre un instant les années d'étude vécues avec lui. La pensée de la maison paternelle éveille l'image de ce qui l'entoure, puis, de proche en proche, de tout le pays natal.

*Rapport accidentel de ressemblance ou de contraste* : Le visage d'une personne rappelle telle autre personne qui lui ressemble. Un ruisseau fait penser à un fleuve.

*Rapports arbitraires ou conventionnels* : Les symboles et les emblèmes sont ordinairement des rapports de cette nature. Ainsi la violette est regardée comme le symbole de la modestie ; mais on aurait pu choisir une autre fleur. La justice est représentée sous les traits d'une femme tenant en main une balance en équilibre : ce n'est qu'une convention.

2. Dans l'ordre spéculatif, les associations sont justes ou fausses : justes, si les idées sont enchaînées par un lien logique ; fausses, si la raison ou la foi ne les admet pas.

Dans l'ordre pratique, les associations sont bonnes ou mauvaises. Elles sont bonnes si l'union des deux idées forme une proposition saine au point de vue moral : vertu et bonheur intime, vie chrétienne et sacrifice, succès et travail. Elles sont mauvaises ou dangereuses si leur union forme un principe erroné : jeunesse et droit à la jouissance coupable ; vie vertueuse et vie ennuyeuse, les moyens justifiés par la fin.

**Conseils pratiques.** — 1. Dans l'ordre moral, l'habitude des associations justes d'idées ou d'images dispose la volonté à la vertu ; au contraire, l'habitude des associations fausses l'incline au vice. Il importe donc :

Que l'éducateur grave profondément dans l'âme de ses élèves les principes moraux et leurs conséquences pratiques ;

Qu'il combatte dans leur esprit les associations fausses et dangereuses : celles qu'il leur entend émettre en récréation et en promenade, ou celles qui constituent le fond de certaines objections contre la religion ;

Qu'il détermine les enfants, et surtout les jeunes gens, à fuir les causes qui d'ordinaire font naître ces associations fausses : les mauvaises lectures, les mauvaises compagnies, qui tendent à faire paraître le vice séduisant et à jeter le discrédit sur les maximes évangéliques.

2. En éducation intellectuelle, la justesse des associations n'est pas moins nécessaire ; elle dépend en partie de l'habitude d'associer promptement les idées selon leurs rapports logiques. Le raisonnement sur des questions de sciences, d'histoire ou de géographie, est préparée par des associations logiques ; en composition française, l'amplification par l'énumération des parties, par l'exposition des causes ou des moyens, est un enchaînement d'associations justes, les unes logiques, les autres accidentelles. Faire l'éducation du pouvoir d'association chez les élèves, c'est donc faciliter leurs études.

## V. — ÉDUCATION DE LA RAISON ET DU JUGEMENT

**Sa nécessité et son but.** — Par l'éducation de la raison et du jugement, chez un enfant, le maître cherche à faire de lui un homme de bon sens, capable de distinguer nettement le vrai du faux, de prévoir les conséquences des actes qu'il accomplit, de remonter des effets qu'il constate à leurs causes, de saisir en tout raisonnement la liaison des idées, la force ou la faiblesse des preuves. Ainsi l'éducateur donne de solides fondements à la vie intellectuelle et morale des élèves ; ainsi il les habitue à juger sainement : c'est le grand besoin de la vie.

Les dispositions des enfants sont diverses quant au jugement. Chez les uns, il est d'une étonnante rectitude ; chez les autres, la première éducation lui a déjà fait contracter des tares ou défauts qu'il s'agit de corriger ; chez tous, il est

sans expérience, et le maître doit en dissiper les hésitations et en redresser les erreurs.

Les erreurs de jugement sont fréquentes chez les enfants : elles tiennent à la promptitude de leurs appréciations, à leur inattention ordinaire, à l'extrême mobilité de leur nature, à la sensibilité et à l'imagination si vives en eux, qui les troublent et les égarent, à la connaissance incomplète qu'ils ont des hommes et des choses ; enfin aux sophismes régnants dans le milieu familial et social où ils grandissent, sophismes qu'ils acceptent sans pouvoir les réfuter. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de leurs défaillances ; mais il faut les en corriger patiemment, et leur faire contracter l'habitude, capitale entre toutes, de ne parler que de ce qu'ils savent, et de ne pas juger ce qu'ils ignorent.

**Conseils relatifs à l'éducation de la raison et du jugement :** 1. Appeler souvent l'attention des élèves sur les actes de la vie quotidienne, pour leur en faire découvrir les motifs, la raison, les conséquences, la valeur, et pour leur donner souvent l'occasion de faire usage de leur bon sens. Ainsi, le règlement prescrit le silence pendant le travail : faire quelquefois remarquer combien c'est raisonnable. Il est certaines leçons dont l'utilité n'apparaît pas tout d'abord à l'enfant : lui faire comprendre combien il est nécessaire d'étudier à l'école pour se préparer une carrière honorable. Un élève s'est mis en colère et, dans cet état, il a prononcé des paroles violentes qu'il a regrettées ensuite : conclure de là qu'il est sage de se taire lorsqu'on est irrité.

2. Parce que les enfants sont naturellement timides, ils n'osent émettre des jugements ; il faut cependant que le maître les y excite, car alors seulement il peut redresser leurs appréciations fausses et approuver leurs idées judicieuses. Dans ce but, il s'efforce de gagner leur confiance, pour les faire parler ; et quelles que soient leurs réponses à ses questions, il évite avec grand soin la raillerie et la brusquerie, car elles les froisseraient et augmenteraient leur timidité et leurs hésitations.

3. Dans ses leçons et sa conduite, l'éducateur attache aux choses une importance proportionnée à leur mérite réel ; c'est

une leçon pratique de jugement. Il place au-dessus de tout ce qui appartient à l'ordre surnaturel : il ne prône le succès que si l'effort et la vertu l'accompagnent ; il tient pour très secondaires les avantages ou dons naturels, fortune, naissance, beauté.

4. Il faut enchaîner par des liens logiques les notions que l'on présente sur une question donnée, et rendre les élèves attentifs aux raisonnements renfermés dans les ouvrages qu'ils ont entre les mains.

5. Ne rien laisser apprendre aux enfants qu'ils ne l'aient d'abord compris. Par de très fréquents exercices de réflexion, par des interrogations variées, créer en eux le besoin de se rendre compte de ce qu'ils entendent, lisent ou écrivent.

6. Servez-vous des divers enseignements, pour exercer le jugement des élèves :

Pendant la *lecture expliquée*, posez de nombreuses questions sur les mots et leur sens, sur la suite logique des idées, sur leur justesse et leur valeur morale.

En *composition française*, faites appel au bon sens, par la nature même des sujets à traiter : ils doivent, le plus souvent possible, se rapporter à la vie même de l'enfant, à ce qu'il a vu ou entendu, en un mot à ce qu'il peut apprécier sans être réduit à reproduire les idées apprises dans un manuel. Que vos corrections soulignent, par des signes différents, les jugements justes, pour les approuver, et les appréciations fausses, pour les faire rectifier.

Dans l'enseignement de l'*histoire*, amenez progressivement les élèves à juger les actes, à en remarquer les causes et les conséquences. Si vous instruisez des jeunes gens, initiez-les à introduire des divisions logiques dans les périodes et à grouper, sous des idées générales données, les idées secondaires qui s'y rapportent.

En *géographie*, n'abusez pas des nomenclatures. Rendez-les intelligibles, et joignez-y l'explication des phénomènes physiques, des caractères topographiques, des mœurs et coutumes, des faits économiques, selon le développement intellectuel de ceux à qui vous vous adressez.

Utilisez les *leçons de choses* pour exciter les enfants à émettre

souvent des jugements. Lorsque vous enseignez les *sciences exactes*, posez nettement les définitions et les principes; exigez, même pour les démonstrations les plus simples, une grande rigueur de déductions.

Par l'étude des sciences *naturelles* ou *expérimentales*, éveillez l'esprit d'observation, initiez les élèves au raisonnement inductif; habituez-les à bien discerner le fait d'avec l'hypothèse, le phénomène d'avec sa théorie.

Enfin, lorsque les jeunes gens en ont l'âge, leur formation doit être complétée par de saines notions de *philosophie*.

7. Combattez chez l'enfant l'esprit raisonneur, qui souvent le fait déraisonner, et marque l'infatuation ou l'entêtement. Forcez à la réflexion l'esprit superficiel, qui précipite ses jugements, et montrez-lui à envisager dans les choses leurs aspects divers et leur ensemble.

8. Aux jeunes gens surtout, il importe de donner des notions précises sur la puissance et les limites de la raison humaine : sur sa puissance, qui a fait tant de découvertes; sur ses limites, restreintes par tant de mystères. Sans doute, ces dernières considérations ne sont pas le fondement de l'acte de foi aux enseignements divins; mais elles font apparaître cet acte comme la plus juste et la plus honorable soumission à laquelle puisse consentir notre esprit, et les vérités révélées comme les plus certaines que nous puissions connaître[a].

---

[a] « Pour former leur esprit, un maître instruira ses élèves avec zèle et affection... de tout ce qui peut les rendre capables de se conduire par la droite raison : ce qui demande qu'on pense et qu'on parle avec eux toujours juste, toujours raison, toujours bon sens ; qu'on les habitue à agir de même dans toutes les occasions qui se présentent, les avertissant et leur faisant connaître quand ils manquent : relevant leurs méprises, lorsqu'ils jugent mal, qu'ils parlent faux, qu'ils présentent les choses à contre-sens; les accoutumant à se comporter avec un tel discernement qu'ils aient un but louable, et qu'ils soient toujours en état de donner de bonnes raisons de ce qu'ils font, de ce qu'ils veulent, de ce qu'ils disent.

Pour former leur jugement, on leur fera remarquer tous les rapports que les choses ont les unes avec les autres, et les propriétés qui les distinguent entre elles, en leur faisant parler de ces choses selon le discernement qu'ils ont dû d'abord en avoir eux-mêmes, et toujours avec justesse et exactitude, en leur présentant la comparaison de ce qui est répréhensible dans leur conduite, avec ce qu'ils auraient dû penser, dire, faire ou omettre. » *Douze Vertus d'un bon maître*, p. 89-90.

**Éducation du goût.** — Le goût est l'exercice de la raison et de la sensibilité, appliquées à la beauté physique, intellectuelle ou morale. Dans les perceptions de la vue et de l'ouïe, dans ce que l'imagination crée ou reproduit, la raison découvre le principe immatériel de beauté, et la sensibilité en reçoit une émotion. Le rôle capital appartient à la raison, dans cet acte complexe, car seule, elle est capable de concevoir et d'apprécier les éléments du beau : unité, variété, proportion, ordre, éclat ou splendeur, élévation morale ; seule, elle compare et porte des jugements motivés, qui ne vacillent pas au gré de l'opinion ou de l'humeur.

L'éducation du goût est nécessaire, car il y a un bon et un mauvais goût. Il est vrai que, sans la connaissance des règles de l'art, un certain goût naturel fait découvrir et aimer le beau à des esprits délicats; mais à ce goût instinctif, manquent les principes qui lui permettraient de raisonner ses préférences. Il importe donc que le goût soit guidé, pour qu'il ne s'égare pas et n'aille pas se complaire en des objets qui flattent les passions, mais d'où la véritable beauté est absente.

L'éducation du goût se fait par l'étude des arts, dessin et peinture, musique, poésie et éloquence, connus au moins dans leur théorie. Le sens du beau, le sentiment esthétique, ne se dégage que peu à peu chez les enfants; sera-t-il donc nécessaire d'attendre, pour commencer en eux l'éducation du goût, qu'ils en comprennent les principes ? Non. Le choix des petites poésies qu'on leur donne à apprendre, des airs qu'on leur fait chanter, des illustrations dont on a orné leurs livres classiques, sont déjà une première et indispensable initiation. La véritable éducation des facultés esthétiques se complétera plus tard par l'enseignement du dessin et du modelage, du chant et de la musique, par l'explication des textes littéraires et par la déclamation. Enfin, certaines classes spéciales y ajouteront des leçons sur l'histoire de l'art, des collections de documents, estampes ou photographies, qui reproduisent les sites de la nature, des chefs-d'œuvre de l'art ancien ou moderne, choisis avec discernement.

## VI. — ÉDUCATION DU LANGAGE

La parole parlée, plus encore que la parole écrite, est l'homme même, parce qu'elle est plus spontanée. Par le langage d'un élève, se révèlent à la fois son esprit et son cœur, l'éducation intellectuelle et l'éducation morale qu'il a reçues ; et telle est l'importance attachée par le monde au langage d'un jeune homme, qu'on le juge bien ou mal élevé d'après la nature et le ton de ses conversations. Il faut donc que l'école soumette l'enfant, sur ce point spécial, à une formation suivie.

Il y a dans le langage plusieurs éléments distincts : les idées, les mots, la diction et les sentiments. L'éducation cherche à donner aux idées la justesse et l'abondance ; à l'expression, la facilité, la correction[a] et, s'il se peut, l'élégance ; à la diction, la netteté, l'aisance harmonieuse ; aux sentiments que reflète la parole, l'élévation morale.

L'indigence de leurs idées et la pauvreté de leur vocabulaire rendent les enfants hésitants et timides, quand ils sont obligés de s'exprimer en quelques phrases qui ne soient pas, ou des banalités, ou l'écho d'un manuel. Le plus souvent, ils ébauchent des constructions vulgaires et incorrectes, ils parlent sur un ton monotone, puis soudain restent court. Il faut les aider à triompher de cette faiblesse, en leur fai-

---

[a] Dans l'ancien pensionnat de Marseille, on avait recours au moyen suivant, pour contraindre les jeunes gens à surveiller leur langage pendant les récréations : « On avait introduit la coutume de remettre un signe (petit jeton de bois ou de métal) à un pensionnaire, pour qu'il le fît passer au premier élève qui ne parlerait pas français, car il était défendu de parler provençal (ou italien, ou espagnol, ou grec). Celui donc que l'on avait surpris ne pouvait refuser de prendre le signe, mais il faisait en sorte de s'en défaire en découvrant quelqu'un qui eût commis la même faute et auquel il passait le signe. Le dernier en la possession duquel se trouvait le signe, à la fin de la récréation, le rapportait au Préfet qui lui imposait une légère pénitence. » *Coutumier du Pensionnat de Marseille*, p. 13.

Des essais fort anciens déjà ont démontré que ce procédé, que nous rappelons seulement à titre de souvenir, ne saurait être appliqué à la discipline d'une classe. A la surveillance directe du maître, il substituerait les investigations tracassières et déloyales des élèves, et ne tarderait pas à altérer parmi eux l'esprit de cordialité.

sant acquérir des idées et des mots pour les exprimer ; dans ce but, on se sert des exercices d'élocution dont il est parlé dans la IIIe partie, au chapitre de l'enseignement de la langue maternelle.

Afin de procurer aux élèves une diction correcte, exercez-les à bien parler, en évitant les défauts dans lesquels ils tombent d'ordinaire, surtout quand ils répondent aux interrogations en classe, ou qu'ils récitent un texte appris par cœur. Ces défauts sont : la précipitation, qui les empêche de prononcer certains mots, et l'indécision, qui en rend d'autres traînants et langoureux ; la mollesse dans l'articulation des consonnes, d'où naît la confusion des syllabes ; l'habitude de réciter sur un ton chantant et monotone ; enfin, une prononciation défectueuse de certaines syllabes, qui tient à l'éducation première ou à l'accent régional.

Le langage d'un jeune chrétien doit refléter l'élévation morale de ses pensées et de ses sentiments, la distinction, un respect, la charité, la modestie, la loyauté, la réserve et un cordial abandon. La distinction écarte la trivialité, la grossièreté, les expressions bouffonnes et les bons mots trop multipliés. Le respect se manifeste par l'emploi des formules révérencielles dues à l'interlocuteur, et par un silence sympathique et attentif en l'écoutant. La charité s'interdit les railleries, les médisances, les rapports, les moqueries, les contradictions et les démentis brusques, les interrogations curieuses, les indiscrétions, et tout ce qui peut blesser le prochain ou nuire à sa réputation. La modestie évite le ton hautain, aigre, rude ; les éloges personnels, les vantardises et l'accaparement de la conversation. La loyauté s'exprime sans déguisement ni arrière-pensée ; mais elle ne croit pas s'honorer par les boutades d'une brutale franchise. La réserve garde les lois de la pudeur et des convenances. Enfin le cordial abandon répand dans le conversation l'intimité confiante et l'amabilité joyeuse de la bonne amitié [a].

---

[a] La plupart des préceptes relatifs à l'éducation du langage avaient été réunis par saint Jean-Baptiste de la Salle dans les *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne* :

Première partie, chap. IX, *Du Parler et de la Prononciation* (ton de voix

SCHOLA PSYCH.-ED.

e 002



Il faut d'autant plus combattre dans les élèves la vulgarité, le sans-façon, que ces défauts tendent davantage à se substituer aujourd'hui à la distinction et à l'urbanité. Ne tolérez pas l'argot collégien, s'il vient à s'infiltrer dans votre classe. Luttez énergiquement contre les mauvaises conversations et les plaisanteries de douteux aloi ; elles corrompent les mœurs. On proscrit les termes impropres, les barbarismes, les solécismes, parce que « cela n'est pas français » ; encore moins saurait-on tolérer les expressions messéantes : « cela n'est pas chrétien. »

Enfin, puisque l'exemple du maître est l'une des meilleures leçons pour ses élèves, montrez en votre langage toutes les qualités que des écoliers chrétiens doivent donner au leur.

## CHAPITRE VI

### ÉDUCATION MORALE

Votre mission auprès des enfants ne se borne pas à l'éducation intellectuelle : l'instruction, quand elle est seule, ne moralise pas l'homme, et des exemples célèbres montrent assez qu'à une remarquable culture de l'esprit peuvent s'allier la faiblesse du caractère et la perversité du cœur. La suprême sollicitude d'un maître doit être la formation chrétienne de ceux que Dieu lui a confiés ; à cette éducation, mais à elle seule, les individus et les sociétés sont redevables de tout progrès réel dans le bien.

---

convenable et ton messéant ; prononciation distincte des syllabes et des consonnes ; le naturel dans la prononciation ; défauts à éviter. (Edit. 1716, p. 23-25).

Deuxième partie, chap. VII, *Des Entretiens et de la Conversation:* Art. 1, *Des conditions dont la bienséance veut qu'on accompagne la parole* (p. 139-143) ; Art. II, *De la manière de parler des personnes et des choses* (p. 144) ; Art. III, *De la manière d'interroger, de s'informer, de dire son sentiment* (p. 148).

Dans les conseils que renferme ce petit ouvrage, on admire la charité d'un saint et les délicatesses d'un gentilhomme.

OTTAWA UNIVERSITY NORMAL SCHOOL

L'éducation morale est l'ensemble des précautions qui protègent l'innocence de l'enfant, et des pratiques qui créent et fortifient en lui les bonnes mœurs et les habitudes chrétiennes.

Elle a pour objet la formation des facultés morales, sensibilité, volonté et conscience ; pour but final, la réforme du caractère, c'est-à-dire l'acquisition des vertus et la lutte contre les passions désordonnées.

Le seul moyen de donner aux enfants une éducation morale complète, « intégrale », comme on dit aujourd'hui, est de leur faire connaître les maximes évangéliques, pour incliner leur cœur à les mettre en pratique. Depuis que Jésus-Christ est venu restaurer en nous l'œuvre divine, il n'y a pas d'éducation morale sans lui ou en opposition à ses préceptes.

Le sentiment de l'honneur et de la dignité humaine, l'amour du prochain, le respect de la conscience même ne suffisent pas pour amener un enfant, un jeune homme surtout, à pratiquer la vertu avec constance, malgré les suggestions contraires. Seul, Jésus-Christ libère les âmes de la servitude des passions ; seul, il purifie le cœur et fortifie la volonté contre l'inclination au mal ; seul, il éclaire la conscience et assure à ses décisions une autorité victorieuse, car « il n'y a pas d'autre nom que le sien par lequel les hommes puissent être sauvés [1] ». « Sans moi, vous ne pouvez rien [2] », a dit le Sauveur : toute éducation morale qui ne procède pas de lui est stérile, étant privée de la sève vivifiante dont il est la source.

6002
371
~~E 2 6~~
v. 1. 2. ex.
E 38

## I. — ÉDUCATION DE LA SENSIBILITÉ [a]

**Principes.** — 1. La sensibilité est la faculté d'éprouver des sentiments et des émotions agréables ou désagréables, selon

---

[a] Il va sans dire qu'il est question ici, non de la *sensibilité physique*, ou faculté d'éprouver des sensations, mais de la *sensibilité morale*, ou faculté d'éprouver des sentiments.

[1] Actes, IV, 12. — [2] S. Jean, XV, 5.

que nos inclinations intellectuelles et morales sont satisfaites ou contrariées.

Les inclinations sont des mouvements de l'âme vers ce qui est conforme à sa nature : besoin de connaître, besoin d'action, amour de la liberté et du pouvoir, amour de soi, etc. Elles font naître les sentiments d'amour et de haine, d'estime et de mépris, d'admiration et d'indignation, de satisfaction et de remords, d'honneur et de honte.

Des sentiments si divers se réduisent à l'amour et à la haine, qui n'est elle-même que la répulsion violente d'un objet par amour de son contraire. Ainsi l'éducation de la sensibilité morale se ramène en définitive à l'éducation du cœur ; elle consiste à donner une règle morale à notre besoin d'aimer.

Les manifestations principales de ce besoin d'aimer sont : l'amour de soi, d'où naissent l'estime et la confiance personnelles, le sentiment de l'honneur, de la gloire et de l'émulation ; — les affections familiales, c'est-à-dire l'amour filial et l'amour fraternel ; — l'amitié, l'amour du prochain en général et l'amour de la patrie ; — l'amour du vrai, l'amour du beau, l'amour du bien et l'amour de Dieu.

2. Pour nous aider dans la recherche de ce qui est conforme à notre fin, Dieu a voulu attacher à la satisfaction de nos inclinations une émotion agréable, un plaisir. Dans l'ordre providentiel, cette jouissance est, non une fin, mais un moyen, non un but à atteindre, mais un secours qui doit incliner la volonté à s'attacher au bien. Par une déviation de notre nature, la passion recherche le plaisir pour lui-même, et le poursuit avec une violence qui peut aller jusqu'à la fureur. C'est ainsi que, sous les sollicitations de la triple concupiscence dont parle saint Jean, nos inclinations tendent au mal et deviennent des passions déréglées : l'amour légitime de soi se transforme en égoïsme, le sentiment de l'honneur en orgueil, celui de la gloire en vanité, celui de l'émulation en jalousie, et le désir légitime de posséder devient l'avarice. Les affections familiales, l'amitié et l'amour de la patrie, ont eux-mêmes besoin d'être préservés contre la tendance à se resserrer en des bornes trop étroites, ce qui est une autre sorte d'égoïsme.

**Principaux types d'enfants, quant à la sensibilité.** — Bien que la sensibilité soit très vive chez la plupart des enfants, on peut toutefois les distinguer en plusieurs catégories :

Les *apathiques*, à sensibilité médiocre. — Leurs émotions ne semblent ni vives ni durables; l'expansion cordiale ne paraît guère être pour eux un besoin.

Les *sensitifs*, à sensibilité vive mais superficielle et passagère. — Leurs émotions les prédisposent à la gaieté communicative, mais aussi à des variations d'humeur qu'explique la mobilité de leurs impressions et de leurs sentiments.

Les *émotifs*, à sensibilité profonde et persistante. — Leurs émotions sont intenses mais cachées; elles les inclinent à la tristesse concentrée et souvent au scrupule.

Les *passionnés*, à sensibilité ardente et fougueuse. — Souvent ils ne savent pas contenir les brusques explosions de leurs sympathies et de leurs antipathies[1].

**Conseils relatifs à l'éducation de la sensibilité.** — 1. Le but de l'éducation de la sensibilité est de diriger vers le bien les inclinations de l'enfant, de développer en lui les sentiments nobles, de maintenir entre ses affections une juste hiérarchie.

2. Le premier obstacle au perfectionnement de la sensibilité morale des élèves est l'égoïsme, si profond chez un grand nombre d'entre eux ; il faut donc les détacher de l'amour exclusif d'eux-mêmes, pour ouvrir leur cœur aux affections généreuses et élevées. A cet effet, il est nécessaire de développer chez tous la charité, la compassion, le support mutuel, le goût de l'apostolat; il est très utile de leur suggérer de se priver de quelques superfluités, pour coopérer à des œuvres pieuses : assistance des pauvres, Propagation de la foi, etc.

3. Il ne faut pas confondre l'égoïsme avec une sécheresse de cœur qui ne serait qu'apparente en certains enfants, et qui naîtrait d'une timidité naturelle, entretenue par une première éducation trop rigide. Efforcez-vous de gagner ces âmes par la bienveillance, pour les ouvrir à votre action et leur communiquer l'expansion qui leur manque.

---

[1] Cette division est donnée par M. P. Malapert, dans ses *Éléments du Caractère et leurs lois de combinaison* (Alcan, Paris).

4. Le second obstacle au perfectionnement de la sensibilité est le vice impur, qui est un égoïsme sensuel ; il faut le combattre en initiant les élèves aux pratiques de la mortification chrétienne. Dans un jeune homme, la chasteté est la meilleure sauvegarde pour la délicatesse de la sensibilité : l'âme esclave de la passion n'est pas vraiment tendre ; elle n'aime pas, elle n'est pas dévouée, elle est dure et parfois cruelle.

5. Le troisième obstacle est l'excès même du développement de la sensibilité. Les enfants très sensibles et très affectueux sont souvent d'excellentes natures ; mais ils sont plus exposés que d'autres aux affections particulières et au découragement. Fortifiez leur volonté par la pratique du sacrifice, afin de les prémunir contre les déceptions et les dangers auxquels les expose leur cœur trop aimant.

6. Il faut apprendre aux enfants que la vertu est affaire de volonté, et non de sensibilité. Ne cherchez donc pas à les conduire toujours par le cœur, de peur de les livrer aux fluctuations incessantes et capricieuses des sentiments et des passions. Les émotions passent vite ; seules, les convictions demeurent et sont une règle sûre. Ce conseil est applicable à l'éducation religieuse : si la piété des jeunes gens est solidement établie sur des convictions fermes et raisonnées, il y a lieu d'espérer qu'elle résistera aux assauts des passions ; si elle n'a que la sensibilité pour base, la ruine en est presque certaine.

7. Par votre zèle industrieux, développez en vos élèves tous les nobles sentiments : le respect pour l'autorité, l'âge, le mérite, la vertu, la faiblesse, l'infortune ; la reconnaissance pour les bienfaits reçus ; la compassion pour ceux qui souffrent, et la volonté de leur venir en aide ; la dignité personnelle, et l'amour du bien, de la famille, de la patrie, de l'Église et de Dieu.

8. Dieu, qui nous a créés et nous conserve par amour, nous a rendus capables d'amour, pour que nous nous attachions d'abord à lui ; Jésus-Christ a opéré la Rédemption, parce qu'il nous aime et pour qu'en l'aimant nous-mêmes, nous trouvions la perfection de notre nature morale : il importe d'exposer aux élèves ces vérités capitales, et d'en conclure que le cœur de

l'homme étant fait pour Dieu, c'est en Dieu seul qu'il trouve une joie pleine et durable[a].

9. Dans l'ordre des affections terrestres, l'amour filial occupe, pour l'enfant, le premier rang : la loi divine et la reconnaissance en font une loi imprescriptible.

10. Il faut que les élèves aiment leur maître et se sentent aimés de lui, pour qu'il puisse leur faire du bien ; mais cette affection réciproque vient-elle à s'amollir, la direction de l'éducateur perd toute énergie et devient impuissante à obtenir des enfants un généreux acquiescement aux devoirs difficiles.

11. Les bonnes camaraderies sont désirables à l'école ; mais si l'on n'y veille, elles se transforment vite en amitiés particulières, en passions dangereuses pour les mœurs : l'éducateur ne doit jamais l'oublier.

## II. — ÉDUCATION DE LA VOLONTÉ

**Principes.** — 1. La volonté est la faculté par laquelle notre âme se décide, en connaissance de cause, pour un acte qu'elle croit lui être un bien. On la définit encore : la faculté par laquelle l'âme tend librement à un bien connu par l'intelligence.

L'acte de volonté n'est pas aussi simple que semblerait le faire supposer la rapidité ordinaire de nos déterminations. D'abord l'intelligence conçoit l'idée de l'acte à accomplir[b], et elle en pèse les motifs ou les mobiles, c'est-à-dire les raisons d'agir ou de n'agir pas[c] ; — la sensibilité s'y complaît ou y

---

[a] Il est bien évident que l'*amour pratique* de Dieu, prouvé par la lutte contre la nature déréglée et par l'obéissance aux commandements, est avant tout un acte de volonté ; mais comme tendance à s'unir à l'objet aimé, l'amour est rattaché à la sensibilité.

[b] Cet acte peut être spontané ou commandé ; il consiste en une pensée à admettre ou à rejeter, une parole à proférer ou à taire, une action proprement dite à réaliser ou non.

[c] Parmi ces *motifs*, il en est de fournis par la raison et d'autres, par la conscience morale. Le plus souvent, pour un chrétien, ces derniers motifs sont d'ordre surnaturel et révélé. — Les *mobiles* sont les désirs, les sentiments, les passions, les impulsions, qui proviennent de la sensibilité.

répugne : elle est souvent émue par une inclination déréglée, une passion, qui demande à être satisfaite [a] ; — enfin la volonté termine le débat et se prononce pour l'action ou pour l'abstention. Telle est l'analyse de l'acte volontaire, qui comprend, comme on le voit, quatre moments ou éléments : la *conception* de l'acte, la *délibération*, la *détermination*, l'*exécution* ou l'*action*.

2. Par la faute originelle, notre volonté a été grièvement blessée ; elle incline fortement au mal. Dans l'ordre surnaturel, elle ne peut rien sans le secours de la grâce divine.

3. La règle suprême de notre volonté est la loi morale, émanée de Dieu, communiquée, expliquée aux hommes par les moyens qu'il lui a plu de choisir.

4. De même que la raison se perfectionne ou s'altère selon qu'elle se guide par les vrais principes ou qu'elle s'en écarte, ainsi en est-il de la volonté par rapport au bien moral. Notre volonté est d'autant plus libre qu'elle rencontre moins d'obstacles dans sa tendance vers ce bien, qui est sa loi ; en conséquence, combattre et affaiblir les passions déréglées, détruire les mauvaises habitudes, c'est perfectionner notre liberté, en l'affranchissant autant que possible de toute entrave.

**But et nécessité de l'éducation de la volonté.** — Le but à atteindre, dans l'éducation de la volonté, est celui-ci : la déterminer à *vouloir toujours selon l'ordre*, c'est-à-dire selon le devoir connu, selon Dieu : puis à *vouloir fortement et avec constance*. Tâche difficile ! D'une part, il faut combattre chez les élèves l'apathie, la passivité et l'horreur de la gêne ; de l'autre, il faut les accoutumer à la lutte courageuse contre les passions désordonnées. Ces volontés juvéniles doivent être saisies et fixées, or rien n'est plus mobile ; dirigées, or rien n'est plus capricieux ; soumises à l'obéissance, or rien n'aspire davantage à l'indépendance. Mais les attacher au bien est l'un des devoirs les plus importants qui incombent à l'éducateur.

Si la volonté est vigoureuse, elle communique aux autres

---

[a] L'intervention de la sensibilité dans l'acte volontaire n'est pas l'un des éléments constitutifs de cet acte, mais elle s'y ajoute très souvent par les mobiles qu'elle suggère.

facultés sa propre vigueur. Vouloir fortement est la grande ressource de l'homme, soit dans la vie chrétienne, puisque les velléités, les sentiments même bons ne suffisent pas ; soit dans la vie sociale, puisque l'individu s'y affirme ou s'y efface selon l'énergie ou la faiblesse de ses résolutions. La principale préoccupation d'un éducateur doit donc être de fortifier la volonté de ses élèves, et de la garantir contre ce qui peut l'entraver. Qu'il ne l'oublie pas : c'est la volonté qui fait l'homme. L'adolescent qui ne sait pas vouloir est livré à toutes les influences ; il est prêt à bien des lâchetés : c'est un être nul [a].

**L'obéissance, moyen de formation pour la volonté.** — Notre volonté se perfectionne par sa docilité habituelle aux prescriptions d'une conscience droite ; mais comme ces prescriptions contrarient les exigences de la passion, nous avons besoin d'une grande énergie pour vouloir toujours selon l'ordre. Où l'enfant, dont la volonté est faible, trouvera-t-il cette énergie, sinon dans le secours d'une autorité extérieure qui l'aide à demeurer fidèle au devoir ? c'est pourquoi l'obéissance est l'un des grands moyens d'éducation morale.

Il faut, de très bonne heure, habituer les enfants à l'obéissance, avant même qu'ils soient capables de comprendre le motif des ordres qu'on leur donne, car en eux, la volonté libre est une force qui commence par se déployer sans réflexion, et qui s'égare si on ne la guide. Sous prétexte qu'ils ne sont pas capables de comprendre la portée des actes vertueux qu'on leur commande, attendra-t-on, pour les former au bien, qu'ils aient pris de mauvaises habitudes ?

A toutes les phases de l'éducation, l'obéissance est indispensable ; elle est la forte discipline qui exerce les volon-

---

[a] « Pour obtenir, il faut vouloir ; mais vouloir d'une volonté décidée, résolue, inébranlable ; d'une volonté qui marche au but sans se laisser décourager par les obstacles ou les fatigues. Nous croyons avoir une volonté, lorsque nous n'avons que des velléités. Nous voudrions, mais nous ne voulons pas ; nous voudrions, s'il ne fallait pas rompre avec notre paresse, affronter certains périls, surmonter telles difficultés, mais notre volonté manque d'énergie. Nous déployons nos facultés avec mollesse, et nous tombons en défaillance à moitié chemin. » BALMÈS, l'*Art d'arriver au vrai*, chap. XIII, § LVII.

tés, leur fait acquérir la rectitude, la fermeté, et les prépare à se commander à elles-mêmes. Ne pas y soumettre un enfant équivaudrait à abandonner sa formation morale.

**Secours offert à l'éducation de la volonté par le milieu scolaire.** — C'est très fréquemment que l'élève doit faire acte d'obéissance : on peut déjà conclure que l'école bien dirigée est un bon milieu pour l'éducation de la volonté ; mais l'école offre encore, à cet égard, d'autres avantages. A la volonté, il faut des obstacles à vaincre : or le maître, qui sans doute aplanit la route, y laisse plus d'une aspérité ; — il faut la liberté de l'initiative et en même temps le joug d'une règle sage : or l'éducateur cherche à développer cette initiative, dans les limites d'un réglement qui n'abandonne au caprice individuel aucun détail de la vie scolaire; — il faut des stimulants à l'action : or les moyens d'émulation et l'emploi des méthodes actives d'enseignement sont, pour l'activité, une excitation continue ; — il faut des modèles et des adversaires : or les condisciples se défient réciproquement dans les luttes pacifiques dont la classe est l'arène ; — il faut même des oppositions insurmontables : or la volonté de chacun les trouve dans les volontés rivales, qu'elle apprend à respecter en se dominant elle-même.

Le milieu scolaire agit encore sur les volontés par l'exemple. La volonté se détermine d'après les motifs fournis par l'intelligence ; pour l'enfant, qui est imitateur par tendance, ces motifs proviennent souvent de l'exemple. Le bon exemple diminue ses hésitations pour le bien, en lui faisant estimer possible, honorable et salutaire l'acte vertueux dont il est témoin. Le mauvais exemple, au contraire, s'exerçant dans le sens de ses penchants vicieux, en avive les réclamations.

Veillez avec un soin extrême à ce que vos élèves n'aient devant les yeux que de bons exemples. Soyez vous-même pour eux un sujet constant d'édification, et combattez énergiquement toute cause de scandale, en particulier l'action que pourraient exercer des enfants pervers. « Les mauvaises compagnies étant si dangereuses, nous dit saint Jean-Baptiste de la Salle, il n'y a rien sur quoi l'on doive veiller avec plus d'attention qu'à empêcher ceux qu'on instruit d'en fréquenter quelqu'une ;

de même il n'y a rien qu'on doive plus leur recommander que de se lier avec leurs compagnons les plus sages, les plus pieux et les plus retenus »[1]. La protection dont vous entourerez ces jeunes âmes contre la propagation du mal, est l'un des moyens les plus efficaces de les former au bien.

**Rôle des habitudes dans l'éducation de la volonté.** — La volonté est mère des habitudes, puisqu'elle les crée ou les laisse se former, qu'elle peut les modifier ou même les détruire. A leur tour, les habitudes réagissent sur la volonté : elles la fortifient, pour l'accomplissement des actes auxquels elles tendent ; elles l'affaiblissent, pour ceux qui leur répugnent. La bonne habitude est un auxiliaire pour la volonté ; sans doute, elle ne supprime pas la difficulté que nous éprouvons dans l'accomplissement du bien, et ce serait grand dommage, mais elle l'atténue ; lentement, elle tend à créer en nous comme une seconde nature inclinée au devoir. Au contraire, l'habitude mauvaise réclame ce qui lui plaît : en se fortifiant, elle l'exige ; enfin elle l'impose et semble y contraindre la volonté. Combien d'hommes ne sont plus guère que des êtres mus par les habitudes coupables qu'ils ont prises ! Il est donc de la plus haute importance de faire contracter aux enfants de bonnes habitudes et de ne pas leur en laisser contracter d'autres ; c'est le principal objet de l'éducation morale.

Toutes les habitudes mauvaises sont funestes à la volonté ; signalons, comme particulièrement néfaste, la recherche excessive de la jouissance dans l'éducation scolaire. La mollesse, l'absence de toute contrainte, l'excès dans les amusements, produisent l'énervement de la volonté. Puisque le travail assidu, la réforme du caractère, la lutte contre les penchants de la nature déréglée, supposent de constants efforts, de pénibles violences contre soi-même, que peut-on attendre d'enfants ou de jeunes gens en qui l'amour désordonné du plaisir a comme dissous la force morale ? Ne cherchez pas à épargner à vos élèves les moindres difficultés, à multiplier

---

[1] *Méditation pour la fête de saint Grégoire de Nazianze* (10 mai).

pour eux les occasions de plaisir : la volonté se trempe par l'austérité de la vie, tandis que la sensualité prépare la ruine intellectuelle et morale des jeunes gens qu'elle domine.

**Principaux types d'enfants, quant à la volonté.** — Dans une classe, les enfants diffèrent beaucoup entre eux relativement à la volonté; on peut cependant les grouper dans l'une des catégories suivantes :

Les volontés *faibles*, qui, n'ayant le courage de rien vouloir de difficile, s'abandonnent à leur routine ou à leurs passions;

Les volontés *instables*, auxquelles manque la constance, et qui s'affirment par accès, par des décisions contradictoires ou capricieuses;

Les volontés *fortes*, maîtresses d'elles-mêmes dans la décision et dans l'action.

La joie suprême d'un éducateur est d'avoir fortifié les volontés, d'avoir formé des jeunes gens de caractère. Par eux, son action s'étend dans la société, car ces âmes libres et fières, qui demeurent, au milieu du monde, invulnérables aux maximes perverses, rallient les indécis, soutiennent les faibles, repoussent ou attaquent l'impiété agressive, font des conquêtes sur le mal, et gagnent ainsi ce que l'Écriture nomme « les batailles du Seigneur ».

**Conseils relatifs à l'éducation de la volonté.** — 1. Rappelez souvent aux enfants que, dans l'ordre surnaturel, leur volonté est impuissante à tout bien, mais que la force peut lui venir de Dieu par la grâce.

2. Toutes les volontés humaines sont sollicitées tôt ou tard par les séductions du mal : n'abandonnez donc jamais un enfant à lui-même, sous prétexte que sa nature est bonne.

3. On a beaucoup vanté les exercices physiques, les sports, pour l'éducation de la volonté : certes, ils n'y sont pas inutiles; mais quelle erreur et quelle illusion, si l'on ne compte que là-dessus! C'est confondre l'endurance à la fatigue avec la force chrétienne; c'est oublier que, dans l'ordre moral, la volonté de l'homme se fortifie surtout par des actes répétés de domination sur soi-même. Exercez donc les élèves à l'obéissance; exigez d'eux l'accomplissement des petits devoirs de

chaque jour; résistez-leur quand ils ont tort, pour leur rappeler ainsi l'obligation de se vaincre.

4. Le plus souvent, les élèves ne veulent que mollement; ils éparpillent et affaiblissent leur volonté par la multitude des velléités; et ils ne s'en aperçoivent pas. La pratique sérieuse de l'examen de conscience et le courage à s'imposer quelques sacrifices comme sanction de leurs défaillances seraient d'excellents moyens pour les habituer à se suivre eux-mêmes, et pour donner à leur volonté la force, la fixité qui lui manquent.

5. L'enfant est porté à traduire immédiatement en actes tous ses désirs, sans laisser à son esprit et à sa conscience le temps d'intervenir pour diriger sa volonté. Habituez-le à modérer ses impulsions instinctives, à combattre la précipitation et la routine qui empêchent la réflexion. Faites-lui comprendre, par des exemples, combien il est sage de donner à la délibération le temps de se produire avant l'action.

6. Loin de vous ingénier à rendre trop commode l'existence de vos élèves, préparez-les par l'effort à se tirer d'embarras dans les circonstances difficiles de la vie; excitez-les à réagir contre eux-mêmes et contre les obstacles extérieurs; proposez-vous d'en faire des hommes de cœur qui ne redoutent que la désapprobation de Dieu.

7. Puisque les habitudes exercent une si grande influence sur la volonté, déterminez vos élèves à combattre par le travail, la prière et les sacrements, la sensualité et la paresse, qui sont les pires dissolvants de l'énergie morale; excitez-les au libre et fréquent accomplissement des actes qui créeront en leur âme des habitudes de vertu.

8. Ne vous étonnez et ne vous irritez pas si la volonté de vos élèves s'écarte du droit chemin: c'est parce qu'ils sont exposés à s'égarer, que Dieu vous les confie. « Comme les enfants sont aussi faibles par rapport à la volonté que par rapport au corps, et qu'ils manquent de lumières pour le bien, dit notre saint Fondateur, ils sont très exposés à pécher dans les occasions qu'ils en rencontrent. Il leur faut des guides vigilants qui aient assez d'intelligence dans les choses qui regardent la piété, et assez de connaissance des défauts ordi-

naires aux jeunes gens, pour les leur faire remarquer et les en préserver[1]. »

9. La volonté de vos élèves est une force que vous devez diriger, développer, mais non amoindrir ou supprimer. Votre ambition est de faire d'eux des hommes d'initiative et d'action énergique. Pour les y préparer, ne substituez pas constamment votre initiative à la leur, soit en les dominant par une crainte qui paralyserait leur action, soit en les inclinant à une indolente passivité, à force de tout prévoir et de tout choisir pour eux.

Respectez l'individualité de pensée et d'action des jeunes gens, pourvu qu'elle ne soit ni une faute ni une excentricité. Ne cherchez pas à les façonner tous selon le même modèle, comme la vague réduit à une même forme tous les galets qu'elle roule.

10. Autant que possible, ne laissez aucun effort réel sans récompense, surtout quand il est produit par une volonté ordinairement molle et sans énergie. Dans la répression des actes coupables, tenez compte de la force de l'habitude mauvaise et de la difficulté qu'elle oppose à celui qui veut en triompher.

11. Ne perdez pas l'occasion de faire ressortir aux yeux des élèves le rôle de la volonté dans la vie humaine : les saints, les grands hommes d'état, les savants ont tous donné d'admirables exemples d'énergie de volonté.

## III. — ÉDUCATION DE LA CONSCIENCE

**Principes.** — Le but de l'éducation de la conscience est de l'éclairer vivement touchant le devoir, et de l'empêcher de se fausser ou de s'affaiblir.

La lumière de la conscience est d'autant plus vive dans l'âme des enfants, qu'ils sont mieux instruits de tous leurs devoirs ; aussi, nous dit saint Jean-Baptiste de la Salle, « vous devez leur enseigner les vérités pratiques de la foi avec au moins autant de zèle que les vérités spéculatives[2]. »

---

[1] *Cinquième Méditation pour le temps de la Retraite.* — [2] *Troisième Méditation pour le temps de la Retraite.*

L'éducation de la conscience des enfants doit commencer dès l'âge le plus tendre, car il importe que, de bonne heure, elle fixe à leur activité morale des limites infranchissables, celles mêmes que la loi divine prescrit à notre liberté. L'assaut des passions s'efforcera de les attaquer, mais si la conscience a été bien formée, elle les défendra toujours avec énergie. Vous avez tout sauvé dans vos élèves, s'ils ont le culte de ce maître intérieur, et s'ils lui obéissent avec respect et simplicité.

La conscience est droite ou défectueuse. La conscience *droite* est conforme à la loi morale. Elle est éclairée, certaine et délicate. Eclairée, elle instruit du devoir, en fixe l'étendue, et ne se trompe pas sur la conduite à tenir dans les cas successifs qui se présentent ; certaine, elle prononce sans hésitation sur la valeur des actes ; délicate, elle s'oppose aux moindres fautes. La conscience droite est un juge inexorable, qui condamne avec force le mal commis ; mais elle est notre consolation, quand elle a la certitude morale d'être bien avec Dieu.

En certains cas, cette conscience peut être, ou perplexe, ou douteuse. Perplexe, elle hésite entre deux choses permises mais opposées, et qui s'offrent en même temps : elle doit alors, si elle le peut, différer son action et prendre le loisir de s'éclairer ; si la décision immédiate s'impose, elle se résoudra au parti qui paraît le plus sage. Douteuse, elle suspend son jugement, soit qu'elle doute de l'existence de la loi, soit qu'elle ne voie pas si l'acte est permis ou défendu : lorsque le doute est fondé, il importe de ne pas agir avant de l'avoir dissipé.

La conscience *défectueuse* peut être ignorante, relâchée, fausse ou scrupuleuse. Ignorante, elle ne connaît pas certaines de ses obligations, qu'elle ait ou non des motifs plausibles pour se disculper de cet état ; relâchée ou large, elle atténue les fautes, trouve des excuses aux actes inexcusables ou, sur de faibles raisons, elle regarde comme permis ce qui ne l'est pas ; fausse ou erronée, elle juge licite ce qui est défendu, et réciproquement ; scrupuleuse, elle se trouble, s'affole pour des motifs futiles, tandis qu'elle est souvent d'un surprenant laxisme pour des fautes qui devraient l'inquiéter.

**Conseils relatifs à l'éducation de la conscience.** — 1. Il importe que les élèves soient bien convaincus qu'il n'est jamais permis d'agir contre sa conscience, et qu'on ne doit la suivre que si elle est moralement certaine de l'honnêteté de l'action. Qu'ils sachent en même temps, que, si elle fait loi pour l'individu, on ne peut cependant pas conclure de là qu'elle soit toujours droite : il faut travailler à la rendre telle.

2. Ce n'est pas seulement une conscience « d'honnête homme » que l'éducateur doit former en chacun de ses élèves, mais une conscience de chrétien. Pour cette œuvre, l'appel exclusif à la raison est insuffisant; il faut sans cesse recourir aux préceptes positifs de la religion révélée.

3. L'éducation de la conscience se fait par des enseignements qui l'éclairent et des directions pratiques qui la guident. Ces directions et ces enseignements sont donnés à l'enfant par le maître, le prêtre et surtout par le confesseur. Enfin, les sacrements sont le grand moyen de formation des consciences : par eux, Jésus-Christ pardonne les fautes, et communique aux âmes la docilité à sa grâce, avec la force de persévérer dans le bien.

4. C'est principalement pendant le catéchisme et les réflexions que le maître donne à ses élèves les enseignements dont leur conscience a besoin. Autant que le comporte leur âge, on leur explique les devoirs qu'imposent au chrétien la morale naturelle et la morale de Jésus-Christ, afin qu'ils soient bien instruits des conditions qui constituent le péché et de celles dont le concours rend une faute grave.

5. L'un des meilleurs moyens de faire l'éducation de la conscience des élèves, c'est de les former à la pratique de l'examen, soit journalier, soit préparatoire à la confession. Ils contractent ainsi l'habitude de rentrer en eux-mêmes, de se demander compte de leurs actes, d'en rechercher la cause, d'en juger la nature et les motifs, d'en prévoir et d'en prévenir le retour s'ils sont mauvais.

Pour faciliter aux enfants l'exercice de l'examen de conscience, notre saint Instituteur a eu soin d'en indiquer le sujet pour chacun des jours de la semaine. Il a réparti en quatre articles, de cinq points chacun, les principaux devoirs et les

fautes les plus ordinaires de l'écolier : ainsi l'enfant réfléchit chaque mois sur l'ensemble des obligations du chrétien ; il s'examine lui-même, non d'un regard superficiel, mais par une recherche précise qui scrute les replis du cœur.

6. Le moyen suprême de formation pour la conscience est la confession fréquente et sérieusement préparée : par elle, l'enfant, le jeune homme acquiert l'habitude de s'examiner, la loyauté pour se juger, l'humilité pour s'accuser, et le courage pour se corriger. Il retrouve dans le sacrement la vie de la grâce, s'il l'avait perdue ; il s'y affermit, s'il l'avait conservée. Il reçoit une direction prudente, appropriée à ses besoins actuels, et qui le maintient dans l'aversion pour le mal.

7. Rien ne fortifie autant l'empire de la conscience sur la volonté du jeune homme, que la pensée fréquente des fins dernières. Dans vos instructions, revenez souvent sur ces graves sujets : « ils sont comme une épée à deux tranchants qui pénètre bien avant, qui atteint jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, jusqu'aux articulations et à la moëlle » [1], opérant ainsi les séparations nécessaires, pour détacher le cœur de l'occasion du péché.

8. Ne vous immiscez jamais, et en quoi que ce soit, dans les affaires de conscience de vos élèves. Si leur confiance à votre égard les portait à vous faire certaines confidences, loin de les y encourager, adressez-les à leur confesseur : c'est lui qui a grâce d'état pour résoudre leurs doutes.

## CHAPITRE VII

### ÉDUCATION MORALE (*Suite*). — LE CARACTÈRE

En cultivant les facultés morales de ses élèves, l'éducateur cherche à produire la réforme de leur caractère. Cette réforme consiste dans la correction des défauts et l'acquisition des vertus chrétiennes.

---

[1] *Méditation pour la fête de saint Romain* (23 octobre).

## I. — PRINCIPALES VARIÉTÉS DE CARACTÈRES

Par caractère d'un enfant ou d'un homme, on entend sa physionomie intellectuelle et morale.

Le caractère est formé de plusieurs éléments : du tempérament physique; des facultés intellectuelles et morales avec leurs qualités natives et les habitudes volontairement contractées ; des inclinations naturelles et des passions, les unes bonnes, les autres dangereuses ou radicalement mauvaises.

De ces divers éléments, les passions et les habitudes sont ceux sur lesquels la volonté a le plus d'empire : quelle que soit leur violence, nous pouvons, Dieu aidant, les maîtriser, les réformer, les moraliser, c'est-à-dire leur imposer le joug du devoir.

Les dispositions naturelles des enfants, la première éducation morale et religieuse qu'ils ont reçue dans la famille, les exemples qu'ils ont eus sous les yeux, les fréquentations qu'ils ont faites, créent parmi eux des variétés très nombreuses de caractères. Ces variétés peuvent d'abord se ramener à deux groupes généraux : les bons caractères et les caractères défectueux.

Nous allons en indiquer les types principaux, ou plutôt les traits dominants de chacun d'eux. Dans la réalité, les caractères sont très complexes : ils groupent plusieurs défauts secondaires autour d'une passion maîtresse; ils réunissent à une vertu principale d'autres vertus moins développées, et surtout ils joignent, en proportions variées comme à l'infini, les qualités et les défauts.

**Les bons caractères.** — Les bons caractères sont ceux dans lesquels les tendances et les habitudes vertueuses l'emportent sur les habitudes et les tendances opposées. On peut distinguer : le caractère ouvert, le caractère doux et pacifique, le caractère modeste, le caractère réservé, le caractère affectueux et compatissant, le caractère ferme et actif, le caractère calme et réfléchi, le caractère délicat, le caractère noble et élevé.

*Le caractère ouvert.* — Par un besoin d'expansion et de franchise, l'enfant qui a ce caractère communique ses pensées,

ses projets, ses sentiments, et avoue de même ses torts sans déguisement ni calcul. Sa loyauté et sa candeur l'exposent à devenir la victime des habiles et des dupeurs, s'il n'y joint la discrétion et la prudence. Il lui faut des rapports affectueux avec ses condisciples et ses maîtres ; il les crée par ses prévenances, sa bonne humeur et sa docilité. Volontiers il accepte la direction d'un éducateur et d'un confesseur, parce qu'il leur a donné toute sa confiance. L'important est qu'il ne manque pas d'initiative.

*Le caractère doux et pacifique.* — Chez un enfant vertueux, la douceur n'est pas l'apathie, mais une disposition à la domination sur soi-même et à l'effort moral. Dans les petits ennuis de la vie scolaire, il ne s'aigrit de rien, non qu'il ne sente pas vivement les manques d'égards, mais parce qu'il est assez bon pour supporter les contrariétés qui peuvent lui venir de la part de ses condisciples. Il est bienveillant dans les appréciations, conciliant dans les rapports, pacifique dans les paroles ; on l'aime, et il règne par la bonté.

*Le caractère modeste.* — Le jeune homme modeste s'abstient, par vertu, de tout ce qui sent la jactance et la vanité. Rien de prétentieux dans sa tenue ; rien d'affecté dans son langage. Il parle peu de lui-même, soit en bien, soit en mal. Ce n'est pas qu'il ignore son mérite ; mais il sait qu'à le publier, il en perdrait la récompense devant Dieu, et deviendrait ridicule devant les hommes. Loin d'imposer à ses camarades ses vues, ses goûts et ses projets, il défère volontiers à leurs désirs et, par un juste retour, on le consulte, on se range d'autant mieux à son opinion qu'elle n'avait d'abord écarté celle de personne. Même esprit de simplicité dans le travail : pas d'enflure ni de suffisance dans la réussite ; pas d'abattement dans l'insuccès, mais l'égalité d'une âme que l'humilité préserve des brusques variations d'humeur, et des violences hautaines et méprisantes qui aliènent les cœurs.

*Le caractère affectueux et compatissant.* — Chez l'enfant affectueux et compatissant, dominent les affections familiales, le goût de l'amitié et une sympathie agissante pour ceux qui souffrent. Ces dispositions se traduisent par des paroles affables, des procédés bienveillants, l'empressement à obliger

et un art délicat de se gêner, de s'oublier pour rendre service. Dans la famille, l'obéissance de cet enfant à l'égard de ses parents est prompte et dévouée. Son union cordiale avec ses frères et sœurs lui fait rechercher le plus possible leur compagnie ; elle le rend ingénieux à leur être agréable, patient à supporter leurs défauts, habile à concilier les petits différends. En classe, il se montre aimable à l'égard de tous, sans préférences exclusives pour personne. Un camarade est-il peiné, il le console ; en butte à la taquinerie, il le défend. Autant que le lui permettent ses ressources, il participe aux œuvres charitables établies dans l'école : donner est pour lui un bonheur.

*Le caractère ferme et actif.* — L'activité constante, pondérée, courageuse, est l'une des meilleures dispositions qui se puissent rencontrer chez un élève. Elle assure le succès de son éducation intellectuelle et morale ; elle le prépare à se faire plus tard une place honorable, à exercer une influence utile dans la société. Un jeune homme de ce caractère se livre, non avec un goût égal, mais avec une égale ardeur, aux occupations diverses qui lui sont proposées par le règlement. Les obstacles ne le rebutent pas ; il les aborde avec une fermeté patiente qui en vient à bout. Son intelligence est-elle heureusement douée, il se place en tête de ses condisciples et s'y maintient ; ses dispositions à l'étude ne sont-elles que médiocres, il y supplée par l'obstination au travail et parvient ainsi à devancer des élèves plus brillants, mais moins assidus que lui.

*Le caractère calme et réfléchi.* — Beaucoup observer, peser à loisir les motifs avant d'agir, parler avec circonspection : voilà qui révèle, chez un jeune homme, une précoce maturité de jugement. Un tel élève se possède assez déjà pour ne dire que ce qu'il veut, le bien dire, le faire valoir par des preuves, et le défendre avec ténacité. Les enfants légers traitent peut-être d'entêtement cette fermeté dans les idées et les résolutions, et cependant ils subissent malgré eux l'ascendant d'un camarade dont le calme déconcerte leur perpétuelle mobilité. Si les dons de l'intelligence et l'ardeur au travail se joignent à ces heureuses dispositions, les succès scolaires sont assurés,

particulièrement dans les études qui relèvent du jugement : sciences exactes, histoire et philosophie.

*Le caractère délicat.* — La délicatesse du caractère est la charité jointe à une exquise sensibilité. Parce que le jeune homme délicat sent vivement, il est ingénieux à éviter ce qui peut blesser ses condisciples ; il sait s'oublier et au besoin se sacrifier, pour éviter les froissements, les discussions pénibles. Et il le fait avec tant de naturel et de simplicité, que beaucoup ne s'aperçoivent pas des violences réelles qu'il s'impose pour retenir sur ses lèvres une parole désobligeante, supporter en silence un procédé discourtois, et rendre service à ceux mêmes dont le caractère lui est peu sympathique.

*Le caractère réservé.* — Dans les paroles, l'attitude et les actes d'un jeune homme, la réserve est une vertu complexe, faite de pudeur et de foi, de discrétion, de distinction et de respect. Elle n'exclut pas la joie franche et les libres ébats; elle ne consiste nullement dans les manières contraintes, timides ou guindées ; elle n'interdit que le mal et ce qui le provoque : conversations suspectes, langage grossier, fréquentations dangereuses ou mauvaises, lectures trop libres. Elle inspire un tact parfait pour rendre à chacun les égards qui conviennent, pour parler et se taire à propos, en un mot pour garder en tout la mesure qui préserve des sottises et des fautes.

*Le caractère noble et élevé.* — L'élévation du caractère consiste dans une répugnance instinctive pour ce qui est vulgaire, grossier ou vil, et dans un goût vif et spontané pour ce qui est noble et honorable. Loin de se plaire aux conversations banales, aux plaisanteries triviales, aux lectures futiles, le jeune homme s'éprend d'admiration pour les belles actions, les nobles causes, les héros du dévouement patriotique ou religieux. Est-il besoin de dire qu'il se montre d'une scrupuleuse délicatesse sous le rapport de la loyauté, de la sincérité et de la probité? Le soupconner de la plus légère faute à cet égard serait le blesser au vif. Mais le culte qu'il a pour l'honneur n'est pas platonique : il ambitionne de remplir un jour sa vie d'actes honorables, éclatants même. La carrière militaire, le sacerdoce, l'apostolat des missions, trouvent leurs

meilleures recrues parmi les jeunes gens de ce caractère, pour qui la monotonie, pourtant si méritoire, de la vie commune n'a souvent aucun attrait.

**Les caractères défectueux.** — Les caractères défectueux sont le résultat des tendances de la nature viciée et des mauvaises habitudes contractées. Les types principaux sont : le caractère mou, le caractère dissimulé, le caractère orgueilleux, le caractère léger et le caractère passionné.

*Le caractère mou.* — L'élève mou s'abandonne à ses impulsions naturelles et à l'influence du milieu, surtout mauvais, où il est placé. Il répugne à tout ce qui demande un effort et s'adonne à ce qui lui plaît, jusqu'à la fatigue exclusivement. Il n'établit de garde, ni autour de son imagination souvent rêveuse, ni autour de son cœur souvent trop tendre. En classe, pendant les exercices religieux, dans les jeux même, il est passif : il subit. Combien un tel caractère offre peu de ressources, à moins qu'une sincère piété ne le garde, ne le transforme, ne lui donne la force pour la lutte morale !

*Le caractère dissimulé.* — L'élève dissimulé cache les motifs de ses actes et, autant qu'il peut, ses actes eux-mêmes. Il affirme ce qu'il ne croit pas, et feint de ne pas croire ce dont il est certain ; il n'est franc avec personne, pas même avec sa conscience et avec Dieu. Il est souvent orgueilleux, jaloux, dur, et de mœurs douteuses, qui réclament une surveillance particulière. Un enfant peut être dissimulé par timidité ou par hypocrisie. La timidité se dissipe par des témoignages de confiance ; mais devant l'hypocrisie invétérée, l'éducateur semble être désarmé.

*Le caractère orgueilleux.* — N'ayant d'estime que pour lui-même, l'enfant orgueilleux cherche à rabaisser ses condisciples. Dans ses paroles, c'est la vantardise, la jactance ; dans les jeux, l'esprit de domination ou la bouderie ; devant les obstacles, son dépit se traduit par la violence, l'exaspération, les injures peut-être ; dans les succès, sa joie est immodérée, méprisante. Il est opiniâtre dans ses idées, querelleur par esprit de contradiction ; c'est un cœur sec, duquel l'égoïsme a chassé la pitié, le dévouement et la sympathie.

*Le caractère léger.* — L'enfant léger est volage, dissipé,

curieux ; il faut qu'il s'agite, qu'il voie, qu'il s'enquière. Sa parole est irréfléchie, précipitée. Ne se donnant pas le temps de s'écouter lui-même, comment écouterait-il avec attention ce qu'on lui dit ? Vaniteux, il s'attache aux futilités, aux vanités. Il juge de tout par l'apparence et l'éclat. Il est versatile dans son humeur et dans son application au travail, inconstant dans ses relations et ses amitiés, superficiel dans ses convictions, même religieuses. Cet enfant, aimable et affectueux quand il est bien disposé, est comme un sable mouvant sur lequel on ne saurait rien édifier de solide. Un tel caractère rend difficile toute formation intellectuelle et morale ; il donne bien des craintes pour l'avenir, car souvent l'enfant léger devient un homme léger.

*Le caractère passionné.* — Les enfants passionnés sont des natures violentes ou d'une extrême impressionnabilité. La colère, l'attrait des plaisirs coupables, excitent en eux de véritables bouleversements. Souvent leur volonté et leur cœur sont comme frémissants, dans l'impatience d'une liberté sans limites. Combien ces caractères ont besoin d'un éducateur patient et d'un confesseur éclairé, au moment surtout de la crise morale qui marque le passage de l'adolescence à la jeunesse ! Plus que d'autres ils sont exposés aux rêveries ardentes, à la séduction des mauvaises lectures, à la servitude des mauvaises habitudes, à l'entraînement des amis pervers. Et cependant, quand leur nature exubérante se tourne vers le bien, une bonne direction aidée de la grâce peut faire d'eux des chrétiens d'élite, des apôtres et des saints.

## II. — RÉFORME DU CARACTÈRE

Pour l'éducateur, l'étude des caractères ne reste pas spéculative ; elle le conduit à rechercher par quels moyens il peut aider ses élèves à développer leurs bonnes inclinations et à combattre les mauvaises, en un mot à corriger leurs défauts et à pratiquer les vertus chrétiennes.

**Correction des défauts.** — Les tendances funestes dont il vient d'être question engendrent, dans l'âme qui ne les combat pas, des défauts nombreux. Ces tendances et ces défauts sont

des maladies morales, de gravité diverse, auxquelles l'éducateur doit opposer des remèdes appropriés.

*La légèreté.* — Il y a, chez les enfants, deux sortes de légèreté : l'une naît de l'âge, et l'âge lui-même se charge de la calmer ; l'autre, plus grave, et qui a sa source dans l'absence de qualités sérieuses, rend un élève comme incapable de s'arrêter à un raisonnement pour le suivre, et de tenir aucune bonne résolution. Soyez patient et modéré dans la répression de l'une et l'autre forme de ce défaut ; car à trop punir l'enfant léger, vous risquez de le rendre méchant. Il convient que vous fermiez parfois les yeux sur quelques-unes de ses étourderies irréfléchies, afin de vous ménager une autorité efficace pour réprimer ses fautes plus volontaires. Faites-lui remarquer quel tort font à ses études, son inconstance, son manque habituel de réflexion et d'application soutenue. Dites-lui que, sans doute, il a d'aimables qualités ; mais que la légèreté les tient en échec et que, plus tard, elle créera de sérieux obstacles à sa réussite dans la vie sociale. Proposez-lui l'exemple des élèves les plus calmes et les plus réfléchis ; excitez-le à se dominer lui-même et récompensez ses efforts pour l'engager à les continuer[a].

*Le mensonge.* — Il ne faut pas se le dissimuler, les enfants menteurs sont assez nombreux : les uns mentent par timidité, d'autres par vanité ; ceux-ci par intérêt, ceux-là par dissimulation et plusieurs même par méchanceté. Aussi, notre saint Instituteur insiste sur la nécessité de corriger les élèves d'une si funeste habitude : « Vous devez, nous dit-il, porter les enfants, avec beaucoup de zèle, à renoncer aux mensonges [1].... Efforcez-vous de leur faire sentir combien ces fautes sont opposées à la loi de Dieu... Veillez donc à ce qu'ils disent

---

[a] « Quant aux enfants éventés (évaporés) et légers, leurs défauts ne viennent pas de pure malice, mais de légèreté d'esprit. Il faut faire en sorte de les prévenir en leur témoignant de l'affection, sans cependant leur confier aucun emploi. On les place le plus près du maître qu'il est possible, et entre deux écoliers d'un esprit posé. On leur donne de temps en temps quelques récompenses pour les rendre assidus à l'école, parce qu'ils s'en absentent facilement, et pour les engager, pendant le temps qu'ils y sont, à se tenir en repos et en silence. » *Conduite* (1720), p. 161.

[1] *Sixième Méditation pour le temps de la Retraite.*

toujours la vérité et que, lorsqu'ils voudront assurer quelque chose, ils se contentent d'affirmer : *cela est* ou *cela n'est pas* [1].»

En présence d'un élève timide que vous surprenez à mentir, demandez-vous si l'excès de votre sévérité n'en serait pas la cause. A celui qui ment par vanité ou par jactance, montrez combien il se rend ridicule. Surveillez et punissez le mensonge d'action, qui prend la forme de la tricherie dans les récitations, les devoirs et les compositions. Avant de flétrir le mensonge de l'enfant hypocrite, dissimulé, mettez-vous en état de le convaincre si bien de sa faute qu'il ne puisse se disculper par une nouvelle tromperie. Enfin, soyez impitoyable contre le mensonge méchant qui tente de calomnier un innocent, dans le but de le faire punir.

Développez chez vos élèves une grande estime de la franchise, de la loyauté, sans lesquelles il n'y a pas de vie honorable. Pardonnez parfois une faute avouée sans détour, en considération de la noblesse de caractère et du courage qu'a montrés le coupable en s'accusant lui-même, et en convenant de ses torts [a].

*Le respect humain.* — S'il ne règne pas à l'école, du moins le respect humain guette-t-il vos élèves dès leur entrée dans la vie sociale, pour les entraîner à des lâchetés de conduite qui sont de véritables apostasies. Dans certains milieux, les milieux ruraux surtout, la crainte d'une raillerie, d'un sourire de mépris ou d'un geste de pitié est souvent l'épouvantail des esprits dont l'instruction religieuse est trop superficielle. Pour prémunir les enfants contre cette honteuse faiblesse, rappelez-leur les droits de Dieu, les menaces de Jésus-Christ à l'adresse des victimes du respect humain, l'honneur et l'obligation qu'il y a, pour un homme, de s'affranchir du qu'en-dira-t-on et de l'opinion des impies, des dépravés ou des sots. De bonne heure, développez en vos élèves l'esprit d'initiative,

---

[a] La *Conduite* de 1706 et celle de 1720 rangent le mensonge parmi « les vices qu'il ne faut point ordinairement pardonner... Il faut faire connaître aux écoliers qu'il n'y a pas de petit mensonge devant Dieu... ; et qu'on leur pardonnera plutôt ou qu'ils seront moins punis, lorsqu'ils avoueront ingénument leurs fautes. »

[1] *Dixième Méditation pour le temps de la Retraite.*

la noble indépendance d'une âme qui remplit son devoir sans se préoccuper de ce que l'on peut dire ou penser. C'est particulièrement aux élèves internes qu'il faut recommander de donner à leur piété, pendant les vacances, un cachet personnel : qu'ils se montrent chrétiens alors, non par influence de milieu, mais par convictions raisonnées.

*La jalousie.* — La jalousie est assez fréquente parmi les enfants, et elle leur inspire des procédés vils et déloyaux : « haine du prochain, joies dans les disgrâces qui lui arrivent, médisances, jugements téméraires et mauvaises interprétations [1]. » Un sage éducateur ne loue jamais avec excès aucun élève, et surtout il ne laisse paraître d'affection particulière pour qui que ce soit : ces témoignages seraient des semences de jalousies et de haines. Il n'écoute pas les dénonciateurs et les délateurs : ils sont la peste d'une classe. Il s'oppose aux persécutions ouvertes ou occultes auxquelles un élève jalousé serait en butte, et il s'ingénie à faire régner dans l'école les procédés affables et bienveillants de la charité chrétienne.

*La manie du dénigrement.* — Les enfants sont d'ordinaire si inconsidérés dans leurs paroles, qu'ils répètent tout ce qu'ils ont appris de la conduite de leurs condisciples, le mal surtout. Sans doute, ils ont rarement l'intention de nuire; mais ils n'en contractent pas moins la triste habitude de la médisance. Faites-leur remarquer combien ces fautes sont considérables devant Dieu, combien les conséquences en sont difficilement réparées, et combien peu on se fierait à eux plus tard, s'ils étaient incapables de tenir secrète une faute qui ne doit pas être divulguée.

La manie du dénigrement doit être combattue avec fermeté; une répression exemplaire s'impose contre la récidive. En certains cas d'une spéciale gravité, si le dénigreur exerce une influence funeste sur ses camarades et propage parmi eux le mauvais esprit, le Frère Directeur est juge de la peine à infliger, qui peut aller jusqu'au renvoi. Cherchez à développer les qualités contraires à ce déplorable penchant : la bienveillance réciproque, l'admiration pour tout ce qui est noble, et l'habi-

---

[1] *Devoirs du Chrétien*, 1re partie, 2e traité, chap. XIV, sect. IV (p. 175).

tude de ne voir que le bien dans les actions d'autrui, ou du moins dans ses intentions.

*Le penchant à la moquerie, à la taquinerie.* — Par taquinerie, il faut entendre, non les saillies d'un esprit enjoué, mais les vexations, les surnoms ridicules, les allusions blessantes, dont souffriraient des élèves timides, faibles ou infirmes, de la part de certains de leurs camarades. Vous mettrez fin à ces tracasseries en prenant tout de suite et hautement, sous votre protection, ceux qui en sont les victimes.

*La mollesse de volonté et la paresse.* — « Les paresseux, dit saint Jean-Baptiste de la Salle, ont le malheur d'être privés de toutes les vertus, n'ayant pas le courage de les pratiquer[1]. » Rendez-vous compte d'abord si l'indolence d'un élève ne serait pas causée par un affaiblissement physique qu'expliquent la maladie, l'âge ou la température même : en ce cas, excitez, aiguillonnez, mais ne rudoyez pas. Peut-être n'est-elle que le découragement momentané d'un enfant qui ne peut suivre l'allure générale de la classe : aidez-le, et, s'il est nécessaire, demandez qu'il soit placé dans une autre section. Cette paresse provient-elle enfin d'une apathie habituelle, ayez recours aux moyens d'émulation, récompensez les moindres succès, cherchez à faire naître le goût du travail et le désir d'occuper dans la classe une place honorable. Servez-vous avec prudence du concours des parents : le désir de leur être agréable est, pour l'enfant, un puissant stimulant à corriger son indolence et sa paresse naturelles.

*L'emportement.* — Opposez le calme, la douceur, la fermeté et la justice à la fougue des caractères emportés. Ne reprenez pas un élève qui est dans l'effervescence de la passion ; ne le brusquez pas, évitez de l'humilier devant toute la classe : vous le pousseriez peut-être à de regrettables insolences. Souvent la prudence et une bonté ferme, aidées de la grâce, transforment ces natures violentes, dont l'heureuse influence dans la société dédommage amplement un éducateur des peines qu'il a prises à les former.

*L'orgueil.* — Les manifestations principales de l'orgueil

---

[1] *Devoirs d'un Chrétien*, 1re partie, 2e traité, chap. XIV, sect. VII (p. 180).

juvénile sont : la présomption, la susceptibilité, l'hypocrisie, la suffisance, le dédain, l'arrogance, l'obstination, l'indiscipline et l'impertinence.

En général, faites remarquer aux enfants orgueilleux combien ils ont peu de raison de s'estimer meilleurs que leurs camarades, et combien surtout leurs dispositions sont peu chrétiennes. Et si vous croyez qu'une humiliation modérée leur soit salutaire, infligez-la lorsque l'occasion s'en présente, mais avec calme et sans ironie.

Puisque les présomptueux se croient des talents et des vertus qu'ils n'ont pas, profitez des occasions qui s'offrent à vous pour les ramener à une plus juste appréciation d'eux-mêmes.

Les enfants susceptibles s'exagèrent les manques d'égards dont ils souffrent, et ils ne prennent pas garde qu'ils font peut-être souffrir bien davantage leurs condisciples. C'est une leçon dont ils ont besoin, que de leur montrer la nécessité du support mutuel, si l'on veut vivre en bonne harmonie dans toute société, et ne pas se créer à soi-même une existence insupportable.

Il y a plusieurs manières de procéder avec les hypocrites : leur montrer combien est estimable un jeune homme franc, loyal, qui ne cache pas ses actes parce qu'ils peuvent se produire au grand jour, et qui, du moins, s'honore par l'aveu d'une faute qu'il a commise ; — ou les convaincre d'hypocrisie, pour leur prouver qu'on n'est pas dupe de leurs manœuvres clandestines, et qu'en bonne logique, la droiture est plus habile que les procédés occultes.

Rappelez à l'humilité chrétienne les suffisants et les dédaigneux ; faites-leur comprendre qu'autant la suffisance, la morgue et le dédain déprécient un jeune homme et provoquent, en ceux qui vivent auprès de lui, l'aversion et même le dégoût, autant la simplicité, la modestie et la bonté condescendante lui gagnent les cœurs.

Ne souffrez pas les attitudes dominatrices des arrogants, car ils prendraient votre tolérance pour une faiblesse ou une approbation, et ils propageraient dans la classe le plus détestable esprit.

Contre les obstinés, le maître lutte par une inflexible douceur ; il les lasse par son sang-froid, et il maintient les justes décisions prises à leur égard [a].

Aux indisciplinés, impatients sous la règle, attentifs à tromper la surveillance, il convient d'opposer une vigilance calme et soutenue, une immuable et tranquille fermeté à exiger l'ordre. L'indiscipline se complique-t-elle de bravade ou d'impertinence formelle [b], le coupable doit présenter des excuses qui réparent le scandale donné; s'y refuse-t-il avec obstination, on en réfère à l'autorité supérieure, qui doit l'y contraindre ou prononcer le renvoi.

*La vanité.* — La vanité revêt, chez les enfants, les formes diverses, sous lesquelles on la voit s'étaler dans la société : amour-propre et vantardise, gloriole et fanfaronnade, fatuité et coquetterie.

Quand l'amour-propre des élèves n'est qu'une ardeur à se distinguer, à occuper le premier rang, il peut être utilisé prudemment en éducation; mais il dégénère vite, et souvent des sentiments coupables viennent s'y mêler : désir immodéré des louanges, mépris hautain dans le succès, déloyauté des moyens pour l'obtenir, irascibilité, insolence même devant le reproche ou l'avertissement le plus modéré, calculs d'une

---

[a] Voici les conseils que donnent au maître la *Conduite* de 1706 et celle de 1720, pour la direction des enfants obstinés, volontaires : « Il y a des écoliers de la conduite desquels les parents ont très peu de soin : ils ne font, du matin jusqu'au soir, que ce qu'ils veulent ; ils n'obéissent point et murmurent à la moindre chose... S'ils n'ont l'esprit naturellement hardi et hautain, il faut beaucoup les engager (encourager), mais aussi les corriger de leur mauvaise humeur. S'ils ont l'esprit hardi et hautain, il faut les dompter et les rendre soumis... et s'en rendre maître sans les laisser vivre en quoi que ce soit selon leur volonté... On peut leur confier quelque emploi dans l'école, afin de leur donner de l'affection pour la classe, mais il faut les corriger lorsqu'ils font paraître quelques-uns de leurs défauts. »

[b] « Pour ce qui est des élèves insolents, il faut peu leur parler et le faire toujours gravement ; quand ils ont fait quelque faute, les humilier si l'on croit que cela pourra être utile pour abaisser leur esprit. Il ne faut pas souffrir en eux de réplique à tout ce qu'on pourra leur dire... Il sera bon de les avertir quelquefois de leurs défauts en particulier, mais toujours avec gravité et d'une maniere qui les retienne dans le respect. » *Conduite* (1720), p. 161.

astucieuse flatterie qui cherche à surprendre les bonnes grâces du maître, pour s'attirer ses préférences.

Ainsi qu'aux orgueilleux, il faut rappeler aux vaniteux l'humilité, les abaissements volontaires de Jésus-Christ, et leur faire comprendre que le vrai mérite de l'homme ne consiste pas dans les dons naturels qu'il a reçus, mais dans la dignité de son caractère et la noblesse de ses actes.

*L'égoïsme.* — L'expérience montre que rien n'est si sec, si froid, si ingrat, si fermé à la compassion, si rebelle au dévouement qu'un enfant égoïste. Il ne se rend compte ni de l'injustice de sa conduite dans la famille et dans la classe, où cependant il devrait se montrer reconnaissant pour tant de bienfaits et de soins dont il est l'objet; ni de l'étroitesse des jugements par lesquels il rapporte tout à lui-même; ni de l'isolement qui est souvent la punition méritée de son défaut; ni de l'opposition où il le place à l'égard du précepte divin : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés[1]. » Pour préserver les élèves de ce défaut, il convient de faire appel à la raison, qui détermine le rôle de l'individu dans la société ; au sentiment, puisque nos meilleures joies accompagnent nos actes les plus dévoués; à la foi, qui nous montre dans le prochain un frère qu'il faut aimer comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu. Enfin un excellent moyen, pour déraciner cet égoïsme, est d'initier les élèves à l'exercice d'un apostolat proportionné à leur âge, et de leur inspirer un amour compatissant et généreux pour les pauvres.

*La sensualité.* — La sensualité consiste dans la recherche désordonnée du plaisir, surtout du plaisir coupable. Elle est l'un des grands obstacles à l'éducation chrétienne, dont le souci et le suprême honneur sont de garder sur le front des enfants et des adolescents la couronne de pureté que le baptême y a placée. La formation morale de l'enfant dépend de son courage à lutter contre l'attrait du plaisir défendu, car le cœur est d'autant plus tendre, la volonté plus forte, la conscience plus délicate, que l'âme demeure plus virginale. Mais l'affaiblissement de la foi, la poursuite du bien-être sous

---

[1] S. Jean, XIII, 34; XV, 12.

toutes ses formes, le manque de surveillance ou de réserve dans les familles, la licence des publications peuvent développer tristement les passions voluptueuses, même chez les plus jeunes élèves.

La conduite à tenir à l'égard des enfants vicieux diffère selon qu'ils sont ou ne sont pas, pour leurs condisciples, un sujet de scandale. Les premiers sont un danger permanent dans une classe, par leurs conversations déshonnêtes, par leurs conseils pernicieux, et par les livres mauvais qu'ils pourraient faire circuler. Ce sont des lépreux de l'ordre moral : leur état doit exciter la tendre commisération d'un éducateur religieux et stimuler ses efforts pour les rendre à la santé ; mais comme leur maladie est contagieuse et peut exercer d'effrayants ravages parmi les âmes innocentes, il faut éloigner ceux que des soins dévoués n'auraient pu guérir. Dans ce cas, on doit les faire connaître au Frère Directeur, à l'Inspecteur ou au Frère Préfet, mais à eux seuls, afin que, s'étant rendus compte prudemment du bien fondé des accusations, ils prennent les mesures nécessaires pour corriger le coupable, et, s'il le faut, prononcent contre lui l'exclusion. Un fait grave et bien constaté entraîne inévitablement cette mesure ; attendre, pour s'y résoudre, que le scandaleux ait fait de nouvelles victimes, serait au moins une imprudence injustifiée.

A l'égard des écoliers que le vice aurait atteints, votre rôle se borne à la prière, à une exacte surveillance et à des instructions prudentes, où vous rappelez la gravité de ces fautes, leurs conséquences désastreuses, et les moyens de s'en préserver ou de s'en corriger : le confesseur est le médecin auprès duquel ces âmes devront chercher leur guérison.

Les écoliers que l'on croit les plus candides ont parfois d'étranges luttes à soutenir. Il importe donc que le surveillant ne se relâche de son devoir à l'égard de personne, et qu'il dénoue prudemment, sans bruit, les amitiés molles et trop exclusives, quels que soient les enfants qu'elles rapprochent : deux élèves suspects en deviennent pires ; un mauvais, lié avec un bon, le rendra mauvais ; deux bons même se communiquent leurs défauts, ou du moins la sensibilité s'exagère en eux aux dépens de l'énergie de la volonté.

Pour préserver les enfants du vice impur ou les aider à se corriger, veillez sur leurs paroles et leurs relations ; inspirez-leur l'amour du travail, la crainte de déplaire à Dieu qui voit tout, et l'habitude des fréquentes élévations du cœur vers le ciel. Donnez-leur ces conseils de saint Jean-Baptiste de la Salle : « résister d'abord à la tentation, mortifier son corps et ses sens, quitter les occasions, fuir l'oisiveté, se confesser souvent à un même confesseur et avoir une dévotion particulière à la très sainte Vierge [1]. » Cherchez ensuite, autant que cela dépend de vous, à les faire communier souvent : « l'Eucharistie sanctifie le corps par sa présence, elle le consacre et en fait le tabernacle du très saint Sacrement [2]. » Dans vos prières et surtout dans vos communions, recommandez ces âmes à Notre-Seigneur, qui seul peut les fortifier assez pour qu'elles soutiennent sans défaillances les pénibles luttes que suscite l'ennemi de leur salut.

*La gourmandise.* — La gourmandise est l'une des formes les plus communes de la sensualité chez les enfants : gourmandise à l'égard de la nourriture, des friandises, des sucreries, et parfois — chose particulièrement triste à constater — à l'égard de la boisson. Les professeurs des pensionnats ont soin d'exercer une surveillance spéciale sur ces divers points.

*Le penchant au larcin.* — Il n'est pas d'éducateur un peu expérimenté qui n'ait constaté en certains élèves un secret penchant au larcin. Cette inclination est d'autant plus redoutable pour l'avenir, qu'elle se montre d'une étonnante ténacité dans une âme qui ne la combat pas énergiquement dès son apparition. De petites indélicatesses commises dans la famille ou dans l'école, et sur lesquelles l'enfant cherche à se faire illusion, peuvent donner naissance à des habitudes, dont les conséquences seront désastreuses plus tard. Aussi toute improbité doit être punie avec sévérité ; si elle se reproduisait malgré les avertissements et les corrections, le Frère Directeur prononcerait contre le coupable l'exclusion de l'école [a].

---

[a] « Les élèves qui auront pris et dérobé quelque chose, de quelque peu de valeur qu'elle soit, seront exemplairement punis ; et si on les remarque

[1] *Devoirs d'un Chrétien envers Dieu.* — [2] *Ibid.*

**Qualités et vertus à développer chez l'écolier.** — En même temps qu'elle combat les passions déréglées dans l'âme de l'enfant, l'éducation cherche à y développer les inclinations heureuses qui la prédisposent aux vertus morales et chrétiennes. Ces vertus, directement opposées aux défauts qui viennent d'être étudiés, sont : la fermeté à vouloir le bien, la droiture et la loyauté, la charité et la bienveillance, la douceur, l'humilité, la modestie, la pureté, la tempérance et la probité. Afin d'éviter les redites, on n'a pas cru devoir en exposer ici les caractères, ni insister sur l'obligation, pour un maître, de les cultiver en ses écoliers.

D'ailleurs, qui douterait de cette obligation ? Disposer les âmes à se montrer dociles à l'influence de la grâce, faire épanouir ainsi la vertu dans les cœurs, n'est-ce pas notre premier devoir ? Que nos élèves soient instruits, cela est de toute nécessité ; mais il importe bien davantage encore que nos écoles soient des arènes où, à l'abri de la corruption, les volontés se fortifient pour les luttes morales.

**Les petites vertus.** — Avec les vertus morales et chrétiennes, il convient de faire acquérir aux enfants certaines qualités, qu'on a parfois nommées les *petites vertus*. Ce sont l'assiduité, l'exactitude, l'ordre, la propreté, la politesse et la distinction.

L'*assiduité* se rapporte principalement à la fréquentation scolaire, dans les écoles paroissiales et les externats. Le Frère Directeur et les maîtres s'efforcent d'obtenir des élèves cette assiduité, par toutes les industries qui peuvent faire aimer l'école et l'étude, par des avis aux familles concernant l'obligation morale et légale d'envoyer régulièrement les enfants en classe, et par des récompenses données aux plus assidus d'entre eux [a].

---

sujets à ce vice, ils seront chassés de l'école. » *Conduite* (1706) et *Conduite* (1720).

[a] Dans les anciennes *Conduites* (1706. — 1720, p. 180 : — 1742, p. 220 ; *Manuscrit n° 41*, p. 223, etc.), le soin de rendre les enfants assidus à l'école, d'assurer « la fréquentation scolaire », comme on dit aujourd'hui, est très visible. Des chapitres spéciaux traitent des « absences non réglées », c'est-

Pour les écoliers, l'*exactitude* est la fidélité à s'acquitter de chaque devoir à l'heure assignée et selon la manière prescrite : se trouver à l'école pour le commencement de la classe, faire les travaux scolaires selon les indications reçues, les commencer et les suspendre au moment précis, et leur consacrer tout le temps qui leur est destiné.

L'*ordre* est le soin constant de ranger chaque chose à une place déterminée et de l'y maintenir. Il est indispensable de faire contracter aux enfants des habitudes d'ordre dans la disposition des objets à leur usage[a] : elles influent sur les opérations de l'esprit et sur l'enchaînement rationnel des idées : plus tard elles se transportent dans la conduite des affaires domestiques et commerciales, où elles font gagner du temps et éviter bien des mécomptes.

La *propreté* a fait l'objet d'une étude au chapitre III du IIIe Livre.

La *politesse*, la *distinction*, que saint Jean-Baptiste de la Salle nomme *bienséance* et *civilité chrétienne*, « est, dit-il, une conduite sage et réglée que l'on fait paraître dans ses dis-

---

à-dire de celles qui tiennent un enfant éloigné de l'école en des jours autres que ceux dont il est parlé au chapitre X des *Règles communes*.

A titre d'indications historiques, voici le résumé de ces prescriptions :

*Absences non réglées, qu'on peut permettre :* à certains écoliers, les jours de marché : chaque jour, un temps déterminé pour aider leurs parents, mais non durant le catéchisme ; les dimanches et fêtes, « quelquefois en passant et si les parents le demandent pour eux » ; pour « aller en des pèlerinages éloignés de la ville et auxquels il y a ordinairement un grand concours de peuple, lorsqu'ils iront avec leurs parents » ; le jour de la fête du Patron de la paroisse sur laquelle ils demeurent ; le jour de la fête du Patron du métier qu'exercent leurs pères. »

Suivent des conseils très étendus pour remédier aux *causes des absences illégitimes*. Les causes signalées sont les suivantes, qu'il serait facile de retrouver aujourd'hui dans les rapports administratifs sur la fréquentation scolaire : « La légèreté et le libertinage des écoliers, leur dégoût pour l'école et leur peu d'affection pour le maître ; la négligence des parents qui ne les envoient pas à l'école, ou se mettent peu en peine s'ils y viennent ; la trop grande facilité des maîtres à permettre ou à tolérer les absences. »

[a] « Les maîtres recommanderont à leurs écoliers de tenir leurs livres en bon état, de ne point écrire dessus, de mettre seulement leur nom sur le premier feuillet et de les couvrir proprement. Ils en feront la revue tous les quinze jours, pour s'assurer si les enfants ont tous les livres nécessaires et s'ils les tiennent propres. » *Conduite* (1828), p. 54.

cours et ses actions extérieures, par un sentiment de modestie, de respect, d'union et de charité à l'égard du prochain, faisant attention au temps, au lieu et aux personnes avec qui l'on traite [1]. » Saint Thomas la range parmi les obligations morales, et il la nomme « la parure de l'honnêteté. »

Loin d'être une qualité purement naturelle, un simple assujettissement à des prescriptions et à des usages conventionnels, la politesse dérive des vertus chrétiennes. Elle est d'abord la justice en action, « rendant à chacun ce qui lui est dû, et témoignant que c'est Dieu qu'elle honore en la personne du prochain [2]. » Elle est comme la fleur de la charité, car elle est l'art aimable et méritoire de s'oublier soi-même, de s'effacer devant autrui, de se montrer bon et sympathique envers tous, d'être simple dans le langage, réservé dans les manières, engageant dans le maintien, affable dans la physionomie, discret dans les exigences, délicat dans la conduite entière. Elle s'inspire donc aussi de la douceur, de l'humilité et de la patience.

La distinction a toujours été la marque, le cachet des jeunes gens bien élevés. Pour qualifier la rusticité des manières, les Romains lui donnaient le nom de « mœurs d'esclaves », et ils appelaient « mœurs d'hommes libres » le respect des convenances. Qui donc est plus libre, plus affranchi de toute servitude que l'enfant chrétien ? Au dix-septième siècle, un moraliste écrivait : « Les manières, que l'on néglige comme de petites choses, sont justement ce qui fait que les hommes décident de vous en bien ou en mal [3]. » Il en est toujours ainsi, et la société, qui juge surtout par les dehors, a bien vite formulé une appréciation louangeuse ou défavorable sur un jeune homme, selon la distinction de ses manières ou son oubli des convenances.

Pour faire contracter aux élèves des habitudes de courtoisie et de distinction, il ne suffirait pas de donner dans chaque classe un cours régulier de politesse; il est indispensable de faire des observations précises à ceux qui se mettent en défaut à cet égard.

---

[1] *Bienséance et Civilité chrétienne*, Préface. — [2] *Ibid.* — [3] La Bruyère.

# CHAPITRE VIII

## ÉDUCATION SOCIALE

L'éducation sociale est l'initiation de l'enfant et du jeune homme aux devoirs et aux droits du citoyen.

Les profondes transformations qu'a subies la société contemporaine, la puissance et la diversité des institutions économiques qui couvrent aujourd'hui de leur réseau le monde entier, le rôle acquis à la démocratie dans la gestion des affaires nationales, tout fait à l'éducateur un devoir de préparer ses élèves à la vie sociale. Ce n'est pas aux œuvres de persévérance, ou « œuvres post-scolaires », qu'il faut abandonner le soin de commencer l'éducation sociale des jeunes gens, puisqu'ils doivent jouer un rôle actif dans la société dès qu'ils y sont entrés.

Dans nos écoles, cette éducation est donnée aux élèves par la formation chrétienne qu'ils reçoivent, par des leçons directes qui les initient aux faits économiques et sociaux, et par l'application des spécialités diverses du programme aux questions sociales.

**Comment la formation chrétienne est un moyen d'éducation sociale.** — Le premier but que l'éducation sociale cherche à atteindre est de développer l'aptitude à la sociabilité, l'esprit de solidarité et l'initiative personnelle. Cette aptitude est un penchant naturel, un attrait qui porte les hommes à s'unir en société, parce que, selon les desseins providentiels, c'est dans la société seule qu'ils trouvent l'épanouissement complet de leur être. Mais la vie sociale n'assure aux individus tous les secours qu'ils en espèrent que par la pratique réciproque et constante de la charité, de la vraie fraternité, qui fait sortir l'homme de son indifférence égoïste, et le porte à vivre en communion de sentiments et de services avec ses concitoyens et ses compatriotes. Qu'est-ce donc que cet amour

désintéressé du prochain, cette solidarité effective, que seul le christianisme inspire et rend efficace, sinon le précepte du Sauveur : « Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés » ? Qu'est-ce encore que cette initiative personnelle, sinon, en ce qu'elle a de meilleur, un élan de la volonté vers l'acquisition des vertus, selon le commandement divin : « Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait » ? C'est ainsi qu'une éducation qui a pour bases morales le Décalogue et l'Evangile, une éducation qui porte les jeunes gens à se corriger de leurs défauts, qui les rend soumis à Dieu et à l'autorité légitime, actifs au travail, respectueux du bien d'autrui, honnêtes et probes, fidèles et loyaux, charitables et purs, est par elle-même éminemment sociale, puisqu'elle tend à combattre les passions violentes et pernicieuses, causes ordinaires des bouleversements de la société.

Les divers groupements religieux organisés dans l'école sont déjà des œuvres qui font comprendre aux élèves les bienfaits de l'association, de la solidarité et de l'assistance charitable. Les conférences de saint Vincent de Paul, par exemple, et l'assistance des pauvres sont une leçon d'éducation sociale d'une haute efficacité. Les congrégations pieuses elles-mêmes, avec leur hiérarchie, l'appui moral que se prêtent leurs membres, l'apostolat de l'exemple qu'ils exercent dans l'école et l'émulation qui les anime pour la vertu, sont aussi une initiation au fonctionnement des organisations sociales.

**Initiation directe à la connaissance des faits économiques et sociaux.** — A l'école primaire, l'enseignement social se réduit aux notions d'histoire nationale et d'instruction civique. Les enfants y acquièrent des connaissances restreintes, il est vrai, mais précises sur le passé de la nation, son esprit et ses destinées, sur l'Etat et son fonctionnement administratif, sur les devoirs que la constitution en vigueur impose aux citoyens et sur les droits qu'elle leur permet d'exercer. Ainsi, le patriotisme s'éclaire et se fortifie : ce résultat n'est-il pas de l'éducation sociale au premier chef ? D'autre part, des explications très simples font connaître aux élèves les principales institutions d'économie et de prévoyance : mutualités scolaires, sociétés mutuelles, syndicats, sociétés coopératives et

leurs formes diverses, assurances contre le chômage ou les accidents, caisses d'épargne et de retraites, institutions si connues aujourd'hui dans les milieux industriels et ouvriers.

Pour les jeunes gens qui poursuivent leurs études au delà des programmes primaires, l'enseignement social est plus complet, mais il reste toujours adapté au développement intellectuel de ceux qui le reçoivent et aux carrières auxquelles ils se destinent. Il est donné par un cours d'histoire plus étendu, par des éléments de droit civil et commercial, et par des notions d'économie politique. On peut, devant ces élèves, insister sur les questions historiques qui ont trait aux transformations sociales et économiques, et les leur proposer comme matières de devoirs ou de conférences. On n'oubliera pas de leur faire remarquer le rôle social de l'Église dans le monde, dont elle fût et demeure la civilisatrice.

Les visites aux exploitations agricoles et industrielles sont des plus utiles, dans l'ordre d'idées que nous exposons ici, mais à deux conditions : 1° que l'attention des élèves soit attirée non seulement sur le côté technique de l'exploitation, mais sur les questions économiques et sociales qui lui sont connexes : salaires, mutualité, coopération et syndicats ; 2° que ces visites soient l'objet d'un compte rendu soigneusement contrôlé. Dans plusieurs établissements, on a heureusement institué, pour les jeunes gens des premières classes, des conférences sociales, avec le concours de spécialistes compétents qui, souvent, veulent bien s'assurer par eux-mêmes de la valeur des rédactions faites par les élèves après les conférences. Ailleurs enfin, on fait exposer par un élève, devant ses condisciples, une question d'ordre social, une question historique ou religieuse, liée à l'enseignement social : le jeune conférencier a dû être guidé dans la préparation de son travail, et, après qu'il a parlé, le professeur qui préside redresse, s'il y a lieu, les erreurs commises, élucide les points trop peu éclaircis, et répond aux objections que présenteraient les auditeurs.

**Comment l'enseignement des diverses spécialités du programme peut concourir à l'éducation sociale des élèves.** — Il est facile à un maître de se servir des spécialités diverses du

programme pour donner aux élèves une connaissance élémentaire des grands principes et des faits généraux de l'ordre économique et social.

Ainsi, les notions d'agriculture comportent des aperçus sommaires sur le droit rural, sur les syndicats agricoles de production et de consommation, les comices, les caisses d'épargne agricoles, la comptabilité agricole.

Les devoirs, dictées et problèmes, peuvent emprunter de temps en temps leurs éléments aux questions agricoles, industrielles, commerciales ou coloniales.

L'enseignement de la géographie touche à bien des questions économiques, qui éclairent elles-mêmes des problèmes sociaux : par exemple, le rôle du fer et de la houille dans l'industrie moderne, la colonisation, les voies de communication terrestres ou maritimes.

Enfin, les notions d'enseignement social abondent dans les cours d'instruction religieuse, d'apologétique et de philosophie, que suivent les jeunes gens les plus avancés de nos écoles : ils y apprennent les principes fondamentaux que ne doivent pas oublier ou ignorer ceux qui agitent ces problèmes si complexes.

## CHAPITRE IX

### ÉDUCATION RELIGIEUSE — PIÉTÉ

Notre but premier, hautement proclamé, est de faire de nos élèves des chrétiens convaincus, assez courageux pour maintenir l'accord entre leur conduite et leurs croyances. Continuer et perfectionner la formation chrétienne que l'enfant reçoit dans sa famille, assurer par la pratique sincère de la religion l'efficacité de l'éducation morale, apporter au prêtre un concours dévoué, telle est notre préoccupation dominante. Nous voulons que la pensée de Dieu soit, dans nos classes, comme l'âme qui vivifie et oriente tout : éducation physique,

intellectuelle, morale et sociale. En un mot, l'éducation religieuse est la raison même de l'école chrétienne.

Cette éducation est réalisée par l'enseignement religieux et par les pratiques de la piété.

L'enseignement religieux est direct ou indirect. L'enseignement religieux direct consiste dans l'ensemble des questions de dogme et de morale exposées par le catéchisme et l'exhortation quotidienne ou *réflexion* L'enseignement religieux indirect met à profit les multiples occasions offertes par les autres spécialités, pour rappeler aux élèves une idée chrétienne, pour leur faire juger les événements passés ou actuels, d'ordre privé ou d'ordre public, d'après les maximes de l'Évangile.

Avec un zèle prudent et ingénieux, l'éducateur anime ainsi d'esprit chrétien tout son enseignement et ses rapports avec les enfants. Il sait d'ailleurs que le rappel fortuit d'un principe religieux, qu'une allusion à des maximes évangéliques, qu'une leçon brève, inattendue et spontanément tirée d'un incident de la vie scolaire, pénètrent parfois plus à fond l'âme d'un jeune homme, y répandent une plus vive lumière qu'une exhortation longuement préparée. Il n'est pas jusqu'aux réprimandes, qui ne puissent devenir une occasion de rappeler un principe de foi. Un élève a enfreint le règlement, espérant n'être pas vu : en lui adressant les reproches qu'il mérite, le maître peut lui faire remarquer que s'il avait accompli son devoir pour plaire à Dieu qui voit tout, il n'aurait pas commis cette faute et se serait épargné le désagrément d'être puni. Point de méthode pour cette forme de l'enseignement religieux ; une seule règle suffit : rien d'intempestif ou de peu mesuré ; tout avec zèle surnaturel, sagesse et amour des âmes.

L'enseignement direct de la religion fait l'objet d'un chapitre spécial dans la III^e^ partie de cet ouvrage : il n'y a lieu d'étudier ici que la formation religieuse de l'enfant par la *piété*.

La piété consiste dans le respect et l'amour de la religion, et dans la pratique des obligations qu'elle impose. Un enfant sans piété est rebelle à l'action de Dieu ; comment

serait-il soumis à celle de ses éducateurs? Seule la piété, c'est-à-dire la charité divine agissant dans une âme, détermine la volonté à s'attacher au bien malgré les passions déréglées. Il n'y a pas grand'chose à espérer, au point de vue moral, d'élèves qui n'auraient ni l'intelligence ni le goût des choses de Dieu [a].

Pour que la piété soit sincère, solide et durable, elle doit être fondée sur de fortes convictions chrétiennes ; manifestée par la pratique du devoir ; soutenue et développée par la prière, les sacrements, et quelques-unes des dévotions et des œuvres de zèle conseillées par l'Église.

## I. — LES CONVICTIONS CHRÉTIENNES, FONDEMENT DE LA PIÉTÉ

Les convictions chrétiennes sont des principes de foi qui règlent les pensées et les actes du chrétien. Elles doivent être si profondément entrées dans l'âme, qu'elles lui soient pour ainsi dire assimilées, toujours présentes, comme un esprit qui la dirige, une lumière qui l'éclaire et une force qui la soutient. La vraie piété est la conformité habituelle de la vie aux conclusions pratiques qui découlent de ces principes de foi. Ainsi, je crois que Dieu voit tout, se souvient de tout et jugera tout : de cette vérité spéculative, je conclus que je dois toujours respecter la présence de Dieu, toujours craindre sa justice si je transgresse sa loi, toujours me confier en lui parce qu'il est près de moi pour m'assister.

Les convictions justifient et soutiennent les pratiques de la piété. Par exemple, il ne suffirait pas à un éducateur de recommander aux élèves d'honorer chaque jour la très sainte Vierge, par une pratique de dévotion ; il doit leur rappeler fréquemment que Marie ayant été associée à l'œuvre de notre Rédemption, Dieu fait passer par elle toutes les grâces

---

[a] « Les maîtres n'oublieront pas qu'ils tiennent une école chrétienne, une pension religieuse qui doit différer d'une pension séculière ; ils se croiront toujours obligés de la rendre une école de vertu, un lieu de salut, une sauvegarde contre la corruption du siècle, par leurs soins assidus à former les pensionnaires à la piété. » *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 31.

qu'il nous destine, et que la Mère de Jésus-Christ étant aussi Mère des hommes, elle nous aime et elle accueille toujours favorablement nos prières. Ces principes affermissent la dévotion des jeunes gens envers la très sainte Vierge, en leur donnant les motifs d'avoir en elle une inébranlable confiance.

Sans convictions profondes, la piété demeure superficielle : c'est une disposition passagère, que la versatilité de l'humeur changera bientôt en une autre contraire ; c'est l'illusion d'une sentimentalité religieuse, que dissiperont sans résistance les assauts des basses convoitises ; c'est peut-être l'hypocrisie d'une âme qui cherche à vous tromper. Pour former à la piété ceux que la Providence vous confie, nous dit saint Jean-Baptiste de la Salle, « la première de vos obligations est d'imprimer dans leur esprit, d'une manière ferme et solide, les vérités de la foi, qui sont le fondement de notre sainte religion [1]. » Sans convictions arrêtées, il n'y a pas de vie chrétienne chez un jeune homme. Elles sont à sa conduite ce que sont au navire en pleine mer les machines qui le meuvent : solidement construites, elles déploient une force victorieuse contre les vents et les flots ; avariées en l'une quelconque de leurs parties principales, elles laissent le bâtiment aller à la dérive, au grand risque d'un irréparable naufrage.

Par les instructions catéchistiques et les réflexions quotidiennes, cherchez à imprimer profondément dans l'esprit et le cœur des élèves la foi aux vérités fondamentales du christianisme. Dans ces enfants, voyez des hommes qui, demain, sentiront le besoin de se justifier à eux-mêmes les pratiques religieuses dont vous leur aurez fait prendre l'habitude. Choisissez très souvent, pour sujet de vos entretiens, la vie et les mystères du Sauveur, ses perfections et ses vertus, son droit absolu à être aimé, servi et imité par tous les chrétiens, « puisqu'il s'est acquis à leur égard le droit de Père, non seulement par la création, mais aussi par le saint baptême,

---

[1] *Méditation pour la fête de saint Norbert* (6 juin). — Notre saint Fondateur avait tant à cœur d'affermir les convictions religieuses des enfants, qu'il composa et inséra dans les livres des *Exercices de piété* un acte de foi différent pour chacun des jours de la semaine.

par lequel ils lui sont tous consacrés [1]. » C'est sur ce fondement stable que notre saint Instituteur veut que nous édifiions la piété dans l'âme de nos élèves : « Faites en sorte, nous dit-il, que les enfants pensent souvent à Jésus, leur bon et unique Maître ; qu'ils parlent souvent de Jésus ; qu'ils n'aspirent qu'à Jésus et qu'ils ne respirent que pour Jésus [2]. »

Mais à certaines heures, l'amour de Dieu semble être insuffisant pour retenir les âmes sur la pente du mal ; elles ont besoin de la crainte qu'imprime la méditation des fins dernières. C'est pourquoi nous devons insister très particulièrement sur ces redoutables vérités qui, d'après l'Esprit-Saint lui-même, sont souverainement efficaces pour préserver un homme du péché, c'est-à-dire pour lui faire mener une vie vraiment pieuse.

## II. — LA PRATIQUE DU DEVOIR, MARQUE DE LA VRAIE PIÉTÉ

La vraie piété, c'est la foi se manifestant par les œuvres, c'est-à-dire par la fuite du péché et de ses occasions, par la pratique des commandements de Dieu et de l'Église, enfin par la fidélité aux devoirs d'état.

Toute piété est suspecte qui ne conduit pas un jeune homme à agir habituellement selon ses croyances. Celui-là seul est réellement pieux qui aime Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de tout son esprit et de toutes ses forces. Et voici l'explication que saint Jean-Baptiste de la Salle donne de cet amour : « Aimer Dieu de tout notre cœur, c'est l'aimer de toute notre affection et n'aimer les créatures que par rapport à lui. Aimer Dieu de toute notre âme, c'est être disposés à employer tout le temps de notre vie à le servir. Aimer Dieu de tout notre esprit, c'est rapporter à lui toutes nos pensées. Aimer Dieu de toutes nos forces, c'est ne pas renfermer au dedans de nous l'amour que nous avons pour lui, mais le produire au dehors par nos actions [3]. »

---

[1] *Treizième Méditation pour le temps de la Retraite.* — [2] *Méditation pour la fête de saint Ignace, martyr* (1er février). — [3] *Devoirs d'un Chrétien* (1703), Ire partie, Ier traité, ch. I, sect. II, p. 94.

Les pratiques de dévotion ne sont donc pas toute la piété ; elles pourraient même n'être que les actes d'une piété formaliste ou trompeuse. Les enfants sont pieux non par la multiplicité de ces pratiques, mais dans la mesure où ils luttent pour la conservation et l'accroissement de la grâce dans leur cœur. Hors de là, il peut y avoir les apparences de la piété, mais il n'y a pas de piété véritable. Développez donc en vos élèves une profonde horreur pour le péché mortel; insistez d'autant plus sur ce point, que la généralité des chrétiens semble en perdre davantage la notion. « Excitez-les à éviter le péché avec autant de promptitude qu'ils fuiraient la présence d'un serpent [1]... Engagez-les à le regarder comme une maladie honteuse, qui infecte les cœurs et les rend indignes de s'approcher de Dieu [2]. »

Dans les âmes d'élite, le sentiment du devoir se traduit par la fuite généreuse du mal, même léger, et, chez quelques-unes, par un amour dévoué pour Jésus-Christ. Heureux l'éducateur dont la classe est comme un parterre où le divin Jardinier cultive des plantes de choix, les arrose de ses grâces, dirige leur croissance avec un soin jaloux, et souvent les transporte, pour qu'elles portent des fruits plus abondants dans la terre bénie de la vie sacerdotale ou de la vie religieuse !

## III. — LA PRIÈRE, SOUTIEN DE LA PIÉTÉ

Celui-là est vraiment pieux qui demeure fidèle au devoir; or cette constante fidélité est impossible sans la grâce : la conclusion logique est que la prière, qui nous assure le secours divin, est le soutien indispensable de la piété. Faire contracter aux enfants l'habitude de prier bien et souvent, de s'élever vers Dieu par un mouvement volontaire de leur âme, c'est leur mettre en main la meilleure de toutes les armes pour triompher du mal. « Comme Dieu, dit notre saint Instituteur, a donné aux hommes, pour se retirer du péché, deux moyens sûrs qui sont la prière et les sacrements, il n'y a rien

---

[1] *Dixième Méditation pour le temps de la Retraite.* [2] *Méditation pour le XIVe Dimanche après la Pentecôte.*

qu'on doive inspirer davantage aux enfants, afin de leur donner de l'horreur pour le vice, que l'amour de la prière et le fréquent usage des sacrements [1]... Comme la lumière est nécessaire dans le monde pour le vivifier, la vie au corps pour le conserver, et le remède au malade pour le guérir, la prière est aussi nécessaire à une âme qui veut servir Dieu et ne pas se laisser corrompre par le péché [2]... Il est donc très important que vous appreniez à vos élèves à prier Dieu, comme Notre-Seigneur l'apprit à ceux qui le suivaient ; à le prier avec beaucoup de piété et de recueillement, afin que, n'étant occupés que de Dieu pendant ce temps-là, ils obtiennent facilement ce qu'ils lui demanderont [3]. »

L'éducateur religieux ne se contente pas d'exhorter les élèves à beaucoup prier; il précise leurs obligations à cet égard, et cherche à créer en eux le besoin de recourir à Dieu dans tous les actes de la vie : travaux et projets, difficultés et souffrances. Il leur rappelle le commandement : « Il faut prier sans cesse, » et il leur enseigne à se tourner vers Dieu comme vers un père, par un mouvement affectueux du cœur et par un élan de prière personnelle. Enfin il les convainc que ce n'est pas la formule récitée, mais cette élévation confiante de l'âme vers Dieu, qui constitue l'essence de la prière et assure son efficacité.

Que la direction d'une classe devient aisée lorsque l'esprit de prière y règne suffisamment ! Tout y est possible pour la réforme des caractères : les avertissements et les réprimandes sont écoutés avec soumission, et Dieu, qui agit intérieurement, communique aux âmes le courage et souvent l'enthousiasme du bien.

**Assistance aux offices paroissiaux.** — Les offices liturgiques sont les premiers de tous les exercices de piété, parce qu'en la personne du prêtre, c'est Jésus-Christ lui-même qui les préside, priant pour nous et avec vous. Aussi l'éducateur regarde-t-il comme l'un de ses plus graves devoirs d'instruire

---

[1] *Méditation pour le IIIe Dimanche après la Pentecôte.* — [2] *Devoirs d'un Chrétien* (1703), IIe partie, IIe traité, ch. V, sect. III, p. 165. — [3] *Dixième Méditation pour le temps de la Retraite.*

ses élèves de la manière d'y assister avec foi, attention et dévotion, et souvent il leur rappelle la fidélité avec laquelle ils devront, toute leur vie, entendre la sainte Messe les jours d'obligation [a].

La bonne tenue des enfants dans le lieu saint fait d'ailleurs l'édification de fidèles, et les dispose à juger favorablement l'école chrétienne et ceux qui la dirigent. « Vous devez tellement travailler à inspirer l'esprit de piété à vos disciples, que ceux qui les voient admirent leur respect et leur modestie dans l'église [1]. Examinez donc s'ils y sont modestes et retenus : s'ils y prient Dieu pendant tout le temps qu'ils y demeurent ; s'ils n'y parlent point ou n'y badinent point quelquefois... Dieu vous fera rendre compte de tout cela, car vous êtes chargés d'y donner vos soins pour le bien de leurs âmes [2]. »

**Assistance quotidienne à la sainte Messe.** — « Les jours d'école, les Frères conduiront les écoliers à la sainte Messe, à l'église la plus proche et à l'heure la plus commode, à moins qu'en quelque endroit cela n'ait été jugé impossible par le Frère Supérieur de l'Institut, qui fera en sorte que cela n'arrive pas, sinon pour très peu de temps [3]. » L'assistance quotidienne des élèves au saint Sacrifice est l'une des pratiques que notre Père a regardées comme fondamentales dans sa Société [b]; il savait bien trop, pour en priver les enfants,

---

[a] « Les maîtres instruiront leurs écoliers de l'institution de la Messe de paroisse et de la manière dont on doit y assister, et auront soin, s'il s'y fait un prône, qu'ils l'écoutent avec beaucoup d'attention et de respect. Ils leur inspireront une grande estime et une affection toute particulière pour les offices de l'église, surtout pour ceux qui se font dans leur paroisse. » *Conduite* (1720), p. 95.

[b] La *Conduite* de 1706 et celle de 1720 consacrent un chapitre entier à la sainte Messe : *De la manière dont les écoliers doivent sortir de l'école pour aller à la sainte Messe, et de la manière dont ils doivent se comporter dans les rues en y allant* (chap. VIII, art. I). — *De la manière dont les écoliers doivent entrer dans l'église* (art. II). — *De ce à quoi les écoliers doivent s'appliquer pendant la sainte Messe* (art. III). — *Des devoirs des maîtres pendant la sainte Messe* (art. IV). — *De ce qu'il faut faire lorsqu'on entre dans l'église lorsque la Messe est commencée et*

[1] *Méditation pour la fête de saint Basile* (14 juin). — [2] *Méditation pour le VIII^e Dimanche après la Pentecôte.* — [3] *Règles communes*, VII, 7.

quelles lumières et quelles grâces reçoivent ceux qui assistent chaque jour avec ferveur à l'immolation de l'adorable Victime.

Toutes les éditions de la *Conduite* y ont insisté, comme sur l'acte religieux le plus important de la journée. Elles ont réglé avec les plus minutieux détails tout ce qui s'y rapporte, soit pour les maîtres, soit pour les élèves. Il est souverainement regrettable que de graves difficultés aient fait abandonner cette sainte pratique en plusieurs localités ; c'est une nécessité fâcheuse que l'on subit, mais avec le désir très vif de voir partout se rétablir les coutumes anciennes.

Au dix-huitième siècle, nos pensionnats faisaient, de l'assistance quotidienne à la Messe, l'un des points principaux du règlement [a]. La plupart de nos internats actuels ont

---

*qu'elle est déjà avancée* (art. v). — *De la sortie des écoliers de l'église* (art. vi). — *De l'assistance à la Messe de paroisse et aux Vêpres* (art. vii).

L'importance capitale qu'on attache à cet acte se montre en ceci, que les élèves sont conduits à la sainte Messe, quelle que soit l'heure imposée par la paroisse à l'école. Sans doute, on donne la préférence à l'heure qu'on juge la plus commode, « dix heures et demie du matin » ; mais, si cela ne se peut, on l'entend vers neuf heures (1720), ou vers les huit heures (*Manuscrit n° 45*), et « si l'on ne peut avoir la Messe à l'un de ces temps, on ira pendant la classe, à une heure qui cause le moins de dérangement. »

« Lorsqu'on ne pourra pas faire entendre la sainte Messe aux écoliers, dans un temps de verglas ou de pluie extraordinaire, on leur fera dire le chapelet dans l'école, les écoliers restant debout. » *Conduite* (1706 et 1720). — Le *Manuscrit n° 45* indique que l'on fera réciter « trois dizaines du chapelet, sans cacophonie ni précipitation. » (Ire Partie, p. 19).

[a] Le *Coutumier de la maison de Saint-Yon* mentionne la présence des pensionnaires à la messe de chaque matin. — Le *Coutumier du Pensionnat de la Rossignolerie d'Angers* dit qu' « à six heures trois quarts, on sonnera la grande cloche en branle pour avertir les pensionnaires de se tenir prêts pour la sainte Messe, qui commence tous les jours et en tous temps à sept heures très exactement » (art. 5 et 6). — Le *Règlement pour les Pensionnats libres, dits Petits Pensionnaires*, porte que « tous les jours, les pensionnaires doivent sortir de la classe pour aller à l'église, sans faire la moindre légèreté. Pendant la sainte Messe, être pieux et suivre les actions du prêtre dans toutes les parties de ce saint exercice » (art. 8). — La *Conduite pour les Pensions* veut qu'on avertisse les pensionnaires qu' « aller tous les jours à la sainte Messe par routine, sans attention, sans piété, sans dévotion de cœur, sans recueillement, par manière d'acquit et parce qu'on ne peut se soustraire aux usages de la pension, est une action perdue pour l'éternité » (*Manuscrit n° 42*, p. 37). — Le *Coutumier du Pensionnat de Marseille* note qu' « à six heures et demie les pensionnaires défilent pour la chapelle, où l'un des maîtres les voit entrer. On récite la prière du matin, et à peine la prière finie, le prêtre se trouve au bas de l'autel, pour la sainte Messe » (p. 4).

heureusement conservé ou restauré cette tradition. Dans ces établissements, il est d'usage de faire chanter des cantiques durant la Messe; la coutume est excellente, mais elle ne doit pas enlever aux élèves la facilité de s'unir au saint Sacrifice pendant les moments essentiels.

Le jeune homme qui assiste passif au saint Sacrifice s'en désintéresse bien vite, et ce qui devait faire l'aliment de sa piété devient pour lui un exercice ennuyeux, dont il s'empressera peut-être de s'affranchir dès qu'il sera libre. Il ne suffit donc pas que les élèves soient conduits chaque jour à la sainte Messe; les maîtres doivent la leur faire apprécier, leur en donner une haute idée, et leur rappeler fréquemment la manière d'y assister en s'unissant au prêtre et à Jésus-Christ. « Le maître de la plus basse classe, dit la *Conduite* de 1720, aura soin que celui qui est chargé des chapelets les porte à l'église et les donne à ceux qui ne savent pas lire. Il veillera à ce qu'ils s'en servent pour prier Dieu, et non pour badiner... Tous ceux qui sauront lire auront chacun un *Livre des Prières de la sainte Messe, à l'usage des Écoles chrétiennes,* et ils s'en serviront pendant ce temps... Les maîtres auront une continuelle vigilance sur leurs écoliers, pour remarquer de quelle manière ils s'y comportent et les fautes qu'ils y peuvent commettre... Ils doivent être persuadés que ce n'est pas pour eux-mêmes qu'ils assistent à la sainte Messe, lorsqu'ils la font entendre à leurs écoliers, mais c'est uniquement pour veiller sur eux [1]. » Toutefois, si les élèves manquent à leur devoir pendant ce temps, c'est du regard seulement qu'on les avertira.

De jeunes chrétiens doivent beaucoup estimer le grand honneur qu'ils ont de servir la sainte Messe, et témoigner, par leur modestie, leur recueillement et leur attention pendant ce temps, quelle foi ils ont aux mystères sacrés qui s'accomplissent. Notre saint Fondateur attachait une extrême importance à ce que les élèves remplissent dignement les fonctions de servants de messe; il avait fixé, pour chaque semaine, les moments où devaient être récitées en classe les

---

[1] *Conduite* (1720), p. 91.

*réponses* du saint Sacrifice [a], et il avait expliqué avec le plus grand détail les « principales cérémonies de celui qui sert la Messe [1]. »

**Des prières qui se font en classe.** — Il suffit de parcourir le livre des *Exercices de piété qui se font pendant le jour dans les Écoles chrétiennes* et le traité de la Prière, dans les *Devoirs d'un chrétien* [2], pour comprendre combien saint Jean-Baptiste de la Salle avait à cœur de faire contracter aux enfants l'habitude de la prière continuelle. Non seulement le commencement et la fin de la classe sont sanctifiés par la prière, mais à chaque action principale, à chaque demi-heure, les élèves sont invités à se recueillir un instant pour se rappeler la sainte présence de Dieu et renouveler leur intention de n'agir que pour lui. Cette pieuse coutume d'interrompre le travail aux heures et aux demies, pour réciter une très courte prière, est de celles dont on a dit qu'elles donnent à l'École chrétienne sa physionomie propre. Elle fait épanouir l'âme des enfants dans une atmosphère de piété, et jaillir de leur cœur de saintes aspirations. Et comme, par ailleurs, elle n'est incompatible avec aucun règlement scolaire, il serait très regrettable qu'on la laissât tomber en désuétude dans certaines classes où, en raison même de l'âge des élèves, ces pratiques porteraient plus de fruit.

Veillez à ce que toutes les prières prescrites soient récitées avec respect, calme, recueillement, et d'un ton modéré. Tenez à ce que les pauses se fassent avec ensemble, et que les voix s'harmonisent. Faites choix d'un récitateur qui s'acquitte pieusement de cette fonction, tant pour les prières du matin et du soir que pour les invocations au cours de la journée. Vous-même, unissez-vous à la prière, avec une modestie et un sentiment de foi qui animent les élèves à la ferveur.

---

[a] Autrefois, c'était pendant le déjeuner et le goûter que les élèves récitaient les *réponses* de la sainte Messe. (*Conduite* 1706, 1720 et suivantes : *De ce qui se pratique pendant le déjeuner et le goûter.*) Pour donner plus d'assurance aux servants de messe, la *Conduite* dit qu' « un écolier fera la répétition de ce que le prêtre doit faire, ainsi qu'il est marqué dans son office ; un autre, étant à côté de lui, répondra et fera ce que doit faire le servant. »

[1] *Exercices de piété qui se font pendant le jour dans les Écoles chrétiennes*, p. 46. — [2] *Devoirs d'un chrétien*, IIe Partie, ch. IX.

Il convient d'apporter une attention spéciale à certaines prières que, si l'on n'y prend garde, les élèves récitent avec beaucoup trop de précipitation : le chapelet, le *Veni sancte Spiritus*, le *Sub tuum* et le *De profundis*. Les paroles du texte latin doivent être prononcées correctement, et les pauses observées où il convient. Et pour donner aux enfants l'intelligence de ces formules, on les leur commente de temps en temps ; le bon sens indique l'utilité de cette pratique.

Voici les recommandations renfermées dans une ancienne *Conduite*, relativement à la « posture et aux devoirs des maîtres et des écoliers pendant les prières :

« Pendant toutes les prières, les maîtres se tiendront sur ou devant leur siège ; ils auront soin de garder la modestie et la retenue que leur inspirent leurs *Règles*, la vertu de religion et leurs fonctions.

« Ils ne tiendront rien en main pendant ce temps, excepté le livre de prières, afin de n'être pas distraits de l'attention qu'ils doivent avoir sur leurs écoliers, alors plus que jamais.

« Ils quitteront tout au son de la cloche, afin que leurs élèves apprennent de leur exemple à se trouver prêts pour faire le signe de la croix, aussitôt qu'elle aura achevé de sonner.

« Ils veilleront à ce que les prières se fassent, ainsi que le veut le chapitre XXIX des *Règles communes* (art. 26), d'un ton médiocrement haut, très posément, distinctement et sans traîner ; que la voix du récitateur domine toujours celles des écoliers pour les diriger, sans qu'il soit besoin de crier trop haut pour cela.

« S'il arrivait que les écoliers eussent de la peine à faire les pauses ou à s'accorder, les maîtres pourraient exiger qu'ils disent les prières le livre en main, et eux-mêmes auraient en main le livre et le signal, afin d'avertir les élèves de faire la pause à l'endroit où elle doit être faite.

« Il ne sera pas permis à un maître de faire recommencer la prière de la fin de l'école, pour quelque raison que ce soit.

« Ils n'interrompront la prière que lorsqu'ils ne pourront

faire autrement, et s'ils sont vigilants, ces occasions seront rares.

« Les réprimandes et les corrections ne se feront pas pendant ce temps, sinon dans des cas extraordinaires et très rares (*Règles communes*, VIII, 7).

« Pendant toutes les prières, les écoliers seront dans une grande modestie, ayant le corps droit, les yeux baissés, les bras croisés ou les mains jointes [1]. »

## IV. — LA FRÉQUENTATION DES SACREMENTS

Le soutien le plus efficace de la piété, son aliment indispensable, c'est la fervente et fréquente réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie : « Comme Dieu, dit saint Jean-Baptiste de la Salle, a donné aux hommes la prière et les sacrements pour se retirer du péché et conserver la grâce, il n'y a rien qu'on doive plus inspirer aux enfants que l'amour et le fréquent usage de ces moyens de sanctification. Il faut leur enseigner les dispositions saintes qu'ils doivent apporter pour bien recevoir les sacrements et les exciter à s'en approcher souvent, afin de tenir leur conscience nette de tout péché [2]... Oh ! si vous conceviez les grands biens que vous leur ferez en leur procurant la conservation et l'augmentation de la grâce par le fréquent usage des sacrements, vous ne vous lasseriez jamais de les en instruire et de les y exhorter ! [3] »

**Sacrement de pénitence.** — L'éducation chrétienne est une œuvre de vie ; elle ne se réalise que dans les âmes habituellement en état de grâce ; or c'est le sacrement de pénitence qui rend la vie de la grâce à qui l'a perdue et l'augmente en qui la possède.

Rien n'égale la puissance éducatrice de la confession régulière et de la direction sacerdotale. La confession purifie l'âme, calme ses remords, lui fait goûter la paix et, par l'abondance

---

[1] *Manuscrit n° 41*, p. 69-72. — [2] *Méditation pour le IIIe Dimanche après la Pentecôte.* — [3] *Huitième Méditation pour le temps de la Retraite.*

de la grâce divine, lui donne la force pour éviter les rechutes et pratiquer les vertus. La direction régulière du prêtre est le grand moyen de formation pour la conscience, car seul le ministre de Jésus-Christ peut, avec autorité, donner aux enfants les conseils appropriés à leurs plus intimes besoins. Enfin la confession dispose les écoliers à l'action du maître, car elle pénètre les cœurs d'humilité, de componction, et elle développe dans les volontés l'énergie nécessaire pour la correction des défauts. Au contraire, quand le péché persiste dans une âme et surtout quand les fautes s'y accumulent, cette âme est en proie au trouble, à l'irritabilité et parfois même à l'esprit de révolte.

Dans ses instructions, un maître religieux revient souvent sur les dispositions que doit apporter au sacrement de pénitence celui qui veut en bien profiter; il excite les enfants à se procurer souvent « les avantages d'une confession bien faite : la rémission de tous les péchés, la grâce de pouvoir les éviter à l'avenir, de vaincre les mauvaises habitudes, de résister aux tentations, de rentrer en amitié avec Dieu et d'avoir ainsi un grand repos de conscience [1]. »

Il est à souhaiter que les enfants se confessent au moins tous les mois ; pour les jeunes gens, cette mesure minimum devient souvent insuffisante. Rendez-vous compte discrètement de la conduite de vos élèves à cet égard ; c'est un point sur lequel il importe que vous soyez renseigné [a].

Que le Frère Directeur cherche donc, par tous les moyens convenables, à procurer aux élèves un confesseur dont la direction forte, régulière et dévouée, les fixe dans le bien. Et puisque l'expérience atteste l'utilité, la nécessité même des

---

[a] Le Règlement des anciens Pensionnats porte que « Messieurs les Pensionnaires se confesseront tous les mois ». *Coutumier du Pensionnat de Marseille*, p. 2.

— « Les Pensionnaires iront à confesse tous les mois. Un des maîtres sera chargé d'y veiller ; et ils seront exhortés à communier toutes les fois que le confesseur les jugera en état de le faire. Rien n'est plus capable d'entretenir leur piété, de les former à la vertu, de les préserver du vice ou de les en retirer, s'ils ont eu le malheur de s'y laisser aller. » *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 39.

[1] *Devoirs d'un chrétien*, IIe partie, 1er traité, chap. VIII, sect. IV, p. 314.

confesseurs extraordinaires, il est opportun de réclamer souvent leur ministère, spécialement après les vacances et pendant les retraites.

**Sacrement de l'Eucharistie.** — La vigueur du tempérament spirituel de nos élèves est liée, par une relation de cause à effet, à la fréquence et à la valeur de leurs rapports avec l'adorable Eucharistie. Il n'en saurait être autrement puisque, selon l'enseignement de saint Thomas, « l'Eucharistie est pour l'âme ce que l'aliment est pour le corps : elle la soutient, accroît ses forces et la dilate dans la joie. » Ne l'oublions pas : fortifier un jeune homme dans la lutte contre ses passions est une grâce que Dieu seul peut accorder.

Si les enfants, les jeunes gens, communient bien et souvent, ils goûtent le don suprême que Jésus-Christ leur fait de lui-même ; et Jésus-Christ, agissant en eux, les pénètre de son esprit, pour les porter à fuir le péché, à se corriger de leurs défauts, à s'unir à lui par la prière, à le faire rayonner autour d'eux par le bon exemple et le dévouement. Rien ne dispose mieux les âmes à accepter, dans toute sa force et son étendue, la doctrine de Jésus-Christ, à communier à ses pensées et à ses sentiments, comme de communier souvent à son corps et à son sang. Heureuse la classe où le Pain des Anges, reçu par des cœurs bien préparés, devient la vie même du maître et de ses disciples! Cette divine nourriture consomme entre eux l'union que le Rédempteur mourant demandait à son Père : combien alors l'action de l'éducateur devient plus facile et plus féconde!

L'éducation chrétienne est une œuvre surnaturelle, pour laquelle sont impuissants les moyens purement naturels, car les moyens doivent être de même nature que la fin. La parole du Sauveur : « Sans moi, vous ne pouvez rien faire [1] », s'applique donc bien ici, comme celle de saint Paul : « Je puis tout en celui qui me fortifie. [2] » Une maison d'éducation serait condamnée à la stérilité morale, si les élèves ne communiaient pas ou ne le faisaient que très rarement. Au

---

[1] Saint Jean, xv, 5. — [2] Philipp., iv, 13.

contraire, la communion fréquente a transformé l'esprit de tous les établissements où elle a été introduite.

Il est à souhaiter que la communion hebdomadaire soit permise par les confesseurs, en la plus large mesure possible, dans nos écoles paroissiales et nos pensionnats. Au sentiment des théologiens, c'est l'idéal que l'Église propose à la généralité des fidèles. D'ailleurs, ces enfants sont disposés à profiter de l'Eucharistie par le milieu protecteur où ils vivent, et par la connaissance que les instructions du prêtre et celles des maîtres leur donnent de l'excellence de ce sacrement et de la préparation qu'il faut apporter à le recevoir. C'est à la table sainte qu'ils trouvent la lumière et la force dont ils ont besoin : lumière, pour s'orienter vers la vocation que Dieu leur a destinée ; force, pour lutter contre les assauts de leurs passions naissantes et pratiquer la vertu.

Ce ne serait pas raisonner juste de penser qu'il n'est peut-être pas opportun de porter les élèves à une communion si fréquente, parce qu'il est à présumer que plusieurs, une fois sortis des classes, ne conserveront pas cette habitude. D'abord, l'expérience permet de constater souvent le contraire ; puis il ne faut pas oublier que, pendant la période de leur formation chrétienne, les jeunes gens ont besoin de recevoir souvent la divine nourriture qui soutient et fortifie leur âme.

Instruire les élèves des richesses que leur a préparées Jésus-Christ dans l'Eucharistie, les exhorter à s'asseoir souvent au banquet divin, leur enseigner la manière de s'y bien disposer, les préserver du péché qui les en rendrait indignes, leur inspirer l'horreur du sacrilège : telle est votre mission, mais elle se borne là. N'exercez sur vos élèves aucune pression soit directe, soit indirecte ; le confesseur est seul juge des décisions générales ou particulières qu'il convient de prendre.

Regardez comme l'une de vos plus nobles fonctions le soin de préparer les enfants à la *première communion*. Entourez de précautions, de sollicitudes, de prières et de sacrifices, les jeunes âmes qui s'acheminent, sous votre conduite, vers ce rendez-vous solennel avec Jésus-Hostie, afin qu'elles lui ap-

portent le trésor de leur innocence et la ferme résolution de lui être fidèles [a].

## V. — LES DÉVOTIONS ET LES CONGRÉGATIONS

La sainte Église autorise et encourage certaines dévotions spéciales, et elle a enrichi d'indulgences un grand nombre de pratiques de piété : son intention est donc que les fidèles fassent choix de celles qui sont le plus en rapport avec leur situation et l'attrait spécial que leur donne la grâce. En cela encore, l'éducateur religieux est pour ses élèves un guide et un modèle. « Avec une piété solide envers Dieu, les maîtres doivent inspirer à leurs élèves une dévotion particulière envers Notre-Seigneur, la très sainte Vierge, saint Joseph, leurs saints Patrons et leur Ange gardien [1] ».

**Dévotion au Saint Enfant Jésus.** — La dévotion au Saint Enfant Jésus est traditionnelle dans notre Institut. En donnant Jésus Enfant pour patron à sa Société, saint Jean-Baptiste de la Salle a voulu le présenter comme modèle aux éducateurs et à leurs disciples. Une ancienne *Conduite* parle en ces termes

---

[a] La solennité de la première Communion n'était pas encore établie, au dix-huitième siècle, avec le cérémonial qui en fait aujourd'hui l'une des fêtes religieuses les plus touchantes ; mais on ne laissait pas d'y préparer les enfants avec sollicitude. Voici, à ce sujet, les recommandations de la *Conduite pour les Pensions* : « Le Frère Préfet prendra un temps suffisant, six mois au moins, pour préparer à la première communion les élèves qui ne l'auront pas faite. Il ne se déchargera de ce soin sur personne. Il sera bon de séparer ces enfants des autres, pendant le temps des récréations et exercices de classe, trois ou quatre mois avant la première communion, pour les mieux préparer par des instructions, des lectures et des entretiens de piété convenables à la circonstance, le tout distribué afin qu'il n'y ait ni ennui ni dégoût. En cette rencontre particulièrement, il faut insister avec beaucoup de détails sur les dispositions nécessaires à la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie, et sur les réflexions à faire tant sur la vie passée que sur celle qui doit suivre. C'est le moment de suggérer aux élèves de fortes résolutions pour l'avenir » (p. 10). — Le *Coutumier du Pensionnat de la Rossignolerie d'Angers* (p. 12), nous apprend que la première communion de messieurs les pensionnaires libres avait lieu pendant l'octave du très saint-Sacrement. — Le *Coutumier du Pensionnat de Marseille* dit que « plusieurs élèves faisaient leur première communion le jour de la fête de l'Immaculée-Conception » (p. 13).

[1] *Manuscrit n° 42*, p. 34.

de cette dévotion : « Les maîtres exciteront les élèves à imiter Jésus-Christ Enfant, par le respect, la soumission à leurs parents et à leurs maîtres, par l'attention aux instructions chrétiennes, par la douceur, la chasteté, la candeur, la simplicité, enfin par les efforts qu'ils doivent faire pour croître en sagesse et en grâce à mesure qu'ils avancent en âge [1]. »

**Dévotion au Sacré-Cœur.** — Faisons connaître à nos élèves les perfections, les amabilités et les richesses infinies du sacré Cœur de Jésus. Montrons-leur comment la dévotion à ce divin Cœur doit les conduire à la fuite du péché, à l'esprit de sacrifice, à l'amour de l'Eucharistie, à l'imitation des vertus de douceur et d'humilité dont Jésus-Christ se proclame le modèle.

Ils doivent être affiliés à l'archiconfrérie de l'*Apostolat de la Prière*, et invités à en prendre l'esprit : 1° par l'offrande quotidienne à Dieu de leur travail, de leurs prières et de leurs souffrances, en union avec les intentions de Jésus-Christ immolé sur l'autel; 2° par la réception fervente de la sainte Communion le premier vendredi de chaque mois, si leur confesseur le permet.

**Dévotion à la très sainte Vierge.** — La très sainte Vierge étant Mère de l'Auteur de la grâce, il n'y a pas d'éducation chrétienne où n'intervienne cette Reine du ciel. C'est donc assurer la persévérance des élèves dans le bien que de leur inspirer une tendre dévotion envers Marie. Selon l'enseignement de saint Jean-Baptiste de la Salle, « Marie étant la Reine des hommes, des anges et des saints, il n'y en a point qui aient autant de pouvoir qu'elle auprès de Dieu et de volonté de nous faire du bien [2] ». Que les petits enfants lui confient leur innocence. Que les jeunes gens réclament son secours à cet âge décisif où le caractère se forme, mais où le cœur peut se flétrir pour jamais. Conseillons à tous de porter le saint scapulaire; de réciter le chapelet en méditant sur les mystères du rosaire; de célébrer avec piété les fêtes de Marie et

---

[1] *Manuscrit n° 42*, p. 34. — [2] *Devoirs d'un chrétien*, 3e partie, 4e traité, sect. III, 6e instruction.

le mois qui lui est consacré, et surtout de ne passer aucun jour de la vie, si mauvais qu'il puisse être, sans l'invoquer filialement. Enfin, ne leur laissons pas oublier que « la plus excellente manière de l'honorer et de mériter sa puissante protection auprès de Dieu et de son divin Fils, est d'imiter ses vertus [1]. »

**Dévotion à saint Joseph.** — Depuis deux siècles, notre Institut a placé un très grand nombre de ses établissements sous le vocable de saint Joseph, et il s'est donné la mission de propager son culte parmi la jeunesse. C'est en quelque sorte chez nous une tradition de famille, de faire connaître les vertus et le pouvoir de ce saint Patriarche, et de célébrer ses fêtes avec éclat et piété. Soyez-y fidèle. « Faites observer à vos élèves que l'étroite union de saint Joseph avec Jésus et Marie, et l'éminence d'une justice qui a réuni en lui toutes les vertus, doivent leur inspirer une confiance particulière en son intercession [2]. »

**Les congrégations pieuses.** — Les congrégations sont des groupes d'enfants ou de jeunes gens, choisis parmi les plus vertueux de l'école, et qui, sous la protection du Sacré-Cœur, de la très sainte Vierge, des saints Anges ou d'un Saint, s'excitent mutuellement à la pratique des vertus de leur âge et de leur état. Elles étaient florissantes dans nos pensionnats au dix-huitième siècle [a] ; aujourd'hui elles se sont multipliées

---

[a] « Pour entretenir et augmenter la dévotion envers la très sainte Vierge, dans le cœur des enfants les plus sages, on pourrait leur inspirer de s'associer pour former une petite congrégation en vue d'honorer la Mère de Dieu par des pratiques particulières qui, si bien ordonnées les jours de dimanche, de fêtes et ceux de congés, ne nuiraient ni à l'ordre ni aux devoirs auxquels tous les pensionnaires sont tenus. Un maître zélé serait à la tête. On n'y admettrait que les plus pieux et les plus réglés. Ceux des associés qui cesseraient de tenir une conduite sage seraient exclus comme indignes. » *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 34.

« Il y avait au pensionnat de Marseille une congrégation de la très sainte Vierge, sous le titre de l'Immaculée-Conception. Elle était composée d'un président, de deux assistants et de simples congréganistes au nombre d'environ cinquante à soixante. Lorsqu'un congréganiste quittait la pension, on lui remettait une patente (diplôme) sur parchemin, signée du Président,

[1] *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 31. — [2] *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 31.

dans toutes les écoles, au grand profit de la piété et de la persévérance chrétienne [a].

Le but de la congrégation est de faire contracter aux élèves l'habitude de la prière, de les porter à l'exercice courageux des vertus, à l'apostolat de l'exemple et de l'action parmi leurs condisciples. L'esprit d'apostolat est essentiel à la congrégation. Assister à des réunions, écouter des exhortations, prendre part à des prières communes, cela est nécessaire, mais non suffisant : le jeune homme n'est vraiment congréganiste que dans la mesure où il pratique l'apostolat et s'exerce au sacrifice volontaire.

L'intimité et la régularité des réunions de la congrégation, la pieuse solennité de ses fêtes, le choix des élèves qui en sont les membres, doivent faire apprécier le titre de *congréganiste*, à ceux qui l'ont reçu, et le faire considérer par leurs camarades comme l'honneur le plus envié. Il n'est pas nécessaire que la congrégation soit nombreuse; mais il est indispensable que les élèves qui la composent soient, de toute l'école, les plus assidus au travail, les plus généreux à se vaincre, les plus obéissants, les plus respectueux, les plus charitables et les plus estimés. Alors, mais seulement alors, la congrégation est un foyer de piété et de bon esprit, dont le rayon-

---

du Secrétaire et du Frère Directeur, attestant qu'il était congréganiste, et on lui promettait de prier Dieu après sa mort, si ses parents renvoyaient la patente à la pension. Lors donc qu'on en recevait une, on la lisait publiquement, on chantait l'office des morts et l'on faisait dire une messe pour le repos de son âme.

« Les congréganistes se préparaient à la fête de l'Immaculée-Conception par une retraite d'environ huit jours. Le jour de la fête, ils faisaient leur rénovation de réception à la congrégation. On recevait les membres nouveaux qu'on avait admis ; ils lisaient à genoux l'acte de consécration devant la statue de la très sainte Vierge, puis ils allaient embrasser le Frère Directeur, le Président de la congrégation et ses Assistants. » *Coutumier du pensionnat de Marseille*, p. 13.

[a] Nous ne pouvons nous étendre ici sur les moyens d'établir une congrégation ni sur son fonctionnement. Des opuscules spéciaux donnent à cet égard les renseignements utiles. L'établissement régulier et en quelque sorte canonique d'une congrégation est indispensable pour que ses membres jouissent des indulgences et faveurs concédées par les Souverains Pontifes. Rappelons particulièrement qu'il n'y a de vraies congrégations de la très sainte Vierge que celles qui sont affiliées à la *Prima primaria* de Rome.

nement exerce une action morale puissante. Elle organise dans la classe et l'école l'armée du bien ; elle diminue la fréquence des répressions coercitives ; elle initie les jeunes gens à l'apostolat, et prépare en eux les chrétiens énergiques si nécessaires à la société contemporaine ; enfin, elle prédispose certaines âmes choisies à entendre l'appel divin, pour une vocation sacerdotale ou religieuse.

La congrégation doit se continuer au delà de l'école, soit en réunissant les anciens élèves en groupements divers ayant leurs réunions, leurs exercices de piété, en un mot leur vie propre, soit en les faisant entrer dans les associations pieuses fondées dans les localités qu'ils habitent.

**Les Conférences de saint Vincent de Paul.** — « Mes petits enfants, disait l'apôtre saint Jean à ses disciples, n'aimons ni de parole ni de langue, mais par les œuvres et en vérité [1]. » Cette recommandation a été comme le mot d'ordre de toutes les associations de la charité privée qui, au dix-neuvième siècle, se sont ingéniées en tant de manières à secourir les infortunes matérielles ou morales. Que les jeunes gens fassent, sous notre direction, l'apprentissage pratique de ces œuvres de charité : c'est l'une des meilleures leçons que nous puissions leur donner.

Dans ce but, on a établi en un grand nombre de pensionnats et d'écoles, des conférences ou des petites conférences de saint Vincent de Paul. Bien dirigées, ces institutions ont donné les meilleurs résultats : elles sont en effet très efficaces pour combattre l'égoïsme et développer la compassion à l'égard des malheureux ; elles rendent les jeunes gens ingénieux à se procurer des ressources dont profiteront les pauvres ; elles sont enfin comme des pépinières où se recrutent les conférences paroissiales. La visite à domicile des familles secourues n'est pas sans inconvénients de plus d'un genre. Si, en quelques endroits, des circonstances exceptionnelles l'ont rendue praticable, presque partout, on a dû y renoncer, et la remplacer en faisant venir les personnes assistées dans un local de l'établissement, où les membres de la

[1] I Jean, III, 18.

conférence leur distribuent ce qui leur est destiné. Ailleurs, on se contente de remettre les secours en argent et en nature à une conférence paroissiale, qui fait visiter les familles au nom des jeunes gens.

## VI. — LES RETRAITES [a]

L'expérience a démontré la très grande utilité des retraites, pour développer la piété parmi les élèves et pour les affermir dans le bien. D'abord à peu près réservé aux internats, l'usage des retraites scolaires s'est heureusement généralisé dans toutes les écoles.

La *retraite du commencement de l'année scolaire* établit les enfants dans la grâce de Dieu, que beaucoup peut-être avaient perdue pendant les vacances ; elle les place ainsi en d'excellentes dispositions pour profiter de l'éducation chrétienne qu'ils reçoivent.

La *retraite de première communion* prépare à ce grand acte les enfants qui vont l'accomplir. Avec le bienfait d'une confession générale et d'instructions appropriées à leurs besoins, elle leur apporte des grâces de lumière et de force, qui décident parfois de l'orientation d'une vie entière.

La *retraite de fin d'études* est offerte aux jeunes gens qui vont quitter la maison d'éducation où ils ont été élevés. Elle leur ménage quelques jours de méditation, pour examiner devant Dieu la vocation où ils doivent s'engager, et pour prendre l'énergique résolution d'en remplir les devoirs. Elle leur laisse à l'esprit et au cœur l'un des meilleurs souvenirs qu'ils conservent de l'école chrétienne.

## VII. — JÉSUS ADOLESCENT, IDÉAL PROPOSÉ AUX ENFANTS ET AUX JEUNES GENS

Le Verbe divin, qui a voulu passer par l'enfance et l'adolescence, est l'idéal proposé à la jeunesse. Quel type parfait de

---

[a] Ce qui concerne les retraites dans nos écoles a été exposé dans le nº 92 des *Circulaires instructives et administratives* (*Retraites*, 2e *partie*, 19 mars 1900).

la nature humaine réalise Jésus Adolescent, « le plus beau des enfants des hommes ! » Il voile l'éclat de sa divinité ; mais sur son visage resplendissent la pureté, la gravité, la simplicité et une ineffable douceur. Son intelligence est illuminée de toutes les clartés, et, dans les créatures, elle voit Dieu qui s'y manifeste. Sa volonté adhère en tout et parfaitement au Bien absolu ; elle se soumet au bon plaisir divin, signifié par la loi, les ordres de Joseph et de Marie, les commandements de tous ceux qui exercent l'autorité. Les passions, les impulsions d'amour, de joie, de tristesse, de crainte et d'espérance que l'Homme-Dieu a voulu ressentir, sont d'une rectitude parfaite dans leur principe, leur objet et leur effet. Dans sa poitrine bat un cœur humain comme est le nôtre ; mais le plus doux, le plus aimant, le plus miséricordieux, le plus compatissant et le plus fort de tous les cœurs. Qui dira l'infinie pureté d'intention de son travail, les ardeurs de sa prière, la charité de son dévouement? Et il s'est fait l'un de nous, pour devenir le modèle accessible à tous.

Toutes proportions gardées, des enfants et des jeunes gens, doivent prier, obéir, travailler dans les dispositions intérieures qu'avait Jésus Adolescent, lorsqu'il priait, obéissait, travaillait. Les pensées, les paroles et les actions de Jésus sont la règle de leurs actions, de leurs pensées et de leurs paroles. La modestie, l'affabilité, l'humilité, l'obéissance, la pureté de Jésus, sont le divin exemplaire des vertus de leur âge. Noble ambition que celle de ressembler à un Dieu ! Elle est proposée à tous les chrétiens ; elle sollicite spécialement les efforts de ceux qui ont été comblés de plus de grâces. Pour faire honneur au Maître divin qu'ils servent, ils doivent se distinguer par l'élévation de leurs idées et de leurs sentiments, de leur langage et de leur conduite : « Je vous ai donné l'exemple, afin que ce que j'ai fait, vous le fassiez vous-mêmes [1]. »

---

[1] S. Jean, XIII, 15.

# LIVRE IV

## MOYENS GÉNÉRAUX D'ÉDUCATION

Les moyens d'éducation sont nombreux : c'est l'enseignement, religieux ou profane, avec ses méthodes, et les procédés par lesquels il développe les facultés de l'enfant ; c'est aussi l'ensemble des soins dont l'éducateur entoure ses élèves pour les protéger contre leur propre faiblesse et les influences pernicieuses ; c'est encore la discipline scolaire, avec tout ce qui peut la faire respecter. Pour ne pas revenir sur ce qui a été dit dans les livres II et III, on a choisi seulement, pour les étudier ici, quatre moyens généraux d'éducation : l'excitation et la direction de l'activité personnelle de l'enfant, l'autorité morale du maître, la discipline scolaire, et l'usage modéré des divertissements et des fêtes.

### CHAPITRE I

### DIRECTION DE L'ACTIVITÉ PERSONNELLE DE L'ENFANT

Chez l'enfant, l'activité personnelle est un mouvement par lequel la vie se déploie au dehors. A ce mouvement, le maître n'apporte guère qu'une excitation, une direction ; l'impulsion première vient du sujet à élever. On peut exciter l'activité intellectuelle et morale de l'enfant, la protéger et la guider ; mais on ne saurait la produire pour lui : en ce sens, il est vrai de dire que l'enfant fait lui-même son éducation. Sans le concours actif de l'élève, les éducateurs les plus habiles seraient

impuissants à donner l'expansion à ses inclinations heureuses, à le corriger de ses mauvaises tendances, et à développer les meilleures de ses facultés intellectuelles.

Notre activité est spontanée ou réfléchie : spontanée, elle est une conséquence naturelle de la vie ; réfléchie, elle est l'exercice conscient et volontaire des facultés intellectuelles et morales. Cette dernière forme de l'activité est la seule qui vraiment mérite le nom d'humaine; l'éducateur emploie toutes ses industries à la provoquer, à la diriger et à la fortifier en ceux qu'il élève.

L'enfant est tout activité, mais ses actes sont, le plus souvent, irréfléchis et comme inconscients. Parce que la réflexion exige un effort intellectuel, il y répugne et se réfugie volontiers dans la passivité de l'esprit : alors il ne fait plus que *subir* les leçons et les conseils. Même tendance dans la vie morale, où le moindre progrès suppose des luttes parfois longues et pénibles. Cette passivité est incontestablement l'un des obstacles les plus redoutables et les plus fréquents que rencontrent les maîtres; il faut la combattre par les méthodes dites *actives*, appliquées à la direction intellectuelle, ainsi qu'à la direction morale et religieuse des élèves.

## I. — DIRECTION DE L'ACTIVITÉ INTELLECTUELLE

En éducation intellectuelle, on entend par méthodes actives, ou suggestives, l'application des procédés d'enseignement qui ont pour but de faire travailler l'enfant par lui-même. Ces méthodes s'ingénient à l'intéresser, à éveiller son attention, à piquer sa curiosité, à provoquer sa réflexion et ses efforts personnels, qui seuls sont efficaces. L'expérience ne cesse, en effet, de donner raison à Mgr Dupanloup disant : « Ce que fait le maître est peu de chose ; ce qu'il fait faire est tout. »

Ce travail personnel est aussi le seul vraiment attrayant pour l'écolier. Nous ne disons pas amusant, car, en général, amusement et travail sont incompatibles : enlever le *sérieux* à la science, c'est la ravaler ; de même qu'épargner l'effort à l'élève, c'est l'inviter à la paresse.

Pour toutes les spécialités de l'enseignement, le maître s'inspire de ces méthodes, dont le caractère essentiel consiste à faire regarder, à faire réfléchir, à faire parler, à faire raisonner et à faire composer [1].

**Faire regarder.** — Regarder, ou observer, c'est appliquer l'attention à un objet extérieur. Le besoin de connaître est une inclination native de l'intelligence humaine ; et certes il est particulièrement vif chez l'enfant, dont rien ne lasse et ne contente l'avide curiosité. Mais si l'enfant jette les yeux sur tout, cependant il regarde peu, car il n'arrête guère son attention sur les détails. Les objets lui font éprouver un grand nombre de sensations, dont il se rend peu compte et surtout qu'il ne classe pas.

A cette curiosité superficielle et dispersée, substituer l'habitude d'analyser la forme et la situation des objets, de faire des dénombrements exacts et méthodiques de leurs parties, c'est mettre l'esprit en garde contre bien des erreurs. L'enfant acquiert la plupart de ses idées par le monde extérieur : l'initier à bien voir, c'est multiplier ses pensées. L'enseignement par l'aspect, les leçons de choses, le dessin d'après nature, l'enseignement des sciences naturelles, la description détaillée, orale ou écrite, des objets et des sites familiers aux élèves, sont les moyens principaux dont le maître se sert avec profit.

**Faire réfléchir.** — Faire réfléchir l'enfant, c'est l'exciter à replier son esprit sur lui-même, à porter son attention sur ses opérations intellectuelles. Cela est capital, car le travail routinier, allât-il jusqu'au surmenage, est à peu près stérile, puisqu'il laisse inactif l'esprit des écoliers. En vain le professeur parlerait-il jusqu'à s'épuiser, s'il ne fait réfléchir ses élèves, leur faculté pensante reste passive ; tout au plus joue-t-elle le rôle d'un mauvais miroir qui renvoie, déformée et incomplète, l'image des objets. Dans ces intelligences, la parole du maître est tombée abondamment, mais comme la semence sur le grand chemin ; il lui a manqué d'être recueillie,

---

[1] L'application de ces méthodes fait l'objet d'abondants commentaires dans la partie de cet ouvrage qui traite de l'*Enseignement*.

soumise à une action intérieure qui la transforme et la développe. Concluons qu'au lieu de bourrer de mots la tête des enfants, de la garnir d'un « savoir de perroquet [1] », de cultiver trop exclusivement en eux la mémoire, il faut ouvrir leur esprit, les provoquer à juger, puis rectifier, s'il y a lieu, les jugements qu'ils émettent.

La forme des interrogations, la nature des devoirs en composition française, mathématiques, histoire et géographie, doivent être telles, qu'elles excitent l'écolier à un effort de pensée. Un double écueil est à éviter : trop demander à la réflexion de l'enfant, qu'on ne guide pas assez dans son travail, ou rendre inutile l'exercice même de cette réflexion, parce qu'on lui a d'abord fourni tout ce qu'elle aurait dû trouver par son activité propre. La bonne règle est la suivante : donner des explications suffisantes, en termes clairs et précis, mais laisser à l'élève le soin et la joie de compléter, par une recherche personnelle, les idées qui lui ont été soumises.

On ne saurait trop prendre de précautions pour ne rien faire apprendre et ne dicter ni résumés ni notes, que les élèves ne comprennent. Pour s'assurer qu'ils ont l'intelligence de ce qu'ils lisent, écrivent ou récitent, on multiplie les questions, afin que la pleine lumière se répande dans leur esprit ; car si l'on n'y veille, ils réciteront imperturbablement, comme des phonographes, le texte de l'Évangile, des définitions de grammaire, des leçons de mathématiques et de sciences, dont ils ne saisiront ni les idées ni peut-être les mots. Le livre, aussi bien que la leçon orale, est indispensable aux enfants ; mais il ne saurait être qu'un aide : les vrais instruments de travail sont les facultés actives.

**Faire raisonner.** — Faire raisonner, c'est appliquer la réflexion de l'enfant, du jeune homme surtout, à des enchaînements logiques d'idées ; c'est l'habituer à suivre une marche directe et rigoureuse dans les déductions, à en éliminer l'inutile, à tirer d'un raisonnement toutes les conclusions qui s'ensuivent, et celles-là seulement.

Aucune étude ne soumet plus efficacement l'esprit à cette

---

[1] Leibnitz désignait ce savoir sous le nom de *psittacisme*.

gymnastique fortifiante que les mathématiques. On doit raisonner juste sur toutes sortes d'idées qui leur sont étrangères ; mais parce que les vérités mathématiques sont les plus simples, on leur applique les lois du raisonnement avec plus de facilité qu'à toute autre. Elles demeurent, pour tout esprit, une sorte d'instrument d'un mécanisme commode qui met en exercice la faculté raisonnante, qui la développe, l'assouplit et lui communique une dextérité, une sûreté, qu'elle porte ensuite dans la vie pratique. Alors même qu'un jeune homme instruit ne devrait pas, dans sa carrière, utiliser des connaissances mathématiques un peu étendues, on aurait tort de ne pas l'initier à ces sortes d'études. Elles lui font acquérir le besoin du vrai nettement connu et exposé, l'habitude de la méthode, l'horreur des notions vagues et des hypothèses que rien ne justifie : de tels résultats valent qu'on les assure par une sérieuse application aux sciences exactes. Lors donc que les élèves démontrent un théorème ou résolvent un problème au tableau noir, lorsqu'ils développent par écrit une solution, exigez que le raisonnement soit rigoureux ; n'admettez que les termes justes, précis, et assurez-vous, par des interrogations, que l'esprit possède le sens vrai des formules employées.

De ce que les mathématiques exercent si utilement la faculté de raisonner, on ne peut rien conclure contre les autres sciences à ce même point de vue. La méthode géométrique de raisonnement n'est pas la seule, et elle n'est pas applicable à tout. On peut, et il le faut, développer aussi le raisonnement des élèves par la discussion des faits historiques, des idées morales et littéraires. L'étude des lettres doit se joindre à l'étude des mathématiques : elle assouplit l'esprit, lui communique la finesse et le préserve de la tendance à vouloir tout réduire à des règles invariables, à des principes absolus.

**Faire parler.** — *Faire parler* et *laisser parler* sont choses bien différentes : laisser parler les enfants, c'est leur permettre de se servir d'expressions vulgaires, banales ou incorrectes; les faire parler, c'est éveiller en eux des idées claires et les leur faire exprimer correctement, par des termes qu'ils comprennent.

Les élèves, surtout ceux qui ne reçoivent pas toujours dans la famille l'exemple d'un langage correct, ont une grande difficulté à parler en phrases suivies. Encouragez-les beaucoup ; reprenez-les avec patience, pour les fautes de grammaire et les expressions impropres ou vicieuses. Laissez-leur le loisir de développer leur pensée, quand ils récitent ; ne les interrompez pas à chaque instant pour parler ou réciter, sous prétexte de leur venir en aide. De temps en temps, faites exposer pendant quelques minutes, par un écolier des plus avancés, une question qu'il aura préparée sous votre direction.

**Faire composer.** — Dans un sens général, on entend par composition tout exercice qui combine des éléments fournis par l'observation personnelle, l'enseignement du professeur ou l'étude d'un livre, pour en former un ensemble logique, dont l'agencement des parties soit bien le travail de l'élève.

Ainsi les écoliers composent quand, avec les idées que leur a suggérées la préparation d'une narration, d'une description, d'une explication de pensée, d'une amplification ou d'une dissertation, ils écrivent un sujet judicieusement ordonné, et qui porte la marque de leur esprit. Ils composent, quand ils développent une question synthétique d'histoire ou de géographie, dont la solution les conduit à grouper des notions diverses dans un ordre autre que celui de leurs manuels. Ils composent, lorsqu'ils trouvent par eux-mêmes et rédigent la démonstration d'un théorème mathématique ou la solution d'un problème. Ils composent en dessin, quand, avec des documents donnés et suivant une direction déterminée, ils agencent un motif d'ornement ou dressent un petit plan qui soit leur œuvre personnelle.

Les exercices de composition peuvent être très simples et mis à la portée de toutes les intelligences. Ils sont des plus efficaces pour exciter l'activité intellectuelle, et l'expérience atteste que les élèves prennent un vif intérêt à ces travaux, quand on sait en graduer les difficultés.

## II. — DIRECTION DE L'ACTIVITÉ MORALE

La direction de l'activité morale, chez les enfants, a un double but : maintenir dans la tendance générale vers le bien leurs inclinations et leurs passions, considérées en tant que ressorts ou mobiles d'action ; faire vouloir par la volonté le bien qu'on lui a montré comme possible et désirable. Ce dernier point a été suffisamment exposé au chapitre VI du IIIe livre ; il ne reste à parler ici que des inclinations et des passions[a].

Les inclinations sont des mouvements naturels qui doivent nous porter vers ce qui est conforme à notre destinée morale ; les passions sont des impulsions de l'âme qui, « touchée du plaisir ou de la douleur ressentis ou imaginés dans un objet, le poursuit ou s'en éloigne[1] ». Loin donc d'être en eux-mêmes des obstacles à l'éducation, ces mouvements spontanés en sont l'une des conditions : c'est parce que l'âme peut tendre au bien, qu'on peut l'exciter à s'y porter avec énergie, constance, enthousiasme même. Mais l'éducateur religieux sait quel trouble la déchéance originelle et les fautes personnelles introduisent dans ces forces natives, et combien la faiblesse, l'inexpérience et l'irréflexion des enfants, jointes à de funestes influences extérieures, peuvent pervertir leurs meilleures dispositions. Son rôle consistera donc à empêcher les inclinations de se transformer en penchants déréglés, et les passions en habitudes vicieuses.

Des inclinations fortes, des passions ardentes, révèlent une nature pleine de ressources : les hommes illustres, les héros et les saints ont tous mis des passions énergiques au service d'une cause juste, noble, élevée. Ils se sont « passionnés » pour la science, pour l'honneur de la patrie, pour le soulagement des misères matérielles ou morales, pour l'idéal divin ; ils ont mis toutes les forces de leur être au service de cette

---

[a] Par *passion*, nous entendons le mouvement qui porte l'âme vers un objet, abstraction faite du dérèglement qui peut faire dévier ce mouvement et le rendre dangereux.

[1] Bossuet, *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même.*

cause, et se sont ainsi rendus capables d'actes dont la seule pensée effraye les âmes vulgaires.

Mais ici le danger est bien proche : les âmes les plus passionnées sont exposées aux pires écarts, puisque leur ardeur peut les porter d'autant plus loin dans le mal qu'elle est plus vigoureuse. Le devoir de l'éducateur est tout tracé : diriger les inclinations et les passions ; les contenir en de justes bornes, quand elles se montrent violentes, fougueuses ; les exciter, quand elles manquent d'activité. Ainsi, l'amour de la gloire, l'attrait pour ce qui mérite estime et considération, se révèle-t-il puissamment chez un élève : l'éducateur s'en sert pour exciter cet enfant à rechercher le mieux en tout, mais avec l'intention d'accomplir son devoir, de répondre aux sacrifices que s'imposent pour lui ses parents, et surtout de plaire à Dieu. Le sentiment de l'honneur, de la dignité personnelle, est-il particulièrement vif chez un jeune homme : le maître l'entretient, lui désigne son véritable objet, l'approbation de la conscience et de Dieu, et lui donne comme contrepoids l'humilité chrétienne, qui l'empêche de dégénérer en orgueil ou en vanité. A l'instinct d'imitation, qui incline l'enfant à reproduire ce qu'il voit faire, on doit fournir des exemples dignes d'être suivis, et soustraire, le plus possible, ce qui deviendrait une suggestion au mal.

L'éducateur tient une conduite analogue à l'égard des autres inclinations et passions : amour de la liberté, confiance en soi-même, sympathie, sociabilité, amitié, émulation, etc. Avec un soin spécial, il s'attache à développer les inclinations et les passions les plus nobles : l'amour du vrai, qui est le principe de la science ; l'amour du bien, qui est le principe de la vertu ; et l'amour de Dieu, qui conduit l'homme directement à sa fin.

## CHAPITRE II

### L'AUTORITÉ MORALE DE L'ÉDUCATEUR

L'autorité morale d'un éducateur sur ses élèves est l'ascendant que lui donnent ses qualités intellectuelles, morales et professionnelles. Instinctivement, l'enfant cherche en son maître ce qui lui manque à lui-même : faible, ignorant, versatile, souvent rebelle à l'effort et surtout à la lutte morale, il reconnaît la supériorité du guide en qui il trouve une affection franche et cordiale, une science étendue, solide, ingénieuse à se communiquer, et la constance courageuse d'une âme toujours soumise au devoir. Alors il s'abandonne avec confiance à une direction dont il sent l'utilité et le besoin. Et lorsque le jeune homme a quitté l'école, le souvenir des leçons et des exemples qu'il a reçus de ce maître aimé et respecté l'accompagne dans la vie, comme une lumière, un encouragement, et parfois un salutaire reproche.

L'autorité de l'éducateur religieux est divine dans sa source ; elle est à la fois une délégation de l'autorité des familles, et une mission conférée par l'Église, qui approuve les Instituts enseignants ; mais, dans son exercice, elle est soumise à des conditions qui lui assurent le succès. Ces conditions, ou soutiens de l'autorité morale sont : le respect et l'estime que les écoliers ont pour la vertu et la science de leur formateur ; l'affection réciproque qui les unit à lui ; la douceur, la fermeté, le tact et la constance dont il fait preuve dans l'exercice du commandement, enfin l'appui que sa direction rencontre dans les familles de ceux qu'il élève.

## I. — 1er SOUTIEN DE L'AUTORITÉ : LE RESPECT ET L'ESTIME DES ÉLÈVES POUR L'ÉDUCATEUR

Les élèves ont sans cesse les yeux sur le maître et, si jeunes qu'ils soient, ils ne s'abandonnent à sa direction qu'en raison de ce qu'ils voient en lui de vertu et de dévouement, de savoir et de talents.

Par une pente naturelle, l'estime de l'enfant va vers celui qui incarne à ses yeux un haut idéal de perfection morale. Peu de chose suffit à déprécier le maître dans l'esprit d'un élève et à lui faire penser que celui qui enseigne les autres ne s'enseigne pas lui-même; au contraire, il se laisse entraîner par les exemples de vertu dont il est chaque jour témoin. Ainsi, vous ne réclamerez jamais plus efficacement des écoliers l'obéissance à vos ordres et l'union cordiale entre eux, que si votre respectueuse soumission aux Frères Directeur et Inspecteur, aussi bien que votre affectueuse entente avec vos collègues, est reconnue de tous. Avant de demander aux hommes l'obéissance à la loi nouvelle qu'il leur apportait, Jésus-Christ commença par pratiquer ce qu'il venait enseigner : voilà le modèle proposé aux éducateurs.

Le savoir de l'éducateur ne saurait à lui seul assurer sur les âmes une autorité féconde, mais il est nécessaire. L'action morale d'un professeur qui ne serait que brillant est stérile ; mais l'autorité de celui à qui manqueraient les connaissances et les talents professionnels serait bien limitée. En effet, l'enseignement repose sur un acte de confiance du disciple en la science de son maître : si les enfants ou leurs parents constataient que les leçons d'un professeur ne sont pas aussi instructives qu'elles le doivent être, sa personne et son enseignement seraient bien vite dépréciés.

## II. — 2e SOUTIEN DE L'AUTORITÉ : L'AFFECTION RÉCIPROQUE DES ÉLÈVES ET DES MAITRES

Nous l'avons dit au chap. IV du IIe livre : l'affection et le dévouement demeurent, parmi toutes les autres industries du

zèle, le grand secret de l'action de l'éducateur sur les âmes.

Les élèves aiment un guide dont la bonté constante, généreuse, impartiale, dilate les cœurs et les dispose à se soumettre à son autorité. Au contraire, si la tristesse, la lassitude ou le dégoût dont souffrirait un maître se manifestent en classe, l'ennui, l'irritabilité et l'insubordination ne tardent pas à s'y développer. Toutefois que l'éducateur se garde de briguer le douteux honneur d'être tenu pour *populaire;* cette popularité est achetée le plus souvent par de lâches concessions aux caprices des enfants, et ce petit peuple, lui aussi, a bien vite brisé son idole [a].

Ici s'impose une remarque relative aux internats. Encore qu'ils y soient bien traités, les enfants n'en sont pas moins privés des attentions qui, chaque soir, accueillent les externes au foyer paternel. Un bon maître a pour eux une partie de ces prévenances : il dissipe leurs ennuis, console leurs chagrins, surtout à leur entrée au pensionnat. Sont-ils malades, il les visite à l'infirmerie. Il veille sur leurs besoins, et toujours il a pour eux la bonne parole qui encourage, anime ou relève. S'il a dû sévir, il ne garde pas rancune, et ne condamne pas le délinquant à porter pendant de longs jours le poids d'une tristesse à laquelle rien ne fait diversion : il sait qu'à tous égards, elle serait la plus funeste des conseillères.

Dans l'intérêt de ses élèves, l'éducateur fait aimer sa classe, comme une famille dont les membres sont solidaires les uns des autres, et gardiens de son honneur et de sa réputation. Il fait aimer l'école et tout ce qui s'y rattache, afin que les enfants la fréquentent avec plaisir et assiduité ; que, plus tard, ils s'en souviennent avec bonheur et y reviennent avec joie, pour donner leur concours aux œuvres de persévérance qu'on y a organisées. Certes, la moralité de l'homme n'aurait rien

---

[a] « Le moyen de gagner l'estime des élèves est d'avoir pour eux un sincère attachement, de les obliger avec affection en tout ce que l'on peut, de montrer un grand zèle pour leur instruction, de l'affabilité, de la franchise, de la politesse, de l'application à ne se rebuter jamais de la multiplicité des répétitions, des leçons de toutes sortes. Si ces bons offices et ces qualités aimables ne sont pas rabaissées par des petitesses et des familiarités, elles auront le double effet de capter l'amour des élèves et de les porter à les imiter. » *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 42.

à gagner s'il ne se souvenait des années de son éducation que comme d'un internement forcé ou d'une servitude.

Pour obtenir que les enfants s'attachent à leur école, il n'y a pas de meilleurs moyens que de maintenir parmi eux l'esprit de soumission à l'autorité et de cordiale union avec les condisciples ; de bannir tout ce qui altère la paix, c'est-à-dire le péché et ses occasions ; enfin d'exciter une grande émulation au travail.

## III. — 3e SOUTIEN DE L'AUTORITÉ : UN SAGE COMMANDEMENT

Les principales qualités d'un sage commandement sont : la douceur, la fermeté, le tact et la constance ou esprit de suite.

**La douceur dans le commandement.** — La puissance de la douceur, dans l'exercice du commandement, est attestée, garantie par cette promesse de Jésus-Christ : « Bienheureux ceux qui sont doux, car ils posséderont la terre[1] » ; la *terre*, c'est-à-dire les hommes qui l'habitent, les doux semblent en disposer à leur gré, comme on fait d'une propriété ; ils sont maîtres des cœurs et des volontés. « La douceur et la sagesse jointes à la prière, dit saint Jean-Baptiste de la Salle, ont souvent plus d'efficacité sur les âmes que tous les autres moyens qu'on puisse imaginer[2]. » C'est la doctrine de tous ceux qui ont une longue expérience de la conduite des hommes. « De même qu'il est impossible d'avoir crédit auprès de Dieu sans la foi, dit saint Bernard, il est également impossible d'avoir autorité sur les hommes sans la douceur. » Jamais un ordre intimé avec rudesse n'a disposé une âme à l'obéissance ; au contraire, la douceur du commandement prévient ou apaise les résistances et les murmures ; elle met si bien les rebelles dans leurs torts, qu'ils n'ont aucune excuse à alléguer pour se disculper de leurs fautes ou pour atténuer leurs manquements.

En quelque disposition que se trouvent les élèves ou qu'il soit lui-même, un éducateur doit donner ses ordres avec calme et douceur. Cette modération est plus proche de la

---

[1] S. Matth., v, 4. — [2] *Méditation pour la fête de saint Léon* (11 avril).

justice que la sévérité ; elle communique à l'autorité un cachet de force et de noblesse qui impose l'obéissance ; elle empêche les plus malintentionnés, parmi les enfants, de penser que leur maître est capricieux ou arbitraire ; elle laisse celui-ci en pleine possession de lui-même pour exposer avec clarté et dignité ce qu'il demande ; enfin elle fait éviter l'exagération dans les conseils, les réprimandes ou les punitions[a].

**La fermeté dans le commandement.** — La fermeté dans le commandement résulte de la force de la volonté, de l'énergie du caractère, qui fait triompher de soi-même et des autres, de l'inconstance et du caprice. Elle garantit l'unité de conduite et l'esprit de suite, car elle rend celui qui dirige indépendant des influences de temps et de personnes. Elle assure le maintien des justes décisions qui ont été prises, et décourage les indisciplinés ou les brouillons qui voudraient les faire rapporter.

« Un maître a tout gagné, dit Bossuet, quand il peut tempérer si bien les choses, qu'on l'aime et qu'on le respecte, » c'est-à-dire quand il sait allier la fermeté à la douceur dans l'exercice du commandement. Loin de s'exclure, ces deux qualités se complètent l'une l'autre dans un maître : on peut même affirmer que celui-là seul est vraiment doux qui sait se montrer ferme.

La fermeté est nécessaire à l'éducateur pour ne pas laisser mépriser son autorité par les élèves, et pour leur inspirer une salutaire crainte d'enfreindre leur devoir. Si, par mollesse de caractère, puérile recherche de la popularité ou utopie sys-

---

[a] « La douceur est une vertu singulièrement admirable, puisqu'elle a l'humilité pour compagne, et que, lorsqu'elle est patiente, elle est même la perfection de la charité... Sous ce second rapport, qui fait son caractère le plus distinctif, elle se concilie l'amitié des écoliers. C'est un principe général que l'amour s'achète par l'amour : un maître doit donc, avant tout, prendre pour eux des sentiments de père, et se regarder comme tenant la place de ceux qui les lui ont confiés. La douceur lui inspire à leur égard l'affection, la sensibilité, la bienveillance, les manières engageantes et persuasives ; elle ôte au commandement ce qu'il a de dur et d'austère, et elle en émousse la pointe. Ainsi elle fait le bonheur des enfants, en les attachant au maître ; et, s'ils sont raisonnables, ne céderont-ils pas toujours bien volontiers à l'insinuation et à la douceur, plutôt qu'à la crainte et à la violence? » *Douze Vertus*, p. 80.

tématique, il n'était dans sa classe que « bon prince », il ne tarderait pas à voir le désordre s'y installer, car où il n'y a pas de chef, tout le monde commande. Que le maître soit bon mais ferme, très bon mais très ferme, pour être en même temps aimé et craint. La crainte doit fortifier l'affection que les écoliers ont pour leur formateur, sinon il lui faudrait bientôt craindre lui-même ceux qui ne le craindraient plus. D'ailleurs l'observation de la loi divine et du règlement disciplinaire est en grand danger, si la fermeté du maître ne la protège contre l'inconstance et la légèreté des enfants, contre leur indocilité et leur indolence. Enfin, seule la vigueur dans la direction d'une classe permet, sans péril pour l'autorité, de faire sentir aux élèves une affection et une confiance qui les charment : cette dernière considération a bien encore son prix.

Par ce sage tempérament de fermeté et de douceur, la crainte des écoliers n'est pas servile, mais filiale. S'ils n'enfreignent pas les ordres reçus, c'est moins pour éviter une répression, que pour ne pas contrister le maître qu'ils aiment et estiment. Un signe, un regard, une parole qui manifesteraient son mécontentement et sa peine, leur seraient une sensible punition, qu'ils ne veulent pas mériter.

**Le tact dans le commandement.** — Le tact est une qualité complexe, à laquelle concourent le bon sens ou justesse de l'esprit, la délicatesse du cœur et l'affabilité des manières. C'est une sorte d'intuition qui fait deviner l'opportunité d'un acte, d'un procédé, d'une parole, ou les raisons de s'en abstenir; c'est le discernement des moyens à employer dans nos rapports avec les personnes ; c'est le sentiment intime des circonstances de temps et de mode qui doivent accompagner un ordre, eu égard aux dispositions habituelles ou passagères de ceux qui vont le recevoir. Il permet à l'éducateur de refuser sans froisser, de réprimander sans blesser, d'exiger sans heurter ; il lui inspire la mesure juste dans l'éloge et le blâme, dans l'excitation et la répression.

Il est impossible d'indiquer toutes les occasions où le tact doit se manifester, puisqu'il est constamment utile. En voici quelques-unes :

1. Lorsqu'un maître prend possession d'une classe, ce serait

manquer de tact et de prudence que de vouloir y opérer trop vite de nombreuses réformes. Si elles ne sont pas nécessaires, il passe, ou pour un homme difficile, qui ne trouve rien de bien, ou pour un esprit altier, qui cherche à montrer sa supériorité. Sont-elles urgentes, le meilleur moyen de les faire accepter est de procéder graduellement, avec patience et modération. En tout cas, il est sage de se rendre compte des nécessités qui auraient fait tolérer quelques usages, abusifs sous certains rapports, et d'examiner si ce qu'on va y substituer ne sera pas plus défectueux encore.

2. Lorsqu'un maître établit quelque réglementation nouvelle, qu'il se demande si elle est justifiée, s'il pourra la maintenir, et si elle ne deviendra pas une gène pour celui qui, bientôt peut-être, devra lui succéder.

3. Ne punissez et ne récompensez, ni trop souvent, ni trop d'élèves à la fois : vous seriez bientôt désarmé. Sachez pardonner, quand l'indulgence est plus opportune que la punition. Différez parfois cette punition, et promettez de la supprimer si l'élève fait de réels efforts pour se corriger.

4. N'intimez pas un ordre pénible à un enfant mal disposé, à moins que vous ne puissiez attendre; et, dans ce cas, cherchez le moyen de le faire accepter sans opposition.

5. Montrez-vous habituellement satisfait de l'ensemble de votre classe. Le procédé contraire vous aliénerait les cœurs.

6. Etes-vous chargé d'un service qui entraîne le contrôle sur un ou plusieurs de vos confrères (surveillance générale, inspection, examens), gardez si bien pour vous vos propres appréciations, que les élèves n'en connaissent jamais rien qui soit défavorable à leurs maîtres.

7. Ne vous permettez aucune remarque de nature à blesser les familles de vos élèves, eussent-elles même des torts réels à votre égard ; ni aucune critique sur les mœurs ou les traditions du pays que vous habitez.

**La constance ou esprit de suite dans le commandement.** — La constance affermit l'autorité, parce que le maître, voulant toujours les mêmes choses, ou ne les voulant pas, finit par s'identifier, aux yeux des élèves, avec les raisons qu'ils ont eux-mêmes de les vouloir ou de ne les vouloir pas ; et ainsi

son autorité devient en quelque sorte impersonnelle comme le devoir, et ses prescriptions obligatoires comme celles de la loi morale. Seule, la constance s'oppose efficacement à la mobilité perpétuelle des enfants et leur donne l'exemple de la fidélité aux résolutions mûrement délibérées. Elle leur prouve que le maître n'est point un homme d'impressions et d'humeur changeante, et elle leur fait ainsi concevoir une idée avantageuse de sa vertu. Elle supprime en eux les hésitations sur ce qu'ils ont à faire ou à éviter, les doutes sur la certitude des récompenses promises ou de la répression qui suivrait leurs fautes ; et elle les maintient ainsi dans le devoir. Enfin, elle leur donne confiance en un professeur qui est assez sûr des procédés qu'il emploie, pour n'en pas changer à chaque instant.

Cette constance n'est pas une marque d'obstination ou d'entêtement : elle a sa source dans la justesse d'un esprit qui s'attache aux principes vrais ; dans la droiture d'une volonté qui domine les passions, ne s'inspire que de l'équité et ne poursuit que le bien ; dans l'humilité, qui ne s'étonne pas de la persistance des obstacles, et dans la confiance en Dieu, qui compte sur le succès promis à la persévérance. Chez l'éducateur religieux, l'esprit de suite s'appuie encore sur des traditions d'Institut qui ont fait leurs preuves, et qu'il serait au moins téméraire d'abandonner pour des innovations hasardeuses ; mais il ne rejette pas les modifications qui sont un réel progrès, celles que justifient les exigences légitimes des temps ou qu'imposent les transformations survenues dans la société.

## IV. — 4° SOUTIEN DE L'AUTORITÉ : L'APPUI DES FAMILLES

Puisque l'autorité de l'éducateur est une délégation du droit primordial qu'ont les parents d'élever et d'instruire leurs enfants, le maître doit donc rechercher, pour fortifier son œuvre, l'appui des familles. Celles-ci ont d'ailleurs tout intérêt à l'accorder ; leur indifférence ou la divergence des vues mettrait en péril la formation du caractère des élèves.

Le moyen de réaliser cette entente est de faire connaître aux parents la conduite de leurs enfants en classe. On y pour-

voit par la délivrance régulière des billets hebdomadaires et mensuels, par la communication des bulletins, et, dans les pensionnats, par la correspondance des internes.

**Communication des notes et bulletins de classe**[1]. — La communication aux parents des notes de leurs enfants peut se faire par l'envoi des carnets hebdomadaires ou des carnets de quinzaine, et des bulletins mensuels ou trimestriels.

Les *carnets hebdomadaires* et les *carnets de quinzaine* renferment les notes de conduite et de travail, ainsi que les résultats obtenus dans les compositions et les examens. Ils sont, ou rédigés par le maître, ou écrits par l'élève et revus par le professeur. Les parents les signent, en témoignage de leur contrôle ; et les élèves les rapportent ensuite à l'école le jour fixé.

Les *billets hebdomadaires*, de divers degrés (*Très Bien*, *Bien*, *Assez Bien* ou *Passable*), sont remis par le Frère Directeur. Dans plusieurs maisons, l'usage s'est introduit de les faire également viser par les familles, et alors l'élève écrit sur le verso du billet le détail des notes obtenues.

Les *bulletins mensuels* et les *bulletins trimestriels* présentent l'ensemble des notes ou des places obtenues par un élève pendant un mois ou un trimestre. Ils permettent aux parents de se rendre un compte exact de la situation de leurs enfants dans la classe : ils sont ainsi un puissant moyen d'émulation. Dans la rédaction de ces bulletins, un professeur judicieux évite un double écueil : la franchise brutale, dont s'irriteraient les parents, et la trop grande indulgence qui les tromperait sur les dispositions de leurs enfants, ainsi privés des conseils ou des réprimandes qui leur seraient utiles. D'ailleurs, les vérités pénibles à entendre peuvent et doivent toujours être exprimées sous une forme bienveillante.

**Moyens réservés.** — La *Conduite des Écoles* indique qu'en certains cas d'une exceptionnelle gravité, la communication des notes à la famille peut être imposée par le Frère Directeur

---

[1] Le mode de rédaction de ces bulletins fera, dans la IIe Partie, l'objet d'indications particulières. Il n'est ici question que de leur communication aux familles.

à un élève coupable. Il lui fait rédiger une lettre, dans laquelle le délinquant informe lui-même ses parents des fautes qu'il a commises, des réprimandes et de la punition qu'il a encourues.

Le Frère Directeur, mais lui seul, peut écrire aux parents d'un enfant dont la conduite est très répréhensible, ou dont l'assiduité à l'école est irrégulière, sans que des motifs acceptables aient été allégués.

**Correspondance des internes.** — Il importe, dans les pensionnats, que les professeurs veillent à la régularité de la correspondance des internes avec leur famille. Cette régularité assure à l'éducation un appui nécessaire : elle entretient chez les élèves les sentiments de reconnaissance filiale et d'affectueux abandon envers leurs parents, dont elle leur procure les conseils et les encouragements.

La réserve et la discrétion s'imposent aux maîtres chargés de ce service : il doit toujours être permis à un enfant d'écrire à sa famille et de dire ce qu'il veut, et les professeurs ne sont jamais autorisés à écrire sur les lettres envoyées par les élèves [a].

## V. — COMMENT SE PERD L'AUTORITÉ

L'autorité morale n'est pas inamissible : elle peut s'affaiblir, se perdre même totalement, par des causes nombreuses et diverses. La plus fatale est le mauvais exemple que donnerait un éducateur à ses élèves. Les autres causes proviennent de manières d'agir imprudentes ou inhabiles, de défauts, dont les principaux sont : la timidité et l'indécision, l'inconstance, la légèreté, l'impatience et l'irritabilité, la moquerie, la sévérité outrée, l'inquiétude et le soupçon, la mesquinerie, la négligence, les amitiés particulières, enfin ce qu'on pourrait appeler le genre libéral et le genre populaire.

Le *genre timide et indécis* consiste en une hésitation conti-

---

[a] La *Conduite en quatre parties* (Manuscrit n° 44, p. 62) indique encore un autre moyen d'affermir l'autorité du maître : c'est de diriger assez longtemps la même classe.

nuelle dans l'emploi des moyens d'éducation et d'enseignement. Cette hésitation provient, ou d'une crainte exagérée des obstacles que l'action du maître peut rencontrer, ou du manque d'assurance qu'entretient dans un éducateur le sentiment excessif de son impuissance. Elle se dénote dans les ordres, les défenses, les réprimandes et jusque dans la démarche. Alors, le maître « parle ou reprend les enfants si mollement, qu'ils n'y font point d'attention ou que cela ne leur fait aucune impression[1]. » Puisque l'œuvre de l'éducation suppose une direction nette et ferme de la part de l'éducateur, la timidité en compromet donc les résultats.

Le *genre versatile et inconstant* se reconnaît aux signes suivants : variabilité déraisonnable dans les jugements, manque de fixité dans les résolutions, perpétuelle mobilité dans les goûts, instabilité dans l'application des moyens en vue d'atteindre une fin donnée. Il résulte de l'absence de réaction contre les mouvements capricieux d'une humeur changeante. Que cette disposition naisse, chez un maître, d'un état maladif ou d'un travers d'esprit, elle impatiente les enfants, qui ne peuvent compter sur rien de certain. Elle les conduit à l'indiscipline, puisque l'expérience leur apprend que, dans la même journée, les rigueurs excessives dont ils pourraient souffrir sont suivies d'une indulgente faiblesse dont ils sauront profiter[a].

Le *genre léger* est la disposition d'un esprit superficiel, irréfléchi et inconstant, qui demeure incapable de combiner avec sagesse des mesures à prendre et de traiter sérieusement

---

[a] « Le maître tiendra une conduite uniforme ; ce qui est d'autant plus essentiel que, si chaque jour, le maître était différent de lui-même, par le changement d'humeur ou de façon de parler, les écoliers ne sauraient jamais bien positivement sur quoi ils auraient à compter, et ne manqueraient pas de trouver ces continuelles alternatives ridicules, insupportables, propres à les éloigner de l'école et même à leur en donner de l'aversion. » *Douze Vertus*, p. 83. — « Quand on a une fois trouvé les moyens de bien réussir dans l'école, on doit s'y tenir fortement attaché. Si l'on peut y changer, ce ne doit être qu'en mieux et qu'en suivant toujours des principes uniformes et dignes d'être approuvés... Quand les écoliers ont vu un maître pendant huit jours, ils doivent être en état de comprendre ce qu'il sera toujours et de décider ce qu'ils doivent être eux-mêmes. » *Conduite en quatre parties*, Manuscrit n° 44, p. 51-52.

[1] *Conduite des Écoles Chrétiennes* (1720), p. 143.

les affaires même les plus sérieuses. Il se trahit dans les paroles et les manières. Dans les paroles, c'est une superfluité d'observations et de remarques inutiles, ou de propos joyeux qui mettent une classe en désordre ; c'est une curiosité qui s'informe de tout, et une indiscrétion qui se hâte de publier les nouvelles ; c'est une irréflexion qui se répand en discours peu mesurés, en appréciations injustifiées ; c'est enfin une sorte d'incapacité de garder le sérieux et le silence, qui est cependant « un des principaux moyens de maintenir l'ordre dans l'école [1] ». Dans les manières, c'est un manque de gravité, de dignité et de modestie ; c'est parfois une puérilité qui s'abaisse jusqu'à de véritables enfantillages [a].

Le *genre impatient et irritable* est diamétralement en opposition avec la vertu de mansuétude qui nous est nécessaire. Fussent-ils les plus accomplis qu'on puisse imaginer, nos élèves nous fourniraient encore des occasions de pratiquer la patience. Par cela seul qu'ils sont des enfants, il nous faudrait supporter leurs oublis, leurs légèretés, les saillies d'un naturel jovial, toutes choses qu'il a bien fallu nous pardonner lorsque nous avions leur âge. L'impatience, qui est d'ailleurs un aveu public de faiblesse, ne remédie à rien ; au contraire, elle aggrave des incidents sans conséquence de leur nature, et elle indispose les meilleurs élèves [b]. « Quand vous vous sentirez portés à l'impatience dans l'école, écrit saint Jean-Baptiste de la Salle, demeurez quelque temps sans agir et sans parler, jusqu'à ce que ce mouvement soit passé [2]... Ce n'est pas votre impatience qui corrigera les écoliers, mais votre vigilance et votre bonne conduite [3]. »

---

[a] « Dans une classe où seraient le bruit, le désordre, la confusion, les enfants ne pourraient rien apprendre : et d'ailleurs il serait impossible d'obtenir le silence des écoliers, si le maître n'y était pas lui-même fidèle. » *Conduite en quatre parties*, Manuscrit n° 44, p. 35.

[b] « Les tempéraments vifs et bouillants s'enflamment aisément d'impatience. On ne peut cependant devenir maître des autres et mériter de leur commander que si l'on peut se commander à soi-même... Dans la conduite de la jeunesse, il faut savoir souffrir la peine et attendre tranquillement les fruits des soins qu'on y donne. » Ibid., p. 42 ; *Conduite* (1811), p. 327.

[1] *Règles communes*, IX, 10. — [2] *Lettre du 1er juin 1706*. — [3] *Lettre 25e*, mentionnée par le décret relatif aux écrits de saint Jean-Baptiste de la Salle.

Non contenue, cette irritabilité devient la violence. Elle se révèle par des ordres brefs et secs, des manières cassantes, des emportements prompts et irréfléchis, parfois contre une classe tout entière. « Or le maître est insupportable à ceux dont il est chargé, lorsqu'il leur commande avec des paroles trop dures et d'une manière trop impérieuse [1]. » Pour s'excuser, il dira peut-être : « Je suis brusque, mais j'ai bon cœur » : qu'il montre son bon cœur, mais qu'il corrige une brusquerie qui rend pesante sa direction, sans quoi il s'expose à des paroles regrettables, ridicules même, et il tend les rênes de l'autorité jusqu'à les rompre.

L'impatience se traduit encore par une ardeur excessive qui ne sait se contenir ; une promptitude à vouloir exiger des élèves la réforme immédiate de tous leurs défauts ; une hâte qui précipite les leçons et l'étude, sans donner aux écoliers le temps de comprendre, d'apprendre et de revoir ; une vivacité qui réprime les manquements par des punitions exagérées, données sur-le-champ et sans réflexion ; un manque de calme enfin, nuisible à tout [a].

Le *genre moqueur* marque peu d'humilité et d'expérience dans la conduite des âmes. « La causticité et l'ironie ne peuvent qu'indisposer les écoliers contre leur maître, jusqu'à rendre stériles ou presque entièrement inutiles les efforts de

---

[a] « Ce n'est pas par la fréquence des corrections et la dureté qu'on établit et qu'on maintient l'ordre dans une école, mais par une vigilance continuelle, mêlée de fermeté, de prudence et de douceur, toujours accompagnée de bonté, de modestie et d'aménité. » *Conduite en quatre parties*, Manuscrit n° 44, p. 40 ; *Conduite* (1811), p. 325.

— « Le maître ne doit être dans sa classe, ni brouillon, ni agité, ni trop remuant... Communément, les jeunes maîtres sont pleins de feu pour arriver promptement au terme de leurs désirs. Ils se portent à punir un écolier dès qu'il a manqué, sans examiner si le moment de la faute est celui qui rendra la punition plus profitable au coupable. Ils veulent établir à la fois tous les usages qu'ils croient bons, ou entreprennent de réformer tous les petits abus ou désordres qu'ils croient apercevoir dans une école. Ils voudraient que leurs désirs fussent aussitôt remplis que conçus, sans considérer que chaque chose doit premièrement être prévue, qu'ensuite il faut préparer mûrement les moyens de l'effectuer avec sagesse, et mettre le temps pour les employer avec précaution. » Manuscrit n° 44, p. 39. *Conduite* (1811), p. 323 et 325.

[1] *Conduite* (1720), p. 142.

son zèle [1]. » C'est de plus un funeste exemple : les gestes dédaigneux, les paroles fières ou méprisantes, éloignent les enfants, les irritent et les disposent à la raillerie. Chez un éducateur, la tendance à se moquer, fût-ce d'un seul élève, en le livrant à la risée de ses condisciples, est désastreuse pour la classe entière : l'élève ridiculisé s'aigrit, ses camarades prennent souvent parti contre lui et contractent l'odieuse habitude de la critique méchante; les plus réfléchis condamnent, dans leur jugement, le manque de charité et de dignité du maître, dont l'autorité est bientôt sapée par l'instrument même qu'il a mis aux mains des enfants.

Le *genre justicier* consiste en une sévérité outrée, qui s'affirme par la prétention de plier tous les élèves sous les mêmes exigences, de connaître tous les manquements à l'ordre et de n'en laisser aucun impuni, si léger soit-il, et quelque excuse qu'on présente [a]. Le maître tombe en ce défaut « par manque de douceur, de discrétion et de jugement : lorsque ses pénitences sont trop rigoureuses et le joug qu'il impose trop pesant ; lorsqu'il exige, avec une même ardeur, les petites choses aussi bien que les grandes ; lorsqu'il rejette de prime abord les raisons et les excuses des enfants, ne les voulant pas même écouter ; lorsqu'il ne sait pas compatir à leurs infirmités et qu'il semble plutôt agir sur un instrument insensible que sur une créature douée de raison [2]. »

Le *genre inquiet et soupçonneux* se trahit par une continuelle défiance à l'égard des enfants, par une fâcheuse disposition d'esprit qui fait regarder comme dirigée contre la personne du maître une faute quelconque des élèves, enfin par un désir quasi obsédant d'être renseigné sur leurs moindres actes et paroles. Cette inquiétude du maître lui fait accueillir volon-

---

[a] « Le maître manque de douceur : lorsqu'il montre une égale vivacité pour les choses qui sont de peu d'importance et pour celles qui sont considérables ; lorsqu'il n'écoute jamais les raisons ou les excuses des écoliers, ou ne leur pardonne jamais leurs fautes, quoiqu'on doive en pardonner plusieurs où il n'y a ni malice ni mauvaises suites à craindre ;... lorsqu'il ne paraît jamais qu'avec une humeur grondeuse, un air glacial, n'ouvrant la bouche que pour dire des choses mortifiantes. » *Douze Vertus*, p. 92.

[1] *Douze Vertus*, p. 127. — [2] *Conduite* (1720), p. 142.

tiers les rapports ; elle suscite indirectement les délations, au lieu de les punir comme il le faudrait. Un tel système ferme les cœurs ; il compromet ainsi le bien des enfants, qui d'ailleurs se font un plaisir malin d'échapper à une surveillance si peu discrète.

Le *genre méticuleux et mesquin* multiplie hors de toute mesure les observations, et pour les plus minimes détails. Avec d'excellentes intentions, le maître se rend insupportable ; il ne s'aperçoit pas qu'il supprime tout essor, toute initiative, par d'agaçantes prescriptions et l'étroitesse de ses jugements.

Le *genre négligent* consiste en un manque habituel d'énergie et d'activité dans l'enseignement ou la surveillance. Les leçons sont mal préparées et données sans précision ; les devoirs sont contrôlés à la hâte, peu ou point annotés. Le surveillant arrive en retard à son poste, et il ne s'y astreint pas à une vigilance sérieuse. Les causes de cette négligence habituelle peuvent être : l'apathie du tempérament, une certaine insouciance des détails, la préoccupation trop absorbante des études étrangères à la classe, ou la disposition d'un esprit porté à l'abattement. La négligence du maître à l'égard de ses devoirs professionnels a pour conséquence celle des élèves : ne se sentant pas suivis, ou par intermittences seulement, ils s'abandonnent à l'indolence ou à la dissipation, dont les effets compromettent leur éducation et leurs études[a].

Le *genre libéral* affecte de négliger, comme des minuties indignes d'attention, les plus nécessaires précautions de la

---

[a] « Le maître évitera une lâche complaisance, une molle condescendance. Il pèche de cette sorte... lorsqu'il se relâche mal à propos d'une juste sévérité, lorsqu'il regarde comme léger et indifférent ce qui serait un mal réel et considérable ; lorsqu'il tolère ou permet ce qui ne doit pas être souffert : lorsque, ne voulant pas se gêner, il ne donne pas l'attention nécessaire à la bonne discipline de la classe et à l'avancement des écoliers ; lorsqu'il parle nonchalamment et d'une manière indolente, indifférente, sans faire paraître qu'il veut tout de bon le devoir. » *Douze Vertus*, p. 105.

— « Il faut que le formateur inspire au jeune maître une activité et un certain air soigneux, diligent et énergique, nécessaires pour la bonne police des écoles et pour tenir toujours les écoliers en haleine. S'ils remarquaient que leur maître fût nonchalant et sans activité, beaucoup d'entre eux lui ressembleraient par le peu d'application qu'ils apporteraient au travail. » *Conduite en quatre parties*, Manuscrit n° 44, p. 44. *Conduite*. (1811), p. 330.

surveillance. « Je m'en rapporte, dirait un tel maître, à la conscience des jeunes gens. » Son incurie met à la fois en péril sa propre autorité, celle de son compagnon de classe, et les plus graves intérêts de ceux dont il ne sait pas être le protecteur et le guide.

Sans doute il faut que les élèves, en grandissant, prennent l'habitude de se diriger par eux-mêmes vers le bien ; mais un maître sage qui, dans ce but élevé, leur accorde certaines franchises, ne diminue pas pour cela l'activité de sa surveillance. Jamais on n'a, par la licence, formé les jeunes gens à l'usage de leur liberté.

Le *genre populaire* recherche, par des moyens illégitimes, puérils, la vogue et la popularité parmi les élèves. Agissant ainsi, le maître se découronne lui-même de l'auréole de dignité et de distinction qui lui assurerait le respect de ses disciples, et, à ce prix, il n'obtient pas même leur faveur incertaine et changeante [a].

Le *genre familier* se révèle par des amitiés trop sensibles et trop particulières. Les conséquences en sont diverses et presque toutes graves. C'est d'abord une aveugle faiblesse à l'égard des enfants ainsi choyés : ils ne sont pas repris de leurs défauts ; ils se prévalent de l'affection du maître pour s'encourager à l'indolence, aux caprices d'une humeur difficile et parfois à l'indiscipline. C'est ensuite une injuste sévérité à l'égard d'autres élèves, surtout s'il s'en trouve qui aient pris parti contre celui qui leur est préféré : d'où les rancunes jalouses, les colères silencieuses et concentrées, parfois les accès de rébellion et toujours le mépris [b]. Il se peut que vous

---

[a] « Il faut bien faire connaître au jeune maître que s'il s'oubliait au point de badiner avec ses élèves, ou qu'il leur parlât d'une manière peu sérieuse, ou qu'il fît des puérilités en leur présence, ou qu'il plaisantât de leurs défauts, il perdrait son autorité et ne pourrait ensuite la rétablir qu'à force de punitions et peut-être pas du tout, car il est assez ordinaire que les maîtres qui ont laissé prendre le dessus à leurs écoliers ne puissent le reprendre eux-mêmes. » *Conduite en quatre parties*, Manuscrit n° 44, p. 48. *Conduite* (1811), p. 334.

[b] « Le maître évitera une trop grande communication (familiarité, avec les écoliers. Elle engendre le mépris, l'insubordination, l'éloignement pour le travail, pour l'application : elle rend les écoliers volontaires, indociles, rebelles : elle entretient la paresse et d'autres vices, nuit au progrès, laisse

soyez plus incliné vers tels élèves que vers tels autres; le mal est que vous vous abandonniez à cette tendance et que vous ne preniez pas les précautions que la justice et la prudence conseillent, et que la *Règle* détermine avec tant de précision : « Les Frères aimeront tendrement tous leurs écoliers ; ils ne se familiariseront cependant avec aucun d'eux, et ne leur donneront rien par amitié particulière, mais seulement par récompense ou par engagement. Ils témoigneront une égale affection à tous leurs écoliers, plus même pour les pauvres que pour les riches.... Ils ne permettront pas qu'aucun écolier reste auprès d'eux pendant qu'ils seront à leur place. Ils ne parleront en particulier à leurs écoliers que fort rarement ; et lorsqu'ils auront à leur parler, ils le feront en peu de mots [1]. » Notre saint Instituteur insiste sur ce point : « N'ayez aucune acception pour aucun de vos écoliers, et n'ayez aucun égard à ce qu'il y a d'avantageux ou d'agréable dans leur extérieur...; ne les aimez que pour les porter à Dieu et les remplir de son esprit [2]. »

## CHAPITRE III

### LA DISCIPLINE EN GÉNÉRAL

**Nature de la discipline.** — Au sens large du mot, la discipline est la règle qui dirige une activité pour lui communiquer la rectitude et la puissance. La loi divine est la discipline de l'homme, selon ces paroles de la sainte Écriture : « Mon fils, écoutez-moi et apprenez de moi la discipline [3].... Saisis-

---

naître et se fortifier les mauvaises habitudes. Le maître manque alors de la résolution et de la fermeté nécessaires; il est tourné par les écoliers en dérision, et il se prête mal à propos à leurs désirs par manque de dignité par une timidité répréhensible. Il doit être affable sans doute; mais son affabilité ne lui permet pas de se familiariser avec eux. » *Douze Vertus*, p. 106.

[1] *Règles communes*, VII, 13-14, 16-17. — [2] *Méditation pour la fête de saint Joachim.* (Dim. dans l'oct. de l'Assomption.) — [3] Eccli., XI, 15.

sez-vous de la discipline, et ne l'abandonnez pas ; conservez-la, car elle est votre vie[1]. » C'est aussi la direction unique, ferme et stable, imposée à plusieurs volontés pour les faire concourir à un même but, par l'unité des efforts. Une telle définition convient à la discipline ecclésiastique ou religieuse, familiale, militaire ou sociale.

Considérée dans l'école, la discipline est un ensemble de prescriptions sagement combinées pour assurer l'éducation des enfants. Son but est double : elle établit le bon fonctionnement d'une classe, d'une maison ; elle forme la conscience des élèves en les habituant à se demander, avant d'agir, si ce qu'ils veulent faire est permis ou non, et ainsi elle les prépare à se gouverner eux-mêmes plus tard, selon les règles du devoir.

Discipline et ordre extérieur sont choses fort différentes. La discipline bien entendue assure la moralité, la régularité et le travail, en prévenant toute cause de désordre ; l'ordre extérieur n'est que l'une des conséquences d'une forte discipline. Certes, l'ordre extérieur est nécessaire pour garantir le travail des élèves et partant la bonne renommée d'une école ; mais combien cette tranquillité de surface peut cacher d'immoralité et d'hypocrisie, s'il ne s'y joint une forte direction des âmes vers le bien !

**Nécessité de la discipline.** — La discipline est d'une absolue nécessité pour l'enfant et pour l'école : pour l'enfant [a], qu'elle soumet à son maître et qu'elle habitue ainsi, par le respect à une règle extérieure, au respect de la règle intérieure dictée par la conscience ; pour l'école, d'où elle éloigne ce qui serait nuisible aux progrès et à la vertu.

Dans une maison d'éducation, la foi, la piété, les mœurs, le bon esprit, la réforme des caractères, le succès des études, l'avenir même de l'établissement, tout est intéressé au maintien d'une forte discipline. La discipline préserve l'innocence

---

[a] Au sens étymologique, le disciple (de *discere*, apprendre : *puellus*, enfant) est un enfant qui apprend à l'école d'un maître auquel il est soumis.

[1] Prov., IV, 13.

et permet aux âmes déjà atteintes par le mal de se refaire un tempérament moral ; elle gouverne et assouplit les volontés, en les soumettant au joug de l'autorité, et en leur imposant le frein salutaire de la surveillance ; elle maintient dans l'école l'atmosphère saine, calme et fortifiante dont a besoin la vertu ; enfin, elle fait le bonheur des élèves, qui, souvent enclins au désordre, ne se plaisent cependant que sous une règle assurant leurs progrès dans les études.

On a parfois prôné, sous le nom de *discipline libérale,* un système éducatif qui rejette la contrainte, surtout celle qu'impose la croyance aux dogmes religieux, et qui attend tout de la libre volonté de l'enfant et de sa conscience. La raison et l'expérience montrent les suites funestes d'un tel système. Les enfants n'entrent en possession de leur raison et de leur liberté que par l'éducation ; si donc une discipline relâchée laisse toute latitude aux passions, elle prépare l'asservissement même des volontés qu'elle prétendait affranchir. La véritable discipline libérale est celle qui exerce la volonté de l'enfant et qui la conduit à se déterminer librement au bien.

Sous la même dénomination de discipline libérale, on a aussi désigné un système d'éducation qui se borne à prescrire aux enfants « les grandes lignes de leur conduite », et refuse de « s'abaisser à la réglementation des détails », considérés comme des minuties. Sans doute, les « grandes lignes », les directions générales, les principes, sont l'âme du règlement disciplinaire, mais il ne faut pas oublier que les petits détails font sa vigueur et assurent son efficacité.

**Différentes espèces de discipline, quant à l'application.** — La discipline scolaire a une triple fonction : montrer le devoir à accomplir, écarter les occasions de l'enfreindre, et corriger pour les améliorer ceux qui le transgressent. Elle est donc à la fois directrice, préventive et répressive. Cependant, puisque bien instruire quelqu'un de son devoir, c'est déjà prévenir une partie des infractions qu'il pourrait commettre, il n'y a en réalité que deux espèces de discipline : la discipline *préventive* et la discipline *répressive.*

# CHAPITRE IV

## LA DISCIPLINE PRÉVENTIVE

La discipline préventive est un ensemble de dispositions combinées pour garantir les enfants de leur propre faiblesse et pour les préserver des influences nuisibles. Elle cherche à éloigner les occasions qui feraient naître ou développeraient en eux la paresse intellectuelle et la dissipation, l'inertie ou les défaillances de la volonté et la dépravation du cœur.

Pour prévenir efficacement les fautes des enfants, la discipline doit s'appuyer : sur l'autorité morale du maître ; sur le maintien d'un sage règlement scolaire, explicitement connu et compris de ceux qu'il oblige ; sur le soin d'exciter l'émulation pour le travail et la vertu ; enfin sur une exacte surveillance.

La nature et les conditions de l'autorité morale de l'éducateur ayant fait l'objet de l'un des chapitres précédents [1], il n'y a pas lieu d'y revenir.

### I. — LE RÈGLEMENT SCOLAIRE

Le règlement scolaire est le code des dispositions écrites qui précisent aux maîtres et aux élèves la conduite à tenir dans les circonstances ordinaires de la vie scolaire. Il comprend le règlement journalier et le règlement disciplinaire [2].

Le *règlement journalier*, appelé encore *emploi du temps* ou *horaire*, est une sage distribution des heures de travail et des spécialités de l'enseignement, selon l'âge et le développement intellectuel des élèves.

---

[1] Livre IV, chap. II. — [2] On trouvera dans la IIe Partie des types de règlements journaliers et de règlements disciplinaires.

La bonne tenue d'une classe exige qu'il soit assigné un temps précis pour chaque exercice, et que chaque exercice se fasse à l'heure indiquée. Les avantages d'un horaire sagement élaboré et fidèlement suivi sont nombreux :

1° La fixité des exercices prévient les hésitations du maître, et s'oppose aux modifications arbitraires qu'il voudrait introduire ; elle ôte aux élèves jusqu'à la pensée, soit de faire prolonger une leçon qui leur agrée, soit de faire supprimer ou abréger un travail qui leur est pénible : elle éloigne donc bien des causes d'indécision, de discussions et de perte de temps.

2° Un temps convenable est assuré à chaque spécialité du programme, selon son importance respective ; et l'on n'a pas à craindre que l'une d'entre elles prenne sur les autres une prépondérance injustifiée.

3° La variété régulière des leçons préserve les élèves de l'ennui et de la fatigue ; elle encourage ceux que lasse une étude ardue, par la pensée qu'une autre plus agréable va suivre : elle excite ainsi dans la classe une laborieuse animation.

4° La fidélité du maître à suivre l'horaire tient les élèves constamment occupés : elle diminue donc les motifs de sévir contre eux, et elle conserve le bon esprit.

5° La régularité des efforts assouplit les facultés intellectuelles, aplanit les difficultés, dispose les élèves à la constance et favorise leurs progrès.

Le *règlement* ou *directoire disciplinaire* est un code de prescriptions indiquant les devoirs des maîtres et des élèves relativement à l'ordre extérieur, dans les divers exercices de l'école.

Il est évident que les établissements d'éducation ne sauraient tous adopter un règlement uniforme, quant à la totalité des prescriptions Les directoires disciplinaires se ramènent à deux types généraux : règlements des écoles paroissiales et règlements des pensionnats.

**Matière et rédaction d'un sage règlement disciplinaire.** — Le règlement disciplinaire d'une école comprend deux parties :

l'une précise les obligations professionnelles des maîtres, et l'autre édicte les prescriptions relatives aux élèves. Le directoire des maîtres renferme leurs obligations quant à l'enseignement et à la surveillance. Le directoire des élèves précise avec détails la conduite qu'ils doivent tenir, soit à l'école, dans les exercices scolaires ou religieux et dans leurs relations avec les maîtres et les condisciples, soit hors de l'école, durant le trajet de la maison paternelle à la classe ainsi que pendant les congés et les vacances.

En aucun cas, un sage règlement disciplinaire ne saurait être établi *a priori*. Dans un Institut enseignant, il doit porter la forte empreinte de la Règle, s'inspirer des traditions, et adopter les mesures que l'expérience reconnaît les meilleures, étant donnés l'esprit national ou local, ainsi que le but particulier que l'école cherche à atteindre.

Une fois établi, le règlement devient comme l'âme de la maison ; il doit y diriger les élèves et les maîtres : les élèves, qui, sans lui, seraient abandonnés à l'indiscipline et au désordre; les maîtres, qui, s'ils ne le respectaient pas, ne seraient plus guère autorisés à l'invoquer, ou du moins se trouveraient impuissants à le maintenir dans sa vigueur. Quand une circonstance sérieuse et imprévue l'exige, on peut faire fléchir le règlement ; mais en dehors de ces cas exceptionnels, son autorité est souveraine.

**Le règlement doit être écrit, connu et expliqué.** — Le règlement est un code écrit ; il doit être lu et expliqué à ceux qu'il oblige. Quelques remarques sur ce sujet ne seront pas inutiles :

Il serait déraisonnable de supposer les élèves instruits du règlement au début de l'année, ou dès leur entrée à l'école. On le leur expliquera donc en détail au commencement d'octobre, pour en préciser le sens et en montrer la sagesse et l'opportunité. Cette mission incombe spécialement au Frère Directeur, qui, par ce commentaire, imprime une même impulsion à tous les esprits et à toutes les volontés.

Un maître sage ne se conduit pas à l'égard des élèves comme s'ils ne pouvaient pas oublier le règlement. Il leur rappelle les articles qu'ils enfreignent et, s'il n'y a pas malice ou

récidive, il évite de faire cet avertissement sous forme de reproche ou de sévère réprimande.

Il est utile de relire publiquement et de commenter de nouveau le règlement au cours du second et du troisième trimestre de l'année scolaire : au cours du second, parce que les élèves étant fatigués d'un travail déjà long, l'autorité de certains maîtres tendrait peut-être à fléchir ; au cours du troisième, parce que les chaleurs et l'approche des vacances peuvent, si l'on n'y prend garde, énerver la discipline jusque-là respectée.

**Des prescriptions réglementaires relatives au silence.** — L'un des points les plus importants du règlement disciplinaire concerne le silence. Sans le silence, il n'y a guère de travail ni de moralité dans une maison d'éducation. Le règlement indique les temps où le silence est prescrit : en classe, à la chapelle, dans les rangs et, pour les élèves internes, au réfectoire et au dortoir.

Le silence ainsi imposé n'est pas un silence glacial, un mutisme gardé par contrainte ou par peur des punitions ; c'est un silence volontaire, sans exagération, mais qui devient le silence absolu pendant les leçons, les exercices religieux et au dortoir.

En classe, le silence maintient l'attention et le calme, qui seuls permettent l'étude ; il prévient les conversations clandestines, qui dégénèrent vite en dangereuses confidences.

A la chapelle, il est imposé par le respect pour la sainte présence de Dieu et par le devoir de prier avec recueillement.

Au réfectoire, il permet de remplacer, par des lectures instructives et intéressantes, les conversations futiles et banales.

Au dortoir, il est une forme de la dignité et de la réserve, ainsi que du respect pour le repos des condisciples.

Dans les rangs, il maintient l'ordre, la régularité des mouvements, et il établit une transition nécessaire du jeu à l'étude.

Il convient de demander aux élèves d'obéir à ces prescriptions par devoir et pour acquérir, par de fréquents actes de volonté, cette domination sur eux-mêmes dont ils auront besoin en des occasions plus importantes.

## II. — L'ÉMULATION

**Nature et légitimité de l'émulation.** — L'émulation n'est pas, comme l'envie, le désir de déposséder le prochain d'un bien matériel ou moral dont il jouit ; c'est une excitation de notre volonté à imiter, égaler ou surpasser nos semblables en des actes louables.

A l'école, elle établit parmi les enfants une concurrence ardente et pacifique pour la conquête des récompenses les plus enviées et des meilleures places dans les compositions et les examens : c'est l'*émulation au travail ;* elle excite aussi les cœurs et les volontés à la pratique du bien, par le spectacle des actes vertueux : c'est l'*émulation à la vertu.*

L'émulation est légitime si son fondement est noble. Elle aspire au plus haut degré de vertu et d'application au travail, elle recherche ce qui est honorable : son fondement est donc l'honneur. Or l'honneur étant, parmi les biens naturels, le plus excellent, il rend légitime l'émulation.

**Nécessité et avantages de l'émulation.** — La nature même de cette petite société qu'est une classe montre la nécessité et les avantages de l'émulation. Dans un groupement d'enfants, et surtout de jeunes gens, il n'y a guère de milieu entre l'émulation au travail et à la vertu, et l'émulation à l'indiscipline et au mal, tant sont continuelles et fortes les influences réciproques qu'exercent les élèves les uns sur les autres. L'émulation à la vertu affaiblit parmi les écoliers l'empire du respect humain, et elle les dispose à écouter les instructions du maître. L'émulation au travail est l'une des conditions du succès dans les études : tandis que l'oisiveté appesantit l'âme, l'énerve et la laisse sans forces pour les luttes intimes, l'énergie au travail occupe et développe les facultés, fait la joie du cœur et donne à la volonté une puissance d'action qui est la meilleure ressource pour la formation du caractère. Elle est aussi le moyen assuré de diminuer la fréquence des reproches et des punitions.

L'émulation est l'un des plus puissants leviers par lesquels un éducateur puisse soulever la volonté de ses disciples ;

elle les rend capables d'efforts que souvent l'amour seul du savoir ne pourrait obtenir. Cependant plusieurs écrivains ont souhaité qu'on n'y recoure pas, parce qu'elle peut dégénérer en jalousie et en orgueil. Mais alors, autant vaudrait condamner l'amitié, parce que l'égoïsme peut s'y glisser; l'aumône, parce que plusieurs l'exercent par ostentation, et l'instruction, parce que des malfaiteurs en ont abusé.

**Conseils relatifs à la direction de l'émulation.** — Comme les autres sentiments, l'émulation a besoin d'être dirigée, pour que ses écarts soient prévenus ou redressés. A ce sujet, voici quelques conseils :

1° Ne pas laisser les écoliers prendre le change sur ce qui doit exciter leur émulation : ce qui est honorable, c'est moins le succès même légitime et la récompense qui l'accompagne, que l'effort consciencieux qui les a procurés; ce qui est plus honorable encore, c'est de s'acquitter de ses devoirs avec une application croissante, en vue de Dieu.

2° Ne pas estimer le succès plus que le mérite ; ne pas punir un élève moins doué et obtenant, malgré son application, des résultats moindres que ceux de ses camarades plus brillants : de tels procédés développeraient chez les uns une insupportable vanité, et chez les autres la jalousie, la tristesse, le découragement.

3° Amener les élèves à se comparer moins à leurs condisciples qu'à eux-mêmes ; récompenser chacun de leurs efforts vers le mieux, en excitant ainsi une émulation exempte de danger.

4° Lorsqu'on anime les enfants au travail, faire fréquemment appel aux motifs d'ordre surnaturel. Incliner les élèves les plus vertueux à n'agir que pour plaire à Dieu.

## III. — MOYENS D'EXCITER ET DE MAINTENIR L'ÉMULATION

Nombreux sont les moyens de créer et d'entretenir, dans l'école, l'émulation à la vertu et au travail. Après avoir fait cette réserve que tous doivent emprunter au principe moral leur meilleure puissance d'action, on peut les ranger en deux

groupes : les uns excitent spécialement l'effort moral ou intellectuel, et les autres le récompensent.

L'effort moral est excité par les instructions religieuses, la direction du confesseur, l'exemple des maîtres et des camarades, les congrégations pieuses, et par l'encouragement proprement dit. L'effort intellectuel est sollicité par le soin que prend le maître de se tenir toujours à la portée des élèves, et d'entretenir leur activité par les interrogations, la correction des devoirs, les compositions, les conférences ou expositions de questions, les examens, les concours entre camps rivaux d'une même classe, et entre élèves de classes ou d'écoles différentes.

Il ne suffit pas d'exciter l'effort, il faut le récompenser pour le rendre durable. Dans ce but, on emploie les notes, les bons points, les billets de satisfaction, les charges de confiance, les distinctions honorifiques et les récompenses proprement dites.

Plusieurs de ces moyens d'émulation ont été précédemment exposés ; d'autres le seront dans la IIe Partie de cet ouvrage : nous parlerons seulement ici de l'encouragement, des notes et des récompenses.

**L'encouragement.** — Savoir encourager est l'un des meilleurs secrets de l'art de gouverner.

Les formes principales de l'encouragement sont la parole réconfortante et l'éloge.

Sans doute, les notes et les récompenses constituent aussi un encouragement pour l'élève ; mais les unes sont surtout un contrôle, et les autres, la constatation d'un succès : c'est pourquoi nous les classons à part.

*La parole réconfortante.* — Le travail scolaire est accompagné de joie, puisqu'il développe normalement l'activité intellectuelle : mais à certains moments, par exemple après un échec, il apporte aussi à l'enfant la lassitude, la défaillance et même le découragement. Dans la vie morale surtout, aucun élève n'échappe aux fluctuations qui, à l'élan pour le bien, font succéder l'affaissement et une apparente impuissance. Que doit faire alors l'éducateur ? Rappeler l'obligation du devoir, le bonheur intime que procure son accomplissement,

l'efficacité de la lutte pour tremper le caractère, la nécessité de se préparer à conquérir dans la société une place honorable? Cela est insuffisant. Il faut parler affectueusement à l'élève, le stimuler par une courte exhortation, par un conseil venu du cœur; il faut lui inspirer la confiance que, par un effort généreux, il triomphera de l'obstacle : ainsi soutenu, l'enfant, un moment découragé, se remet au travail, et la tristesse, qui peut-être allait le dévoyer ou le réduire à l'inertie, se dissipe bientôt.

*L'éloge.* — L'éloge excite, chez les élèves, le sentiment de l'honneur et leur fait goûter plus vivement la satisfaction qui accompagne le devoir accompli[a]. S'en servir est donc légitime; mais il convient de prendre certaines précautions pour qu'il atteigne le résultat cherché.

1° L'éloge doit être juste. Tout éloge immérité déconsidère celui qui l'adresse, gêne celui qui le reçoit et blesse ceux qui l'entendent. Rien n'est fatal à l'autorité du maître comme la partialité qui prodigue les éloges aux uns, et les refuse à d'autres qui en sont également dignes. Quand un enfant est publiquement loué, que ce soit pour un fait qui impose l'approbation même aux élèves portés à la jalousie.

2° L'éloge doit être mesuré quant à l'usage[b], et discret

---

[a] « La récompense par louange, dit une ancienne *Conduite*, consiste à témoigner par des paroles flatteuses, honnêtes et engageantes, la satisfaction que l'on ressent de ce qu'un écolier s'est bien acquitté de son devoir.

« Il faut prendre garde de ne pas recourir à ces sortes de récompenses à tout propos, pour la moindre chose, et envers toutes sortes de caractères et d'âges; car s'en servir trop fréquemment, ce serait les rendre de nulle valeur; il en serait de même si on les employait pour ce qui ne le mérite guère, et plus encore si on les mettait en usage envers des élèves qui, par leur âge trop tendre ou leur caractère peu susceptible (indifférent) seraient hors d'état d'en faire profit. »

[b] « On peut faire un excellent usage des louanges à l'égard des écoliers qui sont capables de les sentir; mais il faut les employer avec discernement, sobriété et prudence. Donner des louanges à un enfant qui n'est pas capable d'en connaître le prix ni d'y trouver un motif d'émulation, c'est perdre son temps. Rendre les louanges trop fréquentes, envers ceux mêmes qui les méritent, c'est leur donner lieu de les mépriser. Les donner sans discrétion, c'est quelquefois donner lieu à l'enflure de l'orgueil et faire naître dans l'esprit de certains écoliers l'estime de leur propre excellence jusqu'au mépris de ceux qu'ils voient au-dessous d'eux. » *Conduite en quatre parties*. Manuscrit, n° 11, p. 295.

quant à la manière. A ne louer jamais les élèves, on risque de les décourager ; à les louer trop souvent ou avec exagération, on les rend vaniteux, et les appréciations du maître perdent de leur prix.

3° En louant les élèves, il convient de leur montrer un idéal plus élevé que le résultat obtenu, et de leur faire entendre qu'ils sont capables de nouveaux efforts pour se surpasser eux-mêmes.

4° Il est utile d'insister un peu sur l'éloge, soit pour mieux faire accepter un blâme, soit pour exciter au travail un élève médiocre qui aurait mieux réussi qu'à l'ordinaire.

5° Puisque la louange est un puissant moyen d'émulation, il est sage de la réserver surtout pour les moments où les élèves ont le plus besoin d'être stimulés.

6° La publicité donne de l'éclat et du prix à la louange. Quand cela est utile, on attend une occasion solennelle pour faire un éloge ; mais dans ce cas, il vaut mieux louer un groupe, qu'un élève en particulier.

**Les notes.** — Les notes sont une appréciation chiffrée qui sert de contrôle au travail ou à la conduite d'un écolier. On en distingue de plusieurs sortes.

Les *notes de récitation* sont un stimulant très actif ; il ne faut donc pas les négliger. Est-il à propos d'en donner pour toute leçon, pour toute réponse à une interrogation ? — Avec les jeunes enfants, la multiplicité des notes maintient l'ardeur au travail ; avec les grands élèves, on en simplifie la distribution. En général, on ne donne de notes que pour les interrogations de contrôle, c'est-à-dire celles par lesquelles on se rend compte si un élève a étudié ce qui était prescrit ; les interrogations posées au cours d'une leçon, et celles dites socratiques, qui ont pour but de faire trouver par l'enfant une notion à sa portée, ne sont ordinairement pas sanctionnées par des notes. Toutefois chaque professeur s'inspire des conditions spéciales dans lesquelles il est placé, ainsi que de ses propres dispositions ou de celles des élèves.

Il est désirable que les *notes de devoirs* soient justifiées, sur le cahier même de l'élève, par un commentaire écrit et très bref. Il est bon de donner une double note : l'une pour la

valeur du travail, l'autre pour l'application et le soin apportés à l'exécution de ce devoir (propreté, écriture, arrangement). Les appréciations chiffrées sont préférables aux mots *bien*, *assez bien*, *passable*, qui sont moins précis, et qui surtout ne peuvent entrer dans un calcul de moyenne. Il convient d'adopter un même maximum pour tous les devoirs (10 ou 20).

Les *notes de compositions* sont données aux résultats, au succès, et non à l'application. Elles sont ordinairement le total des notes ou points mérités pour chacune des questions dont la solution était demandée. La composition française est appréciée par une double note : l'une pour les idées et leur enchaînement, l'autre pour le style et l'orthographe. Dans les compositions de langues vivantes, la note est obtenue en retranchant d'un maximum (20 par exemple) le nombre de fautes ou de groupes de fautes relevées dans un thème ou une version. Le même procédé s'applique aux compositions d'orthographe.

Les *notes de travail quotidien* constatent l'effort plus que le succès. Elles sont surtout des notes d'application, et tout élève studieux, fût-il d'intelligence très médiocre, peut en obtenir de satisfaisantes. Il y a plusieurs manières de les établir : 1° en faisant la moyenne des notes de récitations et de devoirs ; 2° en retranchant d'un maximum convenu (10 ou 20) les mauvaises notes que l'élève aurait méritées.

Les *notes de conduite quotidienne* se calculent d'après le second de ces procédés.

Les *notes hebdomadaires* et les *notes mensuelles* sont, ou la somme, ou la moyenne des notes journalières de conduite et de travail.

Les notes doivent être données avec justice, modération et constance ; sans excès de sévérité ni acception de personnes ; enfin sans caprice, de telle sorte que les meilleures notes ne soient pas, sans motif plausible, tantôt prodiguées et tantôt rendues inaccessibles. En retranchant des notes à un enfant coupable, ce serait une injustice de lui faire perdre, pour une seule faute, toutes les notes gagnées par plusieurs jours de sérieuse application.

Le bon maître cherche à exciter si bien l'émulation dans sa

classe, que la généralité de ses élèves mérite d'excellentes notes d'application ; surtout, il n'a pas d'écoliers voués, pour ainsi dire, aux mauvaises notes, car ces enfants s'imagineraient bientôt qu'on leur en veut, et ils feraient de moins en moins d'efforts pour se corriger de leurs défauts. Les enfants découragés, qui semblent avoir pris leur parti des mauvaises notes, donnent un exemple funeste dont il faut préserver la classe.

**Cahier de discipline ou d'observations générales.** — Plusieurs motifs ont fait établir, dans les pensionnats surtout, l'usage du *cahier de discipline* ou *d'observations générales*. 1° Quelque vigilance qu'il exerce, l'Inspecteur ou le Frère Préfet ne saurait remarquer toutes les infractions au règlement ; et cependant il convient, qu'étant responsable de l'ordre général dans l'école, il soit renseigné sur les manquements auxquels il doit remédier. 2° Il est bien convenu, et les élèves en sont dûment avertis, qu'un maître a autorité sur tous les écoliers sur lesquels il exerce une surveillance. 3° Tous les maîtres d'une école s'intéressent à la bonne tenue des élèves qui la composent ; mais, en dehors de l'exercice d'une surveillance, ils n'ont pas mission de reprendre directement les délinquants qui ne sont pas de leur classe.

Que les élèves appartiennent ou non à la classe des professeurs qui les ont trouvés en faute, ceux-ci inscrivent leurs remarques sur le cahier de discipline, en termes modérés et précis, et ils les signent. L'Inspecteur ou le Frère Préfet joint ces observations à celles qu'il aurait faites de son côté, et il inflige aux coupables un avertissement ou un blâme, accompagné ou non d'une diminution de notes, en rapport avec la nature de leurs fautes.

Les observations écrites sur le cahier de discipline signalent des fautes contre le bon ordre ou la politesse, fautes commises lorsque les élèves n'étaient pas placés sous la surveillance de leur professeur. A moins que le signataire n'y consente, on ne fait pas connaître aux élèves le nom de celui qui a formulé des observations sur leur compte.

## IV. — MOYENS D'ÉMULATION (*Suite*). — LES RÉCOMPENSES

« Rien de plus utile dans les classes que les récompenses : elles relèvent le courage qui, sans elles, s'abattrait ; elles donnent une telle émulation, qu'elles font faire aux écoliers des efforts merveilleux tant pour l'ordre que pour le travail. Et quoique les récompenses ne doivent pas être les motifs qui fassent agir les écoliers, elles sont non moins utiles à la vertu et lui servent de puissant aiguillon [1]. »

L'idée maîtresse qui doit présider à la distribution des récompenses est celle-ci : le plus possible, il faut que la valeur morale s'unisse au succès intellectuel chez les enfants récompensés. Un système serait mauvais s'il aboutissait à attribuer les plus hautes récompenses à un élève brillant, mais dont la conduite n'est pas satisfaisante. Il est donc éducatif de combiner de telle façon les notes de conduite et d'application avec les notes de succès, que la récompense soit décernée dans la mesure où s'affirme le mérite le plus complet.

Les récompenses doivent être morales, justes, et assez peu nombreuses pour que leur valeur ne soit pas dépréciée [a].

Une récompense est morale lorsque, par sa nature, elle excite au bien ; elle est juste, si elle est proportionnée au mérite réel, et si elle répond ainsi au sentiment intime qu'a l'enfant d'avoir accompli un acte méritoire.

Il est très important de récompenser surtout l'effort volontaire, et dans la mesure où il s'est affirmé ; cependant si l'on attendait trop des élèves avant de leur marquer, par des récompenses, que l'on est content d'eux, on serait souvent déçu et l'on passerait pour exigeant.

La justice veut que le maître fasse primer moins le talent et

---

[a] « Pour récompenser à propos et avec fruit, un maître ne doit jamais le faire : 1° que si le mérite le requiert ; 2° qu'avec discernement, c'est-à-dire si la récompense peut avoir un bon effet, et alors la proportionner au mérite de l'action qui la motive ; 3° sans acception de personnes ; 4° rarement, afin que les récompenses aient plus de prix ; 5° avec un certain air de satisfaction, qui annonce le plaisir du maître à l'élève récompensé et à toute la classe. » *Conduite en deux parties*, Manuscrit n° 43, p. 213.

[1] *Conduite en deux parties*, Manuscrit n° 43, p. 212.

le succès que le courage persévérant à vaincre la difficulté : ainsi les premiers élèves n'ont pas un droit exclusif à la récompense ; tous ceux qui ont « gagné des places » ou augmenté la moyenne de leurs notes peuvent y prétendre.

Pour récompenser toujours avec justice : agissez avec réflexion, car une décision trop prompte vous entraînerait au delà de la mesure, vous exposerait à oublier quelqu'un ou vous ferait attribuer une récompense à celui qui ne l'a pas méritée; agissez avec impartialité, pour que l'on ne vous accuse pas d'être influencé par un calcul d'intérêt personnel ou par une faiblesse de cœur ; agissez avec tact, ayant égard à l'âge de l'élève, à ses dispositions et à ses tendances.

Enfin, gardez une sage gradation dans l'emploi des récompenses, car si, dès l'abord, vous accordez à un élève les plus hauts témoignages de votre satisfaction, il s'y habituera, la récompense sera bientôt dépréciée et vous serez privé des stimulants énergiques dont vous auriez besoin dans les moments de lassitude, à l'approche des examens ou à la fin d'une année scolaire.

Les principales sortes de récompenses sont les bons points, les billets ou mentions, les distinctions honorifiques, les objets de récompenses et les prix.

**Les bons points.** — On donne le nom de *bons points* à de petits morceaux de carton ou de papier fort, sur lesquels sont frappées des empreintes, ou imprimées des maximes, des sentences, des images, etc. Ils sont délivrés par le maître aux élèves dont la conduite ou le travail sont satisfaisants[a].

---

[a] Dans les anciennes *Conduites*, les bons points sont désignés sous le nom de *privilèges* ou *immunités*. « De petites estampes, ou vignettes, ou des figures quelconques, gravées sur des cartes ou du papier, et données aux écoliers pour les récompenser ou les exempter des punitions qu'ils auraient méritées, s'appellent *privilèges* ou *immunités*. C'est une récompense qu'ils estiment beaucoup, et, par cette raison, elle peut procurer l'émulation et parer à une grande partie des pénitences que les écoliers encourraient. » *Conduite en quatre parties*, Manuscrit n° 44, p. 297.

— Le même Manuscrit indique les conditions auxquelles les élèves pouvaient gagner les privilèges de *sagesse* (avoir tenu pendant deux ou trois jours une conduite irréprehensible), les privilèges d'*application* (avoir bien travaillé durant huit jours), et les privilèges d'*assiduité* (pour l'exactitude à se trouver à l'école à l'heure réglementaire).

Les bons points sont une sorte de monnaie fictive, au moyen de laquelle l'enfant peut se libérer de quelques punitions qu'il aurait encourues, obtenir certains avantages, tels que des récompenses ou encore, s'il est pensionnaire, participer à des sorties de faveur.

Les bons points sont de valeur variable, suivant leurs dimensions ou leur couleur : ils valent une, deux, cinq, dix, vingt, cinquante, cent unités. Il n'est pas expédient de leur attribuer une valeur trop considérable, parce que le maître prend l'habitude de les donner facilement, ce qui les déprécie dans l'estime des élèves.

Lorsque les écoliers ont suffisamment de bons points simples, ils les échangent contre des points de dix, de vingt, de cinquante ou de cent : c'est le principal usage de ces derniers.

Dans quelques établissements, on fait usage de *notes de succès*, d'*exemptions*, d'*immunités*, de *satisfecit*, de *points d'examen*, de *bonnes notes d'honneur*, signés par le Frère Directeur. Ces privilèges, donnés surtout pour les compositions et les examens, peuvent être considérés comme des bons points d'une valeur exceptionnelle.

Il est de tradition parmi nous que les bons points portent ordinairement un emblème religieux ; mais rien n'est exclusif à cet égard. La coutume tend à se généraliser, dans l'enseignement public, de faire imprimer sur les bons points des sentences, et même des scènes d'histoire, des biographies ou des sujets d'histoire naturelle. Sans abandonner nos usages, nous pouvons adopter aussi ces genres de bons points, pourvu que les sentences morales aient un sens élevé et que les gravures soient instructives et de bon goût.

*Conseils pratiques sur l'usage des bons points.* — **1.** L'enfant attache aux bons points une importance proportionnée à celle que le maître leur attribue lui-même. Si donc les points obtenus ne conféraient que des avantages minimes ou très éloignés, plusieurs élèves se mettraient peu en peine d'en mériter.

La plupart des écoliers et leurs parents attacheront une grande importance aux bons points, s'il en est tenu compte

dans la distribution des témoignages de satisfaction et des distinctions honorifiques.

La facilité accordée aux élèves de se libérer des punitions ordinaires, par les bons points, est un aussi excellent moyen de leur donner du prix. A moins de fautes d'une gravité exceptionnelle, les bons points doivent toujours être admis à titre de compensation pour la pénitence encourue.

2. Les points sont donnés tantôt au succès, tantôt à l'application, de sorte que les élèves studieux et de bonne conduite peuvent tous y prétendre.

3. Un double écueil doit être évité dans l'usage des bons points : se montrer si parcimonieux que les élèves ne puissent en gagner suffisamment pour se racheter d'une pénitence ; ou bien les prodiguer au point que les enfants ne les estiment plus. Les bons points pourraient même devenir, par leur profusion, un encouragement tacite à l'indiscipline, les délinquants en ayant toujours assez pour se libérer des punitions qui leur seraient infligées.

4. Ne fixez ni trop haut ni trop bas le taux de rachat des pénitences ; suivez les usages de la maison où vous résidez.

5. Avec les petits enfants, l'emploi judicieux des bons points suffirait presque seul à obtenir l'attention, l'ordre et l'application ; mais il faut être très exact à les leur donner après chaque leçon. La négligence à les distribuer impatiente les élèves ; elle mécontente les familles, qui, pour la plupart, se rendent compte chaque soir, d'après les points obtenus, de la conduite de leurs enfants à l'école.

Les élèves un peu plus âgés reçoivent aussi des bons points pour les récitations, les compositions, les devoirs et les examens.

6. Il est utile de surveiller certains élèves portés à faire le trafic des bons points, soit pour s'en procurer, soit pour en céder à des camarades, même contre de l'argent. C'est pour obvier à cet inconvénient que plusieurs écoles remplacent les bons points par autant de *bonnes notes* inscrites sur un registre spécial ; mais les enfants y prennent moins d'intérêt[a].

---

[a] Dans certaines écoles, le Frère Directeur, l'Inspecteur ou le Frère Préfet, disposent de bons points spéciaux appelés *témoignages de satisfaction*. Ils les donnent à des conditions déterminées par le règlement.

**Les billets ou mentions hebdomadaires.** — Les billets, ou mentions hebdomadaires, sont des attestations remises par le Frère Directeur aux élèves qui, pendant la semaine, ont bien rempli tous leurs devoirs, quant à la conduite et au travail.

Les billets présentent cet incontestable avantage d'intéresser les familles à la conduite et aux progrès des enfants. Dans les internats, ils confèrent à l'élève l'autorisation de participer aux congés réguliers, d'après les conditions déterminées par le règlement.

Les billets hebdomadaires sont ordinairement de trois degrés, selon les notes méritées : billets *très bien*, *bien*, *assez bien*. On les distingue entre eux par des couleurs différentes.

Les conditions requises d'un écolier, pour obtenir telle ou telle sorte de billet, varient selon les classes et la nature de l'école ; c'est le règlement qui les fixe.

Les billets hebdomadaires ne sont pas des certificats exclusivement attribués au succès ; ils sont surtout des témoignages de satisfaction pour la conduite des élèves et leur application au travail. Dans une classe où règnent le bon esprit et l'émulation, très peu d'enfants doivent être privés d'un billet *bien*.

Les billets hebdomadaires sont ordinairement distribués le samedi par le Frère Directeur, après la lecture des notes qui y donnent droit. S'il le juge à propos, le Frère Directeur demande parfois à certains élèves, publiquement ou non, des explications sur le billet peu satisfaisant qu'ils ont mérité.

**Les billets d'honneur ou témoignages mensuels.** — Les billets d'honneur, nommés aussi témoignages mensuels ou mentions honorables, sont donnés en réunion générale de l'école, par le Frère Directeur, vers la fin de chaque mois.

Ils sont délivrés, moyennant des conditions déterminées, aux élèves qui ont obtenu des billets hebdomadaires *bien* et *très bien*. Ces billets mensuels sont ordinairement de deux degrés, en rapport avec les billets hebdomadaires.

Dans les classes où le carnet hebdomadaire[a] est adopté, le

---

[a] Le carnet hebdomadaire et le carnet de quinzaine sont aussi appelés *livrets de correspondance*.

billet d'honneur est décerné d'après le total des notes portées sur ce carnet, joint au résultat des compositions mensuelles. Ainsi, les élèves laborieux qui, par leur application et leur exactitude, n'ont mérité que de bonnes notes journalières, compensent une composition où ils n'auraient que médiocrement réussi. De cette façon, le travail et le succès peuvent l'un et l'autre espérer ces prix d'honneur qui, dans certaines écoles, sont le plus puissant moyen d'émulation.

Les autres avantages attachés aux billets d'honneur varient selon les habitudes locales ; ils servent pour les sorties spéciales dites *sorties d'honneur*, et surtout pour l'obtention des *prix d'honneur*, à la fin de l'année.

**Les distinctions ou récompenses honorifiques.** — Les distinctions honorifiques usitées dans nos écoles sont les croix d'honneur et l'inscription au tableau d'honneur.

Les *croix d'honneur* sont accordées aux élèves qui se sont le plus distingués par le travail et la conduite. Ordinairement, le maître dispose d'une croix pour chacune des spécialités importantes du programme de la classe. Alors même que les croix sont accordées au succès dans les études, il demeure convenu que cette distinction n'est remise aux premiers élèves que si leur conduite est satisfaisante. L'enfant qui a reçu la croix la porte pendant un temps déterminé, une semaine par exemple. Pour qu'elle conserve son prestige, cette récompense ne doit pas être prodiguée.

Les privilèges de l'enfant ainsi décoré varient selon les écoles : tantôt la croix l'exempte, pour une seule fois, d'une pénitence qu'il aurait encourue ; tantôt elle lui permet, suivant des conditions réglées, de solliciter la grâce d'un condisciple puni ; ici, elle lui donne une note supplémentaire pour les billets de semaine ; là, elle le range à une place d'honneur dans les réunions générales de l'école.

Le *tableau d'honneur* renferme, pour chaque classe et chaque mois, la liste des quatre ou cinq premiers élèves pour la conduite et le travail. L'inscription au tableau d'honneur est précédée de la proclamation solennelle, en réunion générale, des résultats qui ont mérité cette distinction aux enfants auxquels on l'accorde.

Cette publication, faite par le Frère Directeur, est un puissant stimulant pour tous les élèves, et en particulier pour ceux qui ont l'honneur d'être cités ainsi à l'ordre du jour de l'école, et désignés comme modèles à leurs camarades.

**Les objets de récompenses.** — On entend par objets de récompenses : les images, crucifix, statuettes, livres, menus articles de bureau, de papeterie ou de dessin, donnés aux élèves en échange de leurs bons points. Distribuer ces objets, c'est ce qu'on appelle, en certains endroits, faire la *vente des récompenses*. Elle a lieu tous les mois pour les jeunes enfants, et à la fin de chaque trimestre pour les autres.

Le Frère Directeur remet aux maîtres des récompenses dont la nature, la valeur et la quantité sont en rapport avec l'âge des enfants, leur nombre et les ressources budgétaires de la maison.

Les élèves ayant apporté leurs bons points, renfermés en des enveloppes dont le contenu est vérifié par un de leurs condisciples, le professeur met aux enchères le plus bel objet et l'adjuge au plus offrant. Il procède ainsi pour les autres récompenses. D'autres fois, on laisse les enfants choisir eux-mêmes, en commençant par ceux qui ont le plus de points.

Ne distribuez pas à profusion les images pieuses : ou les élèves les traitent sans respect, ou elles deviennent pour eux l'objet de petits trafics. Mieux vaut les remplacer par des crucifix, des statuettes, des brochures édifiantes ou instructives.

Par raison d'économie, un certain nombre d'écoles ont abandonné les *ventes*, et les ont remplacées par des *prix de bonnes notes* donnés à la fin de l'année.

**Les distributions de prix.** — La question des distributions de prix donne lieu à quelques remarques sur leur utilité, la nature des objets à distribuer et leur mode de répartition, enfin sur le cérémonial de cette fête scolaire.

L'*utilité* des distributions solennelles de prix a été souvent discutée, en raison des abus créés par cet usage. Qu'elles entraînent, si l'on n'y prend garde, des abus de plus d'un genre, cela est évident ; mais il semble plus facile d'y remédier par de sages précautions, que de supprimer l'institution

elle-même. Les distributions de prix sont devenues, presque partout, des cérémonies dont les bienfaiteurs de l'enseignement chrétien prennent occasion pour témoigner la sympathie dont ils l'entourent ; elles stimulent l'ardeur des enfants et elles sont, pour les parents, une véritable fête de famille.

La *nature des objets* remis aux élèves a peu varié : ce sont ordinairement des livres reliés ou brochés[a], dont le sujet et la valeur sont en rapport avec l'âge des élèves et les ressources de l'école. Il est bon cependant de donner des boîtes de compas comme prix de dessin, des albums de morceaux bien choisis comme prix de musique, et des ouvrages de sciences ou de littérature en rapport, soit avec les cours que les élèves ont suivis, soit avec la classe où ils entreront à la rentrée prochaine. Depuis quelques années, la coutume s'est établie, en certaines localités, de remettre aux premiers élèves de l'école primaire des livrets de caisse d'épargne offerts par les bienfaiteurs : de concert avec ses Supérieurs, le Frère Directeur adopte sur ce point les mesures qui lui paraissent être conseillées par l'intérêt des enfants et celui de la maison.

Dans le choix des ouvrages distribués aux élèves, des religieux s'inspirent d'abord d'une pensée de zèle ; ils font donc une part notable aux récits édifiants, aux études sur la religion et sur les hommes célèbres dont elle a rendu féconde l'existence[b]. Ne donnons point d'ouvrages dont l'esprit soit tant soit peu suspect, fussent-ils parfaitement écrits ; mais il ne suffit pas que les livres de prix ne soient pas dangereux, il faut qu'ils soient bons. Ecartons les livres de contes et de bluettes, pour le moins insignifiants, qui donnent aux enfants l'attrait pour les romans et le goût des lectures futiles. Notre Institut a d'ailleurs préparé, et il complète chaque année, un catalogue très étendu d'ouvrages choisis avec soin, pour tous

---

[a] Les élèves et les familles jugent souvent des livres par les dimensions et surtout par l'éclat de la reliure. C'est un préjugé qu'il ne faut pas craindre de combattre. Excepté aux tout jeunes enfants, on ne devrait guère donner que des ouvrages brochés.

[b] « Quant aux livres qu'on leur donnera pour récompenses, on préférera ceux qui seront propres à les instruire de la religion et à les rendre de véritables chrétiens. » *Règlement de Saint-Yon.*

les âges et pour toutes les écoles; les listes en sont assez variées et assez hospitalières aux publications nouvelles, pour donner satisfaction aux légitimes désirs des Frères Directeurs.

Par la *répartition* des prix entre les élèves, on cherche à récompenser à la fois le succès et la bonne volonté soutenue. Le succès trouve sa part dans les prix accordés, pour chaque spécialité, aux premiers élèves de chacune des divisions de la classe. Si les efforts persévérants de tels et tels écoliers, dont la conduite est exemplaire, n'ont pu leur obtenir une nomination de cette nature, on leur attribue des prix d'honneur et de travail, et ces récompenses doivent être les plus enviées.

Le louable souci de récompenser surtout l'application et l'effort moral des élèves a fait adopter en certaines écoles le procédé suivant : à la distribution, on proclame les deux ou trois premiers élèves dans chaque spécialité, mais on ne donne de prix que pour le total des notes de conduite et de travail obtenues pendant toute l'année scolaire.

Dans un grand nombre d'écoles, au lieu de donner au même enfant plusieurs petits livres, on les remplace par un seul volume, ou un seul ouvrage d'une réelle valeur, auquel on joint l'attestation de tous les prix obtenus.

Relativement au *cérémonial* des distributions de prix, le Frère Directeur cherche à concilier la simplicité de notre état avec les exigences créées par les traditions locales et les désirs des bienfaiteurs de l'école. Mais il importe extrêmement que tout ce qui est lu, récité ou chanté, dans les distributions publiques, soit d'un goût irréprochable, d'une parfaite convenance quant aux idées elles-mêmes et quant à leur interprétation. La gaieté a sa place dans une distribution de prix ; mais ce qui est trivial ou grotesque doit en être banni. De même, il faut exclure formellement les allusions politiques, et tout ce qui pourrait être interprété dans ce sens.

# CHAPITRE V

## DISCIPLINE PRÉVENTIVE (*suite*). — LA SURVEILLANCE.

« L'esprit de l'Institut consiste (secondement) dans un zèle ardent d'instruire les enfants, de les élever dans la crainte de Dieu et de les porter à conserver leur innocence... Pour vivre dans cet esprit, les Frères s'efforceront par leur vigilance, de procurer le salut des enfants qui leur sont confiés[1]. » Cette vigilance s'exerce par la surveillance.

### I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA SURVEILLANCE

**Nature et nécessité de la surveillance.** — Surveiller, c'est veiller sur quelqu'un pour éloigner ce qui pourrait lui être funeste; et comme on ne veille bien que sur ce que l'on aime, surveiller est avant tout un acte d'affection et de dévouement.

Dans l'école, la surveillance est l'exercice actif et continu de la sollicitude d'un maître qui ne perd pas de vue ses élèves, afin de les préserver de tout danger physique et moral, et de former leur conscience par la pensée du devoir. Il n'est donc pas seulement ici question d'une surveillance extérieure, qui se bornerait à empêcher l'acte répréhensible ou à le punir, mais surtout d'une action intime de l'éducateur qui, par sa présence, maintient ses élèves dans l'accomplissement volontaire de leurs obligations.

Les élèves ont besoin, eux aussi, de se faire une notion exacte de la surveillance que le maître exerce sur eux. Se garder, se préserver soi-même du mal, est un devoir de conservation personnelle qui incombe à chacun ; ce doit être l'usage de la raison et de la conscience éclairées par la foi. Les parents et les éducateurs qui surveillent un enfant ne font que

---

[1] *Règles communes*, II, 9-10.

l'aider à remplir efficacement ce devoir : mais c'est en vain qu'on l'entourerait d'une vigilance incessante, s'il ne se gardait pas lui-même. Or se garder ainsi, c'est pratiquement se défendre du mal, en éviter les occasions, repousser les tentations, mettre entre le péché et soi la barrière d'une conscience toujours ferme et vigilante. Le surveillant n'est pas une sorte de policier, mais un ange gardien qui rappelle à l'enfant l'obligation de vouloir librement le bien[a].

Pour l'éducateur religieux, l'absolue nécessité de la surveillance est une sorte de dogme. Il ne suffit pas, en effet, de chercher à former la conscience de l'enfant par des instructions, il faut le surveiller dans l'action, pour le garantir de sa propre faiblesse et des influences pernicieuses auxquelles il serait exposé. C'est une utopie ou une négligence qui leur est fatale, que de laisser des enfants ou des jeunes gens sans surveillance, sous prétexte d'exciter ainsi leur initiative personnelle. « N'abandonnez jamais l'enfant seul à la puissance de lui-même, » dit l'Esprit-Saint au livre des *Proverbes*. « Ayez bien de la vigilance sur les enfants, écrit saint Jean-Baptiste de la Salle, car il n'y a d'ordre dans une école qu'autant qu'on veille sur les écoliers[1]. »

Nul des maîtres ne peut se désintéresser de la surveillance ; elle doit être pour tous un souci permanent, car ils sont solidaires les uns des autres pour le maintien de la discipline et du bon esprit. Sans doute, le Frère Inspecteur ou le Frère Préfet est plus spécialement chargé de la surveillance de l'ensemble de la maison, mais les professeurs n'en sont pas dispensés pour cela[b].

---

[a] « Il faut, dit Joubert, que les enfants aient un gouverneur en eux-mêmes : il y est mieux placé et plus assidu qu'à leurs côtés. Tous sont disposés à le recevoir, et il y a dans leur conscience une place toujours prête pour lui. » *Pensées*, XIX, 13.

[b] La *Conduite* de 1706 précise les points principaux sur lesquels doit porter la surveillance du Frère Inspecteur : « Que les enfants travaillent bien dans l'école, qu'ils y gardent le silence, qu'ils aient de la piété, qu'ils aillent à confesse le plus souvent possible, que ceux qui communient le fassent au moins tous les mois, qu'ils soient assidus dans leurs

[1] *Lettre 23e* mentionnée dans le Décret sur les écrits de S. Jean-Baptiste de la Salle.

Qu'il s'agisse d'écoles paroissiales ou d'internats, il n'y a ni moralité, ni piété, ni vigueur dans la discipline, ni ardeur constante au travail, sans une surveillance consciencieuse. L'expérience atteste que plus on réunit d'enfants et de jeunes gens, plus on rapproche des foyers de concupiscence; et sans la surveillance, une classe deviendrait un de ces groupements dont parle Joseph de Maistre, « où les vertus sont isolées et les vices mis en commun. »

**Importance de la surveillance.** — L'importance de la surveillance dérive des responsabilités de celui qui l'exerce. Les responsabilités du surveillant sont : la conservation de l'innocence chez les enfants, le maintien du bon esprit dans la classe et l'école, l'éloignement des accidents, et en particulier de ceux dont il devrait rendre compte devant l'autorité civile.

L'innocence conservée ou l'innocence recouvrée est la condition de l'éducation chrétienne. Une âme pure développe avec facilité, selon la nature et selon la grâce, ses facultés et leurs énergies. Elle s'oriente vers Dieu, qui est la vérité, la beauté, le bien absolu; et elle en reçoit un surcroît de lumière et de force. Cette innocence, joie et parure de l'âme des enfants, est le trésor confié à notre garde; nous en répondrions devant Dieu si, par notre négligence, elle était flétrie. « Il faut que ce soit votre premier soin et le premier effet de votre vigilance dans votre emploi, nous dit saint Jean-Baptiste de la Salle, d'être toujours attentifs sur vos élèves, pour les empêcher de faire aucune action, non seulement mauvaise, mais qui soit même tant soit peu inconvenante, en sorte qu'ils s'abstiennent de tout ce qui a la moindre apparence de péché [1]... On peut dire en quelque façon de chacun de vous

paroisses les dimanches et fêtes, qu'ils agissent avec beaucoup d'humilité et de respect à l'égard de leurs père et mère, qu'ils ne fréquentent pas de mauvais compagnons, qu'ils aillent avec des compagnons sages, retenus et honnêtes, qui les puissent porter au bien par leurs exemples et leurs discours. » Puis cette *Conduite* ajoute : « La vigilance que l'Inspecteur des écoles doit avoir sur toutes ces choses n'empêche pas celle des maîtres, pour les faire observer, pour maintenir le bon ordre des classes, par esprit de régularité et d'exactitude. » (p. 246-247.)

[1] *Deuxième Méditation pour le temps de la Retraite.*

que vous êtes évêque, c'est-à-dire surveillant du troupeau dont on vous a chargé ; vous êtes par conséquent obligés de veiller sur tous ceux qui le composent, parce que, comme le dit saint Paul, vous devez rendre compte à Dieu de leurs âmes. L'âme de chacun de ceux que vous conduisez étant infiniment chère à Dieu, si quelqu'un se perd par votre faute, il l'a dit et il le fera, il vous demandera âme pour âme [1]... Etant substitués aux pères et mères et aux pasteurs, vous êtes obligés de veiller sur les enfants. Si donc vous ne veillez sur leur conduite, vous devez être persuadés que, n'étant pas en état de se conduire eux-mêmes, vous rendrez compte à Dieu des péchés qu'ils auront commis, faute d'avoir été surveillés, avertis et corrigés [2]. »

Le bon esprit d'une classe, d'une école, consiste dans le respect des élèves et leur cordiale obéissance envers l'autorité, dans la charité qui rend si agréables les rapports entre condisciples, et dans l'émulation au travail et à la vertu. Il a donc pour ennemis les indisciplinés, les hypocrites, les railleurs et les scandaleux. Or, seule, une surveillance active les découvre et déjoue leurs plans parfois habilement préparés.

D'autre part, le surveillant engage devant la loi sa responsabilité et celle même du titulaire de l'école, en raison des accidents qui atteindraient les enfants pendant qu'il en a la garde, en classe, en récréation ou en promenade, et en raison des dommages et préjudices que ces enfants causeraient, dans les mêmes circonstances, soit à leurs condisciples, soit à d'autres personnes [a].

---

[a] Les responsabilités du surveillant ne se bornent pas aux accidents et aux préjudices dont il vient d'être question : elles s'étendent à ses actes personnels, aux actes des préposés, s'il est titulaire de l'école, et aux actes des élèves. En voici le résumé, d'après les règlements applicables aux écoles de France :

*Responsabilités du fait personnel :* Voies de fait exercées sur les enfants ; attentats à la pudeur ; accident survenu à l'enfant par suite de la mauvaise organisation ou du défaut d'entretien du local ; accident par l'usage d'objets dangereux laissés à la disposition des élèves ; maladies contagieuses qu'ils auraient contractées à l'école.

[1] *Méditation pour la fête de saint Marcel* (3 novembre). — [2] *Onzième Méditation pour le temps de la Retraite.* — Cf. *Méditation pour la fête de saint Benoit* (21 mars).

Des fonctions si importantes ne sont pas inférieures en dignité à celles de l'enseignement. Lorsque vous exercez la surveillance, vous faites œuvre d'apôtre; vous ne vous acquittez pas alors d'une « corvée », mais de la mission même des Anges gardiens. Estimez-vous donc heureux d'unir l'emploi de surveillant à celui de professeur et d'acquérir ainsi, par un surcroît de fatigues, une action plus continue sur les élèves et des mérites plus abondants.

**Conditions qui rendent la surveillance efficace.** — Persuadé que le péché est le grand obstacle à l'œuvre rédemptrice et par conséquent à l'éducation chrétienne des enfants, le bon surveillant le hait « d'une haine parfaite », et il en poursuit partout les manifestations. Mais cela ne suffit pas, et la surveillance ne devient vraiment efficace que si les élèves ont la crainte de Dieu et si, dans l'école, règne une forte discipline.

En vain, étendrait-on sur les élèves une surveillance active ; s'ils n'ont pas l'horreur du péché, on ne les empêchera guère de le commettre. Tout au plus, pourra-t-on les contraindre extérieurement à une rectitude hypocrite qui évite les punitions : ils demeureront des « serviteurs à l'œil », et l'on n'améliorera pas leurs âmes. C'est pourquoi il faut, avant tout, développer chez les enfants et les jeunes gens la conviction pratique que Dieu les voit, et qu'ils doivent agir pour lui plaire.

La surveillance, si dévouée soit-elle, est impuissante dans une école où la discipline est sans vigueur. Cette forte autorité de la règle rend les maîtres exacts à leur poste de surveillants ; elle contient les élèves dans le devoir, et leur fait attacher de l'importance aux observations et aux réprimandes que leur conduite a motivées.

---

*Responsabilités du fait des préposés :* Elles sont encourues par le Directeur dans les circonstances ci-dessus mentionnées, à l'occasion des instituteurs adjoints et des gens de service.

*Responsabilités du fait des élèves :* Ce sont les plus nombreuses. Elles découlent de ce principe que l'instituteur tenant la place du père de famille, celui-là est civilement responsable dans tous les cas où le serait celui-ci.

## II. — QUALITÉS D'UNE SURVEILLANCE EFFICACE

La surveillance efficace a les qualités suivantes : elle est générale, constante et active, exacte, prévoyante, ferme, calme, loyale et discrète.

*Surveillance générale.* — Que la surveillance soit d'abord générale quant aux enfants et quant à leurs actes. Tous les enfants ont besoin de se savoir surveillés, car tous sont faibles. Un maître expérimenté ne se relâche pas d'une sollicitude attentive, même à l'égard des élèves dont le naturel est paisible, ou dont la piété est exemplaire : la douceur des uns cache parfois de violentes passions, et la vertu naissante des autres mérite d'autant plus de soins qu'elle les rend plus agréables à Dieu. Sans doute, le surveillant varie son action sur les élèves selon la connaissance qu'il a de leurs dispositions [a], mais sa vigilance s'étend à tous.

*Surveillance constante et active.* — Surveillez constamment, car les enfants et l'ennemi invisible qui les tente seraient habiles à profiter de votre lassitude. Autant que possible, ne perdez pas de vue vos élèves : les regards, les jeux de physionomie, les mouvements et la tenue vous diront si leur attention est distraite, si leur imagination s'égare et s'ils se disposent à manquer à leur devoir. Ne vous occupez pas en classe d'un travail personnel, si court et si peu absorbant soit-il. Pendant que vous présidez à la récréation, abstenez-vous de converser, de lire, ou de corriger des copies. Êtes-vous obligé de vous absenter de votre poste, priez un confrère de vouloir bien vous y remplacer [b].

---

[a] « Pour être utiles aux pensionnaires, les maîtres doivent les étudier à fond par la surveillance, autant qu'il est possible discerner la différence de leurs caractères, de leurs humeurs, de leur génie, de leur esprit, de leurs inclinations, de leur conduite ; leurs qualités bonnes ou mauvaises, leurs façons d'agir, leurs discours, les désirs et les passions qu'ils font paraître ; observer les compagnies qu'ils recherchent, leur manière de se comporter avec leurs camarades, quel usage ils font des faveurs, des refus et des corrections qu'on leur fait. » *Conduite pour les Pensions* : de la Surveillance, Manuscrit n° 42, p. 44.

[b] « Aucune division des pensionnaires ne doit jamais être laissée sans surveillant. Dans les temps où il n'y aurait qu'un maître, s'il était obligé

Que chaque jour vous trouve égal à vous-même dans vos fonctions de surveillant : que les enfants ne puissent se consoler de la gêne que leur impose votre sollicitude d'aujourd'hui, en pensant que demain vous en serez le premier lassé.

*Surveillance exacte.* — L'exactitude fait au maître un devoir de se trouver à son poste à l'instant précis où les élèves lui sont confiés. Cette exactitude assure l'ordre, en ôtant aux écoliers l'occasion de se dissiper impunément ; elle contribue à rendre rares les punitions, et ainsi à maintenir le bon esprit dans une classe. Et qu'un surveillant ne dise pas, pour se justifier d'une négligence habituelle : « Les élèves ont leur conscience. » Oui, ils ont leur conscience, mais aussi des passions qui, loin de permettre à un formateur de s'endormir dans une insouciante sécurité l'obligent d'être à son poste, pour y remplir la fonction que lui assigne la confiance et que lui impose l'autorité du Frère Directeur.

*Surveillance prévoyante.* — Pour mieux surveiller, le maître cherche à prévoir les occasions où les enfants tenteraient d'échapper à son contrôle. Il détermine si bien toutes choses par avance, les ordres à donner, les défenses à faire, qu'il n'est jamais pris au dépourvu ou du moins très rarement. Toutefois il n'a pas l'air de calculer ses dispositions avec finesse : certains esprits malicieux seraient par trop inclinés à déjouer ses plans.

*Surveillance ferme.* — Les écoliers ne se trompent guère sur la fermeté de leurs surveillants : avec les uns, ils semblent n'avoir pas même l'idée de s'émanciper ; avec les autres, tout leur en fournit l'occasion. Le maître doit se rappeler qu'il n'est pas commis à la garde des élèves pour être le témoin résigné de leur indiscipline, mais pour l'empêcher de se produire ou pour la réprimer avec vigueur.

*Surveillance calme.* — « Il ne faut pas que la vigilance des maîtres soit inquiète, défiante, embarrassée, car elle serait blessante pour les élèves, qui en prendraient sujet de s'irriter contre des gardiens trop gênants et trop incommodes. Cette

---

de s'éloigner, il en prierait un autre de le suppléer pendant son absence. » *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 46.

application à les surveiller doit être paisible, calme, sans agitation ni trouble, sans crainte et sans affectation [1]. »

*Surveillance loyale.* — La surveillance est loyale si elle n'emprunte rien aux procédés tracassiers d'un zèle inquiet ou d'une défiance soupçonneuse. Sans se départir d'une attention vigilante sur leur conduite, un éducateur habile fait comprendre aux élèves qu'il ne doute pas de leur bonne volonté, de leur loyauté ou de leur droiture, mais qu'il craint leur faiblesse, et qu'il est comme leur conscience vivante. Il ne se cache pas pour les épier, et il ne recourt à aucun de ces moyens clandestins dont s'irritent les âmes franches. Loin que les enfants puissent jamais surprendre sur son visage la satisfaction de les avoir trouvés en faute, ils y lisent la contrariété d'avoir à les punir. « Il est bon, dit la *Conduite pour les Pensions*, de laisser quelquefois ignorer aux élèves qu'on les regarde et de les observer sans qu'ils se méfient : se croyant alors livrés à eux-mêmes, ils ne se contraignent pas, se développent à découvert tels qu'ils sont... Il ne faut cependant pas que la feintise de ne les pas voir rende les écoliers coupables des fautes qu'ils ne commettraient pas s'ils s'apercevaient qu'on les regarde... Ils abhorreraient un maître qui se déroberait à leurs yeux pour les surprendre plus aisément, et ils ne lui pardonneraient pas d'employer la ruse pour les trouver coupables [2]. »

La loyauté exige encore que l'éducateur surveille par lui-même et que jamais il n'érige la délation en système. Sauf le cas où un enfant, accomplissant un devoir de conscience, l'avertit d'une faute grave, certaine et qui constitue un mauvais exemple, le surveillant repousse énergiquement les dénonciateurs ; pour l'ordinaire, ce sont des esprits méchants, flatteurs, faux ou jaloux.

*Surveillance discrète.* — La surveillance ne saurait, sans danger ni faute, se faire inquisitoriale ou médisante.

Que le maître voie tout, s'il se peut ; mais, d'une part, qu'il évite de relever des minuties sans conséquence d'aucune sorte,

---

[1] *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 46. — [2] *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 45.

et, de l'autre, qu'il n'éveille pas, par un manque de circonspection, la science prématurée du mal en des âmes candides. Il doit montrer beaucoup de prudence et garder un silence absolu sur ce que lui a révélé de grave l'exercice de la surveillance ; il n'en peut informer que le Frère Directeur, le Frère Inspecteur ou le Frère Préfet, et si cela est nécessaire. Et s'il suffit qu'une seule personne soit tenue au courant, c'est une faute de s'en ouvrir à deux[a].

Pour résumer les obligations du surveillant, que sa devise soit celle-ci : « Tout voir, beaucoup prévenir et peu punir. »

## III. — CIRCONSTANCES OU DOIT S'EXERCER LA SURVEILLANCE

Les principales circonstances dans lesquelles doit s'exercer la surveillance sont : les mouvements généraux, les allées et venues des élèves, les récréations, les leçons et les études, les prières et les offices religieux.

**Surveillance des mouvements généraux dans l'école.** — Dans les mouvements généraux, les élèves défilent en rang et ils gardent le silence. Pour bien surveiller, le maître se place de manière à voir le plus d'élèves possible, c'est-à-dire vers les deux tiers du rang. Son attention est particulièrement vigilante dans les escaliers et les endroits qui, par leur disposition, favoriseraient l'indiscipline.

**Surveillance des allées et venues.** — Il faut tendre à restreindre le plus possible, dans l'école, les allées et venues particulières : elles sont une occasion de rendez-vous funestes. On ne peut interdire absolument aux enfants de sortir pendant les classes ; cependant on ne leur en accorde la permission qu'à bon escient, on veille à ce que les absences soient courtes, et que deux élèves d'une même classe ne soient pas dehors en même temps. Si les élèves connaissent les exigences de leur maître à ce sujet, et si toute classe de trois heures est coupée par quelques minutes de récréation, les demandes de sorties seront très réduites.

---

[a] Les défauts d'une surveillance mal faite sont indiqués dans les *Douze Vertus d'un bon maître*, p. 153-154.

**Surveillance pendant les récréations.** — « Dans les récréations, comme partout ailleurs, il faut, autant qu'il se peut, avoir tous les élèves en vue[a], observer leurs postures, gestes, mouvements, regards, paroles et conversations. Il ne faut pas souffrir que quelques-uns et toujours les mêmes, soient trop souvent ensemble et surtout à l'écart; ceux qui cherchent à se cacher doivent être tenus pour suspects[1]. » Ainsi, la mission du surveillant est d'exiger que tous les enfants prennent au jeu une part active, de dissiper les groupes, d'interdire d'une façon formelle les tiraillements et les jeux de mains, d'empêcher certains élèves de s'écarter de la cour, ou d'entretenir des conversations qu'il juge équivoques. « C'est dans ces tête-à-tête que les élèves concertent le mal, qu'ils tiennent de mauvais propos, qu'ils forment des partis, qu'ils s'expliquent sur le compte des maîtres, qu'ils tracent leur portrait, qu'ils évaluent leur mérite et leurs talents, qu'ils passent en revue leurs discours, et qu'ils les comparent entre eux en les critiquant[2]. »

Le nombre des Frères préposés à la surveillance des récréations dépend du nombre d'enfants qu'ils doivent garder et de la disposition des locaux. Pendant ce temps, les maîtres ne conversent pas entre eux, et ils ne permettent pas aux écoliers de venir leur causer longuement, ou réciter des leçons. Ils ne se laissent pas captiver par certains jeux, car cette attention les empêcherait de se rendre un compte exact de ce que deviennent les élèves.

**Surveillance pendant les leçons et les études.** — Une préparation sérieuse des spécialités que vous enseignez doit vous permettre de donner les leçons et de procéder aux interrogations sans jamais vous laisser absorber par un livre ou des notes manuscrites. Lorsque vous écrivez ou dessinez au

---

[a] « C'est surtout pendant les récréations que les passions se font remarquer : un peu d'attention, dont les jeunes gens ne se doutent pas, fait distinguer dans leur caractère l'inquiétude, la tranquillité, la douceur, la dureté, la chicanerie, la droiture, l'obstination, la souplesse, la malhonnêteté, la complaisance, l'emportement, le sang-froid, la présomption, la modestie. Tout se montre. » *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 45.

[1] *Conduite pour les Pensions*. Manuscrit n° 42, p. 45. — [2] *Ibid.*, p. 46.

tableau noir, lorsque vous faites une expérience de physique ou de chimie, ne soyez pas préoccupé de votre démonstration au point de négliger toute surveillance. Lorsque vous parlez, exigez que les élèves aient toujours une bonne tenue et les mains sur la table ; mais en faisant une recommandation à ce sujet, évitez tout ce qui pourrait éveiller l'idée du mal en des enfants qui n'y ont peut-être jamais songé. Pendant les changements de leçons, ne faites aucune observation et n'admettez personne à venir vous parler ; il faut alors que les écoliers gardent le silence de paroles et le silence d'action, lequel consiste à marcher sans bruit, à ouvrir et fermer de même portes et pupitres, à placer doucement sur la table les livres, règles, cahiers et autres objets dont ils ont besoin. Enfin ne quittez pas votre classe, ne fût-ce qu'un instant, si ce n'est absolument nécessaire, et même dans ce cas, ouvrez la porte de communication et priez le professeur de la classe contiguë de surveiller vos élèves en même temps que les siens [a].

**Surveillance à la chapelle ou à l'église** — La *surveillance* des élèves durant les prières et les offices est très importante. Gardez-vous pendant ce temps de vous absenter ou de rester étranger à ce qui se passe sous vos yeux. Souvenez-vous qu'il n'est ni action ni lieu si saints qui puissent retenir les enfants, si vous les abandonnez à eux-mêmes [b]. Edifiez-

---

[a] « Un bon maître ne quittera pas sa classe, sous prétexte que son compagnon, qui tient la sienne auprès de lui, conservera le bon ordre dans les deux classes... En effet, sa seule présence contribue à rendre les enfants plus attentifs, et elle leur épargne bien des distractions et des négligences, qui sont la source de plusieurs fautes qu'ils commettent, et qui donnent lieu ensuite à des réprimandes et à des punitions que le maître aurait pu prévenir. » *Douze Vertus*, p. 147.

[b] « C'est surtout à l'église que l'application, les soins et les regards d'un maître se réunissent sur les écoliers, pour les contenir dans l'ordre, la modestie et le respect qu'exige la sainteté de ce lieu. A cet effet, il évite soigneusement de promener ses yeux et de les fixer sur d'autres objets ; il se tient en garde contre la curiosité et la dissipation, et s'interdit absolument tout ce qui pourrait le distraire de sa vigilance, ne s'arrêtant pas même à trop regarder comment se font les cérémonies du culte divin, lorsque cela pourrait affaiblir l'attention qu'il doit à ses disciples. » *Douze Vertus*, p. 150.

les par votre piété ; priez à haute voix pendant les prières vocales ; chantez modérément avec eux les chants liturgiques et les cantiques ; soyez en tout leur modèle. Assurez-vous qu'ils suivent dans leurs livres l'office du jour, et particulièrement les cérémonies de la sainte Messe, le dimanche.

Les jours de fête, même si les communions ont été nombreuses, ne vous reposez pas dans une trop confiante sécurité.

Surveillez aussi pendant la préparation à la confession, et pendant les visites que les élèves ont l'habitude, en certaines écoles, de faire au très saint Sacrement durant les récréations : les maîtres expérimentés savent combien ces recommandations sont motivées.

## IV. — PRÉCAUTIONS POUR FACILITER LA SURVEILLANCE

A ces détails pratiques sur les circonstances où doit s'exercer la surveillance, se rattachent certaines précautions concernant le placement des élèves en classe, et leurs relations entre eux.

**Placement des élèves en classe.** — Le placement des élèves en classe importe à leur conduite, à leur application au travail, et à l'efficacité de la surveillance.

Dans certaines classes, les élèves changent de place selon le rang qu'ils occupent pour les diverses spécialités ; ce système occasionne sans doute quelque dérangement, mais il remédie à plusieurs inconvénients du placement fixe. Dans les internats, le placement fixe s'impose sans doute ; cependant, avec les jeunes élèves surtout, quelques changements momentanés de place, pendant la journée, semblent utiles sous plus d'un rapport.

Il convient de rapprocher de l'estrade du maître les enfants dissipés, ainsi que les moins avancés, et du tableau noir ceux dont la vue est mauvaise. Si l'on assigne aux élèves une place qu'ils occupent constamment, on doit éviter de mêler les plus jeunes aux plus âgés ; de grouper dans une même table ceux dont la légèreté est notoire, sans les séparer les uns des autres par des enfants sérieux et attentifs. A un écolier calme, mais

d'intelligence peu développée, on donne pour voisin un condisciple d'esprit ouvert et de caractère charitable. Enfin, loin de regarder comme définitif le placement fait au début de l'année, on le modifie dès qu'on en reconnaît l'utilité, et pour cela, on profite d'un examen, d'une composition mensuelle, ou de toute autre circonstance.

**Relations des élèves entre eux.** — Les principaux sujets de votre sollicitude, quant aux relations des élèves entre eux, sont : les liaisons trop particulières et exclusives, les rendez-vous à l'écart et la communication des lectures suspectes.

Ce qu'il faut interdire, ce n'est certes pas l'affection réciproque des élèves, ni la sympathie plus grande que tels d'entre eux éprouveraient pour certains de leurs camarades, mais la tendance qui rapproche continuellement deux écoliers, et sans qu'il y ait parité d'âge ni rapports d'études. Souvent, c'est une manifestation précoce de la passion sensuelle, qui conduit au désordre tant d'enfants et de jeunes gens. — Faites remarquer en particulier à ces élèves, avec beaucoup de sérieux et sans rien exagérer, combien leur attitude les expose au ridicule, et combien elle est injuste à l'égard de leurs condisciples. Autant que possible, pas de répression publique, qui susciterait peut-être d'autres dangers.

Les rendez-vous à l'écart seraient dangereux pour les mœurs, dans une maison d'éducation : les dispositions spéciales du règlement disciplinaire, une exacte surveillance et des mesures diverses, variables avec l'aménagement des locaux, doivent rendre ces rencontres sinon impossibles, du moins très difficiles.

Aucune brochure, aucun livre étrangers à la classe, ne doivent être introduits dans l'école sans permission du Frère Directeur. On n'y tolère aucun journal, même servant de couverture aux livres ou aux cahiers. Toute infraction à ce point du réglement mérite une sévère répression. « On ne peut trop veiller, dit la *Conduite des Pensions*, sur les lectures des élèves, pour leur soustraire celles des mauvais livres qui porteraient atteinte à la religion, à l'innocence, aux bonnes mœurs, ou qui seraient propres à faire sur leur esprit des impressions capables de leur nuire. »

Les élèves seront prévenus que la mise en circulation d'un livre immoral ou impie constitue un cas de renvoi, sur lequel le Frère Directeur ne transigera jamais. Tout écolier coupable sciemment de cette faute sera remis à sa famille.

## V. — LA SURVEILLANCE DANS LES INTERNATS.

Dans les internats, la surveillance a, sinon des exigences particulières, car elle doit être très active dans toutes les écoles, du moins des applications spéciales. Nous les exposerons très brièvement, par quelques considérations sur le rôle du Frère Préfet, et par des remarques sur la surveillance du réfectoire, du dortoir, du parloir, des promenades, des salles de leçons particulières, du service de la chapelle et des séances récréatives, enfin, sur les relations entre les élèves internes et les externes.

**Rôle du Frère Préfet.** — Dans les internats, le Frère Directeur est secondé, pour la direction intellectuelle et disciplinaire de la maison, par un ou plusieurs Inspecteurs, nommés Frères Préfets [1]. Le rôle du Frère Préfet est ordinairement celui d'un surveillant général d'études et de discipline, à moins qu'il ne soit trop absorbé par le professorat, « auquel cas le Frère Directeur lui marquera si bien de quelles parties il sera chargé, qu'il ne puisse jamais survenir de difficultés [2]. »

A l'égard du Frère Directeur, ses relations sont toutes de déférence et de soumission, de confiance cordiale et de dévouement. Avec lui, il étudie les améliorations à introduire dans les programmes d'enseignement et dans l'emploi des moyens d'émulation.

Il répartit les surveillances entre les professeurs, s'assure qu'ils s'y rendent avec exactitude et il supplée, au besoin, celui qui ne pourrait se trouver à son poste. « Son premier soin est de s'attacher ses confrères en leur montrant un caractère liant, égal, droit, obligeant, doux et sans hauteur... Et

---

[1] *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 6. — [2] *Ibid.*, p. 10.

s'il n'est pas assez heureux pour dissiper toute divergence de sentiments, il faudra qu'il écarte des pensionnaires jusqu'aux moindres occasions même de la soupçonner... Son exactitude à tous ses devoirs particuliers sera pour ses collègues l'exhortation qui les portera le plus efficacement à remplir les leurs, et sa ponctualité à la règle de la pension les engagera à lui ressembler immanquablement du côté de l'exactitude. Il évitera soigneusement de leur rien faire ou rien dire d'humiliant; il ne parlera d'eux qu'avec estime ; il les verra souvent dans les classes, particulièrement les nouveaux et ceux qui auraient de la peine, pour les aider de ses conseils, les soutenir, les encourager, leur donner de l'autorité autant que de besoin... En toutes rencontres, il se fera un plaisir de leur rendre tous les bons offices qui dépendront de lui... Il doit les défendre contre des accusations injustes ou déraisonnables... Il ne leur donnera, en présence des pensionnaires, ni dessous ni désaveu... Il n'oubliera pas que si sa place le met au-dessus d'eux dans la direction de la pension, elle ne doit pas moins le mettre au-dessus de leurs petits manquements, s'il leur en échappait contre lui [1]. »

Il surveille les élèves au réfectoire, au dortoir, à la chapelle, pendant les mouvements généraux et les promenades ; il s'assure que la tenue des pensionnaires est convenable quand ils sont demandés au parloir et chaque fois qu'ils sortent de la maison. Toutefois la vigilance qu'il exerce ne dispense nullement les professeurs de leur devoir de surveillants en ces diverses circonstances.

Comme Inspecteur des classes, il donne et corrige des compositions; il aide les professeurs et le Frère Directeur à faire les examens ; avec celui-ci, et selon la mesure qui lui a été prescrite, il partage l'assujettissement de se rendre au parloir lorsque les parents des enfants ont quelques observations à présenter.

**Surveillance au réfectoire.** — Que les professeurs soient placés, pour prendre leurs repas, à l'extrémité des tables des élèves ou, ce qui est de beaucoup préférable, sur des estrades

---

[1] *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 10-11.

d'où ils les dominent, ils doivent exercer une active surveillance. Ils la font porter sur la tenue, la politesse et la conduite des enfants à table, et sur la manière dont ils sont servis. Ils n'oublient pas que rien n'échappe aux regards des pensionnaires : le moindre écart, tout défaut de savoir-vivre de la part des maîtres, peut provoquer de fâcheux commentaires et nuire à leur autorité.

**Surveillance des récréations.** — Aux remarques déjà faites à propos des récréations, nous ajoutons les suivantes :

Les classes, les dortoirs, les vestiaires doivent être fermés à clef pendant les récréations. Aucun élève ne peut s'éloigner des cours sans une autorisation spéciale du surveillant ou du Frère Préfet, qui lui remet un cachet ou *ticket de circulation* ; et comme il n'y a qu'un seul ticket par division, plusieurs élèves ne quittent jamais le jeu en même temps. Ceux qui ont affaire à l'infirmerie, à la lingerie, au magasin d'effets classiques, à la coupe des cheveux, etc., y sont accompagnés par des professeurs.

**Surveillance des dortoirs.** — Une exacte modestie et un silence absolu doivent être gardés au dortoir ; aucune parole, aucun signe, aucune espèce de dissipation n'y sont tolérés.

Un bon système d'aménagement intérieur peut faciliter la surveillance ; mais celle-ci n'est vraiment efficace que par la scrupuleuse exactitude des maîtres à s'acquitter de cette fonction. Ils se placent à un endroit d'où ils peuvent voir l'ensemble du dortoir, et ils ne s'y promènent pas continuellement d'un bout à l'autre, avec une monotone régularité.

Il faut au moins deux maîtres couchant dans le dortoir même, et non dans une chambre vitrée contiguë ; le mieux c'est qu'ils soient trois ou quatre. Leur devoir strict est d'être tous à leur poste pendant le coucher des élèves et de ne pas quitter le dortoir. Ils ont soin d'y entretenir la nuit une lumière suffisante.

En arrivant, les élèves se mettent à genoux près de leur lit, et le surveillant récite à haute voix l'acte de contrition. En certaines maisons, on ajoute une invocation à la très sainte Vierge, puis une dizaine du chapelet pendant que les élèves

se couchent. Le matin, au réveil, on récite l'acte d'offrande de la journée.

Dans les grands établissements, les rondes de nuit sont confiées à des veilleurs spéciaux, ce qui n'empêche pas le Frère Directeur ou le Frère Préfet de faire des inspections lorsqu'ils les jugent utiles.

On sait quels inconvénients il y a de réveiller les élèves avant l'heure fixée : les maîtres prennent donc de grandes précautions pour se lever sans bruit et pour ouvrir ou fermer doucement les portes.

Les fenêtres des dortoirs sont garnies de volets, afin que, dans les grands jours d'été, la lumière n'y puisse pénétrer avant le lever des élèves.

**Surveillance des visites au parloir.** — La surveillance des visites que les élèves reçoivent au parloir incombe surtout au Frère Préfet. Il veille à ce que les pensionnaires ne s'y rendent qu'à des heures déterminées par le règlement et il s'assure qu'ils y sont demandés par leurs parents ou par quelque personne munie d'une autorisation expresse. La *Conduite des Pensions* ajoute cette sage recommandation : « Si les élèves étaient demandés par des jeunes gens de leur âge et qui ne fussent pas leurs parents, et que le Préfet (ou le Frère Directeur) ne connaîtrait pas parfaitement, ils pourraient quelquefois se trouver en mauvaise compagnie, ce qui mérite attention [1]. »

**Surveillance des sorties.** — Les jours de sortie, le Frère Directeur ou le Frère Préfet délivre les *billets de sortie* aux élèves qui remplissent les conditions stipulées par le règlement. On ne confie les enfants qu'à leurs parents et aux personnes agréées pour être leurs mandataires ou correspondants. De même qu'un pensionnaire ne saurait sortir seul, il doit être accompagné à son retour [a].

---

[a] « Les pensionnaires peuvent sortir avec leurs parents tous les quinze jours. Ils seront rentrés avant six heures du soir ; s'ils se mettent en retard, ils perdent la sortie suivante... Ils ont demi-congé et promenade le mardi et le jeudi, et récréation le dimanche, de quatre heures à six... La veille

[1] *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 25.

On recommandera aux élèves d'avoir, pendant les sorties, une tenue très digne et un langage réservé, de ne pas fumer en public lorsqu'ils sont revêtus de l'uniforme de la maison, et de ne donner lieu à aucun jugement qui leur serait défavorable [a].

La même *Conduite*, à laquelle nous avons déjà fait bien des emprunts, s'exprime ainsi au sujet de ce que les enfants peuvent rapporter à l'école les jours de sortie : « On doit veiller attentivement afin d'empêcher que les sorties ne soient des facilités pour faire entrer dans la pension des gravures indécentes, de mauvais livres, des romans, des comédies ou des ouvrages suspects pour la doctrine, toujours dangereux par le poison mortel qu'ils renferment [1]. »

**Surveillance des promenades hebdomadaires** [a]. — Dans une certaine mesure, la réputation d'une maison est engagée par la conduite et la tenue des élèves durant les promenades.

Avant le départ, le surveillant de chaque classe et le Frère Préfet procèdent à une minutieuse visite de propreté et placent les élèves par rangs de trois [b].

Ordinairement, la promenade se compose d'une marche pour atteindre le lieu déterminé d'avance, puis d'un jeu général et animé qui délasse les esprits, excite la gaieté, et en même temps éloigne les conversations suspectes. Il convient que la marche ne soit ni trop courte ni trop longue, ni trop rapide ni trop lente.

Celui qui conduit la promenade évite les rues tumultueuses,

---

des sorties et des promenades, le Préfet réunit les maîtres pour s'entendre dans le cas où l'on aurait des élèves à retenir. Cette pénitence se donne de temps en temps. » *Règlement de Saint-Yon.*

— Le *Règlement pour les Pensionnats, selon les arrêtés de 1778, par le F. Agathon,* porte aussi « deux promenades par semaine, mardi et jeudi. »

[a] « Les pensionnaires auront tellement attention de garder en ville les règles de la bienséance et de la retenue, qu'ils ne méritent pas ensuite le refus d'y aller pour y avoir manqué. » *Conduite pour les Pensions*, p. 26.

[b] « Lorsque les jeunes gens sont deux à deux, ils peuvent former des projets, des cabales : le troisième décompose (fait échouer) tout : ceci est d'expérience... Lorsqu'on voit des jeunes gens qui ont trop d'assiduité ensemble, il faut prendre un prétexte pour les séparer. » *Manuscrit n° 42.*

[1] *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 28.

celles où quelque exhibition aux vitrines des magasins provoquerait de fâcheuses réflexions parmi les élèves, et les endroits qui présentent un danger de quelque nature que ce soit.

Pendant la promenade, chaque professeur se tient auprès de sa classe, mais non pas toujours auprès des mêmes rangs. Il maintient la bonne humeur, l'entrain, et il suit discrètement les conversations. Pendant les haltes, il veille à ce que les enfants ne dépassent pas les limites assignées pour les jeux et qu'ils ne se dérobent pas à sa vue.

La surveillance ne doit pas s'exercer moins activement après le retour, durant le temps libre qu'il est d'usage d'accorder alors aux pensionnaires.

Les élèves qui, pour des motifs divers, ne participent pas à la promenade, — ce qu'on rend aussi rare que possible — sont attentivement surveillés dans une salle spéciale. En plusieurs établissements on a organisé, pour les enfants faibles ou maladifs, des sorties plus courtes où l'allure de la marche est très modérée.

Lorsque le mauvais temps empêche la promenade, l'après-midi est occupée par un travail libre ou des lectures en classe, et une récréation sous les préaux couverts ; les élèves ne sont jamais abandonnés par leurs surveillants.

A ces conseils relatifs aux promenades, se rattachent ceux qui ont rapport à la surveillance des *bains froids*. Les responsabilités du maître sont de deux sortes : les unes lui font prendre toutes les précautions utiles pour éloigner les indispositions et les accidents ; les autres lui dictent les recommandations et lui font exercer la vigilance qui doivent sauvegarder l'ordre et les convenances.

**Surveillance des grandes promenades.** — Vers la fin de l'année scolaire, il est d'usage d'accorder aux élèves, à titre de récompense, des promenades plus longues que les sorties hebdomadaires : ce sont les promenades des congréganistes, des musiciens, des académiciens, etc. En raison même de la liberté qui donne à ces sorties leur charme spécial, elles deviendraient fort dangereuses pour les âmes, si la surveillance n'y était pas très active. Lorsque le lieu de l'excursion

n'est pas suffisamment connu, le Frère Directeur a soin d'y aller lui-même d'avance ou d'y envoyer quelqu'un, pour que les professeurs soient instruits de ce qui doit le plus éveiller leur sollicitude. On choisit pour les jeux un endroit bien délimité et suffisamment découvert pour permettre une exacte surveillance. Chaque groupe d'élèves est placé sous la garde de deux maîtres au moins. Enfin, l'organisation matérielle de ces promenades est réglée dans les moindres détails.

**Surveillance des relations des élèves entre eux.** — Les services du pensionnat sont organisés de manière à éviter, autant que possible, les relations entre élèves de divisions différentes.

La présence simultanée d'internes et d'externes, dans une même classe, facilite les *commissions irrégulières* : échanges de correspondances, achats de livres, de brochures, d'objets de fantaisie. Le Frère Préfet et les professeurs ont une attention spéciale sur ce point.

**Service de la chapelle.** — Si l'on n'y veille, tout ce qui sépare les élèves de l'ensemble de leurs condisciples peut leur devenir nuisible. Le service de la chapelle réunit, parmi les enfants de chœur ou dans la chorale, des élèves de classes et d'âges différents : on compose donc ces groupes avec beaucoup de tact ; le professeur qui les dirige s'acquitte de ses fonctions avec dignité, et on lui adjoint, à titre de surveillant, un maître estimé pour son expérience, son tact et sa bonté.

**Service des séances récréatives.** — Les vrais éducateurs savent quelles inquiétudes morales cause la préparation des séances récréatives, surtout des séances dramatiques. Le professeur chargé de cette préparation doit toujours être aidé par un surveillant au moins, et tous deux s'efforcent de concilier les exigences qu'imposent les rôles à tenir, avec le souci autrement grave de ne point exposer les âmes au péril. L'ordre est de rigueur durant les répétitions, et il ne faudrait pas hésiter à renoncer au concours même très appréciable d'élèves dont la conduite n'offrirait pas des garanties suffisantes. Pendant les séances, les professeurs exercent sur tous les enfants une active surveillance, dont rien ne doit pouvoir les distraire.

Les séances de projections lumineuses, utiles sous plus d'un rapport, sont très répandues aujourd'hui ; mais elles présentent des dangers spéciaux, en raison de l'obscurité qu'elles réclament. Cette obscurité ne devra jamais être telle que la surveillance devienne illusoire.

**Surveillance des salles de leçons particulières.** — Les salles où se donnent les cours particuliers, les répétitions, les leçons d'arts d'agrément ne sont ni trop à l'écart ni laissées sans surveillance. « Les élèves, dit la *Conduite pour les Pensions*, ne seront pas tellement abandonnés à ces maîtres externes, pendant leurs leçons, que les Frères n'aient la précaution de s'assurer de leur conduite pendant ce temps [1]. »

**Surveillance pendant les congés et les vacances.** — Les élèves qui ne participent pas à une sortie, sans être toutefois en retenue, sont conduits en promenade sous la surveillance de leurs professeurs.

Il est fort à souhaiter qu'aucun enfant ne reste au pensionnat durant les vacances : les maîtres, aussi bien que les élèves, ont besoin de ce temps de repos. Si des considérations exceptionnelles obligeaient le Frère Directeur à conserver quelques pensionnaires, il aurait soin de les bien faire surveiller, et d'établir un règlement où les heures de travail et les délassements fussent combinés de façon à éloigner le désœuvrement et l'ennui.

# CHAPITRE VI

## LA DISCIPLINE RÉPRESSIVE

La discipline répressive est l'ensemble des moyens dont l'éducateur dispose pour améliorer le caractère de ses élèves, en les corrigeant de leurs défauts.

---

[1] *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 24.

## I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA RÉPRESSION

La répression est un acte d'autorité par lequel l'éducateur s'oppose aux infractions à la discipline et les punit, afin d'en empêcher le retour et d'obtenir l'amendement des coupables.

**Légitimité et nécessité de la répression.** — La répression est non seulement un droit pour l'éducateur, elle est aussi un devoir. En voici plusieurs raisons :

1° L'autorité du maître est une délégation de l'autorité paternelle ; or, il n'est personne qui ne reconnaisse aux parents le droit de répression sur leurs enfants.

2° Le maître a la mission de guider ses élèves vers le bien : le pourrait-il, s'il n'avait le droit de ramener dans le bon chemin ceux qui s'en écartent ?

3° La crainte est un frein nécessaire aux hommes ; à plus forte raison aux enfants : or, la crainte n'existe pas à l'égard d'une autorité privée du droit de répression.

4° Quoi que fasse le maître pour exciter ses élèves au travail, à la soumission et à l'effort personnel, il ne saurait compter sur une fidélité sans défaillance. Leurs fautes, les saillies plus ou moins violentes de leur caractère, leur indolence ou leur relâchement dans le travail, exigent une répression.

5° Ne pas réprimer les infractions notables à la règle, équivaut, pour un grand nombre d'enfants, à une approbation tacite des actes délictueux.

6° Enfin, les enseignements de la divine Sagesse sont formels sur cette question : « Celui qui épargne la correction à son fils le hait, disent les *Proverbes* ; celui qui l'aime s'applique à le corriger[1]. — La réprimande qui retient dans la discipline est le chemin de la vie[2]. — Pères, élevez les enfants en les corrigeant et en les instruisant selon le Seigneur[3]. »

Aussi notre saint Instituteur nous rappelle-t-il souvent ce devoir : « Appliquez-vous, dit-il, à reprendre vos élèves, car

---

[1] Prov., XIV, 24. — [2] Prov., VI, 23. — [3] Ephés., VI, 4.

c'est là une des marques de votre zèle pour leurs âmes [1]... Le moyen de délivrer du mal l'âme d'un enfant, c'est de se servir avec prudence du remède de la correction, qui lui procurera la sagesse ; au lieu que si on l'abandonne à sa volonté, il courra risque de se perdre et de causer bien des chagrins à ses parents. La raison en est que les fautes qu'il commettra tourneront en habitudes, et qu'il aura plus tard bien de la peine à s'en corriger. C'est donc un impérieux devoir pour ceux qui ont la conduite des jeunes enfants de les reprendre avec modération, comme dit saint Paul [2], afin qu'ils rentrent en eux-mêmes et se retirent des filets du démon qui les tenait esclaves de sa volonté [3]. »

**Modes généraux de la répression.** — Les trois modes généraux de la répression sont l'avertissement, la menace et la punition [a].

L'*avertissement* est un simple rappel de la prescription enfreinte. Il suit, sans trop tarder, le manquement qui le motive, afin que l'élève ne croie pas que le maître n'attache aucune importance aux légères infractions à la discipline. Il est fait sans amertume ni sécheresse, d'un ton bienveillant qui semble attribuer la faute plutôt à l'oubli qu'à la préméditation. Les enfants qui ont bonne volonté sont rarement insensibles à ce procédé.

La *menace* est l'annonce de la punition qui suivrait une faute, si elle était commise.

La *punition* est une pénalité infligée à l'élève pour mieux lui faire sentir la gravité de sa faute, et la nécessité de prendre les moyens de n'y plus retomber.

## II. — OPPORTUNITÉ DE LA RÉPRESSION

De ce que la répression constitue un devoir pour l'éducateur, il ne s'ensuit pas qu'il soit toujours opportun d'y avoir

---

[a] *Les Douze Vertus* indiquent un quatrième mode de répression : la *réprimande*. La réprimande étant une punition, et des plus sensibles, nous l'avons rangée dans ce dernier groupe.

[1] *Deuxième Méditation pour le temps de la Retraite.* — [2] II Tim., II, 26. — [3] *Onzième Méditation pour le temps de la Retraite.*

recours à l'égard de tous les délinquants. Il est des manquements qu'il ne faut pas punir ; plusieurs appellent un simple avertissement ; d'autres enfin réclament une punition[a].

**Infractions qu'il convient de ne pas punir.** — La punition, étant une peine, ne peut être infligée justement que pour une faute dépendante de la volonté de l'enfant.

Ne punissez donc pas les manquements causés par une ignorance excusable du règlement. Ce n'est pas par des punitions qu'on apprend le règlement de l'école à un élève nouveau, surtout s'il est venu en classe après l'époque où les prescriptions disciplinaires ont été expliquées. Instruisez-le sans retard de ses principales obligations, et enseignez-lui la conduite qu'il doit tenir[b].

Ne punissez pas, pour le peu de succès qu'ils obtiennent, les enfants dépourvus de moyens intellectuels, s'ils ont d'ailleurs fait preuve de bonne volonté. Soyez très bon, très compatissant à leur égard : ils sont à plaindre, puisque l'étude n'a pour eux que de pénibles difficultés. « Il ne faut pas exiger ce qui est au-dessus de leur portée, ni s'en rebuter, mais faire en sorte qu'ils avancent, les exciter de temps en temps et se contenter du peu dont ils sont capables[1]. » Rendez-leur relativement facile ce que vous demandez d'eux, afin qu'ils comprennent, si vous êtes obligé de sévir, que c'est leur indolence, et non leur peu de résultats que vous punissez. Ainsi vous vous attacherez leur cœur et, plus tard peut-être, ils seront les plus reconnaissants de vos obligés.

N'exigez pas de l'enfant maladif, qu'affaiblissent une croissance pénible ou des infirmités chroniques, la même application ni le même calme que de l'écolier vigoureux. Patientez,

---

[a] « On doit bien discerner les fautes qui méritent d'être punies et celles qu'il faut pardonner. D'ailleurs, on ne doit pas imposer la même punition à des fautes involontaires et d'inadvertance, qu'à celles qui sont réfléchies et de malice. » *Douze Vertus*, p. 114.

[b] La *Conduite pour les Pensions* dit : « C'est à l'arrivée d'un nouvel élève qu'il faut lui faire connaître la manière de se comporter partout, lui faire lire les règlements dès les premiers jours, et le mettre de suite à la pratique de tous ses devoirs. »

[1] *Conduite* (1720), p. 166.

et rappelez-vous combien est à charge à lui-même celui qui souffre d'une indisposition, même passagère.

Ne punissez pas un élève pour une faute dont il n'est pas responsable, comme serait une absence dont ses parents vous auraient donné la raison.

Ne punissez pas une faute douteuse : vous vous exposeriez à être injuste et à fermer ainsi une âme à votre action.

Ne punissez pas pour une faute commise à votre égard ; autrement les élèves pourraient voir en vous de la passion, et vous perdriez dans leur estime.

Ne consentez pas à punir un élève pour une faute qu'il a commise dans la famille : ce serait le moyen infaillible de lui faire détester l'école : « Si, dit la *Conduite*, les parents viennent accuser leurs enfants et demandent qu'on les corrige, il ne faut pas les corriger pour cela.., mais faire entendre aux parents qu'ils les corrigent eux-mêmes [1]. » D'ailleurs les parents qui n'ont pas assez d'énergie pour châtier leurs enfants, sont ordinairement les plus prompts à se plaindre de la sévérité des maîtres, même quand ils l'ont provoquée.

Les infractions légères qui, chez l'enfant intelligent, naissent du besoin de mouvement et de la vivacité même de son esprit, se corrigent d'ordinaire par le seul regard du maître. Cette joyeuse exubérance se calme avec l'âge en ces natures d'élite, tandis que trop de sévérité les irrite ou les brise [a].

**Infractions qu'il suffit de réprimer par un avertissement.** — Dans la plupart des cas indiqués ci-dessus, l'avertissement

---

[a] « Entre les fautes qui doivent être pardonnées, il faut comprendre celles dans lesquelles les écoliers tombent par inadvertance, par ignorance, attendu qu'il n'y a ni malice ni mauvaise intention. Il faut encore observer quel est le caractère de l'écolier, s'il est pétulant ou rassis, si la faute est habituelle ou unique, involontaire ou réfléchie, ou causée subitement par quelque événement extraordinaire. » *Conduite en quatre parties*, Manuscrit n° 44, p. 389.

— « Il ne faut pas punir les fautes que l'enfant fait par ignorance, ni celles qui viennent de l'âge et ne tirent pas à conséquence. Un coup d'œil jeté à propos suffit ordinairement pour le remettre dans le devoir, ou bien on l'avertit par quelque signe, ou on le tient près de soi (on le place dans les premiers bancs), s'il est sujet à se dissiper trop souvent. » *Conduite en onze chapitres*, Manuscrit n° 40, p. 11.

[1] *Conduite* (1720), p. 168.

est salutaire. « Les avertissements pour les fautes ordinaires doivent être fréquents et toujours honnêtes, faits avec bonté et d'une manière qui engage à les bien recevoir ; il faut donc éviter de faire penser aux écoliers qu'on est prévenu, de peur qu'en attribuant les avertissements à la prévention, ils ne se défendent par là des défauts qu'on leur fait remarquer [1]. »

Faut-il avertir pour chaque infraction légère au règlement, comme sont les manquements passagers à l'exactitude, au silence, au bon emploi du temps ? — Il est habile et opportun de tenir une juste mesure entre la trop grande indulgence, qui ferme les yeux sur toutes les fautes légères, et le rigorisme, qui n'en laisse passer aucune si minime soit-elle, sans la relever de suite par une observation. La répression sage et très modérée des petits manquements maintient la vigueur de la discipline ; elle prévient les fautes graves et empêche les enfants de prendre l'habitude d'un continuel laisser-aller.

L'avertissement peut d'ailleurs se faire par la simple indication de la maxime ou sentence transgressée. Les sentences en usage dans nos classes permettent au maître de faire des avertissements silencieux, qui n'en sont souvent que mieux compris.

**Fautes qu'il convient de punir.** — Ne punissez jamais qu'à regret, après avoir essayé les moyens de persuasion propres à faire sentir à l'enfant sa faute et la nécessité de la réparer. Toutefois, le simple avertissement ne suffit plus lorsque la faute a une réelle gravité ou qu'étant habituelle, elle indique un défaut qui s'enracine. Ces fautes qu'il convient de punir sont la dissipation persistante, le manque ordinaire d'application, la désobéissance, le mensonge, les murmures, l'indiscipline accompagnée ou non d'un manque de respect, les fautes contre la probité et la pudeur [a].

« Il faut, dit la *Conduite* de 1720, punir les menteurs pour les mensonges les plus légers... Ceux qui auront dérobé

---

[a] « Il y a cinq vices qu'il ne faut point ordinairement pardonner : le mensonge, les batteries, le larcin, l'impureté et l'immodestie dans l'Église. » *Conduite* (1720), p. 157.

[1] *Douze Vertus*, p. 120.

quelque chose, de quelque peu de valeur que ce soit, seront punis, et si on les remarque sujets à ce vice, ils seront renvoyés de l'école [1]. » S'agit-il d'un acte public d'indiscipline, d'un accès de colère insolente, on doit imposer une sérieuse réparation : elle est nécessaire à cause du mauvais exemple qui a été donné, et pour la sauvegarde du principe d'autorité. Il en est de même des autres fautes graves que la discipline d'une maison chrétienne ne saurait tolérer. Pour les fautes contre le respect dû au maître, il convient de renvoyer le coupable à l'Inspecteur, au Frère Préfet ou au Frère Directeur.

**Les menaces.** — « Comme les menaces annoncent la punition, elles doivent être rares. Il ne faut les employer que pour des sujets bien légitimes, et jamais sans avoir examiné auparavant si l'on pourra ou si l'on devra les exécuter [a]; autrement il faut s'en abstenir, car si l'on en faisait quelques-unes mal à propos, elles deviendraient inutiles et les coupables s'enhardiraient dans leurs fautes par une espèce d'assurance de l'impunité [2]. »

## III. — CONDITIONS QUI DOIVENT ACCOMPAGNER LA PUNITION

Les conditions qui doivent accompagner la punition se déduisent logiquement de sa notion même. « La punition, dit saint Thomas, est un remède appliqué aux fautes d'un délinquant. » En éducation, punir n'est pas exercer des représailles pour venger le règlement, encore moins pour se venger de l'enfant coupable : c'est chercher à fortifier la volonté de cet enfant, à augmenter en lui le sentiment de la responsabilité, pour le mettre en garde contre les rechutes. « Le fruit d'une sage correction, dit saint Jean-Baptiste de la Salle, est que ceux qui la reçoivent entrent dans la disposition de changer de conduite et d'expier leurs fautes... Or, les effets sont en

---

[a] « Un maître ne doit point faire de menaces inutiles et infructueuses, mais menacer avec beaucoup de précaution, pour des sujets qui le méritent, et surtout éviter de menacer toute la classe. » *Conduite en onze chapitres*. Manuscrit n° 40, p. 8.

[1] *Conduite* (1720), p. 158. — [2] *Douzième Méditation pour le temps de la Retraite.*

rapport avec la cause qui les produit et de la même nature ; si donc vous voulez que vos corrections aient l'effet que vous devez vous proposer, faites-les de telle manière qu'elles puissent plaire à Dieu et ne pas irriter ceux qui les reçoivent [1]. »

Les conditions de la punition sont relatives, soit à la punition elle-même, soit à l'éducateur qui l'inflige, soit à l'enfant qui la reçoit.

**Conditions de la punition en elle-même.** — La punition doit être rare, juste, courte, sérieuse et non afflictive.

« Les Frères doivent être persuadés que la *rareté* des punitions est un des principaux moyens pour bien diriger les écoles, y établir et y maintenir un très grand ordre [2]. » Le maître qui punit le plus, est ordinairement celui dont la faiblesse ou les défauts s'accusent davantage. Pour que les enfants attachent de l'importance à la punition et pour n'être pas obligé de sévir souvent, ne multipliez pas les injonctions et les menaces. Ne menacez que rarement un groupe d'élèves, et jamais la classe entière. Craignez d'accoutumer aux punitions certains élèves peu dociles : elles deviendraient inefficaces. Surtout prévenez les fautes par une exacte surveillance[a], car le résultat que se propose un bon maître est celui-ci : diminuer les punitions, sans affaiblir la discipline[b].

---

[a] « Les enfants sont légers, pétulants, dissipés, inconsidérés; ils sont la plupart incapables de se contenir par raison ; leur impétuosité naturelle et leur inconstance multiplient leurs étourderies et leurs torts. Ont-ils un maître assidu, actif, grave et observateur, ils n'osent s'émanciper ni se négliger. L'égalité soutenue de l'attention du maître les maintiendra tous dans l'ordre... Les punitions seront rares dans une classe où les écoliers ne trouveront pas les facilités de multiplier leurs fautes. » *Conduite en quatre parties*, Manuscrit n° 44, p. 310-312.

— Les enfants font des fautes : il est de l'enfance et de l'humanité d'en faire ; mais si les maîtres sont attentifs, ils en feront peu. Les enfants ne sont presque jamais punissables qu'il n'y ait autant ou plus de la faute de ceux qui les conduisent que de la leur... Plus on les avertira de leurs devoirs, moins ils seront en danger d'y manquer, et moins on sera obligé de les punir. » *Conduite en onze chapitres*, Manuscrit n° 40, p. 8.

[b] Les *Douze Vertus* s'étendent longuement sur les moyens de rendre rares les punitions : former de bonne heure les écoliers à la subordination ; ne se permettre jamais d'agir par passion, humeur ou caprice ; inspirer aux enfants le remords et la honte de leurs fautes, plutôt que la crainte de

[1] *Douze Vertus* p. 123. — [2] *Règles communes*, VIII, 1.

La punition est *juste* quand elle est infligée pour une faute réellement commise, qu'elle est proportionnée à la gravité de cette faute, et qu'elle frappe du même châtiment tous les élèves coupables de la même infraction et au même degré ; « c'est pourquoi il faut bien examiner auparavant si le sujet pour lequel le maître corrige un écolier est vraiment une faute, et si cette faute mérite cette punition [1] ». Les enfants ont le sentiment très vif de la justice; ils savent ce qu'ils méritent et protestent dans leur conscience contre tout excès de sévérité. Une injustice passagère les irrite; renouvelée, elle aigrit leur caractère, tandis que s'ils sont persuadés que le maître punit avec peine, parce que le devoir l'y oblige, ils acceptent la pénitence et en profitent.

Ne donnez en général que des punitions *courtes*, pour pouvoir raisonnablement exiger qu'elles soient très bien faites. N'astreignez pas un enfant ou un jeune homme à une monotone copie, pendant plusieurs heures : il y déformerait son écriture et s'impatienterait d'un travail fastidieux qu'il sait ne lui être d'aucune utilité [a].

Une punition est *sérieuse* lorsqu'il ne s'y joint rien de puéril, ou de risible. Ainsi, faire baiser la terre, faire mettre à genoux, placer simultanément plusieurs enfants dans les angles de la classe, faire étudier le long du mur ou debout sur le banc, marquer un élève d'un signe extérieur quelconque de déshonneur ou de mépris, sont des moyens auxquels un

---

la punition ; discerner les fautes qui méritent d'être punies et celles qui doivent être pardonnées ; n'imposer que des pénitences justes et choisir les plus douces: instruire, reprendre et menacer avant de punir ; user des louanges, des distinctions, des privilèges (bons points) et des récompenses. (p. 112-124.)

[a] Parlant de la modération dans les punitions, la *Conduite pour les Pensions* s'exprime en ces termes : « Si les soins d'un maître expérimenté ne peuvent empêcher ou prévenir toutes les fautes, il a bien des manières de les corriger : un maintien grave, un coup d'œil froid et imposant, un signe de mécontentement, un ton de voix assorti aux circonstances, une parole choisie et bien adressée, un reproche, une privation, une menace, une humiliation, l'arrêt dans un même lieu, le silence forcé. L'adresse à faire usage de ces moyens et autres semblables, selon les caractères et les occasions, épargneront des punitions plus considérables. » *Manuscrit* n° 44, p. 445.

[1] *Conduite* (1720), p. 151.

maître sage ne recourt jamais. L'usage de certaines de ces pénitences était autrefois toléré dans les classes ; il ne le doit plus être aujourd'hui. Toutefois il n'est pas défendu d'attacher une idée de honte à une place déterminée, à un pupitre où devrait travailler, pendant quelque temps, un élève habituellement négligent.

Les punitions *afflictives* sont rigoureusement interdites : « Les châtiments corporels, tels que seraient les coups donnés avec la main, le pied, la baguette, le signal ou tout autre objet, dit la *Règle*, sont absolument interdits dans nos écoles : ces châtiments ne sont propres qu'à aigrir les caractères, à inspirer une crainte servile, en un mot à rendre les élèves plus dissimulés que vertueux. Les Frères doivent également se garder de rudoyer les élèves..., de les pousser ou secouer violemment : toutes ces manières de punir sont inconvenantes et pleines de danger, comme aussi très opposées à la mansuétude et à la patience qui doivent caractériser un Frère des Écoles Chrétiennes [1]. » Non seulement les punitions afflictives déconsidèrent le maître, mais elles sont une preuve de la faiblesse de son autorité morale ; très souvent elles dénotent un homme impatient qui ne veut pas se donner la peine de prévenir les fautes en déterminant les élèves à accomplir leur devoir. Cependant on peut se trouver en face de certaines natures rebelles, opiniâtres ou apathiques, pour lesquelles les moyens ordinaires semblent insuffisants : si les parents ne veulent pas seconder le maître, il vaut mieux renvoyer l'enfant que de s'exposer à employer à son égard un châtiment corporel. D'ailleurs, de tels procédés constituent, dans plusieurs pays, des délits que punissent les lois.

**Conditions de la punition, relativement à celui qui l'inflige.** — Relativement au maître qui l'inflige, la punition doit être pure dans son motif, personnelle, modérée, digne, imposée avec bonté, précédée de prière, surtout s'il s'agit d'une répression grave.

La punition est *pure* dans son motif quand l'éducateur « a en vue, comme dans toutes ses autres actions, la gloire

---

[1] *Règles communes*, VIII, 5-6.

de Dieu et l'accomplissement de sa sainte volonté, et quand il se propose encore l'amendement de l'écolier qu'il corrige, en sorte qu'il n'y ait aucun mélange d'humeur, d'aversion, d'antipathie, de caprice, de vengeance et de ressentiment [1]. »

La punition d'une faute commise sous votre surveillance doit vous être *personnelle*. Sauf pour les cas réservés, il n'est pas expédient que vous recouriez à une autorité supérieure, encore moins que vous déléguiez un collègue pour punir le délinquant : ce serait une marque de faiblesse, un aveu d'impuissance.

Soyez très *modéré* dans les punitions : loin de dépasser jamais vos droits, vous aurez la sagesse de ne pas aller jusqu'à leurs dernières limites. La maxime est souvent vraie avec les enfants : « Extrême justice, extrême injustice. » De temps en temps, cette modération vous inspirera la pensée de faire grâce, au moins pour une partie de la punition respectueusement acceptée et loyalement commencée.

Jamais vous n'avez plus besoin d'être *digne* qu'en punissant un élève [a]. Ne vous laissez pas aller à la colère ; n'affectez ni dédain, ni indifférence, encore moins de l'ironie [b], et n'humiliez pas le coupable plus qu'il n'est nécessaire. « Lorsque la correction est faite avec passion et sans vue de Dieu, dit saint Jean-Baptiste de la Salle, elle n'a d'autre effet que d'exciter des sentiments d'animosité et de vengeance. S'il arrivait que vous fussiez émus de quelque passion, gardez-vous bien alors de faire aucune correction, car elle serait nuisible aux enfants, et à vous personnellement. Rentrez en vous-mêmes en ces

---

[a] « Dans les réprimandes et les punitions, un maître doit toujours posséder son âme en paix et tâcher de se dominer assez soi-même pour ne laisser paraître aucune passion, aucune humeur... S'il est des circonstances où il faille montrer de la vigueur, témoigner de l'indignation, alors même il faut paraître inflexible sans être violent. » *Conduite en onze chapitres*, Manuscrit n° 40, p. 10.

[b] « Il faut se persuader que si, en reprenant un élève, on employait des termes choquants, comme de satires ou de moqueries, au lieu de le porter à se corriger, on l'irriterait, on répandrait dans son cœur le fiel de la haine, on le rebuterait, et il ne pourrait peut-être oublier la faute que le maître aurait commise pour corriger les siennes. » *Conduite en quatre parties*, Manuscrit n° 44, p. 318.

[1] *Douze Vertus*, p. 184.

occasions, et laissez passer le temps de la colère, sans en rien faire paraître au dehors. Quand vous serez entièrement libres de passion, vous pourrez alors, après vous être abandonnés à l'esprit de Dieu, faire la correction que vous avez préméditée, y procédant avec le plus de modération qu'il vous sera possible [1]. »

La *Conduite* donne le même conseil : « Il est fort à propos de différer quelque temps la correction quand on se sent ému, afin de ne rien faire dont on puisse se repentir dans la suite [2]. » C'est aussi la recommandation de la *Règle :* en punissant les élèves, « les Frères se garderont bien, comme aussi en toute autre circonstance, de leur donner des qualifications injurieuses pour eux ou leurs familles ; ils ne les appelleront que par leur nom et ne les tutoieront jamais [3]. »

Les punitions doivent-être *tempérées par la bonté.* A l'égard de l'élève coupable, vous êtes comme le médecin qui soigne un malade : ne vous irritez pas, quelle que soit la faute commise. Fussent-elles évidentes, ne reprochez pas à un enfant sa malice ou la perversité de ses intentions. Surtout ne lui laissez pas croire que vous doutez désormais de sa conscience et de sa loyauté, car s'il avait cette conviction que vous avez perdu toute bonne opinion de lui, il se soustrairait désormais à votre action. Dites-lui plutôt que vous espérez son amendement et que vous comptez sur sa bonne volonté pour réparer un moment d'oubli ; c'est le moyen de l'amener à se corriger. « Comme il arrivera, dit saint Jean-Baptiste de la Salle, que vos élèves éprouveront ordinairement une certaine peine morale, par suite de vos corrections, ayez soin, tout en les reprenant, de leur témoigner tant d'intérêt et de bienveillance, que, loin de s'irriter contre vous, ils ne conservent et ne fassent paraître ensuite que de la gratitude du bien que vous leur aurez fait, avec un grand regret de leurs fautes et un propos très ferme de n'y plus retomber [4]. »

Après la punition, ne gardez pas rancune de la faute commise ; évitez même d'en rappeler le souvenir : l'expiation à la-

---

[1] *Douzième Méditation pour le temps de la Retraite.* — [2] *Conduite* (1720), p. 152. — [3] *Règles communes*, VIII, 4. — [4] *Douzième Méditation pour le temps de la Retraite.*

quelle s'est soumis le coupable a dû vous faire tout oublier. L'Évangile ne nous donne-t-il pas plusieurs exemples de ce pardon complet que nous devons accorder ?

Enfin, selon la recommandation de notre Père, la punition doit être *accompagnée de prière.* « Il faut que ceux qui font des réprimandes ou des corrections ne les entreprennent que par la conduite de l'esprit de Dieu ; c'est pourquoi, avant de réprimander ou de punir, il est à propos de se recueillir intérieurement pour se donner à l'esprit de Dieu et se disposer à faire la correction avec le plus de sagesse qu'il sera possible, et de la manière la plus capable de la rendre utile à celui qui doit la recevoir [1]. » Un seul acte ainsi concerté avec Dieu par la prière vaut mieux, pour l'amendement du coupable, que toutes les industries humaines.

**Conditions de la punition, relativement à celui qui la reçoit.** — Relativement à celui qui la reçoit, la punition doit être sans inconvénient d'aucune sorte, proportionnée à l'âge et aux dispositions du coupable, spéciale à la nature de la faute commise, respectueusement acceptée par l'élève, utile à son instruction, enfin variée, si on la réitère.

La prudence exige que les punitions soient *sans inconvénient* ni pour le corps ni pour l'âme. Il ne faut donc pas forcer un élève à rester immobile dans la cour par les saisons extrêmes, ne pas l'exposer à un courant d'air, ne pas le priver de nourriture, si peu que ce soit, ne pas le retarder notablement après la classe du matin, car il devrait prendre son repas trop à la hâte : le maître serait responsable des indispositions, graves peut-être, qui pourraient en résulter. L'enfant a besoin de mouvement : lui supprimer une partie considérable de ses récréations et de ses sorties serait préjudiciable à sa santé aussi bien qu'à ses études.

Il n'est jamais permis d'isoler complètement un enfant, car vous ne devez ni le laisser seul, ni rester seul auprès de lui. Le renvoyer seul le soir dans sa famille, après l'heure réglementaire, serait une imprudence : il courrait de multiples dangers ; mieux vaut exiger qu'il fasse sa punition à la maison

---

[1] *Douzième Méditation pour le temps de la Retraite.*

et qu'il la présente le lendemain au commencement de la classe. Il est tout aussi dangereux de le renvoyer pendant la classe, sous prétexte d'un devoir omis ou mal fait : c'est l'exposer à demeurer volontairement ou forcément dans la rue, et à toutes les conséquences qui peuvent s'ensuivre.

Les punitions doivent être *proportionnées* à l'âge des élèves, à leurs dispositions morales et à leur développement intellectuel [a]. Donner des « lignes » à un enfant qui sait à peine former ses lettres, une longue étude à tel autre qui ne peut presque rien retenir, à un troisième des problèmes qu'il est incapable de résoudre, ce sont des procédés qui discréditent un maître auprès des écoliers et de leurs parents.

L'éducateur religieux agit avec une grande patience à l'égard de ses élèves, surtout de ceux qui, vers quatorze ou quinze ans, subissent plus fortement que d'autres ce qu'on a si justement nommé la « crise de l'adolescence ». Un fléchissement dans la santé, une irritabilité nerveuse, des fautes peut-être, ont troublé l'équilibre physique ou moral de ce jeune homme qui vous impatiente. Moins que jamais, c'est le moment de redoubler les punitions. Il faut être vigilant, très bon, très encourageant mais sans faiblesse, et beaucoup prier pour lui.

Le bon sens conduit le maître à choisir la punition *en rapport avec la nature de la faute commise*. Il est naturel qu'un paresseux soit quelquefois privé d'une partie de sa récréation et contraint de réparer le temps perdu, car ne s'étant pas fatigué en classe, il a moins besoin de délassement; mais si l'on excède en lui infligeant des retenues multipliées, qu'y gagnera-t-il, sinon un plus grand dégoût pour le travail? Il est dans l'ordre des choses que l'étourdi recommence un devoir mal fait, et que le menteur obstiné soit momentanément isolé de ses condisciples. C'est justice de flétrir publi-

---

[a] « La prudence veut qu'on examine le caractère, l'âge, le tempérament, tout ce qui regarde les élèves qu'on a à corriger.... C'est pour cette raison qu'il ne faut pas punir les enfants d'un esprit timide, docile, qui avouent leurs fautes, comme ceux qui sont mutins, entêtés, durs, qui nient leurs fautes et qui résistent. Il faut épargner autant qu'on peut aux grands écoliers la honte de la punition, surtout si leurs fautes sont ignorées des autres. » *Douze Vertus*, p. 189-190.

quement l'improbité manifeste, et de condamner pour un temps le babillard au silence. Quant aux fautes contre les mœurs, c'est au Frère Directeur qu'il appartient de faire les recherches prudentes, et de prendre discrètement les mesures opportunes pour garantir la sécurité morale de la classe, procurer le bien du coupable et sauvegarder, en cas de renvoi, l'honneur de sa famille[a].

La punition n'opère l'amendement de l'élève que si elle est *respectueusement acceptée*. Par votre attitude, vos paroles et la nature même de la répression, il faut que vous fassiez comprendre à l'enfant que vous voulez son bien, et non votre tranquillité, que vous agissez sans passion, et qu'il mérite des reproches encore plus sévères que ceux qu'il vient d'entendre. Si la colère le met hors de lui, attendez pour le punir qu'il se possède et puisse réfléchir. Les *Douze Vertus d'un bon Maître* nous donnent les mêmes conseils, en expliquant que « pour être salutaire à celui qui la reçoit, la correction doit être volontaire, respectueuse et silencieuse : volontaire, c'est-à-dire reçue sans résistance et acceptée de bon gré[b]; respectueuse, en ce que l'écolier doit reconnaître l'obligation que son maître

---

[a] « Comme les maux corporels se guérissent par leurs contraires, il en doit être de même des maux spirituels et des vices de volonté. Ainsi il faut, par exemple, abaisser l'orgueil par des punitions humiliantes, opposer à la trop grande pétulance les arrêts ou le repos, à la paresse le travail, à l'indocilité une fermeté inflexible, à la misanthropie la fréquentation assidue des condisciples, aux rapports vicieux l'improbation et le mépris, à l'esprit d'intérêt le portrait de la mesquinerie et de l'avarice, à la promptitude et l'emportement le conseil de la modération, de la réflexion et de la douceur. Cette attention à corriger chaque défaut par une punition qui lui soit opposée, à raison de son espèce propre, prévient les rechutes et procure une correction aussi parfaite que prompte. » *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 44, p. 445-446.

[b] Les *Douze Vertus* insistent sur l'obligation que la prudence fait au maître de n'imposer la pénitence que si l'élève est disposé à en profiter : « On s'appliquera à étudier le temps favorable et la manière convenable de donner une pénitence avec plus de fruit. Ainsi, on ne corrigera pas toujours un enfant dans l'instant même de sa faute, surtout s'il est mal disposé, de peur de l'aigrir et de lui en faire commettre de nouvelles en le poussant à bout ; mais on lui laissera le temps de rentrer en lui-même, de reconnaître son tort, et en même temps, la justice et la nécessité de la punition... On punirait en vain un écolier qui a l'esprit aigri, révolté, chagrin, rempli de fiel. » (p. 117 et 188).

a de le punir ; silencieuse, en ce qu'il faut la recevoir sans parler, sans se plaindre, sans murmurer[1]. »

Autant que possible, cherchez à rendre la punition *utile* à l'intelligence de l'enfant. A moins qu'il ne s'agisse d'un devoir à recommencer, prescrivez non une copie, mais un travail qui exerce la mémoire ou le raisonnement : texte à apprendre, problèmes à résoudre, etc. L'expérience atteste d'ailleurs l'inutilité des *lignes* et des *retenues*, dont on accable parfois certaines natures d'enfants difficiles, sous prétexte de les « faire plier », de les « réduire ». Ils ne plient qu'extérieurement ; leurs défauts ne sont pas réduits, mais aggravés ; tandis que c'est leur cœur et leur volonté qu'il faut atteindre pour les décider au bien[a].

Enfin *variez les punitions*, lorsque des rechutes fréquentes dans le même défaut vous obligent à les réitérer. Soyez comme le médecin qui, après avoir constaté l'inefficacité de certains remèdes contre un mal rebelle, cherche à le vaincre par d'autres prescriptions[b].

## IV. — PUNITIONS EN USAGE DANS LES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Les punitions en usage dans les écoles chrétiennes sont : la réprimande, les réparations et les expiations.

La *réprimande* est un blâme, une admonestation adressée

---

[a] « Les punitions, qui ont la double utilité de corriger les écoliers et d'accélérer leurs progrès doivent être préférées aux autres. Des leçons de mémoire à apprendre, des règles de calcul à faire, ce sont là les meilleures punitions. » *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 44, p. 447.

[b] Après avoir longuement exposé les conditions de la punition, il a semblé inutile d'énumérer les défauts qu'on doit éviter. Voici cependant ceux que signale la *Conduite en quatre parties*, Manuscrit 44, p. 323 : « 1° Punir sans avoir égard à la qualité des fautes, à l'âge, au caractère et à la délicatesse des écoliers ; 2° le faire par un premier mouvement et sans réfléchir auparavant ; 3° ne pas prendre le temps favorable, soit par rapport à l'écolier, soit par rapport à l'ordre de la classe ; 4° s'exposer à avoir le dessous, pour n'avoir pas prévu la mutinerie d'un écolier ; 5° punir par haine, par colère, par vengeance, avec dessein d'obliger l'écolier à quitter l'école ; 6° se servir, en corrigeant, de mots injurieux ou malhonnêtes ; 7° vouloir, à tout risque, surmonter un écolier qui résiste, au lieu d'attendre que sa passion soit calmée. »

[1] *Douze Vertus*, p. 190-191.

en particulier ou en public, soit à un élève, soit à un groupe d'élèves coupables.

Les *réparations* sont de deux sortes : les unes consistent à refaire en partie ou en entier un devoir négligé, à étudier de nouveau une leçon mal sue ; les autres sont des satisfactions ou excuses imposées pour une infraction grave et publique au règlement.

Les *expiations* sont des peines attachées à certaines fautes, pour en diminuer la fréquence ou en empêcher le retour. Les principales sont : le retrait de bons points, les mauvais points et les mauvaises notes, les arrêts, la consigne pendant la classe, l'isolement relatif, les pensums faits à la maison ou à la retenue, le retrait des croix d'honneur ou des charges de confiance, l'avis aux parents, l'exclusion de la congrégation ou de l'académie, le renvoi temporaire et l'exclusion de l'école. L'application des quatre dernières punitions est réservée au Frère Directeur.

**La réprimande.** — La gravité d'une réprimande doit être proportionnée à la nature de la faute. Il convient que l'admonestation soit adressée avec calme, dignité, bonté, fermeté, sans flot de paroles inutiles, et qu'elle indique nettement au coupable ses torts et leurs conséquences. Elle est parfois suivie d'une pénalité réparatrice ou expiatrice.

L'humiliation qu'inflige la réprimande est salutaire lorsqu'elle est contenue en de justes limites, et qu'elle laisse entrevoir au coupable la facilité de se réhabiliter pleinement. Il est sage de ne pas multiplier les réprimandes, soit particulières, soit publiques, et de ne pas blâmer à la fois un groupe notable d'écoliers, encore moins tous les élèves d'une classe : ces façons d'agir engendrent et propagent le mauvais esprit [a].

---

[a] « L'usage des réprimandes ne doit pas être trop commun, et en cela il y a une grande différence entre elles et les avertissements.... Comme les réprimandes piquent toujours l'amour-propre et que souvent elles empruntent un air et un langage sévères, il faut les réserver pour les défauts plus considérables. D'ailleurs, elles doivent toujours être faites sans dureté, ni mépris, ni exagération, ni colère dans les paroles.... On doit au reste se donner de garde, aussitôt après les réprimandes, de montrer à l'écolier la même affection qu'à l'ordinaire, car il s'accoutume à ce manège, et il sait

On ne doit que très rarement réprimander devant l'Inspecteur, le Frère Préfet ou le Frère Directeur, et n'admonester jamais un élève devant une personne étrangère qui serait admise à visiter les écoles. Dans ce dernier cas surtout, un maître habile témoigne sa satisfaction.

La réprimande faite par le Frère Directeur à un élève qu'il désigne devant toute la classe doit être rare, pour conserver sa force; devant tous les élèves de l'école, elle devient l'une des plus graves punitions qui puissent être infligées, et par conséquent elle ne doit atteindre que très peu d'écoliers à la fois.

La réprimande générale ou anonyme signale avec vigueur les fautes ou les infractions commises ; elle est ordinairement accompagnée de la menace d'une réprimande personnelle ou nominale. On peut l'employer plus fréquemment que celle-ci, mais sans toutefois en abuser [a].

**Les réparations de devoirs ou de leçons.** — Cette punition n'offre rien que de très naturel et de très moral, si elle est réellement méritée. Il est juste que l'élève négligent recommence un devoir mal fait, et qu'il complète, par une étude supplémentaire, celle où il a perdu le temps.

A quel moment l'écolier s'acquitte-t-il de cette réparation? S'il est externe, c'est à la maison. S'il est interne, il met à profit quelques moments accordés par le règlement pour le travail libre, ou ce qui lui reste d'instants disponibles quand il a étudié les leçons du jour; mais il n'est pas avantageux d'envoyer les élèves en retenue pendant une récréation

---

que les réprimandes sont un orage de courte durée qu'il n'a qu'à laisser passer. » *Douze Vertus*, p. 121-122.

[a] « Comme la louange d'un maître est une sorte de récompense, ses blâmes sont aussi une sorte de punition. Il peut donc corriger ses élèves par paroles : 1° en leur faisant connaître leurs torts et les exhortant à se corriger ; 2° si la simple répréhension ne les corrige pas, il les relèvera avec force, de manière à faire impression sur leur esprit, toujours cependant sans emportement ni dureté, sans pédanterie ni rodomontade ; 3° il leur fera confusion devant leurs camarades, sans toutefois donner lieu à ceux-ci de les insulter ; 4° il leur témoignera son mécontentement par un air froid, sans pourtant faire l'homme colère ; 5° il leur fera tous les reproches dont il les croira dignes, mais ne se servira pas de termes injurieux pour eux ou leurs parents. » *Conduite en quatre parties*, Manuscrit n° 44, p. 317.

entière, pour y apprendre des leçons ou y transcrire des devoirs.

**La présentation d'excuses.** — La présentation d'excuses s'impose à un écolier qui s'oublie jusqu'à manquer de respect à son maître. De même, s'il s'est rendu coupable de quelque autre faute accompagnée de scandale, le professeur ou le Frère Directeur peuvent exiger qu'il en demande pardon à ses condisciples. Il est des cas où, devant le refus obstiné de l'élève, le Frère Directeur devra prononcer son exclusion de l'école.

La forme que revêt cette présentation d'excuses dépend de l'âge, des dispositions de l'élève puni et de la faute qu'il a commise. Obliger de grands élèves à des actes trop humiliants, serait provoquer probablement une résistance qui place le maître dans l'alternative de se déjuger lui-même ou d'être accusé de manquer de tact et de mesure. Si le jeune homme se soumet, il garde souvent au cœur un souvenir amer de la conduite tenue à son égard, souvenir que les années peut-être ne suffiront pas à effacer. Par sa bonté, l'éducateur aura soin de rendre moins pénibles les excuses auxquelles il doit condamner un délinquant.

**Le retrait de bons points.** — Le retrait de bons points est une répression très efficace entre les mains d'un maître expérimenté. Puisque les bons points servent à la fois d'exemptions pour les pensums et de monnaie pour racheter les mauvaises notes ou acquérir des récompenses, en demander aux élèves quand ils manquent au règlement, c'est leur imposer une punition sensible. D'autre part, les enfants n'ayant qu'à s'appliquer au travail pour en mériter de nouveaux, ils ne s'irritent pas de la punition et ils s'efforcent de réparer les pertes que leur ont fait subir leur négligence ou leur dissipation.

**Les mauvais points.** — Un élève est-il babillard, dissipé, indolent en classe, vous le rappelez à l'ordre; n'en tient-il aucun compte, vous marquez ou faites marquer un ou deux *mauvais points* près de son nom, sur un catalogue spécial. Il faut cinq ou six de ces mauvais points pour équivaloir à une *mauvaise note*, c'est-à-dire à la diminution d'une note sur le

total hebdomadaire. Mieux vaut procéder lentement, par fraction de note, et ne pas priver l'enfant de l'espoir d'obtenir un billet satisfaisant. A la fin de la semaine, ces notes perdues peuvent être rachetées, en tout ou en partie, au moyen de bons points.

**Les arrêts, la consigne et l'isolement relatif.** — Les arrêts sont la privation du jeu pendant la récréation. L'enfant puni des arrêts se promène en silence, dans un endroit déterminé de la cour. Cette punition est de beaucoup préférable à la station immobile au pied d'un arbre ou d'un mur, station à laquelle on ne peut d'ailleurs condamner l'enfant pendant les froids trop vifs ni durant les grandes chaleurs.

La consigne pendant la classe consiste à faire tenir debout pendant quelques instants, l'élève qui arrive en retard ou qui manque notablement d'attention pendant les leçons ; à placer un dissipé le visage tourné vers le mur, sans lui permettre de s'appuyer ni de se tourner. Cette punition ne se pratique qu'avec les jeunes enfants. Pour qu'ils y attachent une forte idée de confusion, il ne faut l'imposer que rarement.

On ne doit jamais consigner un élève seul, ni dans la classe pendant les récréations, ni hors de la classe pendant les leçons. Des accidents de différentes sortes peuvent se produire, dont le maître serait responsable.

L'isolement relatif condamne le délinquant à occuper en classe un bureau auquel on attache une idée de honte, puis à se promener silencieusement pendant les récréations. La faute qui motive l'isolement doit être grave, et la peine ne saurait durer plus de deux jours au maximum.

**Les pensums.** — Le pensum est un surcroît de travail donné à l'élève, sous forme de pénitence. Les variétés ordinaires du pensum sont : un texte à apprendre par cœur, des problèmes à résoudre, un devoir de réflexion et des « lignes ».

Il faut que les pensums soient très courts, afin que l'on puisse exiger raisonnablement de l'enfant qu'il écrive très bien et sans faute, ou qu'il sache sans hésitation le texte imposé.

Les pensums pourraient aussi, en certaines occasions, être

faits volontairement par un élève qui désirerait satisfaire pour des mauvaises notes.

Le *devoir de réflexion* est un travail personnel, où l'élève coupable écrit quelques réflexions sur la faute qu'il a commise et sur ses conséquences. Ce devoir peut être rédigé sous forme de réponses à des questions données. On comprend que cette punition ne convient qu'à des écoliers déjà avancés. Par exemple, un enfant a menti ; vous le condamnez à composer trois ou quatre lignes de réponse à chacune des questions suivantes ou à d'autres semblables :

1. Le mensonge n'est-il pas honteux, et pourquoi ? — 2. Quelle est la punition ordinaire des menteurs ? — 3. Pourquoi ai-je menti ? — 4. Celui qui avoue sa faute n'est-il pas plus estimable que celui qui essaie de la cacher par un mensonge ? — 5. Résolution à prendre.

Cette sorte de punition est très morale et l'application peut en être variée à volonté, selon les circonstances et le développement intellectuel des élèves.

Où se font les pensums ? Dans les internats, l'élève s'en acquitte pendant les moments consacrés à la lecture libre, ou en retenue. Si les élèves sont externes, les pensums sont faits à la maison et exigibles le lendemain au commencement de la classe. Le pensum a-t-il été omis ou mal fait, le Frère Directeur en donne avis aux parents ; si les parents montraient à cet égard de l'insouciance ou de la mauvaise volonté, on leur remettrait l'enfant jusqu'à ce qu'il ait accompli sa punition et celle que lui a méritée sa négligence.

**La retenue.** — La retenue est le séjour d'un élève en classe, lorsque ses condisciples sont en récréation ou en promenade. Pour que les retenues ne soient pas nuisibles, on doit avoir égard aux observations suivantes :

1° Qu'elles soient rares pour les mêmes élèves, afin de ne pas les y habituer et de ne pas les priver, dans les internats surtout, du mouvement et du repos d'esprit dont ils ont besoin.

2° Que les élèves s'y trouvent peu nombreux, et que la surveillance y soit active. Le groupement, dans une salle commune, des enfants les plus difficiles de trois ou quatre

classes, leur apprend à se connaître et peut leur fournir l'occasion de se concerter.

3° Qu'il n'y ait qu'une seule retenue par jour ; qu'elle soit sérieuse et silencieuse, et que l'enfant y soit occupé sans relâche à un travail bien déterminé.

4° Que les grandes retenues soient excessivement rares.

Les retenues ne conviennent guère aux écoles paroissiales. A midi, les maîtres et les élèves n'ont que le temps nécessaire pour aller prendre leur repas, et les enfants consignés ne sont pas convenablement surveillés. Le soir, et surtout en hiver, il y a danger de renvoyer seul un écolier ; les parents ont souvent un besoin réel de l'aide des enfants ; bien plus, ne les voyant pas rentrer à l'heure accoutumée, ils peuvent être inquiets. D'ailleurs, cette retenue est pratiquement impossible dans les écoles de quartier.

**Le retrait des croix ou des charges.** — Pour une première faute, surtout si elle est légère, l'élève décoré est averti ; si elle est grave ou s'il y a récidive, il est privé de la croix.

Lorsqu'un élève commet une faute grave dans l'exercice de la charge dont il est investi, on le dépose de ses fonctions, ou pour quelques jours, ou définitivement.

**L'avis aux parents.** — L'avis aux parents est une lettre par laquelle le Frère Directeur avertit les parents des infractions habituelles et notables de leur enfant, afin qu'ils usent de leur autorité pour amener le coupable à une meilleure conduite. Cette lettre peut être écrite par l'élève lui-même.

Pour satisfaire aux obligations de la loi française de 1882, sur la fréquentation scolaire, les maîtres ont à leur disposition des billets qui leur servent à prévenir les parents des absences des enfants.

**L'exclusion et le renvoi.** — L'exclusion de la congrégation ou de l'académie, là où fonctionnent ces institutions, entraîne une désapprobation publique de la conduite de l'exclu : c'est donc une punition très grave et conséquemment très rare ; le Frère Directeur y procède avec prudence et tact.

L'exclusion même temporaire de l'école est une mesure à laquelle le Frère Directeur ne se résout qu'après avoir

tenté les autres moyens d'améliorer l'élève coupable. Il prend alors les précautions utiles pour ne pas froisser la famille à laquelle il remet l'enfant, et pour que la discrétion soit si bien gardée à l'égard des autres élèves, qu'ils ignorent, lorsque la faute n'est pas publique, ce qui a motivé le départ de leur condisciple.

## CHAPITRE VII

## LES FÊTES A L'ÉCOLE

A l'école chrétienne, les fêtes sont de deux sortes : fêtes religieuses et fêtes profanes. — Nous avons joint, à la question des fêtes, quelques remarques sur les vacances.

### I. — FÊTES RELIGIEUSES

Pour satisfaire les aspirations de l'âme humaine, Dieu a établi et fait établir par son Église des fêtes religieuses, distribuées sur tout le cycle de l'année liturgique. Leur but est d'entretenir la piété ; d'élever les esprits vers le ciel, par les instructions, le symbolisme, la prière, et l'éclat du culte public; de dilater les cœurs dans une sainte joie ; de fortifier les liens d'une mutuelle charité entre les fidèles; enfin, de leur ménager une diversion à la fatigue causée par les occupations de chaque jour.

Aussi les fêtes religieuses sont-elles éducatives par les multiples avantages qu'elles procurent aux enfants : 1° elles excitent leur piété et leur donnent le goût de la prière; 2° elles leur facilitent l'intelligence du culte divin, par les instructions qu'ils entendent et par la majesté des offices liturgiques; 3° ellles sont un élément de joie dans la vie scolaire; 4° la participation de tous les élèves d'une classe et d'une maison aux mêmes cérémonies religieuses tend à les unir en une grande famille, dont les émotions, les aspirations, les prières et les résolutions sont communes entre tous.

Pour les élèves de nos classes, les fêtes liturgiques sont le plus souvent des fêtes paroissiales. Il importe de faire comprendre aux enfants que la paroisse est un corps, un organisme, qui vit par l'activité religieuse des paroissiens soumis à la direction du pasteur et de ses auxiliaires. Elle a son existence propre, ses œuvres, dont la prospérité réclame le concours de chacun de ses membres. Les fidèles doivent aimer les offices de la paroisse, préférablement aux autres ; c'est à la paroisse qu'ils sont tenus de donner l'exemple de la piété et de la fréquentation des sacrements, comme en un temple spécialement édifié et entretenu pour eux.

Si tous les offices liturgiques ont lieu dans la chapelle de l'école, ce qui n'arrive guère que pour les pensionnats, le Frère Directeur veille à ce que les fêtes y soient célébrées avec l'éclat qu'elles comportent. Décoration de l'autel et du sanctuaire, tenue et nombre des enfants de chœur, chants, processions, rien ne saurait être négligé de ce qui peut donner aux élèves une haute idée de la religion et de ses divins mystères.

Tout en se conformant aux rites prescrits, on peut célébrer avec une solennité particulière certaines fêtes chères à notre Institut : fêtes du Sacré-Cœur, de l'Immaculée Conception, de saint Joseph et de saint Jean-Baptiste de la Salle.

Les congrégations pieuses ont aussi leurs fêtes : installation des dignitaires, réception des membres nouvellement admis, fêtes patronales. Ce sont les plus intimes de l'école, et elles laissent au cœur des congréganistes les plus purs souvenirs.

## II. — FÊTES PROFANES

Le but principal des fêtes scolaires profanes est d'apporter une agréable et utile diversion aux occupations ordinaires des écoliers, et de former leur goût pour certains arts, tels que la musique et la déclamation. Ces fêtes sont : les distributions des billets d'honneur, les séances littéraires, dramatiques ou musicales, les séances de gymnastique, la fête des jeux, et d'autres encore établies d'après les coutumes locales et avec l'autorisation des Supérieurs, enfin celle qui les clôture

toutes, la distribution solennelle des prix, dont il a été question déjà au chapitre IV.

**Distributions des billets d'honneur.** — Il convient de donner une certaine solennité, tout intime d'ailleurs, aux distributions des billets d'honneur. Elles sont une occasion naturelle de faire déclamer une poésie, lire une composition française, exécuter un chant, jouer quelques morceaux de musique, etc. Elles deviennent un stimulant efficace des bonnes volontés, et elles permettent au Frère Directeur de donner à l'école assemblée les avis qu'il juge utiles.

**Séances littéraires.** — Les séances littéraires publiques ne peuvent guère être instituées que dans les pensionnats où fonctionne régulièrement une académie de jeunes gens. Elles offrent l'avantage de faire travailler les élèves, sans avoir pour eux les mêmes inconvénients que la préparation des séances dramatiques. Il est indispensable que les travaux présentés soient, non d'une perfection qui fasse suspecter leur sincérité, mais très convenables quant au choix du sujet traité et à son développement.

On peut organiser aussi des séances littéraires intimes ; elles ont lieu devant les seuls élèves de l'école ou même d'une division.

Sans lui donner le nom d'académie, il est utile d'entourer de soins spéciaux un groupe d'élèves dans le cours supérieur des écoles paroissiales ; ils s'exercent à rédiger, à déclamer, à exposer une question, et ils se préparent ainsi à devenir membres des conférences d'études qui fonctionnent dans les patronages.

**Séances dramatiques et musicales.** — Les séances dramatiques et musicales données par les élèves, dans les pensionnats, doivent être fort rares, afin de ne pas compromettre le succès des études et la discipline. S'il y en a plusieurs dans une même année, il convient que les mêmes jeunes gens ne figurent pas dans chacune : leur travail, leur bon esprit peut-être en souffriraient; du moins seraient-ils privés d'une partie trop notable de leurs récréations et de leurs promenades, ce qu'il faut éviter. Par exemple, s'il y a plusieurs divisions

d'élèves dans l'école, une des séances peut être offerte par l'académie, et les deux autres successivement par la première, puis par la seconde division.

Ces séances donnent lieu aux remarques suivantes :

1° Autant que possible, confier les rôles aux meilleurs élèves de l'école.

2° Choisir des morceaux de déclamation et des pièces absolument irréprochables, sans allusions politiques toujours déplacées dans une maison d'éducation, sans bouffonneries qui provoquent une trop vulgaire hilarité. Cette précaution est nécessaire, mais insuffisante : il faut que plusieurs des sujets interprétés excitent dans l'auditoire des sentiments nobles, éveillent de hautes et grandes pensées. Le sentiment chrétien doit se mêler aux délassements de nos élèves, comme un sel salutaire qui en conserve l'honnêteté ;

3° Ne pas choisir d'œuvres dont l'interprétation soit trop difficile ou exige le concours d'un trop grand nombre d'élèves surtout d'âges trop différents.

4° Se défier des pièces de théâtre corrigées : ou bien les corrections laissent deviner le libretto original, que les jeunes acteurs chercheront peut-être à se procurer, ou les retouches, considérables et inintelligentes, nuisent à l'intérêt de l'œuvre ainsi défigurée.

5° Le Frère Directeur ne saurait se désintéresser, non seulement de l'ensemble et des parties importantes du programme, mais encore des détails. Il doit lire les œuvres dont on fait choix, ou s'en faire rendre compte par un maître prudent, en qui il a toute confiance pour ces sortes d'appréciations.

Nous avons dit au chapitre V les mesures à prendre pour assurer la surveillance des séances récréatives.

**Séances de gymnastique, fêtes des jeux.** — La séance de gymnastique, que beaucoup d'écoles organisent dans le troisième trimestre, a le double avantage de donner de l'intérêt aux leçons de gymnastique, et de n'offrir aucun des dangers des séances dramatiques.

L'usage d'instituer une *fête des jeux*, vers la fin de l'année scolaire, tend à se généraliser dans les internats. La prépara-

tion éloignée de cette séance met de l'entrain dans les récréations ordinaires; or, on sait combien l'esprit de l'école gagne à cette joyeuse animation des jeux de chaque jour.

## III. — LES VACANCES

Les vacances sont indispensables aux maîtres et aux élèves; mais combien d'enfants y font, à leurs dépens, l'apprentissage de leur faiblesse morale ! L'oisiveté, le manque de surveillance, l'abandon au moins partiel de la prière, l'entraînement des mauvaises compagnies et, pour les internes surtout, le brusque passage d'une vie surveillée à une indépendance relative, ont trop souvent raison de leur vertu.

Les vacances sont comme un temps d'épreuve, que l'adolescent doit mettre à profit pour développer en lui-même l'initiative personnelle et la force de volonté. C'est pendant ces jours que l'on jugera de la sincérité de ses convictions religieuses et de son attachement aux pratiques de la piété chrétienne. Au point de vue de la persévérance, les vacances ont une importance capitale : la vie réelle apparaît au jeune homme ; elle lui apprend, et sa faiblesse, et le besoin qu'il a d'être guidé, et les résolutions précises qui peuvent le garantir des chutes morales.

A cette occasion, un bon maître donne à ses élèves les conseils appropriés à leur âge et au milieu où ils passeront les vacances ; il leur trace un programme de travail journalier qui leur procure une occupation salutaire à tous égards.

**Conseils à donner avant les vacances.** — Ne laissez pas ignorer aux élèves les dangers qui les attendent, selon leur âge et la région qu'ils habitent. Pendant les deux ou trois derniers jours de l'année scolaire, consacrez le temps du catéchisme ou de la *réflexion* à donner tous les avis que vous jugez utiles. Insistez en particulier sur les suivants :

1. Le premier devoir d'un enfant, d'un jeune homme en vacances est d'être la joie de ses parents, par sa soumission affectueuse, son respect, sa confiance, son empressement à déférer à leurs moindres désirs, et sa cordiale entente avec ses frères et sœurs.

2. Plus que tout autre, un enfant élevé dans une école chrétienne est tenu de pratiquer publiquement sa religion. L'assistance à la sainte Messe les dimanches et les jours de fêtes d'obligation est un devoir strict, dont il ne saurait se dispenser sans motifs très graves. A certains élèves des pensionnats, qui rentrent en des villages où les jeunes gens ont désappris le chemin de l'église, il faut parfois un véritable courage pour résister à l'entraînement ; rappelez-leur que ceux-là mêmes qui tenteraient de les détourner de leur devoir seraient les premiers à se scandaliser de leur lâcheté, comme d'une sorte d'apostasie.

3. Le recours à la prière et aux sacrements est d'autant plus nécessaire pendant les vacances, qu'on y est plus exposé à commettre le péché. Aux jeunes gens surtout, rappelez qu'un bon chrétien s'agenouille pour prier Dieu matin et soir ; qu'il se fait un bonheur d'assister parfois à la sainte Messe pendant la semaine, et d'entrer dans une église pour y offrir ses adorations à Notre-Seigneur au très saint Sacrement.

Il est bien désirable que les élèves conservent, pendant les vacances, l'habitude de s'approcher fréquemment des sacrements ; qu'ils le fassent au moins à la fête de l'Assomption et à celle de la Nativité de la très sainte Vierge.

4. Les mauvaises lectures, les conversations déshonnêtes, les fréquentations suspectes sont la ruine des mœurs : si le jeune homme ne se garde lui-même contre de tels dangers, ses vacances détruiront en partie les effets de l'éducation chrétienne qu'il a reçue pendant l'année scolaire.

5. Les pratiques de piété qui soutenaient à l'école la ferveur d'un élève, communions fréquentes, recours à la très sainte Vierge par la récitation d'une dizaine du chapelet, offrande des actions à Dieu, petits sacrifices, élévations du cœur, oraisons jaculatoires, pratique de l'aumône, n'ont rien perdu de leur utilité pendant les vacances ; bien au contraire, leur opportunité s'est accrue en raison de la difficulté plus grande qu'éprouve alors une âme à persévérer dans ses bonnes résolutions.

Les congréganistes n'oublieront pas les obligations spéciales que leur créé ce titre, et la promesse qu'ils ont faite à Dieu,

dans la dernière réunion de l'année, d'être fidèles à leurs pratiques de piété.

6. Il est convenable que des pensionnaires en vacances fassent une visite au Curé de leur paroisse, au commencement et à la fin de leur séjour dans la famille. En dehors de la confession, il leur sera très utile d'aller lui demander de temps en temps des conseils et des encouragements : l'expérience atteste que ces démarches sont un excellent moyen pour aider les jeunes gens à vaincre le respect humain, et pour les soutenir dans le bien.

7. L'oisiveté est l'un des périls qu'offrent les vacances. Pour la combattre, il est sage de se faire un règlement qui détermine, sauf les occasions imprévues, les heures de travail et de délassement. Le travail consiste d'abord, pour un jeune homme, à aider ses parents dans la mesure où ils le réclament de lui ; puis à rédiger les devoirs dont le programme a été tracé avant la sortie, à revoir le cours de l'année scolaire qui vient de se terminer, et à faire quelques lectures instructives.

**Devoirs des vacances.** — C'est un salutaire usage de tracer aux élèves un programme de travail intellectuel pour le temps des vacances. Ces devoirs obligent les écoliers à faire une revision des plus importantes questions étudiées pendant l'année ; et les parents se montrent ordinairement très satisfaits qu'une occupation calme impose à leurs enfants deux ou trois heures de travail chaque jour.

Les devoirs des vacances consistent en problèmes, exercices de français, écriture, dessins, cartes géographiques, devoirs de sciences, et questions diverses, selon les classes auxquelles appartiennent les élèves [a].

On recommandera aux élèves de travailler un peu chaque

---

[a] Entre autres avis que la *Conduite en quatre parties* prescrit au maître de donner à ses élèves concernant les vacances, elle range celui de « leur recommander d'être toujours utilement occupés, de repasser ce qu'ils ont appris, pour ne pas l'oublier. » Puis elle ajoute : « On pourrait leur désigner le sujet de leurs occupations. » Ce passage semble bien indiquer que, du moins en certaines écoles, il était d'usage de donner aux élèves des devoirs de vacances.

jour à ces devoirs, à moins de circonstances qui les en empêchent : ainsi ils entretiendront en eux le goût et l'habitude du travail intellectuel. Les devoirs des vacances ne sont pas une tâche dont il faille se débarrasser d'un seul coup et au plus vite, mais un exercice quotidien.

A la rentrée, le maître recueille ces devoirs ; il les examine avec soin, puis remet aux élèves qui ont bien fait le travail imposé un certain nombre de bons points, ou des récompenses spéciales.

Dans la plupart des internats, on décerne, à la fin de l'année, des prix pour les devoirs des vacances.

**Conseils aux élèves qui ont terminé leurs études.** — Si tous les élèves ont besoin de conseils spéciaux à l'approche des vacances, à plus forte raison les jeunes gens qui terminent leurs études et se disposent à quitter définitivement les classes. Un éducateur religieux les entoure de soins vigilants ; il s'efforce, par des recommandations appropriées à leur situation prochaine, de les prémunir contre les dangers qui les attendent ; il cherche à fortifier les liens qui les unissent à l'école, en leur offrant de s'affilier aux œuvres de persévérance chrétienne qu'elle a organisées ; enfin il les invite à participer à la retraite dite de fin d'études, pour y réfléchir devant Dieu aux résolutions qui doivent les aider à persévérer dans le bien [a].

---

[a] La *Conduite pour les Pensions* recommande instamment aux maîtres les élèves qui terminent leurs études : « Le zele des maîtres doit alors prémunir et fortifier les pensionnaires contre les attraits, la tromperie, la corruption, les mauvais exemples, les scandales, les maximes dangereuses, la vanité du siècle, et leur donner les avis bien nécessaires sur les vertus et sur le règlement qu'ils doivent se prescrire suivant l'état qu'ils veulent embrasser, sur la fermeté des résolutions qu'ils ont dû prendre dans la pension, leur représentant fortement qu'il leur importe sur toutes choses de conserver la pureté de conscience et l'amour de Dieu, d'avoir toujours sa crainte devant les yeux, d'observer fidèlement ses commandements et ceux de l'Eglise, d'oser toujours paraître chrétiens, de faire consister leur dévotion à se bien acquitter de tous leurs devoirs de religion et de ceux de leur état, d'être très précautionneux dans le choix de leurs amis et de ne se lier qu'avec des gens honnêtes et bien réglés. » *Manuscrit n° 42*, p. 38.

# CONCLUSION DE LA Ire PARTIE

## LA RÉCOMPENSE DU RELIGIEUX ÉDUCATEUR

Que recherche l'éducateur religieux par les sollicitudes et les fatigues de son labeur quotidien? L'affection de ses élèves? Il n'en veut pas pour lui-même ; il ne la désire que pour donner leur cœur à Dieu. S'il cultive en ses écoliers le sentiment de la reconnaissance, c'est pour les attacher à Dieu d'abord, puis à leurs parents et à leurs bienfaiteurs. Que désire-t-il encore? L'estime des hommes? Son ambition est de demeurer inconnu ; c'est Dieu qu'il sert en la personne des enfants, et le bon plaisir de Dieu lui suffit [a].

Mais quelle sera sa récompense, pour avoir tout quitté et s'être ainsi quitté lui-même? La paix intérieure, la consolation pendant la vie et à la mort, de grands mérites et, selon l'expression de saint Paul, le poids incomparable d'une éternelle gloire, voilà le salaire de son dévouement. Combien la part qui lui est échue est d'un prix inestimable!

**Récompense immédiate de l'éducateur religieux.** — Ce n'est pas en vain que vous vous dévouez, avec une courageuse persévérance, pour être en tout le modèle et le guide de vos élèves. « Une première récompense que reçoivent dès cette vie ceux qui travaillent au salut des âmes, dit saint Jean-

[a] « Le bon maître fait un sacrifice bien libre, un grand sacrifice, puisqu'il se livre à un objet très essentiel pour le prochain, savoir l'instruction des enfants, et surtout des enfants pauvres. Pour se mettre en état de mieux instruire, il se consacre à Dieu dans un état où il renonce aux biens de la terre, aux plaisirs légitimes, à sa propre volonté, c'est-à-dire à sa personne même.... Bien qu'il procure des avantages d'une importance infinie, loin d'en retirer aucun émolument temporel, il se fait gloire du plus parfait désintéressement... Il se dévoue, non pas d'une manière momentanée, mais pour toujours, à une fonction très délicate sans doute, mais très laborieuse, et qui loin de paraître relevée aux yeux des hommes, leur paraît au contraire abjecte et basse. » *Douze Vertus*, p. 168-170.

Baptiste de la Salle, est la consolation qu'ils ont souvent de voir Dieu bien servi par plusieurs de ceux qu'ils ont instruits ; ils y trouvent la preuve que leur travail n'a pas été inutile [1]. »

Le maintien du bon esprit dans votre classe, la soumission respectueuse et confiante de vos élèves, leurs progrès intellectuels, leur action sur des condisciples qu'ils entraînent par l'exemple dans le chemin de la vertu, leur ardeur à se préparer à occuper une place honorable dans la société : voilà encore d'autres résultats promis à votre zèle [a]. Non seulement vous sentirez que par vous, dont il a bien voulu faire son coopérateur, Jésus-Christ agit sur les âmes, mais peut-être honorera-t-il votre apostolat en se choisissant parmi vos disciples des prêtres et des religieux : cette consolation vaut bien que vous consumiez vos forces à la mériter. Enfin, chacune de vos journées si laborieusement remplies devient une ample moisson de mérites.

Toutefois, il se peut que bien des élèves ne répondent pas à vos soins, et qu'à cette peine très vive, se joignent les persécutions dont auraient à souffrir votre communauté ou votre Institut : loin de vous décourager, envisagez ces épreuves à la lumière de la foi ; elles vous apparaîtront comme une bénédiction divine. C'est l'enseignement de saint Jean-Baptiste de la Salle : « Ne vous attendez pas à d'autres récompenses, quand vous vous serez bien acquittés de vos devoirs, qu'à souffrir des injures, des outrages, des malédictions, et qu'à entendre dire faussement toute sorte de mal contre vous... Assurez-vous alors que ces persécutions attireront avec abon-

---

[a] « Rien n'est si doux à un homme qui aime ses semblables et la société, que la satisfaction de rendre nombre de jeunes gens propres à tenir dans le monde des états auxquels ils ne sauraient parvenir sans l'éducation qu'ils reçoivent dans les pensions. » *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 18.

— « Point de sujet de joie plus pure que de former les enfants à la piété, aux bonnes mœurs, aux devoirs de la religion et de la société ; que de les accoutumer à une vie utilement employée, que de les éloigner de l'oisiveté, maîtresse de tous les vices. » *Conduite en quatre parties*, Manuscrit n° 44, p. 11.

[1] *Quinzième Méditation pour le temps de la Retraite.*

dance les grâces de Dieu sur vous et ses bénédictions sur votre emploi [1]. » Revenant ailleurs sur le même sujet : « Toute la reconnaissance, dit-il, qu'on doit attendre pour avoir instruit les enfants, et surtout les pauvres, ce sont des injures, des outrages, des calomnies et la mort même. N'en attendez pas d'autres, si vous avez Dieu en vue dans le ministère qu'il vous a confié [2]... Préparez-vous à être persécutés, et estimez-vous-en bienheureux, selon l'instruction que Jésus-Christ Notre-Seigneur a donnée à ses disciples [3]. »

**Récompense prochaine et récompense dernière du religieux éducateur.** — Vous êtes un semeur, et la moisson que vous préparez mûrit pour l'Église et pour la société civile. Travaillez avec ardeur : un jour, vous aurez sans doute la joie de constater que, par la bénédiction divine, vos fatigues ont « porté du fruit, et un fruit qui demeure [4]. » Les enfants et les jeunes gens que vous élevez deviendront, pour un bon nombre du moins, des hommes de bien, courageux à défendre leur foi, et qui feront régner Dieu dans leur propre conduite et aux foyers chrétiens qu'ils auront fondés. « Si vous vous êtes bien acquittés de votre devoir, nous dit notre Père, et si, par votre zèle et la grâce de votre état, vous avez su bien affermir vos disciples dans l'esprit du christianisme, vous aurez une satisfaction toute particulière, quand devenus grands ils devront se diriger eux-mêmes, de les voir vivre avec justice et piété dans l'éloignement des mauvaises compagnies et dans la pratique des bonnes œuvres [5]. »

Plusieurs sans doute oublieront vos leçons ; mais ne désespérez pas de leur retour aux pratiques de leur pieuse jeunesse : selon saint Jean-Baptiste de la Salle, quand la piété a été inspirée aux enfants dès l'âge le plus tendre, « elle possède tellement le cœur, qu'il est presque impossible qu'on la perde entièrement. On peut bien quelquefois en déchoir pour quelque temps, mais parce que les principes en restent tou-

---

[1] *Méditation pour la fête de saint Mathieu* (21 septembre). — [2] *Méditation pour la fête de saint Cassien* (13 août). — [3] *Méditation pour la fête de saint Yon* (22 septembre). — [4] S. Jean, xv, 16. — [5] *Quinzième Méditation pour le temps de la Retraite.*

jours dans l'âme, elle renaît insensiblement et porte de nouveaux fruits [1]. »

Enfin, notre bienheureux Père veut que nous nous encouragions souvent par la pensée de la récompense éternelle. « Considérez, dit-il, que votre récompense sera d'autant plus grande dans le ciel, que vous aurez plus travaillé à faire du fruit dans les âmes des enfants. Vos disciples seront votre gloire au jour du jugement, si vous les avez bien instruits et s'ils ont profité de vos instructions, parce que le zèle que vous aurez déployé et le profit que vos élèves en auront retiré seront manifestés devant tout le monde... Oh ! quelle joie n'aura pas un Frère des Écoles chrétiennes, lorsqu'il verra un grand nombre de ses élèves en possession du bonheur éternel, dont ils lui seront redevables par la grâce de Jésus-Christ !... Quel tressaillement de joie n'aurez-vous pas lorsque vous entendrez ceux que vous aurez conduits au ciel, comme par la main, dire de vous durant l'éternité : *Ces hommes sont les serviteurs du grand Dieu, qui nous ont annoncé la voie du salut* [2]... Oh ! quelle gloire ne sera-ce pas, pour les personnes qui auront instruit la jeunesse, quand retentiront les actions de grâces que ces enfants bienheureux rendront à ceux qui leur auront appris le chemin du ciel ! [3] »

Ainsi, les yeux et le cœur en haut, travaillons courageusement sur notre obscur sillon ; semons dans les larmes, s'il le faut : Dieu fera croître en son temps la moisson. Et quand le divin Maître nous appellera, nous irons à lui avec confiance, puisque c'est lui que nous servons en la personne des enfants. Il nous recevra avec miséricorde et sera magnifique à nous récompenser : *Celui qui fera et enseignera sera appelé grand dans le royaume des cieux* [4].... *Ceux qui auront enseigné la voie de la justice à plusieurs brilleront comme des étoiles pendant toute l'éternité* [5].

---

[1] *Méditation pour la fête de sainte Thérèse* (15 octobre). — [2] Act. XVI, 17. — [3] *Seizième Méditation pour le temps de la Retraite.* — [4] S. Matth., V, 19. — [5] Dan., XII, 3.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

# IIe PARTIE

# L'ENSEIGNEMENT

## EN GÉNÉRAL

« Enseigner, dit saint Thomas, c'est former la science dans autrui, en l'aidant à se servir de ses facultés naturelles. » Pour instruire ses élèves, le maître cherche donc non seulement à enrichir leur esprit par des connaissances d'ordre sensible, rationnel ou révélé, mais surtout à faire l'éducation de leurs facultés ; plus elles seront développées, plus facile et plus complète deviendra pour eux l'acquisition de la science.

Ce qu'il faut se proposer, c'est beaucoup moins d'inculquer aux enfants un grand nombre de notions diverses que de fortifier leur intelligence, car l'enseignement doit être une culture des esprits. Et parce que cette culture, plus que toute autre, suppose l'application constante de principes méthodiques, raisonnés, justifiés par l'expérience, l'obligation s'impose au professeur d'étudier les *méthodes* et les *procédés* d'enseignement les mieux adaptés à la nature et aux dispositions de l'enfant.

Mais ces méthodes et ces procédés ne constituent pas une réglementation inflexible, une sorte de régime uniforme

auquel doivent être soumis tous les élèves, quels que soient leur âge et leurs aptitudes ; au contraire, ce sont des directions assez générales pour s'appliquer aux ordres et aux degrés divers des études, et en même temps assez souples pour s'adapter à la variété des milieux scolaires. C'est pourquoi nous exposerons d'abord les formes principales que peut recevoir l'organisation de l'enseignement.

La seconde partie des *Éléments de Pédagogie pratique* comprend donc deux livres :

Le *premier Livre* a pour objet l'*organisation générale de l'enseignement* ou *organisation des écoles et des classes*, selon le développement intellectuel des élèves qu'on instruit et les études auxquelles on les applique.

Le *second Livre* traite de la *méthodologie générale*, c'est-à-dire des modes, des méthodes et des procédés d'enseignement.

# LIVRE PREMIER

## ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

L'*organisation générale de l'enseignement*, appelée encore *organisation pédagogique* ou *scolaire*, prescrit les mesures générales qui réglementent le fonctionnement d'une école. Or une école est un groupement d'élèves différents par l'âge, les aptitudes et les connaissances acquises, et qui sont placés sous la direction des maîtres pendant un nombre variable d'années : il faut donc *répartir* ces élèves entre les classes de l'école, puis, suivant le *régime* de la scolarité et le *degré* de l'enseignement, préciser l'ordre et la distribution des études par des *règlements* et des *programmes*. Telles sont les questions que nous allons étudier, après avoir présenté quelques considérations sur l'enseignement.

## CHAPITRE I

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement est la communication méthodique d'un ensemble de connaissances, faite à des élèves par le maître qui les instruit. La valeur d'un enseignement dépend d'abord de l'excellence du but qu'il se propose et de certaines conditions générales que nous allons préciser.

#### I. — BUT DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement n'a en réalité qu'un but : donner à l'enfant une formation aussi complète que le comportent son âge, sa situation sociale et le rôle qu'il est destiné à remplir, ou la vocation à laquelle il est appelé. On peut cependant distin-

guer trois éléments dans ce but unique : l'acquisition des connaissances ou l'instruction, la culture des facultés et le développement du sens moral et chrétien.

L'*instruction* est un ensemble de connaissances précises et coordonnées que l'élève s'est assimilées par un travail personnel. Nous disons connaissances *précises*, car celui-là n'est pas un homme instruit qui n'a sur toutes choses que des idées vagues, obscures, incomplètes ; connaissances *coordonnées*, car savoir, c'est « connaître par les causes », et conséquemment c'est enchaîner dans son esprit les principes à leurs conséquences, et les lois aux faits ou aux phénomènes qu'elles régissent ; connaissances *assimilées*, car le vrai savoir n'est pas quelque chose d'artificiel, appliqué en quelque sorte à l'esprit par le dehors ou simplement logé dans la mémoire, mais il consiste en des systèmes de vérités qui deviennent partie intégrante de l'esprit et s'organisent en lui, pour devenir actives comme lui. On peut même avancer qu'un élève intelligent, sorti des seules classes primaires dont il a sérieusement suivi le programme, est en réalité plus et mieux instruit qu'un autre, dont le rôle s'est borné à écouter, passif, des enseignements plus relevés, dont il n'a guère retenu que des notions mal comprises et sans liaison entre elles.

Si importante qu'elle soit, l'instruction l'est beaucoup moins que l'*éducation des facultés*, car, selon le mot de Joubert « la formation de l'esprit importe plus que son progrès. » L'école doit, en effet, former les enfants non pour les examens et les concours, mais pour la vie sociale : or ce n'est pas l'homme le plus instruit de notions « livresques » qui, toutes choses égales d'ailleurs, est le mieux préparé à entrer et à réussir dans une carrière donnée, mais l'homme le plus prompt à comprendre les idées, à en saisir les rapports, puis à profiter de sa propre expérience et de celle des autres ; en un mot, ce ne sont pas les têtes les « plus remplies », mais les « mieux faites », qui sont les mieux pensantes et les plus pratiques.

Pour atteindre ce but, l'enseignement de chaque spécialité cherche, par ses méthodes, ses procédés et les connaissances qu'il communique, à devenir éducatif pour l'ensemble des

facultés de l'enfant. L'exercice exclusif de l'une d'entre elles romprait l'équilibre et l'harmonie de l'esprit ; il produirait une difformité, comme serait la croissance excessive d'un membre. Si telle étude, les mathématiques par exemple, forme davantage le jugement par le recours incessant au raisonnement déductif, elle n'exclut pas, elle réclame même l'exercice de la mémoire et de l'imagination. Si telle autre, comme la récitation des textes d'auteurs, semble relever surtout de la mémoire, elle suppose et exige des explications qui développent l'imagination, le jugement et la conscience morale. D'ailleurs, une leçon est éducative dans la mesure où le professeur s'ingénie à la rendre telle. Le grand art du maître est d'enseigner avec toute son âme et de saisir en quelque sorte l'âme entière de chacun de ses élèves. Une leçon d'histoire peut émouvoir fortement la sensibilité par l'enthousiasme patriotique qu'elle excite ; elle doit exercer le jugement pratique par l'application des lois morales aux actions qu'elle raconte ; s'adresser au raisonnement par les relations de cause à effet qu'elle met en lumière ; élever enfin les âmes jusqu'à Dieu, qu'elle montre régissant les événements terrestres selon les desseins éternels de sa Providence. Et qu'on n'objecte pas que les cours les plus élevés peuvent seuls être ainsi traités et avoir sur les diverses facultés une action si complexe : les professeurs auxquels l'expérience et un grand amour des jeunes enfants ont livré les secrets de l'enseignement élémentaire, pourraient dire combien de notions diverses une seule leçon bien préparée rend intelligibles à des esprits qui s'éveillent.

Enfin et surtout, le séjour des élèves dans une école chrétienne est pour eux une préparation aux labeurs et aux luttes morales auxquelles toute vie humaine doit sa grandeur et ses mérites. Il faut donc que les maîtres religieux développent dans les âmes *le sens moral et chrétien*, forment dans les consciences les fortes convictions, et, Dieu aidant, décident les volontés à s'attacher résolument au devoir et à s'y fixer par l'habitude de la vertu.

## II. — CARACTÈRES D'UN BON ENSEIGNEMENT

Un bon enseignement cherche d'abord à réaliser l'éducation intellectuelle des élèves : pour cela, il doit être *rationnel* et *adapté aux intelligences* qui le reçoivent. Il provoque l'assimilation des connaissances, en excitant l'activité propre des écoliers : or il n'y réussit que s'il est *vivant et actif* dans les leçons, *lentement progressif* dans sa marche, *appliqué* à des exercices variés, *contrôlé* par des procédés de sérieuse vérification, *répété* par des récapitulations et des revisions. Il est *constant* dans l'emploi des moyens reconnus efficaces, car cette persévérance seule lui assure le succès. Il se fait *pratique*, pour préparer les élèves aux carrières qui les attendent dans la vie sociale ; *moral et chrétien*, pour les guider vers leurs destinées éternelles. Tels sont les caractères généraux que nous étudierons brièvement.

**L'enseignement doit être rationnel.** — L'enseignement est rationnel : 1° si le maître se justifie à lui-même le choix des sujets qu'il traite et des procédés qu'il emploie ; 2° s'il se conforme à la nature et au mode d'action des facultés de ses élèves, et s'il les développe harmoniquement ; 3° s'il exerce surtout en eux la raison et le jugement.

L'horticulteur adapte à la nature des plantes les soins qu'il leur donne ; à plus forte raison, un maître habile cherche-t-il à régler son enseignement sur les lois qui régissent l'esprit humain, en particulier sur celles qui président au mode d'acquisition des connaissances. Or une intelligence qui reçoit la vérité n'est satisfaite que si l'enseignement est clair, logique et convaincant ; c'est pourquoi, quels que soient le sujet qu'il traite et les aptitudes de ceux qu'il instruit, le professeur doit : 1° appuyer ses affirmations sur des preuves rendues intelligibles par des explications suffisantes ; 2° procéder du connu à l'inconnu, du proche à l'éloigné, du simple au complexe, et, quand il se peut, du particulier au général, du concret à l'abstrait, du sensible à l'immatériel ; 3° ne rien omettre d'essentiel dans les questions exposées ; 4° montrer

la liaison qu'ont entre elles les notions relatives à un même sujet ; 5° s'exercer lui-même à acquérir non seulement le savoir, mais le savoir-dire, la propriété, la clarté des termes qui portent comme infailliblement la lumière dans les esprits.

Parmi les conseils que nous donne saint Jean-Baptiste de la Salle dans la *Conduite*, un grand nombre ont pour but de rendre rationnel l'enseignement. Aux livres latins dont on faisait alors usage [a], et dans lesquels les enfants du peuple ne trouvaient que des sons et des signes dépourvus de sens pour eux, le saint Fondateur substitua des livres français, c'est-à-dire écrits dans cette langue maternelle que les plus jeunes élèves parlent déjà : c'était procéder logiquement du connu à l'inconnu. C'est encore une marche rationnelle qu'il prescrit, en multipliant, pour toutes les spécialités, les exercices de répétition par lesquels les notions se gravent dans la mémoire. Enfin, il recommande à ses disciples d'instruire les enfants « par raison du sens des mots » ; de s'assurer « si les écoliers s'appliquent à ce qu'ils lisent et s'ils comprennent » ; de leur « faire connaître par raison tous les défauts de leurs règles (ou opérations) d'arithmétique [b]. »

---

[a] L'*Ecole paroissiale*, directoire généralement adopté par les maîtres populaires au XVII^e siècle, avant saint Jean-Baptiste de la Salle, recommande pour la lecture un procédé irrationnel : « Avant que d'être mis à la lecture du français, il faut que les enfants sachent bien lire en latin, en toutes sortes de livres. » (p. 248). — Au contraire, la *Conduite* ordonne que « le premier livre dans lequel les écoliers apprendront à lire dans les Écoles chrétiennes sera rempli de toutes sortes de syllabes françaises... Le livre dans lequel on apprendra le latin sera le Psautier, et on ne mettra dans cette leçon que ceux qui sauront lire parfaitement dans le français. » *Conduite* (1706), p. 34 et 44 ; *Conduite* (1720), p. 29 et 38.

[b] *Vie de saint Jean-Baptiste de la Salle*, par le F. Lucard ; *Ibid.*, par l'abbé Guibert ; *Conduite* (1706), p. 80 et *Conduite* (1720), p. 72. — Dans son traité de *Grammaire* (1785), le F. Fulgence se préoccupe avant tout de suivre, lui aussi, une marche logique : « Pour me conformer *à la marche de l'esprit humain*, qui va du simple au composé, je traite d'abord de la valeur des lettres, puis des syllabes, et des mots qui résultent de leur union mutuelle. »

Dans le même ouvrage, l'auteur dit encore : « Il faut *faire rendre raison* à un enfant de toutes sortes de propositions, soit qu'il les ait lues, soit qu'il les ait écrites : c'est le moyen le plus sûr, le plus court et le plus juste pour lui apprendre à faire l'application des règles de la grammaire. »

**L'enseignement doit être adapté à l'intelligence des élèves.** — On a souvent comparé les vérités communiquées par l'enseignement à une nourriture que seule l'assimilation rend profitable. Ce rapprochement est justifié par une similitude générale entre le travail intime qui transforme les aliments en notre substance et celui qui change les notions acquises en connaissances personnelles ; il l'est encore par la nature des précautions qui doivent accompagner le choix et la préparation de cette nourriture, soit intellectuelle, soit matérielle. Les aliments destinés à un jeune enfant sont autres et autrement préparés que ceux destinés à un adulte ; les mets dont s'accommode un organisme vigoureux ne conviennent pas toujours à un tempérament débile ou maladif : de même faut-il que le maître adapte son enseignement aux dispositions des enfants en général et aux dispositions particulières de la moyenne des élèves qui composent sa classe. Or l'intelligence de l'enfant a des exigences spéciales, car elle est faible, peu exercée, toute aux impressions et aux idées qui lui viennent du dehors, inhabile aux déductions abstraites, facilement emportée par la distraction loin de l'objet qui lui est présenté, incapable de recevoir et surtout de classer des notions trop nombreuses sans les confondre. En conséquence :

1° Un maître sage ne cherche pas à enseigner aux enfants tout ce qu'il sait lui-même sur une question donnée, mais seulement ce qui est nécessaire et opportun. Il démêle le principal de l'accessoire, fortifie son enseignement en le simplifiant, et ainsi ménage aux élèves du temps pour les répétitions et les revisions, pour de nombreux exercices pratiques, pour des devoirs travaillés à loisir et pour des lectures éducatives.

2° Il introduit beaucoup de variété dans les exercices scolaires, afin d'exciter l'intérêt et de soutenir l'ardeur au travail ; mais quand il est libre de son choix, il se garde bien des programmes encyclopédiques qui semblent donner une importance égale à toutes les spécialités de l'enseignement, et qui, en réalité, éparpillant les forces intellectuelles, ne laissent dans les esprits que des connaissances superficielles et confuses.

Le bon sens, un peu d'expérience et la docilité envers ceux qui le guident, indiquent au professeur la voie moyenne à suivre pour se tenir à la portée de ceux qu'il instruit. Nous disons à leur « portée » et non pas à leur « niveau », car alors ce serait descendre souvent jusqu'à la puérilité et à l'enfantillage ; ce ne serait plus faire leur éducation, c'est-à-dire les élever. Une notion est à la portée de l'enfant lorsqu'il peut, par un effort modéré et avec l'aide de son maître, la saisir, la comprendre et s'en servir dans les exercices qui en sont l'application. Cet effort est nécessaire ; mais l'impose-t-on excessif, l'enfant tombe vite dans le découragement par lassitude ou impuissance [a].

Toutefois, si bien qu'ait été faite la répartition des élèves d'une école, chaque classe groupe des enfants d'aptitudes différentes et inégales : à la portée desquels le maître se tiendra-t-il ? Des derniers ? mais alors il entrera en des explications et des répétitions fastidieuses, inutiles aux plus intelligents, qui, n'étant pas excités par l'intérêt de ce qu'ils entendent et par la difficulté à vaincre, perdront leur temps et ne progresseront pas comme ils l'auraient pu. Des premiers ? mais alors que deviendront les moins bien doués ? C'est donc à la moyenne de la classe que s'adressera le professeur ; il aura soin de si bien expliquer les leçons que les élèves même les plus faibles puissent les comprendre, et de ménager à tous des applications proportionnées à leurs aptitudes et capables d'exciter leur ardeur. On posera des questions faciles aux élèves moins développés, et l'on réservera aux plus avancés celles qui exigent une certaine perspicacité. Ainsi, l'enseignement ne

---

[a] Cette préoccupation de se tenir à la portée des enfants a toujours inspiré la rédaction des ouvrages classiques édités par l'Institut. Que de fois ne l'a-t-on pas fait remarquer, à propos des livres élémentaires composés par notre saint Fondateur ? Ses disciples ont suivi la même voie. On lit dans la Préface d'un *Traité d'Arithmétique à l'usage des Pensionnaires et des Ecoliers des Frères des Ecoles chrétiennes* (Rouen 1787) : « On a tâché de donner aux définitions et aux explications toute la précision possible et de les mettre à la portée de l'âge le plus tendre. L'ordre y est bien suivi ; on va du plus aisé au plus difficile, en sorte que ce qu'on a déjà appris aide à concevoir et à apprendre ce qui suit ; et l'on s'est étudié à éviter tout ce qui aurait été superflu. » (p. IV).

s'adressera pas, avec une préférence exclusive, aux enfants précoces et brillants, fleurs hâtives que l'on « force » par une sorte de culture artificielle, et qui d'ordinaire ménagent tant de déceptions à ceux qui les ont soignées ; mais il engagera tous les élèves de la classe dans une même voie où, d'ailleurs, chacun d'eux progressera selon ses dispositions propres

**L'enseignement doit être vivant et actif.** — *De la part du maître*, l'enseignement est vivant lorsque ce maître professe avec entrain et ardeur communicative, lorsqu'il présente les connaissances sous leur aspect le plus saisissant, et se met si bien lui-même dans sa leçon qu'on peut la dire « vécue. »

Deux défauts, la sécheresse et la routine, peuvent enlever à l'enseignement l'activité et la vie. La *sécheresse* naît de l'usage trop exclusif du livre, du défaut d'initiative personnelle, de la banalité des explications orales, de la monotonie des exercices proposés aux élèves, et parfois du manque de goût pour les études et de soin dans la préparation de la classe. Or le livre est sec et muet ; si donc il n'est animé par la parole du maître, il est presque impuissant à éclairer, à échauffer les jeunes esprits. La *routine* détruit peu à peu le caractère personnel de l'enseignement, pour y substituer l'habitude de moins en moins consciente, le mécanisme et presque une sorte d'automatisme. L'instituteur routinier répète chaque année les mêmes leçons, à peu près dans les mêmes termes, avec les mêmes formules monotones, et peut-être avec une application et un succès décroissants ; et lorsque la routine a persisté assez longtemps, elle produit la désaffection à l'égard du professorat, puis une sorte d'engourdissement qui se transforme en une désespérante apathie.

Pour combattre la sécheresse, le maître s'astreint à expliquer les leçons autant qu'il est utile, et il réserve une large place à l'interrogation [a]. Il lutte contre la routine par un travail assidu

---

[a] On sait comment, pour éloigner la sécheresse de l'enseignement du catéchisme, saint Jean-Baptiste de la Salle nous a prescrit d'y procéder par des interrogations quasi continuelles, par des comparaisons et des exemples.

et par la préparation consciencieuse des leçons et des devoirs ; pour un professeur qui demeure longtemps à la tête de la même classe, c'est le seul moyen de rajeunir son enseignement par des idées nouvelles, de perfectionner ses procédés, de maintenir en lui-même le goût de l'étude, et d'être, selon qu'il le doit, un homme de progrès. La formation intellectuelle des enfants est d'ailleurs à ce prix, car un enseignement sec, froid et routinier les fatigue et les dégoûte.

D'autre part, le meilleur talent du maître est, non de professer avec solennité, mais d'interroger, de provoquer des réflexions et des remarques, de tendre, tout en sauvegardant la discipline et les exigences des diverses spécialités, à transformer la leçon en une conversation bien dirigée. « Élèves muets, élèves passifs ; classe muette, classe morte, » dit un proverbe pédagogique, et l'expérience le confirme ; au contraire, un enseignement vivant et actif devient attrayant, parce qu'il excite l'émulation et l'initiative. Ainsi le maître trouve un élément de succès dans l'intérêt même que ses élèves prennent à l'écouter, tandis qu'il aurait tout à perdre de laisser l'idée d'étude et l'idée d'ennui s'associer dans les jeunes têtes : les enfants ne pardonnent à leur professeur, ni de les ennuyer par des leçons monotones, ni de les rebuter par de trop grandes difficultés.

*De la part des élèves*, l'enseignement est actif et animé s'il exerce leurs facultés, captive leur attention, provoque leurs recherches ; si les questions sont à leur portée et propres à leur faire trouver les conséquences des principes énoncés ; en un mot, si la méthode employée les fait en quelque manière collaborer à la leçon. C'est le moyen le plus puissant pour former le jugement, redresser les erreurs et apprendre à raisonner juste ; c'est l'âme même de l'enseignement.

**L'enseignement doit être lentement progressif, répété, appliqué et contrôlé.** — Pour l'intelligence de l'enfant, la plupart des notions que lui apporte l'enseignement sont des vérités nouvelles ; il faut donc procéder avec une lenteur suffisante pour lui donner le temps de les comprendre, de les classer, de les retenir, et de se les assimiler. C'est pourquoi le

maître se tient en garde contre la précipitation, qui effleure et parcourt rapidement les programmes, malgré les difficultés qu'éprouvent les élèves ; contre la fausse simplification, qui mutile les questions sous prétexte de n'en retenir que l'essentiel ; contre une ardeur indiscrète à stimuler les enfants par une pression, un surmenage, un « chauffage » qui prépare en eux l'épuisement cérébral. Il s'assure souvent, par des interrogations patientes et bien conduites, que les écoliers comprennent ce qui leur est enseigné, et qu'ils retiennent autre chose que des mots. A cette condition, l'enseignement sera sagement progressif comme le veut notre saint Instituteur dans la *Conduite* [a].

Mais parce que les règles les mieux comprises, les démonstrations ou les questions les mieux exposées, risqueraient fort d'être oubliées par les élèves si l'on s'en tenait à un enseignement oral, on les leur fait appliquer à des devoirs écrits, soumis ensuite à une correction intelligente, puis à un contrôle efficace.

**L'enseignement doit suivre avec constance des méthodes déterminées.** — Changer sans raison de procédé général d'enseignement, même sous prétexte d'échapper à la routine, serait jeter le trouble dans les esprits et abattre les volontés, rien n'étant plus contraire à l'acquisition de bonnes habi-

---

[a] « Les maîtres prendront garde très particulièrement de ne présenter aucun écolier pour être changé de leçon, qu'il ne soit très capable de l'être. » *Conduite* (1706), p. 25, et *Conduite* (1720), p. 21. — Et pour qu'un maître ne puisse, à sa fantaisie, faire rapidement passer certains enfants sur ce qu'ils ne savent qu'à peu près, la *Conduite* ajoute : « Afin qu'aucun maître ne se trompe sur la capacité de ses élèves pour être changés de leçon, ils examineront sur la fin de chaque mois les écoliers qui seront en état d'être changés à la fin de ce mois. »

La *Conduite en quatre parties* (Manuscrit n° 44) dit : « L'une des choses qui sont le plus de conséquence est que les écoliers réunissent les conditions ou qualités nécessaires pour être changés de leçon... Ce serait faire tort aux écoliers que de les changer quand ils ne sont pas en état de l'être ; c'est ce qu'il faut faire entendre aux parents ou autres qui voudraient des changements que les écoliers ne méritent pas. » (De l'Inspecteur des Ecoles, p. 80.)

Déjà la *Conduite* de 1706 faisait à l'Inspecteur des écoles les mêmes recommandations.

tudes d'esprit que le perpétuel changement. L'expérience confirme ce que dit la raison : les meilleurs résultats obtenus auprès des élèves sont dus à la constance avec laquelle le maître enseigne selon des méthodes et des procédés déterminés; cette fixité fait naître la confiance et imprime aux intelligences une impulsion durable.

L'uniformité et la constance à employer les mêmes bonnes méthodes créent et affermissent, dans une Congrégation religieuse vouée à l'enseignement, les traditions pédagogiques qui sont l'un des secrets de sa force. Cette fidélité aux méthodes sanctionnées par l'expérience nous est instamment recommandée par toutes les éditions de la *Conduite*, depuis le manuscrit de 1706 [a]; elle préserva notre Institut de plus d'une erreur, mais elle ne le conduisit jamais au rejet systématique des améliorations reconnues nécessaires : les modifications et les perfectionnements introduits dans les éditions successives de notre directoire pédagogique en sont une preuve irréfutable.

**L'enseignement doit être pratique par ses tendances.** — L'une des préoccupations actuelles de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire moderne est de se rendre pratiques, c'est-à-dire d'adapter aux besoins de la vie les connaissances données par l'école. Et c'est justice, pourvu qu'on ne sacrifie pas à ce point de vue utilitaire la formation intellectuelle et morale des enfants [b].

---

[a] « Il a été nécessaire de dresser cette *Conduite des Écoles*, afin que les pratiques fussent toujours les mêmes. L'homme est si sujet au relâchement et même au changement, qu'il lui faut des règles par écrit pour l'empêcher de détruire ce qui a été sagement établi. » *Conduite* (1706), Préface, p. 1.

— « Avec les méthodes uniformes, fixes, déterminées et bien choisies, les progrès des écoliers sont plus faciles et plus prompts; les changements de maîtres n'en apportent aucun dans les principes et la manière d'enseigner; les nouveaux maîtres ne le paraissent pas dans leur emploi, puisqu'ils enseignent les mêmes choses et de la même manière, et ainsi ils n'apportent point de retard dans les progrès des élèves; les principes s'impriment mieux dans l'esprit des enfants, qui ont aussi moins de peine à les apprendre. » *Conduite en quatre parties*, Manuscrit n° 44, p. 60-61.

[b] Cette tendance n'est pas nouvelle, et le bon sens y inclina les meilleurs maîtres qui se soient occupés des enfants. Fénelon avait écrit, dans le *Traité de l'Éducation des Filles* : « Le grand point est de mettre les

Un enseignement peut être rendu pratique de deux manières : 1° par une adaptation générale des études à la condition sociale et aux occupations futures des élèves auxquels on les destine ; 2° par une adaptation spéciale de ces études aux besoins régionaux.

Aujourd'hui, les directions officielles données à l'enseignement primaire, pour l'interprétation des programmes, recommandent de s'inspirer moins de la lettre que de l'esprit, de distinguer le pratique du spéculatif, parce qu'aux enfants du peuple, il faut présenter surtout des notions pratiques. Tous les exercices, lecture expliquée, problèmes, leçons de choses, instruction civique, hygiène, agriculture, premiers éléments des sciences et de géométrie, sont plus que jamais orientés vers la vie réelle, pour faire acquérir à l'élève des connaissances immédiatement applicables. En effet, quelles connaissances, en dehors des vérités religieuses, importent le plus à l'enfant qui doit demander au travail le pain de chaque jour? lire avec intelligence, avoir une belle écriture, rédiger avec correction orthographique et avec aisance de style, calculer avec sûreté, dessiner avec exactitude un croquis ou un plan. Aussi la lecture, l'écriture, l'orthographe, la composition française, l'arithmétique et le dessin garderont-ils, dans l'horaire de la classe, l'importance qui leur convient.

Afin de rendre encore plus pratiques les études, on cherche aujourd'hui à tenir largement compte des nécessités régionales. Dans un pays où les régions sont très variées quant aux ressources économiques, les programmes scolaires ne sauraient, sans méconnaître les intérêts des élèves, imposer des études uniformes à toute la jeunesse qui suit un même

---

enfants dans l'application des choses : » c'est ce que fit saint Jean-Baptiste de la Salle en adaptant les programmes de ses écoles populaires, de ses pensionnats et de ses cours spéciaux (écoles dominicales, écoles professionnelles) aux besoins de ceux qui les fréquentaient.

Au dix-huitième siècle, les tendances pratiques s'affirment de plus en plus : « Il me semble, écrivait Fleury, que nous devons accommoder nos études à l'état de nos mœurs, et étudier les choses qui sont d'usage dans le monde, puisqu'on ne peut changer cet usage pour l'accommoder à l'ordre de nos études ». Turgot tint plus tard à Louis XVI un langage analogue.

ordre d'enseignement. C'est pourquoi, à côté d'un fonds commun de connaissances générales et indispensables, on a institué des cours appliqués aux cultures, à l'industrie et au commerce de la région.

Avec raison, l'enseignement de l'agriculture a trouvé place dans les études primaires ; mais il est plus développé dans les écoles rurales, là où le travail des champs est à peu près l'unique occupation.

Le travail manuel a été introduit dans les classes primaires, et il se glisse même dans certaines organisations secondaires qui n'ont cependant aucun caractère professionnel [a]. Si l'on n'envisage que le but des promoteurs de cette innovation, rendre l'enfant adroit de ses mains et le préparer de loin au travail de l'atelier sans toutefois transformer la classe en école d'apprentissage, il convient de louer cette mesure. Aux maîtres de se tenir en garde contre les exagérations qui amènent la lassitude et l'abandon des meilleures choses.

Dans les centres industriels, une initiation plus complète s'imposait : les écoles professionnelles se sont multipliées ; elles forment des ouvriers habiles, et en préparent plusieurs à devenir des chefs d'atelier capables de seconder les ingénieurs qui dirigent les grandes exploitations.

Dans les écoles du littoral, où la plupart des enfants sont destinés aux métiers de la mer, l'enseignement s'attache à leur faire acquérir des notions élémentaires sur la pêche et la navigation.

Ainsi l'école est vraiment fidèle à sa mission, lorsqu'elle prépare les jeunes gens à utiliser au mieux leurs aptitudes dans leurs régions respectives ; lorsqu'elle cherche à les prémunir contre la tentation, souvent funeste, de quitter le sol natal pour chercher dans le fonctionnarisme, par exemple, une position stable peut-être mais sans indépendance. Là encore,

---

[a] On ne s'entend pas actuellement sur le sens à donner aux expressions *enseignement technique* et *enseignement professionnel* : pour les uns, l'enseignement technique s'occupe des sciences appliquées à l'industrie et à l'agriculture, mais ne comporte pas de travail manuel ; pour les autres, technique et industriel sont synonymes, et l'enseignement des écoles d'arts et métiers est technique.

nous avons la joie de saluer en saint Jean-Baptiste de la Salle le créateur des écoles pratiques modernes. Il inaugura dans les écoles sulpiciennes les cours professionnels, que ses fils multiplièrent partout après sa mort, et qui aujourd'hui sont répandus dans les deux mondes [a]. Près d'un siècle avant les réformes des pédagogues allemands et suisses, le génie d'un saint français donnait aux enfants du peuple un enseignement en rapport avec leur situation probable dans la vie civile.

---

[a] « Jean-Baptiste fut tellement rempli de la plénitude de Dieu que, prévoyant, par un instinct divin, les besoins des siècles à venir, il fonda tous les genres d'établissements utiles à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse. C'est pourquoi il ne lui suffit pas d'augmenter le nombre des écoles pour les pauvres et d'en perfectionner les méthodes, mais, le premier de tous, il fonda les écoles qu'on appelle aujourd'hui professionnelles pour l'enseignement du commerce et de l'industrie... Il leur donna des lois et traça des règles excellentes, qui servirent et servent encore à de nombreuses institutions suscitées par son exemple. » *Bulle de Canonisation de saint Jean-Baptiste de la Salle.*

Voici quelques notes sur l'enseignement pratique donné par nos Frères avant la Révolution.

**Enseignement professionnel et technique.** — En 1688, notre saint Fondateur organise les *écoles professionnelles* de la paroisse Saint-Sulpice, tombées dans un complet désarroi ; en 1699, il crée à Paris les *écoles dominicales*, où l'on enseigne les mathématiques, la tenue des livres, l'architecture et le dessin ; en 1717, sont établis au pensionnat de Saint-Yon de vastes ateliers pour les élèves libres et pour les membres de la « pension de force. »

En 1741, le même enseignement est installé à Angers, puis en 1749, au pensionnat de Maréville, où il est reconnu d'utilité publique. Dans cette dernière localité, on fait construire, vers 1760, « une forge et des ateliers pour former d'habiles ouvriers, principalement pour les travaux en fer, la fabrication des meubles et la sculpture. » *Archives de l'Institut.*

Dans le contrat d'installation des Frères à Cahors, en 1760, il est stipulé que, sur cinq Frères, « il y en aura un qui enseignera les principes de l'architecture et de la planimétrie. » *Archives municipales de Cahors.* — Un peu plus tard, on en adjoint un sixième pour le dessin. *Ibid.*

En 1753, la marquise de Lassay fonde à Paris le traitement d'un Frère « spécialement chargé d'enseigner gratuitement le dessin aux enfants, et de les conduire à un degré de perfection tel qu'ils soient en état d'embrasser avec succès les différentes professions qui, pour être bien exercées, réclament d'habiles dessinateurs. » *Archives de l'Institut.*

**Enseignement commercial.** — A Saint-Yon, du vivant même du Fondateur, un Frère était chargé d'enseigner « les livres de comptes. »

En 1759, on enseignait au pensionnat de Montpellier « les changes ordinaires, les changes étrangers et la tenue des livres en parties doubles. » *Almanach historique de Montpellier* (1759). — A Boulogne-sur-Mer, les Frères avaient

Afin que soit plus sûrement atteint le résultat pratique poursuivi dans les cours spéciaux — écoles rurales agricoles, écoles du littoral, classes industrielles et commerciales, — on y oriente les divers enseignements vers une spécialité maîtresse. Ainsi, dans une école rurale, on choisit de préférence des dictées, des rédactions, des problèmes et des lectures, se rapportant aux questions agricoles. Dans une section industrielle, les compositions françaises sont, de temps à autre, le compte rendu de visites faites à des usines ; l'enseignement des sciences physiques et naturelles, de la géographie et du dessin, familiarise les élèves avec les questions relatives à l'industrie. Un cours commercial dirige habituellement vers le commerce l'esprit et l'initiative des jeunes gens, par l'étude de la comptabilité, de la géographie écono-

---

ouvert, en 1744, une école spéciale de commerce. *Archives municipales de Boulogne.*— Le *Tableau de Rouen* (1774) dit qu'à Saint-Yon, on enseignait « tout ce qui concerne le commerce, la finance, le militaire, l'architecture et les mathématiques. »

L'auteur du *Traité d'Arithmétique à l'usage des Pensionnaires et des Ecoliers des Frères des Écoles Chrétiennes* cherche avant tout à être utile aux élèves qui se destinent aux carrières commerciales : « On s'est étudié, dit-il, à éviter tout ce qui aurait été superflu ; il y a peu de questions purement curieuses, et beaucoup de celles qui sont usitées dans le commerce et les finances. » *Préface*, p. 4. — Les langues vivantes, et spécialement l'anglais, sont enseignées en plusieurs maisons, « car cela est très utile pour le commerce. » *Archives de l'Institut.*

**Enseignement agricole.** — Avant 1740, les Frères de Cherbourg créaient un jardin-école, où les élèves et leurs parents trouvaient le modèle d'une culture parfaitement dirigée. Pendant la guerre de Sept-Ans, les Anglais s'emparèrent de Cherbourg ; mais le Frère Zacharie, directeur, obtint qu'une garde fût placée à la porte du jardin pour le préserver contre le pillage des soldats. Le prince Édouard vint le visiter et « refusa de toucher à rien, parce que c'était la consigne. » *Bibliothèque municipale de Cherbourg.*

**Enseignement maritime.** — L'enseignement maritime était donné avec grand soin en plusieurs villes. Au pensionnat de Carcassonne, établi au « domaine de Charlemagne », on construisit un observatoire « où les premiers élèves étaient exercés à étudier la marche des astres et à régler la direction d'un navire d'après leur position comparée aux indications fournies par la boussole marine et les cartes. » *Archives de l'Institut.*

A Marseille, Nantes, Brest et Fort-Royal de la Martinique, les Frères organisent des cours d'hydrographie. *Archives de l'Institut.* — A Vannes, le Frère « est seul reconnu comme professeur d'hydrographie pour l'amirauté de Vannes. » *Archives départementales.*

mique et coloniale, des langues vivantes et des éléments du droit. Il en résulte, pour les maîtres et les élèves, la concentration des efforts, l'unité dans la direction des idées, et par conséquent plus de chances de succès[a].

**L'enseignement doit être moral et chrétien.** — Par ses tendances de plus en plus utilitaires, l'enseignement se propose aujourd'hui, selon une expression reçue, « d'armer les jeunes gens pour la vie » : or, pour ces luttes de l'existence, l'homme est « armé » non seulement par ce qu'il a dans la tête, mais encore et surtout par ce qu'il a dans le cœur : c'est donc par l'éducation morale et religieuse que l'enseignement devient une réelle « préparation à la vie ». Mais pour fortifier les convictions et les pratiques chrétiennes de nos élèves, il ne suffirait pas de consacrer chaque jour au catéchisme et à la *réflexion* le temps marqué par le règlement ; il faut que l'esprit chrétien pénètre les exercices scolaires. De même qu'en certains milieux, l'esprit sceptique ou anticatholique se montre trop souvent dans l'enseignement de l'histoire et des sciences naturelles, dans le choix des dictées, des textes à apprendre de mémoire et des lectures à faire, ainsi l'esprit chrétien peut et doit vivifier toutes nos leçons, et cela naturellement, sans exhortations intempestives.

D'ailleurs, les lectures expliquées, les leçons d'histoire ou de sciences, les compositions françaises, les textes des modèles d'écriture et les exercices même les plus élémentaires, présentent des occasions nombreuses et toutes naturelles d'illuminer

---

[a] C'est encore l'utilité pratique que recherche notre saint Fondateur, lorsqu'il recommande que, pour l'exercice de copie, on choisisse « surtout les choses dont les élèves pourront avoir besoin dans la suite, comme sont des promesses, des quittances, des marchés d'ouvriers, des contrats de notaires, des obligations, des procurations, des baux à louages et à fermes, des exploits et procès-verbaux, afin qu'ils puissent s'imprimer ces choses dans l'imagination et apprendre à en faire de semblables. » *Conduite* (1706), p. 89, et *Conduite* (1720), p. 73.

Un *Abrégé des principes de la Grammaire et de l'Arithmétique, à l'usage des Écoles Chrétiennes* (Nancy, 1785) renferme ces modèles d'actes, « pour rendre ce petit ouvrage plus utile aux enfants, et pour leur donner une idée des écrits les plus nécessaires dans le commerce de la vie. » (Préface.)

l'intelligence de nos disciples par un rayon de la vérité divine. Ne l'oublions pas : l'unité supérieure de l'enseignement est d'autant plus complète et la formation morale des élèves plus assurée, que l'esprit chrétien est plus dominant dans nos classes[a].

## CHAPITRE II

### LES DIVERSES CATÉGORIES D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement, avons-nous dit, doit être adapté à la situation, au développement intellectuel et aux besoins de ceux qui le reçoivent ; or, rien n'est plus varié. En effet, certains enfants sont instruits dans leur famille et d'autres dans les écoles où, suivant une organisation déterminée, un maître donne ses soins à un groupe plus ou moins nombreux d'élèves; beaucoup ne peuvent acquérir que les connaissances indispensables, mais d'autres poursuivent, après la scolarité légalement obligatoire, leur préparation aux carrières industrielles, commerciales ou agricoles; enfin une élite, qui se destine aux professions libérales, est initiée aux études supérieures : de là, diverses catégories d'enseignement, que l'on a désignées par les noms de *formes*, *régimes* et *degrés*.

Les formes, les régimes et les degrés d'enseignement, ainsi que leur réglementation administrative, varient d'une contrée à l'autre. Or, d'après le plan de notre ouvrage, nous ne voulions pas nous en tenir à des généralités, et cependant nous ne pouvions guère exposer la législation scolaire appliquée en

---

[a] Cf. Ire Partie, p. 12-14. — La préoccupation de « christianiser » l'enseignement était dominante chez nos anciens Frères. Des preuves nombreuses pourraient être citées à l'appui de cette thèse, car nos archives renferment des notes de cours fort intéressantes à ce point de vue. En particulier, un manuscrit de 190 pages, *Abrégé des Éléments de la Rhétorique* (Saint-Yon, 1782), emprunte une grande partie de ses exemples à « M. Bossuet, M. Fléchier » et aux tragédies sacrées de « M. Racine ».

Belgique, en Italie, en Autriche, en Espagne, en Angleterre et en Amérique : nous avons donc emprunté les détails de l'organisation de l'enseignement aux lois et aux usages de France, laissant à chacun le soin d'y substituer les règlements en vigueur dans le pays où il exerce.

## I. — FORMES ET RÉGIMES

L'enseignement peut être public ou privé, reçu individuellement dans la famille ou en commun à l'école : ce sont les *formes;* l'écolier peut être interne ou externe : ce sont les *régimes scolaires.*

**Enseignement dans la famille, enseignement en commun.** — En soi, l'*enseignement dans la famille* est préférable, parce qu'il ne soustrait pas l'enfant à son milieu et à ses éducateurs naturels : mais il faut convenir que bien peu de parents peuvent instruire eux-mêmes leurs enfants ou les faire instruire au foyer domestique. D'ailleurs, l'*enseignement en commun* présente d'incontestables avantages : pour le travail, c'est une émulation, un entrain, une légitime ambition de se signaler que ne développe pas au même degré l'enseignement individuel; pour la formation du caractère, c'est le contact avec les condisciples, l'assujettissement à une règle qui précise des obligations pour tous les instants de la journée et qui en fait surveiller l'accomplissement. Rien de plus semblable à la grande société, où les écoliers auront bientôt leur place et leur rôle, que la petite société composant une classe ; les passions naissantes qui s'y croisent, les rivalités qui déjà s'y heurtent, les ressources qui s'y révèlent pour le bien, sont en petit les passions et les rivalités qu'ils auront à combattre ou à subir, et les ressources qu'ils devront utiliser au cours de leur existence : c'est donc faire un utile apprentissage que de les rencontrer de bonne heure, de s'exercer à lutter contre les unes, à se préserver des autres, à supporter les froissements et à se gêner pour faire souffrir le moins possible le prochain. L'éducation en commun produit encore cet heureux résultat que, soumettant tous les élèves d'une maison à la même discipline, les appli-

quant aux mêmes leçons dans leurs classes respectives, les jugeant selon les règles d'une justice égale pour tous, elle leur donne le sentiment très net que l'homme vaut, non par le titre qu'il porte ou par la situation des siens, mais par ses qualités intellectuelles et morales. Enfin l'utilité de l'éducation en commun est démontrée par cette constatation de chaque jour, que des enfants déjà très indociles dans la famille deviennent, à l'école, studieux et soumis.

**Internat, externat.** — Puisque le milieu familial est celui qui convient le mieux aux enfants, tout ce qui les en arrache est anormal. Partant de ce principe, vrai en soi, on a souvent prononcé contre l'*internat* des réquisitoires d'une extrême sévérité. Les inconvénients qu'il présente, a-t-on dit, sont multiples et graves : pour la santé, les dangers d'une agglomération nombreuse dans un espace souvent restreint, et la difficulté de soumettre les enfants à des exercices physiques dans une mesure suffisante ; pour l'esprit, une vie quelque peu factice, puisque l'on crée autour de l'enfant un petit monde d'où sont éloignés bien des éléments qui se rencontrent dans la vraie vie ; pour les mœurs, une facile contamination des bons par les mauvais ; pour le caractère, le risque de voir la volonté se briser contre un règlement méticuleux et sans détente, et le jeune homme perdre en initiative ce qu'il acquiert en docilité ; pour le sentiment, l'indifférence à l'égard de la famille ; pour l'être tout entier, une contrainte pénible qui amoindrit les forces d'expansion ou fait naître de violents appels vers une liberté sans limites.

Ces dangers sont réels. Mais puisque l'internat est depuis longtemps regardé comme utile[a], les familles n'offrant pas toujours les garanties nécessaires à la formation normale des enfants ; puisque les conditions d'existence de la bourgeoisie contemporaine le rendent nécessaire, au lieu de discuter sur les avantages et les inconvénients des divers systèmes,

---

[a] Les premiers internats en France datent de la fin du XIVe siècle : on les nommait *pensions* ou *pédagogies*. Dans notre Institut, le premier pensionnat, celui des Irlandais, fut ouvert en 1698 ; celui de Saint-Yon est de 1705.

il vaut mieux tirer le meilleur parti possible de celui qu'on a dû adopter. Dans les internats, on cherche à préserver les enfants des maladies par la fidélité aux prescriptions relatives à l'éducation physique [1]; de la contagion du mal, par une exacte surveillance [2]; de l'affaiblissement de l'initiative personnelle, par la formation virile de la volonté [3]; de l'indifférence à l'égard de la famille par la correspondance, les visites au parloir, les sorties et les vacances [a].

L'*externat* est le régime général de toutes les écoles primaires élémentaires et supérieures, et d'un certain nombre d'écoles professionnelles et secondaires. Dans les villes, le courant s'établit de plus en plus vers l'externat ou vers le *demi-pensionnat*, qui est un régime mixte. Nous avons dit (p. 226) les précautions que nécessite la présence simultanée d'internes et d'externes dans les mêmes classes.

## II. — DEGRÉS OU ORDRES D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement se partage en trois ordres ou degrés : enseignement primaire, secondaire et supérieur [b].

L'*enseignement primaire* est populaire par la clientèle à laquelle il s'adresse ; il est élémentaire par les études dans lesquelles il se renferme. Les écoles primaires [c] sont *élémen-*

---

[a] La *Conduite pour les Pensions* semble répondre à des reproches qu'on adressait dès le XVIIe siècle aux internats, lorsqu'elle insiste sur « le bien qu'on peut faire aux pensionnaires ». Après avoir dit quelles facilités les maîtres y trouvent pour l'éducation et l'enseignement des élèves, elle ajoute : « Les progrès des écoliers pensionnaires sont plus faciles, plus solides, plus prompts, plus considérables... Il est plus aisé de former selon le christianisme les mœurs d'un élève que le maître ne perd pas de vue, qu'il ne l'est de former un élève en qui la dissipation succède à quelques heures de classe et lui en fait perdre le fruit. » *Manuscrit* n° 42, p. 18.

[b] Dans la *Didactica magna*, Coménius distinguait quatre degrés d'enseignement : l'école *maternelle ;* l'école *élémentaire pratique en langue vulgaire ;* l'école *latine* ou *gymnase :* l'*académie* (université), dont l'enseignement doit être complété par les *voyages*.

[c] Les désignations d'*enseignement primaire* et d'*écoles primaires* sont récentes. Le nom d'*écoles primaires* apparaît pour la première fois dans les plans d'éducation nationale que Talleyrand et Condorcet présentèrent

[1] Cf. Ire Partie, p. 59-80. — [2] *Ibid.*, p. 205-227. — [3] *Ibid.*, p. 105-112.

*taires* ou *supérieures*. Les premières sont fréquentées par les enfants de six à treize ans (loi française du 28 mars 1882). Pour recevoir les tout jeunes enfants, on a créé les *écoles maternelles* (deux à six ans), et les *classes enfantines* (quatre à sept ans)[a].

Les élèves qui ont parcouru le cycle de l'enseignement élémentaire peuvent, sans quitter le degré primaire, continuer leurs études, soit dans un *cours complémentaire* annexé à une école primaire et placé sous la même direction, soit dans une *école primaire supérieure*. Enfin, s'ils désirent recevoir un enseignement professionnel d'ordre primaire, ils ont le choix entre les *écoles manuelles d'apprentissage* ou *écoles professionnelles*, les *écoles pratiques de commerce et d'industrie*, les *écoles nationales d'enseignement primaire supérieur et professionnel*[b], et les *écoles pratiques d'agriculture*.

---

en 1790 à la Constituante. La Convention appelle l'enseignement primaire « le premier degré d'instruction ». Dans son décret du 12 décembre 1792, elle dit qu'« il a pour objet les connaissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens », et, par ce même décret, elle ordonne la formation d'« *écoles primaires* dans tous les lieux de quatre cents à quinze cents individus ». Déjà la Révolution avait détruit l'organisation des écoles populaires que, depuis des siècles, les conciles, les évêques, les congrégations religieuses, soutenaient en France et dans toute l'Europe. Le décret de 1792 demeura lettre morte, et Chaptal avoue en 1801 : « l'éducation publique est presque nulle partout; la génération qui vient de toucher à sa vingtième année est irrévocablement sacrifiée à l'ignorance. »

La réorganisation de l'enseignement populaire officiel fut l'objet de décrets et de lois en 1808, 1833, 1850, 1867, 1882, etc. Le décret de 1808 incorpora même l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes à l'Université de France.

[a] Les *écoles maternelles* officielles furent organisées par la loi de 1855, mais à titre de *salles d'asile ;* c'est le décret du 2 août 1881 qui les transforma en *écoles*. — Les *classes enfantines* reçurent leur organisation par le décret du 28 janvier 1887. Est-il besoin de dire que, bien longtemps avant ces actes administratifs, le dévouement des religieuses avait recueilli les tout jeunes enfants pour les instruire ?

[b] Les *écoles primaires supérieures* officielles avaient d'abord été imposées par la loi de 1833 aux communes chefs-lieux des départements, et un certain nombre furent ainsi créées ; mais la loi de 1850 ne les mentionnait plus. Elles furent organisées par le décret du 15 janvier 1881, complété par ceux du 18 janvier 1887 et du 23 janvier 1893.

Les *écoles professionnelles* officielles furent organisées par le décret du 17 mars 1888. Nous avons dit (p. 276-277, note [a]) comment, depuis deux siècles, notre Institut pratique cet enseignement.

Les *écoles nationales d'arts et métiers* et les *écoles supérieures de*

L'*enseignement secondaire* est *classique* ou *moderne*. Il cherche non seulement à communiquer aux élèves des connaissances sérieuses, mais encore à les initier aux bonnes méthodes de travail intellectuel (non toutefois aux méthodes critiques, qui sont le domaine de l'enseignement supérieur). Il veut développer chez les jeunes gens l'aptitude au travail personnel, affermir leur puissance de raisonnement, étendre leurs idées et donner à leur goût la délicatesse et la sûreté. Il est à la fois scientifique et littéraire : scientifique, puisqu'il fait une place de plus en plus large à l'étude des mathématiques et des sciences physiques ; littéraire, puisqu'il applique les élèves aux études de philosophie, de littérature et d'histoire. Mais tandis que l'enseignement secondaire classique vise surtout, par l'étude des langues et des littératures anciennes, de la littérature nationale et de la philosophie, à une culture générale des facultés humaines, l'enseignement secondaire moderne, plus pratique, demande à l'étude des langues vivantes, des mathématiques et des sciences, une préparation immédiate aux carrières industrielles, commerciales et agricoles[a].

---

*commerce* peuvent être considérées comme du degré secondaire ; l'*École centrale des arts et manufactures*, l'*École des mines* de Saint-Etienne et l'*École nationale des mines*, comme du degré supérieur. — L'*École de la Montagne*, d'où sortit l'école de Châlons, fut créée par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt en 1788 ; l'école de Châlons fut installée en 1803, celle d'Angers en 1804 et celle d'Aix en 1843. L'École centrale, fondée en 1829, devint établissement de l'État en 1857.

Les *écoles d'hydrographie* furent établies par la loi du 10 août 1791, et elles prirent en 1796 le nom d'*écoles de navigation* ; mais on sait que, depuis longtemps, nos écoles du littoral avaient des classes prospères pour cet enseignement (p. 277).

[a] Dans le plan d'éducation nationale présenté par Talleyrand en 1790, les écoles secondaires sont appelées *écoles de district*. Dans les décrets de 1802, 1803, et dans celui du 17 mars 1808, portant organisation de l'Université par Napoléon Ier, elles sont appelées *lycées*. Avant la Révolution, on comptait jusqu'à 562 établissements d'enseignement secondaire classique, dirigés surtout par les religieux.

L'*enseignement secondaire moderne* fut créé en 1890, puis organisé par les arrêtés de 1891, 1892 et 1897. Il avait été précédé par l'*enseignement spécial*, créé par la loi Duruy (21 juin 1865). Or, on sait que le ministre de Napoléon, frappé de la nécessité d'établir, parallèlement à l'enseignement classique, des cours d'études plus pratiques, en avait étudié le fonctionnement dans les maisons de notre Institut, et surtout au pensionnat de Passy

L'*enseignement supérieur* est une haute culture théologique, littéraire ou scientifique donnée surtout par les universités, dans les facultés de théologie, des lettres, des sciences, de droit et de médecine.

# CHAPITRE III

## L'ÉCOLE ET LES CLASSES

Au fonctionnement régulier de l'enseignement reçu en commun se rattachent les questions suivantes : la fréquentation scolaire, la répartition des élèves entre les classes et les cours qui leur conviennent, l'élaboration des règlements et des programmes. Nous les étudierons dans ce chapitre et le suivant.

### I. — FRÉQUENTATION SCOLAIRE

La fréquentation scolaire est la présence plus ou moins régulière des élèves dans l'école, depuis le jour de leur admission jusqu'à celui de leur sortie.

**Admission des nouveaux élèves.** — Les écoles primaires élémentaires de France, privées ou publiques, ne peuvent admettre régulièrement un enfant avant l'âge de six ans, s'il existe dans la commune et à proximité une école maternelle ou une classe enfantine.

C'est le Frère Directeur ou son remplaçant qui reçoit les nouveaux élèves que l'on présente. S'il s'agit d'une école paroissiale ou d'un externat, les parents seront avertis que leurs enfants sont admis à condition d'être très assidus à la classe et aux offices auxquels les élèves sont conduits par les

---

(18 mars 1864). Cette organisation était traditionnelle chez nous depuis 1705, où l'initiative de saint Jean-Baptiste de la Salle l'avait établie à Saint-Yon.

Quant à l'*enseignement supérieur* officiel, réorganisé au dix-neuvième siècle, il avait des origines bien plus lointaines, puisque le statut fondamental de l'Université de Paris fut accordé en 1215, au nom d'Innocent III, par son légat Robert de Courson. Au dix-huitième siècle, trente-quatre universités fonctionnaient en France.

maîtres[1]. Avant de recevoir un nouvel élève dans un internat, on demande aux parents un certificat de M. le Curé de la paroisse, et dans le cas où l'enfant aurait déjà fréquenté une autre école, il devrait produire ses derniers bulletins scolaires. A moins qu'il ne se destine à certaines classes spéciales, on ne le recevra pas volontiers et sans garanties très sérieuses, s'il a plus de quatorze ans. On ne devrait guère admettre d'internes avant l'âge de huit ans, car jusqu'à cet âge les soins de la famille sont trop nécessaires à l'enfant. Enfin personne ne peut être admis dans aucune école s'il n'a été vacciné.

A titre de souvenir historique, voici quelques-unes des prescriptions de la *Conduite pour les Pensions*[1], relativement à l'admission des internes. « On ne recevra dans la pension que des enfants de bonne volonté et de bonne conduite. On n'en recevra pas au-dessous de huit ans ni au-dessus de quatorze ou quinze ans : plus jeunes, ils demandent trop de petits soins ; plus âgés, ils auraient peine à se soumettre à l'ordre et aux pratiques de la pension, outre qu'il pourrait s'en trouver de dangereux pour la religion et les mœurs. Il ne faut

---

[1] « L'Inspecteur des Écoles avertira les parents, en recevant les écoliers, qu'il faut qu'ils se trouvent tous les jours à l'heure prescrite et qu'on ne les reçoit qu'à cette condition. » *Conduite* (1706), p. 8, et *Conduite* (1720), p. 4.

— « Les Frères préposés pour recevoir les enfants avertissent les parents de ce qui suit :

1° Que les enfants doivent se trouver à la classe vers sept heures et demie du matin et à une heure après midi... 2° Que les enfants ne s'absenteront point de l'école sans que les parents en aient demandé ou fait demander la permission... 3° Qu'ils les enverront avec la même assiduité à la messe de paroisse, au catéchisme et aux vêpres les dimanches et fêtes ; qu'à cet égard il n'y a aucune exception à attendre, à moins que ce ne soit pour des raisons auxquelles on ne peut se refuser. » *Conduite en onze chapitres*, Manuscrit, n° 40, p. 42.

— « Les écoliers doivent venir et se trouver en tout temps au commencement de la classe. On pourra cependant avoir quelques écoliers qui, pour raison de leur emploi et de leur travail, viendraient plus tard que les autres et à des heures réglées, pourvu qu'ils assistent au catéchisme et à la grand'messe le dimanche et les fêtes... On recevra quelques écoliers pour venir à l'école après-midi, mais on n'en recevra aucun pour ne venir que le matin. » *Conduite en quatre parties*, Manuscrit, n° 44, p. 72-73.

[1] *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 21-22.

recevoir ni garder aucun enfant qui soit de mauvaises mœurs ou de caractère à ne pouvoir être contenu que par des châtiments... Si l'on en recevait de tels, par l'adresse des parents ou des pensionnaires qui auraient caché leurs défauts, dès qu'ils seraient suffisamment connus, il faudrait prier ceux qui les ont présentés de les retirer... Loin de décrier la pension, cette sévérité lui fera honneur et méritera la confiance des familles... Ce n'est pas le grand nombre des pensionnaires qu'il faut chercher ; la grande multitude mal choisie ne ferait pas l'avantage de la maison [a]. »

Tout élève nouveau est inscrit sur le registre d'appel dès

---

[a] Voici, d'après les manuscrits d'anciennes *Conduites*, quelques notes relatives à l'admission des élèves, pour les écoles populaires :

« On n'admettra dans les écoles que des enfants capables de profiter des instructions qu'on y reçoit ; cela est d'autant plus essentiel que, lorsqu'ils sont trop jeunes, ils restent quelquefois un long temps sans avancement, ce qui excite les plaintes des parents, discrédite les écoles et ne fait point honneur à un maître ; d'ailleurs, les tout petits enfants ne font qu'embarrasser et faire nombre. » *Conduite en onze chapitres*, Manuscrit n° 40, p. 41-42.

— « C'est à l'Inspecteur ou, à son défaut, au premier Maître, d'avoir à recevoir les enfants que l'on présente, à leur indiquer la classe et la leçon qui leur convient, après qu'il les aura examinés... Il s'informera si l'écolier a déjà été à l'école, chez qui, pourquoi il n'a pas continué et s'il n'est pas dans le cas d'être refusé... Si c'est par légèreté que les écoliers ont quitté l'école où ils étaient, les parents seront avertis de ne plus suivre l'inconstance de leurs enfants, et que, s'ils viennent à quitter l'école de nouveau, on ne les recevra plus. Si c'est pour avoir été punis qu'ils ont quitté, on avertira les parents qu'on ne peut se dispenser de corriger les enfants de leurs défauts et qu'ils auraient tort de ne pas penser comme les maîtres... Si des écoliers que le Frère Directeur a renvoyés de l'école demandent à y rentrer, on examinera : 1° si les raisons qui les ont fait expulser ne mettent pas obstacle à leur rentrée ; s'ils se sont corrigés et s'il y a espérance certaine d'amendement dans leur conduite ; 2° s'ils ont été renvoyés pour rébellion, on ne pourrait les recevoir que sous la condition qu'ils commenceraient par se soumettre.

« On ne recevra pas : 1° les enfants au-dessous de sept ans : ils ne profiteraient pas, et le temps qui leur serait accordé serait au détriment des plus âgés ; 2° ceux qu'on n'enverrait à l'école que pendant l'été, quand le temps serait sans pluie ; 3° ceux qui auraient quelque infirmité contagieuse ; 4° ceux qui seraient si bébétés qu'ils ne pourraient rien apprendre et seraient une cause de trouble ; 5° ceux qui ne pourraient être assidus ni suivre les exercices de la classe sans distinction ni inégalité (sans exception ni différence)... Mais avant d'éconduire un élève, on examinera si l'on ne pourra pas être contraint par quelque considération grave de le recevoir. » *Conduite en quatre parties*, Manuscrit n° 11, p. 72-79.

qu'il est admis. A son arrivée dans l'école, il subit un examen qui permet de le classer selon sa capacité. Plusieurs pensionnats, ceux surtout où le nombre des nouveaux élèves est assez considérable au début de l'année scolaire, ont adopté la coutume de les convoquer la veille ou le matin du jour fixé pour la rentrée des élèves anciens ; on peut alors les examiner à loisir, les faire composer en quelques spécialités importantes, les interroger oralement et procéder ensuite à leur classement avec moins d'incertitude. Aussitôt que les classes sont réorganisées, ces élèves prennent part aux compositions de rentrée, et l'on voit alors si un changement de classe est nécessaire.

**Assiduité.** — En France, l'assiduité à l'école est légalement obligatoire pour tous les enfants de six à treize ans, et la loi du 28 mars 1882 astreint les directeurs d'écoles publiques ou libres à envoyer chaque mois au maire et à l'inspecteur primaire un extrait du registre d'appel indiquant les motifs des absences qu'on y a relevées[a].

Pour prévenir autant que possible les absences mal justifiées, le maître s'efforce, par sa bonté et par l'intérêt qu'il excite chez les élèves pour son enseignement, de leur faire aimer l'école, en sorte qu'ils seraient les premiers à refuser de s'absenter si on le leur proposait.

Si les enfants viennent à l'école sans être accompagnés, comme c'est l'usage dans les écoles paroissiales, on leur recommandera de se comporter d'une manière fort convenable dans les rues. A leur arrivée, ils se rendront à l'endroit désigné pour cette réunion, et ils s'y occuperont en silence selon les prescriptions du règlement.

---

[a] Les anciennes *Conduites* sont toutes très expresses sur cette question de l'assiduité et, sous des formes variées, répètent cette recommandation : « Les maitres auront un très grand soin que tous les écoliers soient dans la classe à l'heure fixée, et qu'il n'y en vienne pas un seul en retard, que rarement, pour de bonnes raisons et par nécessité. » *Conduite* (1706), p. 8, et *Conduite* (1720), p. 4. — Ces « bonnes raisons » sont prévues en détail (Cf. 1re Partie, p. 131-132, note [a]).

On n'est tenu de signaler que les élèves ayant manqué au moins quatre classes, c'est-à-dire quatre demi-journées.

Dans les externats et les demi-pensionnats, le règlement stipule le plus souvent qu'en venant en classe, les élèves seront accompagnés par leurs parents ou par des Frères désignés pour ce service.

**Durée de la scolarité.** — Puisqu'aux termes de la loi française du 28 mars 1882 (art. 4), « l'instruction primaire est obligatoire pour les enfants de six ans révolus à treize ans », ils doivent donc fréquenter durant tout ce temps un établissement primaire ou secondaire, public ou libre. Cette durée de la scolarité est abrégée pour les élèves qui ont obtenu, avant l'âge de treize ans, le certificat d'études primaires; or une dispense d'âge peut être accordée facultativement pour subir cet examen à onze ans.

Après cette limite, les familles sont juges de la durée des études de leurs enfants ; mais autant que possible, il convient de faire entendre combien il est avantageux aux élèves de ne pas quitter trop tôt l'école, pour s'assurer plus longtemps le bénéfice d'une instruction solide et d'une éducation chrétienne. N'est-ce pas, en effet, à l'âge où beaucoup d'enfants s'éloignent de nous qu'ils seraient plus en état de profiter de nos soins ? Qui dira, par exemple, les conséquences d'une année de séjour dans un pensionnat, pour un jeune homme de quinze ou seize ans ? c'est le moment où il comprend mieux ses devoirs, où sa volonté peut recevoir une formation plus virile, où son âme peut prendre pour la vie entière de plus généreuses résolutions. A moins de nécessité connue et de désir formel de la part des familles, il ne faut donc pas pousser les élèves à subir trop tôt les examens qui terminent les études.

## II. — CLASSEMENT DES ÉLÈVES.

Le classement des élèves est leur répartition entre les cours et les classes qui composent une école. Il repose sur les principes suivants :

1° Les connaissances acquises par les écoliers et leurs aptitudes intellectuelles sont les seules bases rationnelles du classement; leur âge et leur ancienneté à l'école ne peuvent

être pris en considération qu'à titre exceptionnel et secondaire.

2° Il est à souhaiter que le classement se fasse dès les premiers jours de l'année scolaire, et avec assez de connaissance des aptitudes et de la capacité des enfants pour qu'on n'ait pas à y revenir. Cependant s'il était constaté qu'un élève ne peut suivre la classe où il a été placé et qu'il se décourage, il faudrait le mettre dans une autre sans trop tarder. Ajoutons que le passage d'un élève à un cours plus avancé, pendant l'année scolaire, offre moins d'inconvénients s'il s'agit d'enfants des cours préparatoire ou élémentaire.

**Répartition des élèves en cours.** — En pédagogie, le terme *cours* a plusieurs sens : il désigne tantôt un ordre d'enseignement (cours primaire, cours secondaire), tantôt une orientation des études (cours technique, cours commercial, cours agricole), tantôt les trois divisions de l'enseignement primaire élémentaire en France (cours élémentaire, cours moyen, cours supérieur). Ici, nous entendons par *cours* un degré d'enseignement où les élèves sont à peu près du même développement intellectuel, se servent des mêmes livres, reçoivent les mêmes leçons, font les mêmes devoirs et poursuivent le même but. En réalité, un cours n'est pas une classe : il peut comprendre plusieurs classes, comme aussi une même classe peut réunir plusieurs cours.

C'est par le fonctionnement régulier des cours qu'une école offre une gradation rationnelle et se divise en un certain nombre de groupes principaux qui correspondent à des développements d'instruction successifs, distincts et bien déterminés. Opérer ces groupements dans une école, c'est substituer une gradation normale aux divisions artificielles, vagues ou arbitraires qui réuniraient en une même classe des enfants sans aucune parité intellectuelle, et se préparant à des carrières trop différentes : le moindre inconvénient de ce manque d'organisation est de laisser les maîtres et les élèves dans l'incertitude et le désarroi.

*Cours de l'enseignement primaire élémentaire.* — Aujourd'hui, l'organisation pédagogique établit trois cours dans une école

primaire élémentaire de France : le *cours élémentaire*, le *cours moyen*, le *cours supérieur*. Arrêté du 18 janvier 1887). Et comme le développement intellectuel des enfants concorde en général assez bien avec leur développement physique, ces trois divisions correspondent à peu près aux âges suivants : cours élémentaire, de sept à neuf ans ; cours moyen, de neuf à onze ; cours supérieur, de onze à treize.

On a cru que la division en trois cours correspondait d'une manière satisfaisante à la répartition normale des élèves, ainsi qu'à la distribution rationnelle et graduée des matières de l'enseignement primaire. Toutefois, certains auteurs ont pensé avec raison qu'un cours d'initiation, appelé *cours préparatoire*, pour les élèves de six à sept ans, formerait, au moins dans les écoles urbaines, un point de départ présentant des avantages réels. De petits manuels ont été rédigés d'après cette idée et ils l'ont fait passer dans la pratique.

A chacun de ces cours correspond un degré d'enseignement, et la différence de degré consiste moins dans la limitation des matières que dans l'appropriation des leçons au développement intellectuel des enfants. Ainsi, la leçon faite aux élèves du cours moyen n'est pas seulement une réduction de celle des élèves du cours supérieur, et celle du cours élémentaire, une réduction de celle du cours moyen : chaque degré d'enseignement doit avoir sa forme spéciale. Le caractère général de ce système d'enseignement, gradué et concentrique, consiste dans son but principal, qui est de concourir à la culture intellectuelle par des exercices variés, progressifs et appropriés à l'âge des enfants. En voici les caractères particuliers.

*Cours préparatoire.* — Le cours préparatoire doit être véritablement une « classe d'initiation. » On y place les jeunes élèves qui ne savent que peu ou point lire, peu ou point écrire, peu ou point calculer. Plus que tout autre, et en raison même de la faiblesse des enfants, ce cours demande une grande connaissance des procédés pédagogiques et beaucoup d'expérience, pour présider en quelque sorte à l'éveil des jeunes intelligences, pour exciter leur curiosité et leur attention, leur faire prendre goût aux premières études, assez arides par elles-mêmes, et les habituer, par le désir de

savoir, à l'effort et à l'application. Sans doute l'imagination et la mémoire sont plus développées en ces petits enfants que la raison et le jugement ; mais le maître n'oubliera pas que toutes les facultés agissant dans une âme en même temps, bien qu'inégalement, on peut et on doit les cultiver toutes ensemble, en respectant leur hiérarchie et les lois de leur épanouissement. C'est ainsi que le cours préparatoire sera éducatif, et pourra déjà, sans danger, embrasser les premiers éléments des matières principales de l'enseignement primaire. On peut même affirmer qu'en règle générale, le succès des études dépend en partie de cette première initiation.

*Cours élémentaire.* — Le cours élémentaire est, lui aussi, une initiation, mais un peu plus complète. Les directions pédagogiques générales données pour le cours préparatoire lui conviennent. Le maître se souviendra que ces enfants sont encore peu susceptibles de se livrer à un travail personnel et qu'ils sont inhabiles à demeurer longtemps attentifs : c'est pourquoi les leçons seront courtes, précises et intéressantes. Il ne faut encore compter que sur l'intérêt excité par l'étude, c'est-à-dire sur le plaisir qu'éprouve l'activité intellectuelle aux prises avec un travail approprié à ses forces.

Le cours préparatoire et le cours élémentaire constituent ce que nous appelons les *petites classes*, dont l'importance est capitale pour une école. Si les dernières classes sont suffisamment remplies, et surtout si les élèves y font de rapides progrès, les classes moyennes ont un recrutement assuré ; dans le cas contraire, elles sont peu garnies et les classes supérieures souffrent de cette faiblesse numérique.

*Cours moyen.* — Le cours moyen ou intermédiaire cherche à communiquer à l'enfant le minimum des connaissances indispensables ; il représente pour ainsi dire l'enseignement primaire en plein exercice. Ici encore, le maître se bornera, selon le mot de Fénelon, à suivre « une méthode courte et facile ». Il ne s'agit pas, on le comprend, d'un enseignement bref, sec et sans vie, réduit aux plus simples éléments ; mais, par un heureux choix de traits saisissants, de principes et de développements, il faut que le maître donne de l'animation à son enseignement et mette de l'entrain parmi les élèves. Il

évitera avec soin le diffus et l'à peu près, car rien ne rebute plus l'esprit de l'enfant que le manque de précision. Point de routine surtout, afin que les élèves ne deviennent pas ce que le P. Girard appelle « des machines à parler, des machines à écrire et des machines à réciter. »

Les exercices pratiques, les applications usuelles, les démonstrations faciles, sont donc la base de l'enseignement au cours moyen. Supposé qu'après avoir suivi ce cours, l'élève soit obligé de quitter l'école, il faut qu'il en emporte des notions précises, qu'il ait un esprit juste et une conscience bien formée, qu'il soit déjà habitué à réfléchir, à raisonner, à parler, et si bien qu'il puisse continuer par lui-même sa propre instruction, autant du moins qu'il en aura la facilité.

*Cours supérieur.* — Le cours supérieur réunit les plus intelligents des élèves qui ont suivi le programme du cours moyen. Sans cesser d'être simple, l'enseignement devient plus raisonné, il fait une part plus notable aux démonstrations. Un ensemble de développements complémentaires, quelques exercices plus difficiles, enfin la revision des mêmes matières, traitées avec des vues plus larges, telle doit en être la base. Mais dans ce cours comme dans les autres, on insistera sur les principes essentiels et sur les applications utiles, afin d'orienter de plus en plus l'enfant vers la vie pratique.

**Cours complémentaires et cours spéciaux.** — Nous avons dit quelles sont les institutions complémentaires des classes primaires ; il ne nous reste plus qu'à les caractériser sommairement.

L'enfant ne doit entrer à l'*école primaire supérieure* ou dans les cours similaires qu'après avoir fait de sérieuses études au cours supérieur de l'enseignement primaire élémentaire. Il consacre la première année à des cours généraux ; pendant la seconde et la troisième, il suit des cours spéciaux d'ordre industriel, commercial ou agricole : cours de géographie physique, où la terre doit être montrée comme un organisme vivant, soumis aujourd'hui comme autrefois à des influences diverses qui en transforment lentement la surface ou en

modifient les profondeurs : cours de géographie commerciale et coloniale, où le maître s'attache aux questions de productions et de transports ; cours de langues étrangères, enseignées surtout en vue de la conversation et de la correspondance : cours de mathématiques, qui, sans répudier la théorie, insiste de préférence sur les applications pratiques ; cours de comptabilité et de tenue des livres où, le plus possible, les élèves sont placés en face de véritables opérations commerciales ; cours de sciences physiques, qui vise à donner au jeune homme l'intelligence des phénomènes dont nous sommes témoins, et à l'initier au travail industriel moderne ; cours de technologie, rattaché à l'étude de la chimie et de l'électricité, et complété par des visites à des usines ; cours de sciences naturelles, avec compléments spéciaux pour la section agricole ; cours de dessin géométrique, de dessin d'imitation et de modelage ; enfin, travaux agricoles ou travaux d'atelier, selon la carrière à laquelle les élèves se destinent.

Dans les établissements d'ordre secondaire, les élèves ne sauraient être tous appliqués à la préparation au baccalauréat. Un certain nombre ne doivent pas rester assez longtemps en classe ou n'ont pas les dispositions nécessaires pour suivre le cours entier des études et subir avec succès les examens qui les couronnent ; il en est que ces études ne préparent que trop peu aux travaux qui les attendent à leur sortie de l'école : pour les uns et les autres, on a créé des *cours agricoles*, *techniques* et *commerciaux*. Rien n'est plus sage, et l'organisation du travail, pour cette catégorie d'élèves, rencontre partout l'approbation du monde industriel et commercial ; mais il faut que ces cours aient un programme bien déterminé en vue du but à atteindre, et qu'ils soient confiés à des maîtres que des études spéciales aient préparés à cet enseignement.

**Répartition des élèves en classes.** — Employé dans son sens propre, le mot *classe* désigne le local scolaire où se réunissent les élèves pour y suivre l'enseignement qui leur est donné. Au point de vue de l'organisation scolaire, il faut entendre par classe une section de l'école, une réunion d'élèves sous la

conduite d'un même maître ; à ce groupement partiel correspond un certain degré d'enseignement plus ou moins développé.

Pour constituer une classe proprement dite, il faut un local spécial, un groupe d'élèves de même valeur intellectuelle ou à peu près, placés sous la direction d'un ou plusieurs maîtres. Si le maître établit dans la même classe des catégories distinctes d'élèves pour donner à chacune et séparément des leçons, ces groupements sont des *divisions* de la classe : mais, quel qu'en soit le nombre, ils ne sauraient être considérés comme formant autant de véritables classes. On nomme encore *divisions*, les sections d'une classe qui, recevant toutes les mêmes leçons, composent isolément, afin que soient plus stimulés les élèves moyens ou faibles.

*Nombre des classes à établir dans une école.* — A des groupes d'élèves très différents par le degré du savoir, il faut des maîtres différents, des locaux distincts et des programmes spéciaux : c'est le résultat qu'on obtient en divisant l'école en plusieurs classes.

Le nombre des classes à organiser dans une école dépend du nombre des élèves. Plus il sera possible de créer de classes, moins les maîtres seront obligés de diviser leur action.

Les écoles de notre Institut ont toutes au moins deux classes. S'il n'y en a que deux, il convient de réunir le cours moyen et le cours supérieur dans la première classe, le cours élémentaire et le cours préparatoire dans la seconde. On affecte un cours à chaque classe, si l'école en compte trois. Au delà de ce nombre, chaque cours pourra compter plusieurs classes, soit progressives, soit *parallèles*. Dans ce dernier cas, il est avantageux que les élèves des classes parallèles suivent identiquement le même programme, fassent les mêmes devoirs et les mêmes compositions.

L'important est de ne pas réunir dans une même classe des éléments peu homogènes qui nécessiteraient l'établissement d'un trop grand nombre de *divisions :* ce serait en quelque sorte restaurer l'enseignement individuel. « Partout où le nombre des classes répond au nombre des cours, à plus forte

raison dans les écoles où les cours comportent plusieurs classes, point de ces divisions qui, forçant le maître à se partager et lui imposant à la fois la fatigue de la surveillance et celle de l'enseignement, doublent sa peine en diminuant d'autant le profit pour la masse des élèves ; point de ces groupes distincts qui, isolant les enfants les uns des autres, empêchent de se former ces grands courants d'émulation si utiles au progrès. Ce n'est pas sur quelques préparations heureuses, c'est par l'ensemble des résultats qu'un enseignement se fait juger. Le premier devoir de l'instituteur est de ne négliger aucune des intelligences qui lui sont confiées ; il se doit tout à tous[a] ».

*Nombre des élèves dans une classe.* — On ne saurait évidemment rien fixer en cette matière ; mais l'idéal est que le nombre des élèves soit suffisant pour que l'émulation régne entre eux, et pas trop considérable pour que le professeur puisse diriger l'éducation de chaque enfant en particulier. Une classe trop nombreuse fatigue à l'excès celui qui la dirige ; elle nécessite une salle très vaste, d'où il s'ensuit de grandes difficultés pour la surveillance.

Etant donné le nombre des écoliers qui, après le cours moyen ou même le cours élémentaire, quittent l'école, on a remarqué que, pour recruter convenablement le cours supérieur, il faudrait presque le double d'élèves au cours moyen, et surtout au cours élémentaire. Soixante élèves au cours élémentaire, quarante-cinq au cours moyen et trente à trente-cinq au cours supérieur sont une bonne moyenne ; mais souvent cette proportion ne peut être gardée. Les classes des pensionnats et des demi-pensionnats ne devraient pas dépasser un maximum de trente à quarante élèves.

*Formation des classes.* — Il est à désirer que chaque classe reçoive son contingent au début de l'année ; on n'a plus alors qu'à incorporer ensuite les retardataires et les nouveaux venus. Les changements de classe dans le courant de l'année

---

[a] *Directions pédagogiques officielles.* — Ce que le texte ci-dessus voudrait supprimer, ce n'est pas l'établissement de deux divisions ou de deux cours dans une même classe, mais le fonctionnement simultané d'un trop grand nombre de sections différentes les unes des autres.

ne sont qu'exceptionnels ; quant à la descente de classe, elle ne doit jamais être infligée comme une punition.

Dans les écoles primaires composées d'au moins cinq ou six classes, il est assez ordinaire que tous les élèves d'une classe passent l'année suivante à la classe plus élevée ; on obtient ainsi des groupes homogènes. Mais dans les écoles formées de deux ou trois classes, il faut évidemment que les élèves séjournent deux ans dans une ou deux d'entre elles. Les doublements de classe sont fréquents dans les pensionnats secondaires et dans les cours spéciaux, où un élève ne peut que difficilement aborder l'étude d'un programme s'il ne connaît pas assez celui de la classe inférieure.

## CHAPITRE IV

## RÈGLEMENTS

Le fonctionnement d'une école chrétienne suppose l'existence et l'observation de plusieurs règlements : le règlement des études ou programme scolaire, le règlement journalier ou emploi du temps, le règlement général des élèves ou règlement disciplinaire, et les règlements particuliers à certaines associations, les unes littéraires et les autres religieuses, qui groupent des écoliers dans un but déterminé.

### I. — PROGRAMMES OU PLANS D'ÉTUDES

Relativement aux programmes scolaires, il y a lieu d'examiner leur nécessité et leur nature, l'esprit dans lequel un maître doit en faire la répartition mensuelle et l'application.

**Nécessité et nature des programmes d'études.** — Tout enseignement méthodique cherche à atteindre un but : le programme trace la voie qui sûrement y conduit. Ainsi l'école

primaire enseigne à l'enfant ce qu'il lui est indispensable de savoir : c'est le plan d'études qui détermine ce qu'il faut entendre par ces notions obligatoires.

Le caractère général des programmes bien établis est que, pour chaque classe, ils représentent le travail d'une année scolaire, et préparent les élèves aux études qu'ils doivent faire dans la classe suivante.

*Programmes primaires.* — Les programmes primaires ont trois caractères : ils sont élémentaires, pratiques et concentriques. Ils sont *concentriques*, parce que chaque cours présente un même ensemble de connaissances essentielles de plus en plus développées : le programme du cours moyen étend celui du cours élémentaire, auquel il ajoute aussi certaines spécialités; de la même manière, il est lui-même développé, complété par le cours supérieur. Ainsi, l'enfant approfondit ce qu'il a d'abord appris, et non par des répétitions, mais par des compléments successifs, apportés à un fond d'idées de même ordre.

L'enseignement libre est maître de ses programmes. Dans nos écoles primaires élémentaires, le programme comprend : l'enseignement moral et religieux (prières, catéchisme, histoire sainte, histoire de l'Église, évangile) ; l'enseignement civique ; la lecture et l'écriture, la langue maternelle (grammaire, orthographe, analyse et rédaction) ; le calcul et le système métrique ; l'histoire et la géographie, spécialement l'histoire et la géographie nationales ; les leçons de choses, ou premières notions des sciences et leurs applications à l'agriculture ; les éléments du dessin, du chant et du travail manuel ; les exercices de gymnastique[a].

---

[a] Le programme des écoles primaires élémentaires de France s'est constamment développé, du moins en surface, pendant le dix-neuvième siècle. Le décret impérial de 1808 parle des « écoles primaires où l'on apprend à lire, à écrire et les premières notions du calcul ». En 1833, la loi Guizot indique, pour le programme de l'instruction primaire : « l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures ». L'histoire et la géographie de la France étaient attribuées à l'enseignement primaire supérieur. La loi de 1850 les range parmi les matières facultatives de l'enseignement élémentaire ; la loi de 1867 et celle de 1882, parmi les matières obligatoires.

En des proportions variables, les cours complémentaires annexés aux classes primaires ajoutent à ce programme : des notions d'apologétique ; des éléments de littérature et des exercices de composition française ; l'arithmétique appliquée aux opérations pratiques ; les éléments d'algèbre, de géométrie, d'arpentage et de nivellement ; des notions d'histoire et de géographie générales ; la comptabilité et la tenue des livres ; des notions de sciences physiques et naturelles ; des éléments d'agriculture et d'industrie ; le dessin géométrique et le dessin d'imitation.

L'enseignement libre adapte au but particulier de ses divers établissements, les programmes officiels des écoles supérieures, des écoles professionnelles et de l'enseignement secondaire moderne. Ces programmes formeraient à eux seuls une brochure ; ils ne peuvent donc trouver place ici.

**Application des programmes.** — Tout programme demande une interprétation avant d'être appliqué : ce soin incombe à celui qui, dans l'école, a la direction des études. En général, le programme indique, pour un cours donné, un maximum de questions qu'il convient de ne pas dépasser ; il prescrit les limites dans lesquelles le maître doit maintenir son enseignement. Mais ces limites ne sont pas pour supprimer l'initiative du professeur ; elles lui évitent les tâtonnements, les expériences inutiles et les pertes de temps.

Pour appliquer sagement un programme élémentaire, le maître se rappellera que son objectif principal n'est pas d'en graver tous les détails dans la mémoire des élèves, mais de s'en servir pour faire leur éducation intellectuelle. Sans négliger aucune des questions, il choisira dans chacune ce qui lui paraît assimilable à l'esprit de ses écoliers, pratiquant ainsi une sélection, qui conserve l'ensemble et la suite des notions imposées.

**Répartition mensuelle des programmes.** — Un programme, sorte d'exposé sec et très court, resterait souvent inappliqué s'il n'était l'objet d'une répartition mensuelle, c'est-à-dire si l'on ne fixait quelle fraction en sera étudiée pendant chacun

des dix mois de l'année scolaire[a]. Sans autre guide que le programme général, on marcherait au hasard ; non seulement il faut que, pour chaque partie de l'enseignement et pour chaque cours, soient indiqués le point de départ et le point d'arrivée, mais il est nécessaire que des jalons marquent le chemin à parcourir : c'est le rôle de la répartition.

Cette répartition par mois est surtout en usage dans l'enseignement primaire ; mais ce que nous allons en dire s'applique également à la répartition par examens trimestriels, plus usitée dans les premières classes des pensionnats. Bien comprise et surtout fidèlement suivie, elle empêche que le maître se laisse aller à ses préférences pour une spécialité et s'y arrête complaisamment au préjudice des autres. En lui traçant la voie, la répartition mensuelle le contient en de sages limites, elle l'oblige à en dire assez sans en dire trop, et à tenir le développement toujours en rapport avec l'intelligence des élèves et l'ensemble des programmes.

*Objections.* — On a dit parfois que si la répartition mensuelle est faite *a priori* pour toutes les écoles d'une région, et pour un niveau intellectuel donné, elle ne convient ni à tous les enfants ni à toutes les écoles de cette région. Cette objection aurait de la valeur si la détermination des programmes mensuels était faite sans avoir égard à l'âge des élèves ni à leurs dispositions intellectuelles ; mais la répartition mensuelle étant adaptée à l'école par le Frère Directeur et souvent préparée par lui pour l'école elle-même, il lui a donc été possible de tenir compte des circonstances locales et de la nature des industries ou des cultures de la région.

On a encore objecté que la répartition mensuelle manquant de flexibilité, la plus légère perte de temps, un jour de congé par exemple, suffit pour tout mettre en retard. Une répartition bien faite n'est pas trop minutieuse ; elle tient compte de l'imprévu et elle laisse au maître un temps suffisant pour réparer les études qu'une raison légitime n'a pas permis de faire.

---

[a] Plus exactement, la répartition est faite pour huit ou neuf mois, selon que l'on en réserve un ou deux pour les récapitulations et revisions.

Enfin, on a prétendu que l'obligation de suivre la répartition mensuelle fait tout ébaucher et ne permet pas de rien finir; qu'elle contraint le maître d'abandonner le programme non terminé du mois qui s'achève, pour commencer celui du mois suivant. Autant de reproches injustes, si du moins la répartition est établie avec sagesse. Une bonne répartition empêche au contraire le professeur de se perdre en digressions inutiles sur certaines questions, d'en ébaucher d'autres sans les finir. Quand, par suite d'une circonstance imprévue, il se voit en retard, ne peut-il pas donner des explications plus sommaires et regagner ainsi la marche normale de son cours ? On comprendra sans peine qu'il n'est pas nécessaire de développer également toutes les questions indiquées; il suffit que les élèves soient mis en état de suivre le programme de leurs études.

Au lieu de fixer, dès la rentrée, le programme de chacun des mois de l'année scolaire, certains directeurs d'école se bornent à déterminer d'abord ce qu'ils croient pouvoir être enseigné à chaque classe pendant le premier mois ; aussitôt après les examens de fin octobre, ils fixent les programmes pour novembre, et ainsi de suite : ainsi la répartition est facilement adaptée à chaque classe et tenue à la portée de la moyenne des élèves. Ce mode de répartition, que des circonstances locales peuvent parfois faire préférer, laisse en général trop à la fantaisie et rend moins facile la préparation éloignée des leçons.

Plusieurs maîtres communiquent au début du mois la répartition aux élèves, afin qu'ils se préparent à l'avance pour les compositions : c'est une mesure très utile.

*Conditions d'une répartition mensuelle bien faite.* — Une répartition mensuelle bien faite doit : 1° être proportionnée à l'âge et aux moyens intellectuels des enfants ; 2° déterminer avec netteté et précision ce qu'il faut étudier pour chaque spécialité; 3° ne pas diviser le programme en parties égales, mais charger moins les premiers mois de l'année scolaire ; 4° ne pas trop entraver la liberté d'un maître qui sait, par expérience, sur quels chapitres il peut glisser rapidement et sur quels autres il doit s'arrêter plus longtemps ; 5° ménager des

récapitulations et des revisions fréquentes, toujours utiles pour fixer dans l'esprit des élèves les points essentiels, et parfois indispensables pour continuer avec profit la suite d'un cours.

## II. — RÈGLEMENT JOURNALIER

Le *règlement journalier*, appelé encore *horaire* ou *emploi du temps*, est une répartition des leçons entre les heures de classe. Il est nécessaire d'en élaborer un et de le suivre, car la sage distribution du travail assure le bon fonctionnement de l'école. Il ne suffirait pas, en effet, d'avoir déterminé par un programme l'ensemble des matières à étudier si le règlement n'attribuait un temps précis à chaque exercice, et si les exercices ne se faisaient chacun à l'heure marquée.

**Avantages du règlement journalier.** — La fidélité à un règlement bien combiné est avantageuse au maître. Avec un horaire précis, le professeur qui a préparé ses leçons n'hésite pas sur ce qu'il doit faire, parce qu'il sait l'ordre dans lequel les exercices se succèdent et le temps attribué à chacun d'eux ; il donne ainsi son enseignement avec régularité, mesure, sans perdre de temps ni se laisser aller à prolonger démesurément aucun exercice aux dépens des autres.

Il est presque inutile de faire observer qu'une heureuse disposition de la journée scolaire est l'une des meilleures garanties de la discipline. Toujours occupés à un travail varié, les élèves y trouvent une sorte de mouvement et d'entrain qui double leur application, maintient le silence et rend les punitions fort rares.

L'intérêt des élèves demande aussi qu'un règlement journalier soit exactement suivi : alors, plus d'hésitations sur ce qu'on leur demande ; d'autre part, des études et des devoirs alternant à heures fixes avec les leçons orales, développent et fortifient leur esprit, car rien comme l'effort régulier n'est propre à assouplir l'intelligence, à lui faire acquérir de bonnes habitudes de travail et à mettre de la précision dans le jeu de ses facultés. La fidélité au règlement journalier excite l'at-

tention des écoliers en la portant tour à tour sur des objets divers ; elle relève le courage de ceux qui, n'ayant que de faibles dispositions pour certaines spécialités, attendent avec une sorte d'impatience l'exercice qui répond le mieux à leurs aptitudes[a].

**Conditions d'un bon règlement.** — Un règlement journalier sagement établi satisfait aux conditions suivantes :

1° Il proportionne les leçons orales aux différents cours et il les mesure selon la puissance d'attention des élèves : elles sont donc plus brèves dans le cours élémentaire que dans le cours moyen, et dans le cours moyen que dans le cours supérieur. Quinze minutes aux cours préparatoire et élémentaire, vingt-cinq minutes au cours moyen et trente-cinq minutes au cours supérieur semblent une durée rationnelle. Toutefois les leçons de l'enseignement moderne doivent être plus longues, dans les deux premières classes.

2° Le règlement place les leçons importantes au début de la classe du matin et de l'après-midi ; il fait succéder un exercice facile à un autre exigeant un plus grand effort d'attention, un devoir écrit à une leçon orale. Pour les jeunes enfants, il prescrit un exercice debout après un exercice assis ; un petit chant, une courte déclamation et même quelques mouvements d'ensemble, après une leçon qui a fortement tendu les esprits.

3° Le règlement embrasse tout le programme et assure à chacune des parties le temps qui lui revient, en raison de son importance et de sa difficulté. Dans l'enseignement primaire élémentaire, l'ordre hiérarchique des études serait : enseignement religieux, langue maternelle, arithmétique, écriture, histoire et géographie, sciences, dessin, chant et gymnastique.

4° La classe du matin et celle du soir sont coupées chacune en deux séances par une courte récréation, afin de donner au

---

[a] Il est utile que la répartition du programme et le règlement journalier soient affichés en classe.

corps et à l'esprit une détente nécessaire. Loin d'être un temps perdu, ces quelques minutes ont l'avantage de reposer les facultés intellectuelles et de leur donner une nouvelle vigueur.

5° Chaque séance est partagée en plusieurs leçons, et chaque leçon en deux exercices. (Leçon orale suivie d'un devoir écrit ou d'une interrogation de contrôle.)

On peut adopter, pour les leçons dans les écoles primaires, un classement du genre de celui-ci :

*Matin :* Langue maternelle, Écriture, Sciences ou Géographie ;

*Soir :* Calcul, Histoire, Dessin, Chant ou Gymnastique, Catéchisme.

La *Conduite des Écoles* place l'Instruction religieuse à la fin de la classe du soir ; en certaines régions cependant, et dans le but d'assurer à cet exercice une attention plus neuve de la part des élèves, on lui assigne la première heure de la journée. On peut toutefois affirmer que ce n'est pas sans raisons que la *Conduite* détermine que le catéchisme se fera vers quatre heures : après la fatigue et l'animation qui accompagnent les autres études, le calme devient un repos pour l'esprit ; le soir est plus propice aux impressions graves, et facilement elles persistent jusqu'au lendemain ; enfin la prière qui termine la classe est mieux faite après un catéchisme pieusement écouté.

On doit aussi avoir égard aux considérations régionales. Certaines spécialités, comme l'instruction religieuse, l'étude élémentaire de la langue française, le calcul, sont indispensables partout et au même degré ; mais le développement du cours d'arithmétique ou de dessin géométrique, par exemple, sera plus complet dans une école commerciale ou industrielle que dans une école rurale.

Des considérations locales, laissées à l'appréciation du Frère Directeur, font varier les règlements des diverses écoles ; il est donc bien difficile d'en arrêter un qui soit applicable en tous points à la généralité des établissements.

**Règlements divers.** — Le *règlement disciplinaire*, ou règlement général des élèves précise la conduite qu'ils doivent tenir dans les diverses circonstances de la vie scolaire. Les règlements de *congrégations* et d'*académies* cherchent à assurer le bon fonctionnement de ces institutions et le plus grand bien spirituel ou intellectuel de leurs membres. En appendice, on a réuni à la fin de la III^e^ Partie quelques types de ces règlements, avec les variantes les plus ordinaires dans nos établissements.

## CHAPITRE V

## REGISTRES SCOLAIRES

Les registres scolaires dont nous avons à parler sont, les uns à l'usage du maître, et les autres à l'usage des élèves.

### I. — REGISTRES DU MAITRE

Les registres du maître se rapportent à l'administration scolaire ou à la direction de la classe ; ces derniers sont personnels.

**Registres d'administration scolaire.** — Ces registres comprennent : le registre matricule ou d'inscription, le registre d'appel ou de présence, le registre ou tableau des compositions, le carnet de notes et les registres de la bibliothèque.

*Registre matricule.* — Le registre matricule, appelé aussi registre d'inscription ou registre d'entrée et de sortie, est confié au Frère chargé de recevoir les parents qui viennent présenter des enfants pour les faire admettre à l'école. Lorsqu'on reçoit un nouvel élève, on inscrit sur le registre ses nom et prénoms, le nom, la profession et le domicile de ses parents ou tuteurs ; la date de sa naissance et celle de son entrée. Lorsque l'élève quitte l'école, on note aussi la date et le motif de sa sortie, ainsi qu'une brève appréciation sur sa

conduite et son travail pendant qu'il a fréquenté les classes. On peut indiquer aussi la carrière qu'il a embrassée[a].

*Registre d'appel.* — Le registre d'appel consiste en un simple cahier sur lequel les enfants sont inscrits par ordre alphabétique, et dont on se sert pour marquer les absences chacun des jours du mois.

Lorsque le maître fait l'appel, dans la matinée et l'après-midi, l'élève répond : *Dieu soit béni.* Un écolier est-il absent le matin, on marque en face de son nom et dans la colonne du jour un trait vertical ; est-il absent le soir, on marque un trait horizontal ; est-il absent le matin et le soir, le trait horizontal vient couper le trait vertical. On mentionne le motif de l'absence, et l'on ajoute un signe spécial pour les absences sans permission et non justifiées par les parents.

On peut figurer par des graphiques le nombre des élèves présents dans une classe à la fin de chaque mois, ainsi que la moyenne de leur assiduité. Cette moyenne est calculée en comparant le total maximum des présences, deux par jour et par élève inscrit, au total réel. Sur le diagramme p. 307, nous avons figuré les résultats pour une seule classe ; mais il est intéressant d'établir un graphique analogue pour toute l'école

*Registre ou tableau des compositions.* — Le registre ou le tableau des compositions contient, par ordre alphabétique et par divisions, la liste des élèves de la classe ; on inscrit en

---

[a] Voici un exemple de la manière dont était rédigé à Reims, en 1706, un registre d'entrée et de sortie :

« *Jean Mulot,* reçu le 31 août 1706. Agé de 16 ans, confirmé depuis deux ans, communié depuis Pâques dernier.

« Fils de Joseph Mulot, cardeur, demeurant rue de Contray, paroisse de Saint-Etienne, à la Croix-d'Or, dans une boutique.

« Doit venir seulement à neuf heures et à deux heures. A été deux ans à l'école chez M. Cabas, rue Saint-Étienne, un an chez M. Huisbecq, et quatre mois chez M. Mulot, maître d'école. Il les a quittés, ses parents croyant qu'il apprendrait mieux ailleurs. » *Conduite* (1706), p. 133.

— Voici une note relevée dans la même *Conduite*, au Catalogue de sortie : « X... apprend facilement et a manqué rarement à être changé de leçon... Il s'est absenté de l'école pendant l'hiver ; il l'a quittée définitivement le 31 août 1706, pour apprendre le métier de sculpteur. »

regard, pour chaque spécialité et pour chaque mois, les places obtenues et quelquefois le nombre des points. Les indications de ce tableau déterminent les nominations des élèves à la distribution des prix, et garantissent le maître contre toute suspicion de partialité.

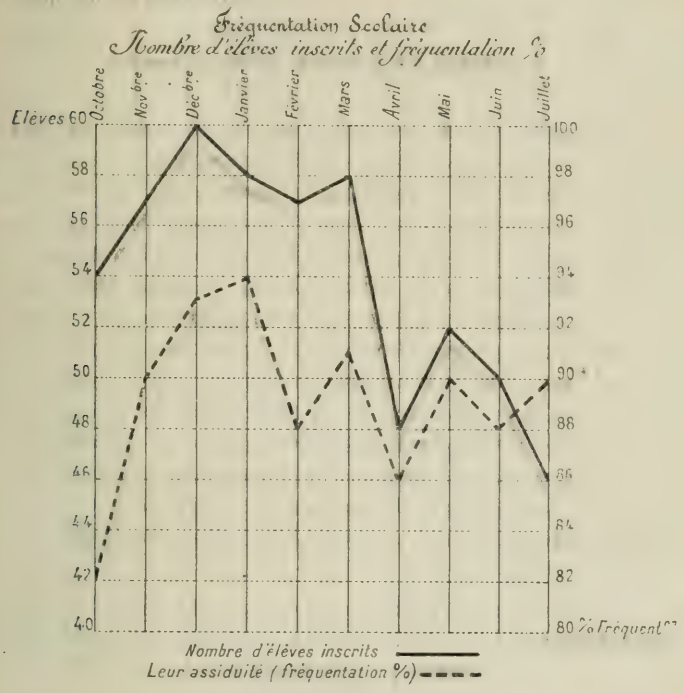


*Carnet de notes.* — Le carnet de notes est un registre où sont inscrits les noms des élèves de la classe ; en regard, le maître marque les notes de récitation, les fautes d'orthographe, les bons et les mauvais points, etc.

*Registres de la bibliothèque.* — Si l'école possède une bibliothèque dont on prête les livres aux élèves, on doit tenir :

1° Un catalogue des ouvrages où l'on mentionne leur titre, le nombre de volumes, leur numéro d'ordre, le format, l'auteur et l'éditeur ;

2° Un registre des entrées et des sorties, où sont consignés le

nom de celui qui emprunte l'ouvrage, la date de l'emprunt et celle de la remise. Une colonne d'observations reçoit, s'il est besoin, une note concernant les ouvrages détériorés ou égarés.

**Registres personnels.** — Les registres personnels que le maître peut rédiger sont : le carnet d'éducation, le carnet de répartition mensuelle des programmes, le journal de classe et le cahier de préparation pour chaque spécialité.

*Carnet d'éducation.* — Le carnet d'éducation, en usage surtout dans les pensionnats, reçoit chaque trimestre une note appréciative sur la conduite disciplinaire et religieuse des élèves, sur leur politesse, le soin avec lequel ils tiennent les objets scolaires à leur usage, etc. Ce sont les mentions extraites de ce carnet qui sont envoyées aux familles, en tête du bulletin où figurent les places de compositions et d'examens.

Il est beaucoup de maîtres qui rédigent chaque année, pour le conserver personnellement, un extrait de ce carnet. Ce sont alors des pages intimes qui leur rappellent la mémoire de tous les élèves auxquels ils se sont dévoués. Parcourues de temps en temps, elles ravivent bien des souvenirs, provoquent bien des prières, et par les constatations qu'elles permettent de faire, encouragent un éducateur dans ses laborieuses fonctions.

*Cahier de répartition des programmes.* — Le cahier de répartition mensuelle des programmes est, comme on l'a vu, le guide du maître dans la préparation quotidienne de ses leçons.

*Journal de classe.* — Le journal de classe renferme, jour par jour, le résumé du travail à faire avec les élèves. Dans une école primaire élémentaire, il reçoit donc : pour le *catéchisme*, l'indication du sujet et des exemples à citer ; pour la *lecture*, l'indication du texte et des mots à expliquer ; pour la *langue maternelle*, le sujet de la leçon de grammaire, la référence de la dictée correspondante, les temps de verbes à conjuguer, la phrase à analyser, l'indication des exercices lexicologiques et le plan très succinct de la rédaction ; pour le *calcul*, le sujet de la leçon et la référence des problèmes ;

pour l'*histoire* et la *géographie*, le titre et les grandes divisions du sujet ; pour l'*écriture*, le texte à reproduire ; pour le *dessin*, un croquis sommaire du sujet. Une place spéciale est réservée pour l'indication des devoirs à faire et des leçons à apprendre dans la famille.

Ainsi rien n'est livré au hasard. Toutefois, si le professeur s'aperçoit, par les interrogations qui précèdent une leçon, que les enfants n'ont pas compris ce qu'il leur a exposé la veille, il n'est pas enchaîné à ce point par son journal de classe qu'il ne puisse reprendre la question et l'expliquer à nouveau. Les directions pédagogiques guident un maître, mais ne l'astreignent pas servilement.

La rédaction du journal de classe, même réduit à de très brèves indications (environ une page pour une journée) est assez laborieuse ; mais il faut remarquer que, d'une année à l'autre, on ne le modifie guère : c'est donc un travail acquis.

*Cahiers de préparation de classe.* — Les cahiers de préparation de classe sont des registres spéciaux où, pour chacune des matières enseignées, le maître rédige des résumés de cours, des plans de leçons et de compositions françaises, des solutions de problèmes, des explications de lectures et de textes classiques. C'est le développement des indications très sommaires du journal de classe ; aussi ce dernier registre renvoie-t-il constamment aux cahiers de préparation.

Il est bon de n'écrire, dans ces cahiers, que sur les rectos des pages, afin de pouvoir consigner, sur les versos d'en face, les modifications ou les additions utiles, car ces notes de préparation doivent s'améliorer et s'enrichir à mesure que le maître étudie et qu'il se perfectionne dans le professorat.

## II. — CAHIERS DES ÉLÈVES

Les cahiers à l'usage des élèves sont : les cahiers de devoirs et les carnets de notes. A propos des cahiers de devoirs, il y a lieu d'examiner les questions suivantes : sur combien de cahiers l'élève travaillera-t-il ? comment doit-il les tenir ?

**Nombre des cahiers de devoirs.** — On ne saurait rien fixer d'uniforme quant au nombre des cahiers dont se servent les élèves : il dépend de la nature de l'école et de la classe. Dans l'enseignement primaire élémentaire, ainsi que dans les classes inférieures des pensionnats et des demi-pensionnats, on cherche à réduire au minimum le nombre des cahiers différents. Les élèves des classes plus élevées ont, en général, un cahier pour chaque catégorie de devoirs, exercices de français, devoirs de mathématiques, de sciences, de langues vivantes, etc. : il est même préférable que les jeunes gens composent la plus grande partie de leurs devoirs sur des feuilles séparées.

Les élèves de l'enseignement élémentaire ont ordinairement : un cahier de devoirs journaliers, un cahier d'écriture et un cahier pour les devoirs dans la famille. On y ajoute parfois le cahier de roulement et le cahier mensuel.

*Cahier de devoirs journaliers.* — Le cahier de devoirs journaliers, appelé aussi *cahier-journal*, est un cahier unique sur lequel sont rédigés chaque jour tous les devoirs faits à l'école, l'écriture et le dessin exceptés. Il tend à remplacer les cahiers multiples sur lesquels les élèves des classes primaires faisaient leurs travaux scolaires. Pour justifier son emploi, on a dit que les cahiers dont on ne se sert pas tous les jours se remplissent lentement et sont exposés à être froissés ou salis bien avant d'être terminés ; et que, d'autre part, le maître se rend compte plus vite de l'application générale d'un enfant au moyen du cahier unique que par des cahiers multiples : ces observations sont fondées, mais cependant elles laissent subsister plusieurs objections. Le cahier unique offre à l'œil des bigarrures qui plaisent peu, et parce que l'unité de rédaction lui manque, il encourage moins l'élève à le bien tenir ; l'inspecteur des classes a plus de difficulté, avec le cahier unique, de se rendre compte de la méthode suivie dans chaque spécialité : aussi n'est-il pas admis partout, et un grand nombre d'écoles adoptent-elles trois cahiers, un pour les devoirs de français, un pour les devoirs d'arithmétique, un pour les devoirs d'histoire et de géographie.

Dire que le cahier-journal renferme tous les devoirs de la journée, ce n'est pas demander qu'il garde la trace de toutes les leçons : il y a beaucoup de leçons purement orales, et d'exercices effectués sur un cahier brouillard et sur des feuilles volantes ; nous savons d'ailleurs qu'il faut épargner aux élèves la copie de résumés ou de plans, quand elle est inutile.

*Cahier de devoirs dans la famille.* — Afin que les cahiers de devoirs journaliers ne s'égarent pas ou soient moins détériorés, et afin que le maître puisse les visiter après la classe, les enfants ont un cahier spécial qu'ils emportent le soir pour rédiger leurs devoirs dans la famille. Plusieurs écoles ont adopté l'emploi de deux cahiers de devoirs dans la famille : alternativement, l'un reste entre les mains du maître, pour que le travail de la veille soit soumis à son contrôle.

*Cahier d'écriture.* — Comme nous le dirons dans la IIIe Partie, on se sert, pour l'écriture, de cahiers-modèles et surtout de cahiers ordinaires.

*Cahier de roulement.* — Le cahier de roulement, conseillé et presque imposé aux écoles publiques de France par la circulaire ministérielle du 13 janvier 1895, est un cahier ordinaire sur lequel, à tour de rôle, les élèves d'une section de la classe rédigent tous les devoirs d'une journée. C'est donc un cahier-journal circulant. Il est rédigé et corrigé comme le cahier de devoirs journaliers.

Le cahier de roulement permet à l'élève qui s'en sert de regarder de quelle manière l'ont tenu ses camarades les plus avancés et de prendre ainsi modèle sur eux : c'est donc un moyen d'émulation. La série des cahiers de roulement en cours d'exécution dans les diverses classes d'une école constitue, pour le Directeur, un moyen de se rendre compte si le règlement des études est bien suivi et si les devoirs d'application ne donnent pas lieu à des remarques en vue de les modifier. Enfin, quand ils sont terminés, les cahiers de roulement restent dans les archives de l'école comme des documents utiles à consulter.

*Cahier mensuel ou de compositions.* — L'arrêté ministériel du 27 juillet 1882 avait ainsi déterminé l'usage du cahier mensuel dans les écoles publiques françaises : « Chaque élève, à son entrée à l'école, recevra un cahier spécial qu'il devra conserver pendant toute la durée de sa scolarité. Le premier devoir de chaque mois, dans chaque ordre d'études, sera écrit par l'élève sur ce cahier, en classe et sans secours étranger, de telle sorte que l'ensemble de ces devoirs permette de suivre la série des exercices et d'apprécier les progrès de l'élève d'année en année. »

Une circulaire du 25 août 1884 l'avait encore recommandé et avait insisté sur ses avantages : « habituer les élèves et leurs parents à suivre les progrès de chaque enfant, par comparaison, non avec les autres, mais avec lui-même, de manière à proportionner le mérite, non au succès, mais à l'effort ; habituer les maîtres à s'assurer périodiquement si la classe entière, et non pas une élite, suit bien le programme, et profite des leçons dans toutes les parties de l'enseignement. »

Cependant le cahier mensuel fut plutôt subi qu'accepté : sa sincérité était assez douteuse et il imposait aux maîtres trop de corrections écrites. En présence des réclamations générales, une circulaire du 13 janvier 1895 le transforma en un simple *cahier de compositions mensuelles*, destiné à remplacer les feuilles volantes.

**Tenue des cahiers.** — Il importe que tous les cahiers de devoirs soient tenus avec beaucoup de soin et de propreté, sans qu'on ait besoin pour cela de faire transcrire au net le travail. A cet égard, voici quelques indications pour les maîtres et pour les élèves :

*Pour les maîtres.* — Il faut exiger la bonne tenue des cahiers, parce que les enfants travaillent avec plus de goût sur de tels cahiers, et que c'est une leçon d'éducation à leur donner que de les habituer à rédiger leurs devoirs avec soin et propreté.

1° Afin d'obtenir ce résultat, les maîtres sont d'abord invités à porter leur attention sur la qualité de l'encre et des

plumes, et à donner aux élèves de bon papier, bien collé et réglé[a].

2° Dans les classes des commençants, il est préférable d'adopter des cahiers de petit format (pot); sans quoi, les jeunes enfants auraient besoin de déplacer trop souvent leur bras pour atteindre l'extrémité de la ligne, et d'ailleurs le peu de lignes qu'ils emploieraient pour chaque devoir lui donnerait un aspect peu agréable. Dans les autres classes, on choisit le format ordinaire (couronne) pour toutes les spécialités, même pour l'écriture.

3° Si les maîtres donnent des devoirs courts et attrayants, les élèves seront portés à les mieux soigner.

4° Les cahiers seront régulièrement visités et l'on n'y tolèrera aucune tache, ni pages omises ou froissées. Les notes de visite entreront dans le total ou dans la moyenne hebdomadaire des notes.

5° Il faut apprendre aux élèves à se servir de la règle.

6° Les maîtres écriront avec soin les annotations marginales et les appréciations.

*Pour les élèves.* — 1° Afin de conserver propres leurs cahiers, les élèves les couvrent, à moins que la couverture soit suffisamment forte. En écrivant, ils font usage d'un papier-buvard pour les préserver de la sueur des mains, et d'un buvard ou d'une feuille de papier pour les garantir du contact immédiat de la table.

2° Ils doivent soigner l'écriture, écrire simplement et sans ornements inutiles.

3° En tête de chaque devoir, ils inscrivent la date, la nature du travail et, s'il y a lieu, le titre.

4° Il faut remplir les lignes, mais ne rien ajouter à la ligne terminée ; on passe à la ligne suivante, sans couper les

---

[a] Il est utile que les élèves écrivent quelquefois sur du papier non réglé, afin d'en prendre l'habitude. Le cahier de compositions mensuelles pourrait être de cette nature : les enfants se serviraient d'abord d'un transparent, et plus tard écriraient sans transparent, parallèlement au bord supérieur au moyen d'une feuille de papier pour guide.

syllabes en deux. On écrit sur toutes les lignes, mais non pas au-dessous de la dernière ligne de la page.

5° Les élèves ne font ordinairement pas de brouillon pour les devoirs journaliers : ils doivent prendre l'habitude de travailler avec soin. Toutefois ils se servent d'une ardoise ou de papier libre pour calculer et composer le premier jet d'une rédaction : les opérations, les solutions et le premier jet corrigé sont reportés ensuite sur le cahier.

6° On ne doit pas surcharger les mots et les chiffres. Les mots inutiles sont effacés d'un léger trait de plume. Les mots ou les chiffres corrigés sont écrits de nouveau : à côté du mot ou du chiffre défectueux, si la correction est faite pendant la rédaction du travail : au-dessus, si elle a lieu après. Pour l'orthographe, plusieurs maîtres ne font écrire au-dessus du mot que la lettre ou les lettres fautives ; après la correction en commun de la dictée, l'élève reproduit dans la marge ou à la fin du devoir les mots qu'il avait d'abord mal écrits. (Nous indiquerons dans la III^e Partie d'autres procédés pour la composition française.)

**Carnets de l'élève.** — Il est très utile que les élèves tiennent un compte exact de leurs notes, de leurs places et de tout ce qui constitue leur comptabilité personnelle et scolaire : ce sont des habitudes d'ordre et de régularité qu'ils conserveront plus tard, au grand profit de leurs affaires domestiques et commerciales. Ces notes diverses, d'ailleurs rapidement prises, permettent à l'enfant de se suivre lui-même et de comparer les résultats d'une semaine et d'un mois à ceux de la semaine et du mois précédents.

*Carnet de textes de devoirs.* — Les élèves, surtout les externes, pourraient avoir un petit carnet pour y inscrire chaque jour, et sous la dictée du maître, le texte des devoirs à faire et des leçons à apprendre dans la famille : ainsi, ils ne prétexteraient pas, à tort ou à raison, qu'ils ignorent en quoi consiste le travail auquel ils doivent s'occuper.

*Carnet de notes.* — Sur le carnet de notes, l'élève marque les notes qu'il reçoit pour les récitations et les devoirs, ainsi

que ses places pour les compositions et les examens. Si les élèves concourent deux à deux dans une spécialité, chacun inscrit ses notes et celles de son adversaire. Ils peuvent figurer, au moyen de graphiques, les places et les points

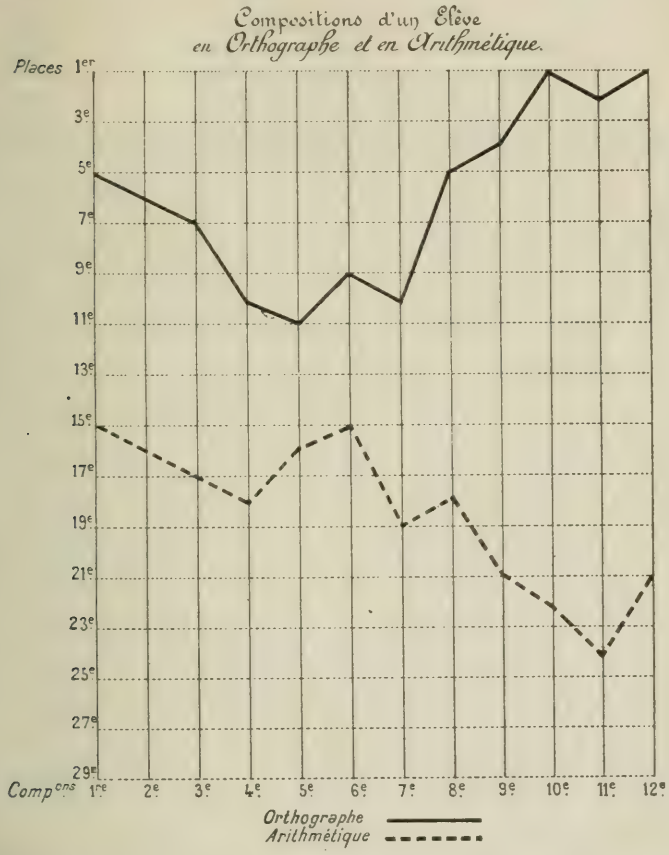


obtenus dans les compositions, au moins pour les spécialités importantes.

*Carnet de correspondance.* — Le carnet de correspondance, usité surtout dans les écoles paroissiales, est un relevé hebdomadaire ou mensuel des notes de l'enfant; il le présente à ses

parents et le rapporte ensuite à l'école lorsqu'ils en ont pris connaissance et l'ont signé. Dans les classes nombreuses et à un seul maître, les élèves préparent eux-mêmes ce carnet ; le professeur le vérifie et le Frère Directeur le signe. En voici deux types :

**Carnet hebdomadaire.**

| MOIS D'OCTOBRE. | Maximum des notes. | 1re Semaine. | 2e Semaine. | 3e Semaine. | 4e Semaine. | 5e Semaine. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CONDUITE. | | | | | | |
| TRAVAIL. | | | | | | |
| DEVOIRS. | | | | | | |
| LEÇONS. | | | | | | |
| ORDRE. ET PROPRETÉ | | | | | | |
| TOTAL POUR LA SEMAINE. | | | | | | |
| ABSENCES. MATIN. SOIR. | | | | | | |
| SIGNATURE DES PARENTS. | | | | | | |

On se sert du carnet hebdomadaire dans les classes de jeunes enfants, car ils ont un besoin spécial d'être suivis de près par leurs parents ; avec les élèves plus avancés, on se contente pour l'ordinaire du carnet mensuel.

**Carnet mensuel.**

ÉCOLE CHRÉTIENNE
*de* MOIS DE
e *Classe.*
e *Division.* BULLETIN DE

| | NOTES OU PLACES | OBSERVATIONS |
|---|---|---|
| Conduite . . . . . | | |
| Application . . . . . | | |
| Tenue et propreté . . . . . | | |
| Moyenne des notes pour les leçons . . | | |
| Moyenne des notes pour les devoirs . . | | |
| Places de compositions — en orthographe . . . . . | | |
| Places de compositions — en arithmétique . . . . | | |
| Places de compositions — en | | |
| Places de compositions — en | | |
| Place du mois . . . . . | | |
| Nombre de demi-journées d'absence . . | | |

*A* , *le* . VISA DES PARENTS :

LE F. DIRECTEUR,

# LIVRE II

## MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

La méthodologie est la partie de la pédagogie où sont étudiées les méthodes d'enseignement [a]. Elle est dite *générale* lorsqu'elle énonce les principes communs à toutes les matières de l'enseignement ; elle est appelée *spéciale* lorsqu'elle recherche l'application de ces principes aux divers objets d'un programme scolaire : langue maternelle, histoire, mathématiques, dessin, etc.

Les premières questions relatives à la manière d'instruire des élèves groupés en classes, sont les suivantes : combien d'enfants recevront simultanément les mêmes leçons ? quelle marche générale convient-il de suivre pour les instruire ? quels moyens particuliers peuvent rendre l'enseignement plus fructueux ? Nous allons y répondre dans une série de chapitres, en étudiant les modes, les méthodes et les procédés d'enseignement.

### CHAPITRE I

#### MODES D'ENSEIGNEMENT

En pédagogie, on appelle *modes* la manière dont le maître procède pour donner l'enseignement aux élèves : or il peut s'adresser à eux, soit directement, soit par l'intermédiaire de

---

[a] Au sens étymologique, la *méthodologie* (du grec *methodos ; meta odos :* avec voie ; *logos*, traité) est un *traité des méthodes*, c'est-à-dire des manières d'enseigner selon des principes rationnels.

moniteurs ; donner à un groupe une leçon collective, ou bien instruire individuellement chacun des écoliers de la classe.

Le mode d'enseignement peut donc être individuel, simultané, mutuel, simultané-mutuel ou mixte [a].

## I. — MODE INDIVIDUEL

Par le *mode individuel*, le maître instruit directement un élève, s'adresse à lui seul, ne s'occupe que de lui pendant un certain temps ; et successivement il dirige ainsi le travail de chacun des écoliers confiés à ses soins

Pour l'éducation privée, le mode individuel n'est pas sans présenter de réels avantages : il permet au maître de demeurer en contact plus intime et plus suivi avec l'enfant qu'il instruit, d'en mieux connaître les aptitudes et de proportionner plus sûrement les explications, les devoirs et les répétitions aux besoins de cet élève, enfin de donner à l'enseignement un caractère plus familier, plus intime et plus éducatif.

Appliqué dans une école, ce mode ne présente guère que des inconvénients, car : 1° il oblige le professeur à réduire considérablement le nombre des leçons que recevrait chaque enfant; 2° il laisse la presque totalité des élèves dans l'inaction, ou du moins il les livre à eux-mêmes une grande partie de la journée, ce qui fait naître l'ennui, favorise l'indolence, développe l'indiscipline et souvent engendre l'immoralité ; 3° il fatigue par des répétitions fastidieuses le maître qui les donne et ceux qui les écoutent ; 4° il supprime l'émulation, qui est l'un des plus puissants moyens d'éducation.

Aujourd'hui, on ne conçoit pas l'emploi du mode individuel dans une classe nombreuse ; néanmoins cet enseignement fut presque le seul pratiqué jusqu'à saint Jean-Baptiste de la Salle, en des classes où un seul maître devait suffire pour des centaines d'écoliers, différents par l'âge, les aptitudes et les

---

[a] Nous n'insistons guère sur les modes d'enseignement, car le mode simultané étant seul pratiqué dans nos classes, l'étude des autres ne pourrait être que spéculative et historique.

connaissances acquises[a]. Dans ces conditions, est-il étonnant que les progrès fussent lents et qu'il fallût fréquemment recourir à des châtiments, pour réprimer le désordre auquel l'inaction forcée inclinait les élèves ?

Au surplus, le mode individuel ayant pour caractère distinctif l'absence de tout moyen de groupement, de toute organisation pour diriger une réunion d'enfants, se trouve par là même exclu des écoles. Aussi rien ne le rappelle dans nos classes, sinon les corrections des devoirs et des compositions faites par le maître sur les cahiers de chaque élève, et les interrogations qu'il adresse en classe ; encore faut-il expliquer au tableau noir les plus importantes de ces corrections, poser les interrogations à haute voix, et exiger que les réponses soient intelligibles pour la classe entière[b].

## II. — MODE SIMULTANÉ

Le *mode simultané* consiste à donner les mêmes leçons à tous les élèves d'une classe, ou d'une section de classe. Il emploie donc le mode simultané, le maître dont les élèves suivent tous le même cours, ou qui, les ayant répartis en deux cours, donne une leçon à l'un pendant que l'autre étudie ou fait un devoir.

Les avantages du mode simultané sont incontestables : 1° il établit un contact direct et permanent entre le maître et l'ensemble de la classe ; 2° il permet une communication fréquente entre chacun des élèves questionnés et le maître, qui peut suivre ainsi leur formation intellectuelle et morale ;

---

[a] L'*École paroissiale*, directoire des « petites écoles » au dix-septième siècle, dit : « Ceux qui iront lire auprès du maître *ne se trouveront que deux à la fois*... Ils devront parler si bas que le maître seul les entende et que la classe n'en soit point troublée... Le maître fera venir les écrivains *deux à deux* pour corriger leurs exemples. » Edit. 1654, 3e partie, chapitre V.

[b] Le mode individuel subsista encore en France plus de cent ans après que saint Jean-Baptiste de la Salle l'eût remplacé dans ses écoles par le mode simultané. En 1834, il était pratiqué dans 8.291 écoles de garçons et 8.523 écoles de filles, tandis que le mode mutuel régnait dans 1985 écoles et le mode simultané dans 24.310 (Buisson, *Dictionnaire de Pédagogie*, II, p. 2093.)

3° il provoque l'émulation par des exercices collectifs ; 4° il assure l'ordre et le respect de la discipline, puisqu'il tient les enfants constamment occupés ; 5° il stimule maître et élèves, par l'animation qu'il maintient dans la classe, car l'un éprouve plus de plaisir à parler à un groupe qu'à un élève en particulier, et les autres prennent plus d'intérêt à des leçons communes et variées, qu'à des répétitions monotones et sans fin.

La création ou du moins l'application continue et méthodique du mode simultané dans l'enseignement populaire place saint Jean-Baptiste de la Salle au premier rang parmi les pédagogues des temps modernes[a]. « Les Frères, dit-il dans sa *Règle*, seront continuellement attentifs à faire suivre tous

---

[a] En disant que saint Jean-Baptiste de la Salle fut l'organisateur de l'enseignement simultané, nous ne prétendons pas qu'il en ait eu le premier l'idée, et nous ne voulons pas enlever à ses devanciers le mérite d'en avoir connu, préconisé et partiellement appliqué plusieurs principes essentiels.

L'enseignement des universités du moyen âge était simultané, quant à la leçon. Même système dans les collèges des Jésuites ; mais on n'avait encore rien tenté pour les écoles populaires.

Saint Pierre Fourier (1565-1640) semble être entré le premier dans cette voie. Ses Constitutions prescrivent que l'inspectrice tâchera, autant que possible, que toutes les élèves de la même maîtresse aient le même livre, afin d'y apprendre à lire toutes ensemble la même leçon : c'est bien là un principe du mode simultané. Mais le saint dit aussitôt que la maîtresse fera venir près de son siège *deux élèves* qui liront alternativement, l'une corrigeant les fautes de l'autre : c'est le mode individuel. Pour les petites, il recommande de les faire venir *quatre ou six* à la fois près du siège, et de se servir quelquefois d'une grande carte de lecture, renfermant les lettres et les syllabes (*Sommaire des Constitutions des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame*, édit. 1649, 3e partie, chap. 6, 7 et 11.)

Coménius ou Amos Kominski, 1592-1671) demande, dans sa *Didactica magna*, qu'on instruise les enfants *semel et omnes simul*, tous ensemble et par les mêmes enseignements (Edit. 1647, chap. XIX, *Probl.* I, col. 102 et 103).

Dans sa *Méthode pour instruire en peu de temps les enfants*, Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, divise la classe en quatre ou cinq groupes ou bancs ayant chacun le même livre, « afin que tous les enfants du même banc reçoivent la même leçon, et quand l'un commence à lire, les autres lisent à voix basse en même temps. » (*Ordonnance synodale de 1662*, p. 55, 59-71. Bibl. nat. E 4719.) Vers 1671, M. Démia adopte le système de Mgr de Nesmond ; il donne, lui aussi, le même livre de lecture à chaque groupe, et veut que les élèves suivent du doigt ou avec une marque ce que l'un d'entre eux lit tout haut.

Le précurseur le plus immédiat de notre saint Fondateur fut un théoricien, auteur anonyme de l'*Avis touchant les petites Écoles* (Bibl. nat. 40, R 556). Dans cet opuscule, que M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque

ceux qui lisent dans la même leçon[1] » ; et ailleurs : « Ils enseigneront tous leurs écoliers selon la méthode qui leur est prescrite, et qui est universellement pratiquée dans l'Institut » ; *tous leurs écoliers*, c'est-à-dire *tous ensemble*, selon la méthode de l'enseignement simultané. La *Conduite* ajoute : « Tous les écoliers de chaque leçon auront le même livre et la même leçon... Pendant qu'un lira, tous les élèves de la même leçon suivent dans leur livre, qu'ils doivent toujours avoir en main. Le maître veillera avec un très grand soin à ce que tous lisent bas ce que le lecteur dira haut.... Tous n'auront qu'une même leçon : pendant qu'un épellera ou lira, tous les autres suivront... Dans toutes les leçons des tables d'alphabet et des syllabes, du syllabaire et des autres livres, et même dans les leçons d'arithmétique, tous ceux de la même leçon suivront[2]. »

Pour faciliter à ses disciples l'emploi du mode simultané, le saint Fondateur établit que les élèves seront répartis au moins en deux classes[a], et que, s'il en est besoin, on les groupera en

---

nationale, estime être antérieur à 1680, l'auteur se plaint de l'état des petites écoles, et il propose une méthode par laquelle un grand nombre d'élèves seraient enseignés « par un seul maître, un seul livre, une seule voix.. L'école devrait être disposée de telle façon, dit-il, qu'un même livre, un même maître, une même leçon, une même correction, serve à tous, de telle sorte que chaque écolier posséderait le maître, occuperait tous ses soins, tout son temps et toute sa peine », comme s'il était seul (p. 13 et 19).

Il n'est pas douteux que notre saint Fondateur ait vu fonctionner à Reims les écoles que la Congrégation de Notre-Dame y fonda en 1634 : il ne l'est guère moins qu'il ait connu les principaux écrits sur les petites écoles. Mais tandis que saint Pierre Fourier fait donner la leçon à six élèves au plus, Mgr de Nesmond et M. Démia à un seul banc, pendant que les autres écoliers s'occupent du mieux qu'ils peuvent, saint Jean-Baptiste de la Salle conçoit un système complet qui n'abandonne jamais l'enfant à lui-même. Il l'applique non seulement à la lecture, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, mais encore au catéchisme, à l'écriture, à l'orthographe et à l'arithmétique dans les classes élémentaires, puis à toutes les spécialités enseignées dans les pensionnats. *Il est donc bien le véritable organisateur du mode simultané.*

[a] Les prescriptions édictées au chapitre IX (12, 13 et 14) des *Règles communes*, relativement aux salles de classes, ne peuvent s'appliquer qu'à des écoles de plusieurs classes, et nous savons que notre saint Fondateur se refusa toujours à placer un Frère seul à la tête d'une école.

[1] *Règles communes*, VII, 2 et 3. — [2] *Conduite* (1706), p. 22, 24, 37 et 131 ; *Conduite* (1720), p. 18, 20, 33 et 119.

plusieurs divisions occupées chacune à un travail différent, sous la surveillance du maître. Le premier, il rendit pratique l'enseignement simultané de la lecture, par l'emploi continu de tableaux de lecture, dits alors « cartes, tables d'alphabet et tables des syllabes », et l'enseignement simultané de l'arithmétique, par l'emploi du tableau noir [1].

Pendant tout le dix-huitième siècle, nos Frères furent invariablement fidèles au mode simultané [a] : au début du dix-neuvième, ils soutinrent, comme nous le dirons plus loin, une lutte longue et périlleuse contre la méthode lancastérienne et ses puissants protecteurs [b].

---

[a] Pendant tout le dix-huitième siècle, le mode simultané est le seul indiqué dans les éditions successives et les manuscrits de la *Conduite*. « Pour l'enseignement des mêmes sciences et des mêmes arts, il peut y avoir plusieurs méthodes d'inégale valeur... Une connaissance acquise par l'étude, par la pratique et par l'expérience de plus d'un siècle, a fait trouver que les méthodes en usage dans les écoles chrétiennes sont simples, aisées, courtes et naturelles. S'il en est d'autres avec lesquelles on obtienne des progrès plus rapides, en faveur d'un très petit nombre d'enfants en commun ou de quelques-uns en particulier, elles ne sauraient être pratiquées avec le même avantage dans les écoles gratuites de cent écoliers et plus. » *Manuscrit n° 44*, p. 60.

— « Le nombre des classes qui convient le mieux pour ce que nous appelons une école, est celui de trois, parce que les élèves y sont mieux répartis pour faire des progrès... Les écoliers d'une même leçon seront placés ensemble et selon leur degré de savoir... Pendant tout le temps que durera la leçon, le maître exigera que tous les élèves suivent. » *Manuscrit n° 43*, p. 4, 6 et 87.

— « Les maîtres auront l'attention la plus soutenue que tous les élèves d'une même leçon suivent très attentivement... Par le mot *suivre*, on entend lire des yeux sur un livre semblable à celui du lecteur. » *Manuscrit n° 41*, p. 21.

[b] Après avoir rappelé que l'expérience avait démontré, à l'étranger comme en France, la supériorité morale et pédagogique de l'enseignement simultané sur l'enseignement mutuel, après avoir dit l'opiniâtreté regrettable avec laquelle on a longtemps persisté dans les mêmes errements, M. Gréard s'exprime en ces termes :

« Cette persévérance dans l'emploi des procédés condamnés par les maîtres de la science pédagogique, était d'autant plus regrettable à Paris, que toutes les écoles n'en avaient pas subi le régime. Les établissements dirigés par des congrégations religieuses en avaient été préservés par leurs constitutions. Aux termes des statuts qui les régissent, les Frères des Écoles Chrétiennes ne peuvent accepter la direction d'aucune école qui com-

[1] *Conduite* (1706), p. 27 et 28 ; *Conduite* (1720), p. 221 et 227.

## III. — MODE MUTUEL

Le mode mutuel consiste à répartir les élèves d'une classe en un certain nombre de sections et à leur faire donner des leçons par des condisciples plus instruits, appelés *moniteurs ;* pendant ce temps, le maître surveille l'ordre général.

En 1798, l'écossais Bell rapporta des Indes le *Monitorial system,* et Joseph Lancaster s'en fit, au début du dix-neuvième siècle, l'ardent propagateur. Les « régents des petites écoles » et les Dames de Saint-Cyr en avaient déjà fait l'essai longtemps auparavant[a] : et de tout temps, d'ailleurs, les maîtres

---

prenne moins de trois titulaires dont deux, au moins, exclusivement chargés des classes. *Une expérience séculaire leur avait appris la supériorité du système de l'enseignement simultané sur tous les autres systèmes ;* ils savaient combien la tâche de l'instituteur est facilitée par une division de classes répondant à l'âge ainsi qu'aux conditions diverses d'intelligence, de travail et de progrès des enfants. C'est conformément à ces principes que leurs écoles s'étaient établies à Paris, sous le patronage de l'administration de l'Assistance publique en 1804 ; et leur organisation n'avait pas été modifiée lorsque la Ville en avait pris la charge. Des 29 établissements que les Frères possédaient à ce moment (9 mars 1836), 13 avaient au moins 12 maîtres, les 16 autres en comptaient trois ou plus de trois. Telles étaient aussi les règles qui avaient présidé à la création des écoles de filles, confiées aux Sœurs de la Charité.

« Il n'en était pas ainsi de celles que dirigeaient les maîtres et les maîtresses laïques ; elles avaient été uniformément vouées à l'enseignement mutuel. C'est du 1er octobre 1853 que date la première amélioration apportée à leur organisation...

« En 1857, on résolut de faire, dans une école appartenant à un maître laïque, l'expérience d'une distribution de classes conforme à celle à laquelle était justement attribuée l'incontestable supériorité des écoles congréganistes... L'épreuve fut décisive... Il fut dès lors arrêté en principe que la même organisation serait introduite au fur et à mesure dans les autres écoles laïques. » *Instruction et Éducation.* — Enseignement primaire, p. 60 et 61 (Paris, Hachette, 1895).

[a] *L'École paroissiale* montre quel rôle prépondérant avaient dans les classes les *répétiteurs* et les *récitateurs*, qui ne sont autres que les *moniteurs* prônés plus tard par Lancaster. Ils passaient dans les tables et faisaient réciter leurs compagnons. Il y avait, outre ces moniteurs, toute une hiérarchie d'officiers : empereurs, décurions, prêteurs, intendants, admoniteurs, lecteurs (p. 89 à 107.) — Saint Jean-Baptiste de la Salle jugea défectueux ce mode ; de cette organisation, il ne retint que trois officiers : l'élève inspecteur qui a la garde de l'ordre en l'absence du maître, et les deux surveillants qui ont mission de veiller sur la conduite de l'élève inspecteur. *Conduite* (1720), p. 210-213.

s'étaient fait aider par leurs élèves les plus avancés. Grâce à la pression gouvernementale, le système lancastérien s'implanta en France sous la Restauration. L'ordonnance du 29 février 1816 réservait à la nouvelle méthode le privilège des brevets de capacité du degré supérieur; une circulaire du ministre Lainé, en date du 30 août de la même année, en vantait prématurément les résultats à tous les préfets; et bientôt le préfet du Rhône insistait auprès du T. H. Frère Gerbaud, pour que l'Institut des Frères l'introduisît dans ses écoles.

L'Institut lutta contre l'engouement général, se recommanda auprès de puissants protecteurs [a] et, grâce à sa ténacité, sauva de la ruine l'enseignement populaire en France. Lorsque le gouvernement, revenu à une plus juste appréciation des choses, retira sa faveur aux écoles mutuelles, elles tombèrent en décadence, pour disparaître ensuite; et le mode simultané, qu'on pourrait nommer *mode lassallien*, s'étendit partout sans plus rencontrer d'opposition [1].

Faut-il admettre que le mode mutuel offre quelques avantages : groupement d'un nombre plus considérable d'écoliers sous un même maître [b], classement plus facile des élèves,

---

[a] L'un d'eux écrivait, en 1817, au comte Chabrol, préfet de la Seine: « Les écoles chrétiennes ont, sur les écoles à la Lancaster, l'avantage de l'économie des moyens, de l'expérience des résultats, de la pureté des principes, de l'ancienneté et de la dignité de l'origine. » *L'Institut des Frères et les nouvelles écoles à la Lancaster*, p. 35.

[b] C'était, dit M. Gréard, un spectacle saisissant au premier aspect que ces longs et vastes vaisseaux qui contenaient une école entière. Au milieu de la salle, dans toute la longueur, des rangées de tables de quinze à vingt places chacune, portant à l'une de leurs extrémités, celle de droite, le pupitre du moniteur, et la planchette des modèles d'écriture surmontée elle-même d'une tige ou télégraphe qui servait à assurer, par des inscriptions d'une lecture facile, la régularité des mouvements; sur les côtés et tout le long des parois, des séries de demi-cercles autour desquels se répartissaient les groupes d'enfants : sur les murs, à la hauteur du regard, un tableau noir où se faisaient les exercices de calcul et auquel étaient suspendus les tableaux de lecture et de grammaire; tout à côté, à portée de la main, la baguette dont s'armait le moniteur pour diriger la leçon : enfin, au fond de la salle, sur une vaste et haute estrade, accessible par des degrés, et entourée d'une balustrade, la chaire du maître qui, s'aidant tour à tour, suivant

[1] Pour de plus amples détails, cf. *Les Frères des Écoles Chrétiennes et l'Enseignement primaire après la Révolution*, p. 368-388, par Alexis Chevalier (Paris, Poussielgue).

leçons continuelles dans la classe, satisfaction donnée au besoin de mouvement chez les enfants, développement plus facile des sentiments d'émulation et de solidarité ? Nous ne le croyons pas ; et tout au plus lui reconnaissons-nous ce très minime résultat : donner un semblant d'instruction à peu de frais. Et quand même certains de ces avantages seraient réels, quand même l'instituteur apporterait les plus grands soins à la formation des moniteurs, que serait-ce à côté des graves inconvénients du système ? Les bons moniteurs-professeurs sont très rares ; le plus grand nombre de ceux qu'on emploie, manquant de compétence et de savoir-faire, donnent un enseignement machinal ; souvent même il arrive que des moniteurs exercent sur les élèves faibles ou timides une action despotique, et se font propagateurs ou complices d'immoralité ; enfin le mode mutuel ne met guère le maître en contact avec ses élèves, dont l'éducation est ainsi délaissée.

## IV. — MODE MIXTE

Le mode *simultané-mutuel* ou *mixte* consiste à répartir en plusieurs sections les élèves d'une classe nombreuse, et tandis que le maître donne une leçon à l'une des sections, il fait travailler les autres sous la direction de moniteurs. Sans doute, les inconvénients de l'emploi des moniteurs subsistent, mais ils sont notablement atténués par ce fait que les moniteurs ne sont auprès de leurs condisciples que des répétiteurs ou des récitateurs, et pendant peu de temps.

Tant que nos classes ont réuni un très grand nombre d'élèves, très différents les uns des autres par les connaissances acquises, il a été nécessaire d'y former plusieurs groupes devant recevoir chacun des leçons adaptées à leur développement intellectuel : alors le mode simultané-mutuel

---

des règles déterminées, de la voix, du bâton et du sifflet, surveillait les tables et les groupes, distribuant les encouragements et les réprimandes, et réglait, en un mot, comme un capitaine sur le pont de son navire, toute la manœuvre de l'enseignement. » *Instruction et Éducation*, Enseignement primaire, p. 15.

s'imposait[a]. Aujourd'hui, il n'est plus guère employé que dans certaines classes de commençants ; mais si l'on n'y veille, les moniteurs troublent facilement l'ordre par le bruit d'un multiple enseignement, et ils fatiguent les élèves, auxquels ils font répéter à satiété les mêmes choses, d'une manière toute mécanique. Nous n'avons pas d'écoles d'une seule classe, et, pour l'ordinaire, le nombre des classes est tel que les élèves ne sont pas trop nombreux dans chacune : nous pouvons donc ne pas recourir aux moniteurs-professeurs, et nous en tenir au mode simultané.

## CHAPITRE II

### MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

En pédagogie, il y a lieu de distinguer entre « enseigner avec méthode » et « enseigner selon une méthode donnée ».

*Enseigner avec méthode*, c'est suivre un ordre logique en expliquant une question ; c'est exposer les idées dans leurs rapports avec les principes, et les faits dans leurs rapports

---

[a] Dans leurs classes si remplies d'élèves (souvent près de deux cents), nos Frères du dix-huitième siècle avaient recours au mode mixte. La *Conduite* de 1706, celle de 1720 et celle de 1742 n'en font aucune mention ; mais les manuscrits postérieurs à 1750 insistent sur ce point.

— « Deux écoliers de la plus haute leçon d'alphabet pourront être chargés par le maître de faire dire la carte d'alphabet aux autres élèves, de la manière qu'il le fait lui-même. » *Manuscrit n° 41*, p. 116-117.

— « Le maître apprendra à lire les registres (manuscrits) à quelques-uns des meilleurs élèves, jusqu'à ce qu'ils les possèdent parfaitement. Après avoir dressé ces écoliers, il partagera ceux qui sont à cet ordre par bandes de huit à dix élèves chacune, assignera à chaque bande un *déchiffreur* pour leur apprendre les mots qu'ils ne savent pas. » *Manuscrit n° 43*, p. 101.

— « Les cinq ordres d'arithmétique étant organisés, le maître nommera quatre écoliers ou *explicateurs* du cinquième ordre, pour faire expliquer chacun des ordres inférieurs, ou bien un écolier du deuxième ou du troisième ordre pour le premier, ou du quatrième pour le troisième. » *Manuscrit n° 43*, p. 128.

— « Un maître peut avancer quelques écoliers en leur donnant pendant quelques minutes des leçons publiques d'arithmétique avant la classe, et les charger de montrer aux commençants. Ainsi le maître s'épargnera beaucoup de peine. » *Manuscrit n° 44*, p. 241.

avec les lois : c'est choisir et disposer les idées et les faits que l'on veut étudier, puis les développer suivant leur filiation ou dépendance naturelle ; c'est enfin soumettre les élèves à un ensemble d'exercices progressifs qui doivent leur faciliter la connaissance d'un art ou d'une science[a]. En composition française, par exemple, un professeur méthodique ne propose pas tout d'abord aux jeunes enfants des lettres, des narrations, si faciles qu'elles lui paraissent. Une lettre, une narration se compose de phrases, et les phrases de mots : il commencera donc par une série d'exercices ayant pour but de faire comprendre aux élèves le sens des mots usuels dont ils se servent ; d'enrichir, par l'étude de mots nouveaux pour eux, leur vocabulaire si restreint ; de leur faire émettre, sur une idée donnée, des propositions isolées puis des phrases à plusieurs propositions ; enfin de leur faire composer, sur des sujets simples et à leur portée, un court développement dont les parties soient logiquement enchaînées entre elles, c'est-à-dire s'engendrent ou se complètent mutuellement.

*Enseigner selon une méthode donnée*, c'est suivre une marche déterminée pour donner une leçon avec fruit. Un professeur doit toujours enseigner avec méthode ; mais il peut, selon les cas, employer telle méthode ou telle autre.

Est-il nécessaire au professeur d'étudier la théorie des méthodes d'enseignement ? On ne saurait le mettre en doute. Mais la meilleure méthode n'est-elle pas celle qu'il se fait à lui-même, étant données ses dispositions personnelles et la classe qu'il dirige ? Non ; la meilleure méthode, pour un maître, est sans doute celle qu'il a depuis longtemps pratiquée, mais

---

[a] « Comme le défaut de méthode dans les leçons rebuterait les écoliers, il faut les leur rendre à la fois faciles, agréables et profitables en y mettant la clarté, la précision et l'ordre possibles. On commence par ce qu'il y a de plus simple, par les éléments ; on les développe bien, on en donne une intelligence entière, en suivant les perceptions (connaissances) des jeunes gens que l'on conduit ainsi par gradation à la perception (intelligence) des choses qu'ils apprennent ; enfin on ne passe pas à une leçon qu'ils ne possèdent bien ce qui doit y conduire et en particulier celle qui la précède. Cette marche bien observée ne manquera pas d'accélérer les progrès des écoliers, et les principes s'inculqueront mieux dans leur esprit. » *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit n° 42, p. 43.

à condition qu'elle soit bonne. Ici, comme en toutes choses, la pratique doit s'éclairer de la théorie.

Une méthode est bonne : 1° si elle est précise sans sécheresse, courte sans toutefois rien sacrifier d'important, facile et adaptée aux dispositions intellectuelles des élèves; 2° si elle excite en eux le goût pour le travail et si elle exerce leurs facultés, surtout la raison et le jugement.

De même qu'il y a deux manières d'arriver à la vérité : la recevoir d'un maître ou la trouver par soi-même, il y a, dans l'enseignement, deux méthodes générales[a] : la méthode *dogmatique* ou *expositive*, et la méthode *inventive* ou *socratique*. Nous allons les expliquer, et nous étudierons ensuite les formes générales de démonstration : *analyse* et *synthèse*.

## I. — MÉTHODE DOGMATIQUE OU EXPOSITIVE

La méthode *dogmatique* ou *expositive* consiste, pour le maître, à développer oralement une question, sans faire intervenir par des interrogations, du moins pendant la leçon, les élèves qui l'écoutent.

En voici quelques exemples :

**I.** — J'écris au tableau les mots suivants : *Léon*, *Georges*, *meunier*, *maître*, *élève*, *négociant*. Puis je dis aux élèves : « Le mot *Léon* désigne une personne; le mot *Georges*, une personne ; le mot *meunier*, encore une personne ; de même pour les mots *maître* et *élève*. Tous ces mots qui désignent une personne sont appelés *noms*. » Je propose ensuite le devoir : *Écrire les noms de personnes renfermés dans une page du livre de lecture.*

Le même jour ou le jour suivant, j'écris au tableau les mots : *cheval*, *mulet*, *oiseau*, *mouche*, *poisson*. Puis je dis : « Le mot *cheval* désigne un animal ; le mot *mulet*, un animal, etc... Tous ces mots qui désignent des animaux sont des *noms*. » Je donne comme devoir : *Ecrire tous les noms d'animaux renfermés dans une page du livre de lecture.*

Dans un troisième exercice, j'explique de même que les mots *pierre*, *eau*, *fer*, *sucre*, sont des noms de choses ; puis je fais faire un devoir correspondant.

---

[a] Certains auteurs se servent du mot *formes*, pour désigner les méthodes générales d'enseignement.

Je pose ensuite des interrogations récapitulatives sur ces trois catégories de noms, et je conclus dogmatiquement à la définition du nom : *Le nom est un mot qui sert à désigner une personne, un animal ou une chose.*

**II.** — Inversement, et pourvu qu'on ne s'adresse pas à de jeunes élèves, on peut commencer par la règle et la confirmer par des exemples. Supposons que l'on ait à exposer, dans une leçon de grammaire, *l'accord de l'adjectif avec le substantif.*

On formulera d'abord la première règle : *L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte.* Et l'on prendra des exemples où se trouveront successivement des adjectifs au masculin et au féminin singulier, puis au masculin et au féminin pluriel se rapportant d'abord à un nom, ensuite à un pronom.

On formulera de même la seconde règle : *Quand un adjectif se rapporte à plusieurs noms singuliers on le met au pluriel.* Et l'on trouvera des exemples d'accord avec plusieurs noms au singulier.

On continuera dans le même ordre l'exposé des règles et des exemples qui les confirment. On questionnera ensuite, pour s'assurer que les explications ont été comprises ; puis on donnera un devoir en rapport avec la leçon.

**III.** — Pendant la leçon de lecture, si je commente un texte sans provoquer les élèves à l'expliquer eux-mêmes, j'aurai encore professé dogmatiquement. Soient les vers suivants :

> Le village s'étend au fond de la vallée ;
> Il est posé gaiement le long d'un frais ruisseau :
> On dirait des pigeons, dont la blanche volée
> Se réchauffe au soleil et se mire dans l'eau.

J'en fais le commentaire à peu près en ces termes : « Vous avez sans doute remarqué bien des différences entre les maisons de la ville et celles de la campagne. En ville, les habitations sont élevées, resserrées, alignées le long d'une rue souvent étroite, bruyante, où, pendant l'été, la température devient étouffante. Au village, souvent les maisons sont entourées de jardins : ainsi séparées les unes des autres, les habitations occupent un espace relativement plus considérable que celles des villes ; c'est pourquoi le poète dit ici que le village *s'étend* dans la vallée. C'est *le long d'un frais ruisseau* que les habitations ont été construites,

car non seulement un cours d'eau répand la fraîcheur et une certaine *gaieté* dans le village, mais il est de la plus grande utilité pour les hommes et les animaux. Vues de loin et dans la vive lumière d'une belle journée de soleil, ces maisons blanches, basses et groupées sans symétrie, ne ressemblent évidemment pas à des pigeons, mais elles rappellent l'idée d'*une volée de pigeons blancs* qui se seraient abattus en désordre dans un champ où ils *se réchauffent au soleil,* et près d'un ruisseau, où ils *se mirent dans l'eau.* » Je terminerai en expliquant le sens et l'étymologie de quelques mots.

**IV.** — En arithmétique, si l'on doit exposer la théorie de la division des nombres entiers, on formulera d'abord la définition : *La division est une opération par laquelle on cherche combien de fois un nombre appelé dividende contient un autre nombre appelé diviseur. Le résultat de l'opération s'appelle quotient.* Et l'on applique cette définition avec des diviseurs ayant successivement un ou plusieurs chiffres.

On ajoute ensuite que le produit du quotient par le diviseur, augmenté du reste, doit être égal au dividende; puis, comme contrôle des opérations précédentes, on fait cette multiplication : ce sera la *preuve.* Les élèves ne sont pas intervenus dans l'explication : c'est donc la méthode dogmatique.

**V.** — En dessin géométrique, j'expose un problème de tracé qui doit être exécuté à la règle et au compas. Il s'agit, par exemple, de résoudre graphiquement la question suivante : *En un point N d'une droite donnée A B, raccorder un arc de cercle passant par un point M, donné en dehors de la droite.* — J'effectue au tableau les opérations successives du tracé, en même temps que je les énonce : « Menez, en N, une perpendiculaire à la droite A B ; joignez les points M, N, par une droite ; puis menez une perpendiculaire au milieu de cette droite : l'intersection O des deux perpendiculaires sera le centre de l'arc demandé ; son rayon sera O N ou O M. » Cette explication achevée, les élèves exécutent à leur tour le même tracé sur leur feuille de dessin.

La méthode expositive a ses avantages : elle permet au maître de parcourir rapidement un programme, puisqu'elle éloigne les digressions, les tâtonnements, qu'amène l'intervention souvent hésitante des élèves ; elle est aussi pour l'élève une excellente leçon de logique, où il apprend à suivre

une idée dans son complet développement, à condition toutefois que ce développement ne soit pas trop long.

Mais employée seule, elle ne va pas sans inconvénients : si le maître n'a pas une autorité suffisante ou un certain talent d'exposition, les élèves demeurent passifs et volontiers se désintéressent de la leçon pour s'abandonner aux distractions ; le maître sait-il se faire écouter, il n'échappe pas toujours au danger d'imposer à certains enfants des jugements tout faits, et de les habituer ainsi à se payer de mots.

La méthode expositive convient surtout aux classes avancées de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement moderne ; dans l'enseignement primaire élémentaire, aux leçons dont le sujet est tel que le professeur ne peut, sans très grande perte de temps, recourir à des interrogations socratiques. Explique-t-on, par exemple, une question historique, géographique ou mathématique que les élèves ignorent complètement, il est inutile de chercher à la leur faire découvrir par des questions : la méthode dogmatique ou d'autorité s'impose.

## II. — MÉTHODE SOCRATIQUE OU INTERROGATIVE

Par la méthode *socratique* ou *interrogative*, appelée encore méthode *inventive*, le maître excite l'activité intellectuelle des élèves au moyen d'interrogations combinées de façon à leur faire trouver par eux-mêmes certaines notions à leur portée.

Et d'abord, il convient de distinguer entre les interrogations socratiques ou de *recherche*, dont il est ici question, et les interrogations de *contrôle*, au moyen desquelles le maître s'assure que l'enfant a compris les explications données ou qu'il a étudié les leçons imposées. Tandis que les premières sont assujetties à un ordre déterminé par la nature du but à atteindre (définition à faire donner, solution à faire découvrir), les secondes se succèdent, avec enchaînement ou non, selon les intentions du professeur. Nous parlerons de ces dernières interrogations au chapitre VI.

La méthode socratique présente d'incontestables avantages ; elle progresse toujours du connu à l'inconnu, permet

au maître de s'assurer si les élèves ont une connaissance suffisante des leçons déjà exposées, et l'oblige ainsi de rester à la portée de son auditoire ; elle procède lentement et donne à l'enfant toute facilité pour comprendre les notions qui composent le programme ; elle éveille et soutient l'attention de toute une classe, par la continuité des questions auxquelles les écoliers cherchent simultanément à trouver des réponses satisfaisantes ; elle augmente l'intérêt que le maître prend lui-même à des leçons qu'il a préparées avec un soin spécial ; elle est un excellent moyen de formation intellectuelle pour les élèves, dont elle provoque la réflexion, exerce le jugement, étend la faculté d'observation ; elle leur procure parfois le plaisir de la découverte, ce qui est un stimulant et une récompense ; elle les habitue à s'exprimer avec précision et justesse ; enfin elle peut contribuer à leur formation morale, car elle encourage les timides, aiguillonne les indolents et, par les difficultés qu'elle propose aux présomptueux, elle les ramène à une plus juste appréciation de leur savoir.

Mais il s'en faut qu'elle soit d'une application facile et qu'elle s'adapte à toutes sortes de leçons. Elle exige du maître une autorité suffisante, une connaissance très précise de ce qu'il enseigne, une préparation minutieuse des questions à poser, une facilité d'élocution plus qu'ordinaire et une réelle habileté pour ne pas se perdre en digressions inutiles.

Dans une même leçon, les questions socratiques ne doivent être, ni trop multipliées, ni trop lentes, ni trop précipitées ; elles doivent s'adapter à l'intelligence de l'enfant auquel on les adresse, et cependant n'être ni trop faciles ni trop difficiles pour l'ensemble de la classe [a]. Elles ne ressemblent donc en rien au procédé défectueux qui consiste à faire la demande et une partie de la réponse, ou à poser un petit nombre de questions selon des clichés invariables et qui provoquent des réponses quasi stéréotypées [b].

---

[a] Voir au chapitre VI, *Procédés de contrôle*, l'exposé des conditions et qualités des interrogations en général.

[b] Saint Jean-Baptiste de la Salle recommande implicitement la méthode interrogative, quand il veut que les maîtres « enseignent par raison et

Quand faut-il employer la méthode inventive ? Il faut avoir très souvent recours aux interrogations socratiques, car, plus que tout autre procédé, elles exercent les facultés de l'enfant ; mais ce serait une erreur de vouloir s'en servir constamment, sous prétexte que les élèves comprennent et retiennent mieux ce qu'ils ont en quelque manière trouvé eux-mêmes. Ces interrogations ne sont pas applicables, avons-nous dit, quand il s'agit de ce dont l'enfant n'a jamais eu l'idée : faits et dates d'histoire, nomenclature géographique ; de plus, dans certaines leçons, elles ralentissent par trop la marche si le maître n'est pas un très habile interrogateur. Mais il en va tout autrement : 1° pour faire expliquer une gravure représentant un événement historique et préparer ainsi le récit qu'on se propose de raconter ; 2° pour faire déduire des phénomènes observés quelque principe élémentaire des sciences ;

---

*s'assurent* que les élèves *comprennent* ce qu'ils disent ». Comment en effet s'en assurer, sinon par des interrogations du domaine socratique ?

On lit dans le *Nouvel abrégé de Grammaire française à l'usage des Écoles Chrétiennes* (Rouen, 1785) : « Si, par exemple, j'avais dit à un enfant de composer la réponse à une lettre que j'aurais supposé lui avoir été écrite, et qu'il la commençât ainsi : *Je réponds à la lettre dont vous m'avez écrit, etc.*, au lieu de lui dire qu'il a fait une faute et en quoi elle consiste, j'essaierais de la lui faire reconnaître et corriger lui-même.... *Faire rendre raison* à un enfant est le moyen le plus sûr pour lui apprendre à faire l'application des règles. » Voilà des interrogations socratiques appliquées au style, puisqu'il s'agit de poser à l'élève une ou plusieurs questions qui l'amèneront à trouver ce qu'il aurait dû écrire.

Voici en quels termes la *Conduite pour les Pensions* recommande au maître de procéder souvent par interrogations : « Il faut donner les principes en peu de mots, *beaucoup interroger*, obliger les écoliers *à s'expliquer* sur les choses qu'ils apprennent, et les redresser honnêtement quand ils se trompent. Les fréquentes demandes aiguillonnent les esprits, excitent leur attention et leur curiosité, les portent à penser et à réfléchir, leur font concevoir des idées, les engagent à travailler.

« Si quelqu'un demande l'explication de ce qu'il n'entend pas bien, il faut la lui donner volontiers... Si son jugement n'est pas assez formé, ou qu'il ne suffise pas de lui dire une chose une fois, il ne faut pas passer dessus, mais y revenir et l'aider autant que de besoin à la comprendre parfaitement. Et comme la timidité empêcherait souvent les enfants de demander des explications sur ce qu'ils ne comprendraient pas, il faut les prévenir en leur *demandant raison* de ce qu'ils ont fait ou ont appris, et le sens de ce qu'ils lisent. Si l'on ne suivait pas cet ordre, les écoliers n'auraient dans la tête qu'un amas d'idées confuses, embrouillées et mal conçues. » *Conduite pour les Pensions*. Manuscrit n° 42, p. 43-44.

3° pour faire expliquer une dictée, le sens d'une page de lecture ou d'un texte à apprendre par cœur ; 4° pour faire conclure, par des exemples sensibles, à une règle de grammaire ; 5° pour faire comprendre un phénomène géographique que les élèves ont observé, ou juger un fait historique ou moral.

La méthode socratique donne surtout d'excellents résultats, lorsqu'il s'agit moins de faire découvrir du nouveau par les élèves, que de leur faire prendre conscience de ce qu'ils ont entendu, de ce qu'ils ont vu, sans toutefois y avoir réfléchi. Avec les jeunes enfants, elle est un moyen excellent de les habituer à voir, à regarder, à se rendre compte ; avec les jeunes gens, elle devient un merveilleux instrument pour développer en eux le sens philosophique.

Voici plusieurs exemples de leçons conduites par cette méthode. Le plus souvent, on pose d'abord la question à la classe ou à la division entière, et seulement après, on désigne l'élève qui doit y répondre.

I. — Soit à donner à de jeunes enfants une leçon sur l'*adoration des Mages*.

**Matériel à préparer.** — Une gravure de grandes dimensions, représentant cette scène biblique.

**Interrogation.** — Après avoir montré le tableau, je procède à peu près de la manière suivante à l'interrogation sur les *personnes*, les *lieux*, les *actions*.

D. — Combien voyez-vous de personnes qui ont un nimbe autour de la tête ? — R. Trois [a].

D. — Qui est cet enfant ? — R. L'Enfant Jésus.

D. — Montrez la très sainte Vierge (*L'élève montre avec une baguette*). Montrez saint Joseph.

D. — Dans quelle ville Notre-Seigneur est-il venu au monde ?

R. — A Bethléem.

---

[a] Nous désignons ici par D. la question que pose le maître ; par R. ou RR. la ou les réponses qu'elle provoque de la part d'un ou plusieurs élèves.

— Pour abréger, on a fait les réponses les plus courtes possibles ; mais il faut exiger que les enfants s'expriment en phrases complètes et renferment les termes de la demande dans la réponse.

D. — Voyez-vous, sur l'image, la ville de Bethléem ?

R. — Oui ; la voilà dans le fond.

D. — Qui donc est venu adorer l'Enfant-Dieu à Bethléem ?

R. — Des rois de l'Orient.

D. — Combien y a-t-il de rois sur l'image ? — R. Trois.

D. — A quoi les reconnaissez-vous ?

R. — Ils ont une couronne sur la tête.

D. — On les appelle des *mages*, c'est-à-dire des savants (*j'écris au tableau le mot* mage . Il y a encore d'autres personnages sur l'image : sont-ce des rois ?

R. — Non ; ils n'ont pas de couronne sur la tête.

D. — Que tiennent-ils en main ? — R. Des rênes ?

D. — Quelles montures conduisent-ils ? — R. Des chameaux.

D. — Qui sont-ils ? — R. Des serviteurs.

D. — Que remarquez-vous au ciel ? — R. Une étoile.

D. — Que vous rappelle-t-elle ? — R. — Qu'une étoile est apparue en Orient aux rois mages, pour leur annoncer la naissance du Messie.

D. — Quelle est l'attitude du premier roi sur l'image, et que fait-il ?

R. — Il s'agenouille et il offre de l'encens.

. . . . . .

**Exposé du fait par le maître.** — Après ces interrogations, je raconte avec détails l'adoration des mages.

**Reproduction orale.** — Je fais reproduire le récit par plusieurs élèves, d'abord au moyen de questions, puis sous forme de discours suivi. Après ces exercices oraux, je fais lire ensuite le manuel, et j'explique les expressions un peu difficiles.

**II.** — Soit à faire comprendre à des enfants *la nature de l'adjectif qualificatif.* — On peut procéder ainsi :

1° Faire nommer un certain nombre d'objets que les élèves ont sous les yeux ou qui leur sont familiers : *table, mur, tableau, boule, craie*, etc., puis écrire ces noms au tableau noir ;

2° Faire indiquer la couleur, la forme de ces objets, puis écrire en même temps au tableau les mots donnés par les enfants : *longue, noire, haut, gris, carré, ronde, blanche*, etc. à côté des noms qu'ils caractérisent ;

3° Dire que ces mots indiquent les *qualités* des objets et que, pour cela, on les appelle *adjectifs qualificatifs*.

**III.** — Supposons une leçon sur *le pronom conjonctif* (définition, énumération, accord).

**Récapitulation préalable.** — Je pose quelques questions sur les leçons antérieures : Qu'est-ce qu'un nom ? un complément ? un pronom ? et je demande des exemples.

**Préparation.** — Je partage le tableau noir en deux parties, par une ligne verticale : dans la colonne de gauche, j'écrirai les exemples au fur et à mesure de l'exposé de la leçon ; dans la colonne de droite, j'écrirai les règles correspondantes.

**Interrogation.** — 1er Exemple : *Le livre est intéressant.*

D. — De quel livre parle-t-on ? Du vôtre ? du mien ?

R. — On ne le dit pas.

D. — Combien de propositions dans cette phrase ? — R. Une.

2e Exemple : *Le livre que ma mère m'a donné est intéressant.*

D. — Retrouvez-vous la première proposition dans cette phrase ?

R. — Oui : *le livre... est intéressant.*

D. — Qu'y a-t-il de plus dans la phrase ?... Combien de propositions ?... Lisez-les ?... (Je les souligne, mais non pas le mot *que.*)

D. — Savez-vous maintenant de quel livre on parle ? — R. Du livre que ma mère m'a donné.

D. — Quels sont les mots qui déterminent ce livre, en indiquant duquel on parle ? — R. *Que ma mère m'a donné.*

D. — Qu'est-ce que ma mère m'a donné ? — R. Un livre.

D. — Quel mot remplace, dans la deuxième phrase, le mot *livre* et joint les deux propositions : *le livre est intéressant* et *ma mère m'a donné* ? R. — C'est le mot *que.*

D. — Comment appelle-t-on le mot qui remplace un nom ? —

R. — Un pronom.

D. — Ce pronom *que* joint donc au nom *livre*, dont il tient la place, une proposition : *ma mère m'a donné* ; c'est un *pronom conjonctif.* J'écris la définition au tableau et la fais répéter : *Le pronom conjonctif est un mot qui joint au nom dont il tient la place une proposition qui l'explique ou le détermine.*

Le mot qui est remplacé par le pronom conjonctif est nommé son *antécédent*, expression qui signifie *qui va devant* ; ainsi le nom *livre* est l'antécédent du pronom *que.*

— Même genre d'exercices sur les phrases : *Le livre* **où** *il y a des images est intéressant.* — *L'eau est un liquide sans* **lequel** *nous ne saurions vivre.* — *J'emporte un vêtement chaud* **dont** (**duquel**) *j'aurai besoin.* — *Le marchand* **auquel** *je me suis adressé m'a bien servi.*

Demander l'antécédent des pronoms *où*, *lequel*, *dont*, *auquel.* —

Faire mettre les phrases au pluriel, puis écrire au tableau les pronoms *lesquels*, *desquels*, *auxquels*. — Faire mettre les phrases au féminin singulier, puis au féminin pluriel ; écrire au tableau les pronoms *laquelle*, *lesquelles*.....

Conclure que : *le pronom conjonctif est au même genre, au même nombre et à la même personne que son antécédent.*

Terminer par des questions de récapitulation, et donner un devoir d'application.

**IV.** — Soit à faire expliquer le quatrain :

Le village s'étend au fond de la vallée :
Il est posé gaiement le long d'un frais ruisseau :
On dirait des pigeons, dont la blanche volée
Se réchauffe au soleil et se mire dans l'eau.

D. — Pourquoi l'auteur dit-il que le village *s'étend* et non pas *est ramassé, est resserré* au fond de la vallée ?

R. — Parce que les maisons, dans un village, ne sont pas serrées les unes contre les autres ; relativement à leur nombre, elles occupent beaucoup d'espace.

D. — En est-il de même dans les villes ?

RR. — Dans les villes, les maisons sont hautes, habitées par beaucoup de personnes, et souvent il n'y a pas de jardin.

D. — Pourquoi l'auteur dit-il que le village est *posé le long d'un frais ruisseau ?*

R. — Parce qu'on a ordinairement bâti les villages auprès des rivières.

D. — Pourquoi ?

RR. — Afin d'avoir de l'eau pour les usages domestiques, pour arroser les jardins et les prairies, etc.

D. — Pourquoi compare-t-on ici les maisons du village à *une volée de pigeons blancs ?* Est-ce juste ?

R. — Parce que les maisons sont toutes blanches et que, de loin, elles semblent toutes petites.

D. — Oui ; mais cela ne justifie pas la comparaison entre ces *maisons blanches* et une *blanche volée de pigeons*. Voici : ces *maisons*, vues d'assez loin, semblent *posées* sans aucune symétrie, ainsi que des pigeons abattus dans un champ ; blanches, basses, groupées au bord de l'eau, elles rappellent l'idée d'une volée de pigeons au repos. D'ailleurs, ce n'est pas une ressemblance même lointaine entre une maison et un pigeon que le poète a signalée,

mais entre le groupement irrégulier des habitations et le joli désordre de la volée qui, *le long d'un frais ruisseau, se réchauffe au soleil et se mire dans l'eau.*

**V.** — Soit à préparer en classe une rédaction ayant pour sujet : *Les animaux de la ferme.*

Le plan à faire trouver par les élèves est le suivant :

Énumérer les animaux de la ferme ; dire brièvement quels services ils rendent ; conclure par un mot sur les qualités nécessaires à un bon fermier, pour tirer habilement parti des animaux.

**Interrogation.** — Procédez à peu près comme il suit :

D. — Quels sont les animaux de la ferme ?

RR. — Les chevaux, les bœufs, les poules, les ânes, les moutons, les pigeons, les porcs, les lapins, les oies, les canards. (*Faire écrire tous ces noms au tableau*).

D. — Bien ; mais essayons de mettre un peu d'ordre dans ces réponses. Ces animaux sont-ils placés tous ensemble dans la ferme ?

RR. — Non ; les chevaux sont dans les écuries ; dans les étables, sont les bœufs, les vaches, les moutons... Les poules, les canards, les lapins sont dans... Les pigeons se logent dans...

*Faire transcrire sur les cahiers les noms écrits au tableau, et les faire ranger en plusieurs catégories.*)

D. — Quelle est l'utilité de ces animaux ?

RR. — Les chevaux sont attelés aux voitures et les bœufs à la charrue ; les oies sont vendues au marché quand elles sont grasses ; les porcs fournissent à la cuisine de la ferme du lard, du jambon et de la graisse ; les œufs sont vendus au marché ; etc.

D. — Essayons encore de mettre de l'ordre dans toutes ces réponses. Quels sont les animaux qui aident le fermier dans ses travaux ? (*Faire écrire les réponses au tableau et sur les cahiers.*)

R. — Le cheval, le bœuf et l'âne.

D. — Quels sont les animaux dont les produits sont ou vendus au marché, ou consommés dans la ferme ?

R. — Les poules, les oies, les vaches...

D. — A quoi sert le fumier qui provient de la litière des animaux ? — R. Il sert d'engrais pour les terres.

D. — Que doivent faire le fermier et la fermière pour tirer de tous ces animaux le meilleur parti possible ?

RR. — Le fermier doit avoir soin de leur donner une bonne nourriture ; la fermière, de traire le lait, de faire le beurre, de recueillir les œufs, de soigner les agneaux, les petits poulets, etc.

D. — Quel va donc être le plan de notre sujet? Par quoi commencerez-vous?

R. — Par dire les différentes espèces d'animaux que nourrit la ferme.

D. — Et ensuite?

R. — Il faudra indiquer leur utilité.

D. — Quelles conclusions faudra-t-il tirer?

RR. — Dire que ceux qui dirigent la ferme doivent être actifs, prévoyants, soigneux, économes, pour réaliser autant de bénéfices qu'elle le permet.

Le maître écrit alors le plan au tableau noir :

1. — *Enumérer les animaux de la ferme ; les ranger par catégories.*

2. — *Indiquer de quelle utilité ils sont dans la ferme?*

3. — *Conclusion : Ce que doivent être le fermier et la fermière pour réussir dans leurs affaires.*

On peut aussi donner à ce plan la forme suivante :

| | |
|---|---|
| *Enumération des animaux de la ferme.* | *Dans les écuries.*<br>*Dans les étables.*<br>*Dans la basse-cour.* |
| *Utilité de ces animaux.* | *Leur travail dans la ferme.*<br>*Leurs produits.* |
| *Conclusion.* | *Office du fermier et de la fermière.*<br>*Leurs qualités pour réussir dans leurs affaires.* |

**VI.** — Autre exemple. Dans une promenade, si l'on se trouve sur une colline dominant la vallée où coule une rivière, on fera voir que la vallée est comme un grand bassin au fond duquel l'eau s'écoule, et dont les bords sont formés par les hauteurs environnantes. Puis on interrogera de manière à faire répondre que chaque ruisseau qui se jette dans la rivière pour la grossir a lui-même son bassin dans un vallon supérieur, que ces vallons s'ouvrent dans la vallée de la rivière et que les divers ruisseaux sont autant d'affluents pour elle. Enfin, par une série d'interrogations bien conduites, on fera induire que la rivière devient elle-même l'affluent d'une rivière plus grande ou d'un fleuve, parce que ses eaux s'y déversent ; de sorte que le bassin d'un fleuve est l'ensemble du pays arrosé ou plutôt drainé par ce fleuve et par tous les affluents qu'il reçoit.

Ainsi, la notion des divers bassins secondaires conduira à la notion du régime général des eaux de la contrée, et les interro-

gations que le maître aura posées amèneront les élèves à formuler eux-mêmes la définition du *bassin hydrographique*.

**VII.** — Dans l'enseignement du dessin d'imitation, s'il s'agit, après une leçon sur le cube, d'étudier par comparaison le cube et le prisme droit à base carrée, je montre le cube et j'interroge ainsi :

D. Quel est cet objet ? — R. C'est un cube.

D. Comment le reconnaissez-vous ? — R. Il a six faces carrées.

D. Et celui-ci ? (*montrant le prisme*). — R. Ce n'est pas un cube.

D. Pourquoi ? — R. Parce que les six faces ne sont pas carrées.

D. Quelle est la forme de celles qui ne sont pas carrées ?

R. Ce sont des rectangles.

D. Combien y en a-t-il ? — R. Il y en a quatre.

D. En tout, combien cet objet a-t-il de faces ? — R. Il en a six comme le cube.

D. Quelles sont leurs formes ? — R. Quatre sont rectangulaires, et deux sont carrées.

D. Où les deux faces carrées sont-elles placées ? — R. Aux deux bouts du solide, ou aux bouts des rectangles.

D. Ces bouts sont appelés *bases*. — Quelle différence y a-t-il donc entre cet objet et le cube ?

R. — Le cube a six faces carrées ; celui-ci n'en a que deux, les autres faces sont des rectangles.

D. Ce dernier solide s'appelle *prisme droit à base carrée*. (J'écris ce mot au tableau noir et les élèves le copient sur leur cahier.)

**Union des méthodes expositive et socratique.** — Dans la plupart des leçons de forme expositive, il y a lieu de placer des questions socratiques, et, à l'école primaire, il convient de leur réserver la part la plus importante. Si l'on ne peut donner la leçon exclusivement par la méthode socratique, soit que les notions ne puissent être trouvées par les élèves, soit que cette marche retarde trop l'étude d'un programme imposé pour un temps limité, on joint cependant l'interrogation de recherche à la méthode expositive. Ce système mixte est avantageux, quels que soient les élèves auxquels on s'adresse, car il donne de la vie à l'enseignement et le rend éducatif. C'est à la sagesse du professeur de combiner les deux méthodes de

manière que les élèves trouvent dans la leçon plus de profit et d'attrait.

Dans les catéchismes, les interrogations alternent avec l'exposition. Sans doute, ces interrogations ne sont pas toutes socratiques, et le plus grand nombre sont des interrogations de contrôle, ayant pour objet le texte du livre ou des explications antérieurement données ; mais il en est d'autres qui provoquent la réflexion des élèves, les portent à se rendre compte de leurs actes ou de ceux qu'on leur propose de juger, et à dire pourquoi ils les croient ou bons ou mauvais. Dirigé par un maître habile, cet exercice se combine heureusement avec un exposé dogmatique, pour former la conscience des enfants.

Vous expliquez au tableau un problème de géométrie : après avoir indiqué sommairement la marche que vous allez suivre, vous pouvez en demander le pourquoi et même, par des questions successives, faire trouver au moins une partie de la solution par les élèves les plus avancés.

## CHAPITRE III

### ANALYSE ET SYNTHÈSE

L'analyse et la synthèse sont les deux voies que peut suivre l'esprit dans l'étude des idées, des faits ou des êtres réels ; ce sont aussi les deux voies ouvertes à celui qui enseigne, quelle que soit d'ailleurs la méthode générale, expositive ou socratique, qu'il ait adoptée.

Les pédagogues qui ont écrit sur cette question de l'analyse et de la synthèse sont loin d'être d'accord ; le plus souvent, ils commencent par se plaindre que les termes mêmes reçoivent des définitions opposées selon les divers enseignements auxquels on les applique. Cette confusion, apparente ou réelle, vient peut-être de ce qu'on n'a pas toujours introduit dans l'exposé du sujet les distinctions nécessaires.

Nous étudierons donc la nature générale de l'analyse et de la synthèse dans l'enseignement scientifique, puis leur application aux mathématiques et aux autres matières de l'enseignement.

## I. — ANALYSE ET SYNTHÈSE DANS L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE.

Il faut distinguer entre l'analyse et la synthèse, procédés d'investigation scientifique, et l'analyse et la synthèse, procédés d'enseignement. L'étude des procédés d'investigation est du domaine de la philosophie ; nous n'avons guère à nous en occuper ici [a].

En tant que procédés d'enseignement, l'analyse et la synthèse sont expérimentales ou rationnelles [b].

**Analyse et synthèse expérimentales.** — Au point de vue empirique, l'analyse et la synthèse sont deux opérations expérimentales inverses l'une de l'autre, et qui peuvent se contrôler mutuellement. La première décompose un objet en ses éléments ; la seconde recompose cet objet à l'aide des mêmes éléments.

*En physique*, par exemple, la décomposition de la lumière solaire par le prisme, et la recomposition de la lumière blanche par la superposition des radiations diversement colorées, peuvent être considérées comme l'analyse et la synthèse de la lumière blanche.

On a reconnu qu'il y a des sons simples et des sons composés : les premiers, sourds et sans éclat, les seconds, caractérisés par un timbre spécial et résultant de la superposition

---

[a] Consulter un *Cours de Philosophie*, en particulier celui qu'a édité notre Institut.

[b] A proprement parler, l'analyse et la synthèse sont des opérations intellectuelles qui appartiennent exclusivement au domaine des idées. Une décomposition ou une recomposition expérimentales ne sont donc jamais, au sens strict, une analyse ou une synthèse ; mais elles peuvent fournir à l'esprit les éléments de l'une ou de l'autre. Pour cela, il est nécessaire qu'elles établissent une relation de cause à effet, de principe à conséquence, et deviennent ainsi le point de départ d'une explication rationnelle, soit analytique, soit synthétique.

de plusieurs sons simples. Mettre en évidence les divers sons simples qui coexistent dans un son complexe, puis reproduire celui-ci par l'audition simultanée de ces mêmes sons simples, c'est faire l'analyse et la synthèse du son composé.

*En chimie*, analyser un corps, c'est déterminer ses éléments simples; en faire la synthèse, c'est reproduire ce corps au moyen de ces mêmes éléments. *Faire l'analyse de l'eau*, c'est décomposer l'eau en oxygène et en hydrogène, et constater qu'elle est formée de deux volumes d'hydrogène pour un d'oxygène ; *faire la synthèse de l'eau*, c'est provoquer la combinaison de deux volumes d'hydrogène avec un volume d'oxygène, de manière à obtenir de l'eau.

**Analyse et synthèse rationnelles.** — La science ne se réduit pas à connaître les faits, elle cherche surtout à les *expliquer*. Expliquer, c'est rattacher une vérité particulière à une vérité plus générale : une conséquence à son principe, un effet à sa cause, un phénomène à sa loi. Or, l'explication peut suivre deux marches différentes, opposées l'une à l'autre : descendre du général au particulier, c'est la marche *synthétique* ; remonter du particulier au général, c'est la marche *analytique*. La première est conforme à l'ordre logique, qui met le principe avant la conséquence, la cause avant l'effet. C'est l'allure naturelle de notre esprit, qui explique les choses par leurs raisons.

La synthèse est donc une marche *progressive* ou *directe*, et l'analyse une voie *régressive* ou *inverse*.

**Choix entre l'analyse et la synthèse.** — Quant au choix à faire entre l'analyse et la synthèse, il y a deux cas à considérer, suivant qu'il s'agit de recherches personnelles ou d'enseignement à donner.

*Dans toute recherche scientifique*, la marche à suivre est imposée par la situation relative des données et des inconnues. Si les données jouent le rôle de principes vis-à-vis des inconnues, il faudra descendre des premières aux secondes par la méthode déductive, c'est-à-dire par la *synthèse* : tel est le cas des sciences mathématiques, où l'on pose d'abord en

principes quelques vérités évidentes, et où chaque proposition nouvelle se présente comme une conséquence à tirer des propositions antérieurement connues. C'est pourquoi le développement des sciences mathématiques, considéré dans son ensemble, suit une marche essentiellement synthétique.

Si les données sont des effets dont on cherche la cause ou des phénomènes dont on cherche la loi, on ne peut remonter des données aux inconnues que par la méthode inductive, c'est-à-dire par l'*analyse* : tel est le cas des sciences physiques. Les premières données s'y réduisent à des faits particuliers révélés par l'observation, à des phénomènes qu'il s'agit d'expliquer par leurs lois, ou à des lois particulières que l'on s'efforce de rattacher à des lois de plus en plus générales. C'est pourquoi, dans leurs progrès incessants, les sciences physiques suivent une marche analytique.

*Dans l'enseignement*, l'exposition synthétique est généralement préférée, comme plus directe, plus rapide, plus élégante et plus satisfaisante pour l'esprit. Aussi, les sciences physiques, qui sont essentiellement inductives et analytiques dans leur développement, ont-elles une tendance marquée à devenir déductives et synthétiques quant à leur mode d'exposition : si bien que l'on mesure leur degré d'avancement à l'usage qu'elles peuvent faire de la méthode synthétique.

Au point de vue pédagogique, il convient d'ajouter ici une remarque très importante. Dans l'enseignement, on peut se proposer deux choses distinctes qui contribuent très inégalement à la culture de l'esprit : apprendre aux élèves les vérités connues, que l'on trouve dans les livres, ou bien les initier dans une certaine mesure à l'art de chercher par eux-mêmes et de découvrir des vérités nouvelles. Il est clair que le métier de savant ne saurait être appris qu'auprès des maîtres de la science et dans les laboratoires de l'enseignement supérieur ; mais tout professeur de sciences physiques doit avoir l'ambition de rendre les esprits inventifs et capables de profiter de leurs observations personnelles. Or, pour ce dernier objet, l'analyse vaut mieux que la synthèse, si c'est analytiquement que la vérité enseignée a été découverte ;

l'élève assiste pour ainsi dire à cette découverte, il la refait lui-même par la pensée, et rien n'est plus propre à développer et à féconder son esprit, que de parcourir ainsi pas à pas la même route qu'ont suivie les fondateurs de la science. La synthèse aurait initié plus rapidement peut-être l'étudiant à la connaissance des vérités établies; mais l'analyse lui procure l'immense avantage de l'engager sur la voie qui peut le conduire à des découvertes personnelles[a].

## II. — ANALYSE ET SYNTHÈSE DANS LES SCIENCES MATHÉMATIQUES

En mathématiques, les termes *synthèse* et *analyse* conservent leur signification philosophique générale de *progression logique* et de *marche régressive* de l'esprit.

Pour éviter toute équivoque, il importe de noter qu'on les emploie en outre dans un sens particulier, à peu près indépendant de cette signification générale : dans le langage courant, on entend par *synthèse* la *géométrie pure*, et par *analyse* les *sciences de calcul*. Ainsi, l'algèbre et le calcul infinitésimal sont fréquemment appelés analyse algébrique et analyse infinitésimale; et la science qui a pour objet l'application systématique de l'algèbre à la géométrie est universellement connue sous le nom de *géométrie analytique*. Cet usage s'ex-

---

[a] « En physique, un bon exposé des vérités acquises est déjà sans doute une chose fort utile. Il serait plus utile encore de donner aux élèves un commencement d'initiation à cette méthode, la plus féconde et la plus générale de toutes, dans laquelle des faits bien analysés fournissent au raisonnement son point de départ, ou sa rectification, ou sa preuve. On demandera donc au professeur de faire servir son enseignement à la culture de l'esprit ; en d'autres termes, de le rendre éducatif.

« La méthode analytique est ici la seule applicable. De faits bien constatés, d'expériences simples, répétées devant les élèves au cours même de la leçon, il s'élèvera à l'étude des phénomènes plus complexes, pour aboutir finalement à l'énoncé de la loi qui les régit. On l'invitera, pour quelques questions qui s'y prêtent facilement, à exposer sommairement la marche qu'a suivie l'esprit humain et les tâtonnements successifs par lesquels il est passé pour arriver à la découverte de la vérité scientifique. C'est la démonstration la plus frappante que l'on puisse donner de l'influence qu'a exercée l'emploi judicieux de la méthode expérimentale sur le développement et les progrès des sciences physiques. » *Rapport de la Commission des réformes de l'enseignement scientifique.*

plique sans doute par ce double fait que la géométrie est le plus souvent enseignée par la méthode synthétique, et qu'en soumettant au calcul des questions de tout genre, on procède habituellement par la méthode analytique. Mais il n'en reste pas moins vrai, ainsi que nous aurons à le constater dans la méthodologie spéciale des sciences mathématiques (III^e Partie), que l'analyse et la synthèse rationnelles s'emploient constamment l'une et l'autre dans la science des figures aussi bien que dans les sciences de calcul.

Nous nous bornerons ici à signaler l'emploi de la synthèse et de l'analyse dans l'exposé des théories mathématiques, dans la démonstration des théorèmes et dans la résolution des problèmes.

**Analyse et synthèse d'une théorie mathématique.** — Une théorie mathématique est une série de propositions enchaînées les unes aux autres, et relatives à un même objet : ainsi la théorie des figures semblables, la théorie de la mesure des aires planes, la théorie du volume de la sphère ; ou encore la théorie des polynômes entiers, la théorie des progressions géométriques, etc.

Telles qu'on les rencontre dans les manuels ou qu'on les présente habituellement aux élèves, ces théories sont toujours exposées d'une manière synthétique. Dans cet exposé, la synthèse ne diffère pas de la méthode déductive ; elle consiste à disposer les théorèmes dans un ordre tel que chacun découle exclusivement des précédents.

Soit une suite de théorèmes :

$$T_1, T_2, T_3, \ldots\ldots T_{n-1}, T_n.$$

Si l'on démontre le premier en s'appuyant sur des propositions antérieurement connues, puis le second à l'aide du premier, le troisième à l'aide du second, et ainsi de suite, on fait la *synthèse* de la théorie.

Au contraire, on fait l'*analyse* de cette théorie si, partant du dernier théorème, on le ramène à l'avant-dernier, celui-ci au précédent, et ainsi de suite.

Dans tous les Cours de géométrie, la théorie de la surface de la sphère est exposée par la méthode *synthétique*. On établit la formule qui donne la surface engendrée par un segment rectiligne tournant autour d'un axe, puis, au moyen de cette formule, on calcule la surface engendrée par une ligne brisée régulière tournant autour d'un diamètre ; passant à la limite quand le nombre des côtés de cette ligne augmente indéfiniment, on obtient la surface de la zone ; enfin, en considérant la zone qui a pour hauteur le diamètre de la sphère, on parvient à l'expression de l'aire totale de la sphère.

Il est évident qu'une telle synthèse n'a été inventée qu'au moyen d'une *analyse* préalable. On a remarqué que la surface de la sphère est une zone dont la hauteur est égale au diamètre de la sphère ; qu'une zone est la limite de la surface engendrée par une ligne brisée régulière dont le nombre des côtés augmente indéfiniment ; enfin que la surface engendrée par une ligne polygonale est la somme des surfaces engendrées respectivement par ses divers côtés : donc la mesure de l'aire d'une sphère se ramène à celle de l'aire d'une zone, celle-ci à la mesure de l'aire engendrée par une ligne brisée, enfin cette dernière se ramène à la mesure de l'aire engendrée par un segment rectiligne tournant autour d'un axe situé avec lui dans un même plan et ne coupant pas ce segment.

**Analyse et synthèse dans la démonstration d'un théorème.** — La plupart des théorèmes peuvent être énoncés sous la forme d'une proposition conditionnelle, comprenant une *hypothèse* A et une *conclusion* B. — Ex. : Si telle figure jouit de la propriété A (si un triangle a deux angles égaux), elle jouit de la propriété B (il a deux côtés égaux) ; ou simplement, A entraîne B (l'égalité des angles entraîne celle des côtés). Démontrer une telle proposition, c'est prouver que la conclusion est une *conséquence* logique de l'hypothèse. Cette démonstration peut toujours se faire par synthèse et par analyse.

La *synthèse* consiste à *déduire* la conclusion B de l'hypothèse A, c'est-à-dire à descendre de l'hypothèse à la conclusion par une chaîne de propriétés intermédiaires telles que chacune entraîne la suivante.

Supposons que l'on descende de l'hypothèse A à la conclusion B, par la série de propriétés (descendant de gauche à droite) :

A... M... N... P... ... ...R ...S ...B

La démonstration synthétique prend la forme suivante : A entraîne M ; or M entraîne N, N entraîne P..., R entraîne S, S entraîne B. Donc A entraîne B. C. Q. F. D.

L'*analyse* consiste à *réduire* la conclusion B à l'hypothèse A, c'est-à-dire à remonter de la conclusion à l'hypothèse par une chaîne de propriétés intermédiaires telles que chacune soit *équivalente* à la précédente [a].

Supposons que l'on remonte de la conclusion B à l'hypothèse A, par la série de propriétés (remontant de droite à gauche) :

A ...Z ...Y ... V ...U ...T ...B

La démonstration analytique prend la forme suivante : B entraîne T, et réciproquement ; T entraîne U, et réciproquement... ; Y entraîne Z, et réciproquement ; Z entraîne A, et réciproquement.

En d'autres termes : B équivaut à T, T équivaut à U..., Y équivaut à Z, Z équivaut à A. Donc B équivaut à A ; et dès lors A entraîne B. C. Q. F. D.

---

[a] Deux propriétés sont dites *équivalentes* quand elles s'entraînent mutuellement. Deux propriétés F, G sont dites *équivalentes* quand elles s'entraînent mutuellement ; c'est-à-dire lorsqu'on a les deux propositions *réciproques :*

(F entraîne G) et (G entraîne F).

Pour exprimer qu'une propriété F entraîne une propriété G (que F entraîne G) on dispose, dans le langage mathématique, de deux locutions synonymes :

On dit que F est une *condition suffisante* de G ;
ou que G est une *condition nécessaire* de F.

Dans le cas particulier où les propriétés F et G sont *équivalentes*, chacune d'elles est une condition *nécessaire* et *suffisante* de l'autre.

On voit donc que la *synthèse* consiste à remplacer l'hypothèse par une suite de conditions *nécessaires*, descendant jusqu'à la conclusion.

L'*analyse*, au contraire, consiste à remplacer la conclusion par une suite de conditions *nécessaires et suffisantes*, remontant jusqu'à l'hypothèse.

Une analyse de ce genre contient nécessairement tous les éléments d'une synthèse; car, dans cette chaîne de propriétés, si chaque propriété équivaut à la précédente, chacune d'elles aussi entraîne la suivante. La même chaîne de propriétés, qui permet de *réduire* B à A, permet par le fait même de *déduire* B de A. Dès que l'on connaît une série complète de propriétés intermédiaires entre A et B, on peut suivre cette chaîne à volonté dans un sens ou dans l'autre. Ces deux méthodes, analyse et synthèse, sont donc équivalentes. Chacune d'elles fournit une démonstration complète en elle-même.

*Usage de la synthèse et de l'analyse dans les démonstrations mathématiques.* — La synthèse suit une marche naturelle, directe et rapide : c'est la vraie méthode d'*exposition* ou d'*enseignement;* mais elle suppose la science faite, c'est-à-dire que le professeur doit connaître d'avance la série des propriétés intermédiaires qu'il fera intervenir entre la propriété posée comme hypothèse et la propriété énoncée à titre de conclusion.

L'analyse est moins rapide, moins élégante ; mais c'est la méthode de *recherche* : c'est par elle que l'on découvre cette série de propriétés à faire intervenir entre une hypothèse donnée et la conclusion que l'on se propose d'en tirer. Ce n'est qu'en se familiarisant avec l'analyse qu'un élève se rend capable de trouver par lui-même la démonstration des théorèmes proposés en exercices.

*Pratique de l'analyse dans la démonstration des théorèmes.* — Soit à démontrer ce théorème : *A entraîne B.*

On part de la conclusion B, que l'on suppose vraie provisoirement : on en déduit une *conséquence* quelconque T, qui soit *équivalente* à B : c'est-à-dire qu'après avoir remarqué que B entraîne T, on s'assure que, réciproquement, T entraîne B. Cela étant, on remplace de même T par une propriété équivalente U : c'est-à-dire que l'on tire de T une conséquence quelconque U, après quoi l'on s'assure que réciproquement U entraîne T. On remplace ensuite U comme on a remplacé B et T, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que l'on parvienne à la propriété A. L'analyse est alors terminée. Elle constitue

une démonstration complète, à laquelle on donnera si l'on veut la forme synthétique ordinaire.

Voici un exemple de démonstration d'un théorème, successivement par l'analyse et par la synthèse.

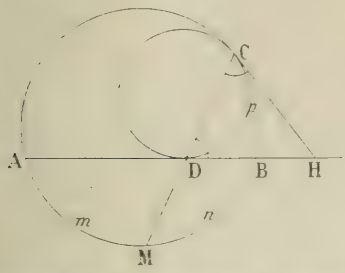


Théorème. — *Un cercle étant partagé en deux segments par une corde AB, si un second cercle est inscrit dans l'un de ces segments, sa corde de contact CD passe par le sommet M de l'autre segment.*

**Analyse.** — Admettons provisoirement que cette conclusion est vraie. Dire que le point M est le milieu de l'arc AMB, c'est dire que les arcs $m$ et $n$ sont égaux, et réciproquement.

Si l'on a $m = n$
il s'ensuit $m + p = n + p$ et réciproquement.

Or $1/2\,(m + p)$ est la mesure de l'angle D, et $1/2\,(n + p)$ est celle de l'angle du segment C, que l'on obtient en menant la tangente CH.

Si l'on a $m + p = n + p$
il s'ensuit $C = D$ et réciproquement.

Si le triangle HCD a deux angles égaux, il est isocèle, et réciproquement. Or, cette dernière propriété est vraie par hypothèse : les droites HC, HD sont égales comme tangentes issues d'un même point. Donc le théorème est démontré analytiquement.

**Synthèse.** — La synthèse va suivre exactement la même marche en sens opposé. Le triangle HCD étant isocèle, puisque HC égale HD, les angles C et D sont égaux. Donc leurs mesures sont égales ;

c'est-à-dire que l'on a $m + p = n + p$
d'où $m = n$

Donc le point M est le milieu de l'arc AMB.

**Démonstrations multiples.** — Entre une hypothèse A et une conclusion B, il existe un nombre illimité de chaînes de propriétés intermédiaires aboutissant à l'une et à l'autre. Ces

différentes chaînes ne peuvent être instituées que par autant d'analyses distinctes, et chacune d'elles fournit en même temps les éléments d'une synthèse particulière.

Reprenons le théorème précédent : nous allons donner une seconde analyse, suivie de la synthèse correspondante. (On trouvera d'autres démonstrations de ce même théorème, ou d'un théorème équivalent, au n° 645 des *Exercices de Géométrie*, par F. J.)

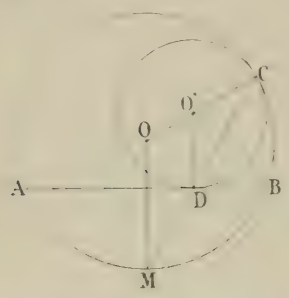


Théorème. — *Un cercle O est partagé en deux segments par la corde AB. On suppose qu'un cercle O' est tangent à l'arc ACB au point C et à la corde AB au point D, et il s'agit d'en conclure que la droite CD passe par le point M, milieu de l'arc AMB.*

**Analyse.** — Supposons que cette conclusion est vraie. Si le point M est le milieu de l'arc AMB, le rayon OM est perpendiculaire à la corde AB, et réciproquement. Si le rayon OM est perpendiculaire à AB, il est parallèle au rayon O'D qui aboutit au point de contact de la tangente AB, et réciproquement. Si les droites OM et O'D sont parallèles, les angles correspondants M, D sont égaux, et réciproquement.

Or cette dernière propriété résulte immédiatement de l'hypothèse : les centres O, O' et le contact C sont en ligne droite ; les triangles isocèles OMC, O'DC donnent :

$$M = C \text{ et } D = C \quad \text{d'où } M = D$$

Donc le théorème est démontré.

**Synthèse.** — Les triangles isocèles COM, CO'D donnent :

$$C = D = M,$$

de sorte que les droites O'D, OM sont parallèles.

Or, la première est perpendiculaire à AB ; donc il en est de même de la seconde qui, dès lors, passe par le milieu M de l'arc AMB.

**Analyse et synthèse dans la résolution des problèmes.** — *Résoudre un problème*, c'est déterminer, à l'aide de quantités ou de figures *données*, certaines quantités ou certaines figures dites *inconnues*, satisfaisant à des *conditions* imposées.

On distingue les problèmes *métriques* et les problèmes *graphiques*. Dans les premiers, les données et les inconnues sont des quantités abstraites ou des grandeurs représentées par leurs mesures, et la question se traite par le calcul ; dans les seconds, les données et les inconnues sont des figures géométriques considérées en elles-mêmes, et la question se résout par des constructions graphiques.

Certains problèmes très simples comportent une *solution immédiate*, c'est-à-dire que l'on voit immédiatement quelles opérations il faut effectuer sur les données, pour obtenir les inconnues ; mais en général, on ne peut passer des unes aux autres qu'en faisant intervenir une série plus ou moins nombreuse d'objets intermédiaires.

La *solution synthétique* d'un problème consiste à descendre des données ($D$) aux inconnues ($X$) au moyen d'une série d'intermédiaires

$$D,\ E,\ F \ldots\ \ T,\ U,\ V,\ X,$$

tels que chacun détermine le suivant.

Ainsi, au moyen des données ($D$), on détermine d'autres objets ($E$), qui, étant connus, peuvent jouer le rôle de données. A l'aide de ceux-ci, on en détermine d'autres ($F$), et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on parvienne à des objets ($V$) au moyen desquels on puisse déterminer enfin les inconnues ($X$). Le problème est alors résolu.

La *solution analytique* remonte des inconnues aux données par une série d'intermédiaires convenablement choisis. Pour trouver ces intermédiaires, *on suppose le problème résolu*, c'est-à-dire que l'on traite les inconnues $X$ comme si elles étaient déterminées ; puis on remplace successivement ces inconnues par des inconnues équivalentes $V$, $U$, $T$... jusqu'à ce que l'on parvienne à des inconnues $E$ que l'on puisse déterminer immédiatement à l'aide des données $D$. La solution est alors trouvée. La même série d'objets intermédiaires per-

met toujours de donner, si l'on veut, la forme synthétique à la solution.

*Méthode des substitutions successives.* — Dans la recherche de la solution des problèmes, on procède toujours par la méthode analytique. Cependant, il est souvent avantageux de faire intervenir, dans une certaine mesure, la synthèse en même temps que l'analyse.

D'un côté, on remplace les inconnues $(X)$ par une série d'inconnues équivalentes $(V)$, $(U)$... D'autre part, on s'efforce de multiplier les données, c'est-à-dire de déterminer, à l'aide de données primitives $(D)$, d'autres objets $(E)$, $(F)$... qui peuvent, dès qu'ils sont connus, jouer eux-mêmes le rôle de données. L'essentiel est de trouver un point de jonction entre les données explicites ou implicites et l'une quelconque des inconnues équivalentes à la proposée.

Sans s'inquiéter de faire la part de l'analyse et celle de la synthèse, on procède souvent ainsi par une méthode mixte, que l'on pourrait appeler *méthode des substitutions successives*. On transforme la question proposée en une autre plus simple, celle-ci en une troisième, et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'on parvienne à une question connue ou comportant une solution immédiate.

Dans la pratique, les diverses questions ainsi substituées les unes aux autres n'admettent pas toujours le même nombre de réponses : il reste alors à *discuter* la solution dans le but de supprimer, parmi les réponses obtenues, celles qui seraient étrangères à la question, et de retrouver les solutions acceptables qui auraient été négligées.

Voici un exemple bien connu d'analyse et de substitutions successives :

Le problème : *Décrire une circonférence tangente à trois cercles donnés*, peut être ramené à celui-ci : *Décrire une circonférence tangente à deux cercles donnés et passant par un point donné.* Ce deuxième problème se ramène à cet autre plus simple : *Décrire une circonférence tangente à un cercle donné et passant par deux points donnés.* Enfin cette troisième question se ramène à la suivante, dont la solution est immédiate : *Décrire une circonférence passant par trois points donnés.*

Pour faire la synthèse, on résoudra ces mêmes problèmes dans un ordre opposé. Le quatrième n'a qu'une réponse, le troisième en a deux, le second en a quatre, le premier en admet huit.

(Cf. *Exercices de Géométrie,* par F. J., nos 46, 47 et 48.)

*Problèmes graphiques.* — Il n'existe aucune règle absolument générale pour appliquer aux problèmes graphiques l'analyse ou la méthode des substitutions successives ; mais un grand nombre de procédés particuliers peuvent être utilisés, suivant le cas, pour multiplier les données, pour remplacer les inconnues par d'autres plus avantageuses, en un mot pour transformer la question proposée en une autre plus simple [a].

*Problèmes métriques.* — Il n'existe pas non plus de règle universelle pour appliquer l'analyse à tous les problèmes métriques ; cependant la plupart de ceux-ci peuvent être transformés en questions abstraites d'un genre uniforme. La méthode consiste à *mettre le problème en équations*, à *résoudre* l'équation ou le système d'équations obtenu, et à *discuter* les réponses trouvées.

## III. — ANALYSE ET SYNTHÈSE DANS LES SPÉCIALITÉS AUTRES QUE LES SCIENCES EXPÉRIMENTALES ET LES MATHÉMATIQUES

Dans l'enseignement primaire en général, nous avons dit que la méthode socratique domine : or, elle est surtout analytique. En effet, elle dirige l'élève dans ses réflexions pour l'amener à *remonter* de l'exemple à la règle, du phénomène à sa cause et à son explication, de l'acte libre à la loi qui permet de le juger.

---

[a] Ces procédés sont étudiés avec ampleur et expliqués sur de nombreux exemples dans la première partie des *Exercices de Géométrie*, par F. J. : 1° la méthode des lieux géométriques ; 2° l'emploi de constructions auxiliaires, l'intervention des surfaces ou des volumes auxiliaires, la méthode dite du problème inverse ; 3° les diverses méthodes de transformation des figures : les déplacements (translation et rotation) ; la symétrie par rapport à un centre, à un axe ou à un plan ; l'homothétie, la similitude, l'inversion ; les transformations projectives : homographie et polaires réciproques.

Toutefois, dans l'enseignement des spécialités autres que les sciences expérimentales et les mathématiques, on peut employer ou la voie analytique ou la voie synthétique. Il ne s'agit alors ni d'analyse ou de synthèse expérimentales, ni d'un raisonnement par déduction ou par réduction, mais simplement d'une dissociation ou d'un groupement d'idées.

Voici des exemples :

**Analyse et synthèse dans l'enseignement de la langue maternelle.** — Dans l'enseignement de la langue maternelle, l'analyse est grammaticale, logique ou littéraire.

— *L'analyse d'une phrase* en sépare d'abord les propositions puis, dans chacune, les éléments : sujet, verbe, attribut, qu'elle étudie, soit quant à leurs fonctions grammaticales, soit quant à leurs rapports logiques. Cette analyse n'a pas de synthèse correspondante, sinon dans le travail mental qui construit les propositions avant de les parler ou de les écrire.

C'est de la rapidité et de la sûreté avec lesquelles l'esprit procède à cette analyse, que dépendent la connaissance pratique de ce qu'on appelle orthographe de règles et l'habileté à mettre dans la lecture les repos et le ton convenables. Les progrès d'un élève dans l'étude des langues étrangères, surtout des langues à déclinaisons, dépendent en partie de son habileté en analyse grammaticale et logique.

— *L'analyse d'un texte*, ou analyse littéraire, étudie les éléments d'une composition entière ou d'un fragment d'étendue variable. Elle s'applique successivement à l'étude des idées et des mots : des idées, pour en examiner la justesse et l'enchaînement ; des mots, pour en remarquer la propriété, l'harmonie, le sens et l'origine.

Inversement, composer une phrase ou un alinéa sur une idée donnée, développer en un ouvrage étendu les arguments qui établissent une doctrine, c'est procéder par *synthèse*.

— Supposons que l'on doive traiter en *composition française* les deux sujets suivants : « *Faites la description d'un site que vous avez récemment visité* », et « *Quel caractère La Fontaine donne-t-il au renard dans les Fables ?* »

La voie analytique s'impose dans le premier cas. Sans doute, en présence d'un site gracieux ou grandiose, le spectateur éprouve une première impression d'ensemble qu'on peut appeler synthétique; mais aussitôt son œil et son intelligence s'appliquent aux détails : le ciel, la température, l'aspect du terrain, les plantes, les eaux, les êtres animés. Le maître fait remarquer aux élèves cette marche analytique qu'ils devront suivre dans leur propre travail, puisque eux-mêmes ont été ce spectateur intelligent qui raisonne ses impressions ; puis, par des questions, il les conduit à la recherche de ces idées de détail.

Au contraire, la voie synthétique est obligatoire pour traiter le second sujet. Il faut évidemment, dans les fables où le renard joue un rôle avec d'autres acteurs, rechercher quel est ce rôle, et c'est une analyse préparatoire ; mais le véritable travail qu'on réclame du jeune homme est le groupement des traits qui caractérisent le renard, traits épars dans l'œuvre de La Fontaine : c'est une synthèse.

**Analyse et synthèse en géographie.** — Pour faire connaître à des élèves les frontières maritimes de la France, on leur décrit successivement les côtes de la mer du Nord, de l'Atlantique et de la Méditerranée; sur la carte, on suit le développement de chacun de ces rivages; on indique leur nature géologique, leurs principales échancrures, les cours d'eau qui se jettent dans la mer, les localités de la zone littorale, en un mot, on procède par *analyse*.

Inversement, si l'on veut affirmer que le caractère du littoral de telle région est d'être, ou découpé, ou bas, ou escarpé, on a dû grouper synthétiquement les observations de détail qui permettent cette conclusion générale. A plus forte raison, si l'on veut introduire une manière de classification dans les rivages français, a-t-on recours à des synthèses. On peut ainsi former des groupes : côtes élevées (rochers granitiques, falaises bordant un plateau), côtes basses (lagunes, deltas), et dans ces groupes, ranger les côtes bretonnes et les côtes provençales, les dunes du Nord et les dunes landaises. On peut faire des rapprochements, par exemple entre les rivages

de Provence et de Bretagne, ou des oppositions comme entre les rivages est et ouest de notre littoral méditerranéen, et tirer enfin des conclusions sur la valeur relative des rivages, au point de vue de l'établissement des ports et de la défense militaire. La *synthèse* seule permet ces généralisations.

Autre exemple. En étudiant le bassin parisien, je constate sa conformation géologique, son réseau hydrographique convergeant vers un centre, ses productions variées, ses communications faciles avec le nord, l'est, l'ouest de la France ; si je groupe ces multiples caractères et conclus que cette dépression centrale était merveilleusement disposée pour que s'y épanouît une cité puissante, je fais une *synthèse*. — Inversement, si, après avoir constaté la prospérité de Paris et son influence politique sur la France, je cherche à expliquer l'une et l'autre, je prends une marche régressive et je remonte aux causes de cette suprématie : je fais une *analyse*.

Remarquons enfin que la géographie est devenue vraiment scientifique, depuis qu'elle groupe les observations pour en tirer des généralisations synthétiques, soit d'ordre physique, soit d'ordre économique.

**Analyse et synthèse en histoire.** — Le professeur qui expose, par exemple, dans l'ordre chronologique, les événements du ministère de Richelieu procède bien sans doute par analyse, puisqu'il envisage séparément les faits; mais il les groupe plutôt qu'il ne les étudie à fond : il cherche à composer un ensemble qui lui permette des conclusions générales sur le cardinal et son œuvre. Il a surtout suivi la *voie synthétique*.

Si, au contraire, après avoir constaté qu'à la mort de Richelieu la noblesse française n'est plus, comme en 1614, un obstacle au plein exercice de l'autorité royale, le maître veut expliquer ce changement, il étudie les actes qui ont amené cette transformation politique : il remonte de l'effet à ses causes par la voie *analytique*.

Les leçons synthétiques d'histoire sont très profitables aux jeunes gens : au début du cours, pour leur donner une idée générale des questions à développer ; à la fin, pour leur pré-

senter une vue d'ensemble de toute la période qu'on leur a fait étudier en détail.

**Analyse et synthèse dans l'enseignement religieux.** — Si, pour mieux faire comprendre la bonté infinie du Rédempteur, le maître insiste sur chacun des mystères qu'il opéra pour notre salut : il fait une *analyse*. Mais s'il rassemble en un tableau général, en une vue d'ensemble, tout ce qu'a fait Jésus-Christ pour les hommes ; s'il rappelle les abaissements de sa naissance, l'oubli dont il entoura sa vie cachée, les fatigues et les enseignements de sa vie publique, les humiliations et les souffrances de sa passion, les merveilles de sa vie eucharistique : il procéde par *synthèse*.

## IV. — UNION DE L'ANALYSE ET DE LA SYNTHÈSE

Pratiquement, l'analyse et la synthèse sont souvent unies dans une même leçon, pour l'exposition d'un fait, l'explication d'un phénomène ou la démonstration d'un théorème. La synthèse ne saurait faire ressortir les rapports qu'ont entre elles les parties d'un tout composé, sans qu'une analyse antérieure en ait isolé les éléments ; et d'autre part, l'analyse fixant l'attention sur des éléments isolés, il est nécessaire qu'elle aboutisse à une synthèse, afin que l'esprit puisse considérer un ensemble d'idées et en tirer des conclusions générales.

Lorsque je groupe sous plusieurs chefs distincts les causes multiples de la Révolution francaise, causes politiques, financières, sociales, religieuses et morales : je fais une *synthèse*. Mais cette synthèse n'est possible que par une analyse préalable, qui a dissocié les causes d'un événement si complexe ; et pour exposer telle ou telle cause en particulier, je m'engage dans la *voie analytique*.

Il en est de même en botanique. J'ai apporté à mes élèves, pour les leur faire *analyser*, deux ou trois plantes de la famille des labiées : ensemble, nous procédons à l'examen des caractères de la tige, de la fleur et du fruit ; et de là, je tire ou fais tirer une conclusion *synthétique* sur les caractères généraux des labiées.

En mathématiques, l'analyse et la synthèse peuvent être considérées comme deux méthodes de transformation d'un théorème en un autre équivalent. Par la synthèse, on remplace l'hypothèse donnée par une autre moins éloignée de la conclusion ; par l'analyse, on remplace la conclusion par une autre, plus voisine de l'hypothèse. Seulement, tandis que l'hypothèse peut être remplacée par toute propriété *qui en découle*, la conclusion ne peut être remplacée que par une propriété qui lui soit *équivalente*. Dans la pratique, on utilise couramment un mode de transformation mixte, que nous avons appelé *méthode des substitutions successives*. L'essentiel est de frayer un chemin continu entre l'hypothèse et la conclusion ; peu importe que l'on commence à tracer ce chemin par une extrémité ou par l'autre. C'est pourquoi, tout en remplaçant la conclusion par une série de propriétés équivalentes, on n'hésite pas, quand l'occasion s'en présente, à remplacer en même temps l'hypothèse par une suite de propriétés qui en découlent : ainsi se trouvent unies dans une seule démonstration l'analyse et la synthèse.

## CHAPITRE IV

### PROCÉDÉS GÉNÉRAUX D'ENSEIGNEMENT

### PROCÉDÉS D'EXPOSITION

On appelle procédés généraux d'enseignement certains moyens dont le maître se sert, concurremment aux modes et aux méthodes, pour rendre ses leçons plus claires, plus variées, et mieux à la portée de l'enfant. Nous les avons répartis en trois groupes : procédés d'exposition, procédés d'application et de répétition, procédés de contrôle.

Les principaux procédés d'exposition sont : le procédé intuitif, l'emploi du tableau noir et le procédé expérimental.

On a parfois aussi donné le nom de procédés d'exposition à l'emploi de la comparaison et des rapprochements, du contraste et de l'antithèse, de la recherche des étymologies, de la description et de la narration, de la répétition et des tableaux synoptiques. Pour ne pas multiplier plus que de besoin le nombre des procédés, nous ne faisons pas de ceux-ci une étude spéciale; signalons-en cependant l'utilité. Les *comparaisons* entre des objets ou des idées, ainsi que les *rapprochements* entre les diverses spécialités, sont d'excellents moyens pour mieux faire connaître chacun des éléments comparés ou rapprochés. Le *contraste* et l'*antithèse* mettent en relief les mots, les idées et les choses, par l'opposition même où ils sont ainsi placés. L'*étude des étymologies* et des familles de mots contribue beaucoup à donner au langage et au style la précision et la propriété, ainsi qu'à faire acquérir une plus complète intelligence de ce qu'on lit. Les *descriptions* vives, colorées, exactes, captivent l'attention des élèves; les *narrations* bien choisies et habilement racontées sont une utile diversion au cours d'un exposé abstrait; la *répétition* grave dans la mémoire les notions dont une première étude n'aurait laissé qu'un souvenir vite effacé; les *tableaux synoptiques* facilitent les vues d'ensemble et les revisions, car ils présentent, condensés et logiquement ordonnés, la suite des faits ou des idées se rapportant à une même question.

## I. — PROCÉDÉ INTUITIF

Au sens général, l'intuition est la perception immédiate et claire d'une vérité abstraite ou d'une réalité concrète par une simple vue de l'esprit, sans que, pour cela, nous ayons eu besoin de suivre la voie du raisonnement [a].

Nous procédons par intuition toutes les fois que, par les

---

[a] L'*intuition* (du latin *in*, dans; *tueri*, voir) est une vue de la nature intime des choses. En pédagogie, le mot *intuition* est pris dans un sens restreint, puisqu'il signifie diriger les regards vers un objet, le fixer des yeux pour le bien considérer.

sens, l'intelligence ou la conscience, nous connaissons les choses avec évidence et facilité, comme l'œil perçoit sans travail et distinctement les objets placés dans le champ de la vision.

Il y a trois formes de l'intuition : l'intuition sensible, l'intuition rationnelle et l'intuition morale. L'intuition *sensible* est une application des sens, soit à la connaissance des objets concrets, soit à l'image de ces objets, fournie par leur représentation matérielle ou évoquée par la mémoire imaginative ; l'intuition *rationnelle* est un acte de la raison percevant les notions et les vérités premières ainsi que leurs conséquences prochaines, par le seul fait de leur évidence même ; l'intuition *morale* est l'application instantanée et comme instinctive que nous faisons de la règle morale à notre conduite et à celle d'autrui. Dans l'étude du procédé intuitif, c'est l'intuition sensible qui, seule, nous occupera.

**Nature du procédé intuitif.** — Le procédé intuitif, ou intuition sensible, consiste à donner un caractère concret aux notions enseignées, afin d'amener l'enfant à l'intelligence des idées abstraites. On peut le définir : *l'enseignement par l'observation sensible.*

Ainsi, pour faire comprendre aux jeunes élèves ce qu'on appelle unités métriques, je leur montre des mesures réelles, un mètre, un litre, un poids de un kilo, dont ils ont souvent vu faire usage. S'il s'agit de la densité des corps, je leur fais soulever des corps de volume égal, mais de densités différentes : un décimètre cube de pierre ponce et un décimètre cube de plomb, par exemple, et j'en viens à leur dire que l'on entend par densité d'un corps le poids de l'unité de volume. Pour leur donner l'idée de ce qu'on appelle son grave et son aigu, timbre, hauteur et intensité, je tire successivement des sons d'une corde diversement tendue et d'instruments variés.

L'*enseignement par l'aspect*, ou *enseignement par les yeux*, est la forme la plus ordinaire de l'intuition sensible. Il consiste à enseigner au moyen des choses elles-mêmes ou de leur représentation (modèles, réduits, gravures ou photo-

graphies)[a]. Ainsi, pour donner l'enseignement maritime, le maître s'aide de miniatures ou de gravures représentant divers objets ayant trait au gréement d'un bateau ou à la pêche ; pour l'enseignement de la géographie, il se sert de cartes, de globes, de reliefs et d'albums renfermant des sites naturels ; pour l'enseignement de l'histoire, il montre des portraits, des vues et des croquis de batailles ; pour l'enseignement de la religion, il a recours au catéchisme et à l'histoire sainte en images.

Les *leçons de choses*, dont il sera parlé dans la IIIe Partie, ne sont que l'intuition sensible appliquée à l'enseignement élémentaire des premières notions scientifiques.

**Avantages et limites de l'emploi du procédé intuitif.** — L'indiscutable utilité de l'intuition ressort de ce principe : si, dans l'acte de la connaissance, le rôle principal appartient à la raison, l'expérience sensible en fournit les matériaux. La sensation est, en effet, selon saint Thomas, le point de départ de toute idée, l'élément primitif d'où, par abstraction, naît la perception intellectuelle ; et c'est en ce sens qu'il dit : « Rien n'est dans l'esprit qui n'ait passé par les sens. » Ainsi le procédé intuitif, qui multiplie nos sensations et les fait se succéder dans un ordre logique, devient une source d'idées justes ; il est donc sage d'y recourir avec tous les élèves, bien que dans une mesure variable selon leur développement intellectuel.

L'intuition est considérée aujourd'hui comme la base et le point de départ de l'enseignement élémentaire. A moins d'avoir fréquenté une école enfantine où l'enseignement par l'aspect est pratiqué d'une manière intelligente, l'enfant n'est guère habitué à regarder les objets avec attention ; il ne connaît pas même le nom des choses qu'il a le plus souvent devant les yeux : sous ce rapport, il a donc besoin d'être soumis à des exercices spéciaux.

---

[a] L'*enseignement par l'aspect* est une application de la vue à l'étude des choses concrètes, tandis que l'*enseignement intuitif* applique tous les sens à cette étude. Malgré cette distinction, nous emploierons indifféremment l'un ou l'autre terme, selon l'usage des meilleurs auteurs en ces matières.

Avec les jeunes élèves surtout, le recours à l'intuition est rationnel, car il est conforme à leur manière de connaître. Non seulement l'abstraction prolongée est au-dessus de leurs forces, mais ils ne peuvent guère saisir une idée abstraite si elle ne se présente d'abord sous forme concrète, image, parabole, exemple ou comparaison. Pour eux, les mots et les principes sont à peu près vides de sens, si, par d'ingénieux procédés, le maître ne les conduit au mot par la chose et au principe par l'acte sensible qui en est l'application. Combien de fois ne nous sommes-nous pas aperçus que les enfants, les plus studieux même, ne comprennent guère ce qu'ils récitent? ils débitent des mots, rien que des mots. A ce « verbalisme », l'intuition sensible substitue des idées précises, présentées d'abord sous forme d'images concrètes, peu à peu dégagées des éléments matériels, puis abstraites et enfin généralisées[a].

L'intuition sensible rend aux élèves ce grand service de les

---

[a] L'intuition sensible, procédé le plus rationnel lorsqu'il s'agit d'instruire des intelligences jeunes ou incultes, fut employée bien avant les éducateurs modernes.

Les fables et les apologues, dont l'antiquité orientale nous a légué tant d'exemples, sont une manière de procédés intuitifs.

Prendre contact avec le visible pour, de là, s'élever à l'immatériel, ce fut la méthode du divin Maître à l'égard des populations grossières auxquelles il apportait les enseignements si relevés de l'Évangile. Les paraboles sont des intuitions sensibles : le lis, le passereau, la vigne, la moisson, ne sont que des moyens d'atteindre aux plus hautes vérités de l'ordre surnaturel.

L'Église, cette incomparable éducatrice des âmes, se sert de symboles dans sa liturgie, pour élever les esprits à l'intelligence des choses invisibles : et lorsqu'elle l'a cru utile, elle a même eu recours à la dramatisation de ses mystères, pour en mieux faire comprendre le sens.

Au seizième siècle, Rabelais et Montaigne préconisent la méthode intuitive. Au dix-septième, Coménius (1592-1671) la recommande avec insistance dans son ouvrage *Représentation du Monde sensible*, où il répartit les connaissances élémentaires relatives au monde matériel entre cent cinquante chapitres, accompagnés chacun d'une gravure expliquée par le texte. Au dix-huitième, Pestalozzi (1746-1827) fonde sur l'intuition toute sa méthode d'enseignement; et plus récemment, Fœbel (1782-1852) applique les doctrines pestalozziennes à l'instruction des tout petits enfants (de trois à six ans), pour lesquels il crée les exercices d'invention et d'observation des *Kindergarten* ou *jardins d'enfants*.

En ces dernières années, les Allemands ont beaucoup développé les applications de l'*Anschauung* ou intuition sensible, et les Américains ont écrit de nombreuses études sur les *object lessons* ou leçons de choses.

habituer à observer ce qu'ils voient. L'enfant, pourtant si curieux des choses qui l'entourent, se trouve embarrassé quand nous lui demandons de décrire les objets qu'il a vus cent fois ; on dirait qu'ils lui sont étrangers. L'enseignement par l'aspect lui apprend à examiner attentivement un objet, à l'analyser, à considérer chacune de ses parties, et, s'il y a lieu, à se demander quelle est leur fonction dans l'ensemble.

Toutefois, l'emploi du procédé intuitif a ses bornes. Il est justifié en tant que moyen de rendre intelligibles aux élèves des notions qui les dépassent ; mais il doit conduire à la connaissance des notions abstraites, et non s'y substituer. En arithmétique, il n'est qu'un procédé d'initiation ; en grammaire, il passe par l'exemple particulier pour aboutir à la règle, ou formule abstraite et générale ; en morale, il montre l'application ou la violation de la loi divine dans les actes qu'il fait admirer ou réprouver, mais c'est pour rappeler cette loi ; en géographie, il ne se dispense pas de joindre l'explication des phénomènes à leur représentation ; dans les sciences physiques, il va des phénomènes à la loi qui en donne raison. Que vaudraient des leçons de grammaire, où jamais les remarques auxquelles ont donné lieu les exemples ne se généraliseraient en des règles précises ? Que vaudraient des leçons de géométrie descriptive, où le maître s'obstinerait à représenter tous les théorèmes et les problèmes par des constructions tangibles ? L'enseignement par l'aspect ne doit être qu'une voie, un auxiliaire : s'il apprend à bien voir, c'est pour conduire à bien penser ; sans cela, il risquerait de n'être qu'un emmagasinement de connaissances sans liaison, où le jugement n'aurait guère de part.

**Emploi du procédé intuitif.** — Le procédé intuitif peut s'appliquer à presque toutes les spécialités du programme scolaire.

Dans l'*enseignement religieux*, l'intelligence des faits est facilitée par l'emploi de grandes images murales représentant les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, que le maître explique avec intérêt, et d'une belle carte de la Pales-

tine, à laquelle on recourt pendant l'étude de l'Évangile. Les nouvelles méthodes de *lecture* font appel à l'intuition sensible, puisqu'elles facilitent par des illustrations la compréhension du texte. L'étude de la *langue maternelle* a des exercices d'élocution et de rédaction d'après des tableaux muraux, des gravures et des images. Les modèles d'*écriture* contenus dans les cahiers des élèves, ou présentés sur des feuilles, ou tracés par le maître au tableau noir, font partie de l'intuition sensible. En *arithmétique*, on se sert de bâtonnets, de bûchettes, de bouliers-compteurs et d'arithmomètres, pour donner aux enfants des notions sur la numération et les premières opérations du calcul[a]. En *géométrie élémentaire*, avant de définir la figure (rectangle, cylindre, tronc de cône), on la montre en nature, ou bien on la trace au tableau : ainsi les élèves auront plus facilement l'idée de ce qu'est, par exemple, la surface latérale d'un cylindre, si le maître enveloppe le cylindre d'une feuille de papier qu'il déroule ensuite. En *comptabilité*, on montre aux élèves des spécimens de traites, de lettres de voiture, de bordereaux divers ; en *instruction civique*, des cartes d'électeurs, des feuilles d'impositions, des expéditions d'actes de naissance, des copies de contrats. Par les cartes et les globes, la *géographie descriptive* joint sans cesse aux noms propres ou communs qui désignent les divers accidents, leur représentation graphique ; l'usage même s'est introduit de faire modeler ces accidents par les plus jeunes élèves, qui comprennent mieux ainsi ce qu'est un cap, un golfe, un pic, une chaîne de montagnes, un massif. Pour la *cosmographie*, on a créé d'ingénieux appareils qui reproduisent le mouvement des astres du système solaire et figurent leurs distances comparées. Les *leçons de choses*, ou leçons élémentaires de sciences, se servent des spécimens réunis dans le musée scolaire. La *botanique* et l'*agriculture* ont sans cesse recours aux plantes recueillies

---

[a] Le *calcul au jet*, usité au dix-septième siècle, n'était que l'emploi d'un procédé intuitif, puisqu'il consistait à disposer des jetons dans un ordre déterminé, de manière à exprimer *à l'œil* les deniers, les sols et les sommes de vingt, cent et mille livres. Saint Jean-Baptiste de la Salle voulait qu'on exerçât les enfants « au calcul tant au jet qu'à la plume. »

pendant les herborisations ou cultivées dans le jardin de l'école. Le *dessin* et le *travail manuel* sont au premier chef un enseignement par l'aspect. Enfin, les *promenades scolaires* sont instructives dans la mesure où elles « font voir » aux élèves quelques-unes des choses dont on leur a parlé ou dont on leur parlera durant les cours : accidents géographiques, plantations, cultures, monuments, exploitations industrielles.

**Matériel d'enseignement intuitif.** — L'enseignement intuitif nécessite un matériel assez complexe; mais beaucoup d'objets peuvent être confectionnés par le maître, ou recueillis par lui et par les élèves.

Dans son ensemble, ce matériel comprend : les tableaux noirs, dont il sera parlé plus loin ; des tableaux de lecture avec images ; des collections de gravures représentant des scènes tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, et de l'histoire nationale ; des gravures et photographies, qui peuvent contribuer à l'ornementation de la classe ; des cartes murales pour l'enseignement de la géographie, de l'histoire et des sciences naturelles ; un globe terrestre, des reliefs et un appareil cosmographique ; des collections d'images géographiques représentant les points les plus intéressants du globe ou de la patrie ; des images pour l'enseignement des langues vivantes, par ce qu'on a appelé la méthode naturelle ou maternelle ; des spécimens divers pour l'instruction civique et la comptabilité ; un musée scolaire pour les leçons de choses ; un boulier-compteur et un compendium métrique ; des solides pour la géométrie ; des moulages et modèles pour le dessin ; des appareils pour l'enseignement élémentaire des sciences ; des modèles de travaux manuels ; enfin des spécimens de roches, de plantes, d'oiseaux, d'insectes et de produits régionaux [1].

**Projections lumineuses.** — Nous avons dit dans la Ire Partie (p. 227), quelles précautions il faut prendre relativement à la surveillance durant les séances de projections lumineuses.

---

[1] Cf. Ire Partie, p. 67.

Cette forme du procédé intuitif rend d'incontestables services pour l'enseignement des sciences physiques ou naturelles, de la géographie et de l'histoire ; c'est l'accompagnement souvent obligé des conférences dans les cours du soir [a].

## II. — EMPLOI DU TABLEAU NOIR [b]

On est allé jusqu'à dire qu'au point de vue de l'éducation intellectuelle, la meilleure classe est celle où l'on use le plus de craie. Du moins est-il vrai que l'emploi du tableau noir est le meilleur auxiliaire de l'enseignement oral, et l'une des plus fréquentes applications du procédé intuitif. C'est un procédé concret qui développe chez les enfants la mémoire visuelle, et permet de combattre leur timidité naturelle en les soumettant fréquemment à une épreuve publique.

Fixes ou portatifs, les tableaux doivent occuper une surface considérable des parois de la classe, afin que plusieurs élèves puissent y travailler simultanément. Le maître s'en sert pour écrire le plan de certaines leçons, pour toutes sortes d'explications et de croquis, pour indiquer les leçons à apprendre et les exercices à faire.

Une classe devrait avoir aussi un tableau renfermant quelques portées pour la leçon de chant. Enfin, plusieurs écoles font usage d'un tableau d'un mètre carré, quadrillé en décimètres ; il sert au maître pour donner la notion de l'unité de superficie, puis aux élèves pour exécuter des cartes et des tableaux synoptiques.

Ajoutons qu'il est utile d'employer des craies de couleur (bleu, rouge et bistre) pour les exercices de cartographie, les plans de campagnes et les figures d'histoire naturelle.

---

[a] Voici deux procédés pour préparer soi-même des vues :

I. Faire des clichés diapositifs (ou positifs sur verre) ;

II. Décalquer le dessin à l'encre de chine sur une feuille de gélatine transparente qu'on place ensuite, coloriée ou non, entre deux verres. Pour la colorier, on se sert, non de couleurs à l'eau, qui gonfleraient la gélatine, mais de couleurs au vernis ; et l'on a soin de n'appliquer une couleur que si la couleur voisine est bien sèche.

[b] Quelques auteurs désignent l'emploi du tableau noir par l'expression *procédé tabulaire*.

Le tableau noir est indispensable pour l'arithmétique, la géométrie, l'écriture, les sciences physiques et naturelles, et le dessin; il est très utile pour la lecture, l'histoire et la géographie, l'orthographe et la composition française.

Pour la *lecture*, et concurremment aux cartons muraux, on peut se servir du tableau noir pour fixer l'attention des jeunes élèves sur la forme d'une lettre dont on explique les particularités. Quelle que soit la méthode employée pour faire lire, le tableau permet de varier les mots et les phrases, et de donner à la leçon plus d'intérêt et de vie.

L'explication des principes d'*écriture* et la correction des fautes les plus ordinaires aux élèves se fait au tableau noir, pour que soit stimulé chez l'enfant l'instinct d'imitation. Sans doute, les cahiers-modèles rendent service; mais, pas plus en écriture qu'en dessin et en cartographie, ils ne sauraient remplacer la leçon au tableau.

L'enseignement des *mathématiques* ne se conçoit pas sans l'usage constant du tableau noir : c'est au tableau noir que le maître donne ses leçons, que l'élève est souvent invité à écrire la solution et les calculs des problèmes d'arithmétique, et qu'on l'exerce à démontrer les théorèmes, à raisonner les problèmes de géométrie, d'algèbre et de mécanique.

Au tableau noir encore sont expliqués certains *exercices d'invention*, préparés les plans de *compositions françaises*, et corrigées les fautes sur lesquelles on veut attirer l'attention des enfants.

Le tableau noir permet au maître d'illustrer son enseignement par des *croquis* de toute nature : croquis de cartes, croquis de plans de campagnes, croquis de dessins (plans, coupes, organes de machines), croquis ou schémas relatifs aux sciences. On sait quelle est l'importance capitale de ces croquis, exécutés méthodiquement sous les yeux des élèves, et leur avantage sur ceux que présentent les livres : le maître réduit le dessin à ce qui est essentiel, il le complète autant qu'il le croit utile, et surtout il l'accompagne d'explications adaptées aux besoins des écoliers. Mais ces croquis demandent une certaine habileté pratique, acquise par des exercices répétés et une sérieuse préparation des leçons.

**L'ardoise.** — L'ardoise est très utilement employée avec les jeunes élèves pour l'enseignement de la lecture-écriture, du calcul et du dessin. On a critiqué ce procédé, parce que les élèves pouvant faire disparaître à leur gré la preuve de leur négligence à s'acquitter d'un devoir écrit sur l'ardoise, ils se croient moins obligés de s'appliquer ; et qu'après avoir contracté l'habitude de beaucoup appuyer sur le crayon en écrivant, l'enfant la conserve quand on lui met une plume en main. Pour obvier du moins à ce dernier inconvénient, le maître ne fait de l'ardoise qu'un usage intermittent ; il donne aux élèves des crayons bien taillés, pas trop durs, et les leur fait tenir comme ils tiendraient la plume.

## III. — PROCÉDÉ EXPÉRIMENTAL

Le procédé expérimental consiste à établir, au moyen d'expériences, la vérité d'une affirmation scientifique. Il se rattache ainsi, de près ou de loin, à la méthode expérimentale, qui observe les phénomènes naturels ou les provoque artificiellement dans des conditions plus favorables à l'examen. Le maître y recourt dans les leçons de choses, les leçons de sciences physiques et d'agriculture, pour la constatation et l'explication des phénomènes étudiés.

Les expériences sont immédiates, comme en physique et en chimie, ou remises à une époque plus ou moins éloignée, comme en agriculture, en arboriculture et en jardinage ; elles se font sur des êtres inanimés, des animaux ou des hommes. Ces dernières se réduisent à des essais relatifs aux saveurs et aux odeurs, aux phénomènes calorifiques, optiques, acoustiques ou électriques qui n'entraînent aucun danger. Les expériences sur les animaux ne doivent ni être cruelles ni devenir pour les témoins un spectacle malsain.

Des expériences compliquées nécessitent l'installation d'un cabinet de physique et d'un laboratoire de chimie ; mais pour les leçons de choses, les expériences les plus simples et le matériel du musée scolaire peuvent suffire. En voici quelques exemples.

Souffler dans l'eau de chaux avec un chalumeau : elle se trouble et devient blanche. Le phénomène ne se produit pas en y introduisant de l'air avec un soufflet ; conclure que l'air expiré renferme quelque chose que n'a pas, ou du moins en aussi forte proportion, l'air que l'on respire : c'est l'acide carbonique.

Placer du soufre dans une pelle, sur le feu ; répandre quelques gouttes d'eau sur le poêle chaud ; exposer à la chaleur un linge mouillé : par les phénomènes divers qui se produisent, conclure qu'un solide peut devenir liquide et un liquide peut devenir gaz, sous l'influence de l'élévation de la température.

Montrer l'effervescence produite par le vinaigre ou l'acide sulfurique versé sur un calcaire ; le dégagement de gaz produit par la houille chauffée en vase clos ; l'élévation du thermomètre sur lequel on concentre, au moyen d'une lentille, les rayons solaires ; etc.

Les expériences peuvent précéder ou suivre l'énoncé de la théorie à laquelle elles se rapportent. Le premier mode est plus éducatif, surtout s'il est pratiqué d'une manière analytique et conforme à la méthode inductive, essentielle à toute science expérimentale. Il convient de préférence à l'enseignement élémentaire où, le plus souvent, on conclut à la théorie par les expériences qui la démontrent. Supposons que le professeur parle de la propagation du son. Il dispose sous la cloche d'une machine pneumatique un appareil de sonnerie, dont on n'entend plus le timbre quand le vide a été fait ; de cette expérience, il conclut que *le son ne se propage pas dans le vide*. De même, un léger frottement sur une pièce de bois n'est pas entendu par les élèves ; mais si l'un d'eux applique son oreille sur le bois, il perçoit distinctement les vibrations : donc *les solides conduisent le son mieux que l'air ne le conduit*.

Avec des élèves plus avancés, ayant reçu du moins un commencement d'initiation à la méthode analytique expérimentale, on emploie le mode inverse qui est plus simple et plus expéditif. Dans ce cas, l'expérience arrive comme une vérification de la théorie affirmée d'abord. Soit à vérifier les lois de la chute d'un corps : après avoir dit que *tous les corps tombent dans le vide avec une égale vitesse*, je le montre au moyen du tube de Newton ; j'ajoute que *la vitesse croît pro-*

*portionnellement au temps*, et je le vérifie par la machine d'Atwood ; j'énonce la loi sur *les espaces*, qui sont *proportionnels aux carrés des temps employés à les parcourir*, et j'ai recours, au moyen du même appareil, à une vérification du même genre.

Les expériences que l'on se propose de faire avec les élèves doivent être préparées avec soin, afin d'éviter les tâtonnements et les essais inutiles. Quand cela se peut, le professeur fait d'abord en particulier les expériences qu'il se propose de répéter devant la classe entière : c'est le moyen de constater que les instruments fonctionnent normalement, et d'acquérir l'habileté sans laquelle on aboutit à des insuccès multipliés, fort nuisibles à la réputation de compétence dont un maître a besoin. Enfin, avec les élèves les plus avancés comme avec les plus jeunes, il faut s'assurer par des questions convenables que les expériences ont été comprises et n'ont pas été simplement un agréable passe-temps.

Ajoutons que, dans les classes dont l'enseignement est orienté vers l'industrie, les élèves se servent eux-mêmes du procédé expérimental au laboratoire, où ils s'exercent à des manipulations chimiques.

## CHAPITRE V

### PROCÉDÉS D'APPLICATION ET DE RÉPÉTITION

Les procédés d'application et de répétition sont des exercices oraux ou écrits, par lesquels le professeur cherche : 1° à s'assurer que les notions enseignées ont été bien comprises ; 2° à fixer dans l'esprit des élèves ce qui a fait l'objet de son enseignement ; 3° à leur faire surtout acquérir la sûreté, la facilité et le goût dans la pratique des différents arts : lecture, calligraphie, style, calcul numérique et algébrique, dessin géométrique, dessin d'imitation, etc.

Ces procédés sont : les devoirs scolaires, les répétitions proprement dites et les revisions. Nous y ajouterons quelques remarques sur les procédés de travail simultané ou procédés collectifs.

## I. — DEVOIRS SCOLAIRES

Les devoirs scolaires sont des exercices écrits que le maître donne aux élèves comme applications des leçons.

Ils sont indispensables aux progrès de l'écolier, dont ils fixent pendant la leçon les facultés mobiles et légères, par la perspective d'un travail à faire sur les notions exposées ; après la leçon, ils l'obligent à réfléchir aux questions expliquées, et contribuent ainsi à graver dans sa mémoire les connaissances acquises ; ils lui font acquérir l'habileté pratique pour la composition française, le calcul et les travaux graphiques ; enfin, ils permettent au maître qui les contrôle de savoir exactement dans quelle mesure il a été compris et quelles répétitions ou explications sont nécessaires pour modifier les résultats peu satisfaisants qu'il aurait constatés.

**Formes principales des devoirs.** — Les principales formes des devoirs scolaires sont : les devoirs de copie, de reproduction, d'imitation, de transformation, d'analyse, et de réflexion ou d'invention.

On entend par *devoirs de copie* la transcription d'un texte ou d'un modèle, sans y rien changer. La copie intégrale de textes manuscrits ou imprimés est le plus souvent un travail machinal : on n'y a donc recours qu'avec beaucoup de mesure et jamais comme à un moyen de maintenir l'ordre et « d'occuper » les enfants. Les devoirs de copie conviennent : 1° au cours élémentaire, dans les exercices d'écriture simultanés aux premières leçons de lecture, de grammaire et d'orthographe ; 2° aux cours moyen et supérieur, pour constituer soit un recueil de morceaux choisis, soit les cahiers d'honneur sur lesquels sont conservés les meilleurs devoirs de chaque classe. La copie de modèles graphiques préalablement expliqués est la base de l'enseignement de l'écriture ; mais elle n'est pas reçue en dessin ni en cartographie, où

l'on impose toujours aux élèves une échelle autre que celle du modèle qu'ils ont sous les yeux. A plus forte raison, le procédé de copie-calque est-il proscrit du dessin et de la cartographie.

Les *devoirs de reproduction* consistent, soit à rédiger une leçon orale ou un fragment de leçon, soit à dessiner un modèle graphique d'après une échelle déterminée. Dans la rédaction d'une leçon ou d'une conférence, il faut guider l'élève par un plan qui présente les grandes divisions du sujet, ou même l'enchaînement logique des idées principales et des idées secondaires. Le plan est d'autant plus développé que les élèves sont moins familiarisés avec ce genre de travail.

Les *notes de cours* sont la forme la plus ordinaire des devoirs de reproduction : nous les admettons dans nos classes pour certaines questions ajoutées par le maître au manuel des élèves, mais jamais comme un système permanent [a]. Il est bon d'y habituer cependant les jeunes gens des premières classes, puisque c'est pour eux le moyen de conserver la substance des questions traitées par MM. les Aumôniers dans leurs conférences religieuses, par des professeurs séculiers ou des spécialistes que le Frère Directeur aurait introduits à l'école. Dans ces cas, il est à souhaiter que le conférencier consente à faire écrire préalablement au tableau noir ou à faire copier le plan du sujet qu'il se propose de développer.

Tandis que les devoirs de reproduction et les devoirs de copie visent à être identiques aux modèles proposés, les *devoirs d'imitation* ne peuvent qu'être analogues. En composition française, par exemple, on propose des devoirs tels que ceux-ci : « Composer un récit imité de la fable : *La Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf*; pour cela, mettre en scène un bourgeois qui se ruine à vouloir imiter le luxe de gens beaucoup plus riches que lui. — Composer le portrait d'un élève distrait, en s'inspirant du *Ménalque* de La Bruyère. »

---

[a] Il en va tout autrement pour les cours personnels au professeur, comme c'est l'ordinaire dans l'enseignement supérieur et dans certaines classes spéciales. Nous ne formulons ici qu'une direction générale.

Le *devoir de transformation*, usité surtout dans les exercices de grammaire et de style, consiste à donner des formes variées à des phrases dont on conserve toute l'idée. En voici quelques exemples : « Mettre au féminin ou au pluriel des phrases qui sont au masculin ou au singulier ; donner successivement à une phrase affirmative les formes interrogative, négative, dubitative, exclamative ; transformer une phrase en la commençant successivement par chacun des mots principaux. »

Le *devoir d'analyse* a pour objet la recherche des idées développées dans un texte, un discours ou un ouvrage. Cet exercice est des plus éducatifs ; il habitue l'élève à reconnaître l'idée sous son amplification et sa parure oratoires, et à reconstituer le plan logique qui a guidé l'auteur. Les résumés de leçons et de cours, les résumés de lectures, sont des devoirs d'analyse.

Les *devoirs de réflexion* ou *d'invention* sont des exercices écrits qui réclament la mise en œuvre de connaissances acquises, et pour lesquels l'élève est obligé d'élaborer un travail qui lui soit personnel. Sans doute, il n'est pas de devoirs profitables s'ils n'exercent, à un certain degré le jugement, mais les devoirs dits de réflexion y sont particulièrement propres. Toutes les spécialités fournissent une ample matière à ces devoirs. En voici quelques exemples, rangés par ordre de difficulté croissante[a].

*Instruction morale et religieuse.* — Un enfant a dit un mensonge et son professeur l'a grondé : ce professeur a-t-il eu raison ? pourquoi ?

— Un de vos condisciples vous a dit : « Les grandes personnes ont bien de la chance de ne pas aller à l'école ; elles font tout ce qu'elles veulent ». Que lui avez-vous répondu, pour lui prouver qu'il se trompe ?

— Pourquoi, dans une classe, un élève est-il tenu de donner bon exemple à ses camarades ?

---

[a] Nous n'avons pas indiqué les problèmes de mathématiques, les développements de pensées et les dissertations, car ce sont toujours des devoirs de réflexion.

— Pourquoi devons-nous avoir beaucoup de respect pour les ecclésiastiques et les magistrats ?

— Dans votre commune, un homme s'est suicidé et sa conduite a été blâmée par tout le monde : « Le suicide est un crime, une lâcheté », avez-vous entendu dire. Justifiez cette parole.

— Pourquoi la loi divine et la loi humaine condamnent-elles le recéleur, c'est-à-dire celui qui garde ou achète ce qu'il sait avoir été volé ?

— Voici deux pauvres qui ont également besoin de secours ; vous ne pouvez assister que l'un des deux ; or, l'un est votre compatriote et l'autre non : que ferez-vous ? Justifiez la conduite que vous tiendrez alors.

*Hygiène et sciences usuelles.* — Pourquoi est-il nécessaire de renouveler fréquemment l'air des appartements et surtout de ceux où plusieurs personnes sont réunies ? Quelles sont les conséquences du séjour prolongé dans un air vicié ?

— Comment le poêle chauffe-t-il la classe tout entière ? Pourquoi est-il relié à la cheminée par des tuyaux ? Pourquoi fait-on procéder de temps en temps au ramonage de ces tuyaux ?

— Pourquoi revient-on avec tant d'insistance, en classe, sur l'enseignement antialcoolique ?

— Il a beaucoup plu pendant un jour d'été, et vous avez entendu dire : « C'était bien nécessaire ! » Expliquez cette parole.

— A des époques différentes, vous avez vu, dans la campagne, les ouvriers tailler la vigne, réunir la terre au pied du cep, y répandre des engrais : pourquoi tant de soins ?

*Histoire et instruction civique.* — Pourquoi les Romains ont-ils vaincu les Gaulois ?

— Pourquoi l'empereur Charles, fils de Pépin le Bref, est-il appelé Charlemagne ou Charles le Grand ?

— Faire le parallèle entre Louis XI et Charles le Téméraire.

— Indiquez les conséquences de l'invention de l'imprimerie.

— Pourquoi le seizième siècle est-il pour l'Espagne l'un des plus brillants de son histoire ?

— Pourquoi les citoyens doivent-ils contribuer, par l'impôt, à l'entretien de l'armée et de la police ?

— A-t-on de justes raisons de célébrer la mémoire des soldats morts pour la patrie ?

— Y a-t-il d'autres formes du patriotisme que de combattre sur les champs de bataille ? Citez-en quelques exemples.

— Montrez que le blocus continental fut l'une des causes qui précipitèrent vers la ruine la puissance de Napoléon Ier.

*Géographie.* — Dans votre commune passent un chemin de fer et une rivière : quels avantages en retire-t-on ?

— Les montagnes ont-elles quelque utilité ?

— Les principales richesses d'un pays sont tirées d'un sol qui permet la culture du blé et l'élevage du bétail, et qui renferme en quantité des mines de métaux et de combustibles : la France est-elle bien partagée à ce triple point de vue ?

— Un bâtiment part du Havre pour aller au Chili par Lisbonne : rédiger très brièvement les impressions d'un passager faisant à un ami le récit de son voyage.

— Indiquer le rôle des parties creuses et des parties saillantes du relief terrestre.

— Comparez, pour le régime et le rôle économique, un fleuve de plaine à un fleuve de montagne.

— Exposez les avantages que présente la zone tempérée pour le développement de la civilisation, et appuyez-vous sur des preuves historiques.

— Expliquez les raisons de la position des ports de Rouen et Le Havre, Arles et Marseille, par rapport aux embouchures de la Seine et du Rhône.

**Règles relatives aux devoirs.** — Ces règles ont rapport aux conditions ou qualités générales des devoirs, et à leur choix.

*Qualités des devoirs en général.* — Pour être profitables, il est nécessaire que les devoirs satisfassent aux conditions suivantes :

1° Etre à la portée des élèves et, pour cela, suivre l'ordre des programmes.

2° Autant que possible, s'inspirer des conditions locales, et de l'orientation générale que l'on a donnée aux études de la classe : dans un cours commercial, par exemple, les problèmes sur telle partie de l'arithmétique n'auront pas le même genre de données que ceux d'un cours agricole ; ainsi en est-il des sciences et de la géographie.

3° N'être ni trop longs ni trop difficiles pour la moyenne des élèves, afin que, sans fatigue excessive de leur part, un maître sage puisse exiger que le travail soit bien fait. Les

devoirs sont-ils trop longs ? les écoliers les rédigent sans application ; trop difficiles ? ils se découragent. Sans doute, on peut attacher un certain prix à la rapidité d'exécution, mais avant tout, il faut viser à la correction et à la justesse ; d'ailleurs l'enfant n'acquiert une véritable facilité que par une longue habitude du travail à tête reposée, sans perte de temps ni précipitation.

4° Etre variés, c'est-à-dire porter successivement sur l'ensemble des spécialités. Le défaut contraire serait de ne donner pendant plusieurs jours que des devoirs de français, ou d'histoire, ou de géographie, sous prétexte même de faire une récapitulation ou d'insister sur un sujet important.

5° Etre à la fois éducatifs et instructifs, c'est-à-dire développer simultanément le pouvoir d'observation, la mémoire, le jugement et, quand il est possible, l'imagination et le sentiment religieux.

*Choix des sujets de devoirs.* — On commence par établir, pour chacun des jours de la semaine, un roulement fixe des devoirs à prescrire, et l'on s'y tient sauf le cas où l'on n'aurait pas donné les leçons auxquelles ces devoirs correspondent. Les sujets de devoirs sont offerts comme à profusion, soit par les recueils d'exercices, soit par les revues pédagogiques : on peut s'en servir avec fruit ; cependant il ne faut s'astreindre ni à l'ordre de ces devoirs ni à leur forme. Les devoirs de mathématiques, de sciences, aussi bien que les devoirs de français, ont besoin d'être appropriés à la classe ; cette adaptation est l'une des principales préoccupations d'un maître qui prépare ses leçons.

**Devoirs dans l'école.** — Les élèves internes font tous les devoirs à l'école ; les demi-pensionnaires et les externes les rédigent, du moins en partie, dans la famille[a]. Dans les écoles paroissiales primaires, le temps de la classe est si restreint (six heures), qu'il suffit à peine aux leçons, aux revisions et aux compositions : les devoirs sont forcément reportés aux

[a] Dans beaucoup d'établissements, on ne donne pas aux externes et aux demi-pensionnaires de devoirs écrits à faire à la maison, mais seulement des leçons à étudier, car ils quittent l'école après six heures du soir.

heures dont l'enfant peut disposer hors de l'école. Cependant on donne à faire en classe quelques applications sur une leçon qui vient d'être expliquée, des exercices de grammaire, d'analyse et de lexicologie, des calculs et des problèmes qui serviront de modèles à ceux auxquels l'élève devra s'occuper dans la famille. D'ailleurs, si la classe compte deux divisions, le maître prescrit à l'une un devoir à faire immédiatement pendant qu'il donne la leçon à l'autre.

**Devoirs et leçons dans la famille.** — Convenons d'abord que plusieurs difficultés se rencontrent à propos des devoirs dans la famille : les enfants n'y étant que peu ou point surveillés, travaillent sans grande attention ; souvent ils sont mal installés pour écrire, et plus souvent encore les parents réclament leur concours pour des occupations matérielles ; mais il n'en reste pas moins vrai qu'un élève qui ne travaille pas en dehors des classes ne fait guère de progrès.

Chaque jour, excepté le dimanche, les écoliers ont donc des leçons à apprendre et des devoirs à rédiger. Il est important que ces leçons et ces devoirs soient préparés en classe : qu'ils soient courts, gradués, variés, relatifs aux plus importantes des questions déjà étudiées, et qu'ils paraissent sinon faciles, du moins intéressants. Le maître dépasserait, c'est-à-dire manquerait le but à atteindre, si le supplément de travail après la classe réclamait une trop grande tension d'esprit, excédait les forces de l'enfant, qui a besoin d'activité physique et de repos cérébral. D'un autre côté, les familles aiment à voir les enfants occupés, et souvent elles veulent bien diriger leur travail ; mais elles s'étonnent et s'impatientent quand les devoirs sont mal expliqués ou n'ont aucune proportion avec l'âge ou le développement intellectuel des élèves.

En général, on ne donne pas de compositions françaises à faire hors de l'école : ou les élèves n'ont pas, après une journée de fatigue, le calme nécessaire à ce genre de devoir, ou bien ils trouvent dans leur entourage un secours trop complaisant. Plusieurs maîtres en prescrivent cependant une pour le jeudi matin, après avoir eu soin de la bien expliquer la veille.

*Nature des devoirs dans la famille.* — Voici quelques indications sur la nature des devoirs que l'enfant peut faire dans la famille :

Au *cours élémentaire*, de petites phrases à composer, quelques exercices lexicologiques d'invention et de transformation ; une courte dictée à recopier comme exercice d'écriture et d'orthographe, après avoir été corrigée en classe ; deux ou trois temps de verbes à conjuguer, par phrases complètes ; quelques opérations à effectuer, de petits problèmes pratiques et des devoirs divers tendant à développer le jugement et le raisonnement.

Au *cours moyen*, on prescrit des applications de grammaire, des temps de verbes, de courtes analyses grammaticales ou logiques, des exercices faciles sur les familles de mots, des devoirs d'écriture, des problèmes, des exercices de dessin (croquis cotés et croquis d'objets usuels), des exercices de cartographie, des réponses écrites à des questions d'histoire ou de sciences.

Au *cours supérieur* et dans les classes plus élevées, les devoirs portent sur toutes les parties du programme.

Voici un type de distribution des devoirs à faire dans la famille, supposé qu'ils correspondent aux leçons expliquées en classe[a] :

**Cours Élémentaire.**

| | DEVOIRS. | | LEÇONS. | |
|---|---|---|---|---|
| *Lundi* . . . | Exerc. de conjugaison. | 1/4 d'h^re^. | Grammaire . . . . | 1/4 d'h^re^. |
| *Mardi* . . . | Exerc. de grammaire. | 1/4 d'h^re^. | Géographie . . . . | 1/4 d'h^re^. |
| *Mercredi* . | Calcul . . . . . | 1/4 d'h^re^. | Histoire . . . . . | 1/4 d'h^re^. |
| *Vendredi* . | Exerc. de lexicologie. | 1/4 d'h^re^. | Histoire sainte. . . | 1/4 d'h^re^. |
| *Samedi* . . | Devoir de réflexion. . | 1/4 d'h^re^. | Morceaux choisis . | 1/4 d'h^re^. |

Il est utile de donner aux élèves du cours élémentaire deux ou trois opérations d'arithmétique chaque jour.

---

[a] Ne sont pas comprises dans ces leçons, l'étude du catéchisme de première communion et celle du catéchisme expliqué en classe ; ces études

**Cours Moyen.**

| | DEVOIRS. | | LEÇONS. | |
|---|---|---|---|---|
| *Lundi* . . . | Géographie et Calcul. | 1/2 heure | Gram. et Histre Ste | 1/2 heure |
| *Mardi* . . . | Français et Calcul. . . | 1/2 heure | Géographie . . . . | 1/2 heure |
| *Mercredi* . | Sciences et Calcul. . . | 1/2 heure | Histoire . . . . . | 1/2 heure |
| *Vendredi* . | Français et Calcul. . . | 1/2 heure | Histoire . . . . . | 1/2 heure |
| *Samedi* . . | Histoire et Calcul. . . | 1/2 heure | Morceaux choisis. | 1/2 heure |

**Cours Supérieur.**

| | DEVOIRS. | | LEÇONS. | |
|---|---|---|---|---|
| *Lundi* . . . | Français et Calcul. . . | 3/4 d'hre. | Histoire . . . . . | 1/2 heure |
| *Mardi* . . . | Histoire et Calcul. . . | 3/4 d'hre. | Sciences. . . . . | 1/2 heure |
| *Mercredi* . | Sciences et Calcul. . . | 3/4 d'hre. | Géographie . . . . | 1/2 heure |
| *Vendredi* . | Géographie et Calcul. | 3/4 d'hre. | Histoire . . . . . | 1/2 heure |
| *Samedi* . . | Français et Calcul. . . | 3/4 d'hre. | Morceaux choisis . | 1/2 heure |

## II. — RÉPÉTITIONS ET REVISIONS

La répétition et la revision sont deux procédés différents, et que fréquemment l'on confond l'un avec l'autre.

De la part du maître, la *répétition* consiste : 1° à interroger sur une leçon précédente, pour enchaîner les connaissances et rappeler les principes qui servent de base à la leçon suivante ; 2° à recommencer une explication sans y apporter de changements notables, et cela pour la mieux graver dans l'esprit des enfants. La première forme de la répétition est quotidienne dans toutes les classes. Quant à la seconde, elle est fréquente aux cours élémentaire et moyen ; elle porte sur

---

sont à peu près quotidiennes : elles peuvent donc être courtes. — Nous n'indiquons pas de devoirs pour le jeudi ; cependant plusieurs écoles en donnent, surtout aux élèves du cours supérieur : rédaction, carte, croquis de dessin.

une partie de la leçon déjà donnée, et se fait chaque fois que le maître s'aperçoit qu'il a été insuffisamment compris. Avec des élèves avancés, ce mode de répétition accompagne la récapitulation des programmes mensuels ; elle a pour objet les questions plus difficiles et moins bien saisies par l'ensemble de la classe.

De la part des élèves, la répétition consiste à fortifier le souvenir des leçons déjà apprises, en les étudiant de nouveau.

La *revision* est en réalité une seconde leçon que le maître donne sur des sujets déjà traités, mais qu'il présente avec des aperçus nouveaux, sous une forme plus concise, ou d'après un plan différent de celui qu'il a d'abord adopté. Ainsi, après avoir étudié ce qui concerne les sacrements, on peut, sous forme de revision, examiner les questions suivantes : *la matière et la forme dans les sacrements ; — le ministre des sacrements ; — les grâces propres aux sacrements*, etc. Après l'étude du règne de Louis XV, d'utiles revisions porteraient sur les points suivants : *les Parlements sous le règne de Louis XV ; — histoire des colonies sous Louis XV ; — rapports entre la France et l'Angleterre sous Louis XV*, etc. Après l'étude de la géographie de la France, dans une classe de jeunes gens, on pourrait traiter quelques questions synthétiques comme celles-ci : *les grandes plaines de France ; — les communications naturelles et artificielles entre le bassin de la Seine et celui du Rhône ; — caractériser les régions limitrophes des voies ferrées ou fluviales suivies pour se rendre de tel endroit à tel autre*, etc. La revision des théorèmes de mathématiques est faite en grande partie par les problèmes ; celle de la grammaire, par les dictées ; enfin, les devoirs de réflexion, dont il a été parlé plus haut, ne sont le plus souvent qu'une revision.

On a déjà dit (1re partie, p. 255) l'utilité et la nature des devoirs à proposer aux élèves pour le temps des vacances. Ajoutons qu'il est fort naturel que ces devoirs constituent une revision méthodique des études faites pendant l'année scolaire. On donnera donc des sujets de rédaction, des problèmes, des devoirs d'histoire, des croquis cartographiques sur les programmes successifs des examens mensuels et trimestriels ;

mais on évitera d'en proposer de trop semblables à ceux déjà faits par les élèves.

Les revisions sont un exercice d'importance capitale : elles favorisent les associations d'idées et font acquérir l'habitude, le besoin d'envisager les questions par une vue d'ensemble ; elles précisent ce qu'une première étude avait laissé de vague dans l'esprit ; elles relient des notions qui paraissaient isolées et répandent la clarté là où, plus ou moins, régnait la confusion.

## III. — PROCÉDÉS COLLECTIFS

Nous appelons *procédés collectifs*, des exercices oraux ou écrits, faits par un groupe d'élèves travaillant simultanément et pour ainsi dire avec le même rythme.

**Procédés collectifs oraux.** — Les *procédés collectifs oraux* conviennent aux jeunes enfants : ensemble, on les fait épeler, syllaber, lire ; ensemble, ils apprennent de courtes poésies, des leçons, la table de multiplication ; ensemble, ils effectuent au tableau des opérations sur les quatre règles.

De tels exercices, employés avec modération, mettent de l'entrain dans les « petites classes », car ils stimulent les élèves indolents ou distraits, et sont, pour les mémoires ingrates, d'un très utile secours. Ils conviennent particulièrement aux classes élémentaires trop nombreuses pour que le maître puisse, chaque jour, faire lire et calculer chacun des élèves ; mais ils ne sauraient, sans de graves inconvénients, se substituer d'une manière permanente aux interrogations individuelles. Pendant les exercices collectifs, il est nécessaire que les enfants s'expriment à mi-voix, avec ensemble et sans chanter : autrement ce n'est plus qu'une sorte de mélopée routinière et endormante, ou une cacophonie qui favorise le désordre.

Avec des élèves plus avancés, on s'en sert parfois dans les leçons de langues vivantes et les exercices de déclamation.

**Procédés collectifs écrits.** — La dictée est le plus habituel des *exercices collectifs écrits*. Quant au procédé de correction

collective, il peut être appliqué de temps en temps à l'arithmétique, à l'analyse, aux exercices grammaticaux ou lexicologiques et au dessin. Le maître dicte la phrase à écrire, l'opération à faire, le problème à résoudre, le verbe à conjuguer, ou bien indique le texte dont il faut relever les mots appartenant à telle partie du discours, etc.; les élèves travaillent aussitôt sur leur ardoise, et dès qu'ils ont terminé, ils la retournent sur la table : à un signal donné, lorsque l'ensemble de la classe a résolu la question, les ardoises sont relevées et tenues de façon que les résultats soient rapidement vérifiés par le maître ou par des écoliers chargés de ce soin.

Voici comment on procède en plusieurs classes, pour les problèmes et pour les exercices de langues vivantes. Après avoir dicté un problème à résoudre, le maître laisse un temps suffisant pour le faire ; à un signal donné, les élèves posent la plume et le problème est expliqué au tableau noir : ceux dont la réponse est exacte, la font constater par le professeur ou par les élèves chargés de ce contrôle. Un trop petit nombre d'écoliers ont-ils réussi le problème, on en donne un autre de même nature ; et l'on peut continuer jusqu'à ce que la plupart aient une solution juste. — On dicte une phrase à traduire en langue étrangère ; après quelques instants, la phrase est corrigée au tableau, et les élèves font contrôler leur travail, dont ils ont souligné les fautes. Ils corrigent ensuite cette première phrase, puis en traduisent de même une seconde et une troisième, etc. On attribue un certain nombre de points à chaque phrase correcte et l'on diminue le total d'un point pour chaque faute.

## CHAPITRE VI

### PROCÉDÉS DE CONTROLE

Le maître peut employer divers moyens pour vérifier ou contrôler le travail de ses élèves. Les principaux sont : l'in-

terrogation et la récitation, la correction des devoirs, les compositions, les concours et les examens.

## I. — INTERROGATION ET RÉCITATION

L'interrogation de contrôle consiste en questions posées sur les leçons expliquées et déjà étudiées.

**Nécessité de l'interrogation de contrôle.** — Les interrogations de contrôle sont indispensables en classe ; non seulement elles y sont une source d'intérêt et d'émulation, mais elles permettent au maître de constater les progrès des élèves, de redresser leurs jugements erronés et de leur apprendre à s'exprimer ; elles lui donnent le moyen d'apprécier son propre enseignement et de le modifier selon le besoin.

« Le grand art de l'instituteur, a-t-on dit souvent, est de bien interroger ; savoir interroger, c'est savoir enseigner » : cela est vrai des interrogations de contrôle comme des interrogations socratiques. Bien interroger, c'est faire réfléchir l'enfant ; c'est guider son esprit et le stimuler, sans toutefois le dérouter ; c'est lui faire envisager sous des aspects nouveaux les notions qu'on lui a présentées ; c'est éviter la routine et la monotonie dans les questions posées. Lorsqu'elle est habilement pratiquée, l'interrogation de contrôle se joint toujours à l'interrogation socratique, dont nous avons montré l'importance éducative ; aussi est-ce à l'une et l'autre forme que s'appliquent les observations qui vont suivre.

**Comment il faut procéder à l'interrogation.** — Nous allons examiner les qualités et les conditions d'une bonne interrogation, qu'il s'agisse d'enseignement socratique[a], ou d'un exercice de contrôle.

*Qualités de l'interrogation.* — Pour être profitables, les questions doivent être claires, simples, graduées, à la portée

---

[a] On a parfois donné le nom de *catéchisation* à l'ensemble des questions par lesquelles un maître exerce les facultés des élèves pendant la leçon socratique, ou s'assure que la leçon donnée sous forme dogmatique a été comprise.

des enfants, variées, suggestives et bien enchaînées. Les questions sont *claires* lorsqu'elles sont formulées en termes si exacts et précis que, sans difficulté aucune, l'élève en saisit tout le sens ; elles sont *simples*, lorsqu'elles n'admettent qu'une seule réponse ; elles sont *graduées* lorsqu'elles procèdent soit du facile au plus difficile, soit d'une vue d'ensemble à des détails de plus en plus circonstanciés, soit des détails à l'ensemble. Si les questions ne sont pas *à la portée de l'enfant interrogé*, elles deviennent inutiles et elles exposent le maître à manquer de justice, puisque l'écolier, même laborieux, est dans la quasi impossibilité de répondre d'une manière satisfaisante. Les questions doivent être *variées* quant à leur objet, à la faculté qu'elles exerçent particulièrement, à la forme qu'elles revêtent, enfin quant aux élèves qui doivent y répondre. Tantôt le professeur interroge suivant un ordre connu (ordre alphabétique ou ordre des bancs) ; tantôt il s'adresse à tels ou tels élèves à son choix, préférablement aux plus faibles ou aux plus distraits ; tantôt, et souvent, il s'adresse à toute la classe pour stimuler l'attention et l'activité générales, puis, après un instant laissé à la réflexion, il désigne celui qui doit répondre. Des questions sont *suggestives* si, loin de solliciter l'enfant à répondre par un « oui », un « non », un mot ou une date, elles le conduisent à exprimer un certain nombre de propositions et de phrases unies entre elles par un lien naturel. Elles sont *bien enchaînées*, si elles sont logiquement disposées, et si elles découlent le plus souvent des réponses des élèves.

Les défauts à éviter dans les interrogations sont la prolixité, l'obscurité, la monotonie, la précipitation et la brusquerie. La *prolixité* encombre la question de termes inutiles et fait perdre de vue l'idée principale ; l'*obscurité* met l'élève comme à la torture, pour deviner ce qu'on lui demande ; la *monotonie dans l'ordre des interrogations* provoque l'inattention des élèves qui, sachant quand viendra leur tour, ne se croient guère obligés de suivre un exercice auquel ils ne prendront part qu'à un moment fixé d'avance ; la *monotonie dans le ton* empêche le maître de souligner, par une inflexion spéciale, les termes importants ; la *précipitation* ne laisse ni à

l'un le temps de parler distinctement, ni aux autres le loisir de s'expliquer sans être interrompus ; enfin la *brusquerie* déconcerte les élèves timides ou faibles, que la bienveillance aurait encouragés.

*Quand faut-il interroger ?* — On peut interroger avant, pendant et après la leçon. *Avant la leçon*, l'interrogation prépare la classe au sujet qui va être exposé, et le rattache à ce qui est déjà connu des élèves ; elle s'adresse d'ordinaire aux plus intelligents d'entre eux. *Pendant la leçon*, on multiplie le plus possible les interrogations socratiques ; l'interrogation de contrôle étant alors une sorte de rappel pour les élèves distraits, on n'en abuse pas, afin de ne pas affaiblir l'attention de leurs camarades. *Après la leçon*, c'est un moyen de s'assurer que les moins intelligents eux-mêmes ont compris, et d'insister sur la liaison des idées exposées.

L'interrogation qui contrôle une étude faite en classe suit immédiatement cette étude ; celle qui contrôle l'étude faite dans la famille a lieu tantôt le matin, pendant un temps déterminé, tantôt avant les leçons auxquelles cette étude se rapporte.

Nous voici naturellement amenés à parler du temps accordé aux élèves des internats pour l'étude des leçons. Dans les classes inférieures, il est préférable que ce temps soit simplement suffisant pour apprendre la tâche, toujours courte, que l'on assigne ; plus long, il est gaspillé par les jeunes enfants. Mais dans les classes supérieures, il serait fort préjudiciable aux écoliers qu'après des leçons parfois longues et difficiles, on ne leur laissât pas le temps suffisant pour étudier *à loisir et dans le calme* ce qui leur a été proposé. Mieux vaut donner moins de leçons et accorder davantage au travail personnel des jeunes gens.

*Qui faut-il interroger ?* — Sans doute, le mieux serait de consacrer à chacun des élèves un temps suffisant; mais ce n'est guère praticable, surtout pour l'interrogation socratique.

Voici comment on peut procéder aux interrogations de contrôle. Autant qu'il se peut, on interroge rapidement tous

les élèves dans une classe de commençants ; on a ainsi l'occasion de les récompenser fréquemment et de stimuler leur ardeur au travail. Avec les écoliers plus avancés et surtout avec les jeunes gens, on interroge à fond quelques élèves durant trois ou quatre minutes chacun, et plus rapidement un certain nombre d'autres ; on tient note de ces deux sortes d'interrogations, afin que tous les écoliers soient à leur tour questionnés de l'une et de l'autre manière.

Quels enfants désigner, après avoir posé à toute la classe une interrogation, ou socratique, ou de contrôle ? Parfois les moins intelligents, s'ils ont le désir de répondre ; parfois les plus étourdis, afin de leur rappeler l'obligation de réfléchir avant de parler ; les plus avancés, si la réponse est difficile ; mais le plus d'élèves possible doivent prendre part à cet exercice. Si le premier élève auquel vous vous adressez ne répond pas ou répond mal, aidez-le ; s'il n'arrive pas à vous satisfaire, passez à un second, puis à un troisième, et assez rapidement pour ne pas perdre de temps. A la fin de l'interrogation, revenez ensuite à ceux qui n'ont pas su et assurez-vous qu'ils ont compris les réponses données par leurs condisciples.

*Sur quoi faire porter les interrogations de contrôle ?* — Les interrogations de contrôle portent sur la leçon du jour ou sur les précédentes et, s'il s'agit d'une récapitulation ou d'un examen, sur une partie plus ou moins étendue du programme scolaire. Mais il convient que toujours elles s'attachent à l'important dans les matières étudiées, car c'est ce qu'il faut avant tout fixer dans l'esprit des élèves : donc, sous prétexte même de s'assurer que les élèves connaissent parfaitement un programme, pas de questions sur des minuties, sur des vétilles que peut-être ils prendraient pour des choses essentielles ; pas de questions n'exigeant aucune réflexion ; peu de questions auxquelles on répond par un mot ou une date.

**Réponses aux interrogations.** — Il importe beaucoup à l'éducation intellectuelle des élèves de leur faire contracter de très bonne heure l'habitude de toujours formuler des réponses justes, complètes, claires, correctes et polies. Une

réponse est *juste*, si elle est bien celle que demandait la question ; *complète*, si elle y satisfait entièrement, sans rien d'inutile ou d'étranger ; *claire*, si elle expose les idées dans leur ordre naturel, sans obscurité, diffusion, ni prolixité ; *correcte*, si l'expression ne renferme aucune impropriété de termes ni faute de grammaire, et surtout si elle comporte, au lieu de mots isolés, une phrase entière et bien construite ; *polie*, en ce sens que l'élève se tient debout pour répondre, et que si la réponse est donnée par un *oui* ou par un *non*, ces mots doivent être suivis de l'expression : *cher Frère*.

L'élève ne répond-il rien, c'est que peut-être il n'a pas compris la question : donnez alors une autre forme à votre demande; s'égare-t-il : ramenez-le dans la voie par des sous-questions, à moins que cela ne doive faire perdre trop de temps à la classe entière; reste-t-il court après une réponse incomplète : questionnez-le sur les idées qu'il oublie : s'exprime-t-il avec trop de précipitation out rop de mollesse : modérez son ardeur, ou contraignez-le à bien articuler tous les mots sans saccade, ni ton chantant, monotone et langoureux.

Beaucoup d'élèves répondent avant même que la question soit entièrement terminée : il faut leur montrer combien cette hâte est nuisible, puisqu'elle ne leur permet pas de réfléchir. Ne tolérez pas les « souffleurs », car ils sont une cause de désordre dans la classe et, comme les tricheurs, ils doivent être punis sévèrement s'ils persistent dans cette déloyauté ; mais ne soyez pas vous-même en quelque façon leur modèle, en suggérant à l'enfant interrogé la partie principale des réponses à faire. Vous interrogez un élève sur les guerres de Charlemagne en Saxe, et vous lui posez la question : *Quelles guerres Charlemagne entreprit-il vers le nord de l'Europe?* Si l'enfant ne répond rien, n'allez pas formuler la réponse : *Charlemagne entreprit vers le nord de l'Europe de longues guerres contre les... contre les Sax...*, à quoi sans doute cet enfant ajoutera triomphalement : *les Saxons!* Un tel procédé maintient les écoliers dans la passivité, d'où il faut au contraire les tirer.

Préparez avec soin vos leçons, donnez-les avec calme et logique, car les bonnes réponses des élèves dépendent au

moins en grande partie de cette préparation. Excitez l'émulation par des encouragements ; stimulez les écoliers dont l'inapplication serait notoire ; faites parfois ressortir l'importance de certaines réponses, ajoutez-y des explications complémentaires lorsque vous le jugez utile ; enfin, dans la mesure et la forme que vous jugerez convenables, permettez aux élèves de vous demander des explications sur ce qu'ils n'ont qu'insuffisamment compris : les enfants s'intéresseront davantage à une interrogation qui prend ainsi par intervalles les allures d'une leçon.

**La récitation.** — On entend par récitation la réponse à des questions portant sur un texte qui doit être su à la lettre. Ce que le maître fait ainsi réciter d'une manière littérale est ensuite l'objet d'une interrogation par laquelle il s'assure que les élèves ont bien l'intelligence de ce qu'ils disent, et qu'ils ont retenu les explications données avant l'étude.

On exige la récitation textuelle du catéchisme diocésain, des définitions, des morceaux choisis et des principes de sciences. Une récitation presque textuelle est nécessaire quand il s'agit des sommaires d'histoire.

Toutes les récitations doivent être faites d'une voix modérée, sur un ton naturel, sans hésitation, interruption ou redites. Si l'enfant qui récite semble avoir hâte d'en finir, et bredouille le texte sans s'écouter lui-même, on lui imposera de parler avec netteté et avec une lenteur suffisante. S'agit-il d'un fragment d'auteur classique, prose ou vers, l'élève doit donner à la récitation le ton convenable et parfois le geste expressif. (Cette question sera traitée dans la IIIe Partie.)

## II. — CORRECTION DES DEVOIRS

De la part du professeur, corriger un devoir, c'est l'annoter et en signaler les fautes ; de la part de l'élève, c'est substituer une rédaction exacte à une autre, jugée défectueuse. La correction est écrite ou orale, individuelle ou collective.

**Correction écrite et individuelle, par le maître.** — L'importance de la correction des devoirs par le maître n'est pas

discutable : elle attire l'attention de l'enfant sur les fautes qu'il a faites et donne à son travail la sanction qu'il mérite. Sans ce contrôle, beaucoup d'élèves s'appliqueraient peu ; sûrs de l'impunité, ils chercheraient même à esquiver le plus de devoirs possible, et ainsi la négligence du professeur deviendrait pour l'écolier comme une invitation à la paresse. On peut encore ajouter que non seulement la régularité et l'application à corriger les devoirs tiennent une classe en haleine, mais qu'elles produisent sur les familles la meilleure impression en faveur de l'école.

Cependant il n'est pas possible d'astreindre un maître, seul dans sa classe, à visiter en les annotant chaque jour les cahiers de quarante élèves : à raison d'un minimum de trois minutes par cahier, et de deux cahiers par élève, on arriverait à un travail supplémentaire de quatre heures. Le pourrait-il d'ailleurs, ce maître a beaucoup mieux à faire en préparant ses leçons. Ce surcroît de fatigue n'est guère proportionné au profit qu'on en retire, car il est d'expérience que les jeunes enfants lisent peu les annotations marginales dont on remplit parfois tous leurs cahiers.

Le maître corrige hors de la classe et par écrit les compositions françaises ; cela est indispensable [a]. Chaque jour il visite et annote sérieusement un nombre donné de cahiers, en sorte que tous les élèves subissent chaque semaine ce contrôle ; puis il en examine quelques autres appartenant à des enfants qui ont un besoin spécial d'être suivis : cela suffit pour stimuler l'ardeur générale. Il va sans dire que le professeur n'annonce pas l'ordre dans lequel les cahiers seront levés.

De plus, le maître peut visiter rapidement tous les cahiers chaque jour, au commencement de la classe ou pendant l'écriture : pour cela, il les fait ouvrir à la page du dernier devoir ; il passe dans les bancs, marque une note et distribue des bons points. Il est nécessaire que le Frère Directeur, l'Inspecteur ou le Frère Préfet fassent aussi de fréquentes *visites*

---

[a] Nous donnerons sur ce sujet des explications suffisantes dans la méthodologie de la composition française.

*de cahiers*, pour s'assurer qu'ils sont bien tenus et bien corrigés.

*Comment procéder à la correction des devoirs écrits.* — Puisque le maître ne corrige chaque jour qu'un nombre restreint de devoirs, rien ne l'empêche de s'en acquitter avec précision et de la manière suivante : il souligne les fautes, signale en marge les meilleurs passages et quelques-uns des plus défectueux ; il apprécie le travail et l'application par une note ou une double note accompagnée d'une brève annotation. Avant de rendre les cahiers, il donne son appréciation générale sur la manière dont le devoir a été fait. Pour corriger les fautes qui leur ont été signalées, les élèves attendent qu'on ait procédé à l'explication orale du devoir.

Faut-il exiger que les devoirs mal faits soient recommencés? — S'il y a mauvaise volonté évidente et persistante, on peut faire recommencer une partie du devoir, et l'élève puni s'acquitte de ce travail à la *retenue*. Parfois l'on dit à un enfant d'ailleurs rempli de bonne volonté, mais qui a manqué un devoir : « Vous en recommencerez telle partie, non comme une punition, mais pour me prouver que vous avez compris les explications données pendant la correction » ; l'élève rédige ce nouveau devoir en classe ou dans la famille. Avouons cependant que cela n'est guère possible pour beaucoup d'écoles.

**Correction orale et collective**[a]. — Il est indispensable de faire en classe la correction orale et collective des devoirs. Au point de vue pédagogique, cette correction vivante et personnelle est la meilleure ; au point de vue pratique, elle est souvent la seule possible. Les difficultés sont expliquées au tableau noir par le professeur et les élèves qu'il y envoie. Par ses questions, il provoque tous les écoliers à corriger les fautes signalées et à rappeler ainsi les règles et les connais-

---

[a] La correction orale dont il est ici question diffère de celle qui se fait *immédiatement après chaque petit exercice*, phrase ou problème, exécuté par le procédé collectif écrit (p. 384) ; elle a lieu seulement après que le devoir est rédigé en entier.

sances diverses exposées dans les leçons antérieures : c'est un des exercices les plus animés et les plus éducatifs. Pendant ce temps, la correction écrite est faite par chaque élève sur son propre cahier ou sur celui de l'un de ses condisciples, si l'on adopte le procédé de correction mutuelle par le changement des cahiers.

Les *exercices de grammaire* sont corrigés oralement ; quelques-uns, les plus difficiles, sont écrits au tableau. Pendant que les écoliers rectifient leur travail, le maître demande l'explication des règles qui ont dû être appliquées. La correction terminée, un enfant relit tout le devoir et le professeur ajoute quelques explications complémentaires, s'il le juge utile.

Les *exercices de lexicologie* sont corrigés de la même manière, mais presque toujours oralement. La *composition française* est corrigée au tableau noir, de la manière qui sera indiquée dans la III^e^ Partie.

La correction au tableau noir convient surtout aux *exercices de mathématiques* et aux *problèmes de sciences physiques*. Un élève écrit au tableau les données, avec les abréviations conventionnelles, puis il résout le problème et fait les calculs, en adoptant la même disposition que sur le cahier. S'il se trompe dans la solution, on le fait aider par ceux de ses condisciples qui ont aperçu la faute commise, ou par ceux dont on veut stimuler l'attention. Tous les élèves corrigent leur propre solution, d'après celle qui vient ainsi d'être approuvée.

Pour la *dictée* on procède selon l'une des méthodes suivantes :

I. — On fait corriger la dictée sur le cahier par l'élève même qui l'a écrite, et on l'invite à écrire de nouveau, en marge par exemple, les mots qu'il a mal orthographiés une première fois. Remarquons que des dictées ainsi corrigées ne sauraient entrer en ligne de compte dans les compositions.

II. — Dans un grand nombre de classes, on confie la correction de la copie d'un écolier à un *concurrent*, qui doit, ou marquer d'un trait les mots mal orthographiés, ou les corriger

avec soin et propreté. Après l'épellation de la dictée, l'élève auquel appartient le cahier écrit en marge les mots où il a fait des fautes.

Parfois, on divise la classe en *camps rivaux*, et on totalise les fautes après chaque dictée ou à la fin de chaque semaine. Il y a, dans ces procédés, une garantie pour le sérieux de la correction, et un stimulant pour l'émulation ; mais il faut prendre des précautions afin que la concurrence ne se change pas en animosité et n'excite pas, contre les élèves plus faibles en orthographe, des sentiments de malveillance.

III. — Sans établir de concurrents ni de camps rivaux, on peut faire corriger le cahier d'un élève par un autre élève, en ayant soin de changer souvent les correcteurs, si l'on tient compte du nombre des fautes pour en constituer les éléments d'une composition. De préférence, on fera corriger les dictées des premiers par les derniers : ceux-ci éprouveront moins de difficulté et ils auront devant les yeux une copie qui, pour eux, est déjà un modèle ; ceux-là corrigeront mieux et plus exactement.

IV. — *Avec les commençants*, la correction de la dictée par la seule épellation cause une notable perte de temps et demeure presque infructueuse. Dès la première faute qu'il corrige, le débutant ne suit plus l'épellation, préoccupé qu'il est du mot à écrire avec une orthographe correcte ; pendant ce temps, l'épellation est continuée et il devra peut-être laisser une ligne non corrigée pour reprendre le courant de l'exercice.

L'orthographe étant surtout affaire de coup d'œil chez les jeunes enfants, on pourra procéder avec eux de la manière suivante, afin que le souvenir graphique des mots dont ils se sont formé l'image pendant la dictée ne les amène pas à faire, par la suite, une série de fautes. Pendant que les élèves font la dictée sur leurs cahiers, un enfant l'écrit sur un tableau voilé, ou tourné de manière que ses condisciples ne voient pas comment il orthographie les mots. Quand le tableau est rempli ou la dictée finie, on accorde quelques instants pour la revision du travail ; les élèves posent leur plume, et le tableau ayant été découvert ou retourné, le maître pro-

cède à l'explication raisonnée du texte. Ensuite, tous les élèves corrigent leur propre dictée, selon le modèle écrit au tableau.

Aux cours moyen et supérieur, on n'épelle pas les mots très connus ; de plus, et pour diminuer autant que possible la passivité des élèves, on leur fait parfois expliquer par écrit, et en manière de devoir, pourquoi il y a une faute à tels ou tels mots désignés, et ils ajoutent ce petit travail à la suite de la dictée.

**Correction mutuelle par changement de cahiers.** — Un grand nombre de devoirs, non toutefois dans les classes de commençants, peuvent être corrigés par changement de cahiers. Ce procédé présente cet avantage que les fautes sont signalées avec une grande exactitude et que la fraude est rendue plus rare. Il est bon cependant de n'en pas user toujours, mais de s'en rapporter à la loyauté des élèves ; le maître n'est pas dispensé pour cela d'exercer un contrôle efficace par une rapide visite des cahiers.

Le changement des cahiers peut se faire entre camps rivaux, ou de table à table, ou chacun avec son voisin et les extrêmes ensemble, ou encore entre concurrents de compositions, c'est-à-dire que le premier en orthographe, par exemple, change avec le second, le troisième avec le quatrième, et ainsi de suite.

**Mise au net des devoirs.** — La mise au net des devoirs ne saurait être adoptée pour la plupart des spécialités : c'est généralement temps perdu. Elle est usitée avec les jeunes enfants pour la dictée, les exercices de grammaire et la rédaction. Au cours moyen, elle ne s'applique guère qu'à la rédaction, à certaines phrases de la dictée où les élèves auraient fait plusieurs fautes, et aux mots d'orthographe d'usage qu'ils ont mal écrits.

En certaines écoles, on fait recopier les meilleurs devoirs, surtout en composition française, sur le cahier d'honneur de la classe, afin de les conserver.

## III. — COMPOSITIONS

Les compositions sont des exercices écrits destinés à stimuler les écoliers, en leur donnant un classement et des récompenses. Elles diffèrent des devoirs ordinaires en ce qu'elles embrassent ou peuvent embrasser un plus grand nombre de questions antérieurement étudiées, puis en ce qu'elles sont faites en un temps maximum déterminé, le même pour tous les élèves.

**Utilité des compositions.** — Il semble superflu d'établir l'utilité des compositions ; cependant on l'a contestée au point même de les dire dangereuses et immorales, comme développant la suffisance et donnant l'habitude de ne considérer que le succès. Sous prétexte que les compositions peuvent exciter l'émulation jusqu'à la rivalité, et décourager les enfants que leur faiblesse semble vouer aux dernières places, on a demandé qu'elles ne soient jamais l'occasion de comparaisons entre condisciples, c'est-à-dire que les résultats n'en soient pas proclamés, et même qu'ils ne soient appréciés que par des notes générales : *très bien*, *bien*, etc. Ce système est excessif. Pour que personne ne s'enorgueillisse ou ne se décourage, il suffit que le maître ne loue pas les premiers parce qu'ils sont premiers, et ne blâme ou ne punisse pas les derniers parce qu'ils sont derniers, mais qu'il juge les uns et les autres d'après leur application et leurs progrès personnels. Les compositions sont un précieux stimulant pour l'activité de l'enfant, si, comme de tout autre procédé, on en use sagement ; de plus, elles sont indispensables à la répartition des prix attribués, à la fin de l'année scolaire, aux premiers élèves pour chaque spécialité.

**Remarques pratiques.** — Il y a lieu de rappeler quelques remarques relatives à la fréquence des compositions et à la manière, soit de les donner, soit de les corriger.

*Fréquence des compositions.* — Le vrai but des compositions étant de provoquer de courageux efforts pour la revision

du programme scolaire, c'est une erreur de les multiplier dans une même spécialité, alors que les élèves n'ont presque pas reçu de leçons nouvelles. Avec les jeunes enfants et au cours moyen, une composition par semaine, en orthographe et en arithmétique, est utile ; on y ajoute chaque mois une composition sur chacune des autres matières enseignées. Avec des jeunes gens, une composition mensuelle sur chaque spécialité semble une mesure suffisante. Nous ne considérons pas comme composition, mais comme devoir, l'exercice hebdomadaire de rédaction ou de composition française. Il en est de même d'un travail très court que le maître donnerait à la fin d'une classe, travail de quelques lignes, rapidement corrigé, et récompensé de suite par des bonnes notes : c'est une manière de s'assurer que les élèves ont bien suivi la leçon.

*Comment donner les compositions.* — Une composition doit renfermer plusieurs questions d'inégale difficulté, afin que les élèves faibles puissent au moins en traiter une partie et que les élèves plus intelligents aient l'occasion de révéler leur supériorité. Les questions sont toutefois en nombre restreint, car il convient qu'à chacune l'élève réponde par un développement de plusieurs phrases, et non par une date, un mot, une formule. On peut sans doute poser en histoire, en géographie, en sciences, des questions sur les dates, les nomenclatures et les formules, mais une composition sérieuse n'est pas uniquement un exercice de mémoire. Enfin, il faut donner aux écoliers un temps suffisant pour rédiger avec soin le travail, en disposer les parties avec goût, tracer les figures ou les croquis avec netteté et, chose parfois négligée, écrire correctement et sans fautes d'orthographe.

*Comment corriger les compositions.* — Une composition devrait toujours être corrigée par le professeur qui l'a donnée. S'il y avait une réelle impossibilité, on la ferait corriger par changement de copies, en prenant des précautions pour rendre très difficiles les tricheries ; puis on s'assurerait, par l'examen de quelques feuilles, que la correction a été sérieuse. Mais il est très regrettable d'être parfois réduit à ce moyen dans les classes, car on est conduit, par le fait même, à ne poser

guère que des questions amenant des réponses dites « de mémoire », au grand détriment de la formation intellectuelle des élèves. Du moins est-il indispensable que toutes les compositions qui réclament des annotations et des appréciations soient corrigées par le maître lui-même. Un nombre de points a dû être assigné pour chaque question ; au total on en retranche quelques-uns, si la copie est peu soignée et mal orthographiée.

Il est nécessaire que toutes les compositions soient rendues aux élèves, après avoir été corrigées, non seulement pour que les résultats soient ainsi justifiés à leurs yeux, mais surtout pour que les annotations deviennent profitables. En effet, on ne s'est pas contenté de marquer une note sur les copies : par des appréciations sobres et précises, on a souligné les passages les meilleurs et indiqué les fautes.

La remise des copies est accompagnée d'un compte rendu général sur la composition et d'une correction orale collective : rien ne saurait dispenser de cet exercice, car seul il apprend aux élèves comment ils auraient dû traiter les questions proposées.

**Camps rivaux.** — Un stimulant très actif pour la préparation des compositions, est la répartition des élèves d'une classe en deux camps rivaux qui luttent l'un contre l'autre dans une spécialité donnée. Pour former les camps avec justice, le professeur dresse et fait tirer au sort deux listes contenant un même nombre d'élèves d'égal développement intellectuel, c'est-à-dire qu'il inscrit autant d'élèves « faibles » et d'élèves « forts » sur les deux listes rivales. Après chaque composition, on proclame vainqueur le camp qui a le moins de fautes ou le plus de points (en total ou en moyenne). Le professeur peut traduire la situation respective des deux camps par des graphiques ou diagrammes qu'il expose en classe ; dans ce cas il adopte une moyenne uniforme pour toutes les compositions de la même spécialité.

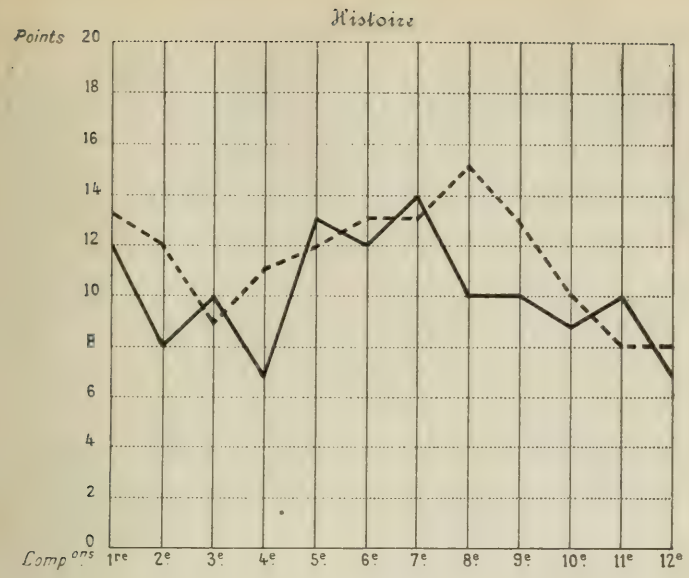
Histoire
Points
20
18
16
14
12
10
8
6
4
2
0
Compons
1re
2e
3e
4e
5e
6e
7e
8e
9e
10e
11e
12e

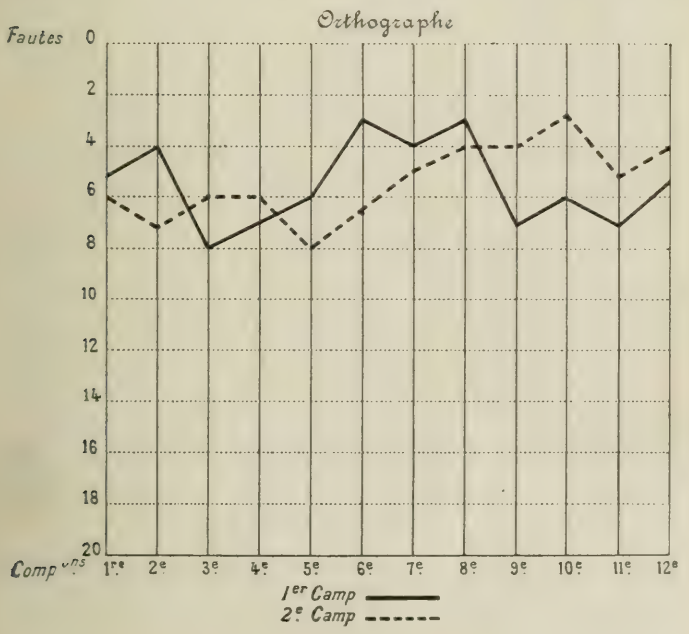
Orthographe
Fautes
0
2
4
6
8
10
12
14
16
18
20
Compons
1re
2e
3e
4e
5e
6e
7e
8e
9e
10e
11e
12e
1er Camp
2e Camp

**Concours entre classes.** — Les classes qui concourent entre elles appartiennent ou à des écoles différentes, ou à la même

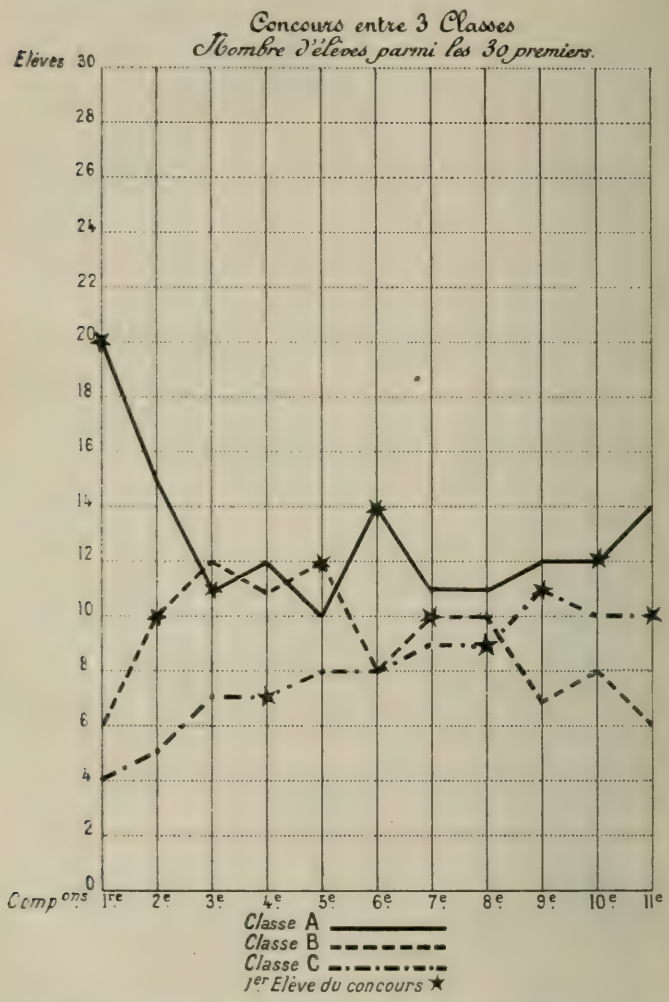


école, si le nombre des élèves est assez considérable pour nécessiter l'organisation de *classes parallèles*.

Ces concours peuvent exciter une ardente émulation au tra-

vail ; mais leur influence n'est vraiment salutaire qu'aux conditions suivantes : 1° que les questions proposées exercent surtout la réflexion et non exclusivement la mémoire des enfants ; 2° qu'elles soient une revision sérieuse du programme ; 3° que les compositions, annotées avec soin par les correcteurs, soient rendues aux élèves, puis expliquées dans les classes.

Les diagrammes sont très utiles pour figurer les résultats des concours entre classes ou entre écoles (p. 400).

## IV. — EXAMENS

Les examens que subissent les élèves sont *intérieurs*, c'est-à-dire organisés dans l'école et par l'école elle-même, ou *publics*, c'est-à-dire présidés par un jury qui lui est complètement étranger.

**Examens intérieurs.** — Les examens intérieurs sont trimestriels, bitrimestriels ou mensuels ; ils sont plus fréquents pour les jeunes enfants.

Les résultats qu'un directeur d'école peut attendre d'un bon système d'examens sont considérables, s'il est bien appliqué : le souci de réussir dans les compositions écrites et de répondre aux questions de l'examen oral maintient parmi les élèves une grande ardeur au travail pendant la période de préparation ; la présence de professeurs étrangers à la classe, parmi les examinateurs, fait acquérir aux enfants de l'assurance et les dispose à se moins troubler devant les jurys ; enfin les examinateurs jugent non seulement les progrès des enfants, mais la méthode des maîtres auxquels ils peuvent donner des avis très utiles.

Il est d'usage, dans certaines maisons, d'instituer en juillet des examens généraux, ou *examens de passage*, qui servent à fixer la liste des élèves pouvant, à la rentrée suivante, être changés de classe ; ils consistent surtout en épreuves écrites.

**Examens publics.** — Les examens publics doivent être, pour les élèves, l'aboutissement normal des études. Si les programmes sont bien répartis entre les classes, s'ils sont ensei-

gnés avec soin dans chacune et si les enfants ne « sautent » pas de classe, surtout dans les premières, l'examen final ne nécessite pas un « chauffage » excessif, fort préjudiciable à l'enseignement.

La perspective d'un examen à subir devant un jury, officiel ou non, et l'espoir de conquérir un diplôme, si modeste soit-il, stimulent singulièrement les écoliers, surtout à une époque de l'année où la température et la fatigue les portent à l'indolence. Il ne serait peut-être pas téméraire d'ajouter que, si le programme de l'examen est bien conçu, cette sanction exerce parfois une heureuse influence sur l'enseignement des professeurs, qu'elle circonscrit en des limites déterminées. Mais un résultat opposé se produit, quand on sacrifie aux chances de l'examen la formation intellectuelle des élèves et quand on présente devant les jurys des candidats trop jeunes. La préparation à un examen sérieux est donc un excellent objectif à proposer aux élèves, mais à la condition qu'elle ne soit ni hâtée, ni hâtive. De plus il ne faut pas, sous prétexte de concours et d'examens publics, négliger les dernières divisions d'une classe pour s'attacher trop exclusivement à la préparation de quelques candidats.

## CHAPITRE VII

### PRÉPARATION DES LEÇONS

Pour le maître, l'étude des modes, des méthodes et des procédés d'enseignement est avant tout une étude pratique, car elle a pour fin de le disposer à bien donner la leçon.

Toute leçon doit présenter un enseignement précis, logiquement ordonné, circonscrit à un sujet déterminé et adapté à l'avancement actuel des élèves qui la reçoivent. Qu'il soit indispensable de préparer les leçons, cela ne fait de doute pour personne : seules les leçons bien préparées sont claires, intelligibles et intéressantes pour les enfants qui les écoutent, parce que rien n'y est laissé à l'imprévu. Au contraire, les

leçons improvisées manquent de précision et de netteté ; elles s'engagent souvent en des digressions inutiles, tandis qu'elles perdent de vue, du moins en partie, l'objet principal qu'il aurait fallu exposer. Tant vaut la préparation habituelle des leçons, tant vaut l'enseignement.

La préparation des leçons est générale et éloignée, ou spéciale et immédiate.

## I. — PRÉPARATION GÉNÉRALE ET ÉLOIGNÉE

La *préparation générale et éloignée* des leçons ne consiste pas, pour un maître, à en prévoir longtemps à l'avance les détails les plus circonstanciés, mais à se disposer par des études assidues à bien accomplir ses devoirs de professeur. Chez nous, cette préparation comprend :

1° Les études et les lectures faites par le jeune religieux durant son séjour dans les maisons de formation, études et lectures qu'il continue pendant tout son professorat, afin d'entretenir et d'accroître chaque jour son savoir ; 2° le choix judicieux des ouvrages pour le maître et des manuels destinés aux élèves ; 3° la revision des questions portées au programme de la semaine ou du mois ; 4° la lecture méditée d'ouvrages pédagogiques et en particulier l'étude des procédés qui ont reçu l'approbation d'hommes compétents ; 5° l'échange des idées et des vues entre confrères, par le moyen des conférences de pédagogie ; 6° le groupement des objets qui constituent le matériel de l'enseignement (spécimens du musée scolaire, plantes d'un herbier, gravures pour collections, etc.).

De la maison de formation, le jeune maître a dû emporter, avec des connaissances professionnelles et le diplôme qui les constate, la conviction que l'étude est pour lui, après les exercices religieux, le premier des devoirs d'état. Enseigner la jeunesse fut toujours une tâche difficile ; elle s'aggrave à mesure que les transformations sociales et la diffusion de l'instruction font pénétrer dans le peuple des connaissances multiples auxquelles il demeura longtemps étranger. Or les heures dont disposent la plupart des Frères sont restreintes et morcelées ; raison de plus pour n'en rien perdre et pour

avoir toujours quelque étude ou quelque lecture commencée, à laquelle ils reviennent et se consacrent avec attention dès qu'ils en ont le loisir.

Prévoir huit, quinze jours, un mois à l'avance, le sujet et les détails les plus importants des leçons à donner, est une précaution très sage. La réflexion et les lectures ajoutent à ces premières esquisses ; et des leçons ainsi lentement élaborées sont en général mieux coordonnées dans leur ensemble et mieux étudiées dans les détails, que si elles avaient été préparées en une seule fois. D'autre part, il arrive parfois que des occupations urgentes et fortuites nous enlèvent une partie du temps réservé à la préparation immédiate de la classe ; combien les élèves en souffriraient si le maître se présentait à eux sans autre préparation que ses connaissances générales. Un professeur avisé répartit donc en tâches quotidiennes le programme de chaque examen, il prépare le sujet des compositions, les textes à faire apprendre ; mais il laisse à la préparation immédiate la rédaction définitive du plan des leçons et le choix des devoirs qui en seront l'application.

Le savoir, même accru par un labeur constant, est loin de suffire à un professeur ; il y faut joindre le savoir-faire, c'est-à-dire l'habileté professionnelle à communiquer la science. Ce savoir-faire, que rien ne supplée, s'acquiert par l'expérience personnelle, par des efforts constants, un continuel désir de progrès, et de sérieuses *études pédagogiques*. Ces études sont nécessaires au professeur comme le sont les études spéciales au praticien qui veut se tenir au courant des progrès de la science. Mais on ne lit pas un ouvrage de pédagogie comme on lirait une revue, un livre d'histoire ou de voyages ; c'est par la réflexion qu'on en pénètre la doctrine, qu'on en apprécie les procédés et qu'on en recherche l'adaptation possible à la classe qu'on dirige. Un maître qui aurait soin de conserver, par des analyses et des extraits, le meilleur de ce qu'il a lu en ce genre, se formerait un recueil d'une inappréciable utilité.

Dans cette étude, les maîtres sont aidés par les entretiens pédagogiques dans lesquels le Frère Directeur rappelle les principes de méthodologie et d'éducation, signale ce qui lui

paraît devoir être amélioré ou réformé, et donne les avis utiles, selon la nature des classes, l'époque de l'année scolaire ou le caractère particulier des enfants de la région.

**Conférences pédagogiques.** — La conférence pédagogique est un débat institué entre plusieurs professeurs qui, sous la présidence d'un maître très expérimenté, discutent des questions relatives à l'éducation ou à l'instruction. Entre autres avantages, la conférence pédagogique présente les suivants : fournir aux maîtres l'occasion de s'entretenir de questions professionnelles et de mettre en commun les idées, les procédés et les industries qui leur réussissent le mieux ; renouveler en chacun l'ardeur pour l'accomplissement de ses devoirs d'état, ardeur que la monotonie même des occupations tend à ralentir chaque jour ; permettre au président de ces réunions de donner les conseils qu'il juge opportuns. Le bon fonctionnement de la conférence exige qu'elle soit dirigée par un homme d'intelligence assez ouverte pour accueillir toutes les vues justes et pratiques, et d'expérience assez sûre pour ne laisser personne s'égarer en des nouveautés hasardeuses et non justifiées.

La conférence comprend ordinairement la lecture d'un mémoire sur un sujet proposé à l'avance, la discussion de ce mémoire et une leçon pratique. Le secrétaire de la réunion consigne dans un procès-verbal l'analyse du travail présenté, une appréciation sur la leçon pratique, et ce qui lui a paru le plus essentiel dans la discussion.

Le *mémoire pédagogique* est une composition dont l'ordonnance doit être didactique, et la forme littéraire et simple. Son principal mérite est la justesse des aperçus et le caractère pratique des conclusions. Après qu'il a été lu, une discussion courtoise s'engage, dans laquelle chacun émet son opinion en toute liberté, indique ce qui lui semble particulièrement heureux dans le travail, ainsi que les points sur lesquels il n'est pas d'accord avec l'auteur. Celui-ci défend son opinion, si les arguments de ses adversaires ne le convainquent pas ; le président résume ensuite les observations et formule son propre jugement.

Bien que ce soit à tour de rôle que les professeurs lisent un mémoire dans les conférences successives, aucun n'est cependant dispensé, sans raisons valables, de rédiger chaque fois un travail sur le sujet imposé et de le transmettre au président à une date déterminée ; cela est utile pour que tous s'intéressent à la discussion générale et qu'elle ne s'égare pas en des considérations vagues. Les différents mémoires sont annotés, et parfois on en lit, durant la conférence, les meilleurs passages.

La *leçon pratique* consiste en une leçon *modèle* préparée à loisir sur un sujet donné, et adaptée à une classe déterminée. Ex. : « *Donner au cours élémentaire une leçon sur les lettres à jambages. — Donner au cours moyen une leçon sur les mesures de capacité. — Donner au cours moyen une leçon sur la perspective à vue des corps cylindriques. — Donner au cours supérieur une leçon sur la Restauration.* »

Après la leçon, s'engage une discussion analogue à celle dont il vient d'être parlé.

Voici un plan de cette discussion méthodique, pour les leçons données dans les conférences de pédagogie.

**Sujet de la leçon.**

1° La question a-t-elle été nettement délimitée ?

2° Comment a-t-elle été rattachée aux leçons précédentes ?

3° A-t-elle été bien divisée ? Le développement des divers points a-t-il été mesuré à leur importance relative ?

4° Les développements ont-ils été exacts et suffisants ?

5° Comment la leçon donnée prépare-t-elle la suivante ?

**Forme de la leçon.**

1° La marche suivie était-elle méthodique ?

2° Quels procédés intuitifs ont été employés ? Ont-ils été judicieusement choisis et sagement appliqués ?

3° Quel usage a-t-on fait du tableau noir ? Ce qu'on y a écrit était-il bien disposé ?

4° De quels autres procédés d'exposition, d'application ou de contrôle s'est-on servi ?

5° Comment appréciez-vous les exercices d'application faits ou prescrits ?

**L'interrogation.**

1° Quelle importance a-t-on donnée aux interrogations? à quel moment ont-elles été faites ?

2° Les interrogations étaient-elles appropriées au sujet, bien enchaînées, simples, correctes, précises, concises et variées ?

3° Dans quel ordre et sur quel ton le maître a-t-il interrogé ? Laissait-il aux élèves le temps suffisant pour réfléchir avant de répondre ?

4° Le maître a-t-il exigé des réponses vraies, directes, claires, correctes ?

5° Les réponses étaient-elles polies et formulées sur le ton de la conversation?

**Le maître pendant la leçon.**

1° La tenue du maître était-elle digne ? marquait-elle l'assurance et l'énergie ?

2° Sa diction était-elle claire, correcte et variée ?

3° Sa vigilance a-t-elle été active, calme et constante ?

4° Le maître a-t-il profité des occasions qui s'offraient à lui, pour donner à ses élèves un bon conseil, pour leur rappeler un bon exemple, pour faire appel à leurs sentiments les plus élevés, pour les exciter à la vertu ?

5° S'il a fait quelque réprimande ou imposé quelque pénitence, appréciez-en l'opportunité, la nature ainsi que la manière.

**Les élèves pendant la leçon.**

1° Les élèves ont-ils été attentifs ? A quoi faut-il attribuer leur attention ou leurs distractions ?

2° Ont-ils trouvé, surtout les plus jeunes, une légitime satisfaction à leur besoin d'activité ?

3° Quelles facultés ont été spécialement exercées chez les élèves ?

*Nota.* — Ce questionnaire n'est pas applicable dans son entier pour chaque leçon pratique : on fait un choix parmi les divers points qu'il renferme.

## II. — PRÉPARATION SPÉCIALE ET IMMÉDIATE

La *préparation immédiate* d'une leçon consiste à s'en occuper exclusivement, pour la donner le jour même ou à une époque très prochaine. Cette préparation est dite aussi *spéciale,* parce qu'elle porte sur un sujet en particulier ; *quotidienne*, parce

qu'une leçon, fût-elle prête depuis longtemps, doit être revue au moment d'entrer en classe.

Pour bien préparer une leçon, suffit-il de parcourir des yeux le livre dont les élèves se servent, afin d'y trouver comme une idée générale des explications à présenter et des questions à faire? Non, car la leçon manquerait d'intérêt. Suffit-il de lire dans un ouvrage étendu le développement du manuel? Non, car ensuite on ferait peut-être une causerie sans portée précise. Il faut encore prévoir le sujet avec toutes ses divisions et leur développement, les procédés à employer et les devoirs d'application à prescrire, afin d'exciter chez les élèves l'intérêt et l'activité intellectuelle. En un mot, préparer une leçon, c'est, pour le maître, la méditer si bien qu'il la fasse en quelque sorte vivre d'avance dans son intelligence, sa mémoire et son imagination.

Rien ne saurait dispenser un maître de cette préparation quotidienne : ni les connaissances acquises, ni le caractère même très élémentaire de la question à traiter, ni la facilité d'élocution, ni l'emploi de manuels excellents ou de directoires spécialement rédigés pour le professeur. Lorsque l'enseignement est bien préparé, le maître commence sa leçon avec joie ; il y apporte la sûreté qui convainc et l'animation qui entraîne ; il a si bien disposé, coordonné, simplifié le sujet pour l'auditoire, que les élèves écoutent avec plaisir, comprennent avec facilité, et sont gagnés à celui qui sait ainsi leur rendre la science attrayante. La préparation est-elle insuffisante, le maître entre en classe inquiet, hésitant ; il parle sans ordre ni méthode ; il enseigne sans goût ni énergie ; il s'attarde à des idées secondaires, si le développement lui arrive abondant à l'esprit, et néglige l'essentiel parce qu'il ne l'a pas prévu ; il se perd en digressions inutiles et questionne au hasard ; il s'impatiente et fatigue les enfants, qui s'abandonnent aux distractions, à l'ennui, à la dissipation : de là, des menaces intempestives et des répressions regrettables. Dans les deux cas, la leçon vaut ce qu'elle a coûté[a].

---

[a] « La prudence exige d'un maître qu'il se prépare avec soin, avant de donner chaque leçon à ses écoliers. Il faut en effet qu'il se rappelle exac-

**Méthode pour la préparation des leçons.** — La préparation immédiate des leçons est à la fois morale, intellectuelle et matérielle.

La *préparation morale* est une sorte d'examen par lequel le maître s'interroge lui-même sur son propre enseignement dans telle spécialité, sur les difficultés qu'il y éprouve et les efforts qu'il a faits pour les vaincre ou les tourner, sur l'attention des enfants et les moyens d'éveiller leur activité intellectuelle pendant la leçon.

La *préparation intellectuelle* ou *didactique* s'attache au sujet de la leçon et à la manière de l'exposer, c'est-à-dire au fond et à la forme de l'enseignement. Quant au sujet, elle précise son étendue, ses limites et ses divisions, par la rédaction d'un *plan;* quant à la forme, elle détermine les procédés ou industries pédagogiques dont on fera usage, étant donnés la question à traiter, l'âge des élèves et leurs dispositions intellectuelles; elle prévoit aussi les principales questions à poser, car une bonne interrogation ou catéchisation socratique est chose assez difficile. Avec les commençants, cette préparation porte spécialement sur la forme, puisque l'habileté du maître

---

tement les principes qui peuvent aisément échapper à la mémoire et dont l'oubli occasionnerait de graves méprises ; il faut qu'il cherche des raisons pour appuyer ces principes, qu'il les rassemble avec discernement et avec choix, et qu'il ne saisisse pas au hasard tout ce qui s'offrirait dans une lecture rapide et peu réfléchie ; il faut qu'il donne de la clarté, de l'ordre, de l'arrangement à ses discours, pour en faciliter l'intelligence et écarter l'embarras que la confusion et le désordre produiraient infailliblement dans les esprits ; il faut enfin qu'il se mette en état de s'exprimer avec la dignité, la décence, la clarté, qui conviennent à l'enseignement, sans lesquelles ce qu'il dit excite souvent l'ennui, le dégoût et quelquefois le mépris de ceux qui l'écoutent. Cela demande évidemment une préparation et du travail, et si, en négligeant l'un et l'autre, on attend que Dieu y suppléera par un secours extraordinaire, cette attente ne ressemble-t-elle pas plus à celle d'un homme qui tente Dieu, qu'à la sécurité de celui qui se confie justement en sa bonté et en son pouvoir? » *Douze Vertus d'un bon Maître*, p. 42-44.

— « Les maîtres se prépareront chaque jour avant de donner les leçons, afin d'en prévenir les difficultés, soit pour eux, soit pour ceux qui les reçoivent, ainsi que la manière de les faire recevoir avec plus de fruit. Leur embarras en ferait faire peu de cas, ferait soupçonner de l'incapacité ; il dégoûterait de la pension et d'une instruction si mal faite. » *Conduite pour les Pensions*, Manuscrit, nº 42, p. 42.

consiste surtout à trouver le chemin de ces jeunes intelligences et à rendre faciles les notions élémentaires qu'il leur présente.

La *préparation matérielle* d'une leçon consiste à disposer le matériel scolaire dont on aura besoin et, s'il s'agit d'une leçon de chimie ou de physique, à prendre les moyens de réussir les expériences. C'est nuire à la discipline que de quitter la classe, pour se procurer ce qu'on a négligé d'emprunter avant la leçon, soit au musée scolaire, soit aux collections de l'école ; c'est nuire à sa propre autorité que de s'exposer à des insuccès au cours des expériences, faute de les avoir préparées.

Voici, disposées en tableau synoptique, les principales questions relatives à la préparation des leçons :

**Préparation morale.**

1. Ai-je été satisfait de la manière dont j'ai donné ma dernière leçon ? Ai-je veillé sur mes défauts habituels (langage, tenue) ? Me suis-je tenu à la portée des enfants ? Y a-t-il eu perte de temps ?
2. Ai-je été satisfait des élèves ? Si leur attention a fléchi, à quoi l'attribuer ? Ont-ils été questionnés suffisamment (interrogations socratiques et interrogations de contrôle) ? Ont-ils eu à rédiger un devoir d'application ? Comment s'en sont-ils acquittés ?

**Préparation intellectuelle.**

1. Quel sujet dois-je traiter ?
2. Comment le mettre à la portée des élèves auxquels je m'adresse ? Quel temps puis-je consacrer à la leçon, et conséquemment, dans quelles limites dois-je me tenir ?
3. Quelles sont les grandes divisions (2 ou 3) du sujet ? Par quelles idées secondaires (2 ou 3) chacune sera-t-elle exposée ?
4. Comment rattacherai-je cette leçon à la leçon précédente ? Comment fera-t-elle pressentir la suivante ?
5. Quelles conclusions théoriques, pratiques ou morales puis-je tirer du sujet ?
6. Quelle part ferai-je à l'intuition sensible ?

**Préparation intellectuelle** *(suite).*

7. Quelle part à l'exposition dogmatique et à l'interrogation socratique ? Quelles seront les principales interrogations ?
8. Quelles sont les difficultés particulières qu'offre le sujet ? Comment les résoudrai-je ?
9. Pendant la leçon, puis-je naturellement faire appel aux sentiments les plus élevés de l'âme ?
10. Quels devoirs seront l'application de la leçon ?

**Préparation matérielle.**

1. Matériel d'intuition ; plan à écrire au tableau noir.
2. Expériences à préparer.
3. Objets à distribuer.

**Plan des leçons.** — La préparation morale de la leçon est un exercice mental ; mais la préparation intellectuelle est un exercice écrit. Pourquoi, dira-t-on, rédiger des plans de leçons alors que les manuels dont se servent les élèves contiennent, divisée en chapitres, la suite des questions à enseigner ? N'est-ce pas « défaire pour refaire ? » — Oui ; mais les manuels les mieux faits ont besoin d'une adaptation à la classe et à la leçon actuelle; puis ce travail de dissection, de reconstitution et d'assimilation est pour vous, professeur, le moyen de rendre personnelle votre leçon. Parce que vous présenterez le sujet d'une manière analogue, mais non identique à celle du livre, vous éviterez la routine ; et parce que vous aurez écrit un plan qui est le vôtre, la leçon sera plus intéressante et mieux donnée : vous y aurez mis quelque chose de vous-même.

Comment établir un plan de leçon ? — Cela dépend des élèves auxquels on s'adresse et de la spécialité que l'on enseigne. Le professeur doit toujours préparer un plan en vue d'ordonner sa leçon, mais ce n'est pas toujours nécessaire de le dicter aux élèves. Ainsi, on ne fait pas rédiger de plans aux commençants ; nous l'avons dit, on cherche surtout à leur présenter des notions sensibles, concrètes et intelligibles. L'enseignement des mathématiques n'exige pas de plans *écrits par les élèves*, si le manuel est très bien composé, parfaitement adapté à la classe, et si le professeur ne s'écarte pas de l'enchaînement des propositions ; mais il faut que l'ordre des

propositions successives soit rigoureux et que, dans chaque démonstration, la suite des idées soit bien celle qu'impose la méthode analytique ou synthétique dont on a fait choix. Il en est à peu près de même dans l'enseignement des sciences physiques. Les plans écrits sont très utiles en histoire, en littérature, dans toutes les questions synthétiques et les leçons de revision. Ces plans, toujours courts, seront d'autant plus travaillés, d'autant plus rigoureux quant à l'ordonnance logique, qu'ils sont destinés à des élèves plus avancés.

Si l'on a composé un plan pour les élèves, à quel moment faut-il le leur donner? Il est utile, ou de l'écrire au tableau, ou de le dicter *avant la leçon*, si l'on choisit la méthode expositive ; *après la leçon*, si l'on procède par interrogations socratiques. On donne les références qui renvoient aux pages du manuel à étudier ; dans les cours supérieurs, on ajoute l'indication des chapitres à consulter dans les ouvrages de la bibliothèque scolaire où les élèves pourront trouver d'utiles développements.

**Résumés de cours.** — Pour la presque totalité des élèves de nos classes, dicter un cours c'est leur faire perdre un temps précieux ; mais rédiger pour son usage propre des résumés de cours est un travail qui s'impose au professeur, car il est indispensable à la préparation des plans. Ces résumés renferment l'analyse de plusieurs ouvrages dont on combine les idées, selon une ordonnance personnelle ; on y introduit les remarques et les modifications que suggère l'expérience de l'enseignement.

Il est matériellement impossible qu'un maître qui donne plusieurs leçons chaque jour en prépare chaque jour et par écrit les résumés ou les plans ; aussi n'est-ce pas ce qu'on lui demande. Mais qu'il s'applique chaque année à la rédaction de résumés ou de plans relatifs à une spécialité, et il sera bientôt muni de notes suffisantes ; il les modifiera selon que ses études, la pratique du professorat ou les variations introduites dans les programmes lui en montreront l'utilité.

Nous terminons cette question de la préparation des

leçons par une série de plans, disposés par ordre de difficulté croissante.

**I.** — *Exercices d'élocution sur « le bois »* (cours élémentaire).

1. Faire rechercher et nommer les objets de l'école, de la maison et de l'église qui sont fabriqués avec du bois : tables, bureaux, fenêtres, armoires, poutres, planchers, lits, chaises, stalles, chaire, etc.

2. Faire nommer les principales espèces de bois dont on s'est servi pour ces divers objets : chêne, sapin, noyer, etc.

3. Faire nommer les corporations d'ouvriers qui ont travaillé pour faire, d'un chêne, d'un sapin ou d'un noyer, une porte, une armoire, une chaise, etc.

4. Faire nommer les principaux instruments dont ils se sont servis.

*Matériel à préparer.* — Spécimens de bois divers, pour en faire comparer le poids, le poli, la couleur, les veines.

*Devoirs.* — Écrire au tableau quelques noms d'arbres, d'objets et d'outils et les faire copier.

**II.** — Donner au cours moyen une leçon d'agriculture élémentaire sur les *légumineuses.*

**Observations.** — *La fleur* : Montrer des fleurs de légumineuses ; faire remarquer leur ressemblance générale avec un papillon au repos, ressemblance qui a fait donner à ces plantes le nom de *papilionacées.*

*La racine* : Montrer les renflements ou nodosités que porte la racine.

*Le fruit* : renfermé dans une gousse.

*L'action de ces plantes sur le sol* : Après avoir semé du blé dans un champ qui a contenu de la luzerne, du trèfle ou du sainfoin (trois légumineuses), les cultivateurs observent qu'il croît plus vert et plus dru.

**Expériences.** — 1° Je dissèque une fleur de légumineuse pour en montrer les parties : l'étendard, les ailes et la carène ; je montre que cette fleur est irrégulière, parce que les parties ne sont pas symétriques entre elles. Je fais remarquer que les étamines, au nombre de dix, sont groupées neuf et une. (J'ai distribué à chacun des élèves une fleur qu'ils dissèquent eux-mêmes.)

2° En prévision de cette leçon, j'ai planté des haricots dans deux pots remplis d'une terre pauvre en éléments azotés. Dans le premier, j'ai mis de l'engrais complet (azoté, potassique et phosphaté) et dans le second, un engrais non azoté ; or, dans les deux

vases, les plantes sont prospères : c'est donc que la plante a puisé dans l'air l'azote qui manquait à l'une des terres.

**Conclusions ou résumé.** — Les papilionacées sont des plantes à fleurs irrégulières... Les principales espèces sont : le trèfle, la luzerne, l'esparcette, la lupuline, les haricots, les pois, les lentilles et les fèves. Cette famille renferme donc des fourrages précieux et des légumes; ce dernier usage lui a fait donner le nom de *famille des légumineuses.* »

Sur les racines, se forment des renflements ou nœuds dans lesquels se développent des organismes ou *bactéries*, qui soutirent l'azote à l'atmosphère pour le faire passer dans la plante et dans le sol qu'elles améliorent ainsi : c'est pourquoi ces plantes sont appelées *améliorantes.*

**Matériel à préparer.** — Quelques tiges complètes de légumineuses (avec fleurs, fruits et racines).

**Devoir à donner.** — Pourquoi le trèfle, l'esparcette et la luzerne sont-ils appelés *papilionacées ?* Dans quels buts divers les cultive-t-on ?

**III.** — Soit à faire, au cours supérieur, un *exercice d'élocution sur la famille du mot « doux ».*

**Trouver la famille du mot.** — C'est en rechercher les dérivés et les composés.

*Racine* : dulcis = doux. *Radicaux* : douc, dulc, dulg. L'*idée dominante* dans tous les mots de cette famille est l'idée de douceur ; l'*idée subséquente* en plusieurs est celle de moyen d'amener la douceur.

*Dérivés simples* : doux, douc*eur*, douce*ur*, douce*âtre* : — douc*ir*, douc*i*, douc*ine* ; — douc*et*, douc*ette*.

*Composés par les préfixes* : *a* doucir, *a* doucissement ; *é* dulcorer ; — *in* dulgence, *in* dulgemment, *in* dulgent.

*Surcomposés* : *r* adoucir.

*Composés avec adjonction de mots simples* : dulci*fier*, *sain* doux.

**Exercice oral.** — Faire entrer chacun de ces mots dans une phrase appropriée.

**Devoir.** — Composer une phrase sur chacun des mots *douceur*, *doucette*, *adoucissement*, *indulgence.*

**IV.** — Plan d'une leçon, à donner au cours supérieur, sur *les caractères généraux de la France physique.*

**Caractères.** — Les caractères que l'on va étudier sont relatifs à la forme, au relief, aux cours d'eau et à la situation.

*Forme.* — Un hexagone presque régulier, à trois frontières ma-

ritimes et trois frontières terrestres. Faire indiquer sur la carte la ville ou l'accident géographique situé aux sommets de cet hexagone. Comparer cette régularité avec la forme de l'Angleterre, de l'Italie, de la Grèce.

*Relief.* — Des massifs, dont un central et trois périphériques ; des plaines communiquant entre elles.

*Cours d'eau.* — Aucune région n'est privée d'eau. Les grandes artères fluviales débouchent l'une sur la Manche, deux sur l'Océan et une sur la Méditerranée : donc, il y a de grandes facilités de navigation vers des points très différents.

*Situation.* — Par le nord et l'est, la France communique avec la grande plaine flamande et allemande ; par ses frontières maritimes, elle est tournée vers le Nouveau-Monde et le bassin méditerranéen. Comparaison avec l'Autriche, par exemple, si mal partagée quant aux frontières maritimes.

*Conclusion.* — La France doit en partie à ces caractères physiques, son unité politique et son développement commercial.

**Matériel à préparer.** — Une carte murale de France, carte en relief, si l'école en possède une.

**Devoir.** — Faire un croquis aux trois crayons (noir, bleu, bistre) : indiquer les frontières, les massifs montagneux et les quatre grands fleuves.

**V.** — Leçon sur l'*amplification*, au cours complémentaire.

**Généralités.** — Lecture d'un exemple, préparé pour amener la définition de l'amplification.

*Espèces.* — Lecture d'exemples choisis d'avance : exemples courts et variés d'amplification par définition, par énumération des parties, par les circonstances, par les causes et les effets, par les antécédents et les conséquents, par les comparaisons et les contrastes, par les exemples et les paraboles.

**Amplification par définition.** — Différence entre la définition philosophique ou scientifique, la définition littéraire et l'amplification par définition.

*Analyse d'un exemple* : « La cloche est une voix », d'Em. Deschamps :

> Venez tous, et donnons le baptême à la cloche
>
> . . . . . .
>
> Comme sa voix qui roule et s'éteint dans l'espace.

Montrer comment a procédé l'auteur pour *amplifier l'idée de voix*, par l'analyse des circonstances où cette voix de la cloche se fait entendre.

**Devoir.** — « Qu'est-ce que le drapeau ? »

On fera préparer le travail oralement en faisant poser les questions suivantes : qu'est le drapeau pour l'enfant, pour l'adolescent, pour le soldat, pour tout citoyen, pour celui que des affaires, une mission ou une vocation retiennent loin de la patrie ?

**VI.** — Leçon d'histoire sur *Marie de Médicis, de 1610 à 1621.*

**Début.** — La mort d'Henri IV suspend tous ses projets.

Division en trois parties de la période proposée : 1610 à 1614, 1614 à 1617, et le ministère de Luynes, de 1617 à 1621.

**1re Période : 1610-1614.** — Période d'incertitude, comme presque toutes les régences à leur début.

a) *La déclaration de régence* : Part des ministres de Henri IV et du Parlement de Paris dans cet acte.

b) *Premières difficultés* : Dilapidations et prodigalités. Concini.

c) *La politique* : D'abord, Marie de Médicis continue sans énergie la politique du feu roi, puis elle l'abandonne. Retraite de Sully.

**2e Période : 1614-1617.** — Etats-Généraux et leurs conséquences immédiates.

a) *Convocation* et réunion.

b) *Difficultés* entre les trois ordres. Echec apparent des travaux ; mais Richelieu, et plus tard Colbert, réaliseront une partie des vœux de 1614.

**3e Période : Ministère de Luynes, 1617-1621.** — Reprise de la politique de Henri IV ; ébauche de celle de Richelieu.

*a*) Luynes lutte contre Marie de Médicis. Il a pour adversaire Richelieu.

*b*) Il s'oppose à l'Espagne dans l'affaire de la Valteline.

*c*) Il lutte contre les protestants de France.

*d*) A sa mort, il venait de signer l'ultimatum contre l'Autriche.

**Conclusion.** — Esquisser en quelques mots le portrait des deux personnages importants : Marie de Médicis et Luynes ; montrer l'influence croissante de Richelieu, qui s'apprête déjà à prendre la direction des affaires.

**Devoir.** — Montrer, par l'histoire intérieure de la France, de 1610 à 1621, combien il était nécessaire qu'un ministre intelligent et énergique vînt prendre la direction des affaires.

**VII.** — Leçon sur *les traits caractéristiques de l'Europe physique.*

**Caractères.** — On étudiera sommairement la forme et les frontières de l'Europe, la formation géologique, le relief et l'hydrographie.

*Forme et frontières.* — Situation centrale dans l'hémisphère continental. Forme triangulaire : une masse continentale avec appendices insulaires et péninsulaires. Comment, de l'est à l'ouest, la mer étrangle l'Europe par des golfes de plus en plus profonds. Incertitude des frontières orientales. Découpures du littoral, ceinture d'îles.

*Formation géologique générale.* — Montrer sur une carte les groupes primitifs, primaires, secondaires, tertiaires et quaternaires; les éruptions volcaniques.

*Relief.* — 1° La ceinture montagneuse, effondrée ou rabotée au nord, et beaucoup plus intacte au sud et à l'ouest; 2° la cuvette centrale et septentrionale. — Peu de plateaux, en comparaison avec l'Afrique et l'Asie. — Altitude moyenne peu élevée (290 m.).

*Hydrographie.* — Indiquer les grands centres de dispersion (Valdaï et les Alpes entre le Saint-Gothard et la Bernina). La direction des grands fleuves et leur navigabilité.

**Conclusions.** — De tous ces caractères, tirer quelques conclusions climatériques et historiques.

**Devoir.** — Esquisser sommairement le tracé de l'orographie et de l'hydrographie de l'Europe (croquis aux trois crayons; ne tracer que les ensembles).

# CHAPITRE VIII

## LA LEÇON

Il faut donner des leçons orales aux élèves et leur mettre en mains de bons manuels : deux questions sur lesquelles nous allons nous expliquer brièvement.

### I. — ROLE ET CONDITIONS DE LA LEÇON ORALE

La leçon orale est nécessaire parce qu'elle établit et maintient un contact direct entre le maître et les élèves. Elle s'applique à toutes les spécialités de l'enseignement ; et tandis que le meilleur livre classique est composé pour tous les élèves d'un développement intellectuel donné, elle peut se diversifier en mille manières pour être à la portée de chacun de ceux

auxquels on la destine ; elle permet les répétitions, les explications spéciales sur un point, et les retours en arrière ; enfin, seule, elle sait captiver l'attention et soutenir la curiosité studieuse d'un auditoire mobile comme l'est une classe.

Nous n'avons pas à revenir ici sur la forme expositive ou socratique, ni sur les procédés que l'on peut employer dans une leçon ; nous n'insisterons pas davantage sur la nécessité de n'être ni trop long ni diffus, d'élaguer les digressions inutiles, de s'en tenir au seul sujet que l'on traite, de parler sur un ton modéré, avec correction, simplicité et une certaine animation. Parler trop, parler à côté, parler au-dessus et parler languissamment, sont autant de graves défauts qu'un professeur s'efforce d'éviter lorsqu'il donne une leçon.

**Comment on donne une leçon.** — Nous supposons que le maître a préparé sa leçon en toute conscience et compétence ; le voilà en classe : comment va-t-il procéder ?

*Avant la leçon*, il exige que les élèves ne conservent sur la table rien d'inutile et qui puisse les distraire ; ayant obtenu le silence et l'attention, il commence par interroger sur la leçon précédente.

*Exposé de la leçon.* — Le maître indique d'abord le sujet de la leçon et, si elle doit être surtout donnée selon la méthode expositive, il en fait connaître les divisions principales. (Elles sont écrites au tableau, si le maître adopte un sommaire autre que celui du manuel des élèves.) Cette vue d'ensemble permet de suivre le développement avec plus de facilité et de profit.

S'adresse-t-on au cours élémentaire et même au cours moyen, on n'explique d'abord que la première partie de la leçon ; puis, après avoir fait reprendre oralement par les élèves les principales explications, on fait lire dans le manuel ce qui s'y rapporte, afin que tous les termes en soient bien compris, après quoi on procède de la même manière pour le reste de la leçon. Le ton simple et familier d'une conversation est le seul qui convienne, puisque les interrogations sont continues dans l'emploi de la méthode socratique, et que,

dans la méthode dogmatique, l'exposition est coupée d'interrogations. Avec des élèves avancés, on donne toute la leçon avant de recourir au manuel.

Quelle sera la tenue des écoliers pendant la leçon? Ils auront une posture aisée, sans nonchalance, les bras croisés ou posés sur la table, sans rien d'affecté ni de contraint, et ils porteront ordinairement leur regard vers celui du maître. Ils ne tiendront les mains ni dans leurs poches, ni sous les bureaux. Au cours supérieur, ils peuvent prendre des notes.

*Après la leçon*, le maître fait résumer par quelques élèves ce qu'il a exposé ; il indique dans le livre ce qu'il faut étudier de manière à en retenir le sens, et ce qui doit faire l'objet d'une étude textuelle ; les élèves copient ensuite sur leur cahier le sommaire qui aurait été écrit au tableau.

**Début, conclusion, définitions, récits.** — Il nous paraît utile de faire quelques remarques relativement au début et à la conclusion des leçons, aux définitions, aux récits et aux exemples.

C'est par le *début* de la leçon que le maître, comme l'orateur par l'exorde d'un discours, excite l'attention des auditeurs. Il s'efforce donc d'amener sans retard le sujet, de le présenter comme intéressant et, s'il se peut, comme pratique.

La *conclusion* résume les idées principales et leurs conséquences, qu'elle groupe en une synthèse. Si bien des leçons ne laissent dans l'esprit des élèves qu'une impression vague ou fugitive, c'est en partie que la conclusion a été omise, ou incomplète ou mal présentée.

Les *définitions* et les *principes* sont à un exposé ce que les fondations sont à l'édifice. Mais parce que définitions et principes sont des formules abstraites, il convient d'y conduire les élèves, les jeunes surtout, par des exemples concrets. Les définitions doivent, avant toute autre notion, être bien comprises ; on n'y laissera rien d'obscur dans aucun terme, et quand cela est possible, on exercera les élèves à les trouver eux-mêmes.

Avec les commençants, on ne se croira pas obligé de faire apprendre dès l'abord la définition de la science dont on leur

enseigne les premiers éléments : définition de la grammaire, du nombre, de la géométrie, etc. Elles ne sont pas nécessaires à l'enchaînement des notions élémentaires qu'on leur explique ; d'ailleurs, après un certain nombre de leçons, ils comprendront mieux la formule synthétique qui définit cette science.

Les *récits* seront simples dans la forme et l'expression, exacts, complets, sans détails prolixes, et rendus comme vivants par l'entrain et l'habileté de celui qui les présente.

Les *comparaisons* et les *exemples* étant destinés à rendre plus claire une notion difficile, doivent s'y rapporter com n naturellement, être choisis dans les idées familières à l'enfant et n'être ni banals ni trop vulgaires.

## II. — ROLE DU MANUEL DES ÉLÈVES

Un enseignement purement oral fatiguerait le maître, serait monotone et risquerait de ne laisser dans la mémoire des élèves qu'une impression fugitive : il est donc indispensable qu'ils se servent d'un manuel qui confirme et, suivant le cas, développe ou résume la leçon. Sans doute, le livre impressionne moins que la parole convaincue ; mais il permet l'étude attentive et la récapitulation des questions enseignées, et il donne au maître le moyen d'occuper une section de la classe pendant qu'il explique la leçon aux autres.

L'usage exclusif du livre entraîne des inconvénients de plus d'un genre : d'une part, le livre ne fait pas vivre l'idée et il n'est pas assez familier pour l'enfant, qui se dégoûte vite du travail ; de l'autre, la certitude d'avoir toujours « un sujet prêt » fait que le maître se croit volontiers dispensé de consacrer ses loisirs à une préparation minutieuse de la leçon, et de s'ingénier à présenter les idées sous des formes diverses qui les rendent concrètes, ou par l'intuition sensible, ou par des comparaisons frappantes de justesse.

Ce n'est pas se servir d'un manuel que de le faire apprendre par cœur, sans se donner la peine de l'expliquer suffisamment : c'est, pour un professeur, abuser du livre et négliger ses devoirs d'état. Il y a deux manières générales de se bien

servir d'un manuel : 1° en lire et en commenter le texte sous forme de leçon ; 2° en lire le texte seulement après la leçon orale; cette seconde manière doit obtenir nos préférences. Si les élèves sont très avancés, on peut n'attirer leur attention que sur certains paragraphes difficiles du livre et leur laisser le soin de retrouver pendant l'étude toute la substance de la leçon dans les pages qui la contiennent. On peut aussi remplacer certains développements du manuel par des notes concises qui présentent la même question sous une autre forme, ou ajouter des compléments à un chapitre qui semblerait incomplet ou trop résumé.

L'usage du manuel varie selon les spécialités : dans la *lecture*, l'*explication des textes littéraires* et la *traduction* d'un auteur étranger, le livre est la condition même du travail ; en *catéchisme*, l'étude du texte suit l'explication orale qui s'est attachée à le faire comprendre ; en *histoire*, on n'a recours au texte qu'après la leçon ; en *arithmétique*, du moins avec de jeunes enfants, l'explication au tableau noir est presque tout ; les élèves plus avancés recourent aux différents manuels de *mathématiques* après que la leçon a été expliquée ; en *grammaire*, on ne fait étudier aux commençants les définitions et les règles qu'après les avoir déduites des exemples ; en *géographie*, le livre ne vient qu'après l'étude de la carte ; enfin toute *étude textuelle* doit être précédée d'une explication, et d'interrogations, afin que les élèves n'apprennent rien qu'ils ne l'aient compris. En résumé, le livre est un auxiliaire indispensable à l'enseignement, mais il n'est qu'un auxiliaire[a].

---

[a] « Le meilleur livre élémentaire, écrivait Lhomond dans la préface de sa *Grammaire*, c'est la voix du maître. Rien ne peut tenir lieu de ce secours. Prétendre qu'un livre muet puisse le remplacer, c'est pure charlatanerie. » — Lorsque l'enfant est devenu un homme, il peut, s'il a su apprendre à travailler, se passer alors de l'enseignement oral pour bien des questions, et les étudier dans un livre qu'il interroge et fait parler.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

# NOTE

## SUR L'ÉTUDE DE CERTAINS CARACTÈRES D'ÉLÈVES

### D'APRÈS LES ANCIENNES ÉDITIONS

### DE LA CONDUITE DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

(P. 58)

---

La *Conduite des Écoles Chrétiennes, en trois parties* (1706), expose longuement la manière de procéder à la rédaction des notes sur « les bonnes et mauvaises qualités des écoliers ». Il a paru intéressant d'en citer quelques extraits : ils marquent la préoccupation des premiers disciples de saint Jean-Baptiste de la Salle, d'adapter le plus possible la direction intellectuelle et morale des élèves aux dispositions de chacun d'eux.

CHAPITRE IV. — ARTICLE 4.

***Des bonnes et mauvaises qualités des Écoliers.***

Sur la fin de chaque année scolastique, pendant le dernier mois qu'on tiendra les écoles avant les vacances, tous les maîtres feront un catalogue de leurs écoliers, dans lequel ils marqueront leurs bonnes et mauvaises qualités, selon qu'ils les auront remarquées pendant l'année.

Le Manuscrit que nous citons indique ensuite les principaux points qui doivent attirer l'attention du maître : piété de l'élève à l'église et en classe, modestie, assiduité, soumission, défaut dominant ; développement intellectuel ; charges ou

offices confiés à l'enfant; appui que le maître trouve auprès de la famille.

Ensuite il indique l'usage que les professeurs et le Frère Directeur doivent faire de ce catalogue :

Chaque maître, à la fin de l'année scolastique, mettra entre les mains du Frère Directeur ce catalogue qu'il aura dressé, et le Directeur le donnera le premier jour d'école après les vacances au maître qui tiendra cette classe, si c'est un autre que celui de l'année précédente ; lequel se servira de ce catalogue pendant les trois premiers mois, pour apprendre à connaître les écoliers et de quelle manière il devra se conduire à leur égard.

Le Directeur conservera tous ces catalogues, et aura soin de confronter ceux des années précédentes avec ceux des années suivantes, et ceux d'un maître avec ceux d'un autre maître de la même classe et des mêmes écoliers [1].

Ainsi le Catalogue des caractères assurait dans une école l'unité de direction morale à l'égard des élèves ; d'une année à l'autre, il constatait leurs transformations, et il devenait, entre lés mains du Frère Directeur, un moyen d'apprécier les procédés éducatifs de chacun des maîtres, ainsi que les progrès des élèves.

A la suite de ces indications générales, la *Conduite* de 1706 donne deux exemples de ces études.

*Catalogue des Écoliers de la 4e Classe, en l'année 1706, contenant leurs bonnes et mauvaises qualités.*

François Delevieux, âgé de 8 ans et demi, vient à l'école depuis deux ans. Il est au troisième ordre d'écriture, depuis le 1er juillet dernier.

Il est d'un esprit remuant; il a peu de piété et de modestie à l'église et dans les prières, à moins qu'on ne veille sur lui. Par légèreté, son vice (*défaut*) particulier est l'immodestie.

Il a assez bonne conduite ; il le faut gagner et encourager à bien faire. La correction lui sert de peu, parce qu'il est léger.

Il a manqué rarement l'école, sauf quelquefois sans permission (*de ses*

---

[1] *Conduite des Écoles Chrétiennes, en trois parties* (1706), Manuscrit F. Fr. 11.750 de la Bibl. nationale, p. 138.

*parents*), par la rencontre de quelques compagnons libertins et par sa facilité (*à apprendre*)[a] ; mais il a souvent manqué de venir à l'heure.

Il ne s'applique que médiocrement ; souvent il regarde (*de tous côtés*) et se repose, à moins qu'on ne veille sur lui. Il apprend facilement, mais il a manqué deux fois à être changé de leçon, du deuxième au troisième ordre, faute d'application.

Il est soumis si on a de l'autorité ; il est rétif si on n'en a pas. Il n'est cependant pas d'une humeur difficile ; pourvu qu'on le gagne, il fera ce qu'on voudra. Il est aimé (*choyé*) de ses parents, qui ne sont pas contents qu'on le corrige.

Il n'a été dans aucun office[b], parce qu'il n'en est pas fort capable. Cependant il est vigilant et s'acquitterait bien de son devoir, si ce n'est qu'il vient souvent tard[1].

Le jeune Delevieux est donc ce qu'on appelle aujourd'hui un *enfant gâté*, volontaire en famille, où très probablement il fait un peu la loi, puisqu'il arrive en classe quand bon lui semble. C'est un esprit facile, mais volage, superficiel ; sa légèreté est le principal obstacle à ses progrès.

Voici un autre élève, Lambert Dulong, dont les dispositions intellectuelles semblent également assez bonnes, bien qu'il ne soit pas avancé pour son âge.

Lambert Dulong, âgé de 12 ans et demi, vient à l'école depuis quatre ans. Il est au quatrième ordre d'écriture depuis six mois, au cinquième ordre des registres[c], et au quatrième de l'arithmétique depuis le 4 may dernier.

Il est d'un esprit éventé et léger ; mais il apprend et retient facilement.

Il a très peu de piété dans l'église et les prières ; il fréquente peu les sacrements. Son vice particulier est l'orgueil, et il se fait beaucoup de peine quand on l'humilie. La correction lui est quelquefois utile.

---

[a] Les deux journées pendant lesquelles il a fait l'école buissonnière, l'enfant s'est dit, comptant sur sa facilité à apprendre, qu'il aurait bien vite réparé le temps perdu.

[b] S'il était exact à venir en classe à l'heure réglementaire, on aurait pu confier à l'enfant l'une des charges ou offices de l'école, et il s'en serait bien acquitté ; mais ses entrées tardives ont dû y faire renoncer.

[c] « Lorsque les écoliers seront dans le quatrième ordre de l'écriture ronde, ou qu'ils commenceront à écrire dans le troisième, en lettre bâtarde, on leur apprendra à lire des papiers ou parchemins écrits à la main, qu'on appelle *registres*. » — *Conduite* 1706 et 1720.

[1] *Conduite des Écoles Chrétiennes* (1706), Manuscrit cité, p. 140.

Il est ordinairement assidu, s'applique fort au catéchisme, dans l'écriture et l'arithmétique. Il a toujours été changé de leçon (*d'ordre*) dans le temps [a].

Il est soumis s'il trouve son maître ; sinon il est désobéissant. Les parents ne sont pas mécontents qu'on le corrige.

Il a été récitateur dans les prières et premier de banc [b] ; il s'acquitte fort bien de ces offices.

Le Manuscrit n° 43 [1] recommande ces notes sur les caractères, mais en termes moins explicites, et il semble en réduire l'application aux grand'classes.

Lorsqu'un maître quittera une classe, il fera un catalogue contenant les noms de tous les écoliers, et, dans les grandes classes, on mettra leur caractère, l'ordre des leçons où ils sont placés... Ce catalogue épargne bien des peines et des méprises au maître nouveau qui vient prendre cette classe [c].

Non seulement nos anciens Frères cherchaient, par ces observations, à étudier les transformations intellectuelles et

---

[a] Lors de ses visites en classe, le Frère Inspecteur a toujours trouvé que Dulong connaissait suffisamment bien la matière d'un *ordre*, pour être appliqué à l'étude de l'ordre immédiatement supérieur.

[b] Lambert Dulong était chargé de tenir l'un des « catalogues des premiers bancs ». La *Conduite* de 1706 parle ainsi de ce catalogue : « C'est une carte haute d'un demi-pied et large d'environ quatre pouces. Les noms des élèves y sont inscrits sur des fiches de carte (*carton mince*), dont les deux bouts seront passés dans deux cordons lacés du haut en bas du catalogue. Il y aura deux rubans de fil rouge aux deux côtés de chaque fiche, le premier pour marquer ceux qui sont venus tard et le deuxième pour marquer les absents. » — C'est donc un catalogue journalier d'assiduité à l'école ; il est confié au premier élève de chaque banc, afin que l'attention à ceux qui entrent pendant la classe ne distraie pas le maître de l'attention à la leçon et à l'ordre général. Ce catalogue n'est pas mentionné dans la *Conduite* de 1720 ; il y est remplacé, sur le « Catalogue des ordres de Leçons », par des colonnes spéciales, dans lesquelles sont signalés les écoliers qui sont *venus tard*, qui ont été *malades* ou qui se sont *absentés avec* ou *sans permission* (p. 136, 137).

[c] La *Conduite* de 1811 (p. 311), celle de 1819 (p. 311) et celle de 1827 (p. 266) font allusion à ce procédé, dans le IVe Avis que le Formateur donnera aux jeunes maîtres. Il est intitulé : *Prendre les renseignements nécessaires*. En voici le texte : « Avant d'entrer dans une classe pour la première fois, il est bon de s'informer du caractère des écoliers et des parents, et s'il y a des précautions particulières à prendre. » Ces renseignements sont évidemment fournis par le *Catalogue des bonnes et mauvaises qualités*.

[1] *Conduite des Écoles Chrétiennes, en trois parties* (1706), p. 134.

morales d'un élève pendant les années successives de sa scolarité, mais à sa sortie de l'école, ils consignaient sur un catalogue spécial une courte appréciation sur la conduite générale de l'enfant pendant qu'il avait fréquenté les classes. Ils y indiquaient ensuite la profession qu'il avait embrassée [1].

A ce propos, le Manuscrit n° 43 a conservé la trace d'une préoccupation qui semblerait bien moderne, si l'on ne se rappelait qu'au dix-huitième siècle, les adversaires de l'instruction populaire prétendirent qu'arracher le peuple à l'ignorance, c'était multiplier ce qu'on appelle aujourd'hui les *déclassés* :

Comme dans plusieurs villes, il est certains notables qui se figurent que nos instructions font tort à l'agriculture et aux arts mécaniques, en inspirant aux enfants l'idée de changer d'état, il est très important que l'Inspecteur ou le premier Maître de chaque école ait un registre contenant le nom de tous les enfants qui quittent l'école, l'état de leur père et celui qu'ils embrassent eux-mêmes. Ce catalogue est très propre à détromper les esprits prévenus au sujet de nos écoles, et il a produit des effets merveilleux là où les circonstances ont fait juger à propos de le montrer [2].

Voilà dès cette époque, sur l'influence de l'école, les éléments d'une statistique telle qu'on en dresse aujourd'hui.

---

[1] *Conduite en deux parties*, p. 211-212. — [2] *Conduite en deux parties*, Manuscrit n° 43, p. 210-211.

# TABLE DES MATIERES

## Ire PARTIE — L'ÉDUCATION

Préface ..... IV
Documents ..... XIII
Introduction ..... 1
Plan de l'ouvrage ..... 2
Plan de la Ire Partie ..... 3

## LIVRE I. — L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE EN GÉNÉRAL

### CHAPITRE I

### Principes généraux.

Faire l'éducation d'un enfant, c'est former en lui l'homme et le chrétien, 5. — Sa nécessité, tirée de la faiblesse de l'enfant, 6; sa possibilité, en raison des secours que Dieu lui a ménagés, 7. — Conditions d'une bonne éducation : c'est une *direction* et une *soumission*, 7. — Unité et diversité dans l'éducation, 8. — Périodes successives dans l'éducation d'un enfant, 9.

### CHAPITRE II

### Esprit de l'École chrétienne.

L'esprit de l'école chrétienne est l'esprit chrétien : c'est le but de son institution et la raison de son existence, 12. — Sans négliger aucune des spécialités du programme scolaire, l'école chrétienne cherche avant tout à former des chrétiens, 13.

## LIVRE II. — L'ÉDUCATEUR RELIGIEUX

### CHAPITRE I

### Sublimité de la vocation de l'Éducateur religieux.

Les fonctions de l'éducateur religieux sont des plus relevées et des plus utiles : elles l'associent aux apôtres, 15; — elles sont une œuvre de patriotisme et de progrès social, 16. — L'éducateur doit estimer sa vocation, l'aimer, et l'honorer par les talents et la vertu, 17.

CHAPITRE II

## Qualités extérieures de l'Éducateur religieux.

Dignité de la tenue et du maintien : propreté, recueillement, modestie et assurance, 18. — Urbanité des manières, partout et jusque dans les moments d'abandon, 19. — Aisance et correction du langage ; vigilance sur soi-même pour ne pas contracter de mauvaises habitudes en parlant, 21.

CHAPITRE III

## Qualités intellectuelles de l'Éducateur religieux.

Développement des facultés, connaissances générales et talents pédagogiques ..... 22

I. **Pourquoi et comment il faut étudier.** — Nécessité de l'étude, 22. — Ordre à garder dans les études, 24. — Dispositions avec lesquelles l'éducateur religieux doit étudier, 25. — Notes prises en étudiant, 26. — La lecture, moyen de formation intellectuelle, 26. — Notes de lectures, 27.

II. **Remarques sur le jugement ou sens pratique.** — Marques de sens pratique : dans l'éducation, 28; — dans l'enseignement, 29.

CHAPITRE IV

## Vertus de l'Éducateur religieux.

I. **L'Éducateur religieux doit acquérir d'éminentes vertus.** — Sa conduite doit être, pour ses élèves, une continuelle excitation au bien, 31. — Vertus nécessaires à l'éducateur religieux, 33.

II. **Considérations sur quelques-unes des vertus de l'Éducateur religieux.** — Piété, 37. — Habitude d'agir avec des vues surnaturelles, 40. — Affection du maître pour ses élèves, 41. — Zèle et dévouement, 43. — Respect pour l'autorité, 45. — Union entre confrères, 46. — Vénération pour le caractère et la mission du prêtre, 48.

III. **Modèles proposés au Frère des Écoles Chrétiennes.** — Jésus-Christ, Maître des Apôtres, 49. — Saint Jean-Baptiste de la Salle, 49.

# LIVRE III. — L'ENFANT

CHAPITRE I

## Considérations générales sur l'Enfant.

*Nature* de l'enfant : c'est la nature humaine, avec la vie physique, intellectuelle et morale, à quoi Dieu a surajouté la vie surnaturelle, 51. — Ses *destinées :* elles sont naturelles et surnaturelles; les premières consistent à développer ses aptitudes humaines; les secondes, à vivre de la vie de la grâce et à mériter la vie de la gloire, 52.

CHAPITRE II

## L'Éducateur doit connaître ses Élèves.

I. **En quoi consiste la connaissance des enfants.** — Elle consiste à connaître : 1° leur nature générale ; 2° leurs particularités individuelles, 54.

II. **Moyens de bien connaître les enfants.** — Etude de la psychologie, 55. — Retours réfléchis sur le passé personnel, 56. — Examen attentif de la conduite des enfants, 56.

III. **Rédactions de notes sur certains caractères d'enfants.** — Manière de procéder avec méthode, prudence et discrétion, 57.

CHAPITRE III

## Éducation physique : Hygiène.

Considérations générales..... 59

I. **Hygiène générale.** — Hygiène de l'alimentation, 60. — Hygiène de l'habillement, 60. — Hygiène de la respiration, 61. — Soins de propreté, 61. — Tempérance chrétienne, 62. — Précautions contre les maladies transmissibles ou non transmissibles, 62. — Précautions contre certains défauts physiques, 64.

II. **Hygiène de l'école. Aménagement des locaux scolaires.** — Situation de l'école, 65.

*Services intérieurs* des écoles, spécialement des écoles paroissiales. — Entrée, vestibule, classes, chapelle, vestiaire, parloir, 66. — Grande salle, magasin scolaire, bibliothèque et musée scolaire, 67.

*Services extérieurs.* — Cours, préau, jardin, lieux d'aisances, 68.

*Mobilier des classes.* — Objets qu'il est nécessaire ou utile d'avoir dans les classes, 69. — Estrades des maîtres, tables-bancs, 70. — Tableaux noirs, cartes géographiques, armoire-bibliothèque, 71. — Eclairage des classes, 72. — Chauffage, aération, 72. — Propreté, 73.

*Services spéciaux des internats.* — Réfectoires, dortoirs, lavabos, salles de bains, 73. — Infirmerie, 74. — Salle de réunion, 74.

CHAPITRE IV

## Éducation physique : Exercices physiques.

I. **Gymnastique.** — Ses deux formes, 75. — Remarques pratiques, 75.

II. **Récréations et Jeux.** — Rôle des jeux dans l'éducation, 77. — Organisation des jeux, 77. — Surveillance pendant les récréations, 78. — Retenues pendant les récréations, 78.

III. **Promenades.** — Indications générales, 78.

IV. **Éducation des sens.** — Éducation du toucher, 79. — Éducation de l'ouïe, 79. — Éducation de la vue, 80.

*

CHAPITRE V

## Éducation intellectuelle.

Considérations générales ..... 80

I. **Éducation de l'attention.** — Principes, 81. — Conseils relatifs à l'éducation de l'attention, 82. — Attention à l'étude et à la lecture, 84.

II. **Éducation de la mémoire.** — Principes, 85. — Conseils relatifs à l'éducation de la mémoire, 86. — Méthodes pour apprendre par cœur : 1° à l'usage des enfants qui ne savent pas lire, 88; — 2° pour les enfants qui savent lire, 88; — 3° pour les jeunes gens, 88.

III. **Éducation de l'imagination.** — Principes, 89. — Conseils relatifs à l'éducation de l'imagination, 90.

IV. **Éducation de l'association des idées et des images.** — Principes ; rapports suivant lesquels s'unissent en nous les idées et les images, 91. — Conseils pratiques, 92.

V. **Éducation de la raison et du jugement.** — Sa nécessité et son but, 93. — Conseils relatifs à l'éducation de la raison et du jugement, 94. — Education du goût, 97.

VI. **Éducation du langage.** — Nature et moyens, 98.

CHAPITRE VI

## Éducation morale : Les facultés.

Sa nature et son objet..... 100

I. **Éducation de la sensibilité.** — Principes, 101. — Principaux types d'enfants, quant à la sensibilité, 103. — Conseils relatifs à l'éducation de la sensibilité, 103.

II. **Éducation de la volonté.** — Principes, 105. — But et nécessité de cette éducation, 106. — L'obéissance, moyen de formation pour la volonté, 107. — Secours offert à l'éducation de la volonté par le milieu scolaire, 108. — Rôle des habitudes dans l'éducation de la volonté, 109. — Principaux types d'enfants, quant à la volonté, 110. — Conseils relatifs à l'éducation de la volonté, 110.

III. **Éducation de la conscience.** — Principes, 112. — Conseils relatifs à l'éducation de la conscience, 114.

CHAPITRE VII

## Éducation morale : Le caractère.

I. **Principales variétés de caractères.** — Eléments du caractère d'un enfant, 116. — Les *bons* caractères : caractère ouvert, 116 ; doux et pacifique ; modeste ; affectueux et compatissant, 117 ; ferme et actif ; calme et réfléchi, 118 ; délicat ; réservé ; noble et élevé, 119. — Les *mauvais*

caractères : caractère mou ; dissimulé ; orgueilleux, 120 ; léger ; passionné, 121.

II. **Réforme du caractère par la correction des défauts.** — Conduite à tenir relativement aux défauts des enfants : légèreté, mensonge, 122 ; — respect humain, 123 ; — jalousie, dénigrement et tendance à la dénonciation, 124 ; — esprit de taquinerie, mollesse de volonté, paresse, emportement, orgueil, 125 ; — vanité, 127 ; — égoïsme, sensualité, 128 ; — gourmandise, tendance au larcin, 130.

III. **Qualités et vertus à développer chez l'écolier.** — Les vertus chrétiennes, 131. — Qualités désignées sous le nom de « petites vertus » : assiduité, 131 ; exactitude, ordre, propreté, politesse et distinction, 132.

CHAPITRE VIII

## Éducation sociale.

Sa nature et son opportunité, 134. — Comment la formation chrétienne est un moyen d'éducation sociale, 134. — Initiation directe à la connaissance des faits économiques, 135. — Comment l'enseignement des diverses spécialités du programme peut concourir à l'éducation sociale des élèves, 136.

CHAPITRE IX

## Éducation religieuse. — Piété.

L'éducation religieuse est le but principal que se propose l'école chrétienne, 138. — Cette éducation est réalisée par l'enseignement religieux, soit direct, soit indirect, et par la piété, 138.

I. **Les convictions chrétiennes sont le fondement de la piété.** — Ce que sont les convictions chrétiennes, 139. — Elles justifient et soutiennent les pratiques de la piété, 139. — Comment on les développe chez les élèves, 140.

II. **La pratique du devoir est la marque de la vraie piété.** — La vraie piété consiste à aimer Dieu et à lui obéir, 141. — La fausse piété, 142.

III. **La prière est le soutien de la piété.** — Obligation de prier, 142. — Assistance aux offices paroissiaux, 143. — Assistance quotidienne à la sainte Messe, 144. — Prières qui se font en classe, 147.

IV. **La fréquentation des sacrements.** — Sacrement de pénitence, 149. — Sacrement de l'eucharistie, 151.

V. **Les dévotions et les congrégations.** — Dévotion au saint Enfant-Jésus, 153. — Dévotion au Sacré-Cœur, 154. — Dévotion à la très sainte Vierge, 154. — Dévotion à saint Joseph, 155. — Les congrégations, 155. — Les conférences de saint Vincent de Paul, 157.

VI. **Les retraites.** — Retraite du commencement de l'année scolaire, retraite de première communion, retraite de fin d'études, 158.

VII. **Jésus-Adolescent, idéal proposé aux enfants et aux jeunes gens.** — Ses perfections, 158. — L'imitation de ce modèle divin, 159.

## LIVRE IV. — MOYENS GÉNÉRAUX D'ÉDUCATION

### CHAPITRE I

### Direction de l'activité personnelle de l'Enfant.

Nécessité absolue de l'activité personnelle de l'enfant pour le succès de son éducation, 160.

I. **Direction de l'activité intellectuelle.** — Le moyen général consiste dans les méthodes actives, 161. — Faire regarder, 162. — Faire réfléchir, 162. — Faire raisonner, 163. — Faire parler, 164. — Faire composer, 165.

II. **Direction de l'activité morale.** — Maintenir les inclinations et les passions dans la tendance générale vers le bien, 166.

### CHAPITRE II

### Autorité morale de l'Éducateur.

Considérations générales..... 168

I. **1er Soutien de l'autorité morale : le respect et l'estime des élèves pour l'éducateur.** — Respect des élèves pour la vertu de leur maître, 169. — Estime des élèves pour la science de leur maître, 169.

II. **2e Soutien : l'affection réciproque des élèves et des maîtres.** — Il faut faire aimer la classe et l'école, 170. — Remarque spéciale aux internats, 170.

III. **3e Soutien : un sage exercice du commandement.** — Qualités d'un sage commandement : la douceur, 171 : — la fermeté, 172; — le tact, 173; — la constance ou esprit de suite, 174.

IV. **4e Soutien : l'appui des familles.** — Nécessité de la concordance des vues entre l'école et les familles, 175. — Moyens de la réaliser avec prudence : la communication des bulletins de classe (hebdomadaires, mensuels ou trimestriels), 176. — Moyens réservés, 176. — La correspondance des internes, 177.

V. **Comment se perd l'autorité morale de l'éducateur.** — Elle se perd par certaines manières habituelles du maître ou *genres*. Le genre timide et indécis, 177. — Le genre versatile et inconstant, 178. — Le genre léger, 178. — Le genre impatient et irritable, 179. — Le genre moqueur, 180. — Le genre justicier, 181. — Le genre inquiet et soupçonneux, 181. — — Le genre méticuleux et mesquin, 182. — Le genre négligent, 182. — Le genre libéral, 182. — Le genre populaire, 183. — Le genre familier, 183.

### CHAPITRE III

### La Discipline en général.

Nature de la discipline, 184. — Sa nécessité, 185. — La discipline dite libérale, 186.— Diverses espèces de discipline quant à l'application, 186.

CHAPITRE IV

## Discipline préventive : Ses conditions.

Sa nature et ses conditions..... 187

I. **Le règlement scolaire.** — Le règlement journalier, 187. — Le règlement disciplinaire, 188. — Matière et rédaction d'un sage règlement disciplinaire, 188. — Le règlement doit être écrit, connu, expliqué, 189. — Prescriptions réglementaires relatives au silence, 190.

II. **L'émulation.** — Sa nature et sa légitimité, 191. — Nécessité et avantages, 191. — Conseils pratiques pour la direction de l'émulation, 192.

III. **Moyens d'exciter et de maintenir l'émulation.** — Classification de ces moyens, 192. — L'*encouragement* et ses formes principales : 1° la parole réconfortante, 193 ; — 2° l'éloge, 194. — Les *notes* de récitations, 195 ; — de devoirs, 195 ; — de compositions, 196 ; — de travail quotidien et de travail hebdomadaire, 196. — Remarque sur l'usage du cahier de discipline ou d'observations générales, 197. — Les *récompenses*, 198. — Les *bons points*, 199. — Conseils pratiques sur l'usage des bons points, 200. — Les *billets* ou *mentions hebdomadaires*, 202. — *Billets mensuels* ou billets d'honneur, 202. — Les *distinctions* ou *récompenses honorifiques* : les croix d'honneur, l'inscription au tableau d'honneur, 203. — Les *objets de récompenses :* échange des bons points ou ventes, 204. — Les *distributions de prix :* objets distribués, choix des ouvrages, 205; — leur répartition, 205. — Cérémonial des distributions de prix, 206.

CHAPITRE V

## Discipline préventive : La Surveillance.

I. **Considérations générales sur la surveillance.** — Sa nature : maintenir l'ordre et former les consciences, 207. — Sa nécessité, 208. — Son importance, 209. — Les responsabilités civiles de l'éducateur à l'égard de la surveillance, 210. — Conditions fondamentales qui rendent efficace la surveillance, 211.

II. **Qualités d'une surveillance efficace.** — Pour devenir efficace, la surveillance doit être : générale, quant aux élèves et à leurs actes, 211; — constante et active, 212; — exacte, 212; — prévoyante, 213; — calme, 213; — ferme, 213; — loyale, 213; — discrète, 214.

III. **Principales circonstances où doit s'exercer la surveillance.** — Les mouvements généraux dans l'école, 215; — les allées et venues particulières, 215; — les récréations, 215; — les leçons et les études, 216; — les prières et les offices, 217.

IV. **Précautions pour faciliter la surveillance.** — Le placement des élèves en classe, 218. — Les relations des élèves entre eux, 219.

V. **Exigences spéciales de la surveillance dans les internats.** — Rôle du Frère Préfet, 220. — Surveillance du réfectoire, 221; — des récréations, 222; — du dortoir, 222; — des visites au parloir, 223; — des sorties, 223; — des promenades hebdomadaires, 224; — des promenades de congré-

gations, de musique, 225; — des relations réciproques des élèves, 225; — du service de la chapelle, 226; — du service des séances récréatives, 226; — des salles de leçons particulières, 226; — des élèves qui restent au pensionnat durant les vacances, 227.

CHAPITRE VI

## Discipline répressive.

I. **Considérations générales sur la répression.** — Sa légitimité, 228. — Ses modes généraux : l'avertissement, la menace et la punition, 229.

II. **Opportunité de la répression.** — Infractions qu'il convient de ne pas punir, 230. — Infractions qu'il suffit de réprimer par un avertissement, 231. — Fautes qu'il convient de punir, 232. — Les menaces, 233.

III. **Conditions qui doivent accompagner la punition des fautes.** — Elles sont relatives, soit à la punition elle-même, soit à l'éducateur qui l'inflige, soit à l'enfant qui la reçoit, 233. — *En elle-même*, la punition doit être : rare, 234; — juste, 235; — courte, sérieuse, 235; — non afflictive, 236. — *A l'égard de celui qui l'inflige*, elle doit être : pure, 246; — personnelle, modérée, 237; — digne, 237; — tempérée par la bonté, 238; — accompagnée d'un retour vers Dieu, 239. — *Relativement à celui qui la reçoit*, elle doit être : sans inconvénients, 239; — proportionnée à l'âge et aux dispositions, 240; — en rapport avec la nature de la faute qui la motive, 240; — respectueusement acceptée, 241; — utile, 242; — variée, si on la réitère pour les mêmes fautes, 242.

IV. **Les diverses sortes de punitions en usage dans les écoles chrétiennes.** — Leur classification, 242. — La *réprimande :* sa nature et ses différentes sortes, 243. — La *réparation*. Réparation de devoirs ou de leçons, 244. — La présentation d'excuses, 245. — Les *expiations*. Retrait de bons points, mauvais points, 245. — Arrêts, consigne pendant la classe, isolement relatif, 246. — Les pensums et leurs variétés, 246. — La retenue, 247. — Retrait des distinctions honorifiques et des charges de confiance, 248. — *Punitions réservées*. Avis aux parents, exclusion et renvoi, 248.

CHAPITRE VII

## Les Fêtes à l'École. — Les Vacances.

I. **Les fêtes religieuses.** — Elles sont éducatives pour l'enfant, 249. — Les fêtes à la paroisse, 249. — Les fêtes dans la chapelle de l'école, 250.

II. **Les fêtes scolaires profanes.** — Distribution des billets d'honneur, 251. — Séances littéraires, séances dramatiques et musicales, 251. — Séances de gymnastique, fêtes des jeux, 252.

III. **Les vacances.** — Leur nécessité; dangers qui les accompagnent, 253. — Conseils à donner avant les vacances, 253. — Les devoirs de vacances, 255. — Conseils aux élèves qui ont terminé leurs études, 256.

## CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

**Récompense du Religieux éducateur.** — En quoi elle consiste, 257. — Récompense immédiate, 257. — Récompense prochaine et récompense dernière, 259.

# IIe PARTIE — L'ENSEIGNEMENT EN GÉNÉRAL

Plan de la IIe Partie ..... 261

## LIVRE I. — ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

### CHAPITRE I

### Considérations générales sur l'Enseignement.

I. **But de l'Enseignement.** — Enseignement et instruction, 263. — Leur importance respective, 264.

II. **Caractères d'un bon enseignement.** — Un bon enseignement est : 1° *Rationnel ;* il se conforme au mode d'action des facultés et il exerce surtout la raison et le jugement. 266 ; — 2° *Adapté à l'intelligence des élèves ;* il est simple et varié, 260 ; — il s'adresse à la moyenne des élèves de la classe, 269 ; — 3° *Vivant et actif* par les industries du maître, qui lutte contre la routine et la sécheresse, 270 ; — et par l'activité de l'élève, 271 ; 4° *Lentement progressif, répété et appliqué à des devoirs :* donc éloigné de la précipitation chez le maître et les élèves ; 271 ; — 5° *Constant* dans l'emploi des méthodes et des procédés, 272 ; ce qui ne l'empêche pas d'être progressif, 273 ; — 6° *Pratique* par ses tendances, c'est-à-dire qu'il renferme une préparation à la vie sociale ; pour cela, il s'adapte aux différentes carrières et aux besoins régionaux. 273 ; — 6° *Moral et chrétien*, 278.

### CHAPITRE II

### Les diverses Catégories d'Enseignement.

Pourquoi il a fallu organiser dans l'enseignement des types et des catégories, 279.

I. **Formes et régimes.** — Enseignement individuel et enseignement en commun, 280. — Internat, externat, demi-pensionnat, 281.

II. **Degrés ou ordres.** — Enseignement primaire, 282. — Les diverses sortes d'écoles primaires en France : primaires élémentaires, 282. — Primaires supérieures : cours complémentaires annexés à l'école primaire et école primaire supérieure proprement dite, 283. — Écoles primaires supépérieures professionnelles : écoles pratiques et écoles nationales, 283. — Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire moderne, 284. — Enseignement supérieur, 285.

CHAPITRE III

## L'École et les Classes.

I. **Fréquentation scolaire.** — Conditions et formalités pour l'*admission* dans les écoles paroissiales, 285 ; — dans les pensionnats, 286.

*Assiduité :* Formalités légales, 288. — Remarques sur l'arrivée des élèves en classe, 288. — Durée de la scolarité, 289.

II. **Classement des élèves.** — Principes sur lesquels il repose, 289.

*Répartition des élèves en cours :* Ce qu'est un cours, 290. — Les cours dans l'enseignement primaire élémentaire, 290 : — Cours préparatoire, 291 ; — Cours élémentaire, 292 ; — Cours moyen, 292 ; — Cours supérieur, 293. — Cours supplémentaires et cours spéciaux, 293.

*Répartition des élèves en classes :* Ce que doit être une classe, 294. — Nombre de classes à établir dans une école, 295. — Nombre des élèves dans une classe, 296. — Formation des classes, 296.

CHAPITRE IV

## Règlements.

I. **Programmes ou plans d'études.** — Nécessité et nature des programmes d'études, 297. — Programmes primaires, 298. — Application des programmes, 299. — Répartition mensuelle des programmes primaires, 299. — Objections contre la répartition mensuelle, 300. — Conditions d'une répartition mensuelle bien faite, 301.

II. **Emploi du temps ou règlement journalier.** — Avantages de l'établissement rationnel d'un *Emploi du temps*, 302. — Conditions d'un bon règlement, 303. — Type d'un emploi du temps (enseignement primaire), 304.

CHAPITRE V

## Registres scolaires.

I. **Registres du Maître.** — *Registre d'administration scolaire :* Registre matricule ou d'inscription, 305. — Registre d'appel ou de présence, 306. — Registre ou tableau des compositions, 306. — Carnet de notes, 307. — Registres pour la bibliothèque scolaire, 307.

*Registres personnels :* Carnet d'éducation, 308. — Cahier de répartition des programmes, 308. — Journal de classe, 308.

II. **Cahiers des élèves.** — Leur nombre varie selon l'âge de l'élève et la nature de l'école, 310. — Cahier de devoirs journaliers ou cahier-journal, 311. — Cahier de devoirs dans la famille, 311. — Cahier de roulement, 311. — Cahier mensuel ou de compositions, 312.

*Tenue des cahiers :* Observations auxquelles elle donne lieu pour les maîtres, 312 ; — pour les élèves, 313.

*Carnets de l'élève :* carnet de textes de devoirs, 314. — Carnet de notes, 314. — Carnet de correspondance, 315.

## LIVRE II. — MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

### CHAPITRE I

### Modes d'Enseignement.

Ce qu'on entend par modes d'enseignement, 318.

I. **Mode individuel.** — Ses avantages et ses inconvénients, 319.

II. **Mode simultané.** — Sa nature et ses avantages, 320. — Il est la création de saint Jean-Baptiste de la Salle et de tradition constante dans son Institut, 321.

III. **Mode mutuel.** — Historique, 324 : — inconvénients et abandon, 325.

IV. **Mode simultané-mutuel ou mixte.** — Comment il peut être employé, 326. — Son emploi dans l'Institut, 326.

### CHAPITRE II

### Méthodes d'Enseignement.

*Considérations générales :* La méthode et les méthodes d'enseignement, 327. — Utilité de la connaissance des méthodes, 328. — Conditions d'une bonne méthode, 329. — Les deux méthodes générales d'enseignement, 329.

I. **Méthode dogmatique ou expositive.** — Sa nature, 329 ; — Exemples : en grammaire, 329 ; — en lecture expliquée, 330 ; — en arithmétique, 331 ; — en dessin, 331. — Ses avantages et ses limites, 331.

II. **Méthode socratique ou interrogative.** — Elle procède par interrogations pour faire raconter, décrire, démontrer ce qui est à la portée de l'enfant, 332. — Difficulté, 333. — Emploi, 334. — Exemples : en histoire sainte, 335 ; — en grammaire, 336 ; — en lecture expliquée, 338 ; — en rédaction, 339 ; — en géographie, 340. — Union des méthodes expositive et interrogative, 341.

CHAPITRE III

## Analyse et Synthèse.

I. **Analyse et synthèse dans l'enseignement scientifique.** — Analyse et synthèse expérimentales, 343. — Analyse et synthèse rationnelles, 344. — Choix entre l'analyse et la synthèse : dans les recherches scientifiques, 344 ; — dans l'enseignement, 345.

II. **Analyse et synthèse dans les sciences mathématiques.** — Leur nature, 346. — Analyse et synthèse d'une théorie mathématique, 347. — Analyse et synthèse dans la démonstration d'un théorème, 348. — Pratique et exemples, 350. — Démonstrations multiples, 351 ; — exemples, 352. — Analyse et synthèse dans la résolution des problèmes, 353 ; — exemple, 354.

III. **Analyse et synthèse dans les spécialités autres que les sciences expérimentales et les mathématiques.** — Analyse et synthèse dans l'enseignement de la langue maternelle : analyse d'une phrase, 356 ; — analyse d'un texte, 356 ; — analyse et synthèse en composition française, 356. — Analyse et synthèse en géographie, 357. — Analyse et synthèse en histoire, 358. — Analyse et synthèse dans l'enseignement religieux, 359.

IV. **Union de l'analyse et de la synthèse.** — Exemples de cette union en histoire et en botanique, 359; — en mathématiques, 360.

CHAPITRE IV

## Procédés d'Enseignement. — Procédés d'Exposition.

Ce qu'on entend par procédés, 360. — Classification des procédés, 360.

I. **Procédé intuitif.** — Sens général du mot *intuition*, 361. — Trois formes de l'intuition, 362. — *Intuition sensible* et *enseignement par l'aspect*, 362. — Ses avantages et ses limites, 363. — Comment le procédé intuitif peut et doit être utilisé pour les différentes spécialités du programme primaire, 365. — Matériel d'enseignement intuitif, 367. — Projections lumineuses, 367.

II. **Emploi du tableau noir.** — Son usage très fréquent pour le maître et pour les élèves, 368. — Application aux diverses spécialités, 369. — Tracé des croquis au tableau noir, 369. — *Des ardoises :* leur usage, 370.

III. **Procédé expérimental.** — Sa nature, 370. — Son emploi spécial dans les sciences physiques et naturelles, 371.

CHAPITRE V

## Procédés d'Application et de Répétition.

I. **Devoirs scolaires.** — Leur nature, 373. — Diverses espèces, 373. — Leur nécessité, 373. — Leurs formes : devoirs de copie, 373 ; — de repro-

duction, 374 ; — d'imitation, 375 ; — de transformation, 375 ; — d'analyse, 375 ; — d'invention ou de réflexion, 375. — Règles générales relatives aux qualités et au choix des devoirs, 377.

*Devoirs dans la famille :* Objection contre ces devoirs, 379 ; — leur nécessité, 379 ; — Comment les choisir, 380.

II. **Répétition et revision.** — Différence entre ces deux procédés, 381. — Exemples de revisions, 382.

III. **Procédés collectifs.** — Procédés oraux, 383. — Procédés écrits, 383.

CHAPITRE VI

## Procédés de Contrôle.

I. **L'Interrogation et la Récitation.** — Nécessité de l'interrogation de contrôle, 385.

*Comment il faut procéder à l'interrogation :* qualités de l'interrogation, 385 ; — défauts à éviter, 386. — Quand faut-il interroger ? 387. — Qui faut-il interroger ? 387. — Réponses aux interrogations, 388. — Formes et conditions de la récitation, 390.

II. **Correction des devoirs.** — A part les compositions françaises, les devoirs sont corrigés surtout en classe, du moins dans les écoles paroissiales, 390. — Comment procéder à la correction des devoirs écrits, 392. — Correction collective ou au tableau noir, 392. — Exemples divers, 393. — Procédés divers pour la correction de la dictée, 393. — Procédé par changement de cahiers, 395. — Mise au net des devoirs, 395.

III. **Compositions.** — Utilité des compositions, 396. — Fréquence des compositions, 396. — Comment doivent être données les compositions, 397. — Correction des compositions, 397. — Camps rivaux, 398. — Concours entre classes, 400.

IV. **Examens.** — Examens intérieurs, 401. — Examens publics (officiels ou privés), 401. — Les études doivent conduire l'élève, normalement et sans précipitation, à l'examen auquel il se prépare, 402.

CHAPITRE VII

## Préparation des leçons.

I. **Préparation générale et éloignée.** — Ce qu'elle comprend : le *savoir* ou acquisition des connaissances par l'étude et la lecture, 403 ; — le *savoir-faire* pédagogique, 404. — Utilité des conférences pédagogiques, 405, — comment procéder pour la leçon pratique, 406.

II. **Préparation spéciale et quotidienne.** — Sa nature, 407. — Sa nécessité, 408. — Méthode de préparation des leçons, 409. — Plans des leçons, 411. — Résumés de cours, 412. — Exemples de plans de leçons, 413.

CHAPITRE VIII

## La Leçon.

I. **Rôle et conditions de la Leçon.** — Sa nécessité, 417. — Avant la leçon, 418. — Comment donner la leçon, 418. — Après la leçon, 419. — Début, conclusion, définitions et récits, 419.

II. **Rôle du manuel des élèves.** — Nécessité du manuel, 420. — Abus du manuel, 420. — Comment s'en servir, selon les classes, 421.

---

NOTE SUR L'ÉTUDE DE CERTAINS CARACTÈRES D'ÉLÈVES, d'après les anciennes rédactions de la *Conduite*, 423.

SCHOLA PSYCH.-ED.

Versailles. — HENRY LEBON, imprimeur de l'Évêché, rue du Potager, 17.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

06 FEV. 1993
25 JAN. 1993

a39003 001271526b
LB 1025 .E44 1901

ELEMENTS DE PEDAGOGIE

371
Eléments de Pédagogie
dû
6002

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 06 02 08 10 11 7